Collège Doctoral Languedoc-Roussillon

THÈSE DE DOCTORAT

Agir pour l'accessibilité alimentaire.

Une analyse géographique de l'action publique, de l'engagement associatif et des pratiques individuelles dans les territoires ruraux.

Présentée en vue de l'obtention grade de docteur
en **Géographie et aménagement de l'espace** de **l'Université Paul Valéry Montpellier 3**

Ecole Doctorale n°60 – Territoires, Temps, Sociétés et Développement (TTSD)

Présentée par **Claire NÉEL**

Dirigée par **Christophe-Toussaint SOULARD**
*Co-encadrée par **Coline PERRIN***

Soutenue publiquement **15 octobre 2024** devant le jury composé de

Pascal CHEVALIER Professeur de géographie, Université Paul Valéry Montpellier 3	Examinateur
Claire DELFOSSE Professeure de géographie, Université Lumière Lyon 2	Examinatrice
Camille HOCHEDEZ Professeure de géographie, Université de Rouen Normandie	Présidente du jury
Salma LOUDIYI Professeure de géographie, VetAgro Sup	Rapporteure
Coline PERRIN Directrice de recherche en géographie, INRAE	Co-directrice de thèse
Michaël POUZENC Professeur de géographie, Université Toulouse Jean Jaurès	Rapporteur
Christophe-Toussaint SOULARD Directeur de recherche en géographie, INRAE	Directeur de thèse

Université Paul Valéry Montpellier 3 — École Doctorale ED60 Territoires, Temps, Sociétés, Développement TTSD — INRAE

Cette recherche a été réalisée à l'UMR Innovation (INRAE[1]), dans le cadre d'un contrat doctoral de l'École Normale Supérieure de Lyon (2020-2023) puis d'un contrat d'ATER à l'Université Paul Valéry Montpellier 3 (2023-2024). Elle a également bénéficié de financements de la Région Occitanie (projet GATO « Gouvernances Alimentaires Territorialisées en Occitanie »), du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (projet DEVANOU « Développement d'une agriculture locale et nourricière ») et du Pays Cœur d'Hérault (projet PAT 3D « Projet Alimentaire Territorial Démocratique, Durable et Décloisonné »). Dans le cadre de la thèse, une mobilité internationale de trois mois à Portland State University (Oregon, États-Unis) a également été réalisée grâce à un financement d'Agropolis Fondation (projet n°2202-008).

[1] Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Résumé

L'accessibilité alimentaire des populations précaires est un problème encore peu étudié en milieu rural. Cette thèse explore cette question à partir de l'étude de deux territoires de l'arrière-pays héraultais porteurs d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) : le Pays Haut-Languedoc et Vignobles et le Pays Cœur d'Hérault. L'accessibilité alimentaire est ici définie à l'échelle individuelle, comme l'ensemble des possibilités effectives dont disposent les individus pour accéder à une alimentation choisie, mais aussi comme un problème public, objet de mobilisations d'une diversité d'acteurs. À cet effet, nous proposons une approche territoriale, basée sur une analyse croisée de trois modalités d'action pour améliorer l'accès à l'alimentation : l'action publique, les initiatives locales associatives (épiceries sociales) et les pratiques individuelles. Nous interrogeons ainsi l'influence du rural sur les conditions d'accès à l'alimentation d'individus en situation de précarité, mais aussi sur les modalités de prise en charge du problème public de l'accessibilité alimentaire. Nous développons pour cela une recherche en lien avec l'action qui combine analyse documentaire, entretiens semi-directifs et observation participante au sein de deux épiceries sociales itinérantes et d'espaces de mise en œuvre des PAT. À partir d'une revue de la littérature traitant des inégalités alimentaires, la première partie débouche sur l'élaboration d'un cadre d'analyse multidimensionnel de l'accessibilité alimentaire et sur la construction d'une approche géographique à l'interface entre les *food studies*, la géographie rurale et la géographie critique (enjeux de justice). La deuxième partie détaille la façon dont les acteurs publics se saisissent de l'accessibilité alimentaire, en lien étroit avec le secteur associatif engagé dans l'aide alimentaire. Nous observons que l'articulation entre politiques alimentaires et action sociale est particulièrement délicate en milieu rural, ce qui fait parfois obstacle à la prise en charge des enjeux d'accès à l'alimentation. Toutefois, certaines ressources des territoires, en particulier liées aux modalités de gouvernance, apparaissent comme des leviers pour réussir cette intégration sectorielle. L'analyse des épiceries sociales montre quant à elle que l'ancrage territorial de ces initiatives peut être freiné par des oppositions d'acteurs locaux fondées sur des craintes de concurrence économique ou sur des représentations idéalisées du rural. Elle met également en évidence le rôle de l'action publique dans leur changement d'échelle, en particulier aux échelons des Pays et du Département. Enfin, la troisième partie analyse les pratiques d'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité. Elle souligne les apports et limites des épiceries sociales en matière d'accessibilité alimentaire. Elle montre également comment le recours à l'aide alimentaire s'inscrit dans un ensemble complexe de stratégies fondées sur l'organisation et la débrouille, adaptées en fonction des contextes territoriaux et des ressources dont disposent les individus (économiques, mobilitaires et sociales). En conclusion, cette thèse explore les perspectives d'une géographie de l'action, capable de renseigner et d'accompagner les dynamiques de transition vers des systèmes alimentaires justes.

Mots clés : précarité alimentaire ; Projets Alimentaires Territoriaux ; épiceries sociales ; changement d'échelle ; justice alimentaire ; rural

Abstract

Food accessibility among vulnerable populations is a topic that remains under-researched in rural areas. This thesis explores this issue through the study of two territories in Southern France that are implementing a Territorial Food Project (PAT): the Pays Haut-Languedoc et Vignobles and the Pays Cœur d'Hérault. Food accessibility is defined here at an individual level, as the set of actual possibilities available to individuals to access chosen food, but also as a public issue, the subject of mobilization by a diversity of stakeholders. To this end, we propose a territorial approach, based on a cross-analysis of three forms of action to improve food access: public action, local non-profit initiatives (social grocery stores), and individual practices. We thus examine the influence of the rural environment on the conditions of access to food for vulnerable people, as well as the ways in which the public issue of food accessibility is addressed. For this purpose, we develop action-related research, combining document analysis, semi-structured interviews, and participant observation within two mobile social grocery stores and in spaces for the implementation of the PAT. Based on a review of the literature on food inequalities, the first part leads to the development of a multidimensional framework for analyzing food accessibility and to the construction of a geographical approach at the interface between food studies, rural geography and critical geography (justice issues). The second part details how public actors take up the issue of food accessibility, in close connection with the associative sector involved in food aid. We observe that the articulation between food policies and social action is particularly delicate in rural areas, which sometimes obstructs the addressing of food access issues. However, certain local resources, particularly related to governance patterns, appear as key factors for successfully achieving this sectoral integration. The analysis of social grocery stores shows that the territorial anchoring of these initiatives can be hindered by local actor opposition based on fears of economic competition or idealized representations of rural areas. It also highlights the role of public action in their scaling, particularly at the levels of the Pays and the Department. Finally, the third part analyzes the food access practices of vulnerable individuals. It underscores the contributions and limitations of social grocery stores in terms of food accessibility. Additionally, it shows how the use of food aid is part of a complex set of strategies based on organization and resourcefulness, adapted according to local contexts and individual resources (economic, mobility-related and social). In conclusion, this thesis explores the prospects for an action-oriented geography, capable of informing and supporting dynamics of transition towards just food systems.

Keywords: food insecurity; food policies; social grocery stores; scaling; food justice; rural areas

Remerciements

On dit souvent que la thèse est un exercice solitaire. Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée à ne jamais me sentir seule dans cette aventure, et qui ont contribué, chacune à leur façon, à l'aboutissement de ce travail.

Je souhaite en premier lieu remercier très sincèrement Christophe Soulard et Coline Perrin de m'avoir fait confiance en acceptant de diriger cette thèse. Merci à Christophe pour sa bienveillance et son regard avisé sur les pratiques de recherche en lien avec l'action. Merci à Coline pour sa grande disponibilité et sa pertinence, qui m'ont aidée à avancer à chaque étape, mais aussi pour son énergie et son soutien, qui ont été une source de (re)motivation tout au long de la thèse. Je la remercie également d'avoir toujours eu le souci de m'accompagner dans la construction de mon projet professionnel, au-delà de cette recherche.

Je remercie également les membres du jury, Salma Loudiyi, Michaël Pouzenc, Pascal Chevalier, Claire Delfosse et Camille Hochedez, d'avoir accepté de lire et de discuter ce travail.

J'adresse aussi mes remerciements aux membres de mon comité de suivi de thèse, Ronan Le Velly, Isabelle Duvernoy et Dominique Paturel. Nos échanges ont contribué à nourrir et à structurer ma réflexion.

Ce travail n'aurait pas été possible sans la participation de toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer et de partager avec moi des éléments de leur vie professionnelle ou quotidienne. Merci aux membres du comop de l'axe trois du PAT du Pays Cœur d'Hérault, Juliette Sermage, Cathy Bousquet et Claire Bernardo. Cela a été un réel plaisir de contribuer, à mon échelle, au remarquable travail que vous menez. Merci à Laurence Tkaczuk et Sylvie Herpson pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Je remercie également les équipes de Familles Rurales et de Terre-Contact de m'avoir ouvert les portes de leurs épiceries sociales. Enfin, merci à l'ensemble des personnes que j'ai pu y rencontrer de m'avoir accordé de leur temps.

Je remercie également toutes les personnes avec qui j'ai eu la chance de travailler. Merci aux membres de l'UMR Innovation. Malgré toute la complexité administrative associée, mon accueil dans cette unité m'a permis de réaliser cette thèse dans de bonnes conditions de travail et dans un environnement scientifique stimulant. J'adresse un merci particulier à tous les membres du collectif Agricités avec qui j'ai eu le plaisir d'échanger. Merci aux gestionnaires dont le travail a été indispensable à la réalisation de cette recherche, Virginie Cordoba et Wendy Levrat, ainsi qu'à Sophie Burgel, pour être toujours à l'écoute des besoins des doctorantes et doctorants. Merci à Myriam pour son appui technique. Merci aux équipes de la Chaire (en particulier Justine Labarre et Marie Walser) et du projet GATO, qui ont contribué à donner plus de sens à ma recherche. Merci à Louis Guillon et Olivia Carbone pour le travail effectué durant leurs stages, qui a beaucoup apporté à cette thèse. Je remercie aussi Megan Horst pour son accueil à Portland State University, qui a enrichi mes réflexions. Mes remerciements vont enfin aux membres du département de géographie de l'Université Paul Valéry Montpellier 3 qui m'ont permis de terminer cette thèse dans de bonnes conditions, en particulier Lucette Laurens et Lucile Medina.

Mon expérience de thèse a aussi été l'occasion de faire de belles rencontres et de nouer des amitiés. Merci à Anaïs, Marc M., Marc N., Marie, Maryline, Orlane, Philippine, Tara, Théo pour tous les moments partagés au sein comme hors du labo. Merci aux occupantes du bureau Cévennes, Julie, Agathe, Manon, Yentl, Clara et Tasnime. Un immense merci enfin à Simon, qui a été une source inépuisable d'inspiration et de soutien.

Je remercie aussi mes amis, qui ont contribué à faire de cette thèse un moment de vie heureux. Merci en particulier à Gaëlle pour les retours aux sources, à Camille et Manon pour nos escapades, à Agathe et Florian pour nos échanges plus ou moins géographiques et à Anne-Lise pour nos aventures dans l'Ouest. Merci aux Barracudas pour les moments de respiration.

Je remercie ma famille, en particulier mes parents et mon frère, d'avoir toujours cru en moi et de m'avoir épaulée. Merci à ma grand-mère, qui n'est plus là pour me lire, mais à qui je dois mon goût d'apprendre.

Merci enfin à Romain pour sa confiance, son soutien constant et son amour.

Liste des acronymes et des sigles

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

ANDES : Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires

BAS : Bureau d'Aide Sociale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLS : Contrat Local de Santé

CNA : Conseil National de l'Alimentation

CNES : Crédit National des Épiceries Sociales

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

DGSC : Direction Générale de la Cohésion Sociale

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

EGAAD : États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durable

ESS : Économie Sociale et Solidaire

EVS : Espace de Vie Sociale

FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité

FEAD : Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis

FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

FNCUMA : Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

FSE : Fonds Social Européen

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

IRTS : Institut Régional du Travail Social

MIN : Marché d'Intérêt National

PAC : Politique Agricole Commune

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCH : Pays Cœur d'Hérault

PEAD : Programme Européen d'Aide aux plus Démunis

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PHLV : Pays Haut-Languedoc et Vignobles

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PNNS : Plan National Nutrition Santé

PNR : Parc Naturel Régional

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RnPAT : Réseau national des PAT

RSA : Revenu de Solidarité Active

SDS : Service Départemental des Solidarités

UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Précisions à l'attention des lecteurs

Nous souhaitons ici justifier deux choix d'écriture effectués dans ce manuscrit.

- *Précisions sur l'emploi de l'expression « personnes inscrites »*

Le modèle des épiceries sociales, qui est l'un des objets d'étude de cette thèse, n'échappe pas à l'important débat sémantique autour des termes à employer pour désigner les personnes fréquentant les différents espaces de distribution d'aide alimentaire. Cette discussion se retrouve dans les travaux de recherche, mais aussi chez les acteurs de terrain, de plus en plus nombreux à développer une réflexivité sur les termes qu'ils utilisent. En effet, les différences sémantiques ne sont pas neutres. Elles traduisent une diversité d'approches et de représentations concernant les objectifs poursuivis par les dispositifs (ASDO, 2017) et produisent des effets sur les personnes nommées.

Le Tableau 1, non exhaustif, reprend les terminologies les plus fréquemment utilisées par des acteurs de l'aide alimentaire et de la recherche pour désigner les personnes fréquentant les épiceries sociales. Les divers termes mettent l'accent sur différentes dimensions du modèle des épiceries sociales. Le terme bénéficiaire appartient au vocabulaire de l'action sociale (on parle de bénéficiaires des minima sociaux) et traduit donc l'inscription des épiceries dans un ensemble de dispositifs visant à accompagner les personnes en situation de précarité dans un objectif de réduction des inégalités sociales. Les termes proches de client ou de consommateur mettent quant à eux en avant l'acte d'achat, et donc le rôle des épiceries dans l'approvisionnement des ménages. Les termes d'usager et d'utilisateur, plus génériques, permettent de ne pas occulter la multidimensionnalité de ces dispositifs. Cependant, le premier est généralement employé dans le cadre de services publics, ce que ne sont pas les épiceries sociales, malgré les liens étroits de nombre d'entre elles avec l'action publique.

Tableau 1. Les différentes terminologies utilisées pour désigner les personnes fréquentant les épiceries sociales et leurs implications

Terminologie	Définition[1]	Intérêts	Limites
Bénéficiaire	Qui profite d'un bénéfice, d'un avantage Se dit d'une personne qui remplit les conditions nécessaires ouvrant droit à une aide, une prestation	• Traduit la conditionnalité de l'accès au dispositif • S'ancre dans le vocabulaire de l'action sociale	• Rapproche l'accès à l'épicerie d'une forme de privilège, d'avantage • Place les personnes dans une position de réception d'une aide plutôt que d'action
Client ou consommateur	Personne qui reçoit d'une entreprise, contre paiement, des fournitures commerciales ou des services (client) Personne qui achète pour son usage des produits quelconques (consommateur)	• Limite la stigmatisation en rapprochant le dispositif d'un commerce ordinaire • Insiste sur l'agentivité des personnes (choix des produits, paiement)	• Occulte la conditionnalité de l'accès au dispositif et sa dimension sociale • Ne traduit pas les contraintes imposées aux personnes par rapport à la fréquentation d'un commerce ordinaire
Usager	Personne qui a recours à un service, en particulier à un service public, ou qui emprunte le domaine public	• Limite la stigmatisation	• Occulte la conditionnalité de l'accès au dispositif • Suggère que le dispositif serait un service public
Utilisateur	Personne, groupe qui fait usage de quelque chose, qui utilise un appareil, un service	• Limite la stigmatisation	• Occulte la conditionnalité de l'accès au dispositif

Réalisation : C. Néel

La terminologie employée au sein des deux épiceries sociales étudiées dans cette thèse reflète la prédominance accordée par les acteurs à la fonction d'accompagnement social. Le terme de bénéficiaires est utilisé par les deux associations porteuses, que ce soit dans des documents de présentation des initiatives ou dans des rapports d'activité. Il a également été employé à de nombreuses reprises lors des entretiens et échanges menés avec les acteurs associatifs. Au sein même des épiceries, ce sont le plus souvent des termes très génériques qui sont employés par les acteurs, salariés comme bénévoles. On parle plutôt de « personnes », de « gens » ou de « familles ». Parfois, différentes terminologies peuvent être associées pour traduire les différentes fonctions des

[1] Définitions tirées du dictionnaire Larousse.

épiceries sociales. L'ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires), réseau auquel les deux initiatives étudiées sont adhérentes, parle ainsi de client bénéficiaire.

Dans ce manuscrit, nous faisons quant à nous le choix de parler de personnes inscrites. Cette terminologie nous semble la plus à même de traduire la conditionnalité de l'accès, qui est un élément central des épiceries sociales, tout en évitant les connotations renvoyant aux idées d'assistanat ou d'avantage.

- *Précisions sur l'usage du masculin générique*

Dans le cadre de cette thèse, nous avons rencontré une très large majorité de femmes, qu'il s'agisse de personnes enquêtées ou de chercheuses. Cela s'explique par notre objet de recherche, au croisement de deux domaines attribués aux femmes dans la construction historique des rôles sociaux, l'alimentation et le travail social, qui s'inscrivent tous deux dans une éthique du *care*, de l'attention et du soin portés à l'autre. Nous avons ainsi rencontré uniquement des élues en charge de l'action sociale communale, des travailleuses sociales (à quelques exceptions près) et des employées au sein des épiceries sociales. Les membres du comité opérationnel de l'axe social du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Cœur d'Hérault sont également toutes des femmes. Enfin, nous avons échangé avec une majorité de femmes au sein des épiceries sociales étudiées. Néanmoins, afin de rendre la lecture du texte plus fluide, nous avons conservé l'usage linguistique conventionnel du masculin générique. Nous employons le féminin uniquement quand l'ensemble des membres du groupe auquel nous faisons référence sont des femmes.

Sommaire

Résumé **3**
Abstract **4**
Remerciements **5**
Liste des acronymes et des sigles **7**
Précisions à l'attention des lecteurs **9**
Sommaire **13**
Introduction générale **15**
Problématique et démarche de recherche 17
Terrains et méthodes 20
Plan de la thèse 21
Partie 1 : Problématique et démarche de recherche **23**
Chapitre 1. Une approche territoriale de l'accessibilité alimentaire en milieu rural **25**
1 Caractériser les inégalités alimentaires 25
2 Pour une approche géographique de l'accessibilité alimentaire 40
3 Une entrée par l'action : action publique, initiatives locales associatives et pratiques individuelles 54
Conclusion 69
Chapitre 2. Une recherche en prise avec l'action dans deux territoires ruraux : les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault **71**
1 Deux territoires ruraux fragiles porteurs de politiques alimentaires 71
2 Une démarche de recherche basée sur une diversité de méthodes qualitatives 97
3 Pratiques de recherche et rapports à l'action 114
Conclusion 118
Conclusion de la première partie **121**
Partie 2 : L'accessibilité alimentaire, un enjeu d'action publique **123**
Chapitre 3. L'aide alimentaire : mutations d'une réponse institutionnalisée **125**
1 L'aide alimentaire : entre modernisation et remise en question 126
2 L'action publique face aux mutations de l'aide alimentaire 144
3 L'organisation territoriale de l'aide alimentaire en milieu rural : une entrave supplémentaire pour les personnes en situation de précarité ? 161
Conclusion 174
Chapitre 4. Les Projets Alimentaires Territoriaux, nouvel instrument d'action publique pour agir sur l'accessibilité alimentaire en milieu rural **177**
1 La mise à l'agenda politique de l'accessibilité alimentaire dans les PAT 178
2 L'accessibilité alimentaire dans les PAT des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault 190
3 Des possibilités d'intégration conditionnées par le territoire 211

Conclusion 233
Chapitre 5. Trajectoires d'initiatives locales, entre action publique et engagement associatif 235
1 Deux initiatives d'épicerie sociale adaptées au contexte rural 236
2 Émergence : des initiatives aux référentiels différenciés 243
3 Mise en œuvre : un difficile ancrage territorial 249
4 Changement d'échelle : le rôle de l'action publique dans le renforcement de l'impact transformateur des initiatives 265
Conclusion 278
Conclusion de la deuxième partie 281
Partie 3 : Accéder à l'alimentation : pratiques d'habitants du rural en situation de précarité 283
Chapitre 6. Les épiceries sociales itinérantes, une réponse pour un accès à l'alimentation plus juste ? 285
1 Une offre alimentaire de qualité ? 286
2 Un lieu où faire ses courses comme tout le monde ? 305
3 Un lieu d'accompagnement des personnes, au-delà des seuls besoins alimentaires 318
4 La conditionnalité de l'accès : quels publics pour quels objectifs ? 331
5 L'itinérance : aller à la rencontre des personnes 340
6 Le bénévolat : levier ou entrave ? 349
Conclusion 359
Chapitre 7 : Stratégies d'accès à l'alimentation en milieu rural de personnes en situation de précarité 363
1 Se nourrir en situation de précarité 364
2 Les impacts de la vie en milieu rural sur l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité 385
Conclusion 423
Conclusion de la troisième partie 427
Conclusion générale 429
Accéder à l'alimentation en milieu rural : contraintes, ressources, adaptations 430
Des contextes territoriaux qui conditionnent l'action publique et associative en matière d'accessibilité alimentaire 433
Limites et perspectives 436
La perspective d'une géographie de l'action 438
Table des cartes 440
Table des encadrés 441
Table des figures 442
Table des photographies 444
Table des tableaux 445
Table des matières 447
Bibliographie 455
Annexes 481

Introduction générale

En septembre 2023, le président des Restos du Cœur demande le « *lancement d'un plan d'urgence alimentaire* » face à une augmentation de la demande d'aide alimentaire à laquelle l'association n'arrive plus à répondre[1]. Chaque année en France, entre deux et quatre millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire (Accardo *et al.*, 2022a). Ces chiffres élevés ne sont pourtant que la face visible de difficultés d'accès à l'alimentation qui concernent une part beaucoup plus importante de la population. Selon une récente enquête réalisée par le Crédoc (Bléhaut & Gressier, 2023), 16 % des Français déclarent qu'il leur arrive de ne pas avoir assez à manger et 45 % disent ne pas toujours accéder aux aliments qu'ils souhaiteraient. Ces résultats témoignent de la « fracture alimentaire » qui traverse la société française (Labo de l'ESS, 2020). Alors que la qualité de l'alimentation s'affirme depuis une vingtaine d'années comme une préoccupation croissante (Goodman, 2003), la possibilité effective d'accéder à une alimentation choisie, répondant aux critères de qualité des personnes, n'est pas garantie pour tous. Certes, une diversité de systèmes alimentaires alternatifs ont émergé, en cherchant à proposer une alimentation de meilleure qualité et plus durable, en rupture avec le système alimentaire agro-industriel dominant (Allen *et al.*, 2003; Deverre & Lamine, 2010; Le Velly, 2017). Néanmoins, ces alternatives, qui s'ancrent dans un processus plus large de transition alimentaire, restent aujourd'hui largement excluantes, pratiquées par les populations les plus favorisées (Dubuisson-Quellier, 2009; Hochedez & Le Gall, 2016).

Longtemps peu présente dans le débat public, la question de la précarité alimentaire, entendue comme une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation répondant à ses attentes et besoins, occupe aujourd'hui une place croissante dans les sphères médiatique, politique, militante et scientifique. La crise du Covid-19 a largement contribué à la visibiliser et à en faire un problème public, c'est-à-dire un problème inscrit dans l'espace public dont la résolution fait l'objet d'une mobilisation d'acteurs (Lascoumes & Le Galès, 2018). D'une part, les perturbations du système d'aide alimentaire engendrées par la crise (fermeture des points de distribution suite aux mesures de confinement, baisse du nombre de bénévoles, rupture des approvisionnements…) ont mis en lumière les difficultés structurelles rencontrées par une part importante de la population pour accéder à l'alimentation. D'autre part, en aggravant des inégalités

[1] « Incapables de faire face à l'afflux de demandeurs, les Restos du cœur appellent à l'aide », *Le Monde*, 4 septembre 2023 (https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/09/04/l-appel-a-l-aide-des-restos-du-c-ur-confrontes-a-une-situation-inedite_6187698_3224.html), consulté le 24/04/2024.

sociales existantes, la crise a contribué à l'augmentation des besoins d'aide alimentaire (Arnal *et al.*, 2021; Radé & Léon, 2022), une dynamique qui se poursuit actuellement dans un contexte d'inflation marquée des prix alimentaires.

Cette soudaine mise en lumière de la problématique de la précarité alimentaire a eu des conséquences diverses. Au plan politique, elle a entraîné dès 2020 l'annonce d'une série de mesures : création d'un Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (le Cocolupa), versement d'aides exceptionnelles dans le cadre du plan France Relance, mise en place d'un chèque alimentation[1]. En 2021, les travaux du Cocolupa ont débouché sur un Plan d'action de transformation de l'aide alimentaire et de lutte contre la précarité alimentaire. La mise à l'agenda de la précarité alimentaire s'est aussi manifestée dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Créé en 2014 dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, ce dispositif national offre un cadre pour la construction de politiques alimentaires territorialisées et systémiques. Initialement centrés sur des objectifs d'amélioration de la restauration collective et de relocalisation de la production alimentaire, la plupart des PAT ont peu à peu intégré une réflexion sur les inégalités d'accès à l'alimentation. Cette question traverse aussi les initiatives alimentaires alternatives, de plus en plus nombreuses à définir comme objectif l'inclusion d'une plus grande diversité de publics (Chiffoleau *et al.*, 2023; Hourcade & McClintock, 2023). Enfin, dans le temps de réalisation de la thèse, ce contexte a entraîné une évolution des questions de recherche, en nous amenant à interroger les effets de la crise du Covid-19 sur le traitement politique des inégalités d'accès à l'alimentation[2]. Il a aussi suscité un engouement scientifique autour des enjeux d'accessibilité alimentaire, se traduisant par de nombreuses études et rencontres qui ont alimenté cette recherche.

Si la précarité alimentaire et sa prise en charge, par des politiques publiques et des initiatives locales émergeant de la société civile, font l'objet d'un intérêt scientifique croissant, peu de travaux s'intéressent à cette question en milieu rural, à l'exception de quelques recherches récentes (Ferrand, 2021; Brand *et al.*, 2022). D'une part, les études sur la précarité traitent davantage des espaces urbains. D'autre part, les représentations collectives associant les campagnes au bien manger tendent à invisibiliser l'existence de difficultés d'accès à l'alimentation en milieu rural. Pourtant, la précarité alimentaire rurale existe et mérite d'être étudiée dans ses spécificités (Delfosse, 2019). En effet, l'accès à l'alimentation des personnes dépend de facteurs socio-économiques (revenus, capital social et culturel) mais aussi spatiaux, comme la distribution spatiale

[1] Tiré d'une proposition de la Convention citoyenne pour le climat, et promesse de campagne d'Emmanuel Macron en 2022, le projet de chèque alimentation n'est aujourd'hui plus à l'ordre du jour.
[2] Cette question était en effet absente du projet de thèse initial, déposé en mars 2020, quelques jours avant l'annonce par le gouvernement des premières mesures de confinement.

et la desserte des lieux d'approvisionnement alimentaire (HLPE, 2017). Il est donc inégal en fonction des territoires. L'hypothèse à l'origine de ce travail est qu'en milieu rural, les faibles densités commerciales, les enjeux de mobilité, la proximité de l'agriculture ou encore la tradition d'autoproduction sont autant de caractéristiques susceptibles d'avoir un impact sur l'accessibilité alimentaire. Les recherches sur les politiques alimentaires sont elles aussi marquées par un tropisme urbain, en raison du rôle pionnier des villes dans leur essor. Toutefois, aujourd'hui, de plus en plus de territoires ruraux mettent en œuvre des politiques alimentaires, qui s'intéressent aux inégalités d'accès à l'alimentation.

Ainsi, dans un contexte de crises qui fragilise l'accès à l'alimentation de millions de personnes tout en créant les conditions favorables à une appropriation politique de cette problématique, il y a un enjeu pour la recherche à se saisir de cette question, dans la perspective de contribuer à penser une transition alimentaire juste. La géographie permet une approche territoriale qui s'avère indispensable, à la fois car l'accessibilité alimentaire comporte une dimension spatiale et car elle constitue un objet de mobilisation pour une diversité d'acteurs, dans des contextes territoriaux et à des échelles variés. C'est le projet développé dans cette thèse, qui analyse l'accessibilité alimentaire dans les territoires ruraux, encore trop peu étudiés dans les recherches traitant du fait alimentaire.

Problématique et démarche de recherche

La notion d'accessibilité alimentaire, que nous définissons, en nous appuyant sur des travaux déjà existants (Essers, 2016; Labo de l'ESS, 2020; Frugal, 2022), comme l'ensemble des possibilités effectives dont disposent les individus pour accéder à une alimentation choisie, permet de développer une lecture multidimensionnelle des inégalités d'accès à l'alimentation, qui intègre aussi bien les facteurs sociaux que spatiaux. Le terme d'alimentation choisie, plutôt que de qualité, saine ou encore durable, permet de ne pas imposer de définition normative de la qualité. Il part du point de vue des individus sur l'alimentation à laquelle ils aspirent. Cela permet par ailleurs d'insister sur une des conséquences majeures de la précarité alimentaire, à savoir la limitation de l'éventail de choix des individus en matière d'alimentation, qui met plus largement en cause leur pouvoir d'agir (Ramel *et al.*, 2016; Damhuis *et al.*, 2020). Enfin, ce choix repose sur des travaux montrant que les aspirations en matière d'alimentation des personnes en situation de précarité ne diffèrent pas fondamentalement de celles de la population générale, et témoignent d'un intérêt pour une alimentation de qualité et durable (Brocard *et al.*, 2022). C'est pourquoi nous adoptons une approche par les conditions concrètes d'accès à l'alimentation, qui s'intéresse aux différents

obstacles qui empêchent les personnes en situation de précarité d'accéder à une alimentation choisie.

Si nous abordons l'accessibilité alimentaire à l'échelle individuelle, nous la considérons également en tant que problème public, objet de mobilisations d'une diversité d'acteurs à différentes échelles. Notre objectif est ainsi de mieux comprendre l'accessibilité alimentaire dans les territoires ruraux à partir d'un double prisme : celui des pratiques des individus et celui des acteurs qui prennent en charge ce problème à l'échelle locale. En quoi le fait d'habiter en milieu rural a-t-il une influence sur l'accès à l'alimentation des individus ? Dans quelle mesure les conditions territoriales du rural jouent-elles sur les modalités d'action pour un accès à l'alimentation plus juste ? En quoi peuvent-elles constituer des éléments facilitateurs, ou au contraire des verrous ? Au final, quels sont les différents facteurs qui définissent l'accessibilité alimentaire en milieu rural ?

Pour répondre à nos questions de recherche, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- **Certaines caractéristiques des espaces ruraux ont un impact sur l'accessibilité alimentaire des individus, en jouant comme des ressources ou des obstacles.** À travers cette hypothèse, il s'agit de questionner le lieu commun selon lequel on mangerait mieux à la campagne qu'en ville. Pour cela, nous avons fait le choix de nous focaliser sur les pratiques et représentations des habitants du rural, dans l'optique de produire des résultats qui puissent être mis en perspective avec des recherches menées en milieu urbain.

- **Les personnes mettent en œuvre des stratégies d'accès à l'alimentation adaptées aux caractéristiques du rural et différenciées en fonction de leurs contraintes propres et des ressources qu'elles peuvent mobiliser.** Il s'agit d'interroger la façon dont les individus font avec les contraintes et/ou s'appuient sur les ressources du rural pour accéder à l'alimentation, tout en composant avec d'autres obstacles, notamment liés à des situations de précarité.

- **Les contextes territoriaux influencent les modalités de traitement du problème public de l'accessibilité alimentaire.** Nous faisons d'une part l'hypothèse que les spécificités du rural amènent les acteurs locaux à adapter les réponses apportées. D'autre part, nous posons comme hypothèse que d'autres éléments de contexte, variables en fonction des territoires, comme par exemple les modalités de gouvernance ou le dynamisme associatif local, peuvent avoir une influence sur la manière de prendre en charge

l'accessibilité alimentaire. C'est ce que l'approche comparative menée entre les deux Pays nous permettra d'interroger.

- **La transition vers un accès à l'alimentation plus juste passe par l'articulation à l'échelle des territoires de différentes modalités d'action.** Nous considérons en effet que l'hybridation entre action publique et initiatives locales (associatives ou citoyennes) est une voie de transformation des systèmes alimentaires, à condition de prendre en compte les pratiques des habitants.

Pour explorer nos hypothèses, nous proposons une approche territoriale de l'accessibilité alimentaire, ancrée en géographie rurale, et qui mobilise le prisme d'analyse de la justice, issu d'une géographie critique, pour évaluer les actions mises en œuvre. Au plan des méthodes, nous développons une entrée par l'action qui privilégie l'analyse des pratiques et initiatives « en train de se faire » en les resituant dans des contextes territoriaux spécifiques. Cette combinaison d'approches conduit à une démarche de recherche basée sur l'analyse croisée de trois modalités d'action en matière d'accessibilité alimentaire qui s'articulent à l'échelle territoriale : l'action publique, les initiatives locales associatives et les pratiques individuelles. L'action publique est abordée à travers une double entrée, par l'aide alimentaire, qui constitue aujourd'hui la principale réponse institutionnalisée à la précarité alimentaire, et par les PAT, qui s'affirment comme un nouvel instrument d'action publique pour traiter cette problématique. Afin d'analyser le rôle des initiatives locales portées par la société civile, qui occupent une place centrale dans les dynamiques de transition alimentaire, nous avons choisi de nous intéresser à deux épiceries sociales, en raison de l'essor important de cette forme modernisée d'aide alimentaire, de l'adaptation des initiatives étudiées aux spécificités du rural (par un fonctionnement en itinérance) et de leur intégration au sein d'un PAT. Enfin, nous nous intéressons aux pratiques individuelles d'accès à l'alimentation, en concentrant notre étude sur les personnes inscrites au sein des épiceries sociales étudiées. Ce choix nous permet d'analyser l'impact des dispositifs sur l'accessibilité alimentaire des personnes. C'est aussi un moyen d'aller à la rencontre de publics en situation de précarité, qui sont les plus concernés par les difficultés d'accès à l'alimentation, pour comprendre la complexité de leurs stratégies, au-delà du recours à l'aide alimentaire.

Terrains et méthodes

Cette thèse analyse l'accessibilité alimentaire dans les territoires ruraux à partir de deux terrains d'étude situés dans l'arrière-pays de l'Hérault (Carte 1), un territoire intéressant à plusieurs titres. Il s'agit tout d'abord d'un espace marqué par la ruralité à des degrés divers, puisqu'il s'étend des couronnes périurbaines des pôles héraultais (Montpellier, Béziers) jusqu'à des espaces ruraux isolés. L'arrière-pays héraultais est également concerné par un ensemble de difficultés socio-économiques ; une part importante de la population s'y trouve en situation de précarité. Enfin, à travers l'action de deux territoires de projet (le Pays Haut-Languedoc et Vignobles et le Pays Cœur d'Hérault), cet espace se caractérise par un engagement historique et reconnu dans des démarches de construction de politiques alimentaires territoriales, qui intègrent notamment une réflexion sur les enjeux de justice sociale liés à l'alimentation. Cet engagement se traduit entre autres par un soutien des Pays à deux initiatives associatives d'épicerie sociale itinérante : l'Atelier des solidarités pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Roul'Contact pour le Pays Cœur d'Hérault. La présence de ces deux territoires contigus, tous deux engagés dans un Projet Alimentaire Territorial, justifie l'adoption d'une approche comparative, qui permet, en faisant dialoguer les deux études de cas, d'en faire ressortir les spécificités et les similitudes.

La démarche de recherche multi-niveaux déployée sur ces terrains repose sur le recueil de données qualitatives. Nous mobilisons l'analyse documentaire pour comprendre les trajectoires des politiques alimentaires et des initiatives locales. Nous nous appuyons par ailleurs sur un corpus d'une centaine d'entretiens semi-directifs, principalement réalisés auprès d'acteurs partie prenante des politiques alimentaires et/ou des épiceries sociales étudiées, et de personnes inscrites au sein des épiceries sociales. Nous mobilisons également l'observation, réalisée dans différents espaces de construction des PAT et dans les épiceries sociales. Notre démarche de recherche se caractérise également par sa dimension participante. En effet, des relations de partenariat ont été nouées avec les acteurs des PAT étudiés ainsi qu'en contribuant à un projet d'Observatoire départemental des solidarités alimentaires. Cette thèse comporte donc aussi une dimension opérationnelle d'outillage et d'accompagnement de l'action, dans une visée de transition vers des systèmes alimentaires durables et justes.

Carte 1. Localisation des terrains d'étude

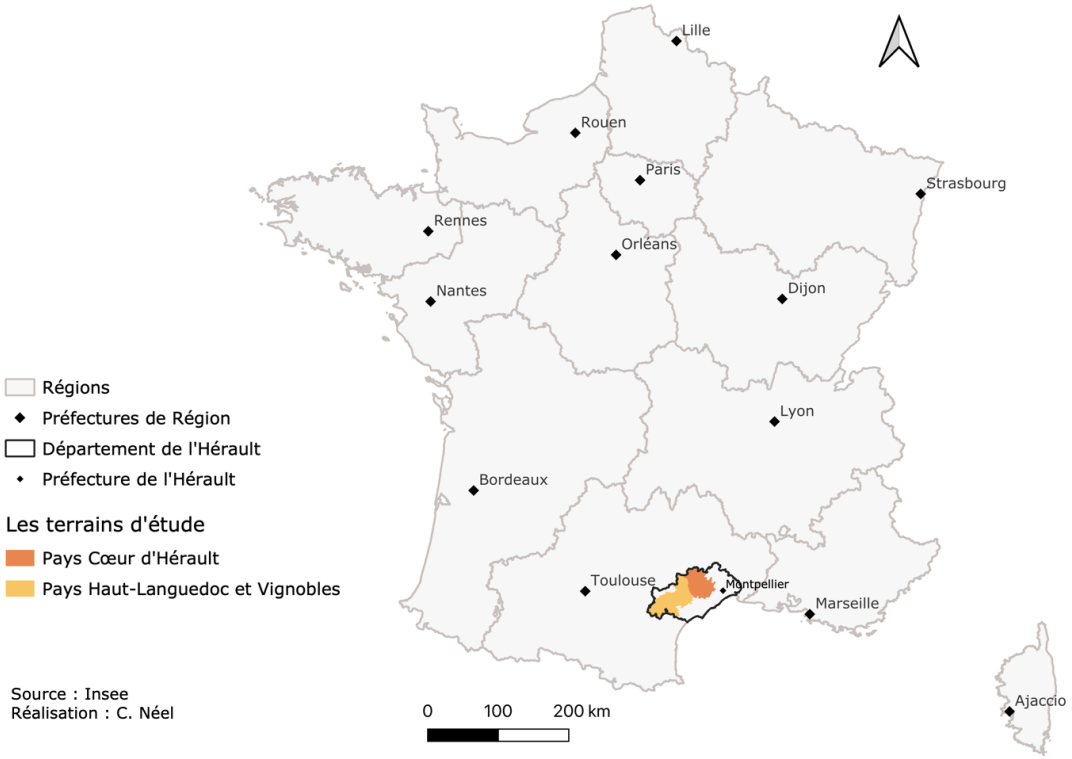

Plan de la thèse

Ce manuscrit est organisé en trois parties. La première présente les outils conceptuels et méthodologiques mobilisés dans la thèse, ainsi que le cadre de réalisation de la recherche. Le chapitre 1 propose un état des lieux des recherches portant sur les enjeux d'accessibilité alimentaire, puis s'attache à définir le cadre théorique dans lequel s'inscrit la thèse. Le chapitre 2 présente les contextes territoriaux des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, ainsi que la démarche de recherche déployée.

La deuxième partie pose l'accessibilité alimentaire en tant que problème public pour interroger la façon dont les acteurs publics, en lien avec le secteur associatif, s'en saisissent. Le chapitre 3 aborde cette question à partir d'une approche sectorielle, par l'analyse du système d'aide alimentaire. Le chapitre 4 propose quant à lui une entrée territoriale, au travers d'une analyse comparée des Projets Alimentaires Territoriaux des deux Pays. Enfin, le chapitre 5 part de deux initiatives locales associatives pour étudier leurs liens avec l'action publique. Tout au long de cette partie, une lecture diachronique et multiscalaire est mobilisée pour comprendre les dynamiques d'évolution de l'accessibilité alimentaire en tant que problème public territorialisé.

La troisième partie envisage l'accessibilité alimentaire à l'échelle individuelle. Le chapitre 6 questionne la capacité des épiceries sociales itinérantes à agir comme levier pour un accès à l'alimentation plus juste en milieu rural. Enfin, le chapitre 7 analyse les contraintes rencontrées par les habitants du rural en situation de précarité pour accéder à l'alimentation, ainsi que la diversité des stratégies qu'ils mettent en œuvre pour y faire face.

Partie 1 : Problématique et démarche de recherche

Cette première partie présente la problématique et la démarche de recherche déployées pour conduire une analyse de l'accessibilité alimentaire en milieu rural. Le premier chapitre commence par faire un bilan des travaux portant sur les inégalités d'accès à l'alimentation et la précarité alimentaire, dans un objectif de cadrage du problème public qui justifie cette recherche. Il présente ensuite l'approche géographique de l'accessibilité alimentaire développée dans cette thèse, fondée sur une entrée par l'action à trois niveaux : l'action publique, les initiatives locales et les pratiques individuelles. Dans le deuxième chapitre, nous présentons les deux terrains d'étude de cette recherche, les Pays Haut-Languedoc et Vignobles d'une part et Cœur d'Hérault d'autre part, en mobilisant notamment la méthode d'aide au diagnostic territorial de la précarité alimentaire que nous avons contribué à construire au cours de la thèse. Cette présentation permet de comprendre les contextes territoriaux dans lesquels se déploient les politiques, initiatives et pratiques étudiées. Puis nous détaillons notre démarche de recherche, caractérisée par la mobilisation d'une diversité de méthodes qualitatives et par des pratiques de recherche en lien avec des acteurs de terrain, qui amènent un questionnement réflexif sur ma posture de chercheuse.

Chapitre 1. Une approche territoriale de l'accessibilité alimentaire en milieu rural

Cette thèse développe une approche territoriale de l'accessibilité alimentaire en milieu rural, afin de comprendre les systèmes de contraintes rencontrés par les habitants des espaces ruraux en situation de précarité pour accéder à une alimentation choisie, et d'analyser différentes modalités d'action qui s'articulent à l'échelle territoriale pour y répondre. Nous abordons cette question au travers d'une approche multi-niveaux, par l'action publique, par les initiatives locales associatives et par les pratiques individuelles, que nous identifions comme les principaux leviers dont disposent les acteurs pour agir en matière d'accessibilité alimentaire.

Dans un premier temps, ce chapitre propose une revue de la littérature portant sur les inégalités alimentaires, en insistant sur leurs facteurs explicatifs et leurs impacts à l'échelle individuelle, à travers la notion de précarité alimentaire. Nous montrerons ensuite comment notre recherche s'inscrit dans plusieurs champs de la géographie, en mettant en évidence les apports de cette discipline pour questionner l'accessibilité alimentaire. Nous présenterons enfin le cadre d'analyse de la thèse et les différentes démarches mobilisées afin d'appréhender l'articulation d'actions à l'échelle des territoires pour aller vers un accès à l'alimentation plus juste.

1 Caractériser les inégalités alimentaires

Les sociétés occidentales contemporaines se caractérisent par une forme d'abondance qui place les individus face à une grande diversité d'options en matière d'alimentation (Fischler, 1993). Cependant, les choix alimentaires restent en réalité fortement contraints pour une partie de la population. Nous commencerons par définir les contours de ces inégalités alimentaires à partir d'une revue de la littérature, en les décrivant, puis en mettant en évidence leurs causes et leurs impacts à l'échelle individuelle.

1.1 Une fracture alimentaire ?

Il s'agit dans un premier temps de montrer comment s'expriment les inégalités alimentaires en France, au niveau des pratiques mais aussi des représentations de l'alimentation.

1.1.1 Des pratiques alimentaires socialement différenciées

Les différences sociales jouent un rôle majeur en matière d'alimentation (Laisney, 2013). En France, de nombreuses études en nutrition et en sociologie soulignent le lien existant entre le statut social des personnes (considéré généralement en termes de revenus et/ou de catégorie socio-professionnelle) et leurs pratiques alimentaires (Caillavet *et al.*, 2006; Régnier *et al.*, 2006). Ces différences s'observent d'abord au niveau des types de produits consommés. Les ménages dont les revenus sont les plus élevés, par exemple, ont une consommation plus importante de produits frais (fruits, légumes, poisson), quand les plus modestes consomment plus de féculents, de boissons sucrées et de produits transformés (Plessz & Gojard, 2010), soit des aliments de faible qualité nutritionnelle (Anses, 2017). La qualité des produits est également un facteur de différenciation des consommateurs. La consommation de produits labellisés (bio, commerce équitable, appellations d'origine…) est plus importante chez les catégories socio-professionnelles supérieures (Laisney, 2013; Anses, 2017). Des différences sont aussi notables dans le choix des espaces d'approvisionnement. Alors que les ménages les plus modestes effectuent une plus grande part de leurs achats alimentaires dans des grandes surfaces dites de *hard discount*, les catégories sociales supérieures dépensent davantage que la moyenne dans les commerces de détail et les marchés (Anses, 2017). Elles ont également plus largement recours aux modes d'approvisionnement issus des systèmes alimentaires alternatifs (Lamine, 2008; Dubuisson-Quellier, 2009), tels que les AMAP[1] (Mundler, 2007; Paranthoën, 2013; Gallardo Gomez & Darrot, 2022), les circuits courts (Richard *et al.*, 2014) ou encore les supermarchés coopératifs (Lepiller & Valette, 2021). Si ceux-ci ont dans un premier temps été peu abordés sous l'angle des inégalités sociales (Deverre & Lamine, 2010), des études soulignent aujourd'hui la nature injuste de leur trajectoire de développement (Chiffoleau & Paturel, 2016; Hochedez *et al.*, 2022). Hochedez & Le Gall (2016) dressent ainsi le constat suivant :

> *« L'émergence et la juxtaposition spatiale de systèmes alimentaires à deux vitesses apparaissent en effet préoccupantes. De façon caricaturale, « l'alimentation » (entendue comme « issue du système global de production et distribution ») pourrait être réservée aux populations défavorisées et la « bonne alimentation » (« issue du circuit local de distribution et traçable du champ à l'assiette ») aux populations favorisées. »*

De la même façon, une étude réalisée par le Labo de l'ESS[2] (2020) dénonce « *une fracture entre celles et ceux qui ont la possibilité de bien se nourrir et celles et ceux qui ne l'ont pas* ». Ce clivage doit toutefois être relativisé au regard du poids encore faible des systèmes alimentaires alternatifs dans

[1] Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
[2] Économie Sociale et Solidaire

la consommation alimentaire à l'échelle de la société française, partiellement masqué par une forte médiatisation et un engouement scientifique (Deverre & Lamine, 2010). Les produits durables constituent en effet encore aujourd'hui un marché modeste (Sirieix & Le Borgne, 2017), et 2/3 des achats alimentaires sont toujours effectués en grande surface (Pouzenc, 2019).

1.1.2 Des différences sociales sources d'inégalités

La différenciation sociale des pratiques alimentaires a d'abord été envisagée par les sciences sociales comme un des prismes d'observation de la diversité des modes de vie, dans le cadre de travaux en sociologie (Halbwachs, 1912; Bourdieu, 1979; Elias, 1973). L'alimentation est alors considérée comme un marqueur social et un facteur de distinction (Bourdieu, 1979). Cependant, depuis les années 1990, l'émergence d'enjeux de santé publique et la survenue de crises alimentaires, dont celle de la vache folle, renouvellent les études sociologiques sur l'alimentation. La diversité des pratiques alimentaires est de plus en plus analysée en termes d'inégalités (de Saint Pol, 2017; Fielding-Singh, 2021; Shostak, 2023), c'est-à-dire de différences porteuses d'avantages ou de désavantages et qui introduisent une forme de hiérarchie entre groupes sociaux. Parallèlement, un champ de recherche se développe dans le domaine de la nutrition. Ces travaux montrent que l'alimentation constitue un déterminant majeur des inégalités sociales de santé, même s'il joue rarement de manière isolée (Darmon & Carlin, 2013). Les différences de pratiques alimentaires sont ainsi envisagées non plus seulement comme le reflet de positions distinctes dans l'espace social, mais comme un facteur d'aggravation des inégalités sociales structurelles, et en particulier celles liées à la santé[1].

Les liens entre alimentation et santé ont fait l'objet de nombreuses études au niveau international. Ils ont aussi été au cœur de la construction des politiques alimentaires de certains pays, en particulier les États-Unis et le Canada (Gottlieb & Joshi, 2010). En France, où l'alimentation est culturellement indissociable des notions de plaisir et de convivialité (Fischler & Masson, 2008), la dimension de santé a mis plus longtemps à s'imposer, mais est aujourd'hui reconnue par les politiques alimentaires. Ainsi, le PNA 2019-2023 souligne que « *l'alimentation […] constitue un facteur majeur de développement des principales maladies chroniques : obésité, pathologies cardio-vasculaires, diabète et cancers* »[2]. L'attention croissante portée aux enjeux de santé liés à l'alimentation s'explique par la prégnance de plus en plus forte dans la société des pathologies associées. À l'échelle mondiale, l'OMS[3] parle depuis plusieurs années d'une épidémie de surpoids et d'obésité.

[1] Nous verrons plus loin que ces différences de pratiques alimentaires contribuent au renforcement d'autres formes d'inégalités, notamment sociales et démocratiques. Nous nous centrons ici sur les enjeux de santé car c'est cette entrée qui a permis d'ouvrir la réflexion sur les liens entre inégalités et alimentation.
[2] Programme National pour l'alimentation « Territoires en action 2019-2023 » (2019).
[3] Organisation Mondiale de la Santé

En France, d'après l'enquête Obépi-Roche de 2020[1], l'excès de poids concerne 47,3 % des individus, dont 17 % sont en situation d'obésité. La prévalence de ces pathologies est plus élevée chez les populations défavorisées, notamment du fait de leurs pratiques alimentaires, souvent moins favorables à la santé (Darmon & Drewnowski, 2008; Darmon & Carlin, 2013; Caillavet *et al.*, 2014). Par exemple, d'après l'étude Obépi-Roche de 2012, le pourcentage d'adultes obèses en France est 3,65 fois plus élevé dans les ménages ayant un revenu mensuel net inférieur à 900 euros par rapport à ceux dont le revenu dépasse 5 300 euros. La dernière édition de l'enquête montre par ailleurs qu'en 2020, le taux d'obésité chez les ouvriers est de 18 %, contre 9,9 % chez les cadres supérieurs. Les conséquences en termes de santé publique des inégalités alimentaires soulèvent des interrogations sur les facteurs à l'origine de ces inégalités.

1.1.3 L'accès à une alimentation de qualité, une aspiration partagée ?

Les inégalités alimentaires sont souvent expliquées, notamment par les acteurs des systèmes alimentaires alternatifs, par un manque d'intérêt et de connaissances sur l'alimentation supposés des groupes sociaux défavorisés, en lien avec un niveau d'éducation plus bas (Guthman, 2008). Ce présupposé est à interroger dans un contexte plus large d'évolution des représentations sur l'alimentation. En effet, depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'alimentation est devenue une préoccupation croissante chez les consommateurs à l'échelle internationale (Atkins & Bowler, 2001), et en particulier au sein des Nords, un phénomène souvent qualifié de *quality turn*, ou tournant qualitatif (Goodman, 2003). En France, une étude du Crédoc souligne que la sensibilité des consommateurs au facteur qualité s'est accrue à la fin des années 1990 et au début des années 2000, et qu'elle est particulièrement forte concernant l'alimentation (Tavoularis *et al.*, 2016). Entre le prix et la qualité, 78 % des consommateurs français déclarent que la qualité est le critère le plus pertinent pour le choix des produits alimentaires. L'alimentation constitue le secteur pour lequel le critère de qualité est le plus cité comme le plus pertinent, derrière l'électroménager (71 %).

La qualité alimentaire est toutefois une notion complexe à définir. Les attentes des consommateurs reposent en effet sur une approche multidimensionnelle de la qualité (gustative, nutritionnelle, environnementale, sociale, sanitaire…). De plus, les critères d'évaluation de la qualité évoluent dans le temps et l'espace (Stanziani, 2015). Aujourd'hui en France, les produits bio, locaux et bruts (par opposition aux produits transformés) sont particulièrement valorisés (Tavoularis *et al.*, 2016). Par ailleurs, l'acte d'achat intègre de plus en plus d'aspects éthiques, et apparaît comme un moyen d'expression de ses valeurs pour le consommateur, qui se préoccupe de plus en plus des

[1] Obépi-Roche est le nom donné à une série d'enquêtes épidémiologiques nationales portant sur le surpoids et l'obésité.

impacts sociaux et environnementaux de son comportement alimentaire (Codron *et al.*, 2006; Sirieix & Le Borgne, 2017).

Les pratiques alimentaires des groupes sociaux défavorisés, telles que décrites ci-dessus (1.1.1), ne correspondent pas à ces nouvelles attentes des consommateurs en matière de qualité, alimentant l'idée selon laquelle ces populations se sentiraient peu concernées par le tournant qualitatif. Cependant, un certain nombre d'études viennent remettre en cause ce discours. À partir d'une revue de littérature sur les comportements alimentaires des personnes modestes, Brocard et *al.* (2022) soulignent ainsi que leurs aspirations en matière d'alimentation ne diffèrent pas fondamentalement de celles du reste de la population :

> *« Comme le reste de la population, les personnes modestes expriment un intérêt pour une alimentation saine, de qualité et durable. »*

Le « bien manger », et l'attention portée à la dimension éthique de l'alimentation (Johnston *et al.*, 2012), sont des valeurs présentes dans toutes les couches de la société, qui s'appuient sur un ensemble de connaissances partagées. Ainsi, des études menées auprès de personnes en situation de précarité alimentaire montrent par exemple qu'elles accordent de l'importance à plusieurs dimensions de la durabilité de l'alimentation (Verdeau & Monnery-Patris, 2024), ou encore que les messages d'éducation à l'alimentation sont largement connus de toute la population (Ramel & Boissonnat, 2018). Toutefois, si les représentations des personnes modestes correspondent dans l'ensemble aux normes alimentaires dominantes, elles présentent aussi certaines spécificités (Brocard *et al.*, 2022). La convivialité et la dimension sociale de l'alimentation sont par exemple particulièrement valorisées. On observe également chez ces groupes une plus forte méfiance à l'égard des produits de l'agro-industrie et des grandes surfaces.

Ces résultats interrogent sur la nature des réponses à apporter. Le présupposé selon lequel la « mauvaise » qualité de l'alimentation des personnes défavorisées serait liée à un manque de connaissances et/ou de compétences appelle des actions centrées sur l'éducation et la sensibilisation. Cette perspective correspond au modèle KAB, *knowledge attitude behaviour*, selon lequel l'information serait le vecteur d'un changement de posture débouchant sur une modification des pratiques. De fait, de nombreuses initiatives locales, mais également des politiques nationales[1], développent ce type de réponses. Dans les années 2000, les publics précaires deviennent même une cible prioritaire des politiques de santé publique (Duboys de Labarre & Crenn, 2019). Néanmoins, cette approche semble insuffisante, car elle néglige les systèmes de contraintes et les contradictions auxquels se heurtent les consommateurs dans leur volonté de changement de pratiques (François-

[11] On pense par exemple à la campagne de sensibilisation nationale « Cinq fruits et légumes par jour ».

Lecompte, 2009; Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013; Sirieix & Le Borgne, 2017). Particulièrement pour les personnes en situation de précarité, les informations reçues sont souvent très difficiles à mettre en pratique (Ramel & Boissonnat, 2018). De plus, en pointant « *l'inadéquation entre une norme sociale aspirationnelle et leur capacité à y répondre* » (Brocard *et al.*, 2022), elles peuvent même être vécues comme des injonctions culpabilisantes, et engendrer ainsi des effets contraires à l'objectif visé.

Ainsi, l'aspiration au « bien manger » n'est pas l'apanage des populations les plus favorisées, mais un référentiel partagé par l'ensemble des classes de la société. Les différences sociales persistantes dans les pratiques alimentaires doivent donc d'abord être lues comme le résultat d'un écart entre les attitudes (valorisation de l'alimentation de qualité) et les pratiques, ou *value-action gap*, qui résulte directement des difficultés spécifiques que rencontrent les populations défavorisées pour accéder à l'alimentation (Brocard *et al.*, 2022; Verdeau & Monnery-Patris, 2024). De ce fait, « *la préoccupation pour l'alimentation dite saine doit donc plutôt être examinée à l'aune des conditions concrètes qui permettent (ou non) de la mettre en œuvre au quotidien* » (Damhuis *et al.*, 2020). Cette analyse de la littérature nous a donc conduite à adopter une approche par les contraintes et ressources pour analyser les pratiques alimentaires des personnes en situation de précarité.

1.2 Des facteurs d'accès à l'alimentation pluriels

Les conditions concrètes d'accès à l'alimentation des individus sont influencées par une diversité d'éléments. La littérature existante met l'accent sur trois catégories de facteurs, qui renvoient à des dimensions différentes de l'alimentation : économiques (l'alimentation comme bien marchand), socio-culturels (l'alimentation comme vecteur de lien social et marqueur identitaire) et pratiques (l'alimentation comme pratique). Nous allons détailler comment ces facteurs peuvent peser sur la mise en œuvre d'une aspiration à une alimentation de qualité.

1.2.1 Le budget alimentaire

Le lien entre ressources financières et accès à une alimentation de qualité a été largement démontré. La qualité nutritionnelle de l'alimentation, notamment, suit un gradient social : elle est d'autant moins bonne que le niveau socio-économique des individus est faible (Darmon & Drewnowski, 2008). Dans une étude visant à isoler la contrainte liée au coût de l'alimentation, Darmon *et al.* (2002) ont montré que l'augmentation de la contrainte budgétaire entraîne une diminution de la qualité nutritionnelle de l'alimentation. Cela s'explique en partie par le fait que les produits de faible qualité nutritionnelle, comme les produits gras et/ou sucrés ainsi que les produits céréaliers, sont une source de calories bon marché. À l'inverse, pour un même apport calorique, le coût de revient est beaucoup plus élevé pour des fruits, des légumes ou encore du poisson (Maillot *et al.*, 2007). Des recherches ont estimé à 3,85 euros par jour et par personne le budget minimum

permettant de respecter l'ensemble des recommandations nutritionnelles en France[1] (Maillot *et al.*, 2017). D'après les conclusions de l'Observatoire des prix réalisé par Familles Rurales en 2022, s'alimenter conformément aux préconisations du PNNS (Plan National Nutrition Santé) coûte au minimum 477 euros[2] par mois pour une famille composée de quatre personnes. En introduisant un critère de variété de l'alimentation, le budget à consacrer passe à 734 euros pour des produits premiers prix, 814 euros pour des marques nationales, et 1179 euros pour du bio.

Même en se limitant à la dimension nutritionnelle, les seuils calculés s'avèrent élevés pour les ménages les plus précaires. Selon Familles Rurales, il manquerait 65 euros par mois à une famille de quatre personnes se situant au niveau du seuil de pauvreté[3] pour parvenir à suivre les recommandations du PNNS. La contrainte budgétaire augmente encore si l'on introduit d'autres critères de qualité. Ainsi, le coût des produits sous label constitue généralement le principal frein à l'achat, particulièrement pour les ménages ayant les revenus les moins élevés (Laisney, 2013). Plus largement, on observe que les dépenses alimentaires pèsent particulièrement lourd pour les personnes en situation de précarité, et occupent ainsi une position spécifique dans leur budget (Andrieu *et al.*, 2005; Pluvinage, 2012). En France, les 20 % des ménages les plus modestes consacrent en moyenne 18,3 % de leur consommation aux dépenses alimentaires, contre 14,2 % pour les 20 % des ménages les plus aisés[4]. De plus, l'alimentation constitue souvent une variable d'ajustement pour ces ménages (Conseil National de l'Alimentation, 2022). En cas de diminution des ressources financières, il est en effet plus facile d'agir sur un pas de temps court sur le budget alimentaire, comparativement à d'autres types de frais, en particulier ceux liés au logement et au paiement des factures (Ramel & Boissonnat, 2018). Le coût de l'alimentation apparaît donc comme une contrainte forte pour l'accès à une alimentation choisie des populations précaires. Cependant, le prix n'est pas le seul facteur explicatif des inégalités alimentaires.

1.2.2 La dimension socio-culturelle

Des facteurs d'ordre socio-culturel jouent également un rôle dans la compréhension des pratiques et des contraintes d'accès à l'alimentation. Des travaux montrent par exemple que l'influence du contexte social et culturel dans lequel les individus évoluent est forte (Arboix-Calas, 2014; Pech, 2021), et s'exerce à plusieurs échelles, depuis la famille et l'environnement social immédiat jusqu'à l'échelle globale de la société, par le biais des représentations de l'alimentation véhiculées par les médias, la publicité ou encore les campagnes publiques de sensibilisation. Des

[1] Ce seuil, calculé en 2017, devrait sans doute être revu à la hausse, en particulier dans le contexte actuel d'inflation sur les produits alimentaires.
[2] Le montant de cette fourchette basse s'avère très proche du seuil journalier de 3,85 euros par personne.
[3] En France métropolitaine, plus de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire (Insee, 2019).
[4] Enquête Budget de famille (Insee, 2017).

recherches en sociologie économique soulignent quant à elles l'impact de l'entourage relationnel sur la modification des comportements alimentaires, en pointant le rôle clé des moments de rupture dans les trajectoires de vie des individus (Barrey *et al.*, 2016). Ainsi, les situations de déstructuration conjugale, comme la monoparentalité (Lhuissier, 2006) ou le veuvage (Cardon, 2009), peuvent être vectrices d'appauvrissement alimentaire. L'absence de lien social autour du repas décourage souvent la pratique culinaire, et fragilise le plaisir lié à l'acte alimentaire. L'exclusion, qui est un facteur majeur de précarité, met à mal les dimensions de partage et de convivialité associées à l'alimentation.

Plus largement, le capital social et culturel dont disposent les individus peut représenter une barrière pour accéder à certaines modalités d'accès à l'alimentation, comme les systèmes alimentaires alternatifs, marqués par une surreprésentation des populations à capital social et culturel élevé et plutôt aisées (1.1.1). Des critères personnels de genre, de classe sociale et d'identité culturelle interviennent dans l'accès à l'information relative à ces modes d'approvisionnement (Slocum & Saldanha, 2016; Cotter *et al.*, 2017; Hart *et al.*, 2023), mais aussi dans la création de mécanismes d'autocensure ou de distinction vis-à-vis de pratiques associées à des groupes spécifiques (Dubuisson-Quellier & Gojard, 2016). Ainsi, en dépit d'un récent travail mené au sein du mouvement amapien pour atteindre une plus grande inclusivité (Montrieux, 2023), les AMAP peinent à diversifier leurs publics, pour des raisons moins liées au prix des paniers qu'à des facteurs sociologiques (Mundler, 2013; Gallardo Gomez & Darrot, 2022). De la même façon, la forme prise par les marchés de producteurs (Paddock, 2015) ou encore les supermarchés coopératifs (Fourat *et al.*, 2020; Lepiller & Valette, 2021) correspond mieux au répertoire culturel et aux pratiques des consommateurs les plus favorisés, rendant l'inclusion des publics en situation de précarité difficile. Dans le contexte nord-américain, des travaux montrent également comment la *whiteness* des mouvements alimentaires alternatifs, qui est l'expression de rapports structurels de pouvoir et de domination, constitue un facteur d'exclusion pour certaines communautés (Slocum, 2007; Guthman, 2008).

L'exemple du seuil journalier de 3,85 euros développé ci-dessus permet également de mettre en évidence les limites d'une approche strictement économique. En effet, ce montant, obtenu à partir de considérations uniquement nutritionnelles, ne tient pas compte des habitudes alimentaires observées dans la population générale. Ce budget serait donc insuffisant pour accéder à une alimentation socialement et culturellement acceptable (Maillot *et al.*, 2010a), alors même que la nourriture constitue un support majeur de construction et d'affirmation de l'identité culturelle des individus. L'inadéquation mise en avant par cette recherche renvoie à un débat plus large, particulièrement important dans la littérature anglophone, sur l'alimentation culturellement adaptée

(*culturally appropriate food*), c'est-à-dire correspondant aux préférences culturelles des individus. Un certain nombre de travaux insistent sur les difficultés éprouvées par les populations issues de minorités, par les personnes immigrées, ou encore par les étudiants internationaux (Gnanapragasam, 2020) pour accéder à une alimentation en adéquation avec leur identité culturelle, en particulier lorsque ces personnes fréquentent des structures d'aide alimentaire, qui offrent un choix de produits limité (Mukoya *et al.*, 2017; Thompson *et al.*, 2018; Hardcastle & Caraher, 2021). Pour ces populations, la maîtrise de la langue peut également constituer un frein d'accès à l'alimentation (López, 2023). En France, l'accès à une alimentation culturellement adaptée reste un enjeu encore peu traité par la recherche, même s'il commence à être mis en avant par certaines associations (Ramel *et al.*, 2016). Ainsi, pour comprendre les contraintes d'accès à l'alimentation des individus, il semble indispensable de tenir compte de leur insertion dans un contexte socio-culturel particulier.

1.2.3 Les aspects pratiques

Enfin, la littérature montre que l'accès à l'alimentation dépend également de l'organisation de la vie quotidienne. Tout d'abord, il est lié aux conditions matérielles d'existence. Stocker la nourriture, cuisiner et prendre ses repas nécessite l'accès à un lieu et à des équipements adaptés, ainsi qu'à l'eau et à l'énergie. Autant de conditions difficiles à remplir pour des personnes se trouvant dans des situations de logement précaires, ou vivant dans la rue (Amistani & Terrolle, 2008; Plancade, 2014; Fitzpatrick & Willis, 2021). La temporalité est l'autre pilier essentiel, bien que peu mis en avant par les recherches existantes (Widener & Shannon, 2014), de la dimension pratique de l'accès à l'alimentation. Se nourrir implique en effet de consacrer du temps à différentes étapes : approvisionnement, élaboration des repas, consommation. Ainsi, les contraintes d'emploi du temps ont une incidence sur les pratiques alimentaires (Herpin, 1980; Frugal, 2020), et peuvent constituer un frein à certaines évolutions. En effet, la recherche d'une alimentation de qualité, telle que définie par les représentations des consommateurs, conduit à une augmentation du temps à consacrer aux activités alimentaires. D'une part, la fréquentation de circuits alimentaires alternatifs conduit à une multiplication des espaces d'approvisionnement particulièrement chronophage. Ces modes d'approvisionnement s'opposent en cela au modèle de la grande surface, qui vise à rassembler en un seul lieu l'ensemble des produits, dans une optique d'optimisation du temps. D'autre part, la valorisation du fait maison s'accompagne d'une augmentation du temps dédié à la cuisine. Il faut ajouter à cela que les activités alimentaires se trouvent prises dans une routine qui entraîne une certaine inertie des pratiques de consommation (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013). Ainsi, l'analyse de l'accès à l'alimentation doit s'inscrire dans une réflexion plus globale sur les cadres matériels et temporels au sein desquels les individus déploient leurs pratiques quotidiennes.

Les freins à l'accès à une alimentation choisie tiennent donc à des facteurs économiques, socio-culturels et pratiques. C'est lorsque que les obstacles se cumulent à l'échelle individuelle, ou que certaines contraintes sont trop fortes, qu'apparaissent des situations de précarité alimentaire.

1.3 La précarité alimentaire : un concept pour penser les impacts des inégalités d'accès à l'alimentation

En France, le concept de précarité alimentaire vise à saisir dans toute sa complexité la situation des personnes dont l'accès à une alimentation de qualité, répondant à leurs besoins et préférences, n'est pas garanti. Nous allons voir comment il a émergé et quels sont ses apports.

1.3.1 D'une approche par la pauvreté à une analyse des précarités

Le concept de précarité émerge en France dans les années 1980. Issu du champ des politiques publiques (Pierret, 2013), il devient un terme courant du discours politique (Barbier, 2005). Deux rapports en particulier, rédigés respectivement par Gabriel Oheix pour Raymond Barre (1981) et par Joseph Wresinski, au nom du Conseil économique et social (1987), marquent l'essor de ce concept. Il est alors utilisé pour désigner les nouvelles formes de pauvreté, qui se développent dans un contexte de crise économique et sociale, et notamment celles touchant les travailleurs. D'après le rapport Wresinski (*ibid.*), « *la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux* ». Elle désigne un état d'insécurité et de dépendance qui peut conduire à la pauvreté. L'approche par la précarité permet d'intégrer dans les politiques de lutte contre la pauvreté une réflexion sur les individus en position de fragilité, pouvant basculer à tout moment dans une situation critique.

D'abord catégorie politique, le concept de précarité devient également un cadre d'analyse pour les sciences sociales (Pierret, 2013). Il permet de dépasser une approche par la pauvreté, qui, en renvoyant uniquement à des critères financiers objectifs et mesurables, occulte les composantes subjectives de l'exclusion (Boulineau & Bonerandi-Richard, 2014). La précarité ne se définit pas en termes de seuil, mais de situation vécue. Elle renvoie à un état de vulnérabilité, de dépendance et d'incertitude (Cingolani, 2011; Alpe *et al.*, 2013), et s'exprime dans différents domaines de l'existence. La précarité de l'emploi renvoie ainsi à la situation d'instabilité vécue par certains travailleurs (Paugam, 2007). La précarité sociale caractérise les situations d'exclusion, de rupture du lien social, d'isolement, mais aussi le sentiment de dépendance vis-à-vis des services sociaux (Pierret, 2013). Plus récemment, la précarité a également été abordée par les sciences sociales sous l'angle du logement, au travers de la notion de précarité résidentielle, qui peut être définie comme « *un continuum de situations rendant l'occupation du logement incertaine, inadéquate ou inabordable* » (Simard,

2019). L'approche par le logement renvoie également à la question de la précarité énergétique (Charlier *et al.*, 2015), une problématique mise sur le devant de la scène par le contexte actuel d'inflation des prix de l'énergie. La précarité alimentaire doit ainsi se comprendre comme l'une des facettes de situations de précarité touchant à plusieurs domaines de l'existence.

1.3.2 La précarité alimentaire : une approche alternative à l'insécurité alimentaire

Plusieurs concepts permettent d'analyser les difficultés d'accès à l'alimentation à l'échelle de l'individu ou du ménage. Au niveau international, le concept d'insécurité alimentaire (*food insecurity*) est le plus largement utilisé (Sassi, 2018), que ce soit au sein des institutions internationales, comme l'ONU, ou dans la littérature scientifique anglophone. Ainsi, la FAO[1] considère qu'une personne se trouve en situation d'insécurité alimentaire « *lorsqu'elle n'a pas un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normaux et une vie active et saine* »[2]. L'insécurité alimentaire existe lorsque l'un des quatre piliers sur lesquels repose la sécurité alimentaire est menacé. Ces piliers sont la disponibilité des ressources alimentaires sur un territoire donné (en quantité et en qualité suffisantes), l'accès des individus à ces ressources, leur utilisation (en adéquation avec les besoins physiologiques des individus), et enfin la stabilité, qui renvoie à la possibilité de maintien des trois premières dimensions dans le temps, même en cas de chocs extérieurs (FAO, 2006). Les études se référant à ce cadre d'analyse ont pour caractéristiques d'être souvent menées à l'échelle nationale, et de privilégier une approche centrée sur la nutrition, qui met l'accent sur la fonction biologique de l'alimentation (Paturel *et al.*, 2015). Le concept de vulnérabilité alimentaire, quant à lui, est utilisé pour analyser le risque que des individus ou des groupes basculent dans l'insécurité alimentaire. Il peut être défini comme « *l'exposition au risque de voir sa sécurité alimentaire se dégrader sous l'effet d'une perturbation, qu'elle soit d'origine naturelle, économique, sanitaire ou sociale* » (Bidou & Droy, 2007). La vulnérabilité alimentaire renvoie donc à des facteurs de fragilité, à des processus qui conduisent à des situations d'insécurité alimentaire (Pulliat, 2013).

Dans la littérature francophone, le concept de précarité alimentaire s'est imposé pour désigner une « *situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri* » (Labo de l'ESS, 2020). Cette définition, plus large que celle d'insécurité alimentaire, permet de mettre l'accent sur les multiples dimensions de l'acte alimentaire. Au-delà de la fonction biologique, il s'agit de

[1] Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
[2] Site Internet de la FAO (https://www.fao.org/hunger/fr/), consulté le 18/05/2023.

développer une approche systémique qui considère les fonctions sociale, culturelle, identitaire et hédoniste de l'alimentation (Ramel & Boissonnat, 2018; Paturel *et al.*, 2019; Bricas *et al.*, 2021). L'approche par la précarité alimentaire se caractérise également par une attention particulière portée au vécu des personnes. Enfin, en s'inscrivant dans le vocable de la précarité, qui est celui des politiques d'action sociale en France, cette approche met également en évidence les liens qui existent entre les différentes dimensions de la précarité. La Figure 1, construite à partir des études s'intéressant au vécu des personnes en situation de précarité alimentaire (1.3.3), montre les relations d'interdépendance entre la précarité alimentaire et les principales formes de la précarité identifiées dans la littérature.

Figure 1. La précarité alimentaire : une approche décloisonnée des difficultés d'accès à l'alimentation

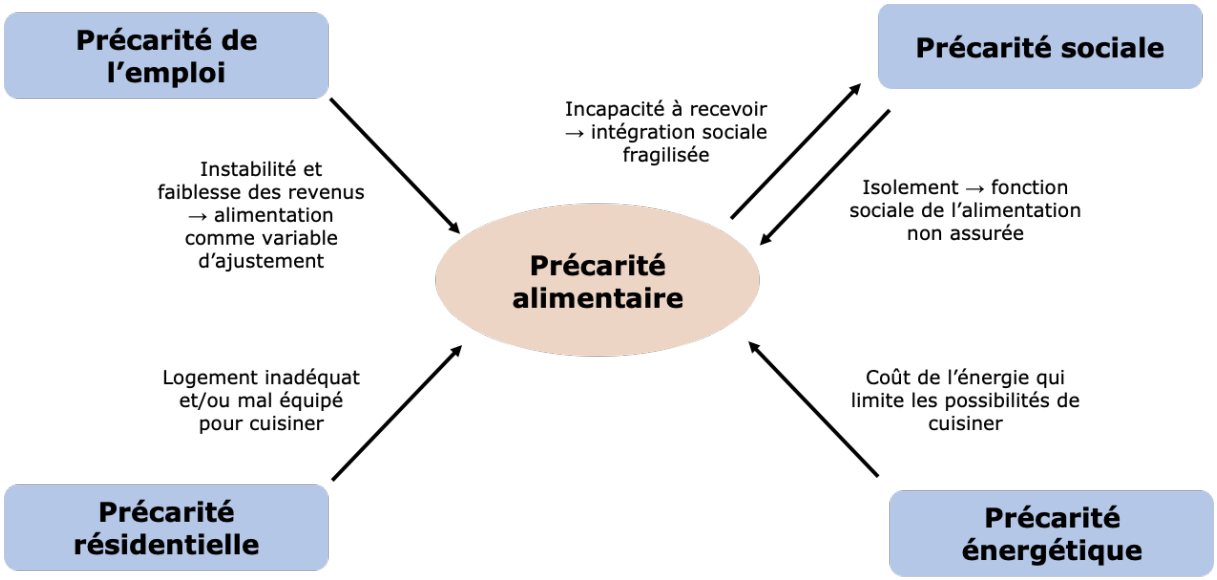

Réalisation : C. Néel

Cette figure souligne en particulier les liens très étroits entre précarité alimentaire et précarité sociale, particulièrement dans le contexte français, où « *manger seul signifie la rupture des liens avec les autres* » (Paturel *et al.*, 2019). Les travaux portant sur la précarité alimentaire se distinguent ainsi initialement par la place centrale qu'ils accordent à la dimension sociale de l'alimentation, par opposition à une approche par la sécurité alimentaire. Néanmoins, on note également dans la littérature internationale de récents efforts de redéfinition de l'insécurité alimentaire, à travers des travaux qui proposent des approches plus holistiques, qui intègrent les significations sociales de l'alimentation (Shostak, 2023).

1.3.3 Comprendre la précarité alimentaire

Quelle que soit la problématique sociale abordée, appréhender la précarité soulève des questions de caractérisation et d'évaluation. Alors que la pauvreté est quantifiable et se mesure à l'aide d'indicateurs[1], la précarité est subjective, insaisissable par les statistiques (Pierret, 2013; Hochedez & Mialocq, 2015). Comment dès lors appréhender la précarité alimentaire pour être en mesure d'y répondre ?

- *Mesurer la précarité alimentaire*

En France, les politiques publiques mesurent la précarité alimentaire en quantifiant le recours à l'aide alimentaire. Elles disposent d'un système d'information basé sur des données fournies par les associations, qui renseigne à la fois le profil des personnes inscrites et les denrées distribuées (volumes, sources d'approvisionnement). Depuis 2021, ce système est complété par un dispositif de suivi de l'aide alimentaire mis en place par l'Insee et la DREES[2], afin de disposer de données plus précises et plus fines (actualisations plus fréquentes, données disponibles au niveau départemental). Lancé dans le but d'observer les impacts de la crise du Covid-19[3], ce dispositif a permis d'estimer le nombre de personnes recevant une aide alimentaire en France métropolitaine (entre 2 et 4 millions chaque année) et de mieux caractériser le profil des recourants. Parmi les principaux résultats, on peut mentionner la forte proportion de personnes immigrées (44 % des recourants), de personnes seules (42 %) et de familles monoparentales (24 %), ce qui vient confirmer le lien fort entre précarité alimentaire et précarité sociale.

Ce mode d'évaluation de la précarité alimentaire comporte cependant des limites : méthodes de mesure non harmonisées entre associations, erreurs nombreuses dues à la réalisation de ce travail par des bénévoles non formés, comptage multiple des personnes fréquentant plusieurs associations, non-réponse de certaines structures… De plus, cette approche ignore la population en situation de précarité alimentaire qui n'a pas recours aux dispositifs d'aide (Labarre, 2021), pour des raisons diverses : manque d'information, difficultés d'accès aux structures, refus de percevoir une aide alimentaire, notamment pour des questions de dignité. Enfin, les données de l'aide alimentaire ne permettent pas de caractériser l'ensemble des dimensions de la précarité alimentaire. Il y a donc un enjeu fort, à la fois pour l'action publique et pour les structures d'aide, à produire des connaissances scientifiques sur la précarité alimentaire, et sur les différentes formes qu'elle peut prendre. Cet enjeu n'est pas propre à la France. Une étude canadienne met ainsi en évidence que

[1] En France, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population.
[2] Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
[3] https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/ressources-et-methodes/le-dispositif-de-suivi-de-laide-alimentaire-en-france, consulté le 19/05/2023.

le nombre et le profil des personnes recourant à l'aide alimentaire ne sont pas représentatifs de la population en situation d'insécurité alimentaire, soulignant la nécessité de mettre en place de nouvelles méthodes de production de données (Loopstra & Tarasuk, 2015).

Une série de travaux récents se sont saisis de cette question. Paturel *et al.* (2019) proposent un ensemble d'indicateurs permettant de diagnostiquer la précarité alimentaire, regroupés en cinq familles : pauvreté et inégalités monétaires, populations vulnérables, relations entre alimentation et santé, accès à une offre alimentaire de qualité, aide alimentaire. D'autres travaux développent une approche territoriale, en proposant des méthodes de diagnostic permettant d'identifier les territoires cumulant les facteurs de précarité alimentaire (Crédoc, 2022; Labarre *et al.*, 2022). Ces publications à visée opérationnelle élaborent des méthodologies appropriables par les acteurs de terrain[1] en réponse à une demande d'acteurs publics, respectivement la Région Île-de-France (Crédoc, 2022) et le Département de l'Hérault (Labarre *et al.*, 2022). Cet objectif d'opérationnalité entre en tension avec la prise en compte de l'ensemble des dimensions de la précarité alimentaire, en particulier celles liées à la qualité, à la dignité, ou encore à la fonction sociale de l'alimentation, difficilement saisissables par une approche statistique.

- *Saisir l'expérience de la précarité alimentaire : une approche par le vécu et les pratiques*

De rares travaux, complémentaires, s'intéressent aux dimensions subjectives, indispensables à une compréhension holistique du phénomène de la précarité alimentaire. Ces recherches abordent le vécu des personnes en situation de précarité alimentaire à l'échelle individuelle, en mettant l'accent sur les sentiments qui lui sont associés[2]. Elles montrent que la fonction sociale de l'alimentation, en particulier, est grandement fragilisée pour les personnes en situation de précarité (Ramel & Boissonnat, 2018). Le caractère hédoniste de l'alimentation est également mis à mal par la situation d'incertitude inhérente à la précarité. Se nourrir devient une préoccupation, une source de tensions au quotidien (*ibid.*). Les situations de précarité alimentaire portent également atteinte à la dignité des personnes, qui se retrouvent dans l'incapacité de répondre par elles-mêmes à un besoin élémentaire, engendrant des sentiments de honte et de culpabilité. Les parents, et en particulier les mères de famille, souffrent de ne pas pouvoir offrir à leurs enfants l'alimentation qu'elles estiment bénéfiques (Chen, 2016). Pour les personnes en

[1] Pour favoriser leur appropriation, les méthodes de diagnostic font l'objet d'une diffusion en libre accès, par le biais de sites Internet dédiés. Voir https://ansa-precarite-alimentaire.credoc.fr et https://www.vobsalim34.org, consultés le 22/05/2023.

[2] Nous mobilisons ici des travaux francophones, se référant au concept de précarité alimentaire, mais également des recherches anglophones qui mobilisent le concept de *food insecurity*, dans la mesure où elles développent une approche centrée sur le vécu des personnes. Nous nous limitons toutefois aux études portant sur les Nords, en posant l'hypothèse que les formes de la précarité alimentaire et les vécus associés au sein des Suds présentent un certain nombre de spécificités.

situation de précarité alimentaire, l'alimentation se trouve donc associée à un ensemble d'émotions négatives : stress, culpabilité, solitude, honte, frustration. Afin d'apporter des réponses adaptées, qui tiennent compte de ce vécu, il semble important de développer davantage de recherches sur l'expérience de la précarité alimentaire à l'échelle individuelle.

L'expérience de la précarité alimentaire se traduit également par l'adoption par les individus d'un certain nombre de pratiques spécifiques, qui visent à atténuer les difficultés rencontrées, ou à s'y adapter. Le recours à l'aide alimentaire représente le levier le plus étudié, en raison de son ampleur et de son caractère institutionnalisé. Il fait l'objet d'une abondante littérature, sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 3. Mais l'aide alimentaire s'inscrit en réalité dans un ensemble de pratiques diverses, moins visibles pour certaines car relevant de la sphère domestique. C'est le cas par exemple des formes de limitation de la consommation, comme le fait de sauter des repas, ou de manger de moins grandes quantités. Selon une enquête réalisée en 2021, 20 % des Français sauteraient certains repas pour des raisons financières[1]. Dans le cas de familles, ces pratiques sont largement utilisées pour privilégier l'alimentation des enfants, particulièrement pour les mères (Martin & Lippert, 2012). D'autres pratiques consistent à adapter le type de denrées achetées, en privilégiant les aliments les moins coûteux, mais aussi les aliments secs, non périssables, pour limiter le gaspillage (Darmon & Carlin, 2013). Il peut aussi s'agir de produits vendus à prix réduits car proches de la péremption, ce qui implique le recours à des pratiques spécifiques, de congélation ou de transformation, pour prolonger leur durée de vie (Ferrand, 2021). L'autoproduction, bien qu'elle soit souvent guidée par des motivations multiples, constitue également un moyen pour les ménages les plus modestes d'accéder à des fruits et légumes de meilleure qualité, et, dans le cas de populations immigrées, qui correspondent à leur culture alimentaire (Jégat, 2022), contribuant à assurer la fonction identitaire de l'alimentation. On observe également des pratiques de glanage. Ce concept, qui fait l'objet d'un intérêt croissant dans la littérature (Paddeu, 2019), regroupe un ensemble de pratiques relevant de la récupération de déchets alimentaires (Eikenberry & Smith, 2005; Plancade, 2014), de la collecte des restes agricoles (Dejouhanet & de Bercegol, 2019), ou encore de la cueillette de ressources biologiques sauvages (Short Gianotti & Hurley, 2016). Le glanage n'est pas spécifique aux personnes en situation de précarité alimentaire, et révèle une forme de convergence entre des pratiques guidées par des impératifs économiques et par des motifs politiques (Hajek, 2021). La littérature existante permet ainsi de mettre en évidence certaines pratiques pouvant agir comme des moyens individuels de lutte contre la précarité alimentaire. Cependant, la manière dont les personnes adaptent leurs stratégies d'accès à l'alimentation en

[1] Baromètre de la pauvreté réalisé par Ipsos pour le compte du Secours populaire (2021).

fonction des contraintes liées à leur localisation résidentielle a pour l'instant fait l'objet de peu d'attention, en particulier en contexte rural.

La notion de précarité alimentaire permet de mieux comprendre le vécu des personnes éprouvant des difficultés d'accès à l'alimentation, et de souligner les interdépendances avec d'autres formes de précarité. Cette approche holistique, si elle présente l'avantage de prendre en compte l'ensemble des dimensions de l'alimentation, rend cependant difficile la mesure de la précarité alimentaire.

***

L'alimentation est aujourd'hui « *représentative des inégalités sociales invisibles* » (Paturel *et al.*, 2015) : l'accès à une alimentation de qualité est largement facilité pour les catégories de la population les plus favorisées. Loin d'être le marqueur d'une absence de préoccupation pour la qualité alimentaire de la part des plus précaires, ces inégalités découlent d'abord d'un ensemble de contraintes, économiques, socio-culturelles et pratiques, qui entravent la possibilité pour certaines personnes d'accéder à une alimentation choisie. Des freins d'accès à l'alimentation trop importants conduisent à des situations de précarité alimentaire, qui impactent négativement la santé, la sociabilité, le bien-être et la dignité des individus. Un des enjeux majeurs de la lutte contre la précarité alimentaire réside dans une meilleure compréhension de ce phénomène. La discipline géographique peut y contribuer, en introduisant dans le débat une réflexion sur les déterminants spatiaux de l'accès à l'alimentation et sur les approches territoriales de cette problématique.

2 Pour une approche géographique de l'accessibilité alimentaire

La problématique des inégalités d'accès à l'alimentation et de la précarité alimentaire, telle que nous venons de la présenter, renvoie à une diversité d'approches, qui relèvent principalement, même si pas exclusivement, de la sociologie et de la nutrition. Nous allons maintenant nous intéresser à la façon dont nous mobilisons la géographie, à travers plusieurs de ses objets de recherche, courants et prismes d'analyse, pour mieux comprendre l'accessibilité alimentaire en l'abordant selon une approche territoriale.

2.1 L'entrée par l'environnement alimentaire : quelle influence sur les pratiques ?

Un des apports de la géographie est d'interroger les facteurs spatiaux de l'accessibilité alimentaire, en partant du postulat que les individus évoluent dans des environnements variés, et que cette différenciation a un impact sur leur accès à l'alimentation. Les relations entre

environnement et accès à l'alimentation peuvent être étudiées à travers deux types d'approche, centrée sur les espaces (*place-based*) ou sur les individus (*people-based*), et donc sur leurs lieux de vie, leurs pratiques spatiales voire leurs représentations (Vonthron, 2021).

2.1.1 L'approche *place-based*

Les premiers travaux à s'intéresser à la dimension spatiale de l'accès à l'alimentation se développent à partir des années 1990 dans la littérature anglophone, autour de la notion de désert alimentaire (*food desert*) (Cummins & Macintyre, 2002), qui désigne un espace où la population n'a pas accès à une alimentation saine du fait de l'absence de commerces alimentaires abordables, et/ou de moyens de transport efficaces permettant d'y accéder (Beaulac *et al.*, 2009; Walker *et al.*, 2010). Aux États-Unis, cette approche, qui envisage l'accès à l'alimentation comme un problème de répartition spatiale et d'accessibilité physique des ressources alimentaires, a connu un grand succès, à la fois dans les sphères académique, médiatique, militante et politique, jusqu'à dominer le débat sur les solutions à apporter (Brinkley *et al.*, 2017; Hammelman, 2018). Elle est ainsi à l'origine de la construction du *Food Access Research Atlas*, un instrument de recherche et d'appui aux politiques publiques qui vise à identifier les zones où l'accès à l'alimentation de qualité (*healthy food*) est faible, en croisant des données socio-économiques relatives aux revenus des habitants, des données spatiales sur l'implantation des commerces alimentaires, et des données renseignant les moyens de transport disponibles[1]. Plusieurs travaux ont cherché à préciser le concept de désert alimentaire. Afin de prendre en compte la nature de l'offre alimentaire commerciale disponible localement, des recherches mobilisent la notion de bourbier alimentaire (*food swamp*), qui désigne des espaces marqués par une surreprésentation des commerces vendant des aliments de faible qualité nutritionnelle (Fielding & Simon, 2011). D'autres travaux précisent que les dimensions spatiale et temporelle de l'accès sont indissociables, et pointent le fait que l'accès n'est pas égal dans le temps, en fonction notamment des rythmes et des horaires d'ouverture des commerces (Widener & Shannon, 2014; Chen & Clark, 2016).

L'approche par les déserts alimentaires est néanmoins aujourd'hui largement remise en cause (Kolb, 2021), à la fois dans les milieux académique et militant. Certains auteurs mettent en évidence les limites des travaux s'intéressant aux déserts alimentaires, qui ne prennent en compte que certains types de commerces, généralement les supermarchés, alors que d'autres sources d'approvisionnement peuvent jouer un rôle majeur dans l'alimentation des individus (Brinkley *et al.*, 2017), comme par exemple les commerces ethniques (Joassart-Marcelli *et al.*, 2017), la vente de

[1] Site Internet du service de recherche économique du Département de l'Agriculture des États-Unis (https://www.ers.usda.gov/data-products/food-access-research-atlas/about-the-atlas/), consulté le 12/06/2023.

rue (Francis & Brinkley, 2020), ou encore l'agriculture urbaine (Ammerman, 2012). Ainsi, une approche alternative consisterait à construire des solutions à partir des initiatives déjà présentes localement, et dans un dialogue avec les habitants (Horst *et al.*, 2016; Brinkley *et al.*, 2017). La mobilité des individus constitue un autre point aveugle des études sur les déserts alimentaires, qui se concentrent sur le lieu de résidence des personnes, en ignorant leurs pratiques de mobilité quotidiennes (Shannon & Christian, 2017). De même, l'analyse des réseaux de sociabilité pouvant être mobilisés pour accéder aux ressources alimentaires échappe à cette approche (Hammelman, 2018). Ainsi, celle-ci conduirait à une surestimation de l'influence de la proximité aux commerces sur les pratiques alimentaires (Brinkley *et al.*, 2017). Des études montrent par ailleurs que les facteurs d'insécurité alimentaire varient en fonction des populations, et que l'intervention doit donc être multiforme pour tenir compte de ces différents profils (Jablonski *et al.*, 2016). Enfin, des travaux dénoncent également le fait que l'approche par les déserts alimentaires occulte les véritables causes des inégalités d'accès à l'alimentation, qui sont la conséquence d'inégalités sociales et raciales structurelles (Brinkley *et al.*, 2017; Audet *et al.*, 2023), mais aussi du fonctionnement du système capitaliste (Bedore, 2013) et des choix d'aménagement urbain (Kolb, 2021).

En France, la recherche s'est peu saisie du concept de désert alimentaire, en dehors de la thèse de S. Vonthron à Montpellier (2021) et de quelques travaux réalisés dans l'agglomération lyonnaise, qui mobilisent les notions de désert du circuit court (Nikolli *et al.*, 2016), et de vides alimentaires (Merchez *et al.*, 2020). Le faible intérêt pour ce concept peut s'expliquer en partie par une organisation spatiale de l'offre commerciale alimentaire qui diffère largement de celle observable aux États-Unis. Cependant, même si l'existence de déserts alimentaires en France, tels que définis par la littérature, peut être discutée, la compréhension de cette approche, et des critiques qu'elle suscite, semble indispensable pour analyser l'influence des environnements alimentaires ruraux sur l'accès à l'alimentation.

2.1.2 L'approche *people-based*

Face aux lacunes du concept de désert alimentaire, des auteurs proposent de dépasser l'approche *place-based* pour mettre les pratiques des habitants au centre, selon une perspective qui considère « *how food provisioning is embedded within and constrained by individuals' everyday activities, their economic positionality, and their location within the urban landscape* »[1] (Shannon & Christian, 2017). Plusieurs travaux analysent les pratiques d'approvisionnement alimentaire des individus en lien avec leurs déplacements quotidiens, en utilisant les concepts de mobilités alimentaires (Essers, 2020) ou

[1] « comment l'approvisionnement alimentaire s'intègre dans et est contraint par les activités quotidiennes des individus, leur position économique, et leur place au sein du paysage urbain » (traduction C. Néel)

encore d'espace d'activité (Vonthron, 2021). Ces approches permettent notamment de montrer que les achats alimentaires sont souvent réalisés au cours de chaînages de déplacement, c'est-à-dire d'enchaînement dans le temps d'activités sans repasser par le domicile (Hani, 2009), par exemple lors des trajets domicile-travail. La notion de paysage alimentaire permet de compléter ces approches en mettant l'accent sur les représentations que se font les individus des environnements alimentaires auxquels ils sont exposés (Vonthron *et al.*, 2020).

Nous croisons dans cette thèse une approche *place-based*, à travers l'identification d'espaces cumulant des facteurs de risque de précarité alimentaire, et une approche *people-based,* pour comprendre les diverses contraintes rencontrées par les individus pour accéder à l'alimentation, et notamment celles liées à leur localisation dans un environnement rural. Ces deux lectures sont en effet précieuses pour saisir les caractéristiques de l'accessibilité alimentaire dans les territoires ruraux.

2.2 L'approche par le rural : quelles caractéristiques de l'accès à l'alimentation dans les espaces ruraux ?

La géographie peut se définir comme une science de la différenciation spatiale. Parmi les nombreuses catégorisations de l'espace qu'elle opère, la distinction entre l'urbain et le rural apparaît fondatrice. Les premières recherches en géographie sur l'accès à l'alimentation se sont développées sur les espaces urbains et périurbains. Pourtant, cet enjeu n'est pas moins fort en milieu rural. C'est pourquoi il y a de notre point de vue un enjeu pour la géographie rurale à se saisir de cette nouvelle question.

2.2.1 Pour une géographie rurale de l'accès à l'alimentation

La pertinence de la distinction entre l'urbain et le rural, qui a contribué à structurer la discipline géographique, est aujourd'hui questionnée. Certains auteurs évoquent une urbanisation généralisée[1], qui rendrait les études rurales obsolètes. D'autres, dans la lignée desquels nous nous inscrivons, défendent au contraire l'intérêt heuristique et politique de continuer à considérer le rural comme un « *cadre territorial spécifique d'analyse* » (Depraz, 2020). Cette démarche se base sur le constat d'une expérience territoriale distincte des habitants du rural, résumée par V. Jousseaume (2021, p. 17) dans les termes suivants : « *la vie à la campagne n'est pas simplement une vie urbaine en plus petit, en plus diffus ou en moins bien* ». Ce vécu particulier doit se comprendre au regard des principales caractéristiques des espaces ruraux : faibles densités (de populations, d'équipements, de

[1] On pense par exemple aux travaux de J. Lévy, d'après lequel « *l'urbain est partout* » (Lévy *et al.*, 2018), appelant une approche par gradients d'urbanité, ou encore de M. Lussault, qui considère que le rural « *n'existe plus à l'heure actuelle en tant que modalité spécifique d'organisation et de fonctionnement d'une société* » (Lussault, 2016).

services…), importance des activités agricoles et pastorales dans le paysage et dans l'organisation économique et sociale, mais aussi modes de vie et système de valeurs spécifiques (Lacquement, 2017; Gonin & Quéva, 2018). Il faut toutefois préciser que si la dualité ville-campagne peut toujours être considérée comme un cadre d'analyse pertinent, elle ne doit cacher ni les recompositions à l'œuvre dans les campagnes, ni la diversité des espaces ruraux, et en particulier le caractère graduel et relatif du rural (Depraz, 2020). Il existe en effet plusieurs degrés de ruralité, qui se définissent en partie en fonction de la proximité à un pôle urbain.

Dans ce travail, nous posons donc comme hypothèse qu'en matière d'accès à l'alimentation, la ruralité se traduit par des contraintes et des ressources spécifiques. Or, cette problématique a jusqu'à présent été abordée majoritairement à travers un prisme urbain. Le concept de désert alimentaire, par exemple, a d'abord été développé pour caractériser la situation de quartiers défavorisés dans les villes américaines, et reste utilisé la plupart du temps pour traiter de cas d'étude urbains. Plus rares sont les travaux qui s'intéressent aux déserts alimentaires ruraux (Blanchard & Tood, 2007; Sharkey, 2009; McEntee & Agyeman, 2010). De la même façon, la notion de justice alimentaire a émergé dans les grandes villes (Hochedez & Le Gall, 2016). En France également, les spécificités rurales des pratiques alimentaires ont été peu étudiées, et plutôt sous l'angle des dynamiques culturelles, avec des travaux portant sur les produits du terroir, ou encore les pratiques de consommation régionalisées (Vandenbroucke & Delfosse, 2019).

Plusieurs hypothèses peuvent être faites pour expliquer le manque de recherches sur l'accessibilité alimentaire en milieu rural. Tout d'abord, les travaux sur la pauvreté et la précarité en général traitent davantage des espaces urbains, où les phénomènes de ségrégation socio-spatiale sont plus visibles et reçoivent une plus grande attention médiatique et politique (Boulineau & Bonerandi-Richard, 2014; Hochedez & Mialocq, 2015; Tallon *et al.*, 2015). Pourtant, la précarité existe bien dans les campagnes françaises (Berthod-Wurmser *et al.*, 2009; Pagès, 2005). Certains territoires ruraux constituent même des espaces refuge pour des populations précarisées qui viennent y chercher un logement moins cher qu'en ville et une meilleure qualité de vie (Delfosse *et al.*, 2019; Innocenti, 2021), mais qui se retrouvent parfois piégées face au manque d'opportunités d'emploi et aux coûts générés par le bâti, souvent ancien, et par les déplacements (Roi, 2016; Cap Rural & Laboratoire d'Études Rurales, 2022). Ces dynamiques suggèrent que de nombreux habitants du rural présentent des facteurs de vulnérabilité face au risque de précarité alimentaire.

Mais la cause principale de l'invisibilisation de cette question dans les campagnes est sans doutée liée aux représentations du rural. Ces dernières décennies ont en effet été marquées par un retour en force d'un imaginaire positif des campagnes, associées à une bonne qualité de vie (Kayser, 1989; Hervieu & Viard, 2005), dont l'alimentation constituerait un élément central. Ainsi, dans

l'imaginaire collectif, il serait plus facile de bien manger à la campagne qu'en ville, du fait de la proximité des activités de production agricole, qui placerait les « bons produits » à portée de main, et de la facilité supposée de s'adonner à l'autoproduction (Delfosse, 2019). Comme l'écrit M. Hulot (2022), « *tout se passe comme si l'idéal de proximité alimentaire que représentent les campagnes tendait à annuler la question du se nourrir en milieu périurbain et rural* ». Pourtant, les quelques recherches interrogeant ce lieu commun pointent plutôt les fragilités des espaces ruraux en matière d'accès à l'alimentation.

2.2.2 Une accessibilité alimentaire fragilisée en milieu rural ?

Si l'accès à l'alimentation en milieu rural reste peu documenté, on note quelques travaux récents en géographie française s'intéressant à ce sujet. C. Delfosse désigne ainsi l'alimentation comme « *un nouvel enjeu pour les espaces ruraux* » (2019). Les travaux de M. Ferrand (2021) s'intéressent plus particulièrement à l'accès à l'alimentation des habitants du rural en situation de pauvreté ; ceux de M. Esnault (2023) abordent cette question par la restauration scolaire ; Brand *et al.* (2022) proposent de mettre en regard les enjeux d'accessibilité alimentaire dans les franges urbaines et rurales. En nous appuyant sur cet ensemble de travaux qui s'inscrivent dans une géographie sociale de l'alimentation, mais aussi sur des recherches portant plus largement sur les dynamiques et les caractéristiques du rural, nous formulons un certain nombre de constats et d'hypothèses concernant les spécificités de l'accessibilité alimentaire dans les espaces ruraux, au regard des trois éléments qui les définissent : faible densité, sociabilité villageoise, importance de l'agriculture.

- *Les faibles densités : une contrainte pour le commerce et la mobilité*

Les espaces ruraux présentent des fragilités induites par certaines de leurs spécificités, en commençant par une offre commerciale contrainte par de faibles densités (Delfosse, 2019). Ce secteur d'activité a en effet été durement touché, entres les années 1970 et 2000, par un phénomène de désertification, bien étudié par la géographie du commerce (Gasnier & Lemarchand, 2014). La désertification commerciale désigne le processus de fermeture des petits commerces présents dans les bourgs ruraux et leur remplacement par des supermarchés, plus dispersés sur le territoire et souvent situés en périphérie des villes (Metton *et al.*, 2002; Pouzenc, 2012; Pouzenc & Soumagne, 2016), opérant un reclassement géographique par le haut, au profit des pôles les plus importants (CERAMAC, 2001). Au cours des décennies 1980 et 1990, 25 à 30 % des petits commerces alimentaires français ont disparu dans les espaces ruraux, allongeant les distances à parcourir, et renforçant la place des grandes surfaces dans les pratiques d'achat (Pouzenc, 2019). Aujourd'hui, 53 % des communes rurales en France, regroupant 26 % de la population rurale, n'ont pas de commerce (Trevien, 2017), une situation qui pousse certaines municipalités à intervenir pour le maintien du commerce alimentaire (Graby, 2023). Par ailleurs, lorsqu'une offre commerciale existe,

elle présente souvent des spécificités. Les commerces ruraux se caractérisent ainsi la plupart du temps par un moindre choix de produits, et par des prix plus élevés (Delfosse, 2019). Ils sont également marqués par une temporalité spécifique : horaires d'ouverture plus restreints, fonctionnement saisonnier dans les espaces touristiques, rôle central des formes temporaires, comme les marchés (Navarro, 2019), ou itinérantes (Massal *et al.*, 2019). Ainsi, l'implantation des commerces alimentaires dans les espaces ruraux, mais aussi leurs modalités de fonctionnement, entraînent des contraintes d'accessibilité alimentaire spécifiques.

La répartition spatiale de l'offre commerciale alimentaire en milieu rural pose également la question de l'accessibilité physique aux commerces. Dans les espaces ruraux, les déplacements reposent sur une utilisation massive de la voiture individuelle. Si la dépendance automobile (Dupuy, 1999) est une réalité des modes de vie contemporains dans les pays occidentaux, elle est accentuée en milieu rural par les distances importantes pour accéder aux commerces (en particulier dans les espaces où l'habitat est dispersé) et par la faiblesse des transports collectifs, qui rend les habitants « *prisonniers de l'usage de la voiture particulière pour assurer la plupart de leurs besoins de mobilité* » (Raoul & Casteigts, 2011). Les mobilités sont ainsi souvent vécues comme contraignantes en milieu rural, et l'organisation des déplacements se situe au cœur des stratégies d'approvisionnement alimentaire (Vandenbroucke & Delfosse, 2019). Cependant, toutes les populations ne sont pas touchées de la même manière par ces difficultés de mobilité. Elles concernent en particulier les personnes ne conduisant pas, parmi lesquelles on trouve une part importante de personnes âgées, de jeunes sans permis ou de personnes souffrant de problèmes de santé. Elles touchent également les personnes en situation de précarité, pour qui le coût du déplacement constitue un frein à la mobilité (Ferrand, 2021).

- *La sociabilité rurale : ressource ou fardeau ?*

Les espaces ruraux présentent des formes de sociabilité spécifiques. La conceptualisation classique de la ruralité, produite en France par la sociologie rurale et l'ethnologie, est fondée notamment sur les notions de communautés rurales et d'interconnaissance (Laferté, 2014). L'interconnaissance peut être définie comme « *un système d'identification régissant l'organisation d'une collectivité rurale dans lequel chaque habitant est placé sous le regard des autres, les relations interpersonnelles constituant le ciment d'une organisation collective localisée* » (Alphandéry, 2014). Des théories comme celles de la société paysanne (Mendras, 1976) ou des communautés rurales (Chiva, 1996), insistent sur le caractère clos des groupes sociaux représentés dans les espaces ruraux, et sur l'intensité de leurs liens de sociabilité internes. Afin de tester l'hypothèse d'une sociabilité plus forte en milieu rural, J. Sørensen (2016) utilise la distinction entre *bonding* et *bridging social capital*. Le premier est défini comme un capital social interne à une communauté locale, qui permet de connecter ses membres

entre eux. Le second désigne une forme de capital social extra-communautaire, qui relie des membres de la communauté locale à des individus extérieurs. Les résultats de l'étude, basée sur des données récoltées au Danemark, montre que le *bonding social capital* est significativement plus important dans les espaces ruraux que le *bridging social capital*. Reprenant la terminologie de sociologie des réseaux sociaux de Granovetter (1973), J. Sørensen tire la conclusion suivante : « *rural dwellers may have many strong ties, but perhaps not enough weak ties* »[1]. En France, le village constitue le périmètre d'expression du capital social intra-communautaire, selon ce que certains géographes ruralistes nomment un « effet-village » (Berger *et al.*, 2005).

La structuration sociale des espaces ruraux a connu ces dernières décennies de profondes recompositions, notamment liées à l'arrivée de nouveaux habitants issus des villes, qui ont rendu les communautés rurales plus diverses (Bonerandi & Deslondes, 2008; Kayser, 1989) et contribué à l'effacement partiel de la spécificité sociologique du rural. Cependant, nous faisons l'hypothèse que l'interconnaissance continue à jouer un rôle, notamment dans l'accès à l'alimentation, en se traduisant par des pratiques d'entraide autour de la mobilité (covoiturage pour aller faire les courses par exemple), ou d'échanges et de dons de denrées alimentaires issues de l'autoproduction (Guiraud *et al.*, 2022). La sociabilité rurale pourrait donc constituer une ressource, en particulier pour les plus vulnérables. Toutefois, cette intensité des liens sociaux ne doit pas être idéalisée. Comme le souligne A. Pagès (2011), « *le monde rural n'est pas toujours un havre de paix où les solidarités locales viendraient atténuer la dureté des conditions de vie* ». L'interconnaissance peut même parfois jouer comme un obstacle, notamment en matière d'accès à l'alimentation. M. Ferrand (2021) montre ainsi que le manque d'anonymat constitue l'un des facteurs de non-recours à l'aide alimentaire en milieu rural. De plus, la proximité sociale contribue au renforcement des formes de domination qui se jouent dans l'aide alimentaire (Roi, 2016). La solidarité rurale apparaît ainsi comme ambivalente (Delfosse *et al.*, 2019), à la fois filet protecteur et source de stigmatisation (Berthod-Wurmser *et al.*, 2009).

- *La proximité de l'agriculture : un mirage citadin ?*

L'importance des activités agricoles dans le paysage, mais également dans les formes de l'organisation économique et sociale (Lacquement, 2017), constitue la troisième dimension de la définition des espaces ruraux. Dans l'imaginaire collectif, elle garantirait l'accès à une alimentation de qualité chez les habitants du rural[2]. Toutefois, des études pointent que les ruraux ne s'alimentent pas mieux que les urbains (Roi, 2016), et qu'une partie d'entre eux se retrouve même en situation

[1] « *les habitants du rural peuvent entretenir de nombreux liens forts, mais peut-être pas suffisamment de liens faibles* » (traduction C. Néel)

[2] À cet égard, on note que les représentations de la qualité de l'alimentation ne diffèrent pas entre espaces urbains et ruraux. Plutôt qu'une opposition, on observe une logique de circulation des représentations (Vandenbroucke & Delfosse, 2019).

de précarité alimentaire (Ferrand, 2021). Plusieurs arguments peuvent être avancés pour expliquer que la proximité de l'agriculture ne fonctionne pas comme un filet de sécurité. Tout d'abord, les systèmes de production agricole et de distribution ne sont souvent pas en adéquation avec les besoins des habitants, en particulier dans les espaces où la spécialisation de l'agriculture est forte, et/ou orientée vers des productions qui ne sont pas nourricières (vin, céréales dédiées à l'alimentation animale…). Le système agro-alimentaire productiviste engendre ainsi des situations paradoxales, où des agriculteurs éprouvent des difficultés d'accès à l'alimentation, qui les contraignent parfois à avoir recours à l'aide alimentaire (Akram-Lodhi, 2013; Paturel *et al.*, 2015). De plus, les liens d'interconnaissance entre agriculteurs et habitants ne se sont que partiellement maintenus (Vandenbroucke & Delfosse, 2019), dans un contexte de baisse du nombre d'actifs agricoles ces dernières décennies et d'arrivée de nouvelles populations n'ayant pas de lien avec l'agriculture. Quant à l'autoconsommation[1], son poids dans les pratiques alimentaires reste un angle mort de la recherche (Marie, 2019). Les quelques études portant sur le sujet soulignent qu'elle est loin de constituer une pratique partagée par l'ensemble des habitants du rural, même si elle y est plus fréquente qu'en ville. Ainsi, selon l'Insee, en 2017, 39 % des ménages résidant dans une commune hors unité urbaine ont autoconsommé[2] sur une semaine donnée, contre 20 % pour l'ensemble des ménages (Demoly & Schweitzer, 2021). Les ménages agricoles eux-mêmes n'autoconsomment pas nécessairement (Hulot, 2022). De plus, lorsqu'elle est pratiquée, l'autoconsommation ne représente la plupart du temps qu'une part faible de l'ensemble des denrées alimentaires consommées (Guiraud *et al.*, 2022).

Ainsi, les apports de la géographie et de la sociologie rurales viennent remettre en cause l'image idéalisée du rural comme espace du bien manger. Les faibles densités commerciales, le poids de l'interconnaissance et la distension des liens avec les activités de production sont autant de caractéristiques du rural dont nous faisons l'hypothèse qu'elles peuvent au contraire constituer des freins dans l'accès à l'alimentation.

2.2.3 L'essor des politiques alimentaires territoriales en milieu rural

L'alimentation est aujourd'hui redevenue un sujet légitime sur le plan politique (Fouilleux & Michel, 2020), se traduisant notamment par l'essor de politiques alimentaires territoriales. Initiées plutôt par des villes, ces dernières ont connu récemment un essor en milieu rural, en particulier au travers de l'engagement de territoires de projet comme les Pays.

[1] L'autoconsommation englobe des pratiques de culture d'un potager ou d'un verger, d'élevage, de cueillette, de chasse et de pêche.
[2] L'enquête prend en compte les produits issus de la production personnelle, mais aussi de celle d'un autre ménage.

- *Dépasser une lecture urbaine des politiques alimentaires*

Après avoir été cantonné pendant des décennies aux sphères domestique et marchande, notamment dans le contexte de la libéralisation des échanges de la seconde moitié du XXe siècle (Brand *et al.*, 2017), le fait alimentaire émerge aujourd'hui comme catégorie d'action publique (Bonnefoy & Brand, 2014). Les échelons infra-nationaux, à travers l'essor de politiques locales de l'alimentation (Fouilleux & Michel, 2020), jouent un rôle moteur dans ce mouvement. Au niveau mondial, ce sont les villes, et principalement les métropoles des Nords, qui concentrent les moyens financiers et techniques, qui ont été pionnières dans la construction de politiques alimentaires (Morgan, 2013; Ilieva, 2016; Morley & Morgan, 2021). Ainsi, il semble que « *l'urbain s'affirme comme le foyer d'une transition vers des systèmes alimentaires durables* » (Vandenbroucke & Delfosse, 2019). Symbole de ce tropisme urbain, le Pacte de Milan, signé en 2015 par une centaine de villes, fixe un cadre d'action commun en faveur du développement d'une approche territoriale de l'alimentation pour une plus grande durabilité.

Le poids des villes dans l'émergence de politiques alimentaires se traduit par une concentration des recherches portant sur des études de cas urbaines (Blay-Palmer, 2009; Bognon & Marty, 2015; Brand, 2015; Hasnaoui Amri, 2018; Morley & Morgan, 2021; Serrano *et al.*, 2021; Beaurain *et al.*, 2022; Darrot *et al.*, 2022). Hormis quelques travaux sur des territoires précurseurs comme le Pays de Figeac ou le Val de Drôme (Lamine & Chiffoleau, 2016), les études portant spécifiquement sur le milieu rural sont rares. Les territoires ruraux sont d'abord envisagés en tant qu'espaces de production engagés dans des processus de reconnexion avec les espaces urbains, initiateurs de cette dynamique (Soulard *et al.*, 2018). Pourtant, au-delà de leur fonction productive, qui les positionne en tant que source d'approvisionnement pour les villes, ce sont également des espaces de consommation. Il y a donc un enjeu à développer des recherches sur les politiques alimentaires rurales. Comme l'écrit S. Loudiyi (2020, p. 161), « *la montée en puissance des politiques alimentaires urbaines interroge aussi et de manière frontale, la place des démarches conduites dans des territoires à dominante rurale, plus fragilisés* ». Ce questionnement s'avère d'autant plus nécessaire aujourd'hui que l'on observe un essor notable des politiques alimentaires dans les territoires ruraux, notamment à travers le dispositif des PAT, qui a suscité ces dernières années un important intérêt médiatique et scientifique, sur lequel nous reviendrons dans le chapitre 4. C'est ce à quoi nous souhaitons contribuer en nous intéressant à deux Pays porteurs de PAT. Nous faisons l'hypothèse que les modalités de construction des politiques alimentaires de ces territoires sont influencées par leur caractère rural, et par leur structuration sous forme de Pays.

- *Les Pays, cadres de mise en œuvre des PAT dans les territoires ruraux*

Dans les espaces ruraux, les PAT sont souvent portés par des territoires de projet, tels que les Pays. Émergeant dès 1975 à travers les contrats de Pays, puis définis en 1995 par la loi Pasqua (LOADT) et en 1999 par la loi Voynet (LOADDT), les Pays sont pensés pour être des instruments de développement territorial souples et ouverts devant soutenir des dynamiques ascendantes d'innovation à l'échelle de territoires présentant « *une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale* » (Angeon & Bertrand, 2009; Capt *et al.*, 2014). Ces principes fondateurs en font ainsi des cadres pertinents pour la mise en œuvre des PAT. Les Pays constituent cependant des instances fragiles, dont l'espace se réduit avec le renforcement d'autres formes de coopérations locales, notamment à l'échelle intercommunale (Fournis, 2020). Critiqués comme « l'échelon de trop » dans le mille-feuille territorial français (Berriet-Solliec & Barbut, 2010), les Pays posent la question de l'articulation des actions menées à différents échelons d'action publique. Cet enjeu, d'autant plus présent que l'alimentation n'est pas définie comme une compétence spécifique à une collectivité territoriale (Bodiguel *et al.*, 2018), se pose à la fois avec les échelons supra-territoriaux et infra-territoriaux. Les Pays sont en effet très dépendants de l'investissement des élus communaux, qui restent souvent dans une posture de défense des territoires qu'ils représentent. Le risque est alors que le Pays se limite à être « *une juxtaposition d'espaces d'action publique plutôt qu'un espace d'action publique en soi* » (Douillet, 2003), en décalage avec le discours d'élaboration d'un projet de territoire commun à l'origine de la création de ces instances. Il s'agira donc, à travers les cas d'étude des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, de questionner les effets du portage par des Pays sur les trajectoires des PAT et sur leur capacité à jouer comme des leviers pour améliorer l'accessibilité alimentaire.

En nous appuyant sur les apports de la géographie et de la sociologie rurales, nous souhaitons donc documenter la question, encore peu traitée, des caractéristiques de l'accessibilité alimentaire et de son traitement politique dans les territoires ruraux, dans l'objectif de mieux comprendre comment agir pour un accès à l'alimentation plus juste.

2.3 L'accès à l'alimentation au prisme de la justice

Face à l'ampleur et à la multiplicité des inégalités qui traversent les systèmes alimentaires, réussir à mener une transition alimentaire juste est aujourd'hui un enjeu majeur (Hochedez *et al.*, 2022; Loudiyi *et al.*, 2022; Hourcade & McClintock, 2023). La géographie critique, notamment à travers les prismes de la justice alimentaire et de la justice spatiale, peut contribuer à une meilleure

compréhension des inégalités alimentaires et de leurs causes structurelles[1], ainsi qu'à l'analyse des voies de changement pour atteindre cet objectif.

2.3.1 Une approche à l'échelle des systèmes alimentaires : la justice alimentaire

La notion de justice alimentaire a émergé aux États-Unis dans les années 2000, dans la lignée de recherches portant sur la justice sociale, raciale et environnementale (Gottlieb & Joshi, 2010; Alkon & Agyeman, 2011). Elle est aujourd'hui mobilisée de manière croissante dans la géographie française (Hochedez & Le Gall, 2016; Paddeu, 2016; McClintock & Soulard, 2018; Hochedez, 2022). La justice alimentaire désigne à la fois un objectif politique structurant un mouvement militant (portée mobilisatrice) et un cadre d'analyse critique (portée heuristique) mobilisé dans le champ académique (Horst *et al.*, 2021), ces deux dimensions étant souvent intimement liées dans la pratique (Reynolds *et al.*, 2020). La justice alimentaire peut être définie comme « *un partage équitable des bénéfices et des risques concernant les lieux, les produits et la façon dont la nourriture est produite et transformée, transportée et distribuée, et accessible et mangée* »[2] (Gottlieb & Joshi, 2010, p. 6). Les recherches adoptant ce prisme s'inscrivent donc dans une réflexion à l'échelle du système alimentaire, désignant la *« façon dont les hommes s'organisent dans le temps et dans l'espace pour produire, consommer et distribuer leur nourriture* » (Malassis, 1994). Une revue de la littérature recensant les travaux relatifs à la justice alimentaire dans le contexte états-unien (Glennie & Alkon, 2018) montre qu'ils s'intéressent d'une part aux multiples inégalités (sociales, raciales, de genre) qui s'expriment au sein des différents maillons des systèmes alimentaires (production, distribution, consommation), en mobilisant notamment la notion d'intersectionnalité, qui permet de mettre en évidence la manière dont les inégalités peuvent se cumuler chez des individus. D'autre part, ces études se penchent sur les diverses actions visant à réduire ces inégalités, qu'elles émergent des sphères publique, marchande ou de la société civile. Cadieux & Slocum (2015) ont identifié quatre nœuds autour desquels se structurent les pratiques s'inscrivant dans une perspective de justice alimentaire : les inégalités structurelles qui résultent de relations de pouvoir construites historiquement (*trauma and inequity*), les modalités d'échange (*exchange*), le foncier (*land*) et le travail (*labor*). Dans la lignée de ces travaux, notre recherche contribue à mettre en évidence certaines injustices qui s'expriment dans les systèmes alimentaires, à travers une entrée par la consommation, et à identifier les enjeux de justice qui se posent dans les actions visant à améliorer l'accessibilité alimentaire. Nous nous

[1] Toutes les inégalités ne constituent néanmoins pas nécessairement des injustices. Une inégalité devient une injustice lorsqu'elle est socialement interprétée comme telle.

[2] Nous reprenons ici la traduction française proposée par Hochedez & Le Gall (2016) du texte original : « *ensuring that the benefits and risks of where, what, and how food is grown and produced, transported and distributed, and accessed and eaten are shared fairly* ».

intéressons en effet d'une part aux différents freins contraignant l'accès à l'alimentation à l'échelle individuelle, pouvant conduire à des situations injustes de précarité alimentaire, en reconnaissant qu'ils sont un reflet d'inégalités structurelles. Nous prêtons d'autre part une attention particulière à la façon dont les modalités de mise en œuvre des initiatives locales que nous étudions peuvent permettre d'atteindre une plus grande justice alimentaire.

2.3.2 Une entrée par l'espace : la justice spatiale

Dans un article portant sur les déserts alimentaires dans les espaces ruraux, J. McEntee et J. Agyeman (2010) pointent « *the spatially unjust nature of food access issues* ». Pour questionner cette injustice spatiale dans l'accès à l'alimentation, nous nous appuyons sur les travaux développant une approche par la justice spatiale, définie comme « *l'approche spatiale de la justice sociale* » (Gervais-Lambony & Dufaux, 2009). Issue de recherches amorcées dans les années 1970 par les tenants d'une géographie radicale anglophone avant tout urbaine (Harvey, 1973; Peet, 1975), l'approche par la justice spatiale invite à ne plus considérer l'espace « *comme un simple réceptacle* » ou « *une scène sur laquelle l'activité des hommes se déploierait* », mais comme « *une force active qui façonne notre expérience de la vie* » (Soja, 2009). Elle propose ainsi une lecture dialectique des rapports entre espace et justice : l'injustice sociale se traduit spatialement et l'organisation sociale de l'espace est productrice d'injustice. Les recherches mobilisant l'approche par la justice spatiale traitent des inégalités socio-spatiales d'accès à diverses ressources (logement, équipements, services, transport…), en cherchant à révéler les mécanismes qui en sont à l'origine, en vue d'atténuer les formes d'injustice, selon un projet que S. Depraz (2020) qualifie de moral. Nous nous saisissons ainsi de cette lecture dialectique pour comprendre les inégalités d'accès aux ressources alimentaires, qui résultent à la fois de facteurs spatiaux et sociaux, dans l'objectif d'identifier des leviers d'action permettant de les réduire.

Les recherches sur la justice spatiale portent également une attention particulière aux politiques publiques visant à aller vers davantage de justice et aux liens entre démocratie et justice (Soja, 2010; Bret *et al.*, 2012; Lévy *et al.*, 2018). Le prisme de la justice spatiale permet en effet d'ouvrir « *une réflexion de fond sur le sens des politiques territoriales* » (Gervais-Lambony & Dufaux, 2009), sur les référentiels sur lesquels elles s'appuient et qui légitiment l'intervention publique. La recherche d'une répartition juste des ressources (qui correspond à une approche distributive de la justice) est un objectif au cœur des politiques publiques territoriales (Gaussier *et al.*, 2022), sans qu'il n'existe de définition partagée de ce qui est juste. Faut-il rechercher une égalité entre les territoires, comme l'ont longtemps défendu les politiques publiques françaises (Estèbe, 2015) ? Si oui, quel type d'égalité (des droits, des chances, des situations) faut-il promouvoir, et à quelle échelle ? Ou

s'agit de privilégier l'équité[1] territoriale ? La recherche d'équité apparaît aujourd'hui comme une terminologie dominante, par rapport à celle d'égalité (Gaussier *et al.*, 2022). Cette approche distributive, qui insiste sur l'équité des résultats, peut être distinguée d'une forme de justice procédurale, qui met l'accent sur les processus de négociation entre groupes d'acteurs qui définissent l'idée de justice, interrogeant ainsi la dimension participative et démocratique des politiques publiques. Penser l'action publique à travers le prisme de la justice spatiale permet donc de mettre au jour les visions de la justice qui la sous-tendent tout en analysant les leviers mobilisés pour aller vers un accès à l'alimentation plus juste.

Si la justice spatiale a d'abord été mobilisée dans des études urbaines (Soja, 2009), les réflexions se sont élargies plus récemment aux espaces ruraux. Comme le soulignent C. Delfosse et M. Poulot (2019), la géographie rurale est aujourd'hui en prise avec la question de la justice spatiale, qui se révèle particulièrement clivante. En effet, alors que certains auteurs développent une conception d'un rural assisté, qui bénéficie de multiples redistributions, d'autres montrent au contraire que le rural reste soumis à des injustices multiples. Les recherches de S. Depraz (2020), par exemple, mettent en évidence les injustices vécues par les habitants du rural et identifient les dispositifs spatiaux qui les appuient. Nous souhaitons contribuer à ce débat en interrogeant le poids de la ruralité dans les inégalités d'accès à l'alimentation comme dans les politiques publiques et les initiatives locales associatives visant à les réduire.

Nous mobilisons ainsi dans cette thèse le prisme de la justice, alimentaire et spatiale, pour comprendre dans quelle mesure les dispositifs d'action publique et les initiatives locales étudiés peuvent contribuer à une transition alimentaire juste.

***

Pour traiter de l'accessibilité alimentaire en milieu rural en tant qu'enjeu territorial, nous inscrivons notre recherche à la croisée de différents courants de la géographie, tout en empruntant des concepts issus de la sociologie. Nous nous appuyons sur les travaux interrogeant les liens entre environnement et pratiques alimentaires, ancrés dans le champ thématique pluridisciplinaire des *food studies* (Poulain, 2017), pour caractériser notre objet de recherche. Nous mobilisons également la géographie rurale pour analyser l'influence du contexte territorial sur l'accessibilité alimentaire. Enfin, nous empruntons à la géographie critique pour questionner l'action en matière d'accessibilité alimentaire dans une perspective de transition alimentaire juste. C'est à partir de ces différents

[1] La notion d'équité fait référence à la conception de la justice définie par J. Rawls (1971). Elle se différencie d'une égalité stricte. En effet, selon J. Rawls, certaines inégalités sont acceptables, à condition qu'elles soient utiles (et qu'elles bénéficient notamment aux plus démunis), et réversibles.

apports que nous avons construit notre cadre d'analyse et notre démarche de recherche, que nous allons maintenant présenter.

3 Une entrée par l'action : action publique, initiatives locales associatives et pratiques individuelles

Cette thèse questionne différentes modalités d'action qui s'articulent à l'échelle territoriale pour réduire les inégalités d'accès à l'alimentation et ainsi contribuer à une transition alimentaire juste. Après avoir présenté notre définition de l'accessibilité alimentaire, nous détaillerons les trois modalités d'action que nous analysons : l'action publique, les initiatives locales associatives et les pratiques individuelles.

3.1 Penser l'accessibilité alimentaire : cadre conceptuel

Comme nous l'avons montré (1.2), de nombreux travaux se sont intéressés isolément aux différents facteurs qui influencent l'accès à l'alimentation à l'échelle individuelle. Toutefois, les recherches portant sur le vécu des personnes en situation de précarité alimentaire montrent que celle-ci résulte le plus souvent d'une combinaison de ces facteurs (Labo de l'ESS, 2020). Le concept d'accessibilité alimentaire offre une piste pour explorer cette multidimensionnalité de la précarité alimentaire.

3.1.1 Une notion qui permet de saisir la multidimensionnalité de l'accès à l'alimentation

En géographie, l'accessibilité renvoie d'abord à la mobilité. Elle se définit comme l'ensemble des possibilités effectives pour relier deux lieux par un déplacement (Lévy, 2013). De ce point de vue, l'accessibilité ne peut être définie en soi car elle est toujours relative à un contexte. Elle désigne une virtualité, qui dépend à la fois d'un système (l'infrastructure de transports) et des compétences dont disposent les individus pour l'utiliser. Elle articule une dimension matérielle et idéelle, dans la mesure où les freins à l'accessibilité sont tout autant physiques que mentaux. En somme, l'accessibilité exprime une potentialité quand l'accès désigne l'ensemble des réalisations de cette potentialité, et renvoie donc à des pratiques. Par ailleurs, dans l'accessibilité se joue une dialectique entre un système et les compétences des individus, qui nous semble particulièrement pertinente pour comprendre les contraintes rencontrées dans l'accès à l'alimentation, situé au croisement du système alimentaire d'un territoire donné (qui définit l'offre alimentaire disponible localement) et des caractéristiques des individus, qui déterminent les conditions d'accès effectives à tout ou partie de cette offre. Nous définissons ainsi l'accessibilité alimentaire comme l'ensemble

des possibilités effectives pour accéder à une alimentation choisie. En effet, l'accessibilité alimentaire ne peut être jugée satisfaisante que si elle permet aux individus d'accéder à des ressources alimentaires qui correspondent à leurs attentes, et ce vis-à-vis de l'ensemble des dimensions de l'alimentation (physiologique, sociale, culturelle, hédoniste…).

Afin de définir plus précisément l'accessibilité alimentaire, nous nous sommes appuyés sur divers travaux proposant des cadres théoriques pour penser l'accès à l'alimentation, dont nous avons synthétisé les apports (Tableau 2). Dans la littérature anglophone, certains auteurs (Caspi *et al.*, 2012; Andress & Fitch, 2016) analysent l'accès à l'alimentation en appliquant un cadre conceptuel initialement construit, et très largement repris, pour caractériser l'accès aux soins (Penchansky & Thomas, 1981). Ce cadre distingue cinq dimensions (*the five A's of access*) : *availability* (quelle offre alimentaire est disponible ?), *accessibility* (est-elle physiquement accessible ?), *affordability* (est-elle économiquement accessible ?), *accommodation* (les lieux d'approvisionnement sont-ils adaptés aux pratiques des personnes, par exemple en termes d'horaires ou de modes de paiement proposés ?) et *acceptability* (l'offre est-elle en adéquation avec les préférences alimentaires des personnes ?). Ces cinq dimensions ont été reportées dans le Tableau 2 pour montrer comment elles s'articulent avec celles identifiées dans les autres travaux présentés.

Tableau 2. Synthèse des dimensions de l'accessibilité alimentaire identifiées dans la littérature

	Économique (*affordability*)	**Spatiale (*availability* et *accessibility*)**	**Socio-culturelle (*acceptability*)**		**Pratique**	**Offre commerciale (*accommodation*)**	**Citoyenne**
Freedman *et al.* (2013) (santé publique)	- pouvoir d'achat du foyer - coût des denrées - offres promotionnelles - perception du rapport qualité-prix dans les commerces	- limites de l'environnement alimentaire local - diversité des commerces composant l'environnement alimentaire local - temps de trajet - coût des déplacement	**Social** - appartenance culturelle - discriminations - relations sociales	**Personnel** - état de santé - connaissances - identités et préférences alimentaires		- qualité et diversité des produits vendus - qualité du service - expérience sensible du commerce	
Essers (2016) (géographie)	*« (prix des denrées, capacités financières d'achat et disponibilité de produits alimentaires « abordables ») »*	Implantation des lieux de distribution alimentaire et accessibilité vis-à-vis des réseaux de transport et de leurs usages	Capacités et connaissances personnelles *« dans la préparation des repas et dans le choix des produits alimentaires* »				
Labo de l'ESS (2020) (*think tank* interdisciplinaire / étude-action)	*« Elle résulte à la fois du prix proposé et du pouvoir d'achat des personnes (revenus, aides, etc.). »*		*« Elle renvoie à l'alimentation comme pratique sociale et culturelle liée à l'identité de l'individu et à son rapport aux autres. Elle désigne donc la capacité d'avoir accès à une alimentation en accord avec ses valeurs, traditions et pratiques. »*		*« Elle concerne à la fois la condition physique des personnes (âge, handicap par exemple), leur milieu de vie et leur mobilité, leur accès au matériel adéquat (accès à une cuisine, aux outils) et leur temps disponible. »*		*« Elle renvoie à la nécessité d'avoir accès à une bonne connaissance du système alimentaire, à la capacité de s'organiser collectivement et participer à toute initiative citoyenne liée à l'alimentation (engagement associatif et/ou politique, consommation responsable, transferts de savoirs liés à l'alimentation, etc.). »*
Frugal (2022)[1] (géographie / recherche-action)	*« prix des produits et revenus des individus »*	- implantation de l'offre et des équipements commerciaux - desserte territoriale	- habitudes et régimes alimentaires - représentations liées aux diverses appartenances des individus (classe sociale, genre, ethnie)				

Réalisation : C. Néel

[1] Ce cadre conceptuel a été repris dans un article tiré des recherches menées dans le cadre de la recherche-action Frugal (Hochedez *et al.*, 2022).

Plusieurs éléments peuvent être tirés de l'interprétation du tableau ci-dessus. Tout d'abord, on note l'importance de la dimension économique de l'accessibilité alimentaire, clairement distinguée dans l'ensemble des travaux. Le Labo de l'ESS considère même qu'elle constitue « *le premier facteur des inégalités d'accès à une alimentation de qualité* ». La dimension économique est toujours définie en mettant en regard prix pratiqués (relatifs à la structuration du marché) et pouvoir d'achat des individus. L'approche de Freedman *et al.* met également en avant la question de la perception des prix, en soulignant le fait que certains consommateurs sont prêts à se déplacer sur de plus grandes distances pour obtenir des produits qu'ils perçoivent comme étant d'un meilleur rapport qualité-prix. La dimension socio-culturelle est également commune à l'ensemble des travaux analysés. Elle englobe une diversité de facteurs : connaissances, compétences, habitudes et préférences en matière d'alimentation. Freedman *et al.* distinguent les facteurs personnels des facteurs sociaux[1]. Toutefois, la distinction nous semble difficile à opérer, les connaissances et préférences alimentaires se construisant nécessairement au sein d'un ensemble de normes culturelles et sociales. Deux des cadres conceptuels, proposés par Frugal et Freedman *et al.*, soulignent aussi le poids des inégalités structurelles (de classe, de genre ou d'ethnie), qui se traduisent entre autres par des processus discriminatoires, dans l'accessibilité alimentaire. Cette vision correspond à la perspective critique portée par les travaux sur la justice alimentaire[2]. Enfin, la dimension spatiale est présente dans trois des cadres conceptuels. Freedman *et al.* y intègrent le temps, en parlant plutôt de dimension « spatio-temporelle », et mentionnent également les coûts engendrés par les déplacements. Les travaux ancrés disciplinairement en géographie mettent quant à eux en regard la répartition spatiale de l'offre commerciale alimentaire et l'accessibilité physique.

Au-delà de ces trois dimensions structurantes, plusieurs aspects sont particulièrement mis en évidence par certaines approches. Par exemple, le Labo de l'ESS distingue la dimension pratique, qui mêle des éléments relatifs au milieu de vie et à la mobilité (qui correspondent à une approche à l'échelle individuelle de la dimension spatiale mentionnée dans les autres publications) et à l'organisation de la vie quotidienne. Il met également en avant une dimension citoyenne, plus originale, qui renvoie à une vision politique de l'alimentation qui s'ancre dans la lignée de travaux portant sur la démocratie alimentaire. Émergeant dans les années 1990 dans le monde anglophone, notamment autour des écrits de T. Lang (2005), la démocratie alimentaire désigne un mouvement social et un idéal fondés sur l'idée que les individus doivent reprendre le pouvoir sur le système alimentaire, en passant du statut passif de consommateur à celui, actif, de citoyen (Booth &

[1] Il s'agit de deux dimensions différentes dans leur cadre conceptuel, que nous avons regroupées car elles correspondent à ce que les autres travaux incluent dans la dimension socio-culturelle.
[2] Les travaux de Frugal se réfèrent d'ailleurs directement à ce prisme d'analyse.

Coveney, 2015). Cette notion connaît aujourd'hui un succès croissant en France, où elle est mobilisée notamment pour analyser des initiatives repensant la place des consommateurs dans le système alimentaire (Noël & Darrot, 2018; Paturel & Carimentrand, 2018). Enfin, le cadre conceptuel de Freedman *et al.* accorde une grande importance à la nature de l'offre commerciale disponible sur le territoire. Pour ces auteurs, l'expérience sensible du consommateur, influencée par l'agencement du magasin, la présentation, la propreté, ou encore l'attitude du personnel, apparaît comme un facteur essentiel dans l'accès à une alimentation de qualité, que les auteurs envisagent sous l'angle nutritionnel, en raison de leur ancrage disciplinaire en santé publique.

3.1.2 Proposition d'un cadre d'analyse de l'accessibilité alimentaire

En nous appuyant sur les apports de ces différents cadres conceptuels, et sur l'ensemble des travaux relatifs à l'étude des facteurs de l'accès à l'alimentation (1.2), nous proposons un cadre d'analyse de l'accessibilité alimentaire (Tableau 3). Nous distinguons les facteurs liés à des éléments de contexte territorial de ceux relatifs à des caractéristiques des individus, qui renvoient à des leviers et à des échelles d'action différents. Cette approche nous permet ainsi d'interroger l'intérêt d'une prise en charge de l'enjeu d'accessibilité alimentaire à l'échelle des territoires. Nous proposons ensuite quatre dimensions de l'accessibilité : économique, spatio-temporelle, pratique et socio-culturelle. Comme dans l'ensemble des cadres conceptuels analysés, la dimension économique renvoie à la fois au pouvoir d'achat des individus et aux prix des denrées. Nous mentionnons également la présence de dispositifs d'aide alimentaire, qui constituent aujourd'hui le principal levier d'allègement du budget alimentaire des ménages. La dimension spatiale relève quant à elle de l'environnement alimentaire local. Nous mobilisons ce concept plutôt que celui d'offre commerciale afin de tenir compte de la diversité des modalités d'approvisionnement à disposition des individus, au-delà des commerces alimentaires, voire de la sphère marchande. L'environnement alimentaire est envisagé sous l'angle de son organisation spatiale (implantation sur le territoire) et temporelle (en fonction de plusieurs pas de temps : quotidien, hebdomadaire, saisonnier…). L'accessibilité physique de l'environnement alimentaire local est aussi un élément à considérer. Elle dépend de la desserte du territoire, et des usages qui en sont faits à l'échelle individuelle (la mobilité). La dimension pratique regroupe des éléments relatifs aux conditions matérielles d'existence, et notamment l'accès à un espace et un équipement adéquats pour la préparation des repas, qui est étroitement dépendant des conditions de logement. À cela s'ajoutent les compétences alimentaires des individus, qui dépendent de leurs connaissances et savoir-faire, mais aussi de leur condition physique et psychique. La présence de dispositifs visant à mutualiser et/ou à transférer des équipements et des compétences (par exemple des cuisines collectives, des repas partagés ou des ateliers cuisine) doit aussi être prise en compte. Enfin, nous considérons que l'accessibilité

alimentaire comporte une importante dimension socio-culturelle. En fonction de leur capital social et culturel, le niveau de ressources dont disposent les individus pour accéder à l'alimentation varie. L'offre disponible est quant à elle d'une qualité variable (en fonction de la nature des produits et de leur diversité) et plus ou moins inclusive (accès limité à l'information, entre-soi…). De plus, elle peut ne pas correspondre aux préférences et habitudes alimentaires des personnes (liées à leur état de santé, à leurs traditions culturelles ou encore à leurs valeurs).

Tableau 3. L'accessibilité alimentaire : facteurs et dimensions

Dimensions de l'accessibilité	**Facteurs de l'accessibilité**	
	Relatifs à des éléments de contexte territorial	**Relatifs à des caractéristiques individuelles**
Économique	Prix des produits disponibles Présence de dispositifs d'aide alimentaire	Pouvoir d'achat Perception des prix
Spatio-temporelle	Organisation spatio-temporelle de l'environnement alimentaire local Desserte du territoire	Mobilité Temporalité de la vie quotidienne
Pratique	Présence de dispositifs de mutualisation et/ou de transfert	Conditions matérielles d'existence (notamment de logement) Compétences alimentaires
Socio-culturelle	Inclusivité de l'offre disponible Nature et diversité de l'offre disponible	Capital social et culturel Préférences et habitudes alimentaires

Réalisation : C. Néel

À partir de cette définition, nous avons construit une démarche de recherche permettant de comprendre les différentes modalités d'action pour améliorer l'accessibilité alimentaire dans ses différentes dimensions.

3.2 Agir pour l'accessibilité alimentaire : une approche multi-niveaux

De nombreuses recherches mettent ainsi en évidence la nature multidimensionnelle de l'accès à l'alimentation, qui dépend en partie de facteurs spatiaux, appelant une approche géographique. D'un autre côté, les travaux en géographie et en sociologie rurales soulignent plusieurs caractéristiques des espaces ruraux : spécificités de l'environnement alimentaire commercial, sociabilité marquée par l'interconnaissance, proximité de l'activité de production alimentaire. En croisant les apports des études rurales et de la littérature traitant des enjeux d'accès à l'alimentation, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- Certaines caractéristiques des espaces ruraux ont un impact sur l'accessibilité alimentaire des individus, en jouant comme des ressources ou des obstacles.

- Les personnes mettent en œuvre des stratégies d'accès à l'alimentation adaptées aux caractéristiques du rural et différenciées en fonction de leurs contraintes propres et des ressources qu'elles peuvent mobiliser.

Dans un contexte d'essor des politiques alimentaires territoriales, qui font l'objet d'une littérature abondante, mais surtout ancrée dans des contextes urbains, nous abordons également l'accessibilité alimentaire en tant que problème public, objet de mobilisation pour une diversité d'acteurs, notamment publics et associatifs, ce qui nous a amené à poser deux autres hypothèses :

- Les contextes territoriaux influencent les modalités de traitement du problème public de l'accessibilité alimentaire.

- La transition vers un accès à l'alimentation plus juste passe par l'articulation à l'échelle des territoires de différentes modalités d'action.

Pour répondre, nous proposons une démarche de recherche structurée autour de trois niveaux : celui des territoires de projet (les Pays), celui plus local des initiatives (les épiceries sociales) et celui des pratiques des habitants (Figure 2). Cette approche multi-niveaux doit tout d'abord nous permettre d'analyser chaque modalité d'action, en nous interrogeant sur les acteurs engagés, leurs objectifs et les leviers qu'ils activent. Nous souhaitons aussi questionner la manière dont les contextes territoriaux ruraux influencent l'action en matière d'accessibilité alimentaire, en jouant comme des verrous ou au contraire des leviers. En croisant ces trois niveaux, nous cherchons également à éclairer la façon dont ils s'articulent au sein des territoires. Existe-t-il des logiques de coopération entre les acteurs, voire de co-construction ? Ou au contraire observe-t-on des postures d'indifférence, d'opposition ou de concurrence ? Comment le caractère rural des territoires influence-t-il ces agencements ? En répondant à ces questions, nous souhaitons apporter des clés de compréhension sur les conditions d'une action effective à l'échelle des territoires pour un accès à l'alimentation plus juste. Cette approche territoriale constitue un apport original de notre travail par rapport à des travaux existants se concentrant sur l'analyse d'une seule modalité d'action, voire sur un seul type de dispositif. Nous allons maintenant détailler les cas d'étude ainsi que les

cadres théoriques spécifiques au travers desquels nous allons aborder chacune des modalités d'action.

Figure 2. Une démarche de recherche croisant action publique, initiatives locales et pratiques individuelles

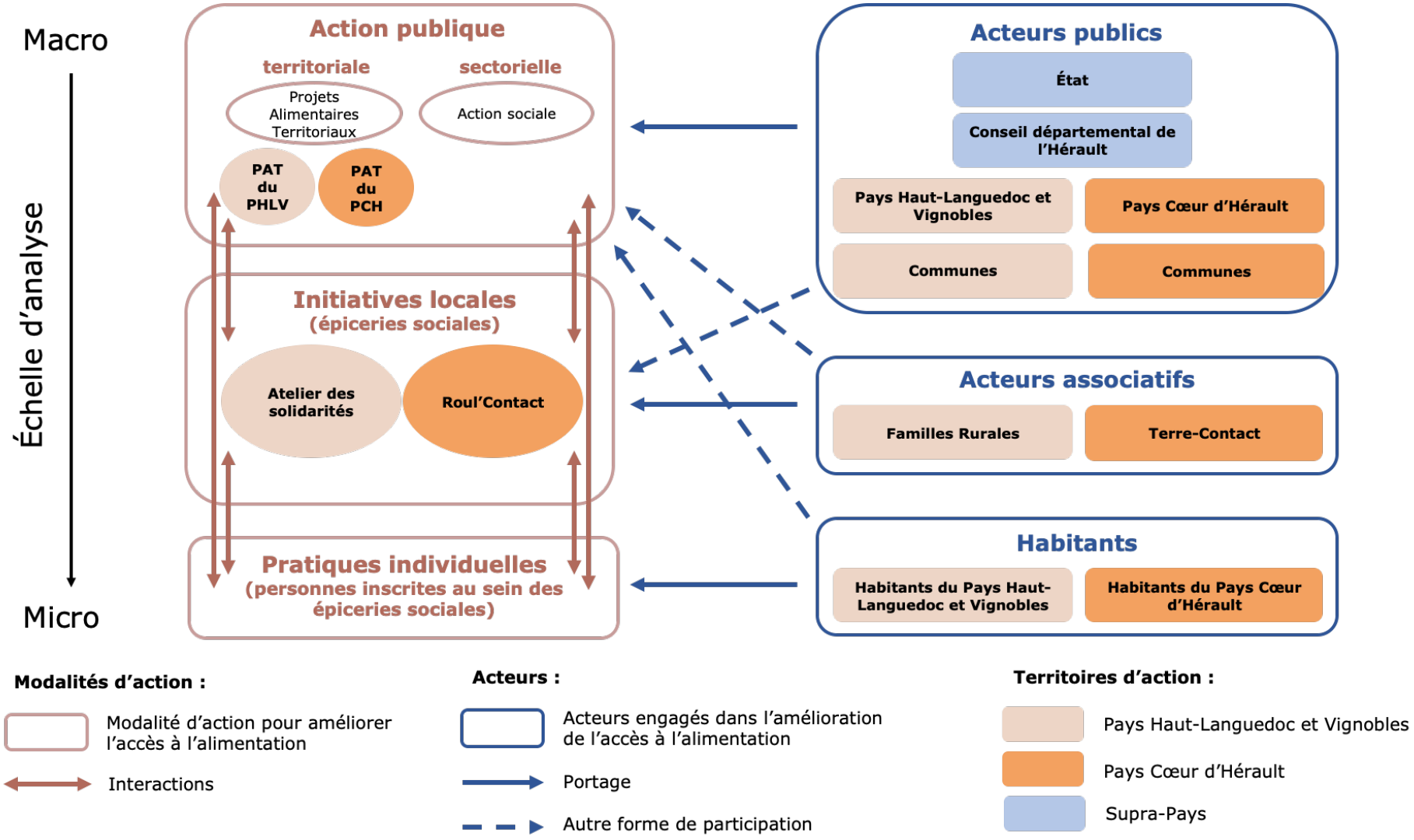

Réalisation : C. Néel

3.2.1 L'action publique : une entrée par les Projets Alimentaires Territoriaux

L'action publique en matière d'accessibilité alimentaire se structure autour de deux principaux volets. D'une part, les acteurs publics (principalement aux échelles nationale, départementale et communale), dans le cadre de politiques sectorielles d'action sociale, contribuent largement au système de l'aide alimentaire, qui constitue depuis plusieurs décennies la réponse institutionnalisée à la précarité alimentaire. D'autre part, plus récemment, l'accès de tous à une alimentation de qualité a émergé comme un objectif clé de nombreuses politiques alimentaires, notamment dans le cadre du développement depuis 2014 des Projets Alimentaires Territoriaux. Nous avons donc choisi de prendre comme terrains d'étude des territoires porteurs de PAT (les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault), sur lesquels se croisent politiques alimentaires territoriales et politiques sectorielles d'action sociale, afin d'analyser la capacité de l'action publique à se saisir de l'enjeu d'accessibilité alimentaire. Les initiatives locales présentées ci-dessous, dans la mesure où elles sont partie prenante des PAT, font partie intégrante de cette approche par l'action publique.

3.2.2 Les initiatives locales étudiées : deux épiceries sociales itinérantes

Comme nous le montrerons dans le chapitre 3, les initiatives locales visant à améliorer l'accès à l'alimentation sont nombreuses, et de diverses natures. Il peut s'agir de jardins partagés ou familiaux, de groupements d'achat, de frigos solidaires, de repas partagés, d'ateliers cuisine… Elles peuvent être portées par des acteurs associatifs, des collectifs de citoyens, mais également des acteurs économiques (par exemple des commerçants). Nous avons fait le choix de prendre comme cas d'étude deux épiceries sociales ayant un fonctionnement en itinérance (l'Atelier des solidarités et Roul'Contact), et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les épiceries sociales constituent une forme modernisée d'aide alimentaire en plein essor, avec une multiplication d'initiatives dans les territoires. Face à cette dynamique, il semble important de s'interroger sur ce modèle et sur sa capacité à œuvrer en faveur d'un accès à l'alimentation plus juste. Signe de la place des épiceries sociales dans l'agenda politique en matière d'accessibilité alimentaire, l'Atelier des solidarités et Roul'Contact constituent toutes deux l'initiative phare de l'axe social des deux PAT étudiés. Elles sont donc de surcroît des exemples particulièrement pertinents pour analyser les articulations entre action publique et initiatives locales. Enfin, la présence d'une dimension itinérante témoigne de la prise en compte des enjeux de mobilité propres aux espaces ruraux dans la conception des initiatives.

3.2.3 Les pratiques individuelles d'accès à l'alimentation

L'approche par les pratiques individuelles porte un double objectif. D'une part, il s'agit de considérer les liens entre l'action publique, les initiatives locales et les pratiques des personnes pour accéder à l'alimentation. Plus concrètement, nous souhaitons interroger l'impact des PAT et des épiceries sociales étudiés sur l'accessibilité alimentaire des personnes concernées, mais également analyser la façon dont ces dispositifs prennent ou non en considération les pratiques existantes dans leur conception et leur mise en œuvre. Pour cela, notre dispositif d'enquête se concentre majoritairement sur les personnes inscrites au sein des épiceries sociales étudiées. D'autre part, nous souhaitons replacer le recours à ces structures dans un ensemble de pratiques plus large, afin de dépasser une vision qui placerait les « bénéficiaires » dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire. Il s'agit au contraire d'analyser la diversité des moyens mis en œuvre par des individus fortement contraints pour accéder à une alimentation qui se rapproche de leurs aspirations, tout en mettant en regard leurs pratiques avec celles d'autres habitants du rural. Cette attention portée aux pratiques des habitants nous semble essentielle pour penser des interventions adaptées, qui tiennent compte de l'existant.

3.3 Améliorer l'accessibilité alimentaire : gouverner, déployer, ajuster

Pour comprendre les différentes modalités d'action en matière d'accessibilité alimentaire dans un contexte multiactoriel et multiscalaire, nous mobilisons plusieurs cadres théoriques que nous allons expliciter.

3.3.1 La gouvernance des politiques alimentaires territoriales

Les PAT visent la co-construction de politiques alimentaires par l'ensemble des acteurs du système alimentaire du territoire, et posent en cela des enjeux de gouvernance forts. La notion de gouvernance est aujourd'hui au cœur de l'analyse de l'action publique. Dans un contexte de multiplication des échelles d'action et des acteurs mobilisés bien mis en évidence par la sociologie de l'action publique, elle permet « *de caractériser des situations où se mêlent acteurs publics et privés et où l'État n'est plus qu'un élément, toujours particulier, d'un jeu devenu collectif* » (Lascoumes & Le Galès, 2018). En géographie, l'approche par la gouvernance permet d'analyser à l'échelle des territoires les modes de coordination entre des acteurs variés pour répondre à un objectif défini dans leurs interactions. Elle est largement mobilisée dans les travaux s'intéressant aux politiques publiques et aux initiatives locales autour de l'enjeu alimentaire (Lardon & Loudiyi, 2014), notamment à travers la notion de gouvernance alimentaire territoriale. Définie comme « *l'ensemble des processus de coordination des acteurs autour de l'alimentation à l'échelle territoriale, visant à favoriser leur organisation et à limiter l'atomisation des initiatives touchant aux systèmes alimentaires* » (Billion, 2017), la gouvernance alimentaire territoriale

associe une diversité d'acteurs, issus des sphères marchande, publique et de la société civile (Wiskerke, 2009; Perrin & Soulard, 2014). De nombreux travaux se sont d'ailleurs centrés sur le rôle de certaines catégories d'acteurs dans la gouvernance alimentaire, comme les agriculteurs (Hasnaoui Amri, 2018; Michel *et al.*, 2018), les acteurs du commerce et de la distribution (Billion, 2018), les acteurs publics (Michel & Soulard, 2017; Serrano *et al.*, 2021) ou encore la société civile (Houdart, 2022). Nous recourons ainsi à cette notion pour analyser la manière dont différents types d'acteurs interagissent à l'échelle des territoires pour agir en faveur de l'accessibilité alimentaire. Afin d'éclairer le sens de leur action, nous empruntons également aux sciences politiques le concept de référentiel, qui renvoie aux représentations du réel qui sous-tendent une politique publique. Constitué « *d'un ensemble de prescriptions qui donnent du sens à un programme d'action publique en définissant des critères de choix et des modes de désignation des objectifs* » (Muller, 2014), il permet d'analyser le sens donné aux transformations souhaitées par les acteurs en matière d'accessibilité alimentaire.

L'alimentation est par ailleurs un problème public complexe, qui nécessite de penser des politiques alimentaires intégrées pour aboutir à des solutions (Loudiyi, 2020). Ce processus d'intégration se joue à trois niveaux : sectoriel, horizontal et vertical. L'intégration sectorielle vise à prendre en compte le caractère systémique de la question alimentaire dans la construction de politiques publiques. Comme l'écrit È. Fouilleux (2008), « *les politiques alimentaires constituent un enjeu transversal, à la croisée entre plusieurs communautés de politique publique, et mobilisent une très grande variété d'acteurs* ». Le concept d'intégration permet ainsi de comprendre les processus de coordination et de décloisonnement qui permettent d'atteindre cette transversalité. Comme le montre S. Loudiyi (2020), l'analyse des processus d'intégration comporte aussi une forte dimension spatiale. Il s'agit d'une part de réfléchir aux interactions entre différents niveaux d'action publique (intégration verticale) et à l'échelle pertinente pour la mise en œuvre de politiques alimentaires efficaces. D'autre part, l'intégration pose la question de la mise en relation entre espaces, de l'inter-territorialité (intégration horizontale). La construction de politiques alimentaires territoriales s'appuie en effet sur des réseaux qui contribuent à la circulation de modèles d'action. La notion de trans-localisme est mobilisée par certains auteurs (Blay-Palmer *et al.*, 2016; Santo & Moragues-Faus, 2019) pour rendre compte des dynamiques de partage de connaissances, de pratiques et de valeurs entre territoires distants. Comme l'ont fait par exemple J. Lailliau et *al.* (2022) pour analyser la politique alimentaire mise en place par le Conseil départemental de Gironde, nous mobilisons dans notre recherche le concept d'intégration pour comprendre les trajectoires de construction des politiques alimentaires territoriales portées dans nos territoires d'étude, et interroger leur effectivité pour assurer une transition des systèmes alimentaires qui prenne en compte les enjeux de justice dans l'accès à l'alimentation.

3.3.2 La portée transformatrice des initiatives locales

On assiste depuis plusieurs années à une multiplication d'initiatives locales autour de l'alimentation (Lardon & Loudiyi, 2014; Perrin *et al.*, 2018). Cependant, ce foisonnement se traduit par des impacts souvent limités, car circonscrits dans l'espace (rayon d'action local) et dans le temps (difficultés à se pérenniser), ce qui constitue un point de blocage du processus de transition alimentaire. Se pose alors la question de l'amplification, de la montée en puissance des initiatives locales pour accroître leur impact et déboucher sur une réelle transformation des systèmes alimentaires (Bricas & Douillet, 2021).

La notion de changement d'échelle (*scaling*), ou *d'amplification* (Lam *et al.*, 2020), permet de comprendre la façon dont des changements systémiques peuvent s'opérer à partir d'initiatives locales innovantes. Elle est devenue un mot d'ordre pour les porteurs d'innovation sociale et leurs financeurs. Elle fait également l'objet d'un intérêt croissant dans la littérature scientifique, principalement dans les travaux traitant des enjeux de résilience, d'innovation sociale et de transition vers la durabilité (*ibid.*). Plusieurs travaux ont proposé des cadres conceptuels permettant d'appréhender les processus de changement d'échelle d'initiatives locales inscrites dans une dynamique de transition vers la durabilité (Rotmans & Loorbach, 2008; Bennett *et al.*, 2016; Hermans *et al.*, 2016; Naber *et al.*, 2017; Gorissen *et al.*, 2018). Nous reprenons ici le cadre conceptuel proposé par Moore *et al.* (2015) pour analyser la capacité des initiatives locales étudiées dans cette thèse à accroître leur impact. En se basant sur la distinction déjà opérée entre *scaling out* et *scaling up* (Westley *et al.*, 2014), ils proposent une typologie qui comprend trois types de changement d'échelle :

- Le ***scaling out*** (essaimage) : Il désigne une forme d'accroissement horizontal des initiatives locales, qui se déploient dans d'autres espaces et/ou vers d'autres publics. L'enjeu principal associé à ce type de changement d'échelle est celui de la duplication dans différents contextes, qui nécessite un important travail d'adaptation aux spécificités locales.

- Le ***scaling up*** (institutionnalisation) : Il s'agit d'une forme d'amplification verticale, par le haut, lorsque des initiatives locales produisent des changements institutionnels ou permettent la montée en politique d'une problématique.

- Le ***scaling deep*** (enracinement) : Il constitue une forme de changement en profondeur, qui se produit quand des initiatives locales contribuent à faire évoluer des normes, des

valeurs, des mentalités, qui conduisent à des changements de pratiques. Ce type de changement d'échelle nécessite un travail sur le temps long.

Selon Moore *et al.*, c'est par la combinaison de ces trois types de changement d'échelle que des changements systémiques significatifs peuvent se produire. Pour réussir ces changements d'échelle, différentes stratégies peuvent être mises en place (Tableau 4). Certaines sont spécifiques à un type de *scaling* ; d'autres sont transversales.

Tableau 4. Typologie de changements d'échelle et stratégies associées

Type de changement d'échelle	Stratégies spécifiques	Stratégies transversales
Scaling out	• Réplication de l'innovation • Diffusion des principes de l'innovation	• Recherche de nouveaux types de ressources • Construction de réseaux et de partenariats • Élargissement de la définition du problème (développement d'une vision systémique)
Scaling up	• Engagement en faveur de changements politiques ou législatifs	
Scaling deep	• Diffusion de nouveaux récits • Investissement dans des communautés d'apprentissage collectif	

Source : Adapté de Moore *et al.* (2015), traduction C. Néel

Ce cadre conceptuel permet d'interroger à la fois la nature des processus de changement d'échelle, la manière dont ils peuvent se combiner (quels processus s'articulent, et à quels moments de la trajectoire d'une initiative), et leur impact dans les dynamiques de transition. Il propose également des éléments sur les stratégies à déployer et les leviers à utiliser pour réaliser ce changement d'échelle, ainsi que sur les verrous à lever. D'autres travaux se sont intéressés plus spécifiquement aux systèmes d'acteurs, et montrent que les processus de changement d'échelle nécessitent souvent une collaboration entre différents types d'acteurs, publics, privés et de la société civile, dont les intérêts doivent s'aligner (Lambin *et al.*, 2020). Ces acteurs agissent souvent à des échelles diverses, et peuvent venir de mondes professionnels différents, rendant leur coordination complexe.

Certaines recherches appliquent le cadre d'analyse du changement d'échelle à des cas d'initiatives locales innovantes en matière d'alimentation (Friedmann, 2007; Pitt & Jones, 2016; Reynolds & Hunter, 2019; Lepiller & Valette, 2021; Lam *et al.*, 2022; Valette *et al.*, 2022). Ces travaux soulèvent plusieurs points. Tout d'abord, ils insistent sur le rôle fondamental du soutien des

pouvoirs publics, et plus particulièrement des gouvernements locaux, dans la réussite du changement d'échelle. Les acteurs de la recherche, au travers de leur engagement vis-à-vis de certaines initiatives, peuvent aussi être considérés comme des acteurs pouvant favoriser leur montée en puissance (Hammelman *et al.*, 2020). Plusieurs de ces recherches soulèvent également les enjeux d'inclusion sociale et de justice qui traversent ces initiatives. Les travaux existants se concentrent sur des initiatives urbaines. Or, au vu de l'influence du contexte territorial sur les processus de changement d'échelle, il existe un intérêt, identifié dans la littérature, pour des recherches s'interrogeant sur les spécificités des processus d'amplification des initiatives en milieux urbain et rural (Lam *et al.*, 2020).

3.3.3 La capacité d'ajustement des pratiques d'accès à l'alimentation

Notre travail s'inscrit également dans une perspective *people-based*, attentive à la manière dont les habitants du rural en situation de précarité pratiquent les environnements alimentaires auxquels ils sont exposés, en lien avec leurs modalités d'inscription dans le territoire, à la fois spatiales (mobilité) et sociales (réseaux de sociabilité). Pour cela, nous recourons à un cadre théorique qui considère les pratiques comme le résultat d'une dialectique entre déterminants structurels et intentionnalités des individus (Di Méo, 2014). En matière d'accès à l'alimentation, cela signifie que les habitants sont soumis à un système de contraintes, qui entravent leur capacité à accéder à une alimentation choisie, mais qu'ils disposent aussi de marges de manœuvre leur permettant de faire avec.

Pour comprendre la manière dont les habitants composent avec un système de contraintes d'accès à l'alimentation résultant de structures socio-spatiales, nous mobilisons le concept de stratégie. En effet, l'analyse en termes de stratégie apparaît comme un moyen de dépasser l'opposition entre structure et action (Giddens, 1979). On peut définir les stratégies « *comme un ensemble d'actions coordonnées ou de conduites articulées entre elles en fonction d'un but ou pour arriver à un résultat précis (qu'elles soient élaborées par des individus, des familles ou des collectivités)* » (Fagnani, 1990). Cette définition met en évidence le caractère conscient, rationnel et pensé en amont de la stratégie. Elle pointe aussi le fait que les stratégies ne sont pas nécessairement individuelles, mais peuvent être collectives. Cette notion nous semble donc pertinente pour analyser la façon dont des groupes d'habitants s'organisent pour pallier les difficultés qu'ils rencontrent en matière d'accès à l'alimentation. Cependant, la stratégie implique une forme d'anticipation qui ne permet pas de rendre compte de l'ensemble des pratiques. C'est pourquoi M. De Certeau (1990) la distingue de la tactique, qui désigne plutôt des formes d'adaptation à une situation donnée, opérées à partir de moyens faibles et dans l'immédiateté. La faiblesse des moyens donne lieu à des formes de pratiques spécifiques, que l'on peut regrouper sous la notion de débrouille. Ces pratiques se caractérisent par

une capacité d'adaptation et d'inventivité dans un cadre fortement contraint. Il s'agit de tirer parti des ressources à disposition, de faire avec les moyens du bord.

Nous nous référons également à la théorie des pratiques (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013). Ce courant d'analyse insiste sur la dimension temporelle des pratiques sociales, et notamment des pratiques de consommation, qui s'insèrent dans des routines, et sur le rôle des infrastructures matérielles. Il nous semble donc particulièrement intéressant pour comprendre les contraintes d'accès à l'alimentation d'ordre pratique (1.2.3) et pour éclairer les pratiques spatiales d'accès à l'alimentation mises en évidence par des recherches géographiques, qui varient en fonction des contextes territoriaux, et notamment de l'ancrage des personnes en milieu urbain ou rural.

***

Notre recherche questionne ainsi l'accessibilité alimentaire, définie comme l'ensemble des possibilités effectives pour accéder à une alimentation choisie, à travers une approche territoriale par l'action. Nous proposons pour cela une démarche croisant action publique, initiatives locales associatives et pratiques individuelles, qui vise à comprendre comment s'articulent ces différentes modalités d'action dans les territoires, et dans quelle mesure elles contribuent à une transition alimentaire juste. Nous mobilisons particulièrement les concepts de gouvernance et de changement d'échelle pour proposer une analyse croisée de l'action publique et des initiatives locales, qui met l'accent sur les interdépendances entre ces deux modalités d'action. L'approche par les pratiques individuelles, qui mobilise le concept de stratégie, nous permet quant à elle de proposer une lecture qui tienne compte de l'agentivité des individus, de leur capacité à s'ajuster aux dispositifs d'action publique et aux initiatives locales visant à améliorer leur accès à l'alimentation, mais aussi à faire en dehors, en mobilisant d'autres ressources.

Conclusion

La précarité alimentaire, qui résulte d'un accès à l'alimentation inégalitaire, est un phénomène complexe qui fait actuellement l'objet d'un fort investissement dans le champ scientifique. La littérature existante, principalement en sociologique et en nutrition, s'attache à expliquer les inégalités alimentaires, mais aussi à comprendre le vécu des personnes en situation de précarité alimentaire. Elle met en évidence la diversité des freins (d'ordre économique, socio-culturel, pratique) potentiellement rencontrés par les personnes pour accéder à une alimentation

choisie, ainsi que la multiplicité des pratiques mises en œuvre à l'échelle individuelle pour y répondre. D'autres travaux, que nous présenterons dans la suite de la thèse, abordent les enjeux d'accessibilité alimentaire par le biais des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire (chapitre 3), ou encore des politiques alimentaires territoriales (chapitre 4). Néanmoins, il n'existe pas de recherche s'intéressant à la manière dont ces différentes modalités d'action s'articulent à l'échelle des territoires pour aller vers un accès à l'alimentation plus juste.

Par ailleurs, l'accès à l'alimentation a aujourd'hui majoritairement été abordé par les sciences sociales dans des contextes urbains. Il y a toutefois un intérêt majeur, scientifique et politique, à renforcer les recherches en milieu rural, plus récentes sur ce sujet. D'une part, car beaucoup de territoires ruraux sont aujourd'hui marqués par une présence importante de populations précaires, particulièrement vulnérables face au risque de précarité alimentaire. D'autre part, car certains attributs des espaces ruraux influent sur l'accessibilité alimentaire, et nécessitent de penser des réponses adaptées.

À travers cette thèse, et en nous appuyant sur les apports de la géographie, nous souhaitons contribuer à éclairer ces points aveugles de la littérature scientifique. Nous proposons ainsi d'aborder l'accessibilité alimentaire en milieu rural à travers une approche territoriale croisant trois entrées (par l'action publique, les initiatives locales associatives et les pratiques individuelles) afin d'analyser les conditions territoriales (leviers et verrous) propices à des transitions vers des systèmes alimentaires garantissant un accès à l'alimentation plus juste.

Chapitre 2. Une recherche en prise avec l'action dans deux territoires ruraux : les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault

Le sujet de l'accès à l'alimentation en milieu rural étant encore peu étudié, nous avons pris le parti d'engager un travail de recherche ancré dans des territoires ruraux supports d'initiatives dans ce domaine. Nous avons ainsi choisi les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, deux territoires de projet ruraux de l'arrière-pays héraultais. Dans ce chapitre, nous présenterons nos terrains d'étude à la lumière de l'enjeu d'accessibilité alimentaire, avant d'exposer le dispositif de recherche mis en œuvre pour collecter et traiter les données d'analyse. Nous terminerons en proposant une analyse réflexive des conditions de réalisation d'une recherche en prise avec l'action.

1 Deux territoires ruraux fragiles porteurs de politiques alimentaires

Nous commençons par justifier le choix des territoires étudiés, avant de les présenter du point de vue des enjeux d'accessibilité alimentaire qu'on peut observer, mais aussi au prisme de l'engagement ancien des acteurs de ces territoires dans la construction de politiques alimentaires territoriales.

1.1 Le choix des territoires d'étude

Le choix des deux territoires qui constituent les terrains de cette thèse, le Pays Haut-Languedoc et Vignobles et le Pays Cœur d'Hérault, se justifie à partir d'une diversité d'éléments. Le premier relève du caractère rural de ces territoires. Alors que l'accessibilité alimentaire en milieu rural reste sous-étudiée, les espaces urbains étant le cadre de la grande majorité des travaux sur le sujet, il nous est apparu important de questionner l'impact potentiel de la ruralité sur les contraintes et pratiques d'accès à l'alimentation. Un autre critère tient au profil des populations habitant ces territoires. Une part importante de la population de ces espaces ruraux fragiles est en effet

vulnérable face au risque de précarité alimentaire, en raison d'une situation économique et/ou sociale dégradée. Afin d'apporter des éclairages sur les leviers existant à l'échelle des territoires ruraux pour contribuer à répondre à la précarité alimentaire, nous avons également choisi de nous intéresser à des territoires engagés dans la construction de politiques alimentaires territoriales, à travers des PAT affichant un objectif de justice sociale, ce qui permet de questionner la capacité de cet instrument à traiter des enjeux d'accessibilité alimentaire. Parmi l'ensemble des territoires répondant à ce triple critère (ruralité, forte précarité et présence d'un PAT affichant une dimension sociale), le choix s'est porté sur ceux disposant déjà d'un historique de travail avec l'UMR Innovation, notre laboratoire d'accueil (1.4). La décision de s'appuyer sur des relations partenariales déjà existantes présentait en effet l'avantage de faciliter l'accès aux terrains, mais aussi d'inscrire notre thèse dans un partenariat avec des porteurs de PAT qui sont intéressés à collaborer avec la recherche. Ces conditions particulières du travail de chercheuse ont permis de produire des connaissances scientifiques qui puissent aussi être utiles, dans une perspective d'appui aux politiques publiques (3).

1.2 Des espaces ruraux

Les espaces ruraux se caractérisent avant tout par de faibles densités et par l'importance des activités agricoles. Ces traits communs se manifestent selon des degrés et des modalités divers sur nos territoires d'étude.

1.2.1 Un gradient de densités : du périurbain au rural isolé

Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles comme le Pays Cœur d'Hérault se caractérisent par des densités de population relativement faibles. Tous deux comptent un nombre d'habitants proche, le Pays Cœur d'Hérault étant légèrement plus peuplé (84 272 habitants contre 79 938[1]). Cependant, le Pays Haut-Languedoc et Vignobles étant beaucoup plus étendu, la différence de densité de population est nette, avec 41,80 habitants au km^2 pour ce dernier, quand le Pays Cœur d'Hérault en compte 66,37. Ce contraste de peuplement s'explique par des dynamiques démographiques récentes différenciées (Figure 3). Au cours du XXème siècle, l'ensemble de l'arrière-pays héraultais connaît un exode rural marqué. Ainsi, entre 1900 et 1975, le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles passe de 92 000 à 63 000 habitants, quand la population du Pays Cœur d'Hérault chute de 53 000 à 43 000 habitants. Les années 1980 (pour le Pays Cœur d'Hérault) et 1990 (pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles) constituent un tournant dans la trajectoire démographique de ces territoires, qui gagnent de nouveau des habitants. Cette inversion peut se

[1] Insee, Recensement de la population (2020).

comprendre en partie à l'aune du phénomène de renaissance rurale, mis en évidence par B. Kayser (1989), qui désigne le regain d'attractivité des espaces ruraux découlant de l'essor de représentations positives des campagnes, associées à une bonne qualité de vie. Mais la reprise démographique des territoires s'explique d'abord par un phénomène de périurbanisation, sous l'influence des pôles urbains du littoral que sont Montpellier et Béziers (Carte 2). La proximité de l'aire urbaine montpelliéraine explique le plus fort taux de croissance du Pays Cœur d'Hérault, dont la population est supérieure à celle du Pays Haut-Languedoc et Vignobles depuis 2016 (Figure 3).

Figure 3. L'évolution démographique des territoires d'étude

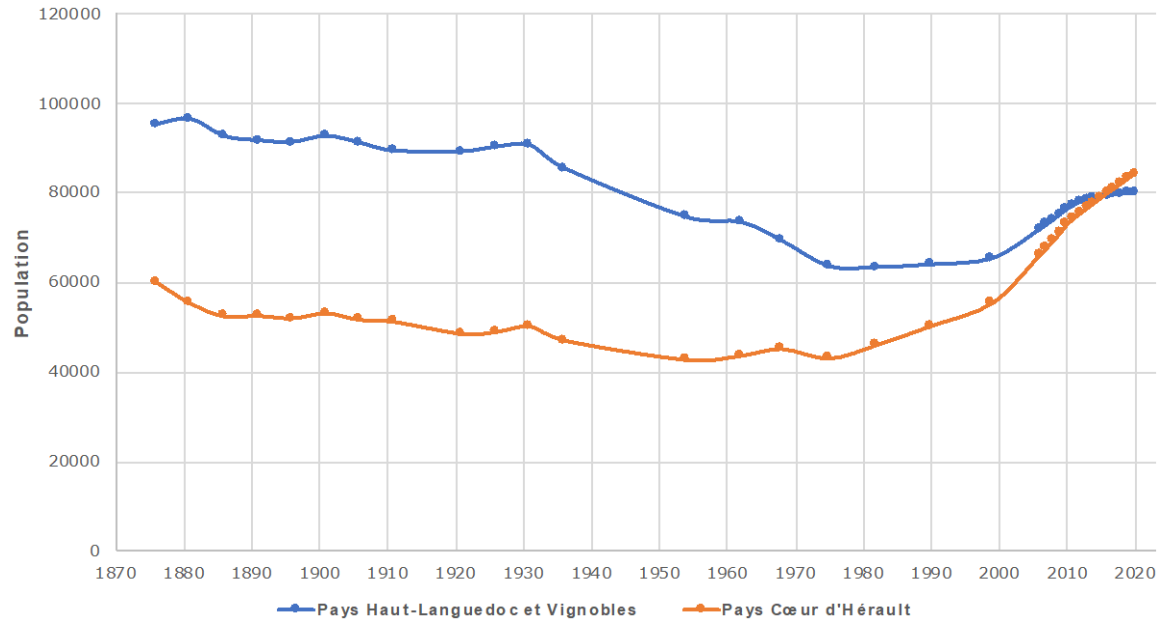

Réalisation : C. Néel (Source : Insee, Recensement de la population)

Pour caractériser plus précisément les territoires d'étude, nous nous basons sur une définition statistique de l'espace rural utilisée par l'Insee depuis 2020 (Bouba-Olga, 2021; Stébé, 2021). Construite à partir d'un critère morphologique de densité, elle succède à une définition du rural en creux, comme tout ce qui n'était pas urbain. Elle se traduit sous la forme d'une grille communale de densité, qui s'appuie sur la distribution spatiale de la population à l'échelle infra-communale pour proposer une catégorisation des communes en fonction de l'importance de leurs zones agglomérées. La Carte 2 reprend les catégories de cette grille communale de densité pour situer les territoires d'étude au sein du continuum urbain-rural. Sur les 77 communes du Pays Cœur d'Hérault, 49 sont définies comme appartenant au rural (soit 64 %). Concernant le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, on compte 72 communes rurales, sur un total de 102 (soit 71 %). Ce caractère rural plus affirmé du Pays Haut-Languedoc et Vignobles est confirmé par la position dans le continuum urbain-rural des espaces les plus denses. Ceux-ci appartiennent majoritairement à la

catégorie des bourgs ruraux. Un seul secteur, celui de Murviel-lès-Béziers, présente une forme de peuplement qui le classe parmi les petites villes. Le Pays Cœur d'Hérault compte quant à lui une petite ville (Lodève), mais surtout deux centres urbains intermédiaires (Clermont-l'Hérault et Gignac), qui témoignent de la moindre ruralité du territoire. Si la Carte 2 montre bien un contraste entre les deux territoires d'étude, c'est leur diversité interne qui ressort le plus fortement. La distribution de la population au sein des deux Pays met en évidence un gradient de densités en fonction de l'éloignement des principaux pôles urbains que sont Montpellier et Béziers, qui témoigne du phénomène de périurbanisation qui touche une partie des territoires. À l'autre bout de ce gradient, les Hauts cantons, un espace de moyenne montagne plus éloigné du littoral, se distinguent par de faibles densités de population.

Carte 2. La ruralité des territoires d'étude d'après la grille communale de densité de l'Insee

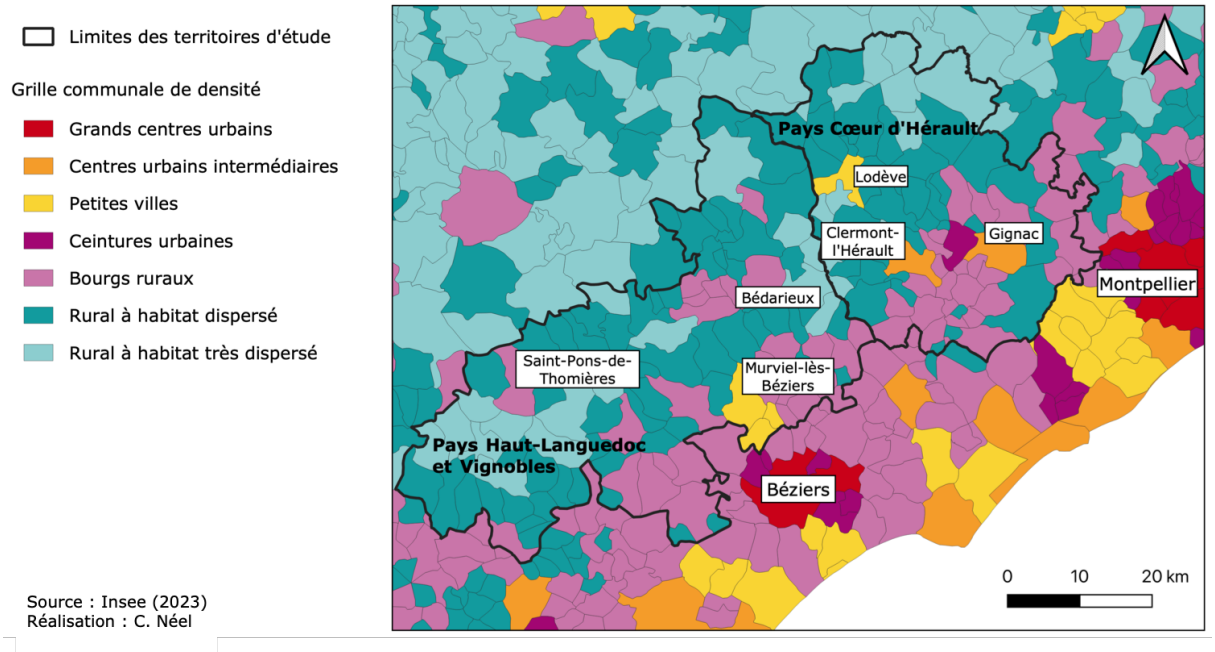

1.2.2 Un environnement alimentaire commercial inégal, adapté à la ruralité

L'environnement alimentaire local est l'un des facteurs de l'accessibilité alimentaire, dans sa dimension spatiale. Il se compose de l'ensemble des points d'accès à l'alimentation, qu'ils soient marchands ou non, présents sur un espace donné. Nous allons ici caractériser partiellement l'environnement alimentaire des territoires d'étude, en nous concentrant sur certaines catégories de lieux essentielles pour l'accès à l'alimentation des habitants : les commerces alimentaires fixes, les marchés de plein vent et les commerces alimentaires itinérants.

La Carte 3 montre la distribution spatiale de l'environnement alimentaire commercial des Pays. Elle a été construite à partir de la base de données Sirene, qui recense les entreprises

françaises, et en propose une catégorisation par type d'activité. Sont représentés les commerces d'alimentation générale (de l'épicerie à l'hypermarché) ainsi que les commerces alimentaires spécialisés (primeur, boucherie-charcuterie, poissonnerie, boulangerie-pâtisserie). Sirene présentant un certain nombre d'erreurs (Vonthron *et al.*, 2022), notamment liées au délai de mise à jour des données, qui conduit à une surestimation du nombre d'établissements (des commerces fermés étant toujours recensés dans la base), un nettoyage a été effectué. Les doublons, identifiés grâce à l'adresse et au nom de l'établissement, ont été supprimés. On observe une concentration commerciale dans les espaces les plus densément peuplés (Carte 2), et le long des principaux axes de communication (par exemple le long de la route menant de Saint-Pons-de-Thomières à Bédarieux). Cette implantation correspond à une double logique d'accessibilité et de synergie entre commerces (Pouzenc, 2019). Ainsi, si plus de la moitié des communes comptent au moins un commerce alimentaire (97 sur 179), des zones relativement étendues en sont dépourvues.

La Carte 4 s'intéresse plus particulièrement à la répartition spatiale des grandes surfaces, comprenant les supermarchés et hypermarchés[1], car elles constituent aujourd'hui le principal lieu d'approvisionnement alimentaire des Français, à la fois en volumes et en dépenses, et car elles offrent une grande diversité de produits, susceptible de couvrir l'ensemble des besoins alimentaires des individus, *a minima* sur le plan nutritionnel. De plus, la carte envisage la proximité en termes de distance-temps par la route, afin de prendre en compte les pratiques de mobilité des habitants du rural, où la dépendance à la voiture se fait ressentir plus fortement qu'ailleurs (Dupuy, 1999). Le nombre d'établissements présents sur les territoires d'étude est relativement faible (34 sur 204 pour l'ensemble de l'Hérault), et ceux-ci sont principalement localisés dans les communes disposant des plus fortes concentrations commerciales (Carte 3). Ainsi, la réalisation d'isochrones montre que la grande surface la plus proche se situe au-delà de 15 minutes de voiture dans une grande partie des territoires d'étude, témoignant d'une accessibilité spatiale très inégale.

[1] Ces deux catégories se distinguant par leur surface, entre 400 et 2 500 m² pour les supermarchés, et supérieure à 2 500 m² pour les hypermarchés.

Carte 3. L'implantation des commerces alimentaires dans les territoires d'étude

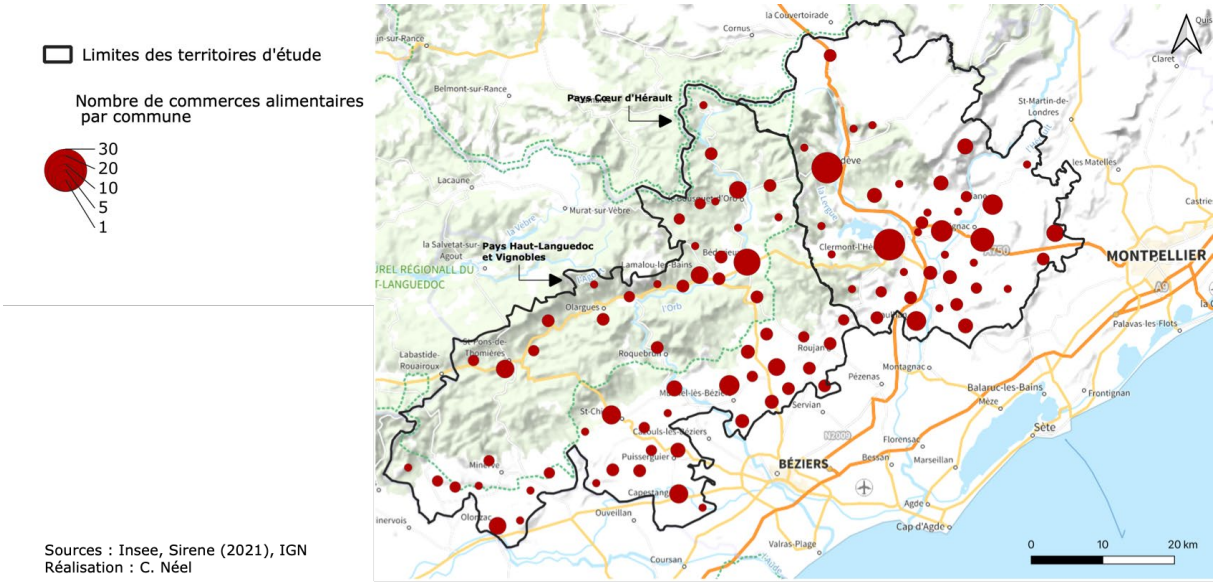

Sources : Insee, Sirene (2021), IGN
Réalisation : C. Néel

Carte 4. L'accessibilité spatiale aux grandes surfaces de l'Hérault par la route

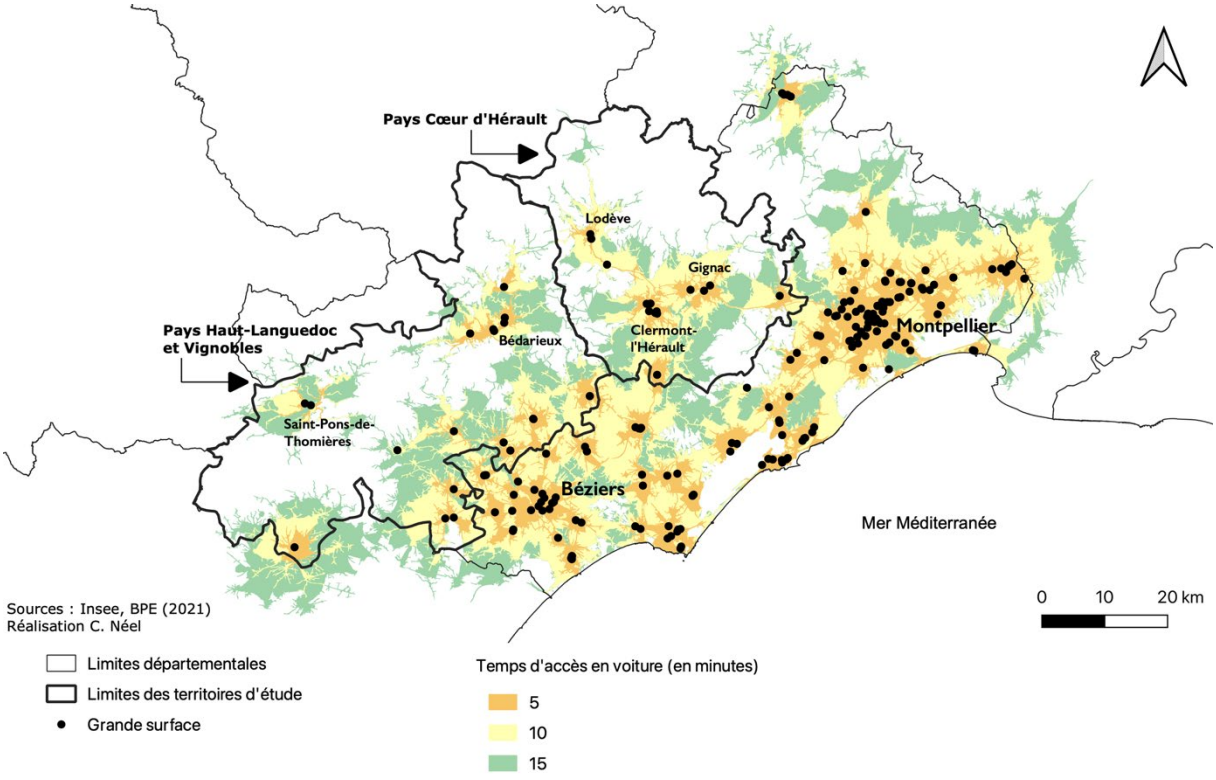

Sources : Insee, BPE (2021)
Réalisation C. Néel

La prise en compte des commerces alimentaires sédentaires est néanmoins insuffisante pour caractériser l'environnement alimentaire des territoires d'étude. Les espaces ruraux restent en effet particulièrement bien desservis en marchés de plein vent (Navarro, 2019). Une enquête réalisée en 2011 par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles a d'ailleurs mis en avant le rôle central des marchés, qui représentent le principal mode d'approvisionnement déclaré par les répondants pour les fruits et légumes. Toutefois, ceux-ci ne contribuent que peu à une meilleure couverture spatiale du territoire en équipement commercial alimentaire, dans la mesure où leurs logiques de localisation sont similaires à celles des commerces sédentaires. Par ailleurs, leur temporalité particulière, à l'échelle de la semaine mais aussi de l'année, pose des contraintes d'accessibilité spécifiques (Photographie 1).

Photographie 1. Les marchés de plein vent, des espaces centraux dans l'environnement alimentaire des territoires d'étude



Clichés : C. Néel (2021 et 2022)

La photographie de gauche a été prise un jeudi matin, sur le marché de plein vent hebdomadaire d'Aniane, en Pays Cœur d'Hérault. Comme la plupart des marchés traditionnels, il se situe sur la place centrale de la commune. La photographie de droite, prise en fin d'après-midi, montre le marché estival de Riols. Installé sur le stade municipal, en périphérie du village, il regroupe majoritairement des producteurs et artisans locaux, et dispose en son centre d'un espace de restauration sur place. Cette initiative est emblématique de la dynamique de renouveau des marchés (Navarro, 2019), tant en termes d'espaces que de temporalités et de fonctions, avec une mise en avant du rôle d'animation.

L'inégale distribution spatiale des commerces sédentaires et des marchés de plein vent est partiellement compensée par la présence de commerces itinérants, qui représentent une forme de vente alimentaire répondant au frein représenté par la distance dans les espaces ruraux (Massal *et al.*, 2019), mais associée à de fortes contraintes temporelles. Si la consultation des sites Internet des communes, qui mentionnent souvent les jours et horaires de passage des ambulants, mais aussi les observations réalisées sur le terrain (Photographie 2), témoignent d'une présence relativement importante de ce type de commerce sur les territoires d'étude, en particulier dans les espaces les

plus isolés, il n'existe aucune base de données permettant de les identifier[1], ce qui contribue à les invisibiliser.

Photographie 2. Les commerces itinérants, une forme de vente adaptée aux contraintes du rural



Clichés : C. Néel (2021 et 2022)

À gauche, le camion d'un boucher-charcutier effectuant sa tournée dans une commune du Pays Cœur d'Hérault. À droite, un emplacement dédié au commerce itinérant (la pancarte visible sur le mur à droite indique « emplacement réservé aux ambulants du lundi au vendredi de 8h à 18h ») dans un village du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Les deux photographies témoignent de la logique de proximité qui prévaut dans cette forme commerciale. Il s'agit à la fois d'une proximité spatiale (localisation en cœur de village, qui permet de toucher une clientèle peu mobile) et sociale, puisque ces commerces contribuent à l'animation de la vie locale. La localisation à côté de l'épicerie multi-services, qui dispose d'une terrasse (à gauche) comme les aménagements réalisés au niveau de l'emplacement à droite (bancs, abri) sont des marqueurs de cette fonction sociale.

Cet aperçu de l'environnement alimentaire des territoires d'étude mériterait d'être complété par une description des modes de distribution alimentaire s'inscrivant dans les systèmes alimentaires alternatifs (AMAP, vente à la ferme, groupement d'achat…) et des espaces d'approvisionnement informels, marchands ou non. Il s'agit néanmoins d'éléments difficiles à saisir, du fait d'un déficit de données fiables. Ces difficultés d'accès à l'information ont d'ailleurs été identifiées par les acteurs des Pays comme un frein à l'approvisionnement local pour les habitants des territoires. En réponse, chaque Pays a créé une plateforme en ligne visant à recenser un certain nombre de points de vente alimentaires proposant des produits du territoire, comme nous le verrons dans le chapitre 4.

[1] Sirene comprend bien les commerces itinérants, mais aucune variable de la base de données ne permet de les distinguer des commerces fixes.

1.2.3 Des territoires agricoles, mais pas nourriciers

L'activité agricole, qui constitue un autre élément de définition des espaces ruraux, conserve un poids important dans les territoires d'étude. Elle se caractérise par une forte spécialisation viticole, notamment au sud et au sud-est des Pays (Cartes 5 et 6). Cette zone correspond à une partie de la plaine littorale languedocienne, un espace tourné vers la viticulture (Baujard & Dedeire, 2023). La vigne marque les paysages (Photographie 3) et contribue pour une large part à la définition de l'identité des territoires. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles a ainsi choisi de l'intégrer dans sa dénomination. Par ailleurs, les deux Pays ont obtenu le label national « Vignobles & Découvertes », qui reconnaît le développement local d'une offre œnotouristique. L'agriculture est cependant spatialement différenciée. En effet, les espaces localisés plus au nord se caractérisent quant à eux par une moindre occupation agricole des sols, avec notamment une importante couverture forestière (Carte 5 et Photographie 3). L'agriculture y est dominée par des activités d'élevage (Doreau *et al.*, 2012; Nougarèdes *et al.*, 2022). Le maraîchage, l'arboriculture et la céréaliculture sont également présents, de manière minoritaire.

Carte 5. L'occupation des sols dans l'arrière-pays héraultais

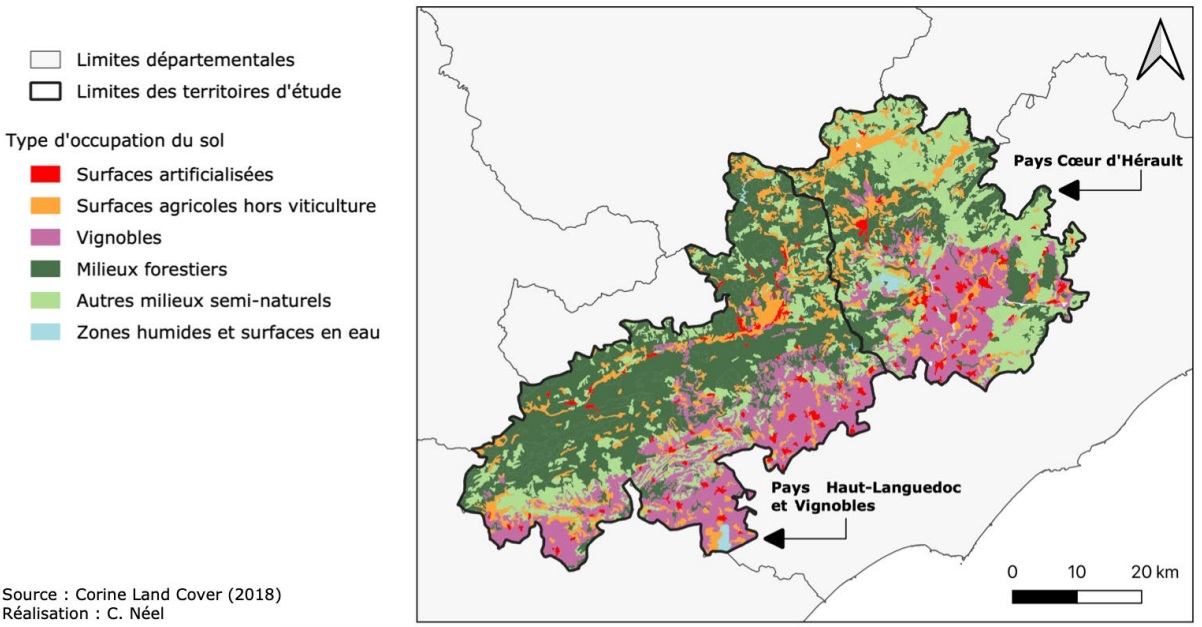

Source : Corine Land Cover (2018)
Réalisation : C. Néel

Carte 6. Des territoires marqués par une forte spécialisation viticole

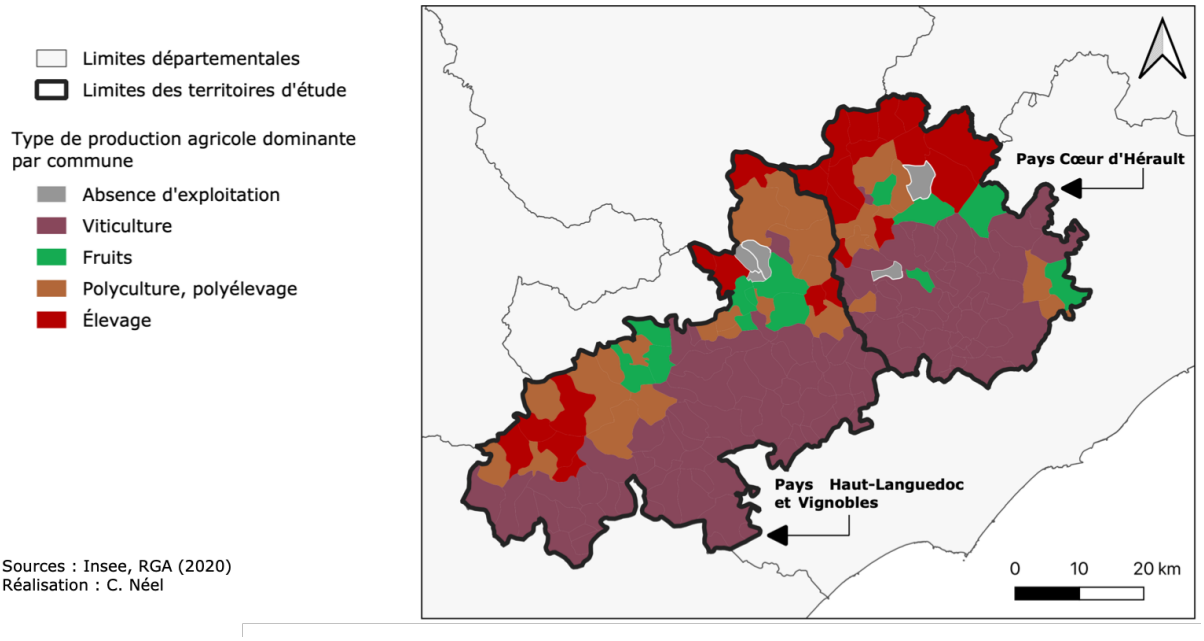

Sources : Insee, RGA (2020)
Réalisation : C. Néel

Photographie 3. La diversité paysagère des territoires d'étude

a) Pays Haut-Languedoc et Vignobles



b) Pays Cœur d'Hérault



Clichés : C. Néel (2021, 2022 et 2024)

Ces photographies montrent la diversité interne aux territoires d'étude. À gauche, on retrouve des paysages viticoles, typiques de la plaine littorale. Les photographies de droite montrent des paysages très boisés, avec un relief plus marqué et une présence moindre de l'agriculture, qui se retrouvent dans les parties nord et ouest des Pays, à l'altitude plus élevée. Pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, il s'agit d'une vue de la ville de Saint-Pons-de-Thomières, où est localisé l'Atelier des solidarités.

Leur spécialisation viticole fait des Pays des territoires agricoles, mais faiblement nourriciers, c'est-à-dire ne produisant pas en quantité et en diversité suffisantes pour couvrir les besoins alimentaires des habitants. L'outil CRATer[1], développé par l'association Les Greniers d'Abondance pour aider à la réalisation de diagnostics territoriaux des systèmes alimentaires, propose un indicateur d'adéquation théorique entre production et consommation prenant en compte la diversité des productions nécessaires à une alimentation variée. Pour le Pays Haut-

[1] https://crater.resiliencealimentaire.org, consulté le 19/10/2023.

Languedoc et Vignobles, l'adéquation théorique s'élève à 15 %, et seulement 11 % pour le Pays Cœur d'Hérault[1]. L'inadéquation forte entre l'offre agricole du territoire et les besoins alimentaires des habitants, qui se retrouve dans de nombreux espaces ruraux, suscite des interrogations en matière d'accès à une alimentation locale. Nous verrons dans le chapitre 4 qu'elle est identifiée par les acteurs des Pays en charge des PAT comme un frein majeur aux objectifs de reterritorialisation fixés par leurs projets alimentaires. Par ailleurs, le poids politique des acteurs de la filière viticole à l'échelle locale pèse dans les modalités de gouvernance et de mise en œuvre des projets alimentaires. Le contexte agricole des territoires apparaît ainsi comme un élément important à prendre en compte pour l'analyse de l'accessibilité alimentaire des habitants et de la capacité des territoires à se saisir de cet enjeu.

1.3 Des territoires à risque de précarité alimentaire

La description socio-économique des populations est un autre élément indispensable pour contextualiser le problème public de l'accessibilité alimentaire sur nos territoires d'étude. Pour cela, nous nous appuyons sur un outil d'aide au diagnostic territorial de la précarité alimentaire, que j'ai co-construit durant ma thèse[2], dans le cadre d'une collaboration inscrite dans le projet Vobsalim34 (Encadré 3) entre l'UMR Innovation (INRAE), la Chaire UNESCO Alimentations du monde et le bureau d'études Le Basic. L'outil vise à caractériser la précarité alimentaire au travers d'une approche territoriale, prenant en compte sa multidimensionnalité (Figure 4). Il identifie quatre catégories de facteurs de risque, qui renvoient à différentes formes de vulnérabilité alimentaire des individus : contraintes économiques, isolement social, environnement alimentaire appauvri et information alimentaire insuffisante. Pour chaque catégorie, un niveau de risque de précarité alimentaire est défini à l'échelle communale[3]. Une approche combinée permet également de mettre en évidence le cumul de plusieurs catégories de facteurs de risque sur un espace donné. La méthodologie de construction de l'indice est détaillée dans l'Encadré 1.

[1] L'indicateur ne tient pas compte de la variabilité saisonnière des productions.
[2] Dans ce chapitre, afin de souligner le caractère situé de la recherche, le « je » est utilisé pour parler de mes pratiques de recherche et de ma posture de chercheuse.
[3] Une version de l'indice adaptée aux espaces urbains existe également, avec un calcul à l'échelle IRIS.

Figure 4. Les trois piliers de l'outil d'aide au diagnostic territorial de la précarité alimentaire

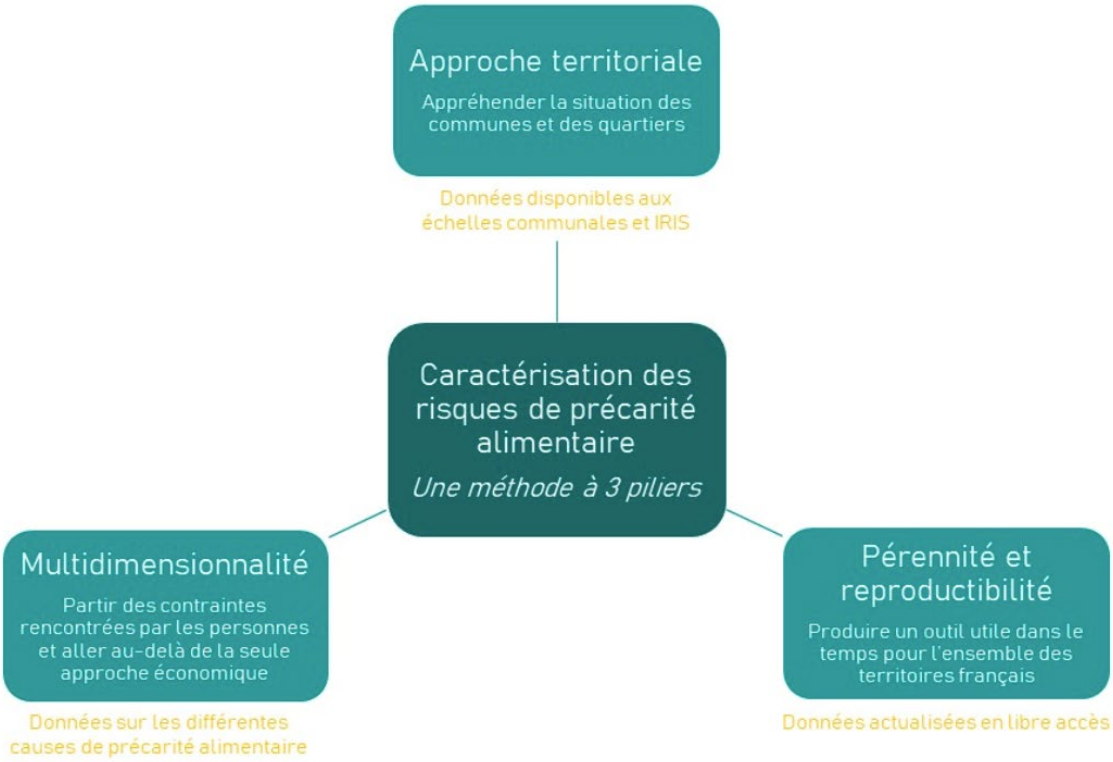

Source : Plateforme en ligne présentant l'outil d'aide au diagnostic[1]

[1] https://diagnostic.obso-alim.org, consulté le 21/05/2024.

Encadré 1. Méthodologie de construction de l'indice

L'indice s'appuie sur une revue de la littérature scientifique relative aux facteurs de précarité alimentaire et sur une analyse des indices existants. Ces étapes ont permis de définir les différentes catégories de facteurs de risque et les variables qui les composent. Afin que l'indice ainsi constitué soit appropriable et reproductible par le plus grand nombre, les variables choisies correspondent uniquement à des données régulièrement actualisées et en libre accès. L'échelle communale a été privilégiée pour le calcul de l'indice pour des raisons de disponibilité des données statistiques, mais aussi car cet échelon dispose de plusieurs leviers d'action en matière d'accès à l'alimentation, notamment au travers de la restauration scolaire et des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale).

L'indice distingue quatre types de facteurs de précarité alimentaire : économique, social, informationnel et environnemental. Chacune de ces catégories est composée d'un certain nombre de variables (Tableau 5), choisies en fonction de leur pertinence par rapport aux différents facteurs de précarité alimentaire identifiés dans la littérature, en tenant compte de la disponibilité des données.

Les valeurs de chaque variable sont standardisées de 0 à 1. Une valeur de 1 représente alors, pour la variable en question, la situation communale la plus défavorable au regard de la précarité alimentaire. La standardisation est réalisée pour deux échelles de référence : départementale et nationale (la comparaison s'opère alors entre l'ensemble des communes françaises). La moyenne des variables ainsi standardisées est ensuite calculée pour chaque catégorie. Enfin, un indice combiné est calculé. Celui-ci correspond à la somme des moyennes obtenues pour les quatre catégories, en appliquant la pondération suivante : un coefficient de 2 pour la catégorie économique (qui représente donc 40 % de l'indice combiné), et un coefficient de 1 pour les trois autres catégories (qui ont donc un poids respectif de 20 % dans l'indice combiné). Ce choix de pondération a été fait en raison de l'importance des contraintes économiques dans les situations de précarité alimentaire, telle qu'elle est ressortie de l'analyse de la littérature existante.

La représentation cartographique de l'indice, qui permet de visualiser l'inégale distribution spatiale du risque de précarité alimentaire, se fait en utilisant la méthode de discrétisation de Jenks, qui crée les classes les plus homogènes possible en minimisant la variance intra-classe et en maximisant les différences inter-classes. La discrétisation se fait en cinq classes, qui correspondent à des niveaux de risque, en fonction de l'échelle de référence choisie, nationale ou départementale. Une des variables (médiane du revenu disponible par unité de consommation) présente des valeurs manquantes pour certaines communes en raison du secret statistique. Pour pallier cette difficulté dans le calcul de l'indice combiné, une estimation a été effectuée, qui se base sur la valeur la plus faible des communes avoisinantes.

Tableau 5. Les variables composant l'indice, regroupées en catégories de facteurs de risque de précarité alimentaire

Catégories de facteurs de risque	Variables	Sources des données	Éléments de justification du choix des variables
Contraintes économiques	Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	Insee, Filosofi	Cette variable permet de prendre en compte le frein économique dans l'accès à une alimentation choisie.
Isolement social	Taux de chômage des 15-64 ans	Insee, Recensement de la population	Cet ensemble de variables renvoie à des situations d'exclusion sociale et/ou d'isolement, qu'elles soient d'ordre professionnel ou familial, dont on sait qu'elles constituent un facteur d'appauvrissement alimentaire, et un frein à la réalisation de la fonction sociale de l'alimentation.
	Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale		
	Part des ménages d'une seule personne		
	Part des jeunes non insérés		
	Part des plus de 75 ans		
Environnement alimentaire appauvri	Taux de non-motorisation des ménages rapporté à la densité de population	Insee, Recensement de la population	La voiture individuelle constitue en France le mode de déplacement principal pour les achats alimentaires. Afin de tenir compte de l'importance d'autres modes de transport dans les espaces urbains, cette variable est rapportée à la densité de population.
	Temps d'accès par la route à la grande surface la plus proche	Jeu de données construit à partir de la base permanente des équipements (Insee)	Les Français effectuent la majorité de leurs dépenses alimentaires au sein des grandes surfaces. Par ailleurs, celles-ci sont souvent localisées à proximité d'autres commerces.
Information alimentaire insuffisante	Part des personnes non scolarisées de 15 ans ou plus titulaires au plus d'un brevet des collèges	Insee, Recensement de la population	À revenu égal, les personnes ayant un niveau de diplôme plus élevé ont une alimentation de meilleure qualité nutritionnelle.
	Indicateur d'accessibilité potentielle localisée à l'offre de soins	DREES	Le choix de cette variable repose sur l'hypothèse que plus l'accès aux soins est développé sur un territoire, plus la diffusion d'un discours de prévention sur les liens alimentation-santé est facile.

Réalisation : C. Néel

L'impératif d'opérationnalité de l'indice, pensé pour être facilement appropriable par les acteurs, publics comme associatifs, travaillant sur les enjeux d'accessibilité alimentaire, implique de n'intégrer que des données en libre accès et disponibles pour l'ensemble du territoire national (Figure 4). Cette contrainte explique l'absence de prise en compte de certains facteurs de l'accessibilité alimentaire pourtant cruciaux, comme la diversité et la qualité de l'offre alimentaire présente localement, ou la dignité de l'accès à l'alimentation. Par ailleurs, certaines catégories restent incomplètes. Il aurait été notamment intéressant d'intégrer d'autres variables relatives à l'environnement alimentaire, renvoyant à d'autres types de lieux d'approvisionnement (marchés de plein vent, structures d'aide alimentaire, espaces de vente directe…). Cependant, le manque de données fiables et facilement exploitables pour l'ensemble de la France ne le permet pas. De la même façon, l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée à l'offre de soins vient pallier un déficit de données disponibles sur la santé des populations à l'échelle communale. Concernant les catégories des facteurs économiques et sociaux, d'autres variables auraient été pertinentes (par exemple le taux de pauvreté, ou la part d'allocataires du RSA[1]), mais n'ont pas été intégrées car les données ne sont pas disponibles pour de nombreuses communes, en raison du secret statistique[2]. Le processus de construction de cet indice a ainsi permis de souligner la difficulté de mesurer la précarité alimentaire, du fait d'un manque de données pertinentes produites à l'échelle nationale.

Malgré ces limites, l'indice permet une première identification des espaces cumulant les facteurs de risque de précarité alimentaire. La Carte 7 met en évidence d'importantes disparités spatiales à l'échelle de l'Hérault. Les communes où les facteurs de risque de précarité alimentaire sont les plus présents sont majoritairement situées dans l'espace rural isolé (Carte 2), et dans une moindre mesure, dans le pôle biterrois (cela concerne la commune de Béziers en elle-même, mais aussi l'espace littoral à proximité). Les communes présentant l'indice de vulnérabilité face au risque de précarité alimentaire le plus faible sont quant à elles situées dans l'espace périurbain de Montpellier, et en particulier dans les communes situées au nord de la ville. Par ailleurs, la mise en regard des résultats obtenus en se basant sur les territoires de référence départemental et national (cartes a et b) montre que l'Hérault constitue dans l'espace français un territoire où les facteurs de risque sont particulièrement présents. Ainsi, les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault concentrent des populations particulièrement vulnérables face au risque de précarité alimentaire. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles compte une très large majorité de communes présentant un indice considéré comme élevé, voire très élevé. La communauté de communes Du

[1] Revenu de Solidarité Active

[2] La législation française interdit la diffusion de certaines données, considérées comme sensibles (en particulier les données relatives aux ressources financières et à la santé des personnes), pour les communes les moins peuplées, afin d'éviter que des individus ou des ménages en particulier ne puissent être identifiés.

Minervois au Caroux, dans la partie nord-ouest du Pays (Carte 12) cumule particulièrement les facteurs de risque. Dans l'ensemble, la situation du Pays Cœur d'Hérault est moins dégradée. On observe cependant des disparités internes très marquées, avec un indice beaucoup plus élevé dans la partie nord du territoire, qui correspond à la communauté de communes du Lodévois et Larzac (Carte 12). Ces résultats mettent en évidence le fait que les espaces ruraux peuvent être particulièrement exposés au risque de précarité alimentaire. Ils confirment également la pertinence de s'intéresser aux Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault pour mieux comprendre les enjeux d'accessibilité alimentaire.

Carte 7. Une distribution inégale des facteurs de risque de précarité alimentaire dans l'Hérault

a) discrétisation à l'échelle départementale

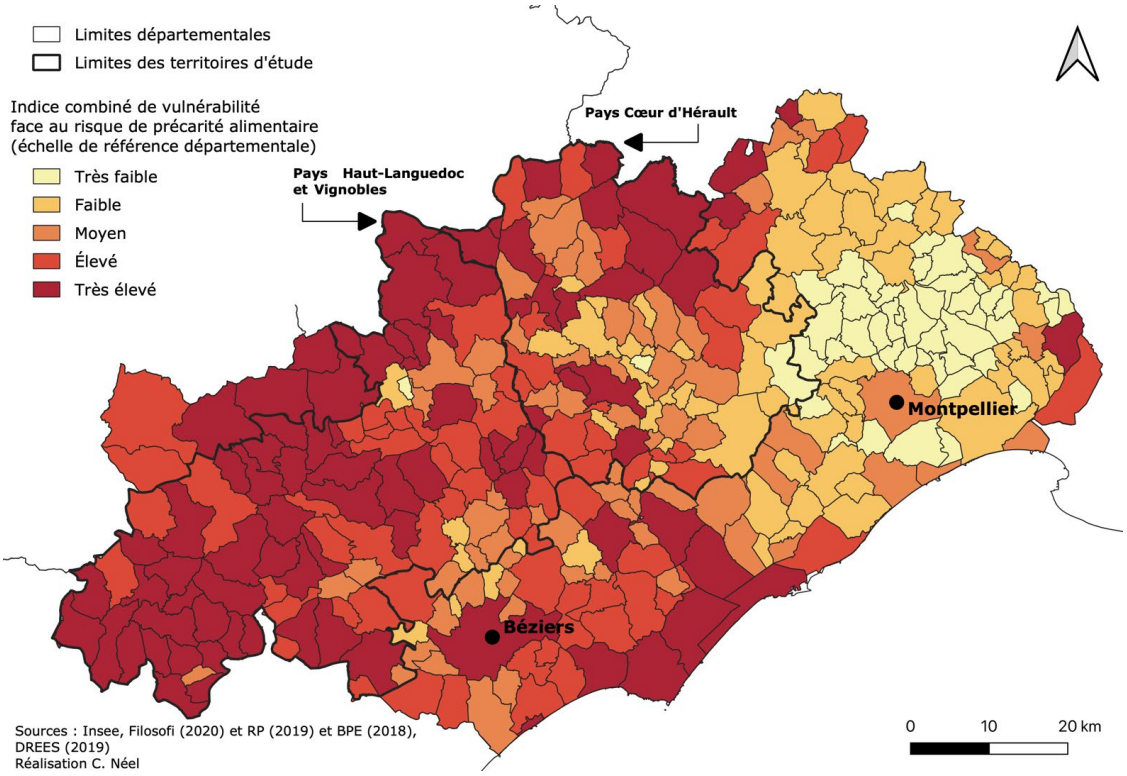

b) discrétisation à l'échelle nationale

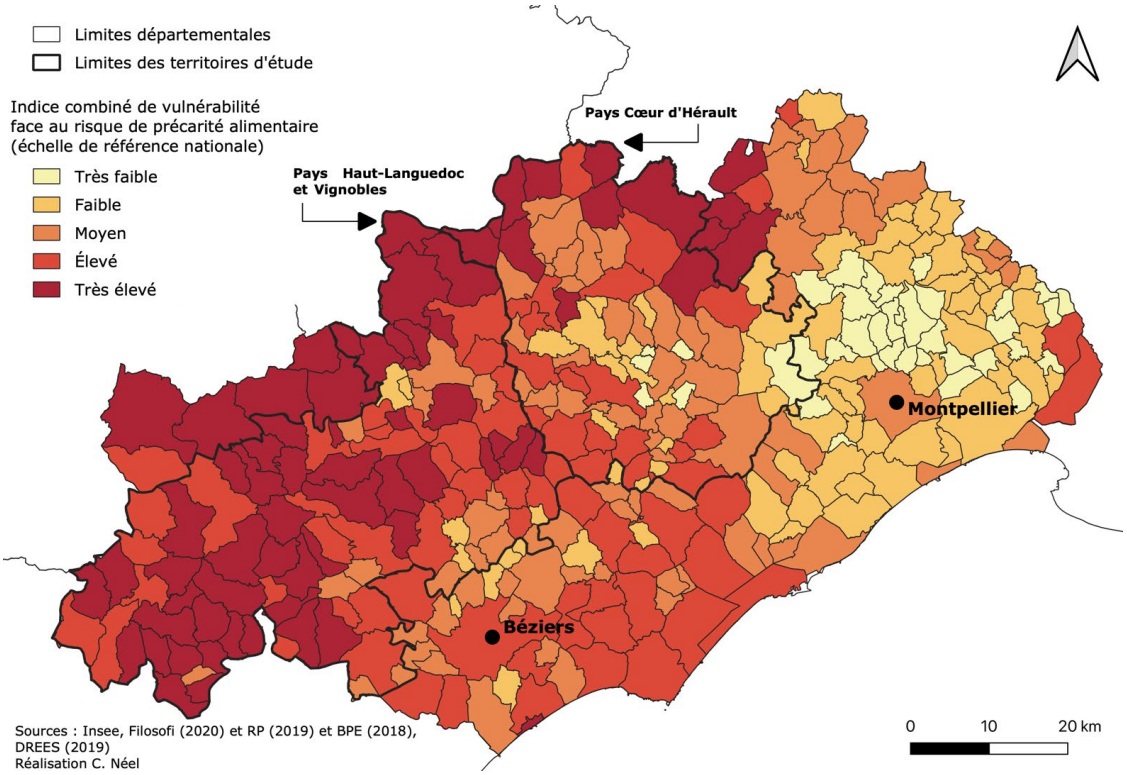

L'indice, en distinguant quatre catégories de facteurs de risque de précarité alimentaire, permet également de caractériser les formes différenciées de vulnérabilité des populations à l'échelle territoriale. La Carte 8, qui représente les contraintes économiques d'accès à l'alimentation, montre une situation relativement similaire à celle de l'indice combiné, faisant ressortir l'espace rural isolé. La différence la plus notable s'observe au niveau de la ville de Montpellier, particulièrement touchée par les facteurs de risque d'ordre économique. La Carte 9, qui s'intéresse aux situations d'isolement social, met en évidence un contraste qui s'observe moins entre les espaces urbains et ruraux qu'entre les parties est et ouest du département. Les régions biterroises et agathoises présentent ainsi des formes de vulnérabilité très liées à des facteurs d'ordre social. La Carte 9 b souligne la fragilité de l'ensemble de l'Hérault, comparativement à l'espace français, au regard de cette catégorie de facteurs de risque. La prise en compte de l'environnement alimentaire (Carte 10) montre d'autres disparités spatiales, en mettant en évidence la fragilité spécifique des espaces ruraux. Enfin, la Carte 11, relative au niveau d'information alimentaire, montre une concentration des populations vulnérables à l'ouest du département, avec une fragilité accrue dans les communes rurales. Toutefois, le poids de cette catégorie de facteurs de risque est comparativement moins important dans l'Hérault que sur l'ensemble du territoire national.

Carte 8. Les facteurs économiques de risque de précarité alimentaire dans l'Hérault

a) discrétisation à l'échelle départementale

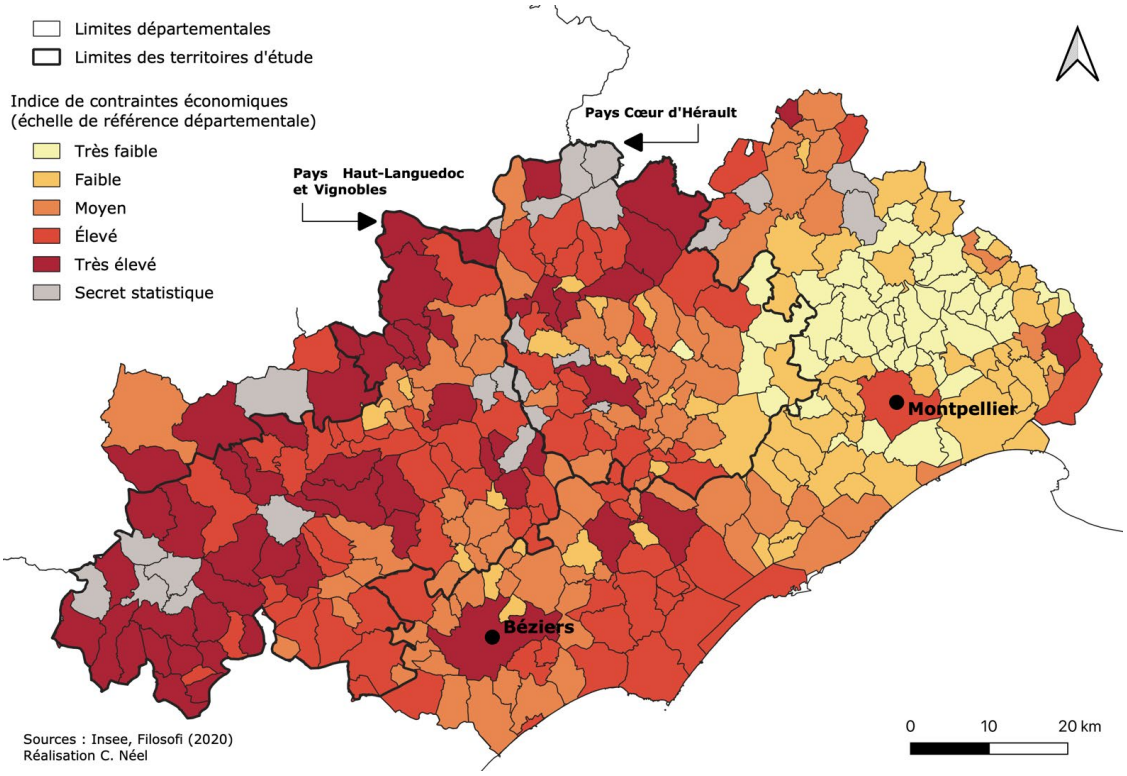

b) discrétisation à l'échelle nationale

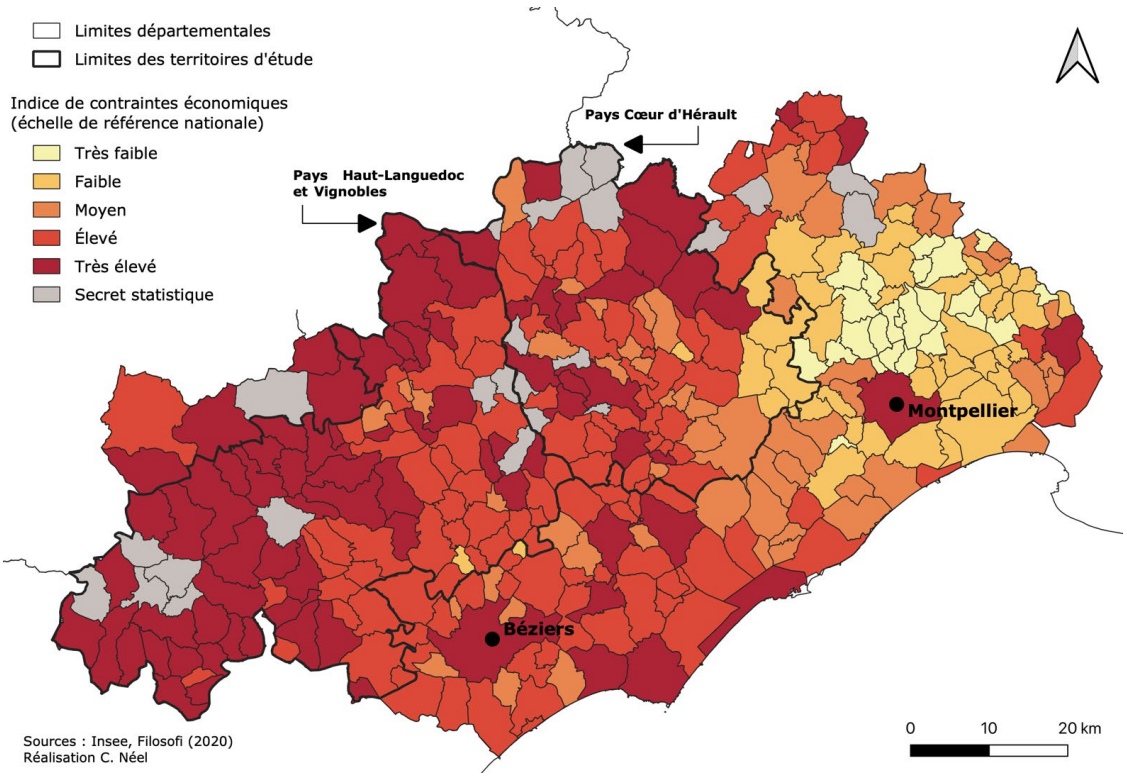

Carte 9. Les facteurs sociaux de risque de précarité alimentaire dans l'Hérault

a) discrétisation à l'échelle départementale

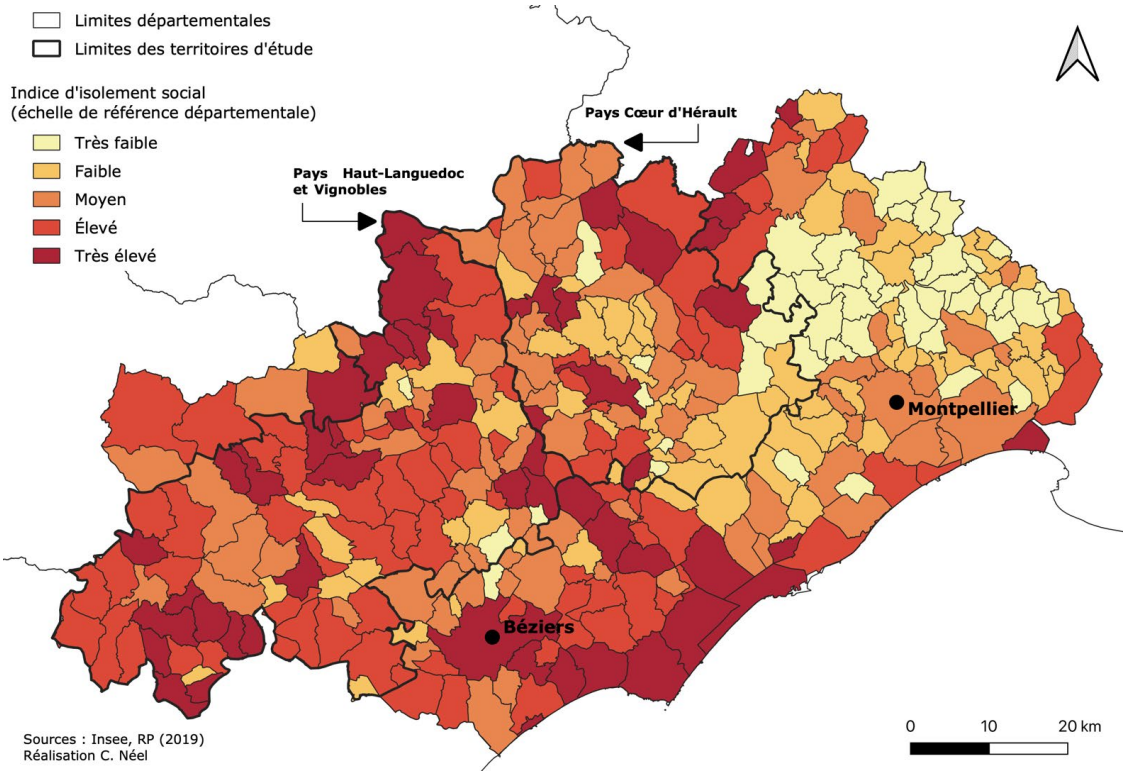

b) discrétisation à l'échelle nationale

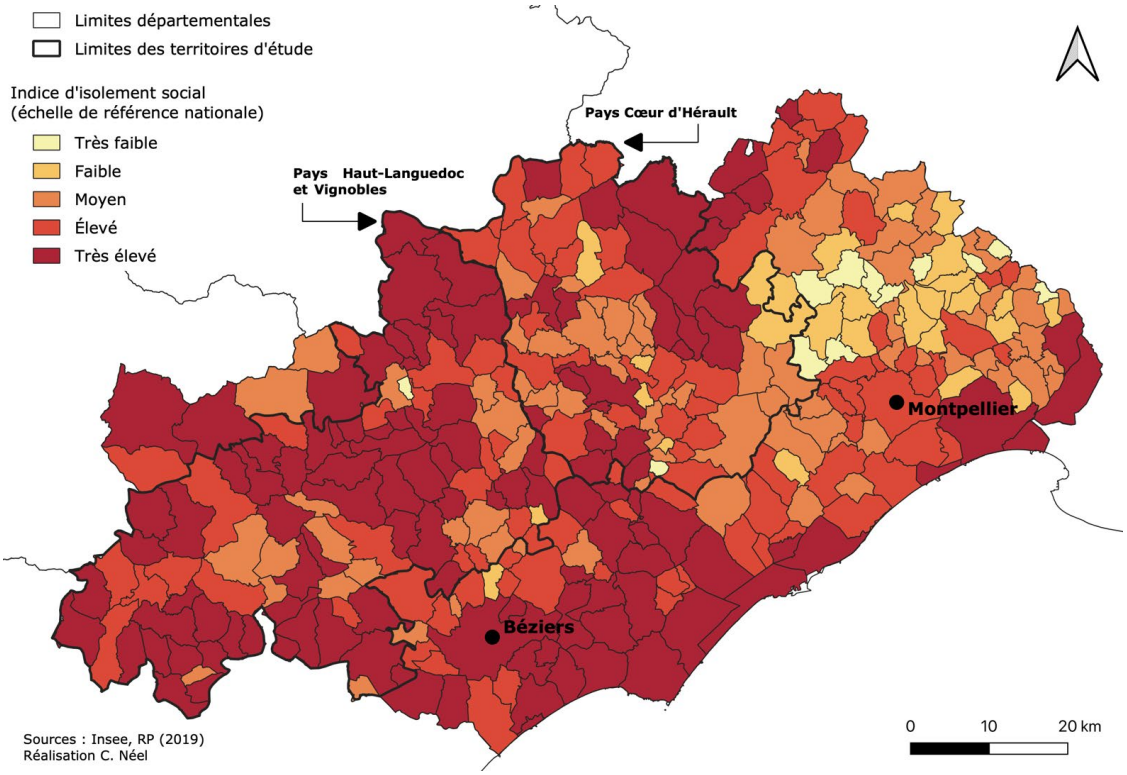

Carte 10. Les facteurs de risque de précarité alimentaire liés à l'environnement alimentaire dans l'Hérault

a) discrétisation à l'échelle départementale

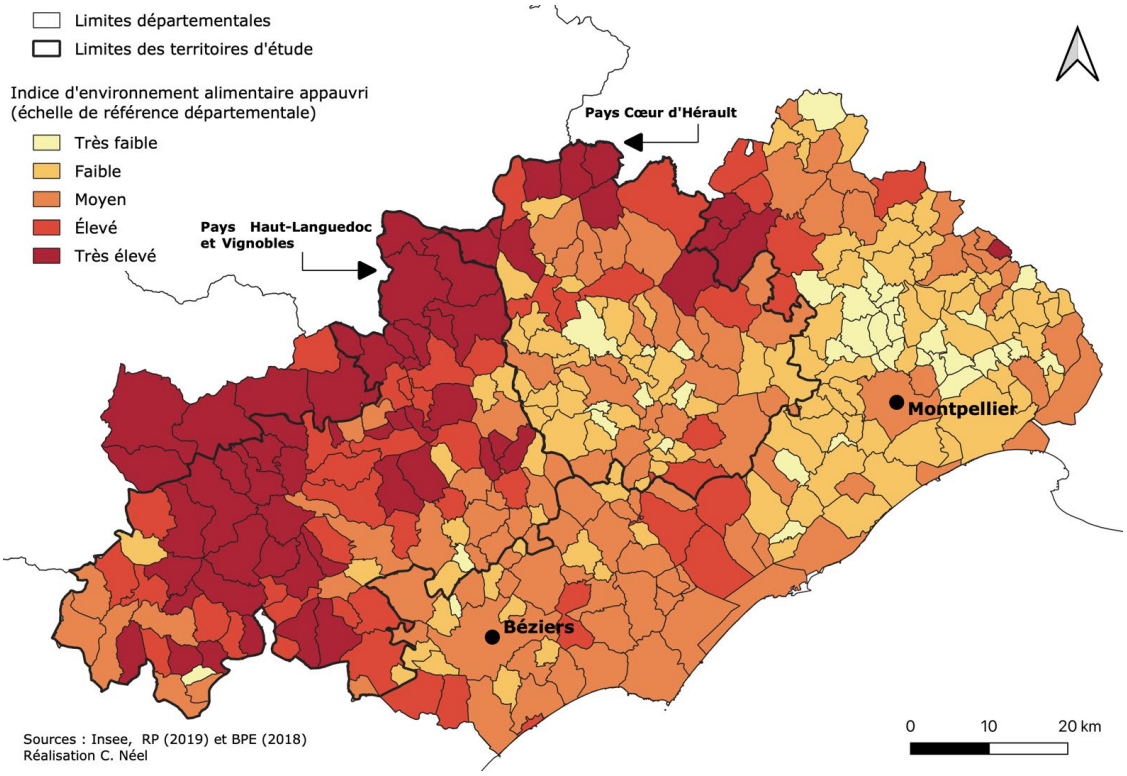

b) discrétisation à l'échelle nationale

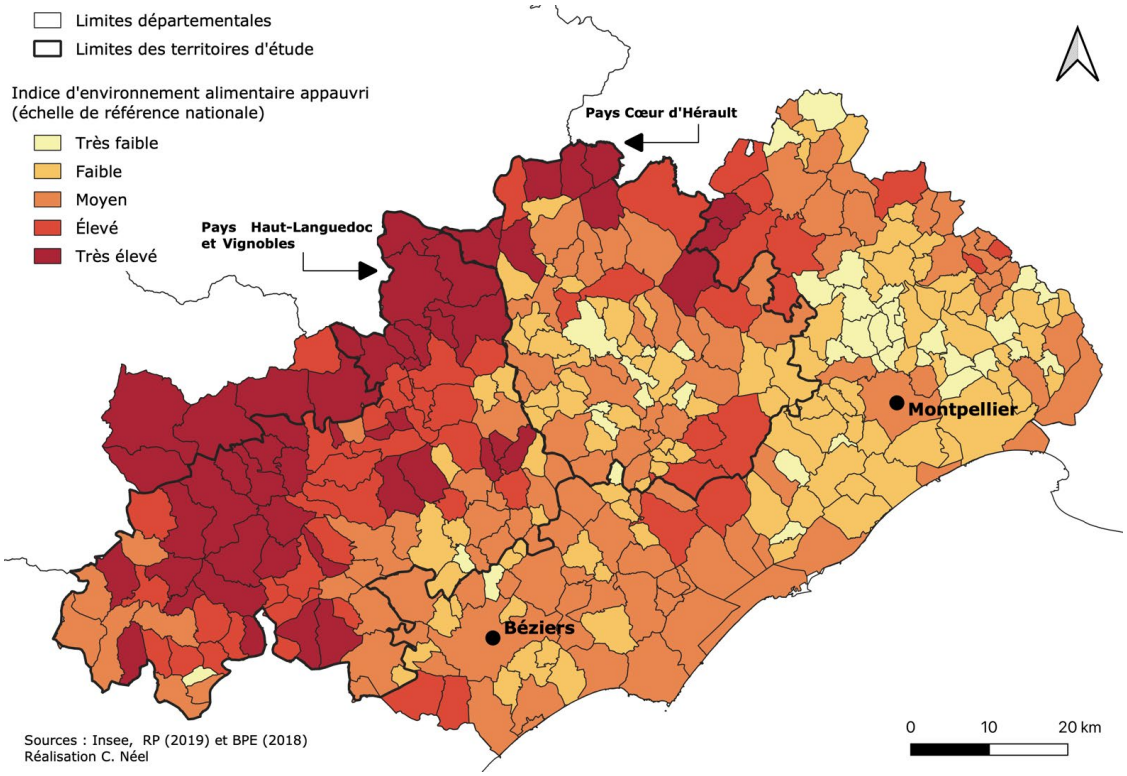

Carte 11. Les facteurs de risque de précarité alimentaire liés à l'information alimentaire dans l'Hérault

a) discrétisation à l'échelle départementale

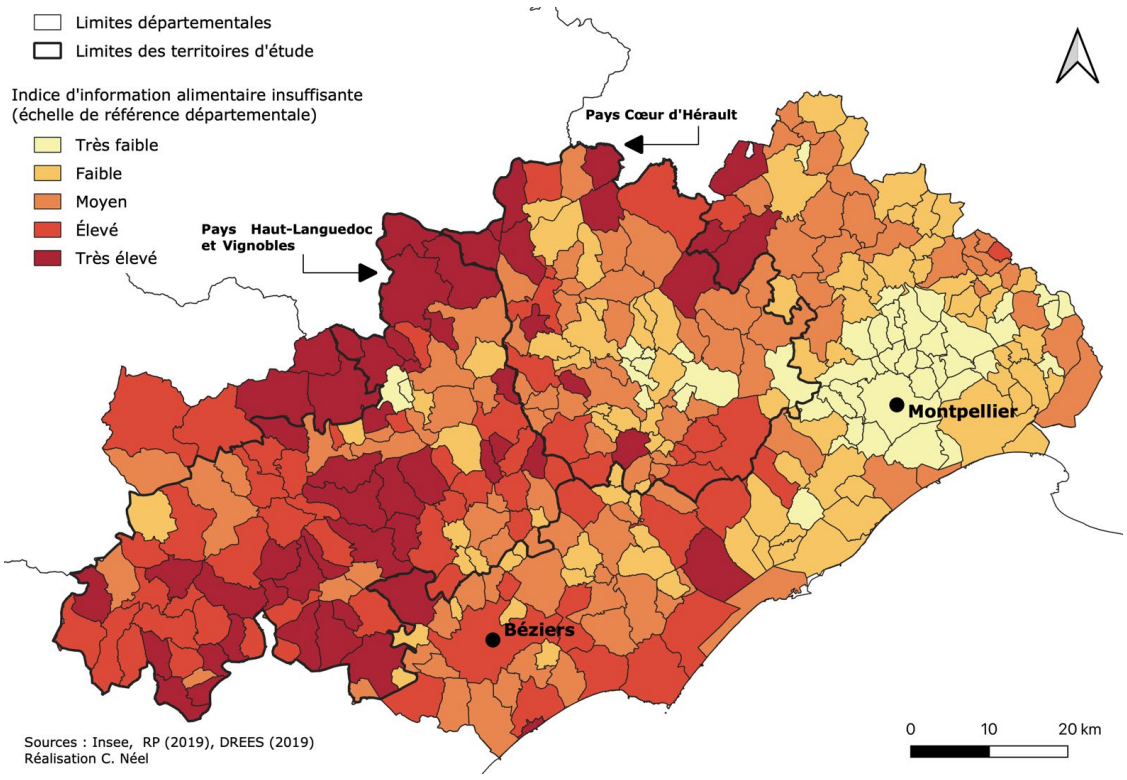

b) discrétisation à l'échelle nationale

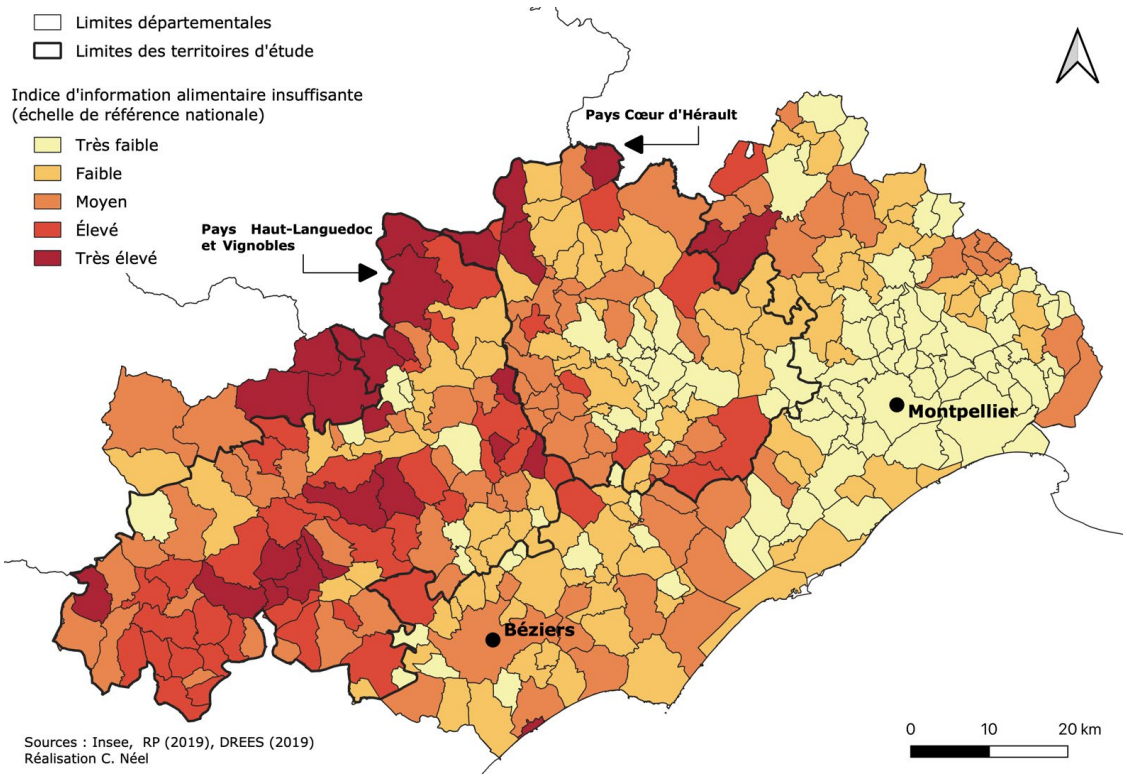

La mobilisation de l'outil d'aide au diagnostic territorial de la précarité alimentaire permet ainsi de mettre en évidence la forte vulnérabilité des populations des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et, à un niveau moindre, Cœur d'Hérault. Elle montre également les disparités internes à ces deux territoires, où les communes les plus rurales présentent une fragilité plus forte, notamment liée à un environnement alimentaire appauvri, et à un moindre accès à l'information alimentaire.

1.4 Des Pays engagés dans des politiques alimentaires en lien avec la recherche

La question de l'accessibilité alimentaire tient aussi à la façon dont les politiques publiques territoriales se saisissent ou non de ce problème public. Les territoires d'étude correspondent aux périmètres de Pays, qui constituent des structures de développement local (voir chapitre 1). Il s'agit de territoires très vastes, organisés sous la forme juridique de Syndicats mixtes. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, qui couvre en superficie un tiers du département de l'Hérault, regroupe quatre communautés de communes, pour un total de 102 communes. Son périmètre recoupe partiellement celui d'un autre territoire de projet, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Le Pays Cœur d'Hérault compte quant à lui 77 communes, réparties dans trois communautés de communes (Carte 12). Comme le montre la Figure 5, la gouvernance des Pays s'organise autour de trois types d'acteurs. Un groupe d'élus forme le Comité syndical, qui représente l'instance décisionnaire du Pays. Celui du Pays Haut-Languedoc et Vignobles est composé d'élus des quatre communautés de communes et du Conseil départemental de l'Hérault. Celui du Pays Cœur d'Hérault est plus large, puisqu'en plus des élus communautaires et des conseillers départementaux, il compte des élus consulaires (Chambre des métiers et Chambre de commerce). Une équipe de techniciens est chargée de la mise en œuvre des projets adoptés par le Comité syndical. Enfin, chaque Pays est doté d'un Conseil de développement, qui constitue l'instance de participation citoyenne de l'institution, dont le rôle est consultatif. Si celui du Pays Haut-Languedoc et Vignobles est peu actif, le Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault, qui présente la particularité d'être structuré sous forme d'association depuis 2018, est un élément central de la gouvernance de l'institution.

Carte 12. L'organisation administrative des Pays

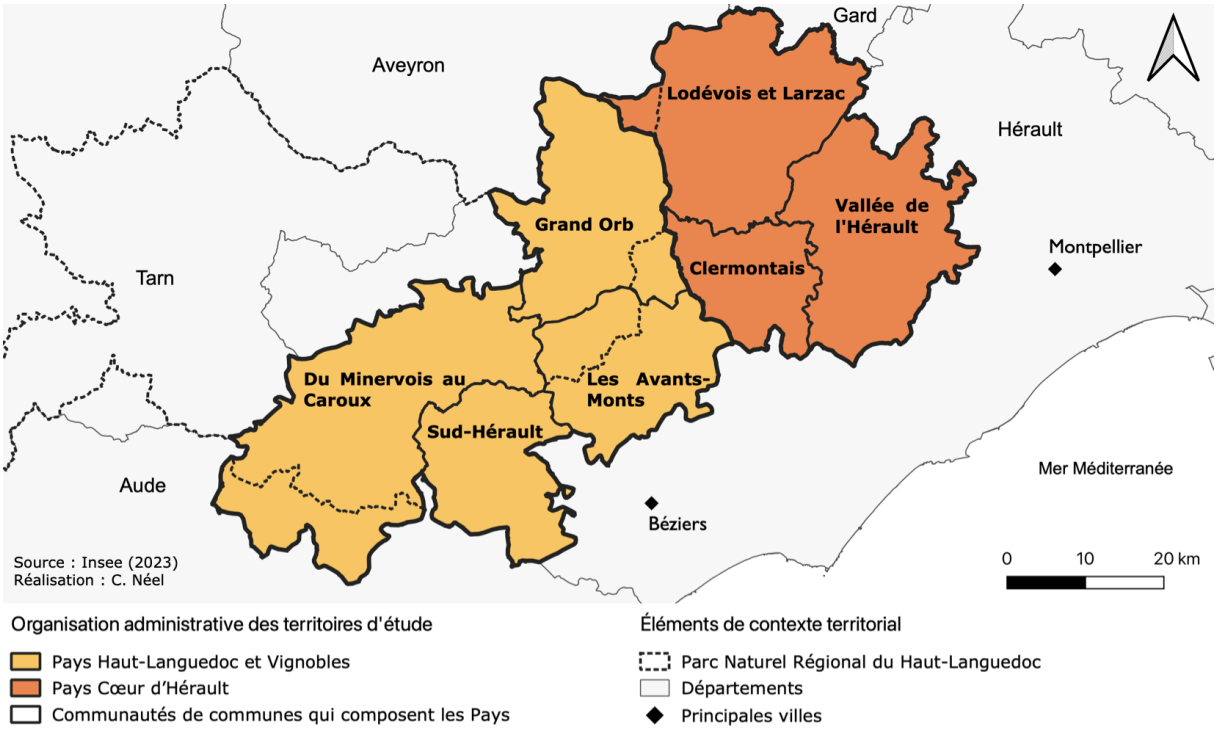

Figure 5. Les modalités de gouvernance telles que définies dans les statuts des Pays

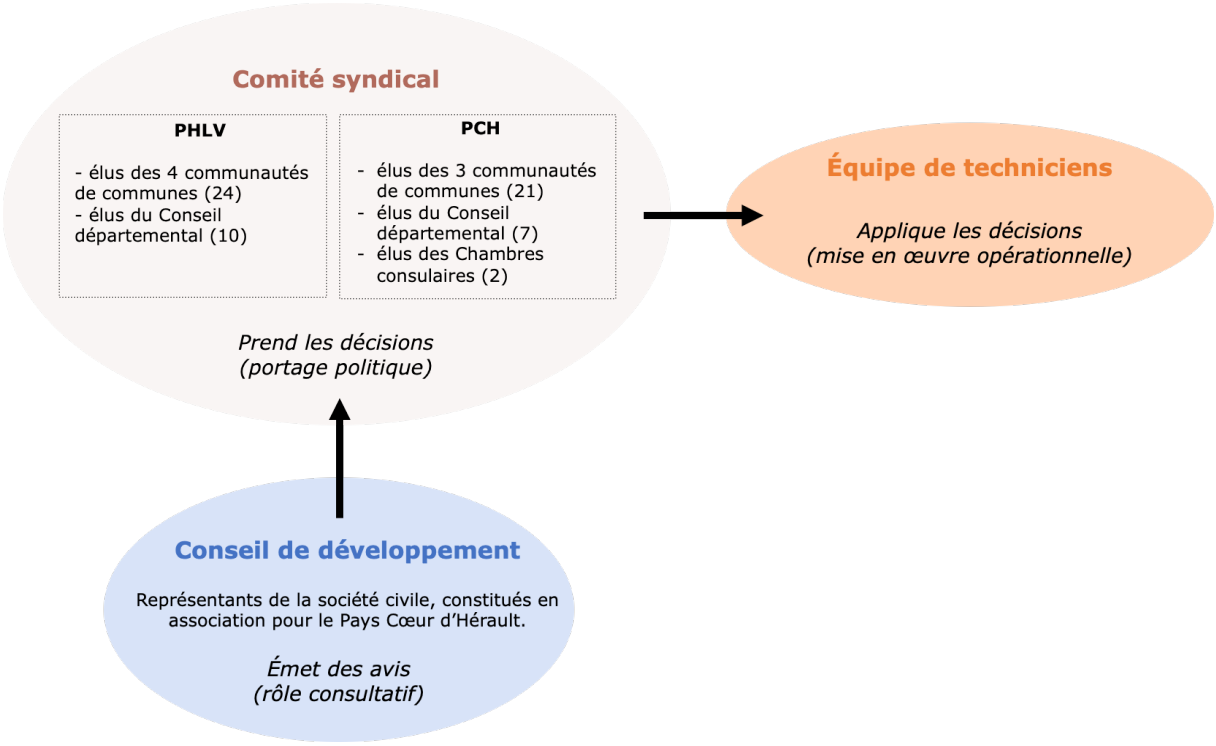

Réalisation : C. Néel

Les deux Pays sont engagés depuis une dizaine d'années dans la construction de politiques alimentaires territoriales, qui s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre national des Projets Alimentaires Territoriaux (depuis 2015 pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles et depuis 2014 pour le Pays Cœur d'Hérault). Pour la mise en œuvre de leurs politiques alimentaires, ces territoires ont engagé des collaborations avec des acteurs de la recherche, notamment grâce à des partenariats renouvelés avec INRAE, l'Institut Agro Montpellier et l'Université Paul Valéry Montpellier 3. Dès le début des années 2010, les Pays ont fait appel à ces structures d'enseignement et de recherche pour accompagner leurs démarches de diagnostic territorial sur la question des circuits courts. Cet appui s'est poursuivi avec la mise en œuvre des PAT. Pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, il concerne principalement les volets foncier et social. Concernant le Pays Cœur d'Hérault, les liens avec la recherche sont plus nombreux et étroits. En 2018, l'UMR Innovation a notamment contribué à la mise en œuvre d'un dispositif de concertation territoriale porté par le Conseil de développement, qui a abouti à la formulation d'un nouveau projet alimentaire (Nougarèdes *et al.*, 2022). De plus, la gouvernance du PAT inclut aujourd'hui des acteurs de la recherche dans chacun des axes du projet alimentaire, au travers d'une convention avec l'UMR Innovation. Ma thèse s'inscrit donc dans le cadre de cet historique de partenariat, avec une traduction concrète dans mes pratiques de recherche (3.2).

***

Les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault sont des cas d'étude intéressants pour questionner l'accessibilité alimentaire en milieu rural à plusieurs titres. Tout d'abord, ces territoires très vastes sont marqués par un gradient de ruralité, depuis des espaces périurbains jusqu'à des espaces ruraux isolés, faiblement dynamiques. Deuxièmement, une part importante de leur population est particulièrement vulnérable face au risque de précarité alimentaire. Enfin, ce sont des territoires dans lesquels s'observe une forme d'engagement vis-à-vis du problème public de l'accessibilité alimentaire, qui se traduit notamment par la construction, en lien avec des acteurs de la recherche, de politiques alimentaires affichant une dimension sociale. En somme, nos deux terrains ont en commun de réunir de fortes contraintes d'accessibilité alimentaire, tout en offrant la possibilité d'y observer des actions mises en œuvre pour les réduire. Nous allons maintenant détailler les différentes méthodes d'enquête employées pour répondre à nos questions de recherche à partir de ces terrains.

2 Une démarche de recherche basée sur une diversité de méthodes qualitatives

Le dispositif d'enquête, composé de trois niveaux distincts, repose sur la combinaison de diverses méthodes qualitatives : analyse documentaire, entretiens semi-directifs et observation, participante ou non.

2.1 Trois niveaux d'enquête

Les relations partenariales déjà établies entre les structures des Pays et l'UMR Innovation m'ont permis de bénéficier d'une porte d'entrée privilégiée sur mes terrains. Une première phase a ainsi consisté à comprendre les Projets Alimentaires Territoriaux des deux Pays, en rencontrant les acteurs en charge de les porter, et en analysant la documentation fournie. Concernant le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, cette phase a été amorcée dès le premier semestre de l'année 2020, puisque j'ai réalisé mon mémoire de Master 2 sur les politiques et initiatives locales visant à favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité sur ce territoire. Cette approche exploratoire par les PAT, qui ont vocation à rassembler et à mettre en cohérence les actions déjà existantes dans les territoires, m'a permis de réaliser un état des lieux des initiatives locales œuvrant en faveur d'une meilleure accessibilité alimentaire.

À partir de cette phase d'identification, j'ai choisi d'analyser de manière approfondie deux initiatives locales d'épiceries sociales, localisées dans des espaces très ruraux à l'échelle des territoires : l'Atelier des solidarités en Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Roul'Contact en Pays Cœur d'Hérault. Les liens établis avec les chargées de mission des PAT ont été un élément facilitant pour la prise de contact avec les porteurs de ces initiatives, puis pour la mise en place d'un dispositif d'enquête. Le choix des deux études de cas à l'échelle locale se justifie pour plusieurs raisons. Tout d'abord, à travers leurs projets respectifs, qui s'inscrivent dans le modèle des épiceries sociales, les deux initiatives visent une prise en compte du caractère multidimensionnel de l'accessibilité alimentaire. Si l'aspect économique est central, puisqu'il s'agit de proposer des denrées alimentaires à moindre coût à des ménages rencontrant des difficultés financières, les projets abordent les trois autres dimensions de l'accessibilité alimentaire : spatiale, pratique et socio-culturelle. Deuxièmement, le fonctionnement itinérant (complet pour Roul'Contact et partiel pour l'Atelier des solidarités) apparaît également comme un élément intéressant, en ce qu'il permet de questionner les contraintes d'accessibilité liées à la ruralité, et le type de réponses apportées. Troisièmement, ces deux dispositifs sont intégrés au sein des Projets Alimentaires Territoriaux des Pays. Ils constituent l'élément central et la vitrine de l'axe social des PAT. Cela permet d'interroger l'impact de cette politique nationale, déclinée à l'échelle territoriale, sur les initiatives locales (et

inversement). Cette configuration pose également la question de l'articulation des échelles d'action, d'autant plus que les deux initiatives ont été repérées par le Conseil départemental comme des actions innovantes, et bénéficient à ce titre d'un soutien de la part de l'institution. Ces trois éléments (inscription dans le modèle des épiceries sociales, fonctionnement en itinérance et intégration au sein des politiques alimentaires des Pays et du Département) constituent autant de traits communs aux deux initiatives. Ces similitudes permettent de développer une approche comparative, qui met en lumière les points communs et les différences dans les projets et les modalités de mise en œuvre des deux dispositifs, et leurs impacts sur l'accessibilité alimentaire des personnes inscrites.

L'approche par les initiatives m'a permis de collecter des données sur leurs projets et leurs modalités de mise en œuvre concrètes. Elle a également constitué un levier pour réaliser mon troisième niveau d'enquête, à l'échelle individuelle, en me permettant de rencontrer des habitants rencontrant des difficultés d'accès à l'alimentation. La prise de contact avec des personnes en situation de précarité alimentaire constitue une difficulté méthodologique majeure, car cette forme de précarité est souvent invisibilisée, et difficile à aborder. L'entrée par des dispositifs d'aide alimentaire a été un moyen d'accéder à une partie de ce public, grâce aux contacts établis au sein des initiatives avec une partie des personnes inscrites. Toutefois, cette approche ne m'a pas permis de rencontrer la part de la population ne recourant pas à l'aide alimentaire malgré des difficultés d'accès à l'alimentation. Afin de pallier partiellement cette limite de l'enquête, et de tenir compte du phénomène de non-recours, je me suis appuyée sur un matériau collecté de manière indirecte. En effet, lors des échanges (entretiens mais aussi conversations informelles) que j'ai eus avec des personnes inscrites au sein des épiceries sociales, certaines ont évoqué le cas de membres de leur entourage rencontrant des difficultés d'accès à l'alimentation sans pour autant fréquenter de structure d'aide alimentaire. Les acteurs en charge des initiatives ont également pu me faire part de situations de non-recours.

2.2 Une démarche de capitalisation

Du fait de l'historique de collaboration entre les Pays, INRAE, l'Institut Agro et l'Université Paul Valéry, un matériau riche sur les systèmes alimentaires des territoires d'étude avait déjà été collecté et analysé, par des chercheurs mais aussi par des étudiants, dans le cadre de leur formation. Afin d'éviter l'écueil de la surétude, qui désigne une forme de « *surinvestissement que les disciplines issues des sciences sociales infligeraient à certains terrains, objets, ou groupes* » (Chossière *et al.*, 2021), je me suis appuyée tout au long de la thèse sur les travaux existants. Ces études m'ont notamment permis d'obtenir des informations générales sur les contextes territoriaux. Elles ont aussi parfois pu compléter mon travail de terrain, lorsque j'ai eu accès aux retranscriptions des entretiens. Cela a été le cas pour le mémoire de fin d'études réalisé en 2020 par Julie Solans dans le cadre du projet

GATO (Encadré 2), qui analysait deux démarches de gouvernance alimentaire portées par des territoires de projet, dont celle du Pays Cœur d'Hérault. L'analyse d'une partie du corpus de retranscriptions d'entretiens semi-directifs réalisés dans le cadre de ce travail m'a notamment donné une première vision de la gouvernance du PAT du Pays Cœur d'Hérault, qui m'a ensuite permis de mieux cibler les acteurs à enquêter et les thématiques à aborder, selon une logique incrémentale.

J'ai également pu compléter le matériau récolté lors de mon travail d'enquête personnel grâce à deux stages que j'ai co-encadrés avec Coline Perrin, entre mars et août 2022. Le premier, réalisé par Louis Guillon, s'inscrivait dans le cadre du projet GATO (Encadré 2), et portait sur la place des acteurs de l'insertion sociale dans la gouvernance alimentaire territoriale des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault. La construction du sujet de stage s'est basée sur le constat, issu des premiers résultats de mon travail de terrain, de la faiblesse des liens existant entre les porteurs de PAT et les acteurs du travail social, alors même que ces derniers interviennent largement dans la gestion des situations individuelles de précarité alimentaire, notamment à travers l'orientation vers des structures d'aide alimentaire, et que les PAT intègrent de manière croissante des objectifs de réduction des inégalités sociales d'accès à l'alimentation. Une partie du matériau récolté au cours de ce stage, en particulier les retranscriptions d'entretiens semi-directifs réalisés avec divers acteurs du travail social, a fait l'objet d'une analyse de ma part, dont les principaux résultats ont été intégrés à ce manuscrit. Le second stage, réalisé par Olivia Carbone, prenait place dans le cadre du partenariat entre le Pays Cœur d'Hérault et l'UMR Innovation. Il visait à mieux comprendre les difficultés d'accès à l'alimentation rencontrées par les habitants du territoire, et les stratégies individuelles comme collectives visant à y répondre, à travers trois études de cas à l'échelle communale. Le travail d'enquête se basait sur la réalisation d'entretiens auprès de divers types d'acteurs locaux (habitants, acteurs de la vente alimentaire, élus et acteurs associatifs), complétée par une pratique de l'observation. Les objectifs du stage étaient à la fois scientifiques et opérationnels, en contribuant au diagnostic territorial réalisé par le Pays dans le cadre de son PAT. J'ai procédé à une analyse du matériau récolté, qui a permis de compléter les entretiens que j'ai réalisés auprès des mêmes types d'acteurs.

Encadré 2. Le projet GATO

Le projet de recherche GATO (Gouvernances Alimentaires Territorialisées en Occitanie), qui s'est déroulé entre 2020 et 2022, a été financé par la Région Occitanie, et co-porté par les UMR Agir et Innovation. Il visait à étudier « *la recomposition de systèmes alimentaires locaux par des initiatives territoriales, qu'elles soient issues de politiques publiques (projets alimentaires territoriaux (PAT) notamment) ou portées par d'autres acteurs* » (Duvernoy *et al.*, 2023). Il posait en particulier la question des acteurs et des modalités des gouvernances alimentaires territoriales se déployant à l'échelle régionale. Si la construction de mon projet de thèse ne s'inscrivait à l'origine pas dans ce cadre, la proximité des objets de recherche a permis mon intégration dans le projet dès le début du doctorat. Par la suite, j'ai été en charge du co-encadrement du stage de L. Guillon, qui correspondait au lot 4 du projet.

2.3 Une diversité de méthodes qualitatives

Pour mener à bien mon travail de terrain articulant trois niveaux d'enquête, j'ai déployé une approche qualitative croisant une diversité de méthodes : analyse documentaire, entretiens semi-directifs et observation. Je détaille ici les conditions de mise en œuvre de chacune de ces méthodes, la nature des données qu'elles ont permis de construire, et leur place dans mon analyse.

2.3.1 L'analyse documentaire

L'analyse documentaire a constitué une partie importante du travail d'enquête. Cette méthode a principalement été utilisée pour remettre en contexte les Projets Alimentaires Territoriaux des Pays, à travers deux approches. D'une part, la collecte de documents de dates différentes a permis de mener une analyse diachronique et de retracer les trajectoires des politiques alimentaires des deux territoires. D'autre part, en analysant des documents relatifs à différentes échelles, du communal jusqu'au national, j'ai pu replacer les PAT de mes terrains dans un cadre d'action publique multi-niveaux, et mettre en évidence leurs spécificités parmi la diversité des projets alimentaires. L'analyse documentaire a également été utilisée pour l'étude des deux initiatives locales, l'Atelier des solidarités et Roul'Contact. Deux types de sources ont été mobilisées pour construire ce corpus documentaire. J'ai ainsi analysé à la fois de la documentation disponible en libre accès (en ligne ou en version imprimée), et interne. Cette dernière a été principalement collectée au cours des divers échanges et entretiens réalisés avec les acteurs des Pays et du Conseil départemental. Quelques documents clés relatifs aux initiatives ont été traités selon le protocole de codage thématique construit à partir du corpus d'entretiens (2.3.2). La Figure 6 présente les principaux éléments constituant le corpus analysé. Celui-ci a par ailleurs été complété par un ensemble d'articles, tirés de la presse nationale et régionale.

Figure 6. Présentation du corpus ayant fait l'objet d'une analyse documentaire

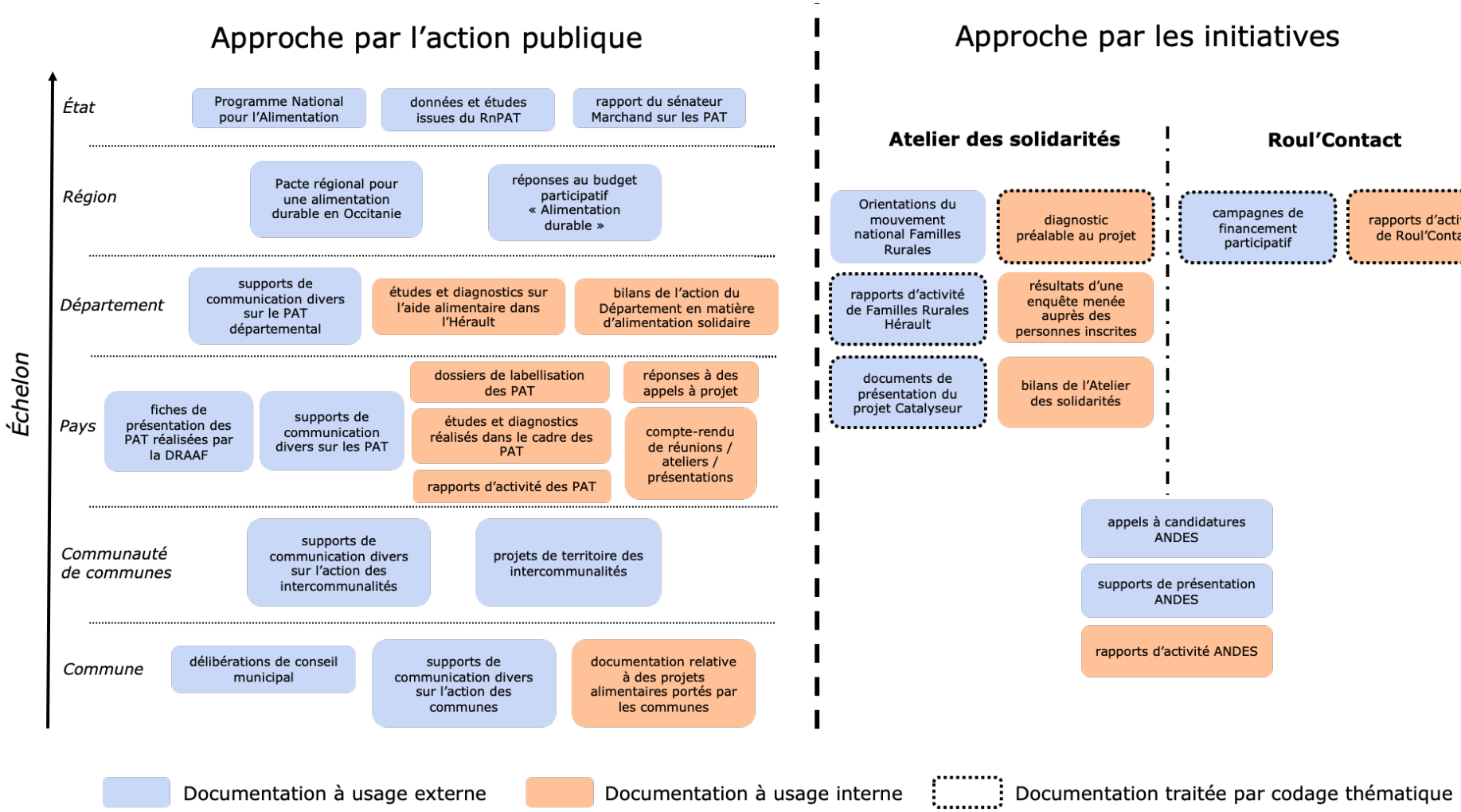

Réalisation : C. Néel

2.3.2 Les entretiens semi-directifs

La méthode de l'entretien a été mobilisée pour l'ensemble des trois approches de la thèse, par l'action publique, les initiatives locales associatives et les pratiques individuelles. Les entretiens permettent à la fois d'obtenir des informations factuelles et de recueillir l'expérience et le point de vue de la personne enquêtée (Olivier de Sardan, 2008). Au total, le corpus est composé d'une centaine d'entretiens semi-directifs, réalisés entre mars 2020 et mai 2023.

- *La composition du corpus*

Le corpus d'entretiens se compose de deux sous-corpus principaux, complétés par des séries d'entretiens complémentaires. Mon enquête prenant place dans un ensemble de recherches réalisées sur les territoires d'étude (2.2), j'inclus ici les entretiens conduits par d'autres personnes, mais pour lesquels j'ai eu accès à la retranscription, et dont j'ai analysé et mobilisé le contenu dans le cadre de ma thèse.

Un premier sous-corpus, présenté dans le Tableau 6, rassemble les entretiens réalisés avec des acteurs partie prenante de politiques alimentaires, à différentes échelles, afin d'interroger l'action publique en faveur de l'accessibilité alimentaire.

Tableau 6. Entretiens avec des acteurs partie prenante de politiques alimentaires

<table>
<tr><th rowspan="2">Échelle</th><th rowspan="2">Acteurs</th><th colspan="3">Nombre d'entretiens (N = 40)</th><th rowspan="2">Personnes ayant conduit les entretiens</th></tr>
<tr><th colspan="2">Pays Haut-Languedoc et Vignobles</th><th>Pays Cœur d'Hérault</th></tr>
<tr><td>Commune</td><td>Élus municipaux</td><td colspan="2">7</td><td>8</td><td>• C. Néel : 9
• J. Solans : 3
• O. Carbone : 3</td></tr>
<tr><td rowspan="6">Territoire de projet (Pays et PNR)</td><td></td><td>Pays Haut-Languedoc et Vignobles</td><td>Pays Cœur d'Hérault</td><td>PNR Haut-Languedoc</td><td rowspan="6">• C. Néel : 8
• J. Solans : 7
• L. Guillon : 1</td></tr>
<tr><td>Chargées de mission PAT</td><td>2</td><td>1</td><td>1</td></tr>
<tr><td>Membres de la direction des Pays</td><td>1</td><td>1</td><td></td></tr>
<tr><td>Membres du Conseil de développement des Pays</td><td></td><td>3</td><td></td></tr>
<tr><td>Autres acteurs des Pays</td><td></td><td>1</td><td></td></tr>
<tr><td>Partenaires du PAT</td><td>3</td><td>3</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="3">Département</td><td>Membres de la Direction des solidarités (Conseil départemental)</td><td colspan="3">3</td><td rowspan="2">• C. Néel : 3
• C. Néel et L. Guillon : 1</td></tr>
<tr><td>Chargée de mission PAT (Conseil départemental)</td><td colspan="3">1</td></tr>
<tr><td>Autres acteurs du Conseil départemental</td><td colspan="3">2</td><td>• L. Guillon : 2</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Région</td><td>Directrice de projet Alimentation durable (Conseil régional)</td><td colspan="3">1</td><td rowspan="2">• C. Néel : 2</td></tr>
<tr><td>Chargée de mission (DRAAF)</td><td colspan="3">1</td></tr>
<tr><td>Pays</td><td>Chargé de mission à la DGCS</td><td colspan="3">1</td><td>• C. Néel : 1</td></tr>
</table>

Réalisation : C. Néel

Le deuxième sous-corpus, présenté dans le Tableau 7, est composé par les entretiens réalisés au sein de l'écosystème d'acteurs des deux initiatives de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact. Toutefois, certains entretiens recensés uniquement dans le Tableau 6 contribuent également à l'alimenter. En effet, la question des rapports entretenus avec les initiatives a été abordée au cours

des entretiens effectués avec les acteurs du Conseil départemental et des Pays, et avec les élus des communes où sont implantées les initiatives.

La disparité notable entre le nombre d'entretiens réalisés pour chaque initiative s'explique par les rapports de nature différente que j'ai entretenus avec les deux associations porteuses. Alors que les liens avec Familles Rurales se sont établis dans un cadre formel, j'ai noué des relations plus étroites et informelles avec les acteurs de Terre-Contact. Du fait de cette proximité, facilitée par notre implication commune dans le comité opérationnel de l'axe 3 du PAT, qui offrait des occasions de rencontre fréquentes, les données relatives à Roul'Contact ont davantage été recueillies lors d'échanges informels répétés, d'une durée parfois comparable à celle d'un entretien, dont le contenu a été consigné dans mon carnet de terrain.

Tableau 7. Entretiens avec des acteurs partie prenante des initiatives

Acteurs		**Nombre d'entretiens (N = 33)**		**Personnes ayant conduit les entretiens**
		Atelier des solidarités	**Roul'Contact**	
Acteurs associatifs porteurs de l'initiative		5	2	• C. Néel : 6 • J. Solans : 1
Partenaires pour l'approvisionnement	Banque alimentaire de l'Hérault	1		• C. Néel : 5
	Autres	4		
Réseau ANDES		1		• C. Néel : 1
Acteurs de la recherche		1		• C. Néel : 1
Acteurs associatifs de l'aide alimentaire locale		1		• C. Néel : 1
Bénévole		1		• C. Néel : 1
Personnes inscrites (parfois également bénévoles)		9	8	• C. Néel : 17

Réalisation : C. Néel

Ce corpus comprend notamment les entretiens avec les personnes inscrites, qui se situent à la croisée de l'analyse des initiatives, dans leurs modalités de fonctionnement, leur appropriation et leurs impacts, et de l'approche individuelle par les pratiques d'accès à l'alimentation. J'ai constitué

cet échantillon avec pour objectif de m'entretenir avec des personnes représentant la diversité des profils fréquentant les épiceries sociales (Figure 7). J'ai ainsi enquêté une majorité de femmes. Toutefois, cette surreprésentation marquée est moins le reflet du profil de l'ensemble des personnes inscrites que de la répartition genrée des tâches dans la société. En effet, dans le cas où le foyer était composé d'un couple (avec enfant(s) ou non), c'était la femme qui était chargée des courses au sein de l'épicerie dans la quasi-totalité des cas observés. J'ai par ailleurs réalisé des entretiens avec des personnes de différentes tranches d'âge, vivant au sein de foyers ayant des compositions diverses. La surreprésentation des adultes seuls et des familles monoparentales reflète la répartition du public des initiatives.

Figure 7. Caractéristiques de l'échantillon de personnes inscrites enquêtées

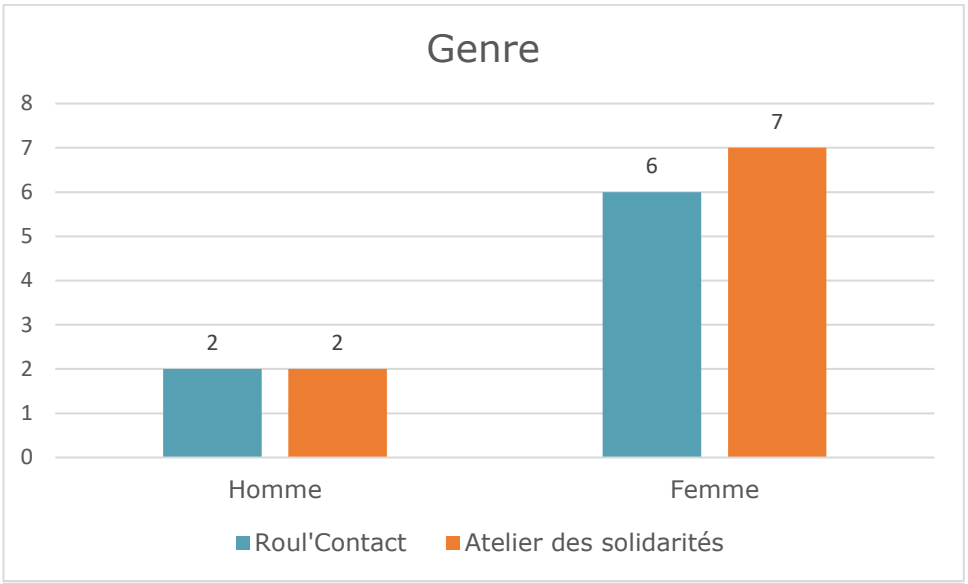

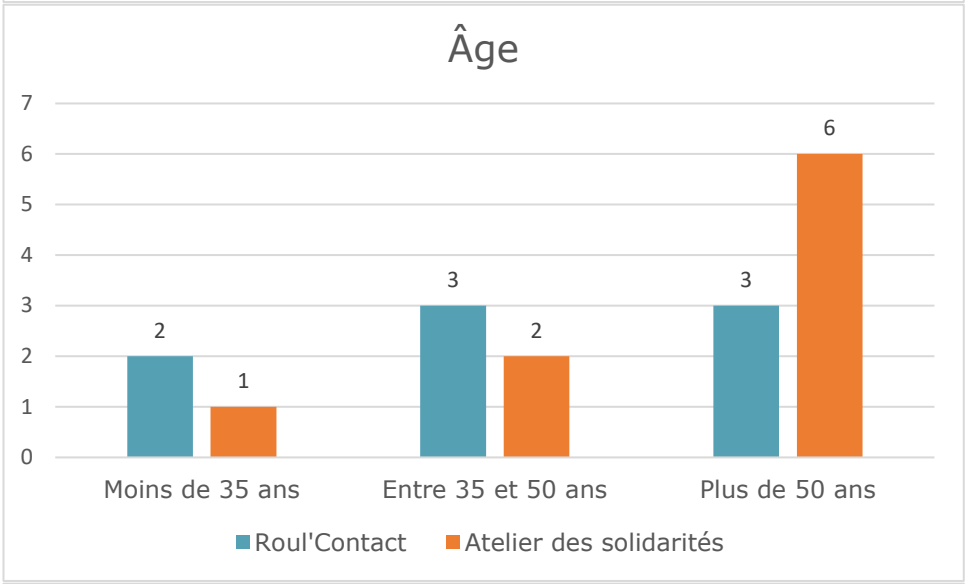

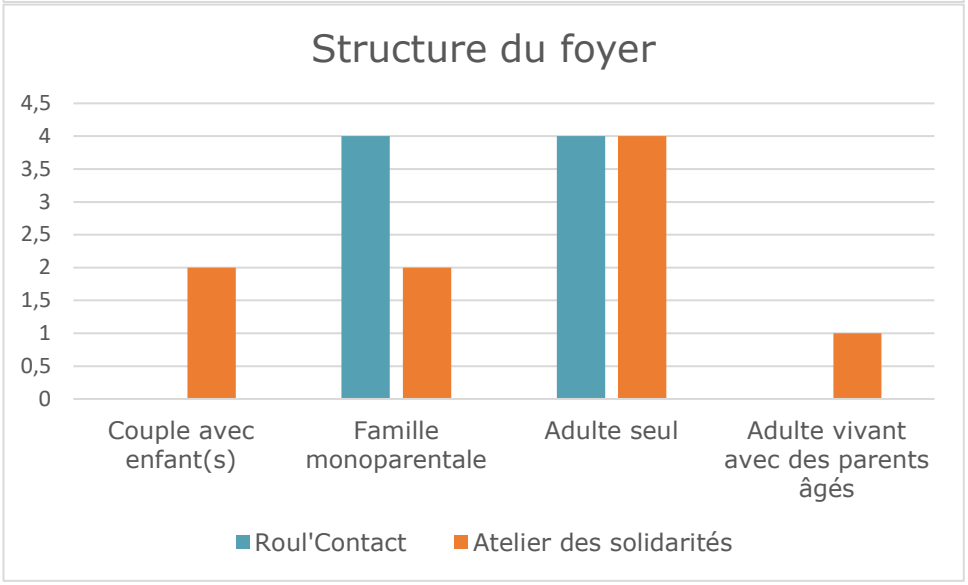

Réalisation : C. Néel

Pour compléter ces deux corpus principaux, je mobilise des entretiens complémentaires. Je m'appuie ainsi sur 14 entretiens réalisés auprès d'acteurs du travail social exerçant sur mes terrains d'étude, que ce soit au sein des services sociaux, à l'échelle communale ou départementale, ou de structures associatives. Treize de ces entretiens ont été conduits dans le cadre du stage de L. Guillon (parfois avec moi), à partir d'un guide d'entretien co-construit, et l'un est tiré du travail d'O. Carbone (2.2). Ce matériau nourrit à la fois mon analyse des initiatives, en mettant en lumière les enjeux liés à l'orientation des publics vers l'aide alimentaire à l'échelle des territoires, et ma réflexion sur l'intégration de la question des inégalités d'accès à l'alimentation dans les politiques alimentaires territoriales. Afin de mettre en regard les pratiques d'accès à l'alimentation des personnes inscrites au sein des épiceries sociales avec celles de la population de mes terrains dans son ensemble, je mobilise 17 entretiens avec des habitants, réalisés pour 13 d'entre eux par O. Carbone. Enfin, sept entretiens avec des gérants de commerces représentatifs du paysage alimentaire rural (commerces ambulants, petites épiceries) m'ont servi de contexte pour mieux saisir les enjeux d'accessibilité propres à la ruralité, et pour éclairer les pratiques décrites par les habitants. Cinq de ces entretiens ont été réalisés par O. Carbone. Le corpus d'entretiens ainsi constitué se caractérise par une importante diversité des acteurs enquêtés, qui s'est traduite par des contextes d'entretien différenciés.

- *Les contextes d'entretien*

L'explicitation des contextes d'entretien apparaît nécessaire pour saisir la portée et la nature des données recueillies, dans la mesure où leur impact sur le comportement et les réponses des enquêtés peut être conséquent (Morange & Schmoll, 2016).

La plupart des entretiens avec les acteurs institutionnels se sont déroulés dans les locaux d'exercice de leur fonction. Deux cas de figure ont également conduit à l'usage de la visioconférence : les restrictions de déplacement liées au contexte sanitaire, encore en vigueur au début de l'enquête, et l'éloignement géographique important de la personne enquêtée (cas des entretiens aux échelons régional et national). Ces contextes d'entretien ont contribué à la tournure relativement formelle des conversations. La plupart du temps, il s'agissait d'entretiens individuels. Cependant, certains entretiens menés avec des élus municipaux et des techniciennes du Conseil départemental ont été conduits en présence de plusieurs personnes. Ce contexte d'entretien s'est révélé particulièrement riche, en ce qu'il m'a permis de saisir une diversité de points de vue, et de mettre en évidence des débats internes aux institutions.

Les entretiens avec les commerçants se sont quant à eux déroulés au sein de l'espace de vente, pendant les horaires d'ouverture des commerces. Si cette situation a rendu les entretiens peu fluides, en raison des interruptions de la clientèle, elle a permis de recueillir des données sur le

fonctionnement du commerce, le type de produits vendus, le profil de la clientèle ou encore la nature des relations entre clients et commerçants.

Les entretiens avec les habitants, et en particulier les personnes inscrites au sein des épiceries sociales, se sont quant à eux déroulés le plus souvent au domicile des enquêtés. Comme nous le verrons (2.3.3), cela m'a permis de collecter des données complémentaires, par la pratique de l'observation. Ce contexte, qui plaçait l'enquêté dans un environnement familier et intime, a aussi favorisé la construction d'un discours sur leur parcours de vie, particulièrement précieux pour éclairer leurs pratiques et leur rapport aux initiatives. D'un point de vue personnel, l'entrée dans le quotidien de personnes confrontées à des situations de précarité plus ou moins marquées a été émotionnellement éprouvante, m'interrogeant sur la gestion des affects sur le terrain (Chossière *et al.*, 2021). Il m'a parfois été difficile de trouver l'équilibre entre la distance nécessaire au travail de recherche et l'empathie ressentie pour certaines personnes, en particulier celles que j'ai rencontrées à plusieurs reprises, et avec qui j'ai noué des liens hors du contexte d'entretien.

- *Le protocole d'enquête*

La méthode de l'entretien semi-directif a été privilégiée. Je me suis ainsi appuyée sur des guides d'entretien, pour m'assurer d'aborder l'ensemble des thématiques souhaitées, tout en laissant une grande liberté de réponse à la personne enquêtée, afin de permettre l'émergence d'autres éléments, et de pouvoir analyser la logique du discours constitué. Plusieurs guides d'entretien ont été utilisés, en fonction des types d'acteurs rencontrés (Annexe 1). La quasi-totalité des entretiens a été intégralement retranscrite. J'ai ensuite rédigé pour chacun d'entre eux une note synthétique, reprenant les principaux éléments et en proposant une première interprétation. Cette étape a constitué un préalable pour une analyse transversale des entretiens menée dans un second temps. Les entretiens réalisés avec les acteurs partie prenante de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact, y compris les personnes inscrites, ont fait l'objet d'une analyse par codage thématique, réalisée avec le logiciel NVivo. Les catégories de codage ont été définies selon une démarche inductive, inspirée de la *grounded theory* (Strauss & Corbin, 2003) à partir des thèmes repérés lors d'une première phase de lecture fine de quelques entretiens. L'architecture de codage ainsi construite a ensuite été enrichie à la marge, par l'ajout de nouveaux codes, au fur et à mesure du processus de codage de l'ensemble des entretiens.

Les entretiens ont été anonymisés dans le texte du manuscrit, grâce à une modification des prénoms des personnes et à une absence de mention du nom de leur commune de résidence[1], afin de limiter le risque d'identification, notamment de la part des acteurs de l'Atelier des solidarités et

[1] Sauf pour Saint-Pons-de-Thomières, où résident la plupart des personnes inscrites à l'Atelier des solidarités.

de Roul'Contact. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les modalités de l'enquête ont été soumises à un délégué à la protection des données, qui les a validées après ajustements mineurs. L'enquête a alors été inscrite au registre informatique et libertés d'INRAE (Annexe 2).

2.3.3 L'observation (participante)

L'observation est venue compléter à la fois l'analyse documentaire et le corpus d'entretiens semi-directifs. Observer directement les débats et pratiques des acteurs, en étant présente dans la situation où ils se développent, est en effet un moyen de les reconstituer avec plus de précision qu'au travers du seul discours. Par ailleurs, cela permet de révéler certains écarts entre les propos tenus et la réalité observable (Arborio & Fournier, 2003). Le plus souvent, l'observation a été participante, c'est-à-dire qu'elle a consisté « *à faire fonctionner ensemble, sur le terrain, l'observation, qui implique une certaine distance, et la participation, qui suppose au contraire une immersion du chercheur dans la population qu'il étudie* » (Lapassade, 2002). Comme pour l'entretien, cette méthode est venue nourrir les trois niveaux de ma recherche. Elle a été mise en œuvre dans différents espaces, plus ou moins institutionnalisés, allant des instances de pilotage des PAT aux espaces de la vie quotidienne des personnes enquêtées.

- *L'implication dans les Projets Alimentaires Territoriaux*

J'ai d'abord réalisé des observations participantes dans le cadre des PAT des Pays, à des fréquences et selon des modalités très variables sur les deux territoires, ce qui s'explique par des conditions de mise en œuvre de la gouvernance alimentaire différenciées, qui seront présentées dans le chapitre 4. Ces observations se sont déroulées entre janvier 2020, dans le cadre de mon mémoire de Master 2 prenant pour cas d'étude le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, et novembre 2023[1]. Elles sont répertoriées dans le Tableau 8, en fonction des types d'espace au sein desquels elles se sont déroulées. L'observation participante m'a permis d'analyser les enjeux territoriaux d'accessibilité alimentaire, les visions portées par les différents acteurs des PAT sur cette thématique, et les actions mises en œuvre. Mon intégration au sein de plusieurs instances de pilotage des PAT a également été un élément essentiel pour comprendre les modalités de gouvernance alimentaire territoriale.

[1] Depuis cette date, j'ai pu réaliser d'autres séquences d'observation, notamment dans le cadre du PAT du Pays Cœur d'Hérault. Celles-ci ne sont cependant pas répertoriées ici car elles n'ont pas fait l'objet d'une analyse dans le cadre de ce manuscrit.

Tableau 8. Séquences d'observation participante pour l'analyse des PAT

Type d'espace	Nombre de séquences d'observation participante	
	Pays Haut-Languedoc et Vignobles	**Pays Cœur d'Hérault**
Instances de pilotage du PAT	2	5
Espaces opérationnels de mise en œuvre du PAT	6	17
Espaces ouverts de concertation et de participation autour du PAT	4	5
Espaces de coopération inter-territoriale		6
Espaces de coordination à l'échelle territoriale auxquels participent les acteurs du PAT		4
TOTAL	12	37

Réalisation : C. Néel

Concernant le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, les séquences d'observation participante ont principalement eu lieu au sein des instances de pilotage du PAT, avec une participation à deux comités techniques, et dans le cadre de réunions organisées entre partenaires du PAT dans l'objectif de co-construire des réponses à différents appels à projets. J'ai également réalisé des observations lors de rencontres organisées en 2022 sur le territoire autour de différents enjeux (promotion des produits locaux, lutte contre la précarité alimentaire) dans le cadre du renouvellement de la labellisation du PAT. Ces rencontres, ouvertes à l'ensemble des acteurs locaux concernés par les thématiques abordées, avaient pour objectif de faire un bilan des enjeux du territoire et des actions menées pour identifier des axes de travail prioritaires pour la poursuite du projet alimentaire.

Dans le cas du Pays Cœur d'Hérault, les occasions de faire de l'observation ont été beaucoup plus fréquentes, car les espaces de gouvernance y sont à la fois plus nombreux et ouverts. À l'échelle du PAT, j'ai participé à trois comités de pilotage et à deux conseils scientifiques. À un niveau de gouvernance plus fin, j'ai été intégrée au sein du comité opérationnel de l'axe 3 du PAT, portant sur l'accès à l'alimentation de qualité pour tous. J'ai ainsi pu assister à sept reprises à ce comité, qui définit les objectifs opérationnels de l'axe et assure le suivi des actions menées. J'ai également accompagné des membres du comité dans l'animation d'une démarche de mobilisation des habitants autour des enjeux d'accessibilité alimentaire, présentée dans le chapitre 4. Le stage réalisé par O. Carbone (2.2), co-encadré par le Pays et l'UMR Innovation, s'inscrivait aussi dans le cadre de cet axe. La participation du Pays Cœur d'Hérault au programme TETRAA, piloté par la

Fondation Carasso et AgroParisTech, dont l'objectif est d'accompagner la transition agroécologique et alimentaire de neuf territoires pilotes en France, m'a aussi permis de réaliser de l'observation participante lors de divers ateliers et rencontres, en présentiel comme en ligne. Ce dispositif a constitué un cadre particulièrement intéressant pour replacer la trajectoire de mes deux terrains au sein de la dynamique plus large d'essor des Projets Alimentaires Territoriaux, et pour l'analyse des logiques de coopération inter-territoriale. Enfin, j'ai assisté à des réunions organisées par des réseaux d'acteurs auxquels le Pays participe dans le cadre de son PAT, comme le groupe « solidarité alimentaire » Lodévois et Larzac, ou le réseau des organismes solidaires de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

Enfin, des données concernant le dispositif des PAT, mais aussi le traitement des enjeux de précarité alimentaire, ont été recueillies lors de la participation tout au long de la thèse à différentes rencontres, à des échelles plus larges (régionale ou nationale), réunissant principalement des acteurs de la recherche et des acteurs de terrain. Ces espaces à l'interface science-société, ayant pour but l'échange d'expériences et la réflexion collective, ont constitué des lieux d'observation particulièrement riches des politiques publiques et initiatives locales à l'œuvre dans différents territoires, qui m'ont permis de mettre en perspective les actions réalisées et les enjeux rencontrés dans mes territoires d'étude.

- *L'immersion au sein de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact*

L'observation participante a également été un élément essentiel dans ma compréhension des initiatives locales. Elle s'est déroulée en plusieurs séquences, entre mai 2021 et octobre 2022. Ses modalités de réalisation ont fait l'objet de discussions en amont avec les acteurs des associations porteuses, avant d'être formalisées par écrit (Annexe 3). La proximité spatiale des terrains a facilité les allers-retours, permettant un va-et-vient entre collecte du matériau, analyse des données et interprétation, notamment au regard de la littérature. Ce dispositif d'enquête flexible m'a permis d'adapter ma pratique de l'observation lors de chaque phase de terrain, en prêtant une attention plus particulière à certains aspects révélés par l'analyse des données collectées antérieurement.

Je me suis rendue à cinq reprises à l'Atelier des solidarités. Mon premier séjour, réalisé en mai 2021 durant une semaine, avait été pensé avec la direction de Familles Rurales comme une phase d'immersion, devant me permettre d'observer l'ensemble des aspects de l'initiative, qui fonctionne selon un rythme hebdomadaire : ramasse des denrées (Photographie 4) et préparation de la vente (tri des produits, étiquetage, mise en rayon…) le lundi, vente le mardi et le mercredi matin, temps d'animation collective le mercredi après-midi, rangement et livraison de paniers le jeudi. Ce temps d'immersion était aussi un moyen de me faire connaître auprès des personnes inscrites, avant de les solliciter pour la réalisation d'entretiens. Par la suite, j'ai été présente à deux

reprises lors de journées consacrées aux activités de vente et d'animation. J'ai également participé sur deux jours à une opération de collecte organisée localement par l'Atelier des solidarités dans un supermarché de Saint-Pons-de-Thomières. Enfin, ma dernière phase d'observation participante a de nouveau été conduite sur une semaine complète en juin 2022.

Concernant Roul'Contact, j'ai participé à la tournée, qui se déroule sur une demi-journée, à huit reprises, en me rendant au moins une fois sur chacune des communes qui la constitue. Au cours de ces différentes séquences d'observation participante, j'ai contribué à une diversité de tâches nécessaires au bon déroulement de la tournée : chargement du camion en amont, installation des espaces de vente et d'animation, participation aux activités proposées par l'animatrice, rangement… J'ai également accompagné une salariée de Terre-Contact lors d'un porte-à-porte effectué sur un des villages de la tournée dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic de territoire. Enfin, j'ai assisté en 2021 à un comité de pilotage annuel de l'initiative.

Photographie 4. Exemples de séquences d'observation participante



Clichés : C. Néel (2021)

Ces photographies illustrent des espaces, et des activités, qui ont servi de cadre à des séquences d'observation participante. Celle de gauche a été prise au cours de la ramasse hebdomadaire réalisée à la Banque alimentaire de Montady pour l'Atelier des solidarités. Le trajet en camion, qui a duré près de deux heures aller-retour, a été l'occasion d'avoir une longue conversation informelle avec le bénévole que j'accompagnais, qui m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement concret de l'Atelier des solidarités, et d'accéder à son point de vue sur l'initiative. Par ailleurs, j'ai pu observer les interactions entre ce bénévole et les acteurs de la Banque alimentaire, et le type de denrées récupérées. La photographie de droite montre l'espace de stockage de Roul'Contact, où se réalise également le tri des denrées. La participation à cette tâche a été à la fois une occasion d'échanger de manière informelle avec les salariées en charge de l'initiative, et de faire l'expérience d'un certain nombre de contraintes matérielles et logistiques associées au fonctionnement de l'épicerie sociale.

Plusieurs types de données ont été récoltés lors de l'observation participante au sein des initiatives. Tout d'abord, ma contribution aux activités quotidiennes des bénévoles et salariées des associations m'a permis de saisir au plus près les différents enjeux liés au fonctionnement concret des initiatives, et en particulier les nombreuses contraintes matérielles, logistiques et d'organisation

rencontrées. Ma participation aux différentes tâches a été également l'occasion de multiples échanges informels, en particulier avec les salariées, et avec les bénévoles dans le cas de l'Atelier des solidarités, qui ont constitué un matériau riche pour analyser le projet et la mise en œuvre des initiatives. L'immersion m'a aussi offert une position privilégiée pour analyser les interactions sociales entre les différents acteurs en présence : bénévoles, personnes inscrites, salariées, partenaires… Dans le cas de Roul'Contact, ma participation à un comité de pilotage m'a permis de saisir les points de vue des différents partenaires sur l'initiative.

L'immersion était également un moyen de préparer et de compléter les entretiens avec les personnes inscrites. En étant présente lors des moments de vente et d'animation, j'ai pu établir un premier contact avec les personnes, et ainsi créer les conditions favorables à la réalisation d'entretiens semi-directifs. Cette phase était d'autant plus importante que l'alimentation touchant à l'intime, il est souvent difficile pour les personnes d'aborder leurs difficultés d'accès à l'alimentation, qui peuvent être vécues comme un échec personnel. L'établissement de liens de confiance apparaissait donc comme un préalable nécessaire à la conduite de l'enquête par entretiens. Par ailleurs, mon implication au sein des initiatives m'a permis d'accéder à des données complémentaires sur les personnes enquêtées. D'une part, j'ai pu observer sur place leurs pratiques, notamment leur manière de faire leurs courses, et leurs interactions sociales. Ce matériau m'a été particulièrement utile pour analyser le rapport aux initiatives des personnes inscrites. D'autre part, cela a souvent été l'occasion de discussions informelles qui sont venues compléter le discours recueilli lors de l'entretien, en m'apportant notamment des précisions à la fois sur la trajectoire de vie des personnes, et sur leur rapport à l'alimentation. J'ai aussi pu de cette façon élargir mon échantillon d'enquêtés, en observant les pratiques et en recueillant le discours d'une part très importante des personnes fréquentant les initiatives. Souvent, j'ai entretenu de longues conversations avec des personnes inscrites, que j'ai volontairement orientées vers mon objet de recherche. Ce type d'interactions, qui relève en fait d'une forme d'entretien informel, invite à penser le passage d'une conversation menée dans un contexte d'observation participante à une situation d'entretien sous la forme d'un continuum (DeWalt & DeWalt, 2002).

Les observations relatives à l'Atelier des solidarités et à Roul'Contact ont été consignées dans des carnets de terrain, qui ont fait l'objet d'un codage thématique reprenant l'architecture de codes déjà utilisée pour les entretiens (2.3.2). Ce protocole a permis de réaliser une lecture croisée des deux matériaux, qui constituent des sources de données complémentaires et d'égale importance pour l'analyse des initiatives.

- *L'observation au cœur des espaces du quotidien*

Pour la majorité des personnes fréquentant l'Atelier des solidarités ou Roul'Contact avec qui un entretien a été réalisé[1], l'observation s'est poursuivie hors de l'espace de l'initiative, dans des lieux intégrés à leurs pratiques spatiales quotidiennes. Onze entretiens se sont déroulés au domicile des enquêtés. L'accès à l'espace domestique a été central dans mon analyse de la dimension pratique de l'accessibilité alimentaire. J'ai notamment pu observer la configuration et l'équipement de la cuisine, la présence d'espaces de rangement (et souvent le type de denrées stockées), mais aussi les espaces d'autoproduction. Lorsque la personne enquêtée m'en a donné l'autorisation, ces éléments ont été photographiés. J'ai ainsi utilisé la photographie en tant que mode de consignation des observations complémentaire au carnet de terrain. Dans quelques cas, mon observation a pu se poursuivre hors du domicile, lorsque j'ai eu l'occasion d'accompagner certaines personnes enquêtées dans des lieux d'approvisionnement alimentaire (commerces ou marchés).

L'observation a enfin été une technique d'enquête mobilisée pour analyser les environnements alimentaires locaux, et ainsi les mettre en regard avec les pratiques et représentations des habitants. Dans chaque commune où je me suis rendue, j'ai observé les commerces alimentaires présents, et plus largement les espaces de production et/ou de distribution alimentaire. Afin de systématiser ce travail de recensement, et de géolocaliser les commerces, j'ai utilisé l'application de collecte de données Epicollect. La photographie des devantures, et parfois de l'intérieur des commerces, m'a également permis de compléter mes observations.

***

Ma démarche de recherche s'appuie ainsi sur une diversité de méthodes qualitatives (analyse documentaire, entretiens et observation), pour mener une enquête à trois niveaux exigeant une forme d'immersion au sein de mes terrains. Sa mise en œuvre a été rendue possible par les relations de partenariat établies avec les acteurs des territoires d'étude. Cette collaboration avec des acteurs non chercheurs m'a conduit à interroger mon engagement dans l'action au travers de mes pratiques de recherche.

3 Pratiques de recherche et rapports à l'action

Il existe une diversité croissante de pratiques de recherche articulant travaux scientifiques et demande sociale (Dulcire *et al.*, 2020). Elles visent à favoriser le dialogue science-société, en produisant des connaissances pour l'action, utilisables par les acteurs engagés dans un processus de

[1] Cela n'a pas été possible dans le cas des entretiens téléphoniques.

changement. L'inscription dans des démarches de recherche participatives et impliquées peut aujourd'hui être vue comme « *incontournable pour documenter au plus fin, et construire des dynamiques de transformation profonde des systèmes agri-alimentaires territorialisés* » (Loudiyi *et al.*, 2022). Dans cette perspective, l'essor des PAT permet de « *créer de nouveaux espaces d'échanges entre science et acteurs de terrain* » (Pinaud *et al.*, 2023). Ces formes de science imposent d'adopter une posture réflexive sur le contexte de réalisation de la recherche, en particulier sur la relation entre le chercheur et les autres acteurs, mais aussi sur les finalités et usages en situation des contenus scientifiques (Coutellec, 2015), sur la façon « *d'ancrer le discours scientifique dans la pratique sociale* » (Bautes & Chirot, 2012).

Au cours de ma thèse, j'ai pratiqué plusieurs formes de recherche en partenariat avec des acteurs non chercheurs, qui correspondent à des degrés différenciés d'implication dans l'action. Une spécificité de mon expérience réside dans le fait que cette démarche partenariale ne faisait pas partie de mon projet de thèse initial, que j'ai construit dans un cadre strictement académique, hors de toute interaction avec les acteurs de mes futurs terrains, mais qu'elle s'est construite chemin faisant. Les partenariats se sont établis progressivement, de façon pragmatique, du fait de la rencontre entre mes questions de recherche et les questionnements des acteurs. Ils se sont traduits par différentes formes de recherche participante.

3.1 Vobsalim34 : une recherche opérationnelle pour outiller l'action

Mon implication dans Vobsalim34 (Encadré 3) résulte d'une convergence entre une des missions de ce projet, la caractérisation de la précarité alimentaire dans l'Hérault selon une approche territoriale, et un des objectifs de ma thèse. Dans ce cadre, j'ai collaboré étroitement avec la Chaire UNESCO Alimentations du monde pour construire une méthode de caractérisation, qui a pris la forme d'un indice communal de vulnérabilité face au risque de précarité alimentaire (Labarre *et al.*, 2022). Par la suite, j'ai participé, avec le bureau d'études Le Basic, à la construction d'une plateforme en ligne visant à diffuser cet outil à l'échelle nationale, et à en faciliter l'appropriation par les acteurs[1]. J'ai également été amenée à plusieurs reprises à présenter cet outil, mais aussi plus largement les enjeux de la précarité alimentaire en milieu rural, à des acteurs concernés, notamment lors de rencontres organisées dans le cadre du projet. La dimension appliquée de ma pratique dans le cadre de ce projet renvoie à une forme de recherche opérationnelle, qui cherche à produire et à mettre en forme des connaissances qui servent l'action, dans un objectif de résolution de problèmes pour lesquels la recherche est sollicitée. L'usage de ces connaissances a été double, à la fois scientifique et opérationnel. Dans ce manuscrit, les résultats de ce travail quantitatif sont utilisés dans une perspective de contextualisation, pour souligner la fragilité des territoires d'étude vis-à-

[1] https://diagnostic.obso-alim.org/, consulté le 21/05/2024.

vis de la précarité alimentaire (1.3). Dans les territoires d'étude, mais également au-delà grâce au travail de diffusion de l'outil à l'échelle nationale[1], ces contenus scientifiques ont été mobilisés comme outil de diagnostic et de dialogue territorial autour de l'accessibilité alimentaire.

Encadré 3. Le projet Vobsalim34

Le projet Vobsalim34 (Vers un Observatoire des solidarités alimentaires dans l'Hérault) est initié en 2021. Il est commandité par le Conseil départemental de l'Hérault, et piloté par la FAS Occitanie (Fédération des Acteurs de la Solidarité) et la Chaire UNESCO Alimentations du monde. Issu du constat d'un manque d'interconnaissance entre acteurs locaux dans le domaine des solidarités alimentaires, il vise à réaliser un état des lieux actualisable des structures exerçant dans le département, et à leur offrir un espace commun de réflexion et de coopération. Le projet comprend également un objectif de caractérisation de la précarité alimentaire à l'échelle des territoires, afin d'accompagner les acteurs dans leur compréhension des besoins. Depuis 2023, le projet s'est pérennisé sous la forme de l'Observatoire Obsoalim34[2].

3.2 Les PAT : une recherche pour accompagner l'action chemin faisant

Ma recherche a également été menée en partenariat avec les acteurs des PAT des deux Pays, qui y ont vu une opportunité de mieux comprendre les enjeux liés à l'accessibilité alimentaire sur leurs territoires, dans un contexte où ils souhaitaient renforcer le volet social de leurs politiques alimentaires.

Ainsi, en 2021, une convention de partenariat a été signée entre INRAE et le Pays Haut-Languedoc et Vignobles pour accompagner par un travail de recherche l'axe du PAT visant à faciliter l'accès des populations les plus fragiles à une alimentation de qualité. Ma thèse s'inscrit dans ce cadre, et a bénéficié à ce titre d'un financement du Pays, dédié à la réalisation du travail de terrain et à la valorisation des résultats. Concrètement, le partenariat s'est traduit par un partage des résultats de ma recherche, et de celle menée par L. Guillon (2.2), lors de plusieurs présentations à des acteurs locaux concernés par le PAT. Cette forme faible d'implication a conduit par moments à une friction (Soulard *et al.*, 2007), au sens où le processus de coopération a été contrarié par des désaccords sur les attentes respectives des parties prenantes. Cette tension a particulièrement été mise au jour lors du stage de L. Guillon, dont le travail s'inscrivait dans une perspective académique,

[1] Voir par exemple le travail réalisé par l'Agence d'urbanisme de Rennes Métropole (https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/etudes/note-precarite_alimentaire-web.pdf), consulté le 19/12/2023.
[2] https://obso-alim.org, consulté le 24/11/2023.

alors que le Pays en attendait des connaissances plus directement actionnables, voire que la recherche joue un rôle d'intermédiaire entre le Pays et les acteurs du travail social du territoire. Néanmoins, malgré ces difficultés, qui soulignent les efforts d'explicitation nécessaires à la mise en œuvre de recherches partenariales, les résultats de cette enquête ont eu un impact politique. Ils ont en effet été à l'origine du lancement en 2024 par les acteurs du Pays d'une étude sur les CCAS du territoire, afin de mieux connaître leurs actions en matière d'alimentation, et de dégager des pistes d'amélioration.

Mon implication auprès du Pays Cœur d'Hérault a été plus forte dans la mesure où j'ai été intégrée au comité opérationnel de l'axe social du PAT (2.3.3). J'ai aussi bénéficié de financements, et co-encadré avec les acteurs du Pays le stage d'O. Carbone (2.2). Mon implication dans la gouvernance du PAT m'a permis d'accompagner de manière plus étroite les acteurs, selon des modalités diverses : partage de résultats scientifiques, contribution à la réflexion collective sur les orientations de l'axe, participation à la construction d'une démarche de mobilisation de la population, d'un banquet participatif et d'une journée des initiatives de solidarité alimentaire, co-définition d'objectifs de recherche dans le cadre du co-encadrement de stage… En ce sens, j'ai été partie prenante du PAT. J'ai participé, aux côtés des acteurs étudiés, au processus de construction de la politique alimentaire du territoire. Cette posture de recherche, que je qualifie d'impliquée[1], m'a interrogée sur la manière de conserver la distance et le recul critique nécessaires au travail de recherche, tout en continuant à accompagner de manière effective les acteurs dans leur processus de transformation de la réalité. J'ai ainsi fait l'expérience de la tension entre deux pôles, celui de l'implication et celui de la distanciation (Clerc, 2015), qui caractérise l'intervention du chercheur dans des recherches impliquées. Afin d'organiser les conditions d'une prise de recul, j'ai partagé tout au long de mon travail d'enquête mes réflexions avec des chercheurs et chercheuses au regard plus distancié vis-à-vis de mes terrains. J'ai aussi mené ma recherche selon une temporalité qui a favorisé la distanciation, par une alternance de périodes de terrain et d'analyse des données.

À l'échelle des initiatives de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact, inscrites dans les PAT, la mise en place du protocole d'observation participante a été rendue possible par l'intérêt exprimé par les associations porteuses de mieux connaître les besoins et les attentes de leur public afin d'adapter leur action. Les modalités de réalisation de l'enquête ont été discutées en amont avec les acteurs associatifs, afin de rendre le processus le moins intrusif possible pour les personnes inscrites. Ceux-ci n'ont toutefois pas participé directement à la construction des questions de

[1] J'emprunte ce terme à un carnet de recherche en ligne présentant la recherche impliquée comme une forme de recherche participative se faisant « *en collaboration directe avec des acteurs sur le terrain* », dans un objectif d'accompagnement des transitions à l'échelle territoriale (https://impliquee.hypotheses.org/, consulté le 28/11/2023).

recherche. Ce partenariat a été pour moi une source de questionnements sur la manière de traduire mes résultats en connaissances utiles pour les acteurs, dans un contexte de découplage entre le temps long de la recherche et la temporalité plus réduite de l'action (Rivière *et al.*, 2023).

***

Ainsi, pour répondre à des questions de recherche définies dans le cadre académique, je me suis insérée dans l'action via la participation à des projets opérationnels visant la production de connaissances pour l'outiller et l'accompagner. J'ai ainsi pu observer l'action en train de se faire, tout en y contribuant, à des degrés d'implication divers, mais aussi en continuant à assurer mon travail de collecte et d'analyse des données pour la recherche. Cette posture appelle une analyse réflexive de mes pratiques de recherche, entre implication via ma relation aux acteurs, et distanciation pour conserver une capacité à produire des connaissances par une prise de distance par rapport à la situation observée. Malgré les décalages entre recherche et action dont j'ai fait l'expérience, que ce soit en termes d'attentes, de temporalités ou de postures, ce travail aux côtés des acteurs a produit des impacts en matière de prise en charge du problème public de l'accessibilité alimentaire à l'échelle des territoires, tout en venant nourrir la problématisation des questions de recherche de cette thèse.

Conclusion

Ce chapitre retrace l'ensemble de la démarche d'enquête déployée dans cette thèse. La présentation des territoires d'étude, des Pays ruraux fragiles porteurs de politiques alimentaires en lien avec la recherche, met en évidence leur pertinence pour l'analyse de l'accessibilité alimentaire dans les territoires ruraux. Pour documenter cette question, je m'appuie sur une pluralité de méthodes qui m'ont permis de construire un corpus divers, et de croiser les sources de données (Figure 8). Mes pratiques de recherche témoignent de formes variées d'insertion dans l'action, depuis l'observation participante réalisée au sein des épiceries sociales jusqu'à la participation à des projets opérationnels visant à outiller et accompagner les territoires dans leur démarche de transition des systèmes alimentaires.

Figure 8. Schéma de synthèse des matériaux et méthodes mobilisés dans la thèse

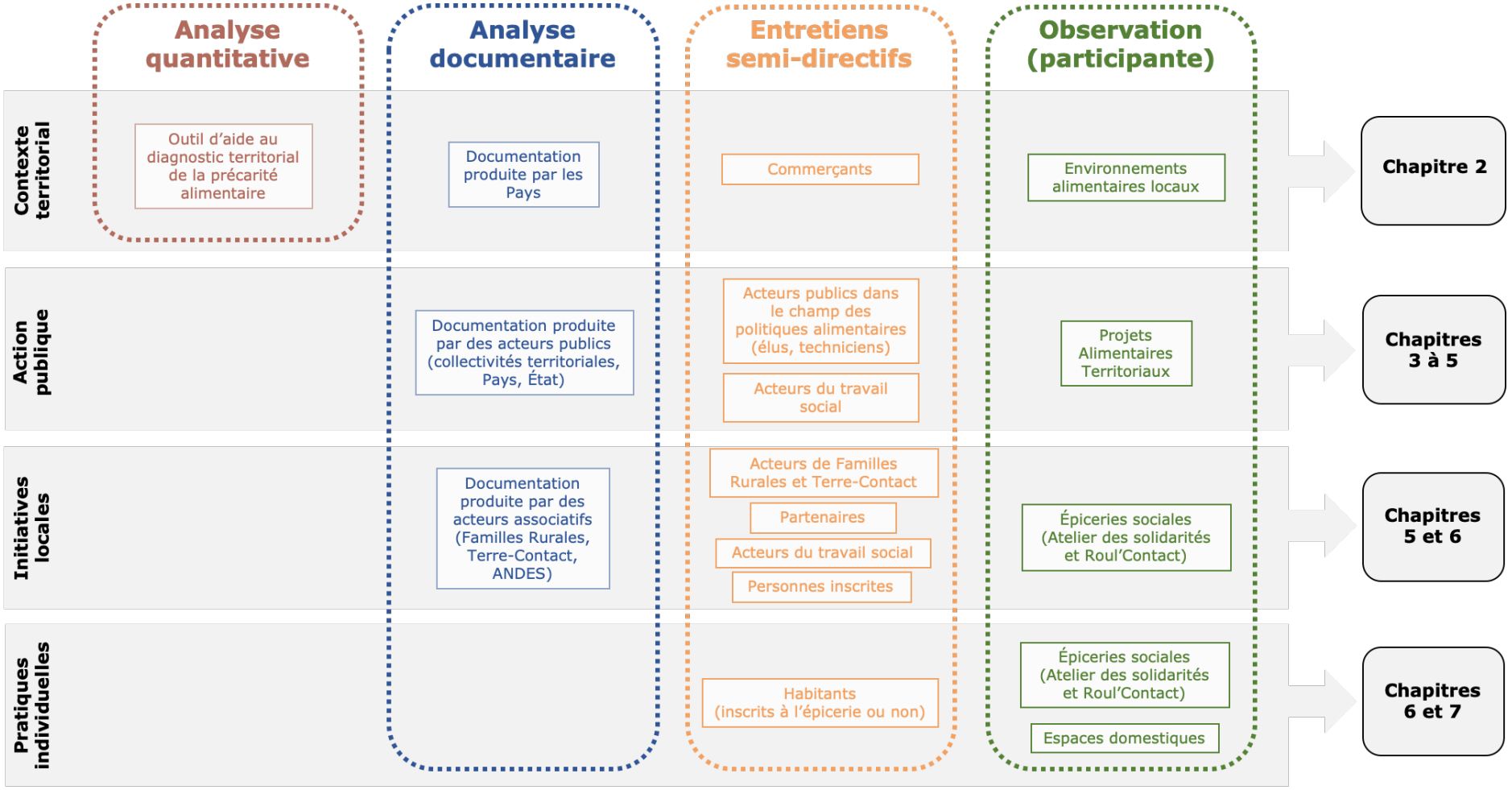

Réalisation : C. Néel

Conclusion de la première partie

Cette première partie a permis de présenter la problématique et la démarche de recherche élaborées pour cette thèse. Dans le premier chapitre, nous avons commencé par caractériser les inégalités alimentaires, qui constituent l'enjeu de société qui justifie cette recherche. Nous avons montré, à partir d'une revue de la littérature, l'existence d'une « fracture alimentaire » en France (Labo de l'ESS, 2020), où une part grandissante de la population rencontre des difficultés à bien se nourrir. Loin de refléter une absence de préoccupation des publics précaires pour la qualité de l'alimentation, cette différenciation sociale des pratiques alimentaires découle d'abord du système de contraintes, de divers ordres (économique, socio-culturel et pratique) auxquelles ceux-ci se heurtent pour accéder à une alimentation choisie. Le concept de précarité alimentaire, parce qu'il s'intéresse au vécu des personnes, offre une compréhension de ces contraintes, permettant une analyse qui dépasse une approche en termes de pauvreté. Après avoir cerné le problème de recherche à étudier, nous avons expliqué comment nous mobilisions la discipline géographique pour l'explorer. Notre approche géographique conjugue trois points de vue sur l'objet d'étude. Celui des *food studies* permet d'analyser les liens entre environnement et pratiques alimentaires, interrogeant les effets de la localisation géographique des personnes sur leur accès à l'alimentation. Celui de la géographie rurale offre des clés de lecture pour traiter cette question sous l'angle spatial des spécificités rurales et par l'analyse de la façon dont les territoires ruraux se saisissent du problème public de l'accessibilité alimentaire. Enfin, le point de vue de la géographie critique invite à explorer l'accès à l'alimentation au prisme des enjeux de justice. Nous avons construit notre cadre d'analyse, qui croise ces trois points de vue, grâce à une entrée par l'action à l'échelle des territoires. Ce cadre intégrateur vise à comprendre comment améliorer l'accessibilité alimentaire en milieu rural, dans ses différentes dimensions (économique, spatio-temporelle, pratique et socio-culturelle), en considérant trois modalités d'action : l'action publique, les initiatives locales associatives et les pratiques individuelles. L'originalité de notre recherche réside à la fois dans l'approche territoriale, qui permet de mieux comprendre comment s'articulent ces différentes modalités d'action, et dans le choix de terrains ruraux au sein desquels explorer une question investie jusqu'alors dans le milieu urbain.

Notre deuxième chapitre a présenté ces territoires d'étude, le Pays Haut-Languedoc et Vignobles et le Pays Cœur d'Hérault, en livrant des clés de compréhension des modalités de

traitement de l'accessibilité alimentaire : un environnement alimentaire commercial caractéristique des espaces ruraux, une forte spécialisation viticole, un engagement dans la construction de politiques alimentaires et des facteurs de risque de précarité alimentaire. Nous avons aussi souligné la diversité de ces territoires, qui se caractérisent par différents degrés de ruralité, du périurbain au rural isolé. Nous avons ensuite détaillé la méthodologie employée, qui repose sur de l'analyse documentaire, des entretiens semi-directifs, principalement auprès des acteurs partie prenante des politiques alimentaires et des initiatives locales analysées, et de l'observation (souvent participante) réalisée dans différents espaces. Cette méthodologie s'est déployée au travers de pratiques de recherche en lien avec l'action, amenant à un questionnement réflexif sur ma position de chercheuse, entre implication et distanciation.

Cette première partie ayant permis de poser les bases théoriques et méthodologiques de notre recherche, il est dès lors possible d'en exposer les résultats, objets des deux parties suivantes.

Partie 2 : L'accessibilité alimentaire, un enjeu d'action publique

Nous avons présenté dans la première partie notre démarche de recherche, qui propose d'analyser trois modalités d'action vers un accès à l'alimentation plus juste : l'action publique, les initiatives locales associatives et les pratiques individuelles. Dans cette partie, nous nous intéressons plus particulièrement au rôle de l'action publique, en lien avec les initiatives locales associatives. Notre but est de comprendre pourquoi et comment les acteurs publics se saisissent de l'enjeu d'accessibilité alimentaire à différentes échelles, et dans quelle mesure les contextes territoriaux ruraux des Pays Haut-Languedoc et Vignobles d'une part et Cœur d'Hérault d'autre part influencent leur action. Pour cela, nous proposons une lecture diachronique et multiscalaire de l'action publique.

Le chapitre 3 aborde ces questions à partir d'une analyse de l'aide alimentaire, en tant que principale réponse institutionnalisée à la problématique d'accessibilité alimentaire, à la croisée de l'action publique et de l'engagement associatif. Il propose une analyse du système d'aide alimentaire et de ses évolutions aux échelles nationale, départementale (en interrogeant le rôle du Conseil départemental de l'Hérault) et locale, en s'intéressant aux modalités concrètes d'organisation de l'aide alimentaire dans nos terrains d'étude, et à leurs effets sur l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité. Le chapitre 4 s'intéresse quant à lui au second dispositif qui structure l'action publique en matière d'accessibilité alimentaire. À travers une analyse du dispositif des Projets Alimentaires Territoriaux à l'échelle nationale, puis des cas d'étude des PAT des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, ce chapitre interroge la manière dont les politiques alimentaires territoriales intègrent le problème public de l'accessibilité alimentaire. Il s'intéresse également aux conditions territoriales favorisant ce processus d'intégration. Le chapitre 5 explore plus précisément comment l'action publique en matière d'accessibilité alimentaire s'opérationnalise dans deux initiatives locales associatives : les épiceries sociales itinérantes l'Atelier des solidarités et Roul'Contact. Ces initiatives sont représentatives des évolutions de l'aide alimentaire vers une forme modernisée. Elles permettent aussi d'illustrer certaines modalités d'intégration de l'enjeu d'accessibilité alimentaire au sein des politiques alimentaires territoriales, chacune étant inscrite dans un PAT. L'analyse de leurs trajectoires permet ainsi de comprendre comment l'action publique se construit en lien étroit avec l'engagement d'acteurs associatifs au niveau local.

Chapitre 3. L'aide alimentaire : mutations d'une réponse institutionnalisée

L'aide alimentaire constitue aujourd'hui en France la principale réponse à la précarité alimentaire (Scherer & Bricas, 2021). Ce système, structuré dans les années 1980 dans un dialogue entre acteurs publics et associations caritatives (Retière & Le Crom, 2018), est cependant aujourd'hui soumis à de nombreuses critiques (Caillavet *et al.*, 2021), qui portent à la fois sur les principes qui l'encadrent et sur le fonctionnement concret des structures. En réponse, une multiplicité d'autres modèles, qui se posent en alternative de l'aide alimentaire dite conventionnelle, se développent, tel que celui des épiceries sociales. Les acteurs publics, qui jouent un rôle majeur dans le système d'aide alimentaire, doivent se positionner face à ces transformations, d'autant plus que le contexte actuel de crises met en visibilité les enjeux de précarité alimentaire. Comment l'aide alimentaire a-t-elle émergé et s'est-elle institutionnalisée en France ? Pourquoi et sous quelles formes se transforme-t-elle ? Quel est le rôle de l'action publique dans ces évolutions ? Sous quelles modalités concrètes l'aide alimentaire s'organise-t-elle à l'échelle des territoires, avec quels impacts sur l'accessibilité alimentaire des personnes ?

Il s'agit de questionner l'aide alimentaire, sous ses différentes formes, à travers une approche diachronique et multiscalaire. Cela nous permettra de comprendre les représentations de l'accessibilité alimentaire véhiculées par les différents modèles de l'aide alimentaire, d'éclairer le rôle de l'action publique dans les mutations de ce système et de questionner les spécificités de son fonctionnement dans des contextes ruraux. Pour ce faire, ce chapitre se base sur un travail d'analyse documentaire qui permet de saisir les enjeux de l'aide alimentaire et l'implication de l'action publique aux échelles nationale et départementale. Il mobilise également une enquête réalisée auprès d'acteurs du système d'aide alimentaire (en particulier des travailleurs sociaux) qui éclaire son fonctionnement concret au sein des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault.

Dans un premier temps, nous retracerons la trajectoire du système d'aide alimentaire en France et analyserons la dynamique d'émergence de propositions alternatives. Puis nous nous intéresserons à la place de l'action publique dans les transformations de ce système, en détaillant le cas du Conseil départemental de l'Hérault. Enfin, nous montrerons, à partir des cas d'étude des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, en quoi l'organisation territoriale de l'aide alimentaire en milieu rural pèse sur l'accès à cette ressource des personnes en situation de précarité.

1 L'aide alimentaire : entre modernisation et remise en question

En France, le système d'aide alimentaire s'est structuré dans les années 1980 et constitue depuis une réponse institutionnalisée à la problématique d'accessibilité alimentaire. Cette réponse évolue aujourd'hui pour faire face à la montée en puissance de discours critiques pointant ses nombreux dysfonctionnements. Après avoir décrit le fonctionnement de l'aide alimentaire, nous analyserons les propositions alternatives qui se développent en les présentant selon leur ordre chronologique d'émergence. Nous nous attarderons en particulier sur le modèle des épiceries sociales, afin d'apporter les éléments de contexte nécessaires à la compréhension des trajectoires des deux initiatives locales étudiées dans les chapitres 5 et 6.

1.1 Le système d'aide alimentaire en France

Il s'agit tout d'abord de décrire le fonctionnement du système d'aide alimentaire en France et d'en évaluer le poids en donnant quelques ordres de grandeur.

1.1.1 Acteurs et fonctionnement de l'aide alimentaire

Selon le Code de l'action sociale et des familles (art. L.266-2), l'aide alimentaire « *a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement* ». En France, la structuration contemporaine de l'aide alimentaire repose sur une articulation entre pouvoirs publics, à différentes échelles, acteurs associatifs et acteurs privés.

Figure 9. La structuration de l'aide alimentaire en France

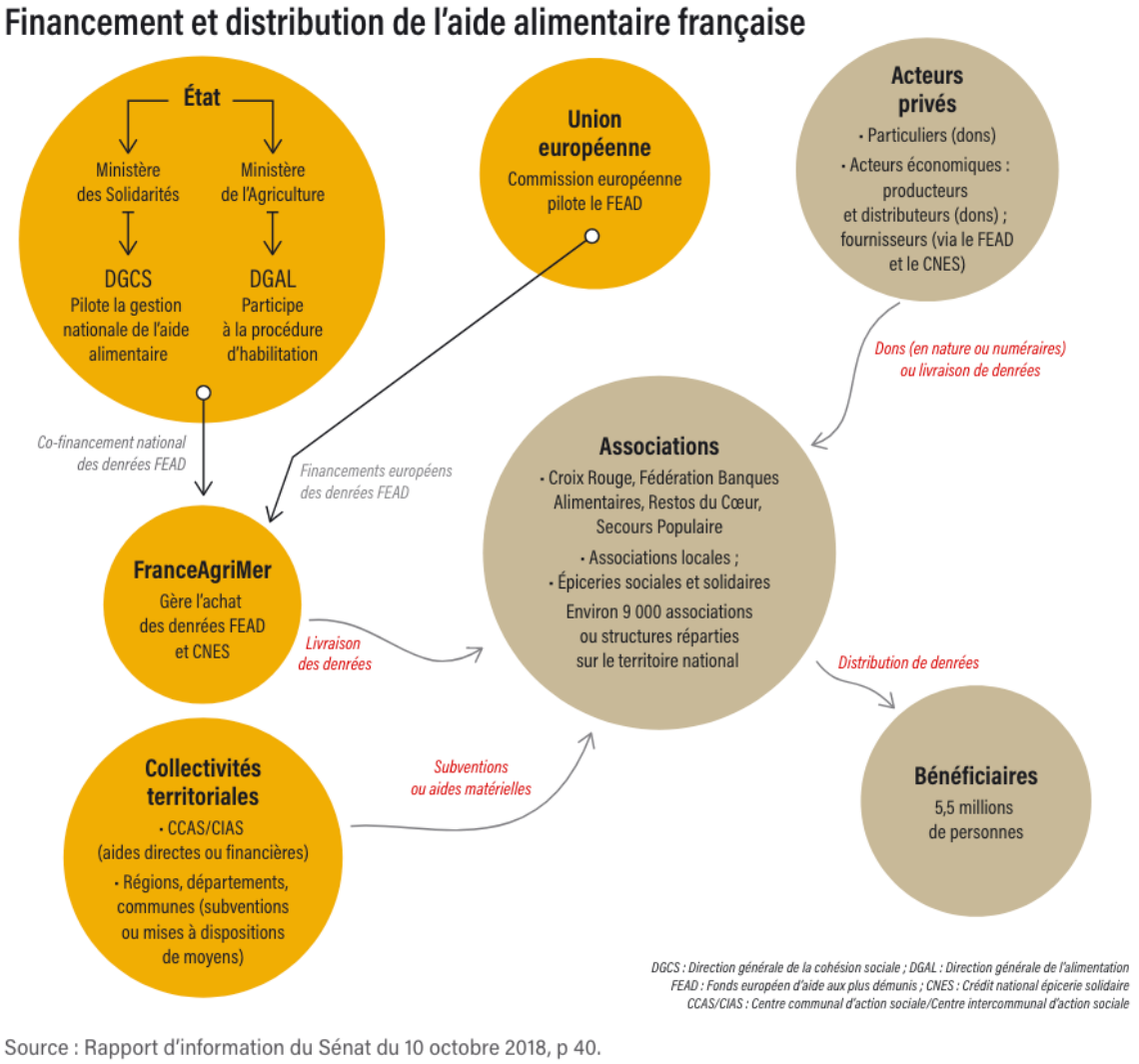

Source : Paturel & Bricas (2019)

La Figure 9 présente de manière synthétique le fonctionnement de l'aide alimentaire en France. Les associations (en majorité les grands réseaux nationaux, mais également de nombreuses structures locales) sont habilitées par l'État à distribuer de l'aide alimentaire. Elles reçoivent la majorité de leurs denrées via FranceAgriMer, grâce à un co-financement du FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis) entre l'État français et l'Union européenne. Le reste des denrées provient d'acteurs privés (particuliers ou acteurs économiques), sous la forme de dons numéraires ou en nature. Le système d'aide alimentaire est donc structuré autour de grandes associations nationales dont l'action s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de lutte contre la précarité alimentaire aux échelles nationale et européenne (Caillavet *et al.*, 2021). Les collectivités territoriales occupent néanmoins également une place importante dans ce système. D'une part, elles peuvent avoir une posture de soutien vis-à-vis des associations d'aide alimentaire, à travers des

subventions, des mises à disposition de moyens matériels ou humains, ou encore un accompagnement technique. D'autre part, elles peuvent distribuer directement de l'aide alimentaire.

L'intervention directe des collectivités locales dans l'aide alimentaire se fait principalement au travers des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) et de leur équivalent à l'échelon intercommunal, les CIAS[1] (Centres Intercommunaux d'Action Sociale). Institués par une loi de 1986 en remplacement des BAS (Bureaux d'Aide Sociale), les CCAS sont des établissements publics administratifs chargés de coordonner l'action sociale à l'échelle communale (Roy, 2016). L'aide alimentaire est une compétence facultative des CCAS et CIAS, qui disposent d'une grande latitude dans le choix de leurs domaines d'intervention (*ibid.*). Sa mise en œuvre repose donc sur une volonté politique des élus locaux. Dans les faits, l'aide alimentaire est néanmoins un levier d'intervention important de ces structures, estimé entre 200 et 260 millions d'euros par an (Le Morvan & Wanecq, 2019). Lors d'une enquête menée en 2017 par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), 84 % des CCAS ayant répondu ont déclaré avoir au moins une action sociale relative à l'alimentation (Bazin & Bocquet, 2018). Ce chiffre est cependant à relativiser en tenant compte du fait que toutes les structures n'ont pas été interrogées, avec de plus un taux de réponse plus faible pour les petites communes[2]. L'enquête mériterait par ailleurs d'être actualisée pour tenir compte des effets de la crise du Covid-19. En effet, la crise sanitaire a poussé certaines communes et intercommunalités à mettre en place des mesures de solidarité alimentaire (Chiffoleau *et al.*, 2020). Nous avons pu observer cette tendance sur nos terrains d'étude, où plusieurs communes ont distribué des bons alimentaires, souvent destinés à être dépensés dans des commerces de proximité, durant la crise[3]. Les modalités d'intervention directe des CCAS sont diverses, en fonction des orientations municipales, de la taille et des ressources des communes (Lochet & Solchany, 2021). De manière synthétique, en nous appuyant sur une étude réalisée par l'UNCCAS[4], on peut distinguer les aides financières (aides à la restauration scolaire, bons alimentaires sous diverses formes, aides en espèces) des aides en nature (colis alimentaires).

Ainsi, l'aide alimentaire mobilise trois catégories d'acteurs dont les rôles sont complémentaires (Caillavet *et al.*, 2021) : les acteurs publics occupent des fonctions de régulation et de soutien (notamment financier) ; les acteurs privés (particuliers et acteurs économiques) contribuent par le biais de dons ; les associations assurent la quasi-totalité des tâches nécessaires au

[1] Afin d'éviter d'alourdir le texte, nous utilisons par la suite le terme de CCAS pour désigner à la fois les CCAS et les CIAS.
[2] Intervention d'une chargée de mission de l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) lors du séminaire « Prendre en compte l'accessibilité sociale et la nutrition santé dans les projets alimentaires territoriaux » (RnPAT, 2018).
[3] La plupart de ces actions ne se sont toutefois pas pérennisées.
[4] « L'aide alimentaire des CCAS/CIAS en pratique » (UNCCAS, 2011).

fonctionnement du système sur le terrain[1]. En termes financiers, un rapport du Sénat (Bazin & Bocquet, 2018) estime la répartition de la contribution de ces différents types d'acteurs de la façon suivante : 31 % de financements publics, 36 % de financements privés et 33 % correspondant à la valorisation du bénévolat. Le système d'aide alimentaire se caractérise en effet par un poids du bénévolat[2] et de l'investissement privé extrêmement important. Le rapport du Sénat sus-cité définit cette articulation entre acteurs comme efficiente du point de vue de l'action publique :

> *« L'aide alimentaire apparaît ainsi particulièrement efficiente, car peu coûteuse, sur le plan des finances publiques, au regard du service rendu. »*

L'État trouve donc un intérêt dans la structuration de ce système qui relève d'une forme de « *sous-traitance au secteur caritatif* » (Caillavet *et al.*, 2021), appuyée par un afflux de dons privés, pour résoudre un problème public. Le bénévolat est reconnu comme un facteur de performance du système, en réduisant les coûts de fonctionnement. Cette délégation de l'aide alimentaire aux associations à l'échelle nationale ne doit cependant pas cacher l'investissement des acteurs publics aux échelons locaux, comme nous l'avons vu avec les CCAS.

1.1.2 Une réponse structurelle à l'augmentation de la précarité alimentaire

Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire fait l'objet de débats, les résultats variant selon la méthode de calcul retenue. Une récente publication de l'Insee estime qu'entre deux et quatre millions de personnes reçoivent une aide alimentaire en nature sur une année en France métropolitaine (Accardo *et al.*, 2022a). Le rapport du Sénat sur le financement de l'aide alimentaire mentionne quant à lui 5,5 millions de bénéficiaires, pour un coût global estimé à près d'1,5 milliard d'euros (en intégrant le travail des bénévoles et les dons financiers et en nature des entreprises et particuliers), et 301 000 tonnes de marchandises distribuées (Bazin & Bocquet, 2018). Le poids du système d'aide alimentaire ne cesse de se renforcer face à des besoins croissants. Ainsi, toujours selon les chiffres mentionnés dans le rapport sénatorial, le nombre de bénéficiaires a plus que doublé depuis 2009, où 2,6 millions de personnes auraient eu recours à l'aide alimentaire. Depuis la crise du Covid-19, en 2020, la hausse du recours à l'aide alimentaire s'est accélérée. Selon la DREES, le volume des denrées alimentaires distribuées par les associations a augmenté de 10,6 % entre 2019 et 2020, tandis que le nombre d'inscriptions a connu une hausse de 7,3 %[3], traduisant l'arrivée de « nouveaux publics » de l'aide alimentaire (Arnal *et al.*, 2021; Guénée *et al.*, 2021),

[1] Des acteurs publics peuvent également assurer ces tâches dans le cadre de l'activité d'aide alimentaire des CCAS.
[2] En prenant en compte uniquement les chiffres transmis par les quatre associations nationales, le nombre de bénévoles est estimé à plus de 200 000 (*ibid.*).
[3] https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communique-de-presse/aide-alimentaire-une-hausse-prononcee-des-volumes-distribues-par-les, consulté le 16/01/2023.

précarisés par la crise. L'ampleur de ces chiffres montre que l'aide alimentaire constitue aujourd'hui une réponse structurelle, et dont l'importance se renforce, au problème public de l'accessibilité alimentaire.

La crise du Covid-19 a également joué comme un révélateur de la précarité alimentaire déjà existante en venant déstabiliser les réponses en place, que ce soit le système d'aide alimentaire conventionnel, forcé de se réorganiser en urgence, ou encore les diverses pratiques de débrouille, comme la récupération des invendus en fin de marché (Guénée *et al.*, 2021). Pour pallier les effets de cette déstabilisation, de nombreuses initiatives citoyennes de solidarité alimentaire ont vu le jour (Clénet, 2021). L'évolution de la couverture médiatique de cette thématique illustre bien cette mise en lumière. La Figure 10 représente le nombre d'articles tirés de la presse française (écrite et en ligne) employant l'expression de « précarité alimentaire » entre 2010 et 2023. Si une tendance à la hausse est visible dès 2017, on observe une explosion du nombre de documents abordant cette thématique à partir de 2020, année de démarrage de la crise du Covid-19. C'est aussi la crise qui pousse le Conseil National de l'Alimentation (CNA), instance consultative indépendante d'aide à la décision publique sur les questions alimentaires, à s'autosaisir en 2021 de cette problématique. Le rapport issu des réflexions du CNA indique ainsi que « *ce sujet a été considéré comme particulièrement d'actualité dans le contexte de la crise Covid-19, face au constat d'une aggravation de la précarité alimentaire, de son évolution et d'inégalités accrues autour de l'accès à l'alimentation* » (Conseil National de l'Alimentation, 2022).

L'intérêt médiatique augmente encore dans les années qui suivent (Figure 10). On peut faire l'hypothèse que l'inscription durable de la précarité alimentaire dans le débat public est liée au contexte inflationniste actuel, qui fragilise l'accessibilité économique de l'alimentation. Entre février 2022 et février 2023, les prix alimentaires ont connu une hausse de 14,5 % selon l'Insee. Une étude réalisée par la Fédération des Banques alimentaires met en évidence les nombreux impacts de l'inflation sur l'alimentation des personnes accueillies au sein des associations d'aide alimentaire partenaires, dont un report massif sur les produits *discount*, ou encore un recours à l'aide alimentaire accru pour huit personnes interrogées sur dix[1]. L'inflation contribue également à l'augmentation du sentiment de vulnérabilité chez les classes moyennes inférieures, qui s'inquiètent de tomber dans la précarité et adoptent elles aussi des stratégies de renoncement en matière d'alimentation (Berhuet & Hoibian, 2022).

[1] « Étude flash : Impact de l'inflation sur les personnes accueillies dans le réseau des Banques Alimentaires » (Fédération Française des Banques Alimentaires, 2022).

Figure 10. Évolution de la couverture médiatique de la précarité alimentaire

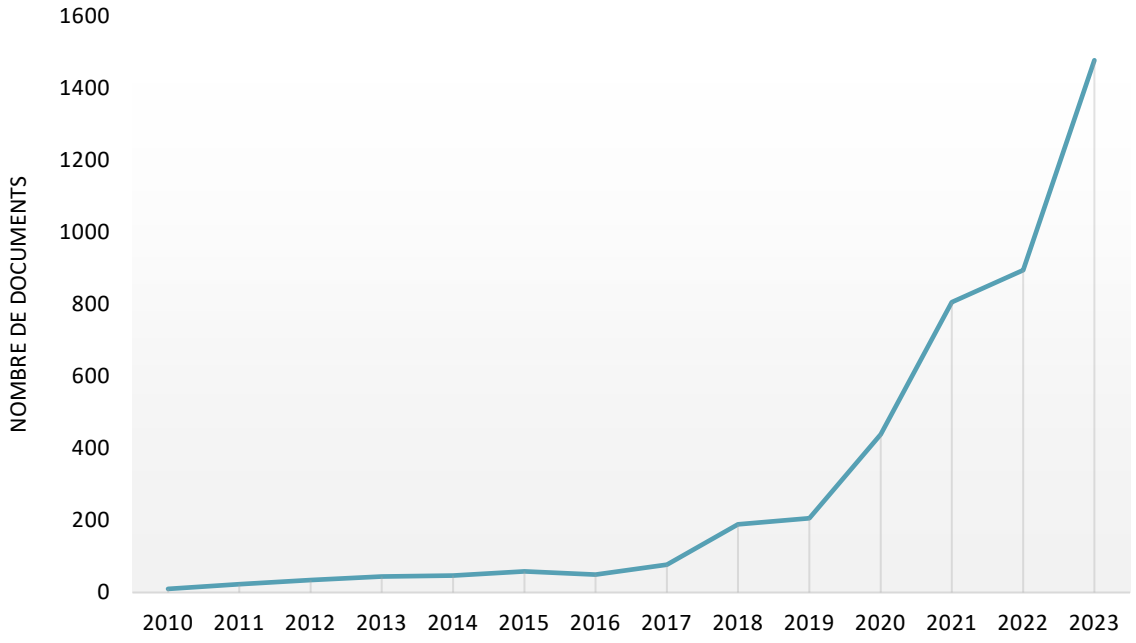

Réalisation : C. Néel (Source : Europresse)

L'aide alimentaire, dont le fonctionnement repose sur une articulation entre acteurs publics, associatifs et privés, constitue donc aujourd'hui en France une réponse structurelle et institutionnalisée face à une problématique de précarité alimentaire croissante. Nous allons voir dans quel contexte ce système a émergé.

1.2 L'aide alimentaire conventionnelle : de l'institutionnalisation à la remise en question

Le système d'aide alimentaire tel qu'il existe aujourd'hui s'est structuré dans les années 1980. Nous allons détailler ses conditions d'émergence, dans un contexte de crise, avant de nous intéresser aux différentes critiques qui lui sont aujourd'hui adressées.

1.2.1 Un modèle structuré dans les années 1980 dans un dialogue entre associations nationales et pouvoirs publics

Si l'aide alimentaire en France, qu'elle soit d'initiative publique ou privée, s'ancre dans une histoire longue (Clément, 2001; Retière & Le Crom, 2018), c'est dans les années 1980 qu'elle se structure dans sa forme contemporaine. Cette décennie est marquée par une augmentation forte de la pauvreté, qui suscite en retour des discours largement médiatisés sur la nécessité de mettre en place des initiatives de lutte contre l'exclusion. Les difficultés d'accès à l'alimentation font partie des problématiques mises en avant dans ces discours (Retière, 2021). C'est dans ce contexte que sont créés la première Banque alimentaire (en 1984) et les Restos du Cœur (en 1985), deux

associations dont les missions se centrent sur la distribution alimentaire. Ces structures sont rejointes par le Secours populaire et la Croix-Rouge, des associations plus anciennes qui développent durant cette période leur activité d'aide alimentaire. Cet élargissement et cette intensification de l'intervention du secteur associatif caritatif se font en étroite collaboration avec les pouvoirs publics (*ibid.*). L'aide alimentaire est d'abord inscrite dans le premier Plan de lutte contre la pauvreté et la précarité en 1984. En 1987, le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD)[1], conçu par la Commission européenne alors présidée par Jacques Delors, organise la redirection des surplus agricoles vers les associations agréées (Banque alimentaire, Restos du Cœur, Secours populaire, Croix-Rouge). Celles-ci redistribuent les denrées récoltées à titre gratuit, sous forme de colis ou de repas préparés, à des personnes en situation de précarité. D'abord conçu par les acteurs associatifs comme une réponse conjoncturelle face à une crise sociale, un moyen de répondre à l'urgence, ce système d'aide alimentaire s'est pérennisé, devenant peu à peu « *une réponse structurelle et institutionnalisée à la précarité alimentaire* » (Labo de l'ESS, 2020, p. 19).

1.2.2 Un modèle de plus en plus critiqué

L'aide alimentaire conventionnelle telle qu'elle s'est structurée dans les années 1980 fait aujourd'hui l'objet d'une forte remise en cause, en raison de ses impacts négatifs sur les plans économique, environnemental et social. Nous allons mettre en évidence les dysfonctionnements et les manques de ce modèle, dénoncés par des acteurs de la recherche et des militants.

- *Un maillon du modèle agro-industriel dominant*

Un premier type de discours critique, qui se place à l'échelle macro du système alimentaire, met en évidence le fait que l'aide alimentaire conventionnelle ne va pas dans le sens de la transition vers un système plus juste et durable (Damhuis *et al.*, 2020). Au contraire, elle soutient le maintien du système agro-industriel global en fournissant un débouché aux surplus qu'il produit. Elle constitue ainsi une forme de « *variable d'ajustement du système alimentaire industrialisé* » (Scherer & Bricas, 2021). Créé en 1987 dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), le PEAD permet en effet d'absorber les surplus agricoles en les redirigeant vers les plus démunis. Dès 1989, l'amendement Coluche permet aux entreprises de l'agroalimentaire et de la grande distribution de défiscaliser leurs dons au secteur de l'aide alimentaire. Depuis 2016, la loi Garot de lutte contre le gaspillage alimentaire oblige les distributeurs dont la surface de vente est supérieure à 400 m^2 à proposer des conventions de don de denrées invendues à des associations d'aide alimentaire. En

[1] Le FEAD a remplacé le PEAD depuis une réforme de 2014. Il est piloté par le Fonds Social Européen (FSE).

échange, ceux-ci bénéficient d'un avantage fiscal à hauteur de 60 % de la valeur du don. On observe ainsi une association entre aide alimentaire et lutte anti-gaspillage (Guilbert & Redlingshöfer, 2018; Loudiyi, 2020; Caillavet *et al.*, 2021) qui contribue à la perpétuation du système productiviste capitaliste :

> *« Associer le gaspillage alimentaire à l'aide alimentaire permet de créer de nouveaux circuits économiques (nouveaux intermédiaires), ce qui s'intègre parfaitement aux logiques marchandes en cours. Cela ne remet par ailleurs nullement en cause, les origines de la précarité alimentaire et la structure des inégalités sociales. » (Loudiyi, 2020, p. 156)*

Cette association repose par ailleurs sur une contradiction. Alors que les besoins en denrées des associations d'aide alimentaire ne cessent de croître, les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire[1], menées conjointement par les pouvoirs publics et des acteurs privés, contribuent à la réduction des volumes d'invendus. Ces tendances antagonistes créent une tension sur l'approvisionnement, exprimée par les acteurs de l'aide alimentaire :

> *« Toutes les associations rencontrent un problème avec le frais […]. Parce que maintenant les grandes surfaces ont mis au point, quand la DLC[2] va arriver à deux jours ils mettent -50 %. Quand vous allez dans une grande surface on le voit, -50 % parce que date très courte. Donc on récupère pas. Et ça c'est propre à toutes les associations. »*[3]

La mise en place par les acteurs de la grande distribution de la vente à tarifs promotionnels des produits approchant de leur date limite de consommation, sous couvert de lutte contre le gaspillage alimentaire (frigos ou cagettes dits « anti-gaspi »), redonne une valeur marchande à ces denrées. L'aide alimentaire devient alors le dernier débouché de ce système où dominent les logiques marchandes, ce qui menace son mode de fonctionnement.

- *Une expérience disqualifiante, faite de violences*

Le second type de critiques adressées à l'aide alimentaire conventionnelle se place à l'échelle individuelle, puisqu'il concerne le vécu des personnes. Plusieurs lacunes ou dysfonctionnements sont mis en avant. Malgré un déficit d'études permettant de caractériser objectivement la qualité de l'offre (Caillavet *et al.*, 2021), la faible diversité des produits distribués et leur qualité médiocre sur plusieurs aspects (en particulier sur la fraîcheur) sont souvent dénoncées (Damhuis *et al.*, 2020). Un rapport de l'IGAS[4] souligne que l'imprévisibilité des dons rend difficilement atteignable l'objectif

[1] Campagnes de prévention, promotions ou solutions de valorisation pour les produits à date courte (dans les magasins ou via diverses applications).
[2] Date Limite de Consommation
[3] Entretien avec un bénévole responsable de l'antenne de Montady de la Banque alimentaire de l'Hérault (mai 2022).
[4] Inspection Générale des Affaires Sociales

d'équilibre nutritionnel des denrées distribuées, et que « *les protéines animales sont surreprésentées, de même que les acides gras saturés et les sucres libres* » (Le Morvan & Wanecq, 2019). De plus, les produits peuvent ne pas correspondre aux habitudes ou préférences des personnes (Scherer & Bricas, 2021). Les entretiens réalisés auprès des personnes inscrites au sein des épiceries sociales que nous avons étudiées, qui sont nombreuses à avoir déjà eu recours à l'aide alimentaire conventionnelle, illustrent ces critiques :

> *« J'y allais tous les 15 jours [aux Restos du cœur], il y avait strictement la même chose qui revenait. Ça revenait tout le temps les boulettes de viande. À croire qu'ils ont un stock, ils ont un stock de boulettes, je sais pas où […]. Je suis pas difficile encore une fois, je demande pas du Bigard. Mais les boulettes ! Les boulettes, même un chien l'aurait pas mangé tellement que c'est infect. Je les ai mangées parce que voilà, mais même un chien ne les aurait pas mangées. Même un chien, c'est pour dire. C'est honteux, scandaleux. »*[1]

On retrouve dans les propos de Stéphane le manque de diversité de l'offre et sa faible qualité gustative. La comparaison avec la nourriture animale est revenue à plusieurs reprises au cours des entretiens. Elle témoigne aussi des atteintes à la dignité des personnes subies au sein du système d'aide alimentaire conventionnelle. B. Bonzi parle ainsi de violences alimentaires, définies comme des « *atteintes morales et physiques engendrées par l'expérience du non-respect d'un droit fondamental par les bénéficiaires de l'aide alimentaire* » (2019, p. 25). La violence est d'abord celle de passer la porte de l'aide alimentaire, du fait de son caractère stigmatisant et disqualifiant. L'importance du non-recours, entendu comme la situation d'une personne qui, quelle qu'en soit la raison, ne bénéficie pas d'une offre publique à laquelle elle pourrait prétendre (Warin, 2012), s'explique ainsi en grande partie, concernant l'aide alimentaire, par des sentiments de gêne, de honte, d'atteinte à l'estime de soi (Ramel *et al.*, 2016; Labarre, 2021; Gressier *et al.*, 2023). Les violences s'expriment également dans les modes opératoires de la distribution (absence de choix des denrées, aménagement des lieux de distribution, attente, conditions d'accueil et d'accompagnement…) et dans les tensions qu'ils peuvent susciter entre les personnes présentes, comme le montre ce témoignage d'une femme rencontrée sur la tournée de Roul'Contact, qui parle de son expérience au sein d'une association d'aide alimentaire à Toulouse :

> *« Quand j'ai demandé un coup de main à une assistante sociale, elle m'a envoyée vers le centre, moi j'appelle ça un centre parce que c'est inhumain. Et en fait ils vous marquaient le numéro sur la main et vous attendiez derrière des grilles en plein milieu de… enfin, y'avait des routes de partout là, à côté d'Empalot, à Toulouse, et vous attendiez en fait pour trois heures pour deux litres de lait et un paquet d'emmental donc bon. Et puis moi j'ai mes petites habitudes,*

[1] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).

je sais comment je cuisine. Si c'est pour avoir accès à des produits qu'on m'impose déjà d'une, qu'on me traite comme pire qu'un chien, qu'on me met des numéros, c'est juste pas possible. »[1]

Ces propos soulignent la violence de l'expérience d'aide alimentaire, qui résulte à la fois de l'absence de choix (il s'agit d'une alimentation subie) et des conditions matérielles dans lesquelles se déroule la distribution. La description fait directement écho à l'univers carcéral, à travers l'utilisation des termes de « grilles » et de « centre ». Le marquage corporel avec un numéro, en renvoyant à un traitement réservé aux prisonniers et aux animaux, symbolise le caractère à la fois déshumanisant et stigmatisant de cette expérience.

Ainsi, le modèle de l'aide alimentaire conventionnelle, tel qu'il s'est structuré dans les années 1980, semble aujourd'hui s'essouffler face à la montée de discours critiques. Si notre analyse est uniquement centrée sur le cas français, des discours semblables se retrouvent dans les États où l'aide alimentaire est dominée par le don d'invendus par le secteur associatif. Une revue de la littérature internationale sur le vécu et les représentations des *food banks*[2] par les personnes qui les fréquentent dresse ainsi des constats similaires : choix limité et faible qualité des denrées distribuées, caractère humiliant et stigmatisant de l'expérience (Middleton *et al.*, 2018). En réponse à ces dysfonctionnements, de nouvelles formes d'aide alimentaire se développent.

1.3 Les épiceries sociales : essor d'une forme modernisée d'aide alimentaire

Depuis les années 1990, de nouveaux modèles émergent en réponse aux dysfonctionnements de l'aide alimentaire conventionnelle. Nous allons d'abord nous intéresser à celui des épiceries sociales, un modèle alternatif pionnier, qui fait aujourd'hui l'objet d'une forme d'institutionnalisation.

1.3.1 L'émergence d'une forme modernisée d'aide alimentaire

La naissance des épiceries sociales, dans les années 1990, découle du développement des discours critiques sur le fonctionnement du système d'aide alimentaire français. C'est ce positionnement en tant qu'alternative aux grandes associations nationales qui confère une unité à un ensemble d'initiatives locales qui commencent à émerger à cette époque. Comme l'exprime Guillaume Bapst, fondateur d'une épicerie sociale pionnière à Nevers puis à l'origine de la création du réseau ANDES[3] en 2000, il s'agit de proposer une autre forme d'aide alimentaire plus digne, qui

[1] Entretien avec Nadia (octobre 2020).
[2] Les *food banks* sont définies par les auteurs comme des associations qui collectent, stockent et distribuent des denrées alimentaires issues de dons et de surplus à des personnes qui ont faim.
[3] Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires

rompe avec la logique d'assistanat et permette de « *ramener ces personnes vers les mêmes pratiques que tout le monde* » (Bapst, 2009). La Charte nationale des épiceries sociales et solidaires, lancée en septembre 2020 par le ministère des Solidarités et de la santé, définit ces dispositifs de la façon suivante :

> *« Les épiceries sociales et solidaires participent à la lutte contre la précarité alimentaire en proposant des denrées alimentaires, et si possible des produits d'hygiène et d'entretien, contre participation financière. Leurs projets s'inscrivent dans les principes de solidarité et de dignité et visent à promouvoir l'émancipation, le renforcement du lien social et la santé par l'alimentation. »*

Cette Charte se donne pour ambition de fixer « *un socle commun d'objectifs et de principes de fonctionnement* »[1] face à l'essor d'initiatives locales diverses se revendiquant comme des épiceries sociales et/ou solidaires[2]. Plusieurs critères sont définis :

- L'accès à l'épicerie est conditionné. Les modalités d'accès doivent faire l'objet d'une procédure formalisée.
- Des actions d'accompagnement individuel et d'animation collective doivent être menées.
- L'aménagement de l'épicerie doit s'apparenter à celui d'un commerce de proximité : produits en libre-service, affichage des prix, espace d'encaissement.
- Une participation financière est demandée. Elle doit être proportionnelle à la valeur marchande des produits.
- L'épicerie doit proposer une offre diversifiée de produits.

Si les épiceries sociales partagent un certain nombre de principes, elles se caractérisent d'abord par une importante diversité institutionnelle et de pratiques. Particulièrement flou, le concept d'épicerie sociale renvoie à des initiatives locales très hétérogènes, que ce soit au niveau du portage (par une association ou par une collectivité), des sources de financement, des conditions d'accès, des logiques d'approvisionnement alimentaire, des moyens humains, des modalités d'organisation de la vente ou encore des dispositifs d'accompagnement et d'animation qui viennent compléter l'offre d'aide alimentaire (ASDO, 2017). La plupart de ces initiatives locales s'inscrivent au sein d'organisations à plus petite échelle, qu'il s'agisse d'acteurs historiques de l'aide alimentaire (Banques alimentaires, Croix-Rouge, Secours catholique…) ayant intégré le format des épiceries sociales, ou de réseaux nés de l'essor de nouveau modèle. Deux associations structurent aujourd'hui les épiceries sociales à l'échelle nationale : l'ANDES et l'UGESS[3]. Regroupant respectivement 460

[1] Notice de la Charte nationale des épiceries sociales et solidaires (ministère des Solidarités et de la Santé, 2020).
[2] Une diversité d'appellations coexiste, les débats sémantiques traduisant des différences d'approche. Nous utilisons dans ce texte le terme d'épicerie sociale, qui est la dénomination la plus utilisée.
[3] Union des Groupements des Épiceries Sociales et Solidaires

et 104 épiceries[1], ces réseaux contribuent dans une certaine mesure à une forme de rationalisation et d'uniformisation des pratiques. Si certains auteurs y voient une perte d'autonomie des structures locales (Duboys de Labarre & Crenn, 2019), l'existence de ces réseaux renforce la visibilité et le poids politique du modèle des épiceries sociales.

Bien que les épiceries sociales soient nées d'un discours de rupture par rapport à l'aide alimentaire conventionnelle, elles relèvent plus dans les faits d'une logique de modernisation de l'existant. Elles reprennent en effet les grands principes du système d'aide alimentaire, qui vise à fournir des denrées en nature à des personnes en situation de précarité pour lesquelles l'accès est conditionné à une procédure d'évaluation de leur situation. Les modes d'approvisionnement sont également les mêmes pour une très grande majorité des volumes. De plus, après une phase d'émergence portée par des acteurs extérieurs à l'aide alimentaire conventionnelle, le modèle de l'épicerie sociale est progressivement approprié par les grandes associations nationales historiques. Toutefois, le fonctionnement des épiceries sociales se traduit par diverses améliorations au niveau des conditions d'accueil et de distribution, ainsi que de l'offre proposée, afin de mieux prendre en compte la dignité des personnes. L'introduction de la vente, qui remplace le don, constitue également une réelle innovation qui modifie sensiblement l'expérience des personnes. Ces améliorations seront détaillées dans le chapitre 6, à travers les cas d'étude de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact.

1.3.2 Vers une reconnaissance institutionnelle des épiceries sociales

Depuis leur émergence, les épiceries sociales bénéficient de soutiens d'acteurs publics, à des degrés divers. L'implication publique est particulièrement importante aux échelles communale et intercommunale. De nombreuses épiceries sont ainsi portées par un CCAS ou un CIAS. Elles constituent alors un instrument de l'action sociale communale en matière d'alimentation (Lochet & Solchany, 2021). Toutefois, même lorsque le portage est associatif, l'implication communale et/ou intercommunale est souvent centrale (ASDO, 2017), et peut se retrouver à plusieurs niveaux : fonctionnement de l'initiative, partenariats ponctuels, orientation des bénéficiaires. L'implication dans le fonctionnement de l'épicerie peut prendre diverses formes : participation financière, mise à disposition de ressources matérielles (local, véhicule) et humaines (implication d'agents et/ou d'élus municipaux). Au-delà d'un appui structurel au fonctionnement de l'épicerie, les municipalités peuvent également intervenir en tant que partenaires sur des actions ponctuelles, telles que des animations ou des collectes de denrées alimentaires. Enfin, les CCAS jouent souvent un rôle clé dans l'orientation des personnes vers le dispositif. Parmi les collectivités territoriales, le

[1] Sites Internet de l'ANDES (https://andes-france.com) et de l'UGESS (https://ugess.org), consultés le 27/04/2022.

Département, du fait de ses compétences en matière d'action sociale, peut également occuper une place centrale dans le développement des épiceries.

Le modèle des épiceries sociales constitue donc aujourd'hui une forme modernisée d'aide alimentaire largement soutenue par les pouvoirs publics. Il ne permet cependant pas de répondre à l'ensemble des critiques formulées à l'encontre du système d'aide alimentaire conventionnelle, ce qui a poussé certains acteurs à proposer de nouvelles alternatives.

1.4 L'émergence de formes alternatives

Depuis une dizaine d'années, le mouvement de transformation de l'aide alimentaire s'est accéléré. Une multiplicité de formes alternatives se sont développées, qui cherchent à répondre aux apories du système conventionnel. Afin de caractériser ces initiatives, nous avons réalisé un travail non exhaustif de recensement, qui s'appuie en grande partie sur les résultats de démarches de recueil d'initiatives qui visent la capitalisation des savoirs et l'échange de bonnes pratiques, et prennent des formes diverses. On peut par exemple citer un numéro du journal de l'association RESOLIS paru en 2018, intitulé « La lutte contre la précarité alimentaire. 60 initiatives locales pour une alimentation solidaire ». Les réseaux régionaux jouent un rôle particulièrement important dans ce travail de recensement. Nous nous appuyons ainsi entre autres sur la cartographie participative d'initiatives en ligne proposée par le Réseau Démocratie Alimentaire Occitanie[1], ou encore sur les fiches d'expérience transmises par le réseau RADAR[2] lors d'un séminaire organisé en septembre 2022. Par ailleurs, un récent rapport autour de la notion de sécurité alimentaire durable, issu d'un collectif de chercheurs, dresse une liste d'une centaine de dispositifs[3] (Caillavet *et al.*, 2021). Outre ces sources, qui proposent une sélection d'initiatives, nous avons pu nous appuyer sur le budget participatif[4] « Alimentation durable » lancé en 2021 par la Région Occitanie. 72 projets ont été soumis au vote dans le cadre de ce dispositif, dont l'intérêt est de donner un aperçu des projets émergents à l'échelle locale, quand les recueils d'initiatives se concentrent sur des initiatives déjà en fonctionnement. Enfin, les nombreuses rencontres et webinaires organisés ces dernières années autour de la thématique de la précarité alimentaire ont été l'occasion d'identifier d'autres dispositifs locaux alternatifs.

Les initiatives ainsi recensées se caractérisent par une grande diversité de conditions d'émergence et de modes de fonctionnement. C'est d'ailleurs cette hétérogénéité qui explique la

[1] https://democratie-alimentaire-occitanie.xyz/?CarteInitiatives, consulté le 08/02/2023.
[2] Le Réseau des Acteurs des Démarches Alimentaires en Région Auvergne-Rhône-Alpes, animé par Cap Rural.
[3] Ce recensement se base lui-même en grande partie sur la plateforme de ressources sur la précarité alimentaire PrécAlim.
[4] Dans le cadre des budgets participatifs, une liste de projets est soumise au vote des citoyens, les lauréats obtenant un financement de la part de la Région.

multiplicité des démarches de recueil et de mutualisation. Elles sont d'abord portées à l'échelle locale par l'arrivée de nouveaux acteurs dans le champ de l'aide alimentaire (issus du monde agricole, de l'économie sociale et solidaire, de l'éducation populaire…). Néanmoins, on observe aussi aujourd'hui une dynamique d'internalisation des critiques par les associations nationales d'aide alimentaire historiques, qui intègrent localement certains des principes avancés par les acteurs alternatifs, donnant lieu à des formes d'aide alimentaire de plus en plus hybrides. On constate également une tendance à la structuration des initiatives locales se posant en alternatives, au travers de la création de réseaux. Cette double dynamique d'assimilation de principes alternatifs à l'aide alimentaire conventionnelle par les acteurs historiques et de structuration des initiatives locales à une échelle plus large tend aujourd'hui à brouiller les frontières entre les différentes formes d'aide alimentaire.

Pour comprendre ce qui distingue sur le fond ces initiatives de l'aide alimentaire conventionnelle, nous avons analysé leur mode de fonctionnement et les discours des acteurs qui les portent pour en dégager les principales lignes de rupture par rapport au système existant.

Tableau 9. Des formes alternatives qui promeuvent la mixité, l'inclusivité et l'*empowerment*

Principe	Définition	Leviers	Exemple d'initiative
Mixité	Donner accès à une même offre alimentaire à des publics socialement différenciés, dont des personnes en situation de précarité.	Tarification différenciée, stratégies de réduction des coûts	Paniers solidaires dans les AMAP
Inclusivité	Lever les freins à l'entrée dans les dispositifs (éloignement géographique, complexité des démarches, honte).	Posture « d'aller-vers »	VRAC
Empowerment	Renforcer le pouvoir d'agir des personnes afin de leur permettre d'améliorer leur alimentation en tenant compte de leurs contraintes budgétaires.	Sensibilisation et accompagnement	Défis Foyers à alimentation positive

Réalisation : C. Néel

Le Tableau 9 présente les principes essentiels que nous avons identifiés par l'analyse des formes alternatives à l'aide alimentaire conventionnelle, ce par quoi ils s'affirment comme différents. Chaque principe est illustré par un exemple d'initiative qui le place au centre de sa démarche. Nous avons sélectionné des exemples fréquemment mis en avant dans les sources citées ci-dessus, et médiatisés, car ils constituent des sources d'inspiration pour de nombreuses autres initiatives. Cependant, il faut préciser que la plupart des initiatives tentent de combiner plusieurs de ces principes. De plus, ceux-ci peuvent être appliqués au sein de structures plus classiques d'aide alimentaire. Certaines épiceries sociales, notamment, peuvent développer un fonctionnement mixte, rechercher une plus grande inclusivité (par exemple en allant vers des populations isolées en milieu rural grâce à un fonctionnement itinérant) ou/et mener des actions favorisant l'*empowerment* des personnes (ateliers de sensibilisation et d'information).

La mise en avant de la mixité sociale est un moyen de répondre à la critique d'une alimentation à deux vitesses, où les plus précaires seraient pris au piège d'un circuit d'approvisionnement spécifique, de faible qualité. Les efforts de démocratisation de certains circuits alimentaires alternatifs socialement peu inclusifs sont particulièrement représentatifs de cette dynamique. À titre d'exemple, le Miramap[1] lance en 2020 un groupe de travail autour des enjeux de lutte contre les inégalités alimentaires[2], qui débouche notamment sur une série de webinaires et de formations pour faire avancer ce sujet au sein des AMAP. À une échelle plus locale, de nombreuses AMAP ont mis en place des systèmes de tarification différenciée sur critères socio-économiques. Il s'agit le plus souvent de « paniers solidaires » pour lesquels le consommateur en situation de précarité ne paye qu'une partie du prix, le reste étant financé par des acteurs publics, des dons privés et/ou une partie de la marge issue de la vente des autres paniers. Cependant, malgré ces efforts, ces initiatives peinent à toucher un nombre important de personnes en situation de précarité, en raison de la persistance de barrières non économiques, d'ordre socio-culturel (Chiffoleau *et al.*, 2023).

Le principe d'inclusivité est un moyen de lutter contre le phénomène de non-recours, particulièrement important en matière d'aide alimentaire (Gressier *et al.*, 2023). Comme nous le détaillerons plus loin (3.2), plusieurs freins peuvent expliquer qu'une personne en situation de précarité n'accède pas à l'aide alimentaire, parmi lesquels la honte, la méconnaissance des dispositifs, la complexité et la lourdeur des démarches, ou encore une faible mobilité. Pour dépasser

[1] Le Miramap est le mouvement inter-régional des AMAP. Une AMAP désigne un partenariat entre producteurs et consommateurs, basé sur un système de distribution régulière de paniers composés par les producteurs et payés en avance par les consommateurs sur une période donnée.
[2] https://miramap.org/-Chantier-Accessibilite-alimentaire-.html, consulté le 20/01/2023.

ces obstacles, certaines initiatives développent des démarches « d'aller vers ». L'association VRAC[1] (Vers un Réseau d'Achat en Commun), par exemple, favorise la création de groupements d'achats dans des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Le fait de cibler les habitants de quartiers défavorisés est un moyen d'atteindre des populations potentiellement en situation de précarité, sans instaurer officiellement de conditions d'éligibilité[2], ce qui limite le sentiment de stigmatisation et les difficultés liées aux démarches administratives. En apportant dans ces quartiers une offre alimentaire de qualité[3] à un prix réduit grâce au système de groupement d'achat, VRAC contribue également à lever le frein géographique à l'accessibilité alimentaire.

Enfin, certaines initiatives portent un objectif d'*empowerment* des personnes pour leur permettre d'améliorer leur alimentation malgré de faibles ressources financières. Par exemple, les défis Foyers à alimentation positive[4], portés par un réseau membre de la FNAB[5], proposent un accompagnement pour permettre à des ménages d'augmenter leur consommation de produits bio et locaux à budget constant. Le programme comprend notamment des ateliers cuisine, des visites à la ferme, des échanges avec un diététicien-nutritionniste, des moments de discussion, des relevés d'achats alimentaires… En aidant les personnes à monter en compétences, cet accompagnement vise à augmenter leur pouvoir d'agir et leur capacité à choisir leur alimentation.

Ces formes alternatives jouent un rôle essentiel en ce qu'elles invitent à repenser les modalités d'accès à l'alimentation des populations en situation de précarité dans le sens d'une meilleure prise en compte de la dignité des personnes. Les principes qu'elles promeuvent sont d'ailleurs progressivement appropriés par les associations historiques d'aide alimentaire. Cependant, bien que faisant l'objet d'une forte médiatisation et d'un intérêt marqué de la part des acteurs de la recherche, elles ont un impact limité en termes de volumes de denrées distribuées, comparativement à l'aide alimentaire conventionnelle, qui continue de représenter la forme dominante. De plus, beaucoup d'entre elles font face à des difficultés pour pérenniser leur action. Face à ces limites, la voie politique est promue par certains acteurs comme la seule à même d'engager une réelle transformation pour un accès de tous à une alimentation choisie et de qualité. Les acteurs portant cette vision se retrouvent en France autour du projet de Sécurité sociale de l'alimentation.

---

[1] https://vrac-asso.org, consulté le 20/01/2023.
[2] La seule condition est l'adresse de résidence. Pour intégrer une forme de mixité sociale, le dispositif est également ouvert à des personnes extérieures au quartier dans la limite de quotas.
[3] Les produits sont généralement issus de l'agriculture biologique et/ou paysanne.
[4] https://www.foyersaalimentationpositive.fr, consulté le 20/01/2023.
[5] Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

1.5 Vers un nouveau paradigme ? Le cas de la Sécurité sociale de l'alimentation

L'aide alimentaire est emblématique d'une logique compensatoire et palliative (Damhuis *et al.*, 2020; Caillavet *et al.*, 2021), qui vise à atténuer les effets des inégalités d'accès à l'alimentation, qui sont un marqueur des inégalités sociales structurelles. Il s'agit d'une forme de réparation par la redistribution de ressources alimentaires en direction des plus démunis, dans une logique de justice distributive. Cette vision d'une aide conditionnelle, qui cible une partie de la population, est aujourd'hui questionnée. Des réflexions s'engagent sur la nécessité de remplacer le système curatif d'aide alimentaire par un système préventif, qui traite les causes des inégalités alimentaires, et universel.

Cette approche radicale, au sens où elle s'attaque à la racine des inégalités, est défendue à l'échelle internationale par des réseaux tels que la Global Solidarity Alliance for Food, Health and Social Justice[1], un collectif hybride réunissant des chercheurs et des acteurs de terrain, qui promeut une réponse politique envisageant l'alimentation comme droit humain fondamental, et non comme œuvre de charité (« *rights not charity* »). En France, cette vision est principalement portée par le projet de Sécurité sociale de l'alimentation[2] (Balbot *et al.*, 2020; Caillavet *et al.*, 2021; Chiffoleau *et al.*, 2023). Depuis 2019, un collectif regroupant majoritairement des organisations issues des milieux agricoles alternatifs[3] promeut un dispositif d'accès à une alimentation durable universel, basé sur les principes du régime général de Sécurité sociale français. Le projet de Sécurité sociale de l'alimentation repose sur trois piliers : l'universalité de l'accès, l'organisation démocratique du conventionnement et le financement basé sur la cotisation sociale. Concrètement, il se matérialiserait sous la forme d'une carte vitale de l'alimentation donnant accès à des produits conventionnés pour un montant de 150 euros par mois et par personne. Le conventionnement, c'est-à-dire le choix des produits pouvant être achetés à travers ce mécanisme, serait le résultat de décisions collectives prises au niveau de caisses locales, articulées au niveau national, dans une perspective de démocratie alimentaire. Pour l'heure, le collectif poursuit des objectifs de sensibilisation des citoyens aux injustices du système actuel d'accès à l'alimentation, et de plaidoyer auprès des acteurs politiques. Il souhaite également jouer un rôle d'accompagnement pour des expérimentations locales s'inspirant du projet.

[1] https://rightsnotcharity.org, consulté le 05/10/2023.
[2] https://securite-sociale-alimentation.org, consulté le 19/01/2023.
[3] Le collectif est composé des organisations suivantes : ISF Agrista, Réseau CIVAM, Réseau Salariat, La Confédération paysanne, le collectif Démocratie alimentaire, Les Ami.es de la Confédération paysanne, l'Atelier paysan, VRAC, les Greniers d'Abondance, Réseau GRAP et le collectif Les pieds dans le plat.

***

L'aide alimentaire, telle qu'elle se structure dans les années 1980 dans un contexte de crise sociale, est passée d'une solution temporaire face à des situations d'urgence à une réponse institutionnalisée à la précarité alimentaire, basée sur une articulation entre acteurs publics, associatifs et privés. Depuis les années 1990, elle se diversifie dans ses formes en réponse aux critiques qui lui sont adressées, d'abord avec le développement des épiceries sociales, puis depuis une dizaine d'années avec l'émergence de modèles alternatifs. Plus récemment, la piste d'une sortie de l'aide alimentaire pour un système d'accès à l'alimentation universel émerge également dans le débat public. Ces mutations sont aussi un signe de l'inscription croissante des enjeux de justice sociale dans les dynamiques de transition alimentaire. L'essor de systèmes alimentaires alternatifs a en effet contribué au développement d'une alimentation à deux vitesses (Hochedez & Le Gall, 2016). Certaines initiatives tentent de dépasser ce clivage en réfléchissant aux moyens d'ouvrir socialement les systèmes alternatifs. D'autres tentent de reterritorialiser partiellement l'aide alimentaire, en relocalisant une partie de l'approvisionnement (Le Velly & Paturel, 2013; Darrot & Noël, 2018), ou en cherchant à reconnecter les personnes aux systèmes alimentaires locaux. Ces approches, portées en partie par des acteurs issus du monde agricole, s'inscrivent dans une perspective plus large de justice alimentaire, puisqu'elles pensent de manière conjointe les injustices relatives à la consommation et à la production. Il s'agit d'assurer l'accès de tous à une alimentation de qualité tout en garantissant une juste rémunération des producteurs.

Ces mutations traduisent également une évolution profonde de la notion d'accessibilité alimentaire. L'aide alimentaire conventionnelle, basée sur le don de denrées, ne prend en effet en compte que les freins économiques d'accès à l'alimentation. De plus, ses impacts ne sont évalués qu'à l'aune de critères quantitatifs (volumes de denrées distribués). L'aide alimentaire consiste alors à fournir de la nourriture en quantité suffisante à des personnes ayant de faibles revenus. La diversification des formes d'aide alimentaire est le marqueur d'une évolution dans la manière de définir le problème. L'accessibilité alimentaire n'est plus considérée sous son seul angle économique. Sa multidimensionnalité est mise en avant, à travers une intégration d'aspects pratiques et socio-culturels dans les initiatives, sous des formes variables. La question de la qualité de l'alimentation est également posée. Il s'agit de permettre à des personnes ayant des difficultés d'accès à l'alimentation de mieux manger. On passe donc d'une approche centrée sur le produit et le don à une vision qui place la personne au cœur de la démarche, en cherchant à la rendre actrice de son alimentation. Face à ces transformations rapides, on peut s'interroger sur l'évolution des postures et des rôles des acteurs publics.

2 L'action publique face aux mutations de l'aide alimentaire

Les transformations en cours de l'aide alimentaire sont d'abord le résultat d'un foisonnement d'initiatives locales. Cependant, le rôle des acteurs publics dans ce mouvement tend à se renforcer. Nous nous intéresserons d'abord au positionnement de l'État avant d'analyser plus en détail la trajectoire du Conseil départemental de l'Hérault.

2.1 Une évolution du rôle de l'État dans le système d'aide alimentaire

L'État est historiquement un acteur essentiel du fonctionnement du système d'aide alimentaire (Figure 9). Cependant, nous allons voir que les modalités de son intervention se reconfigurent.

2.1.1 L'État s'engage dans la transformation de l'aide alimentaire

Depuis quelques années, la vision de la lutte contre la précarité alimentaire portée par l'État évolue, amenant à une remise en cause de la réponse unique par l'aide alimentaire conventionnelle. La loi EGalim, promulguée en 2018, entérine ce changement d'approche. Suite à cette loi, les textes relatifs à l'aide alimentaire sont transposés du Code rural au Code de l'action sociale et des familles. Symboliquement, cela met au centre la dimension sociale de l'alimentation, par rapport à ses fonctions biologiques. Le chargé de lutte contre la précarité alimentaire au sein de la DGCS évoque en ces termes ce basculement :

> *« L'idée c'est plus simplement délivrer un colis, mais c'est prendre en compte la personne humaine derrière la bouche à nourrir. »*[1]

L'article L266-1 du Code de l'action sociale et des familles définit de la façon suivante la lutte contre la précarité alimentaire :

> *« La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.*
>
> *Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire. »*

[1] Entretien réalisé en mars 2023.

Ce texte présente l'aide alimentaire comme un levier important mais pas unique dans la lutte contre la précarité alimentaire. Il introduit également le critère de qualité de l'alimentation fournie, ainsi que les notions de respect de la dignité et du pouvoir d'agir des personnes.

Si la crise du Covid-19 n'a pas été à l'origine de ce changement d'approche, elle a suscité un réel effet d'accélération, en créant une fenêtre d'opportunité pour la mise à l'agenda politique de l'accessibilité alimentaire (Fouilleux & Michel, 2020). Le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) est ainsi créé en septembre 2020. Réunissant les acteurs associatifs et publics engagés dans la lutte contre la précarité alimentaire, il se fixe comme objectif de « *structurer durablement la coordination des acteurs vers un horizon commun, celui d'une aide alimentaire soucieuse de l'autonomie des personnes, de l'environnement et de la qualité de l'alimentation* »[1]. Un Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire[2], lancé en juillet 2021 par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la santé, détaille les pistes d'intervention identifiées par le Cocolupa. L'analyse de ce Plan fait ressortir plusieurs axes de transformation de l'aide alimentaire, relatifs aux modalités de gouvernance (amélioration de la coordination entre acteurs, mutualisation des connaissances), aux enjeux de reterritorialisation (rapprochement entre acteurs de la production et de la transformation et de l'aide alimentaire) et à l'amélioration de l'expérience vécue par les personnes. Le rôle des formes renouvelées d'aide alimentaire est reconnu :

> *« La capacité des personnes à décider pour elles-mêmes de ce qui les concerne doit être placée au cœur des dispositifs d'aide alimentaire. Si l'objectif premier est celui de répondre aux besoins essentiels de se nourrir et nourrir les siens, et que les modèles classiques sont dans ce cadre incontournables pour répondre notamment à des situations d'urgences, la diversité des offres d'aide alimentaire doit permettre d'assurer une continuité dans le parcours d'émancipation des personnes concernées. En promouvant l'autonomie dans le choix des aliments, en permettant aux personnes de se réapproprier la maîtrise d'un budget pour leur alimentation, en leur donnant les clés des équilibres nutritionnels, certaines formes d'accès à l'aide alimentaire apportent les conditions de la sortie de la précarité. »*[3]

Tout en reconnaissant le caractère indispensable de l'aide alimentaire conventionnelle pour assurer une réponse quantitative aux besoins alimentaires des personnes en situation de précarité, le Plan traduit une volonté de soutien à des dispositifs qui peuvent constituer un levier d'émancipation des personnes et de sortie de la précarité. Il affirme également la nécessité de penser des réponses alternatives à l'aide alimentaire, ce qui constitue une rupture politique importante.

---

[1] Site Internet du ministère de la Santé et de la prévention (https://sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-breves/article/cocolupa-le-comite-national-de-coordination-de-la-lutte-contre-la-precarite), consulté le 08/02/2023.
[2] https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_action_transformation_aide_alimentaire_-cocolupa.pdf, consulté le 08/02/2023.
[3] *Ibid.*

Concrètement, ces réflexions ont débouché notamment sur la création d'un fonds pour une alimentation durable, doté de 60 millions d'euros en 2023, destiné *« à renforcer la qualité de l'aide alimentaire »* en finançant l'approvisionnement des associations d'aide alimentaire en produits plus durables et plus sains[1] et en soutenant des actions locales de lutte contre la précarité alimentaire[2]. L'État s'affirme ainsi comme un prescripteur, en cherchant à redéfinir les formes que doit prendre l'aide alimentaire. Il occupe également de manière croissante un rôle de régulateur, comme l'illustre l'exemple des épiceries sociales, qui font partie des formes renouvelées d'aide alimentaire promues à l'échelle étatique.

2.1.2 L'État dans le rôle de régulateur des épiceries sociales

L'État, dont l'implication a longtemps été relativement limitée, se place aujourd'hui dans une posture de soutien mais aussi de régulation vis-à-vis des épiceries sociales. Lorsque le modèle commence à se développer, les épiceries sociales bénéficient, au même titre que les autres formes d'aide alimentaire, des financements du PEAD. Cependant, une réforme de 2014, qui remplace le PEAD par le FEAD, impose de distribuer gratuitement les denrées achetées via ce fonds européen, excluant de fait les épiceries sociales, basées sur le principe d'une vente à prix réduit. L'État prend alors le relais en instaurant le CNES (Crédit National des Épiceries Sociales), une enveloppe budgétaire réservée aux épiceries. Face au flou qui entoure la notion, la DGSC[3] commande en 2017 une étude (ASDO, 2017) chargée d'élaborer, en partant des caractéristiques des initiatives locales existantes, une définition du concept d'épicerie sociale. À terme, cette définition a vocation à conditionner l'attribution des crédits du CNES. À l'heure actuelle, les conclusions de l'étude ont servi de base à la rédaction de la Charte nationale. Reposant sur un principe d'adhésion volontaire, elle témoigne d'une logique de régulation et d'institutionnalisation qui laisse une place aux définitions locales du concept d'épicerie sociale. Un travail de recensement des épiceries signataires de la Charte est prévu dans le cadre du Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire.

Ainsi, l'intervention de l'État en matière d'aide alimentaire tend à s'intensifier, avec une volonté politique affichée, particulièrement depuis la crise du Covid-19, de transformation du système existant. Cette ambition est partagée à d'autres échelons d'action publique, et notamment au sein du Conseil départemental de l'Hérault.

---

[1] Sont concernés les fruits, les légumes, les légumineuses et produits sous labels de qualité.
[2] Site Internet du ministère du Travail de la Santé et des Solidarités (https://solidarites.gouv.fr/programme-mieux-manger-pour-tous), consulté le 15/04/2024.
[3] Direction Générale de la Cohésion Sociale

2.2 Le Conseil départemental de l'Hérault : une trajectoire emblématique des nouvelles postures de l'action publique vis-à-vis de l'aide alimentaire

Les Départements, comme d'autres collectivités territoriales (Figure 9), sont des acteurs essentiels du système d'aide alimentaire, notamment car ils disposent de la compétence d'action sociale. Par ailleurs, en étant en charge de la solidarité territoriale, ils ont pour mission d'assurer un équilibre entre les territoires, ce qui les amène souvent à concentrer leur action sur les espaces ruraux (Plouchard, 2022; Pontier, 2022). Pour comprendre le traitement politique de l'accessibilité alimentaire dans les territoires ruraux, nous avons donc analysé l'action du Conseil départemental de l'Hérault. Les résultats que nous présentons ci-dessous nous permettront également par la suite d'éclairer les trajectoires des initiatives locales choisies comme cas d'étude, dont le Département est l'un des principaux partenaires.

2.2.1 Un rôle historique de financement et d'orientation des publics

Le Département de l'Hérault reconnaît le rôle des grandes associations nationales d'aide alimentaire dans la lutte contre la précarité. Historiquement, il se place dans une posture de délégation en finançant leur fonctionnement par des subventions annuelles, comme le fait également l'État. Aujourd'hui, il apporte des financements annuels aux associations suivantes : le Secours populaire 34, les Restos du cœur, la Banque alimentaire, la Croix-Rouge, le Secours catholique. Mais le Département joue également un rôle plus direct dans ce système dans le cadre de sa politique d'action sociale (Figure 11). Tout comme les communes à travers leurs CCAS, le Département a une mission d'intervention sociale individualisée[1] auprès des publics en situation de précarité. L'alimentation fait partie des facettes de la précarité pouvant être prises en charge dans ce cadre :

> *« L'alimentation au niveau du Département elle est forcément prise en compte dans son besoin primaire chez la population. Puisqu'en fait les services sociaux qui accompagnent les publics en difficulté sont amenés à intervenir par du soutien financier très régulièrement, pour l'alimentation bien évidemment. »*[2]

L'accueil par les travailleurs sociaux du Département se fait au sein de Services Départementaux des Solidarités (SDS), répartis sur l'ensemble du territoire. D'après une note de 2021 réalisée par le Département sur son action en matière d'alimentation, cette thématique

[1] « *L'intervention sociale d'aide à la personne est une démarche volontaire et interactive, menée par un travailleur social qui met en œuvre des méthodes participatives avec la personne qui demande ou accepte son aide, dans l'objectif d'améliorer sa situation, ses rapports avec l'environnement, voire de les transformer.* » (Conseil supérieur du travail social, 2014)

[2] Entretien avec une chargée de développement social local du Département (mai 2021).

représente plus de 50 % des demandes effectuées suite à la procédure d'évaluation sociale des travailleurs sociaux des SDS. L'intervention sociale alimentaire peut prendre la forme d'une orientation vers des structures d'aide alimentaire adaptées suite à une évaluation des besoins. Le Département sert alors d'intermédiaire entre les initiatives et leurs publics, selon deux modalités. En fonction du fonctionnement des associations, soit les travailleurs sociaux du Département procèdent eux-mêmes à l'évaluation sociale, qui permet de vérifier en amont que les personnes remplissent les conditions d'accès, soit ils mettent directement les publics en relation avec les associations, qui réalisent en interne le travail de vérification des conditions d'éligibilité. Enfin, les dispositifs d'aides financières d'urgence[1] peuvent également être un levier utilisé par les travailleurs sociaux pour des personnes exprimant des besoins alimentaires immédiats.

Figure 11. Le rôle des travailleurs sociaux du Département dans la distribution de l'aide alimentaire

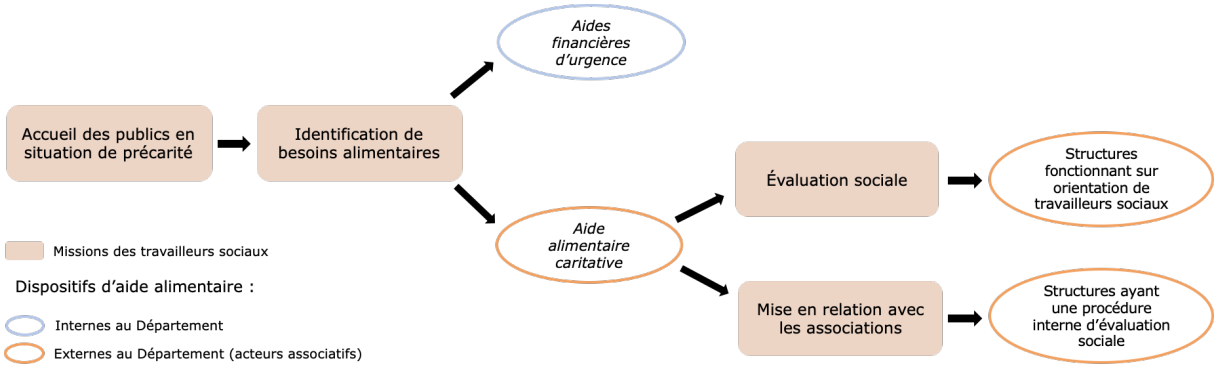

Réalisation : C. Néel

Historiquement, l'action du Département en matière d'accessibilité alimentaire se limite donc principalement à une fonction d'appui au secteur caritatif de l'aide alimentaire conventionnelle, à travers un double rôle de financeur et d'intermédiaire faisant le lien entre les structures et leurs publics. Toutefois, depuis une dizaine d'années, la posture du Département de l'Hérault évolue vers un accompagnement de l'aide alimentaire porteur d'une vision critique.

2.2.2 L'émergence d'une politique de transformation de l'aide alimentaire

À partir des années 2010, on observe au sein du Département une évolution des représentations concernant le système d'aide alimentaire du territoire et le rôle que doit y jouer la

[1] Plusieurs types d'aides financières directes existent : aides ASE (Aide Sociale à l'Enfance), AEPIDR (Aide Exceptionnelle aux Personnes Isolées Démunies de Ressources), FDAJ (Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes). Les chèques services, qui peuvent être utilisés uniquement dans des commerces conventionnés, sont parfois également proposés comme réponse à des besoins alimentaires.

collectivité. Pour comprendre l'évolution de la politique départementale, nous allons d'abord nous intéresser au processus de construction de ce nouveau référentiel d'action publique (Muller, 2014).

- *Une démarche d'état des lieux qui pointe les limites de l'aide alimentaire à l'échelle du territoire*

Ce nouveau référentiel se construit à partir de plusieurs études ayant pour objectif de produire des connaissances sur l'offre d'aide alimentaire locale[1]. Il s'inscrit ainsi toujours dans le cadre d'action publique national qui institue l'aide alimentaire comme principale réponse aux enjeux d'accessibilité alimentaire. Ces études sont portées par des acteurs publics issus de trois sphères : la santé, l'action sociale et l'agriculture et l'alimentation. Elles déploient des méthodologies similaires. Elles commencent par une phase de recensement des structures distribuant de l'aide alimentaire. En effet, avant ce travail d'état des lieux, si les travailleurs sociaux du Département au contact des publics avaient une connaissance des structures présentes sur leur secteur, il n'existait aucune vision d'ensemble de l'aide alimentaire à l'échelle du territoire : « *on n'avait pas trop de visibilité de l'existant* »[2]. Les structures sont ensuite enquêtées par questionnaire. Enfin, des entretiens qualitatifs sont réalisés auprès de certaines d'entre elles. Les enquêtes abordent une diversité de thématiques permettant de caractériser le fonctionnement des structures d'aide alimentaire : modalités d'approvisionnement et de distribution, conditions d'accès, moyens (financiers, humains, matériels), autres activités développées, partenariats, profil des publics… Les résultats doivent permettre de moderniser l'aide alimentaire en identifiant des pistes d'amélioration.

L'analyse de la répartition spatiale des structures d'aide alimentaire est un élément central de ces études. Elle se fait au travers du croisement de plusieurs types de données : localisation des points de distribution d'aide alimentaire, population, données socio-économiques. Il s'agit de mettre en regard l'offre disponible en matière d'aide alimentaire avec les besoins (présence de populations en situation de précarité), selon une approche similaire à celle employée pour définir les déserts alimentaires. Les résultats de ces études montrent une inégale répartition des structures d'aide alimentaire, moins présentes dans les espaces ruraux. Le premier panorama de 2011 fait ainsi le constat que « *ces structures sont beaucoup plus rares dans les zones de la région qui présentent un nombre peu élevé d'habitants et qui sont à distance des centres urbains* » (Pamard *et al.*, 2011, p. 16). L'étude actualisée de 2018 conclut de nouveau que « *le milieu rural reste peu couvert par l'aide alimentaire* » (Rol, 2018, p. 24).

---

[1] La première étude, datant de 2011, et co-financée par la DRAAF et le Conseil régional, a été réalisée par l'Observatoire régional de la santé, en partenariat avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion à la santé et l'INRA (UMR Innovation). La seconde, en 2014, a été menée en interne par le Conseil départemental. La troisième, qui date de 2017, a été co-portée par le Conseil départemental et l'Union départementale des CCAS. Enfin, en 2018, la DRAAF, en collaboration avec la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) réalise un panorama visant à actualiser celui de 2011. Le projet Vobsalim34, présenté dans le chapitre 2, s'inscrit directement dans cette lignée d'études, en cherchant à créer un Observatoire pérenne permettant une actualisation des données.

[2] Entretien avec une chargée de développement social local du Département (mai 2021).

Même si ces résultats sont relativisés au regard du nombre d'habitants, moins important dans les espaces ruraux, les conclusions de ces rapports vont dans le sens d'un rééquilibrage territorial en faveur des espaces les moins pourvus :

> *« L'examen de l'implantation des lieux de distribution de l'aide alimentaire en les mettant en regard de données démographiques et sociales […] montre que la question de rendre accessible l'aide alimentaire à des populations isolées qui pourraient en avoir besoin reste posée de façon claire. » (Pamard et al., 2011)*

> *« il semblerait intéressant d'encourager les acteurs souhaitant développer l'aide alimentaire dans les zones où le taux de pauvreté est important et la couverture géographique faible » (Rol, 2018)*

La construction d'une vision territoriale permet ainsi de mettre en avant une inadéquation spatiale entre les besoins et l'offre en matière d'aide alimentaire, et « *une problématique de besoins non satisfaits dans toutes ces zones rurales* »[1]. Cette approche spatiale est notamment justifiée par le fait qu'une analyse en termes de densité de structures d'aide alimentaire par rapport à la population en situation de précarité ne tient pas compte des difficultés de mobilité que peuvent rencontrer les personnes souhaitant se rendre dans un dispositif d'aide alimentaire dans les espaces les plus isolés. Par ailleurs, les diverses études réalisées pointent un manque de coordination entre acteurs de l'aide alimentaire, voire des formes de concurrence et des situations conflictuelles. Elles soulignent enfin la nécessité d'améliorer la qualité de l'offre alimentaire proposée.

- *La création d'une mission transversale autour de l'aide alimentaire qui favorise une approche innovante*

Suite à l'identification de ces problématiques, une mission autour de l'aide alimentaire est créée au sein du service Cohésion sociale et développement territorial. L'action de ce service est organisée selon un découpage géographique du territoire départemental en cinq zones, chacune d'entre elles étant confiée à un chargé de développement social local. L'aide alimentaire constitue une mission transversale dont l'une de ces agents est en charge pour l'ensemble du département. Cette réorganisation permet un changement d'approche dans l'intervention du Conseil départemental sur cette thématique :

> *« La petite marge de manœuvre qu'on a dans notre service avec cet aspect développement territorial, c'est d'être très ouverts, très intéressés et très ouverts à tout ce qui est innovation, tout ce qui est créativité un peu dans le domaine de l'animation territoriale. Pour essayer au maximum d'une part de sortir des sentiers battus, des trucs classiques, de mettre un peu de dynamiques nouvelles, et puis de favoriser les initiatives un peu originales si possible. »*[2]

[1] Entretien avec une chargée de développement social local du Département (mai 2021).
[2] *Ibid.*

Jusqu'alors, l'aide alimentaire au sein du Département était prise en charge uniquement par les services sociaux, dans le cadre d'une intervention sociale à l'échelle individuelle (Figure 11). Les entretiens réalisés avec les travailleurs sociaux du Département[1] ont fait ressortir le fonctionnement cloisonné de ces services et la difficulté pour les agents de dégager du temps pour des missions autres que l'accueil des publics, laissant peu de marge de manœuvre pour des dynamiques d'innovation. La création d'une mission au sein du service Cohésion sociale et développement territorial marque l'émergence d'un traitement de cette thématique à l'échelle territoriale, avec une perspective nouvelle d'innovation, qui doit permettre de travailler sur une politique de transformation de l'aide alimentaire.

En effet, cette réorganisation institutionnelle crée un espace pour une réflexion autour de l'aide alimentaire, alimentée par les ressources présentes au sein du pôle montpelliérain. La chargée de mission référente sur cette thématique s'inscrit dans les réseaux constitués localement dans le monde de la recherche et de l'enseignement :

> *« Moi je suis convaincue depuis longtemps qu'il faudrait aller bien au-delà du dispositif actuel. Ça fait des années que je m'inscris dans toutes les rencontres autour de l'alimentation, et il en existe quand même beaucoup localement. Que ce soit à l'initiative de Montpellier SupAgro, de l'INRA[2], de la Chaire UNESCO Alimentations du Monde, de l'IRTS[3]… »*[4]

La réflexion menée au sein du Département se nourrit donc de la présence à Montpellier d'institutions spécialisées sur la thématique de l'alimentation, qui développent des travaux autour de la précarité alimentaire. Ce contexte territorial de production de connaissances joue comme une ressource qui favorise le développement d'une vision critique du système d'aide alimentaire conventionnelle, dont l'un des marqueurs est un changement de terminologie vers l'expression d'alimentation solidaire :

> *« Le choix d'évoquer l'alimentation solidaire plutôt que l'aide alimentaire est lié à la volonté de développer les dispositifs tournés vers l'émancipation des personnes. »*[5]

Le terme « d'aide » renvoie à une forme de passivité des personnes, qui sont placées dans une posture de réception voire d'assistanat. À l'inverse, le Département souhaite encourager des dispositifs plus conformes à son projet d'insertion sociale et d'émancipation des personnes, et plus largement développer une politique territorialisée d'aide alimentaire.

---

[1] Entretiens réalisés par L. Guillon (2022).
[2] Institut National de la Recherche Agronomique
[3] Institut Régional du Travail Social
[4] Entretien avec une chargée de développement social local du Département (mai 2021).
[5] Note sur l'action du Département en matière d'alimentation solidaire (janvier 2021).

- *Un nouveau référentiel associant des objectifs d'équité territoriale et d'émancipation individuelle*

Le travail engagé par le Département contribue à la construction d'un nouveau référentiel, au fondement de la création d'une réelle politique autour de l'aide alimentaire. En reprenant la grille de lecture de P. Muller (2014), on peut décliner les quatre constituants de ce référentiel (Figure 12).

Figure 12. Référentiel de la politique du Département en matière d'aide alimentaire

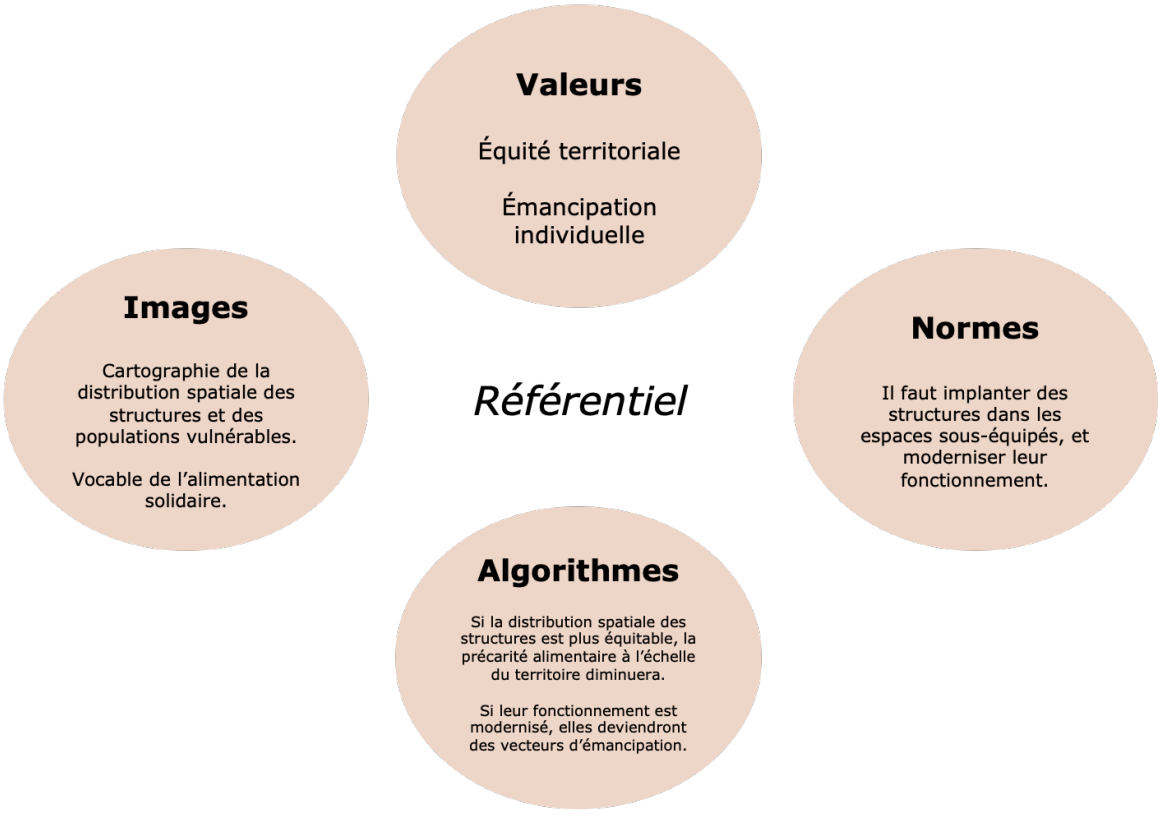

Réalisation : C. Néel

Les valeurs d'un référentiel désignent les représentations de ce qui est bien ou mal. La valeur d'équité est au cœur des représentations des acteurs du Département, en tant que droit d'accès aux biens fondamentaux pour chaque individu (Lévy *et al.*, 2018). La distribution spatiale de l'aide alimentaire dépend à la fois des logiques d'implantation des associations et des choix de politiques d'action sociale effectués par les élus communaux. Les associations peuvent rencontrer des difficultés à s'implanter dans certains espaces, du fait d'un manque de ressources disponibles localement, notamment humaines, et d'une résistance d'acteurs locaux, comme nous le verrons dans le chapitre 5 à travers nos études de cas. La présence d'une aide alimentaire portée par des acteurs publics à l'échelle communale, au sein des CCAS, est quant à elle très variable, et dépend des orientations politiques municipales. Face au constat des fortes inégalités spatiales dans l'accès à l'aide alimentaire générées par la diversité des acteurs en présence, et la très faible coordination

de leurs actions, la justification par les acteurs publics agissant à une échelle plus large de leur intervention s'inscrit dans une logique corrective de recherche d'une plus grande équité territoriale. L'objectif affiché est la réduction des inégalités d'accès à la ressource que constitue l'aide alimentaire par la mise en œuvre d'un maillage du territoire. Cette réponse publique constitue une illustration d'une vision distributive de la justice (Lévy *et al.*, 2018), qui recherche la répartition la plus juste, notamment sur le plan spatial, des biens et des services. Par ailleurs, conformément aux missions de solidarité et d'insertion du Département, la valeur d'émancipation individuelle est mise en avant.

Les valeurs défendues s'incarnent dans des normes, qui définissent des principes d'action. Il s'agit ici de favoriser l'implantation de structures d'aide alimentaire dans les espaces faiblement pourvus, mais aussi d'améliorer le fonctionnement des dispositifs. Les algorithmes expriment une théorie de l'action. L'algorithme de ce référentiel met en avant la relation causale entre une distribution spatiale plus équitable des structures d'aide alimentaire, qui permettrait d'atteindre de nouveaux publics, et une diminution de la précarité alimentaire à l'échelle du territoire. Il souligne aussi le lien entre la modernisation des dispositifs et leur capacité à devenir des espaces d'émancipation des personnes. Enfin, les images désignent des vecteurs implicites de valeurs ou de normes. Ce rôle est ici joué par les nombreuses cartes présentes dans les études, qui apparaissent comme des outils puissants de légitimation du référentiel en représentant visuellement les espaces où les structures d'aide alimentaire sont peu présentes. Le choix de l'expression d'alimentation solidaire symbolise également dans le discours la rupture avec le modèle d'aide alimentaire conventionnelle. C'est à partir de ce nouveau référentiel que se déclinent les différents axes de transformation de l'aide alimentaire portés par le Département.

2.2.3 Vers une politique territoriale prônant l'alimentation solidaire

La construction de ce nouveau référentiel d'action publique se traduit par une évolution de la politique du Département en matière d'accessibilité alimentaire, dont nous allons détailler les principaux axes.

- *Promouvoir les épiceries sociales comme un modèle vertueux d'alimentation solidaire*

La politique du Département reste largement centrée sur l'aide alimentaire, en proposant de la moderniser. Cela passe d'abord par un soutien affirmé au modèle des épiceries sociales, considéré comme plus vertueux :

> *« Avec l'idée pour nous en tout cas Département de favoriser au maximum le développement d'épiceries sociales et solidaires, parce que pour nous c'est quand même un modèle beaucoup plus intéressant et pertinent que la distribution de colis alimentaire. Certes ça répond à des besoins et heureusement que ça existe, mais c'est vrai que nous on préfère accompagner les projets type épicerie sociale et solidaire, où il y a à la fois une réponse aux besoins alimentaires,*

mais avec peut-être davantage de respect de la dignité et de l'autonomie des personnes. Et d'autre part il y a tout cet aspect accueil, lien social, et redynamisation sociale à travers des activités en tous genres. Ce qui permet aux personnes au-delà d'être soutenues dans l'aspect alimentaire, d'être soutenues aussi dans une démarche d'insertion sociale. Parce qu'en général c'est quand même des personnes qui sont aussi en difficulté dans ce registre. »[1]

Ces propos résument bien la position du Département. L'intérêt des épiceries sociales, en comparaison avec le modèle conventionnel basé sur la distribution de colis alimentaire, est double. D'une part, la réponse apportée aux besoins alimentaires des personnes est considérée comme plus satisfaisante. D'autre part, les épiceries sociales sont envisagées comme des leviers pour traiter d'autres problématiques qui relèvent des missions du Département, en particulier l'insertion sociale et l'émancipation individuelle. Les personnes en situation de précarité alimentaire subissant souvent d'autres formes de précarité, notamment sociale, les épiceries peuvent constituer une porte d'entrée dans un processus d'accompagnement qui dépasse l'alimentation.

Le Département affiche un objectif clair de développement de ce modèle. Il s'agit « *d'assurer une couverture élargie de ces épiceries dans l'ensemble du territoire héraultais* »[2]. Cela passe par un accompagnement à la fois technique et financier à la création de nouvelles structures, et au développement de celles existantes. Concrètement, les porteurs de nouveaux projets sont reçus par le Département[3]. Des propositions d'amélioration sont soumises aux épiceries déjà en place, et des aides à l'achat d'équipements sont parfois proposées. Début 2021, 11 épiceries, portées par des associations mais aussi des CCAS, bénéficient d'un accompagnement de la part du Département. Parmi elles, deux sont itinérantes. Il s'agit de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact, qui font l'objet d'un soutien particulier en tant qu'actions jugées innovantes[4]. L'accompagnement spécifique du Département vis-à-vis de ces initiatives sera détaillé dans le chapitre 5. En parallèle de la promotion du modèle des épiceries sociales, le Département accompagne la modernisation de l'aide alimentaire conventionnelle.

- *Accompagner la modernisation des structures existantes*

La politique de modernisation de l'aide alimentaire conventionnelle dans l'Hérault est portée par un partenariat très étroit entre le Département et l'État. En janvier 2017, le préfet de l'Hérault présente la feuille de route de l'État pour la cohésion sociale et le développement du département. La problématique de l'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire fait partie des axes de travail :

[1] Entretien avec une chargée de développement social local du Département (mai 2021).
[2] Note sur l'action du Département en matière d'alimentation solidaire (janvier 2021).
[3] Conjointement avec la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).
[4] Note sur l'action du Département en matière d'alimentation solidaire (janvier 2021).

« L'État veillera par ailleurs à ce qu'une aide alimentaire de qualité soit plus accessible aux plus démunis en s'appuyant sur un partenariat avec les associations et les collectivités. »[1]

Suite à cette déclaration, un partenariat est établi entre le Département et les services déconcentrés de l'État (DDPP et DDCS[2]) pour travailler à la sensibilisation des acteurs de l'aide alimentaire à la sécurité sanitaire (règles de transport, de stockage et de distribution des denrées alimentaires), au travers notamment de formations et de kits de communication.

La coopération entre l'État et le Département se renforce en 2019 avec la signature d'une convention dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Cette convention comporte un volet alimentation, intitulé « alimentation solidaire et lutte contre le gaspillage alimentaire ». Celui-ci inclut la poursuite des actions engagées avec les services de l'État autour de la sensibilisation des acteurs à la sécurité sanitaire, le soutien au développement des épiceries sociales, mais également de nouvelles actions qui visent à moderniser l'aide alimentaire.

Le principal axe de modernisation concerne l'amélioration de la qualité des denrées distribuées. Il s'agit « *d'avancer un peu vers une alimentation saine, locale au moins en partie, et de qualité pour les personnes qui aujourd'hui […] ont recours à l'alimentation solidaire* »[3]. Afin de contribuer à cet objectif, une politique de valorisation des invendus alimentaires est lancée. En 2020, l'entreprise Phenix, une *start-up* spécialisée dans « l'anti-gaspi », est chargée de réaliser un état des lieux des ressources alimentaires et des moyens productifs et logistiques. Suite à cette étude, trois scénarios sont proposés (Figure 13), qui sont travaillés en parallèle par le Département.

[1] Page Facebook du préfet de l'Hérault (https://www.facebook.com/Prefet34/photos/pierre-pouëssel-préfet-de-lhérault-a-présenté-ses-vœux-à-la-presse-ce-vendredi-2/1848699415413683/), consultée le 27/01/2023.
[2] Direction Départementale de la Cohésion Sociale
[3] Chargée de mission du Département lors d'une réunion de l'axe 3 du PAT du Pays Cœur d'Hérault (avril 2021).

Figure 13. Les différentes stratégies de la politique du Département associant lutte anti-gaspillage et amélioration de la qualité de l'offre d'aide alimentaire

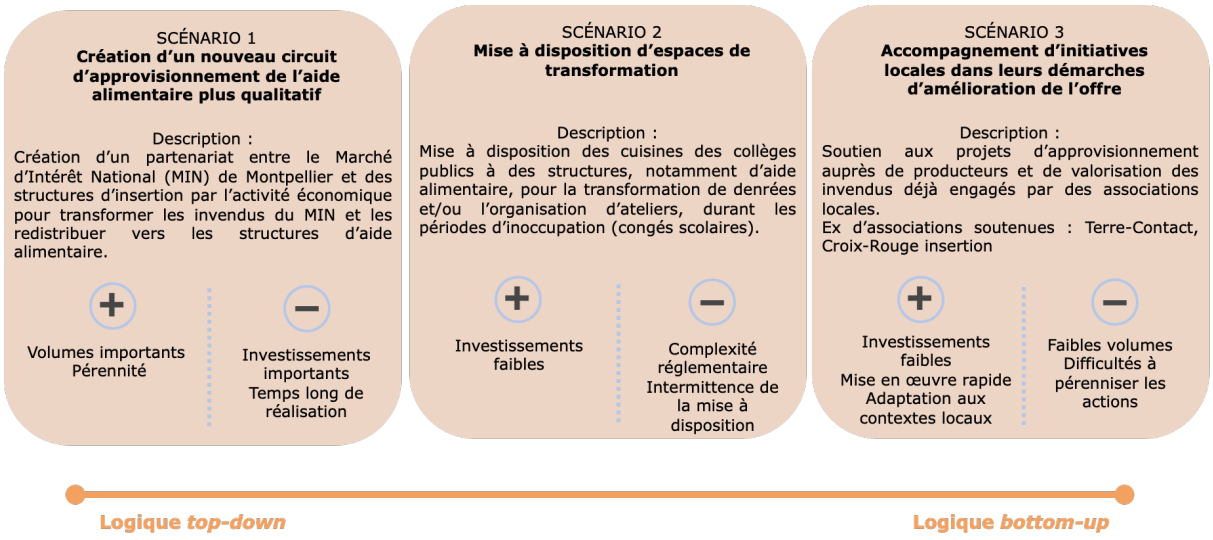

Réalisation : C. Néel

La Figure 13 met en avant différentes postures du Département. Le scénario 1 illustre une nouvelle forme d'intervention, où l'action publique à différents échelons (la Métropole et la Région étant partenaires) est à l'initiative et impliquée dans la gestion d'un nouveau circuit d'aide alimentaire, selon une logique *top-down*. L'objectif est d'aboutir à un système pérenne, qui fournisse des volumes importants. À l'heure actuelle, une première expérimentation a permis de distribuer 10 000 bocaux de fruits et légumes locaux transformés à des associations. Afin de pérenniser cette action, qui repose sur des financements publics dans le cadre du Plan pauvreté, une réflexion est en cours sur le modèle économique à adopter. Une des solutions envisagées est de vendre une partie des bocaux à des consommateurs à un tarif dit solidaire pour financer ceux donnés aux associations. En parallèle, le Département poursuit son accompagnement des initiatives émergeant des territoires (*bottom-up*). Le scénario 2 constitue une forme d'entre-deux, où l'acteur public organise la mise à disposition de ressources dont les acteurs locaux peuvent se saisir en fonction de leur projet.

Afin d'approfondir le travail de modernisation, le Département a également engagé un processus de consultation auprès d'un groupe de personnes fréquentant l'aide alimentaire. Une première expérimentation a eu lieu en 2021 sur quatre structures du Pays Cœur d'Hérault, un territoire choisi pour son dynamisme associatif. Le Département se situe ici dans une position de tiers assurant la médiation entre les associations et les personnes qui les fréquentent. Il s'agit d'accompagner celles-ci dans la formulation de pistes d'amélioration de l'aide alimentaire qui reposent sur leur vécu et de relayer les attentes et propositions exprimées aux associations.

Toutefois, cette démarche est freinée par un manque de moyens humains au sein du Département[1] et par une implication très inégale des associations. Sur six structures sollicitées, quatre ont participé à la consultation. Cependant, sur huit rencontres organisées, cinq l'ont été auprès des personnes inscrites à Roul'Contact. Seules deux associations, dont Roul'Contact, sont représentées lors de la restitution de cette expérimentation[2]. Une directrice de CCAS regrette cette faible participation, qu'elle attribue à un manque de prise de conscience de la part de certains acteurs associatifs des enjeux de modernisation de l'aide alimentaire, et à une forme de méfiance vis-à-vis de l'intervention du Département. La différence de posture entre les associations peut s'expliquer en partie par leur degré de professionnalisation. En effet, en dehors de Roul'Contact, les structures sollicitées reposent sur l'engagement de bénévoles, dont la disponibilité est irrégulière, qui sont souvent peu formés aux démarches participatives[3], et qui peuvent ressentir l'intervention du Département comme une forme de critique de leurs pratiques. Ainsi, le bénévolat, reconnu à l'échelle nationale comme un facteur d'efficience économique de l'aide alimentaire, apparaît ici comme un frein dans la mise en œuvre de la politique de modernisation du Département. Comme nous le verrons dans le chapitre 5, face à ces difficultés, celui-ci concentre son action sur des structures plus professionnalisées, comme Roul'Contact et l'Atelier des solidarités.

- *Développer une politique territorialisée d'alimentation solidaire…*

En parallèle de la politique de modernisation de l'aide alimentaire, la nouvelle mission autour de l'alimentation solidaire, portée par le service Cohésion sociale et développement territorial du Conseil départemental, permet de développer une politique territorialisée, qui vise à assurer un accès équitable à l'aide alimentaire à l'échelle du département. Concrètement, cela passe par une stratégie d'implantation de nouvelles structures dans les espaces ruraux :

> *« On continue à être dans une démarche de tentative de « maillage » du territoire. Puisqu'on sait que même si depuis quelques années il y a des projets qui ont émergé sur des zones rurales qui n'étaient pas couvertes, il y a encore des besoins insatisfaits. »*[4]

En parallèle de la multiplication des structures, le Département identifie la coordination de leur travail comme un enjeu fort pour assurer une intervention plus efficace. La structuration de l'aide alimentaire en grands réseaux associatifs nationaux, ayant chacun leurs modes de

[1] L'expérimentation sur le Cœur d'Hérault reposait sur des moyens humains non pérennes (un contrat d'apprentissage sur une durée d'un an). Malgré une volonté exprimée par les acteurs du Département de poursuivre le processus de consultation, celui-ci est pour l'instant à l'arrêt.
[2] Restitution à laquelle nous avons assisté (septembre 2021).
[3] L'enquête de terrain a montré que les bénévoles de l'aide alimentaire sont souvent des personnes retraitées, n'ayant que rarement des compétences en travail social. Cette tendance se retrouve à l'échelle nationale.
[4] Entretien avec une chargée de développement social local du Département (mai 2021).

fonctionnement, et se trouvant dans une situation de concurrence pour l'accès aux ressources (denrées alimentaires, subventions, bénévoles…), comme nous avons pu l'observer à l'échelle locale (Encadré 4), constitue un frein à la mise en place d'un dialogue territorial. Partant de ce constat, le Département prend l'initiative de la mise en place d'un réseau des acteurs de l'alimentation solidaire. Quelques rencontres sont organisées, sans que cela ne réussisse à lancer de dynamique pérenne de coopération :

> *« C'était très compliqué de mettre les acteurs autour de la table et de tenter de les faire avancer sur les questions de comment on fait pour bosser plus ensemble, répondre mieux aux besoins, parce qu'on était en prise aux postures de rivalité, et des conflits entre les associations, et que c'était ingérable. »*[1]

Nous verrons néanmoins que des réseaux de cette nature ont pu se constituer sur certains territoires au niveau infra-départemental (3.3.2), posant la question de l'échelle la plus pertinente pour la mise en œuvre de dynamiques de coopération.

[1] Entretien avec deux agents du Département (mai 2022).

Encadré 4. Exemple d'une situation de concurrence entre structures d'aide alimentaire à l'échelle locale

À Saint-Pons-de-Thomières, deux structures associatives délivrent de l'aide alimentaire de façon régulière : le Secours populaire et l'Atelier des solidarités. Si des échanges ont eu lieu lors de la phase de diagnostic et de concertation préalable à l'ouverture de l'Atelier des solidarités, les deux structures n'entretiennent aujourd'hui pas de lien dans leur fonctionnement quotidien. En revanche, elles se retrouvent dans des situations de concurrence dans l'accès à plusieurs ressources locales. Celles-ci peuvent être financières, dans le cas notamment des subventions municipales accordées aux associations. Il s'agit également de ressources humaines, les deux associations se partageant un même vivier de bénévoles. L'observation participante a permis de constater des situations d'implication successive d'une même personne au sein des deux structures. Mais la concurrence la plus forte se joue au niveau des denrées alimentaires issues de la ramasse locale. Lors de son implantation, l'Atelier des solidarités réussit à obtenir à une fréquence hebdomadaire des invendus de la part d'une grande surface de la ville qui fournit également le Secours populaire. Cependant, suite au départ du responsable de rayon avec qui l'Atelier des solidarités avait l'habitude de traiter directement, les volumes reçus se réduisent jusqu'à devenir quasiment inexistants. Cela s'explique par la concurrence directe du Secours populaire :

> *« C'est surtout au Secours populaire que je donne, parce que l'Atelier des solidarités ils sont un peu plus difficiles, il faut donner déjà de la marchandise qui est encore bonne, donc c'est un peu délicat. »*[1]

On observe ainsi une redirection des ressources vers l'association posant les contraintes les moins fortes, qui témoigne des formes de mise en concurrence pouvant exister entre acteurs de l'aide alimentaire. Cet exemple illustre également le poids des relations interpersonnelles dans les arbitrages réalisés par les partenaires en faveur de l'une ou l'autre des structures.

Le Département souhaite ainsi se positionner dans un rôle de structuration et de coordination de l'alimentation solidaire afin d'en assurer un développement équitable et efficace à l'échelle territoriale[2]. L'émergence récente d'un Projet Alimentaire Territorial départemental donne à cette politique une nouvelle ampleur.

- *… qui s'intègre dans une politique alimentaire territoriale systémique ?*

L'émergence depuis 2021 d'un PAT marque une nouvelle étape dans la trajectoire de prise en charge de l'accessibilité alimentaire par le Département. Le travail mené autour de l'alimentation solidaire a été un préalable à l'émergence de cette politique. En effet, il a permis d'établir un partenariat avec la DRAAF[3], qui a contribué à la sensibilisation des acteurs du Département à la

[1] Entretien avec une salariée d'une grande surface de Saint-Pons-de-Thomières (juin 2022).
[2] Des démarches de coordination des acteurs de l'aide alimentaire ont pu être identifiées à l'échelle d'autres départements. On peut citer par exemple les collectifs l'Ain pour l'autre, ou le Groupement d'Intérêt Public Gers solidaire (https://www.gerssolidaire.org), consulté le 19/04/2024.
[3] Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

démarche de PAT et a joué un rôle moteur dans la procédure de candidature. Néanmoins, c'est la crise liée au Covid-19 qui a fait advenir la prise de décision politique, d'une part en accélérant la prise de conscience autour des enjeux de précarité alimentaire, et d'autre part en offrant une fenêtre d'opportunité. Le PAT du Département est en effet financé dans le cadre de la mesure 13 du Plan de relance, qui subventionne les PAT émergents[1].

Le PAT de l'Hérault, comme les autres PAT départementaux (Plouchard, 2022), est construit à partir des compétences qui relèvent de cet échelon d'action publique. Il traite ainsi de la restauration scolaire, à travers les collèges, de l'agriculture, notamment sur les thématiques du foncier et des circuits courts, et de la solidarité alimentaire. Ces trois axes étaient jusqu'à présent pris en charge de manière cloisonnée par trois directions (restauration scolaire, environnement et agriculture, solidarités). Afin de favoriser un traitement transversal de ces trois thématiques, le PAT est confié à la mission Développement durable, études et prospectives, qui travaille déjà en lien avec les différentes directions :

> *« Le PAT c'est un des premiers projets très transversal qu'on met en place. C'est bien, et tout le monde est très content de voir que ça fonctionne comme ça. Parce que c'était pas du tout dans l'habitude, à la solidarité on allait pas voir l'agriculture pour savoir où étaient les producteurs. Et puis l'agriculture s'intéressait pas trop à la restauration scolaire pour les débouchés. »*[2]

Le PAT apparaît ainsi comme un outil pour introduire de la transversalité dans le traitement de la question alimentaire. S'il est encore tôt pour évaluer son impact, on peut faire l'hypothèse que le PAT pourrait favoriser le développement d'une politique de l'alimentation solidaire plus intégrée, qui tienne compte par exemple des enjeux agricoles.

Ainsi, depuis une dizaine d'années, la posture du Conseil départemental de l'Hérault vis-à-vis de l'aide alimentaire a largement évolué et les rôles occupés par cet acteur public se sont diversifiés. De simple soutien au système existant, le Département cherche aujourd'hui à transformer l'aide alimentaire, qu'il perçoit comme un levier pour assurer certaines de ses missions.

***

L'action publique en matière d'accessibilité alimentaire tend donc à s'intensifier et à se recomposer, à différents échelons. Si cette mise à l'agenda s'inscrit dans une dynamique plus ancienne de politisation de l'alimentation en France (Fouilleux & Michel, 2020), la crise du Covid-19 a joué comme un accélérateur. La trajectoire du Conseil départemental de l'Hérault, chef de file

[1] Site Internet de la préfecture de l'Hérault (https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Le-plan-de-relance/Projets-Alimentaires-Territoriaux-PAT), consulté le 02/02/2023.
[2] Entretien avec la chargée de mission PAT du Département (avril 2022).

de l'action sociale, illustre bien les nouvelles fonctions assurées par les acteurs publics. En plus des missions historiques de soutien financier aux associations nationales et d'orientation des publics, l'institution développe aujourd'hui une politique de transformation de l'aide alimentaire, que ce soit en encourageant la modernisation des structures conventionnelles, ou en favorisant l'essor du modèle des épiceries sociales, qui constitue un levier pour répondre à certains de ses objectifs plus larges et transversaux : insertion sociale, participation des publics, émancipation des personnes. Le Département souhaite également se positionner dans un rôle de structuration et de coordination des acteurs à l'échelle du territoire. En effet, l'organisation de l'aide alimentaire n'est pas pensée à l'échelle territoriale, entraînant des inégalités dans l'accès à ces dispositifs.

3 L'organisation territoriale de l'aide alimentaire en milieu rural : une entrave supplémentaire pour les personnes en situation de précarité ?

Après avoir analysé la prise en charge politique de l'aide alimentaire aux échelles nationale et départementale, nous allons nous intéresser au fonctionnement concret de l'aide alimentaire dans nos terrains d'étude, en faisant l'hypothèse que leur caractère rural a une influence sur l'accès à ces dispositifs.

3.1 Une aide alimentaire inégalement répartie dans les territoires

Le recensement des structures distribuant une aide alimentaire sur les territoires des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault souligne des inégalités spatiales dans l'accès à cette ressource.

- *Des structures d'aide alimentaire inégalement réparties*

Alors que la connaissance de la distribution spatiale des dispositifs d'aide alimentaire représente un enjeu pour développer des politiques territorialisées de lutte contre la précarité alimentaire, aucune base de données n'existe à l'échelle nationale. Pour réaliser un état des lieux de l'aide alimentaire sur nos terrains d'étude, nous nous appuyons sur les résultats du recensement effectué dans le cadre du projet Vobsalim34 (Encadré 3). Ce travail a été réalisé par la Chaire UNESCO Alimentations du Monde en partenariat avec l'association Solinum, qui édite le Soliguide[1], un outil compilant les ressources disponibles à destination des populations en difficulté. Un questionnaire en ligne a été envoyé aux collectivités locales[2] pour recenser les actions dites de

[1] https://soliguide.fr/fr, consulté le 09/02/2023.
[2] Le questionnaire a été transmis aux communes, aux EPCI et aux CCAS de l'Hérault.

solidarité alimentaire menées sur leur territoire. Ce travail d'enquête a été complété par des recherches bibliographiques. Une seconde phase a permis de réaliser des entretiens avec les structures recensées sur leurs modalités de fonctionnement. Nous avons complété ce recensement en ajoutant les dispositifs repérés lors du travail de terrain.

Carte 13. Localisation des dispositifs d'aide alimentaire au sein des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault

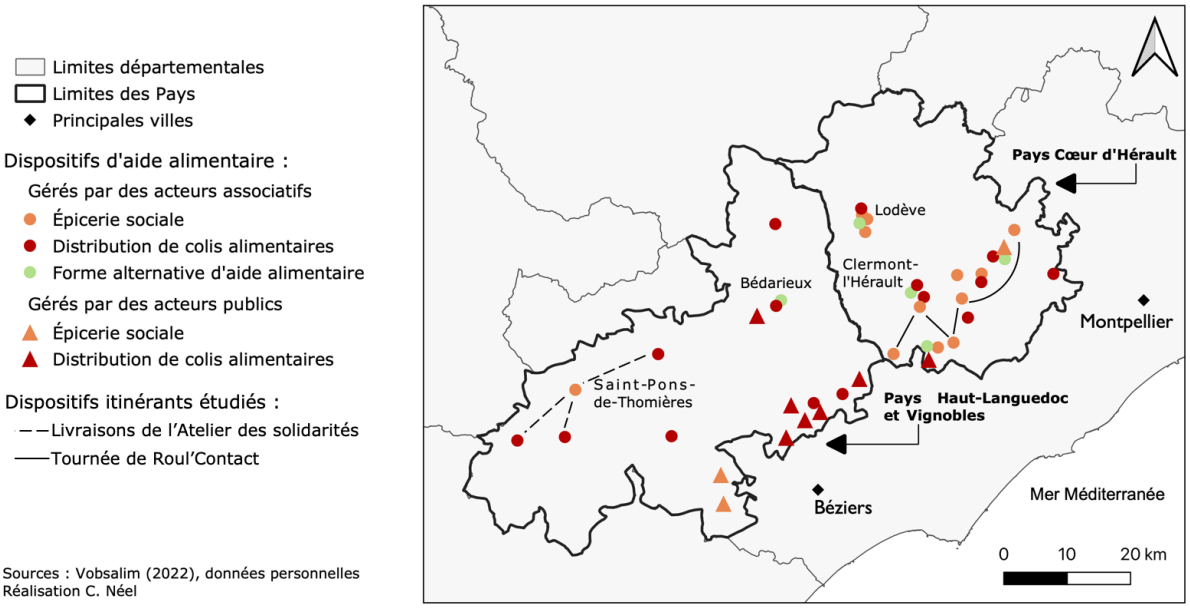

La Carte 13 montre une faible densité de dispositifs d'aide alimentaire sur les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, ainsi qu'une inégale répartition. On observe des effets de concentration dans les communes situées dans l'espace périurbain de Béziers et de Montpellier, et dans les principales villes (Clermont-l'Hérault, Lodève, Bédarieux, Saint-Pons-de-Thomières dans une moindre mesure). Certains espaces, qui correspondent aux zones les plus rurales, ne sont pas desservis, comme le nord de Lodève ou le Minervois, au sud de Saint-Pons-de-Thomières. Cela vient confirmer le constat fait par les acteurs du Conseil départemental du faible équipement des espaces ruraux en structures d'aide alimentaire.

Nous avons classé les dispositifs en fonction du type d'aide alimentaire proposé : colis (qui correspond aux pratiques de l'aide alimentaire conventionnelle), épicerie sociale ou formes alternatives, telles qu'évoquées plus haut (1.4). Les dispositifs d'aide alimentaire conventionnelle continuent de dominer assez largement, alors que les formes alternatives restent peu nombreuses. Les épiceries sociales sont relativement bien représentées, ce qui témoigne de la dynamique d'essor importante de ce modèle. Parmi les épiceries, cinq sont d'ailleurs portées par des associations issues de l'aide alimentaire conventionnelle, illustrant la dynamique de transition amorcée par ce secteur

vers le modèle de l'épicerie sociale. Parfois, cette transition passe par une hybridation des modèles, lorsque les deux formes de distribution (colis et épicerie sociale) sont proposées par une même structure. En revanche, les formes alternatives sont encore peu présentes, et mieux représentées à l'est du territoire.

Nous avons également distingué les structures gérées par des acteurs publics (le plus souvent des CCAS) de celles portées par des acteurs associatifs. On note une opposition entre le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, où les acteurs publics semblent moteurs dans les actions d'aide alimentaire, et le Pays Cœur d'Hérault, où l'engagement associatif domine très largement. On peut faire l'hypothèse que l'intervention publique sur le Pays Haut-Languedoc et Vignobles vient compenser un faible dynamisme associatif. L'implantation associative est en effet dépendante des ressources présentes dans les territoires, notamment au niveau des bénévoles et des sources d'approvisionnement. Elle ne répond pas à la logique de répartition spatiale des besoins.

- *Le cas des CCAS : une grande hétérogénéité de l'action sociale communale*

Nous avons vu que les CCAS étaient également des acteurs importants de la distribution d'aide alimentaire. La Carte 13 représente les CCAS ayant déclaré délivrer une aide sous forme de colis ou au travers d'une épicerie sociale lors de l'enquête menée dans le cadre de Vobsalim34. Or, seules 71 réponses au questionnaire ont été récoltées, pour un total de 342 communes dans le département. Pour compléter cette source d'information peu fiable, nous mobilisons les résultats d'une enquête réalisée en 2017 par l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS) et le Conseil départemental, qui recense aussi les CCAS délivrant de l'aide alimentaire (Carte 14). Cette enquête montre également une concentration des points de distribution dans les espaces les plus urbanisés et une faible intervention des CCAS sur les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault. Cependant, les résultats sont là encore non exhaustifs (35 % de taux de réponse au questionnaire parmi les adhérents de l'UDCCAS). De plus, ces deux enquêtes n'incluent pas les CCAS délivrant uniquement des aides numéraires, et ne tiennent pas compte du rôle d'orientation vers les associations joué par ces structures. Comme pour les structures associatives, il existe ainsi un déficit de données fiables et actualisées disponibles concernant l'organisation de l'action sociale en matière d'aide alimentaire, qui constitue un frein au développement d'une approche territoriale.

Carte 14. Implantation des opérateurs de l'aide alimentaire dans l'Hérault

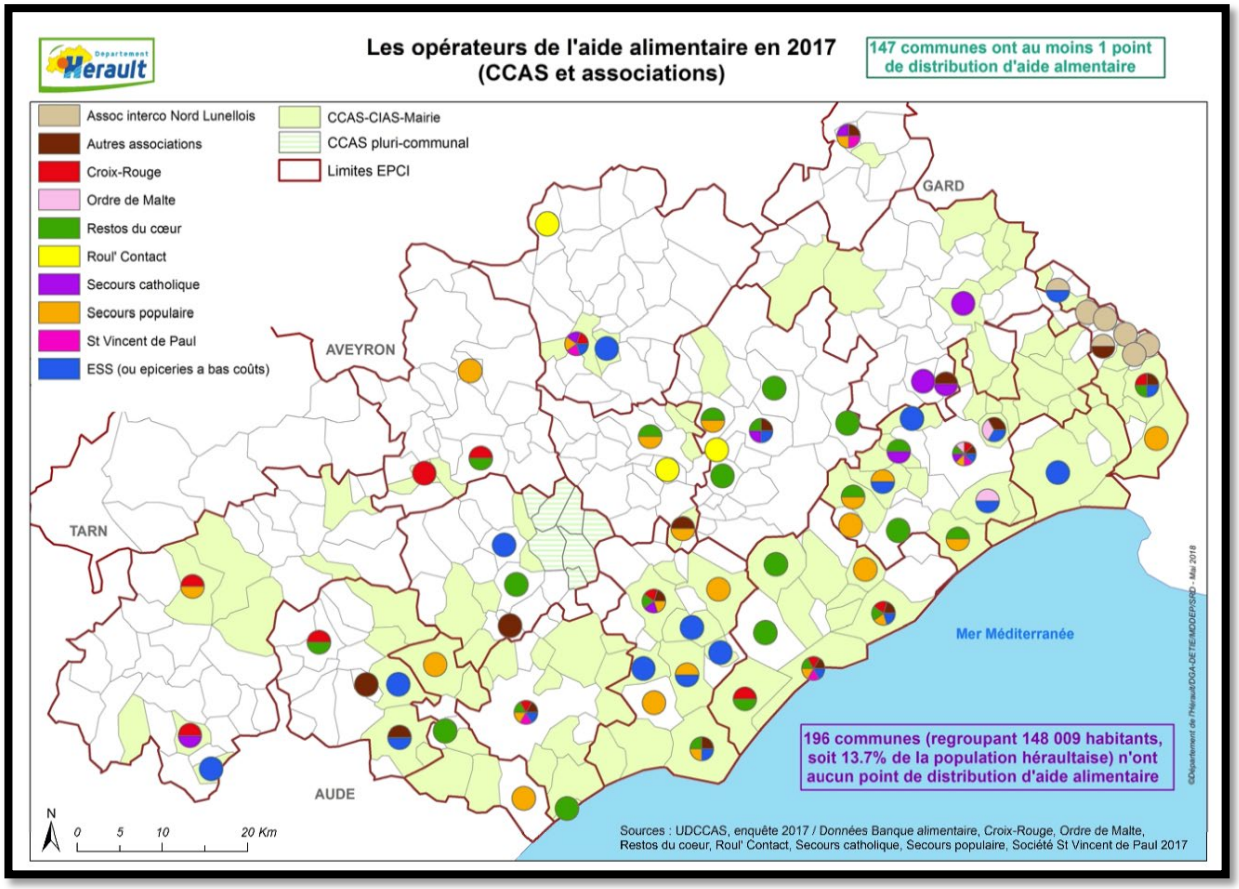

Source : Panorama de l'aide alimentaire dans l'Hérault en 2017 (UDCCAS et Conseil départemental, 2018)

Le manque de données concerne aussi les personnes ayant recours à l'aide alimentaire. Il est difficile d'obtenir des chiffres fiables car les méthodes de comptage des différents réseaux associatifs et services d'action sociale ne sont pas uniformisées, et que les informations ne sont pas croisées. Ainsi, une même personne est comptée plusieurs fois si elle s'adresse à des organismes différents. L'enquête de l'UDCCAS et du Département (2018) donne une estimation *a minima* de 65 432 habitants de l'Hérault ayant eu recours à l'aide alimentaire en 2017. Parmi eux, 19,3 % ont été accueillis par les CCAS ou les mairies, en fonction des modalités locales de fonctionnement de l'action sociale.

Trois cas de figure peuvent se présenter en matière d'action sociale communale (Figure 14). Tout d'abord, une commune peut ne pas avoir de CCAS. En effet, depuis la loi NOTRe de 2015, la constitution d'un CCAS est devenue facultative pour les communes de moins de 1 500 habitants[1], ce qui n'empêche toutefois pas l'attribution dans ces communes d'aides individuelles au

[1] Suite à cette loi, le nombre de CCAS a chuté de 27 % entre 2015 et 2016 (Observatoire des finances et de la gestion publique locales, 2020).

titre de l'action sociale, par délibération du conseil municipal. Sur nos terrains d'étude, 83 % des communes sont sous le seuil défini par la loi NOTRe. Sur le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, 41 communes sont couvertes par un CCAS, en prenant en compte le CCAS pluricommunal de Roujan, qui couvre 7 communes (3.3.1). Sur le Pays Cœur d'Hérault, on compte 24 CCAS et un CIAS, qui intervient sur le périmètre de la communauté de communes du Lodévois et Larzac[1]. Au total, cela signifie que près d'une commune sur deux n'est pas couverte par ces dispositifs locaux d'action sociale. Parmi les communes ayant un CCAS, deux modalités de gestion existent, en fonction des choix politiques et des moyens de la commune. En milieu rural, où les budgets des CCAS sont généralement très faibles (Pagès, 2013), ceux-ci sont la plupart du temps non professionnalisés, c'est-à-dire gérés par un élu, ou le plus souvent une élue[2]. Dans les communes de taille plus importante, ce sont des travailleurs sociaux qui sont en charge de la mise en œuvre des politiques municipales d'action sociale au sein des CCAS[3].

Cette hétérogénéité des capacités communales d'action sociale a un impact sur les dynamiques de coopération avec les services départementaux. Il existe en effet des logiques de répartition des publics entre services sociaux départementaux et communaux, qui résultent d'arrangements à l'échelle des territoires. Dans l'Hérault, le Département mène une politique de conventionnement avec les CCAS pour que ces derniers reçoivent les personnes majeures isolées, tandis que les services sociaux départementaux se chargent des familles et des personnes âgées. Ainsi, la répartition des publics dépend de conventions négociées au cas par cas auprès des communes, entraînant une grande diversité de situations. Il faut également préciser qu'en cas d'absence de CCAS sur une commune, les agents départementaux prennent en charge l'ensemble des publics. L'exemple de Clermont-l'Hérault illustre cette problématique :

> *« Nous [le CCAS] on s'est ancré sur le public isolé, ou couple sans enfant, ou avec enfants majeurs. Mais moi je ne gère que la commune de Clermont-l'Hérault, on est communal. Le Département il gère les personnes isolées, couples sans enfant d'Aspiran, de Paulhan, parce que là il n'y a pas de CCAS. Ce n'est pas une obligation de professionnaliser un CCAS, ce sont des choix municipaux […]. Pour les autres villages, ils sont obligés d'aller sur Clermont-l'Hérault. Il n'y a pas la même réponse identique d'un village à un autre. »*[4]

[1] Données de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (2022).
[2] Dans l'ensemble des situations rencontrées sur nos terrains, l'élue en charge du CCAS était une femme.
[3] Les bases de données disponibles sur les CCAS ne fournissent pas d'information sur leurs ressources humaines. Toutefois, au vu de nos observations, nous pouvons dire que les CCAS non professionnalisés sont largement dominants sur nos terrains d'étude.
[4] Entretien avec la directrice du CCAS de Clermont-l'Hérault (avril 2022).

Figure 14. L'organisation territoriale de l'action sociale

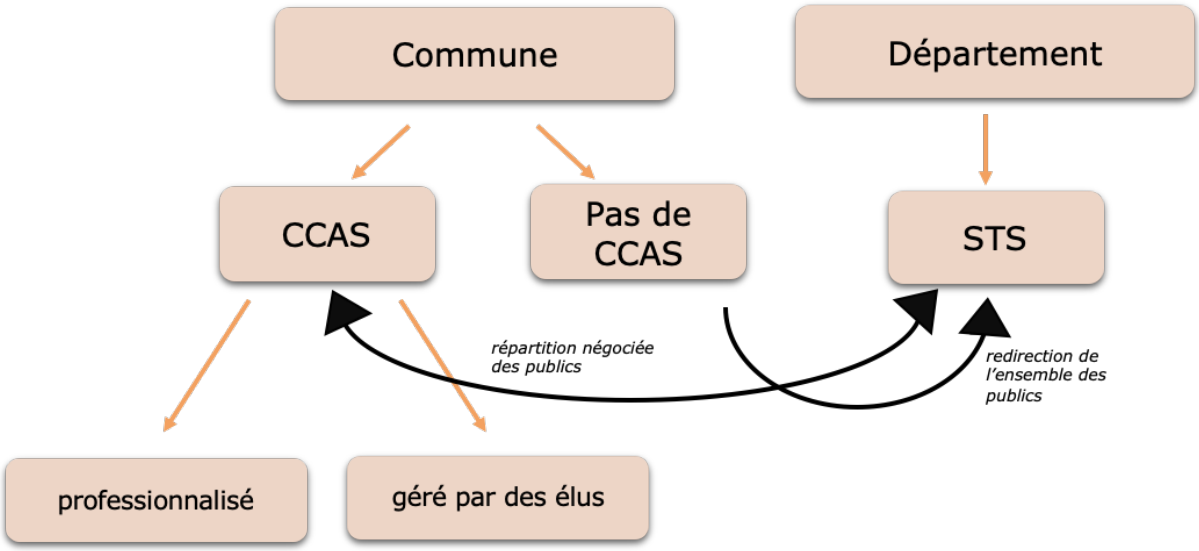

Réalisation : C. Néel

Les procédures d'accompagnement diffèrent en fonction du lieu de résidence des personnes. L'organisation territoriale de l'action sociale, répartie entre les échelons départemental et communal, est donc vectrice d'inégalités spatiales.

Ainsi, la faible présence (comparativement aux espaces urbains) et l'inégale répartition des points d'accès à l'aide alimentaire (lieux de distribution et d'orientation) sur les territoires des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault constitue un premier obstacle, auquel viennent s'ajouter d'autres difficultés que nous allons maintenant détailler.

3.2 Les problèmes d'accès à l'aide alimentaire dans les territoires

Pour comprendre dans quelle mesure l'organisation territoriale de l'aide alimentaire a des impacts sur l'accès aux structures de distribution, et donc sur l'accessibilité alimentaire des personnes en situation de précarité, nous mobilisons l'enquête réalisée auprès d'acteurs du travail social dans le cadre du stage de L. Guillon[1]. La troisième partie de la thèse permettra d'aborder cette question selon un autre point de vue, celui des personnes en situation de précarité.

3.2.1 Des démarches complexes et dégradantes

L'accès à l'aide alimentaire est conditionné à la justification par les personnes de leur situation de précarité, qui se révèle être un processus complexe et souvent dégradant. Tout d'abord, l'hétérogénéité de l'organisation territoriale de l'action sociale décrite ci-dessus fait qu'il est difficile de savoir à qui s'adresser. À cela s'ajoutent les modalités d'accès différenciées en fonction des

[1] Co-encadrement C. Néel et C. Perrin.

associations d'aide alimentaire (Figure 11), comme le soulignent des travailleuses sociales du Département :

> *« - Ils ont chacun leur organisation […]. Il y a le Secours populaire de Paulhan, toutes les communes qu'on a avec le code 230 on peut les orienter, mais ils peuvent y aller d'eux-mêmes contrairement à Terre-Contact où il faut qu'on fasse une prescription et une évaluation sociale […]. Ensuite on a la Croix-Rouge sur Gignac avec évaluation sociale budget et commission, chaque mois il y a une commission pour savoir quelles familles peuvent rentrer à l'épicerie ou pas parce qu'ils ont un nombre de places limitées et pour essayer de garantir un accès à tous, et qu'il y ait une équité et un roulement... Les familles elles ne peuvent pas y rester plus de 6 mois sur l'année normalement […]. Si ces familles au bout de 6 mois elles ont encore besoin de soutien rien ne les empêche d'aller vers le Secours populaire de Paulhan ou de Saint-André, qui pareil n'a pas besoin d'orientation de notre part.*
>
> *- Ou les Restos du cœur qui eux fonctionnent aussi sans orientation de notre part. »*[1]

Ces propos montrent que les procédures d'accès à l'aide alimentaire sont soumises à plusieurs variables. Tout d'abord, la gestion des démarches peut être internalisée ou non par l'association. De plus, au-delà des critères liés à la situation socio-économique des personnes, qui varient selon les associations, il existe des critères géographiques (périmètres d'orientation) et temporels (durée d'accès). Cette complexité constitue un obstacle pour les personnes en situation de précarité, d'une part car il peut être difficile de comprendre quelles sont les démarches à effectuer, d'autre part car cela peut les conduire à devoir multiplier les demandes auprès de différentes structures, lorsqu'elles ne répondent pas aux critères fixés par les associations par exemple, ou quand elles arrivent au bout de la durée d'accès définie. Ce contexte amène ainsi les personnes à devoir justifier de leur précarité de manière récurrente, ce qui peut être vécu comme dégradant (Labo de l'ESS, 2020). Outre leur complexité, les procédures d'accès à l'aide alimentaire peuvent donc être questionnées au regard de leurs atteintes à la dignité des personnes. Sur ce plan, la délégation partielle des démarches d'inscription à des bénévoles est aussi une question qui mérite d'être posée. Suivant les situations, les personnes faisant une demande d'inscription à l'aide alimentaire sont en effet reçues par des professionnels de l'action sociale, par des élus (dans le cadre des CCAS) ou par des bénévoles des associations d'aide alimentaire. Pour les professionnels, cela soulève des enjeux de qualité de l'accueil :

> *« Les organismes solidaires autour comme les Restos du cœur, Secours populaire ou Saint-Vincent-de-Paul, la démarche c'était au-delà de ça, c'était « nous on veut avoir nos pauvres, et on est à même de pouvoir les recevoir avec leurs justificatifs, et on va vous dire s'ils rentrent dans les barèmes ou s'ils ne rentrent pas dans les barèmes ». Et vous vous doutez bien que pour des gens qui ne sont pas formés au travail social, on arrive sur des dérives, il y a beaucoup*

[1] Entretien avec des travailleuses sociales du SDS de Gignac réalisé par L. Guillon (juin 2022).

de représentations, il y a beaucoup de préjugés, il y a beaucoup de jugement et on arrive des fois à des situations un peu catastrophiques. Parce qu'ils arrivent pas à comprendre qu'ils sont partenaires des professionnels de l'action sociale, mais qu'ils doivent œuvrer ailleurs, et pas dans l'évaluation sociale. »[1]

Les pratiques des bénévoles de l'aide alimentaire, qui ne disposent que rarement de compétences en matière d'action sociale, sont critiquées pas cette directrice de CCAS. Des constats similaires sont également portés sur les CCAS non professionnalisés, gérés par des élus aux profils divers. Parmi les dérives relevées, outre l'attitude dont peuvent faire preuve certains bénévoles (jugement, posture moralisatrice), la directrice de CCAS enquêtée observe un manque de confidentialité (lié aux conditions matérielles d'accueil du public, avec souvent un manque d'espace dédié) et une forme d'intrusion dans la vie privée des personnes :

« Ils les inscrivent avec un entretien social, des grilles à remplir, des montants de budget, les gens se remettent à nu, ce qui fait que des fois ils viennent nous voir, ensuite ils vont voir les organismes et hop ça recommence, ils sont obligés de nouveau de raconter leur vie, de pourquoi ils sont sur une distribution alimentaire, c'est pas possible. »[2]

Le fait que la mission d'évaluation sociale soit assurée à la fois par les acteurs associatifs et du travail social, sans coordination, rend l'expérience d'autant plus éprouvante pour les personnes, forcées d'exposer leur situation de façon répétée. Les entretiens avec les travailleurs sociaux montrent que la conditionnalité de l'aide peut constituer un facteur de non-recours. Il arrive fréquemment que des personnes souhaitant faire une demande d'aide alimentaire soient reçues, mais ne soient finalement pas orientées faute d'accomplir jusqu'au bout la démarche de constitution du dossier. Nous verrons dans le chapitre 6 que la question des procédures d'accès est au cœur des problématiques des initiatives locales que nous prenons comme cas d'étude.

3.2.2 Des déplacements contraignants pour des personnes peu mobiles

L'accessibilité spatiale constitue une contrainte supplémentaire pour l'accès à l'aide alimentaire dans les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault. Tout d'abord, lors de la phase d'orientation, les habitants des petites communes rurales, qui ne disposent pas de CCAS, doivent se tourner vers les services sociaux départementaux pour accéder à l'aide alimentaire, ce qui peut représenter un déplacement important. Se pose ensuite la question de l'accès spatial aux structures. Leur faible densité (Carte 13) impose aux personnes des trajets souvent importants. La contrainte est particulièrement forte pour les personnes non véhiculées, étant donné la faiblesse de l'offre en transports en commun et parfois son inadéquation avec les modalités locales

[1] Entretien avec une directrice de CCAS (avril 2022).
[2] *Ibid.*

d'organisation de l'aide alimentaire. L'exemple des Restos du cœur de Saint-Chinian illustre cette problématique[1]. L'élue en charge du CCAS d'une commune située à une dizaine de kilomètres de Saint-Chinian explique ainsi ne pas pouvoir orienter des personnes non véhiculées vers cette structure du fait d'une offre de transports en commun inadaptée. En effet, la ligne de bus permettant de se rendre à Saint-Chinian passe le jeudi, qui correspond au jour de marché. Or, la distribution des Restos du cœur a lieu le mardi. Des discussions ont eu lieu pour essayer d'aligner la distribution sur le jour de passage du bus, mais cela n'a pas abouti faute de disponibilité des bénévoles le jeudi.

Certains dispositifs d'aide posent des difficultés particulières en termes de mobilité, comme c'est le cas pour les chèques services. Réservés aux situations d'urgence, ils permettent aux personnes de faire leurs achats dans des magasins conventionnés. Cependant, selon le lieu de résidence des personnes, leur utilisation peut demander une mobilité importante, comme l'explique cette travailleuse sociale employée par le Département et exerçant sur le secteur d'Olonzac :

> *« C'est [les chèques services] très rapide sauf que pour le coup en termes de marché conventionné on en a qu'un seul donc moi les gens qui habitent à 40 kilomètres à Olonzac, ils doivent venir ici [à Saint-Pons-de-Thomières]. Parce que d'une part il n'y a qu'ici qu'ils ont le droit de venir les chercher en main propre. Moi j'ai pas le droit de les descendre à Olonzac pour les ramener, donc les usagers doivent venir ici et ensuite faire leur courses à Saint-Pons. »*[2]

La contrainte géographique est double pour l'utilisation des chèques services. D'une part, les règles de délivrance ne permettent pas à la travailleuse sociale de les distribuer lors de ses permanences sur le secteur d'Olonzac. Les personnes doivent nécessairement se déplacer à Saint-Pons-de-Thomières, qui est le siège du Service Territorial des Solidarités local. D'autre part, le seul commerce acceptant les chèques services du secteur est l'Intermarché de Saint-Pons-de-Thomières. Le conventionnement des commerces constitue un enjeu, comme l'exprime cette travailleuse sociale du SDS de Gignac :

> *« À l'époque c'était à la petite épicerie de Saint-André et si tu ressortais avec un chèque avec deux paquets de pâtes tu avais de la chance pour 7,50 euros*[3]*. Donc on s'en servait dans des cas vraiment... Parce que sinon nos chèques services seraient partis vraiment très rapidement et pour pas vraiment servir les familles. »*[4]

Ces propos soulignent l'inadaptation de ce dispositif aux environnements alimentaires ruraux, caractérisés par une faible densité commerciale et par la présence de commerces de

[1] Rencontre multi-acteurs autour de la précarité alimentaire organisée par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles (septembre 2022).
[2] Entretien avec des travailleuses sociales du SDS de Saint-Pons-de-Thomières réalisé par L. Guillon (juin 2022).
[3] Il s'agit du montant d'un chèque services.
[4] Entretien avec des travailleuses sociales du SDS de Gignac réalisé par L. Guillon (juin 2022).

proximité pratiquant des prix plus élevés que les grandes surfaces. La mobilité est donc un enjeu essentiel dans l'accessibilité de l'aide alimentaire, et ce dès l'étape de l'orientation. La faible densité de structures (associations et services sociaux) et les modalités de fonctionnement de certains types d'aide impliquent pour les personnes des déplacements répétés, parfois sur de longues distances. Or, la précarité constitue un facteur limitant la mobilité, particulièrement en milieu rural où son coût est élevé et où la faiblesse des solutions alternatives à l'automobile contraint fortement les personnes non véhiculées.

L'organisation de l'action sociale dans les territoires ruraux, marquée par une forte hétérogénéité et une professionnalisation moindre que dans les espaces urbains, peut donc constituer une entrave pour l'accès à l'aide alimentaire des personnes en situation de précarité. Elle rend en effet les démarches particulièrement complexes et dégradantes, et impose des déplacements qui peuvent constituer un frein pour des publics faiblement mobiles.

3.3 Des efforts d'homogénéisation de l'accès à l'aide alimentaire

Pour pallier les dysfonctionnements causés par l'importante hétérogénéité spatiale et organisationnelle de l'aide alimentaire, certains acteurs mettent en place des initiatives qui visent à homogénéiser les réponses apportées.

3.3.1 Mutualiser les moyens

La coopération entre communes est une des voies choisies pour garantir une plus grande équité territoriale en matière d'action sociale dans des espaces ruraux où les moyens des CCAS de nombreuses petites communes sont faibles, voire où il n'existe pas de CCAS. La compétence d'action sociale peut être transférée à l'échelon intercommunal, comme c'est le cas pour la communauté de communes du Lodévois et Larzac. Cette situation reste toutefois relativement rare. En 2019, les Centres Intercommunaux d'Action Sociale représentent moins de 2 % de l'ensemble des entités (CCAS et CIAS)[1]. Si les communautés de communes sont des acteurs clés du développement territorial en milieu rural, leur rôle en matière d'action sociale reste donc limité.

On trouve néanmoins sur le territoire une forme d'innovation en matière d'action sociale communale : le CCAS pluricommunal de Roujan, dont le périmètre est représenté sur la Carte 14. Créé en 2014 à l'initiative des élus de Roujan qui souhaitent mener une politique d'action sociale plus ambitieuse, en partenariat avec le Département de l'Hérault et l'UDCCAS, il permet de mutualiser l'action sociale de sept communes en proposant un guichet unique. L'objectif de la

[1] « Les enjeux financiers portés par les CCAS et CIAS » (Observatoire des finances et de la gestion publique locales, 2020).

création de cette structure est d'abord d'améliorer la qualité de l'action sociale, comme le montrent ces propos de l'adjointe au maire d'une commune ayant adhéré :

> *« Nous avions bien évidemment, et nous avons toujours, un CCAS communal, mais qui était un petit peu démuni lorsqu'on se retrouvait face à des personnes dans des situations difficiles, on pouvait mal orienter, mal renseigner, et souvent mal orienter c'est bien pire que de ne pas orienter du tout. »*[1]

Le CCAS pluricommunal favorise ainsi une professionnalisation de l'action sociale. La mutualisation est également un moyen d'apporter une réponse au frein que peut représenter une trop forte proximité, à la fois géographique et organisée (Torre, 2009), entre les acteurs de l'action sociale et les publics :

> *« Dans une commune de 1 000 habitants bien évidemment tout le monde se connaît. C'est pas évident de pousser la porte et de demander à la secrétaire qui parallèlement est la fille du boulanger si on pourrait avoir un bon alimentaire. »*[2]

Comme le montre aussi un entretien réalisé dans une autre commune, une certaine distance semble représenter un atout pour la mise en œuvre des missions d'action sociale :

> *« Sabrina*[3] *travaille ici, son compagnon est de la commune mais elle n'habite pas à la commune, donc les personnes savent que les choses ne se répètent pas, donc c'est très bien. Moi je suis dans la commune depuis 2008, certes je suis arrivée depuis un bon moment, mais je n'ai pas ma famille, ma petite famille, mes arrières, donc ils font la distinction, ils savent très bien que ce qu'ils me disent ici va rester ici, cela ne va pas partir dans le village. Donc il y a aussi cette façon qu'ils ont un peu plus de frapper à la porte du CCAS. »*[4]

Dans un contexte d'interconnaissance en milieu rural, la crainte du manque de confidentialité peut représenter un frein dans l'accès aux droits. Dans le cas de ce CCAS, l'élue considère que cet obstacle est d'autant plus facilement dépassé par les personnes que les acteurs de l'action sociale communale sont peu intégrés dans les sociabilités locales, que ce soit en raison d'une distance géographique (lieu de résidence situé dans une autre commune) ou d'une absence d'ancrage familial dans le village.

Ainsi, le modèle du CCAS pluricommunal propose une réponse adaptée aux contraintes posées par la ruralité en matière d'action sociale : faiblesse des moyens communaux, fragmentation et complexité de l'offre, interconnaissance forte. Elle est d'ailleurs valorisée à ce titre par le

---

[1] Propos extraits d'une vidéo de 2018 présentant le CCAS pluricommunal de Roujan (https://www.youtube.com/watch?v=28CG2zyVvac) consulté le 22/02/2023.
[2] *Ibid.*
[3] Le prénom a été modifié.
[4] Entretien avec une élue en charge du CCAS réalisé par O. Carbone (juin 2022).

Département de l'Hérault, qui présente cette initiative dans une vidéo intitulé « Un CCAS des champs… ou l'expérience de la solidarité rurale »[1]. La mutualisation fonctionne également pour l'aide alimentaire. Les habitants des sept communes peuvent bénéficier de la distribution hebdomadaire de colis alimentaires qui a lieu à Roujan, et qui fonctionne grâce à l'investissement de bénévoles venant aussi de l'ensemble des communes[2]. La mutualisation des moyens permet dans ce cas à de petites communes de proposer à leurs habitants un service d'aide alimentaire qu'elles ne pourraient pas assumer seules.

3.3.2 Coordonner les acteurs

L'autre levier employé par les acteurs locaux pour améliorer l'accessibilité de l'aide alimentaire est la coordination. Nous avons vu que le Conseil départemental avait essayé, sans succès, de créer un réseau à l'échelle de l'Hérault (2.2.3). D'autres tentatives ont eu lieu, comme celle du CCAS de Clermont-l'Hérault, sans réussir à déboucher sur un dispositif pérenne. L'initiative la plus aboutie en la matière, qui relève d'une impulsion locale des services sociaux du Département, est le réseau dit des acteurs de la solidarité alimentaire de la vallée de l'Hérault[3]. Mis en place en 2012 par le SDS de Gignac, il rassemble les associations et les travailleurs sociaux du territoire. À sa genèse, les membres du réseau se réunissent une fois par trimestre, puis la fréquence diminue à deux fois par an, dans une logique de maintien des liens. Les objectifs sont multiples. Il s'agit d'abord de favoriser l'interconnaissance et la coopération entre les associations, suite au constat d'une méconnaissance voire d'une concurrence entre les structures. Concrètement, cela se traduit par un échange d'informations, mais aussi par la mise en œuvre de formes de coordination, par exemple pour échelonner les périodes de fermeture estivale, ou pour se répartir les jours de ramasse auprès des distributeurs présents sur le secteur. Le réseau doit aussi permettre de renforcer les échanges entre les travailleurs sociaux du Département et les bénévoles des associations, afin d'améliorer l'accompagnement des personnes :

> *« Du fait de se connaître on n'a pas les mêmes rapports avec eux [les bénévoles], les orientations sont plus faciles, ils ont enfin eu la compréhension de notre travail, de nos possibilités ou pas […]. Ils arrivent un peu mieux à voir tout ce qu'on fait, parce qu'ils ne connaissaient réellement pas toutes nos missions, à part l'orientation qu'on faisait vers eux. »*[4]

[1] https://www.youtube.com/watch?v=28CG2zyVvac, consulté le 22/02/2023
[2] Entretien avec une coordinatrice du CCAS pluricommunal de Roujan réalisé par L. Guillon (juin 2022).
[3] L'analyse faite de ce réseau se base sur un entretien avec le SDS de Gignac réalisé par L. Guillon (juin 2022) et sur des observations tirées de la participation à une réunion de ce réseau (mars 2021).
[4] Entretien avec des travailleuses sociales du SDS de Gignac, réalisé par L. Guillon (juin 2022).

Le réseau est aussi un espace d'échange entre travailleurs sociaux départementaux (SDS) et communaux (CCAS), qui permet de faire circuler l'information sur les différentes aides proposées par chaque structure afin d'orienter au mieux les personnes.

C'est enfin un moyen pour le Département de travailler sur l'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire, et en particulier sur la question de la diversification de l'offre de produits frais, identifiée comme un enjeu par les travailleurs sociaux :

> *« On avait des retours des familles qui n'étaient pas toujours très satisfaites dans le sens où il y avait une insuffisance de produits frais et variés. »*[1]

Le réseau est ainsi à la fois un espace de mise en lien des acteurs et de sensibilisation, qui correspond aux objectifs du Département de développement d'une approche territoriale et de modernisation de l'aide alimentaire. Cette initiative connaît cependant un certain nombre de difficultés de fonctionnement. Elles sont liées au statut non professionnel d'une partie des acteurs, que ce soit les bénévoles des associations ou les élus en charge des CCAS (seules les conseillères des CCAS professionnalisés assistent aux rencontres du réseau). Mais ces difficultés proviennent également d'un manque de soutien politique :

> *« Les difficultés c'est principalement pouvoir présenter l'action aux élus du secteur. On avait essayé de travailler sur un diapo avec les difficultés qu'on rencontrait avec les associations pour améliorer leur offre de service pour leurs habitants, et on a vu un refus du conseil communautaire de nous recevoir. »*[2]

Le manque de sensibilisation des élus sur les problématiques d'accessibilité alimentaire est un obstacle récurrent rencontré par les acteurs prenant en charge cette question. Nous verrons par la suite que les cas de l'Atelier des solidarités et Roul'Contact illustrent le poids de ce frein politique.

Ainsi, la mutualisation des moyens entre communes de petite taille, comme le montre l'exemple du CCAS pluricommunal, et la coordination des acteurs, par le biais de réseaux tel que celui de la vallée de l'Hérault, apparaissent comme deux leviers permettant une forme d'homogénéisation de l'accès à l'aide alimentaire

***

La répartition spatiale et les modalités d'organisation de l'aide alimentaire dans les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault ne sont pas pensées à l'échelle territoriale. Elles relèvent d'une part de choix sectoriels opérés par les acteurs associatifs en fonction d'orientations

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*

nationales et de la disponibilité des ressources à l'échelle locale (bénévoles, locaux, denrées pouvant être récupérées…). D'autre part, elles dépendent des décisions politiques des municipalités en matière d'action sociale, contraintes par des facteurs budgétaires. Il en résulte une forte hétérogénéité, tant dans la distribution spatiale des structures que dans leurs modes de fonctionnement, qui représente un obstacle à l'accès à l'aide alimentaire des personnes en situation de précarité, et est vectrice d'inégalités. Comme cela a été montré dans de précédents travaux (Delfosse *et al.*, 2019), l'hétérogénéité des espaces ruraux constitue donc une entrave à la prise en charge de la précarité, y compris alimentaire. Pour atténuer les contraintes liées à la ruralité, des acteurs publics mettent localement en œuvre des initiatives qui visent à homogénéiser, sur les plans spatial mais aussi organisationnel, l'accès à l'aide alimentaire. Cela passe par des efforts de mutualisation des moyens entre petites communes et de coordination. Nos terrains d'étude viennent donc confirmer l'enjeu que représente une meilleure coordination territoriale dans la lutte contre la précarité alimentaire (ANSA, 2019), et plus largement une plus grande territorialisation de l'action sociale (Lafore, 2022). Pour prendre en compte les enjeux de mobilité propres aux espaces ruraux, des acteurs choisissent également de développer des modalités d'aide alimentaire en itinérance, ce que nous détaillerons plus loin au travers des exemples de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact.

Conclusion

Ce chapitre rend compte des mutations de l'aide alimentaire en France et montre dans quelle mesure l'organisation territoriale de ce système en milieu rural joue sur l'accessibilité alimentaire de personnes en situation de précarité. Au niveau national, la réponse à la précarité alimentaire qui s'est structurée dans les années 1980 sous la forme du système d'aide alimentaire conventionnelle, est aujourd'hui largement critiquée. En réaction, des initiatives de plus en plus nombreuses émergent, qui cherchent à le moderniser (comme avec le modèle des épiceries sociales), à proposer des alternatives voire à penser un autre système. Ces transformations visent la prise en compte croissante de la multidimensionnalité de l'accessibilité alimentaire, ce qui suppose de dépasser la vision quantitative et économique de l'aide alimentaire conventionnelle. Elles montrent également que s'opère, de façon encore marginale, un rapprochement entre certains acteurs du monde agricole et des acteurs de la sphère sociale, qui œuvre conjointement dans le domaine de la lutte contre la précarité alimentaire.

Les dynamiques à l'œuvre dans le secteur de l'aide alimentaire sont d'abord le fruit d'un engagement associatif et citoyen. Pendant une longue période, l'action publique est restée relativement discrète, principalement cantonnée à un rôle de support. Néanmoins, la place des acteurs publics à différentes échelles tend aujourd'hui à s'affirmer, en particulier depuis la crise du Covid-19. La trajectoire du Conseil départemental de l'Hérault est emblématique de l'évolution des postures des acteurs publics vis-à-vis de l'aide alimentaire. De fonctions de soutien aux associations et d'orientation des publics, l'intervention du Département s'est étoffée depuis une dizaine d'années, avec l'adoption de nouvelles postures de co-producteur d'initiatives (notamment des épiceries sociales) et de coordinateur des acteurs de l'aide alimentaire. De plus, afin de compenser l'inégale répartition spatiale des points d'accès à l'aide alimentaire, et le moindre équipement des espaces ruraux, le Département mène une politique de rééquilibrage territorial. L'action publique se trouve alors guidée par un principe d'équité. Cependant, nos résultats montrent aussi que cette réponse spatiale est insuffisante, en ne tenant pas compte des capacités différenciées des individus à se saisir des dispositifs. En milieu rural, l'organisation complexe et fragmentée de l'offre, les enjeux de mobilité spécifiques mais aussi le contexte d'interconnaissance constituent des freins importants dans l'accès à l'aide alimentaire. Du point de vue la justice spatiale, la politique du Département semble donc incomplète. Tout comme l'ont montré les récents travaux portant sur les déserts alimentaires (Horst *et al.*, 2016; Brinkley *et al.*, 2017; Kolb, 2021), une politique de l'offre se révèle insuffisante si elle ne s'accompagne pas d'une prise en compte des pratiques et de l'expérience vécue des personnes. De plus, l'aide alimentaire s'ancre dans une théorie rawlsienne de la justice, qui justifie la mise en place de dispositifs d'aide ciblés en direction des plus démunis. Cependant, les débats actuels montrent l'émergence d'autres visions. Le projet de Sécurité sociale de l'alimentation propose ainsi de sortir de la logique compensatoire de l'aide alimentaire pour aller vers un système universel.

Ainsi, les mutations de l'aide alimentaire en France montrent que cette réponse au problème public de l'accessibilité alimentaire émerge comme un enjeu territorial, et ce à double titre. D'une part, les nouvelles formes d'aide alimentaire qui se développent cherchent à s'inscrire dans les systèmes alimentaires territorialisés. D'autre part, l'action publique en matière d'aide alimentaire ne se limite plus à des politiques sectorielles relevant du seul domaine de l'action sociale ; elle intègre également une approche territoriale. Cela amène à s'interroger en miroir sur la manière dont les politiques territoriales intègrent l'enjeu d'accessibilité alimentaire. C'est ce que nous allons développer dans le chapitre suivant au travers de l'exemple des Projets Alimentaires Territoriaux.

Chapitre 4. Les Projets Alimentaires Territoriaux, nouvel instrument d'action publique pour agir sur l'accessibilité alimentaire en milieu rural

En France, la mise en place d'une véritable politique nationale de l'alimentation se fait à partir de 2010. Elle s'appuie sur une prise de conscience de la multidimensionnalité des enjeux alimentaires qui nécessite de dépasser les approches sectorielles pour bâtir une politique publique transversale (Loudiyi, 2020). Aujourd'hui, les Projets Alimentaires Territoriaux apparaissent comme le principal levier de territorialisation de l'action publique en matière d'alimentation. Depuis le lancement du dispositif en 2014, et une accélération de leur déploiement ces dernières années, ils se sont imposés comme « *l'instrument communicationnel central de la politique alimentaire étatique* » (Mestre, 2021). D'abord saisi essentiellement par des acteurs urbains, le dispositif a rapidement été approprié en milieu rural, notamment par des territoires de projet qui se saisissent de la question alimentaire comme d'un levier de développement territorial (Loudiyi & Houdart, 2019). Dans un contexte de mise en visibilité de la précarité alimentaire, ce chapitre s'intéresse à l'intégration du problème public de l'accessibilité alimentaire dans les PAT en milieu rural. Dans quelle mesure les PAT constituent-ils un cadre pertinent pour la prise en charge de cet enjeu ? Selon quelles trajectoires et au travers de quels référentiels, quels acteurs et quelles actions cette question est-elle intégrée dans les PAT ? Quels sont les conditions de succès et les freins à la mise en œuvre d'actions en faveur d'un accès à l'alimentation plus juste au sein des PAT ?

Nous faisons ici l'hypothèse que les dynamiques mises en évidence dans le chapitre précédent (mise à l'agenda politique et émergence comme enjeu territorial de la précarité alimentaire) créent des conditions favorables à l'intégration de l'accessibilité alimentaire dans les PAT. Nous posons aussi comme hypothèse que la ruralité des territoires influence les modalités de prise en charge de cet enjeu. Pour répondre à ces questions, nous avons procédé à une analyse de la littérature grise et scientifique dédiée à ce dispositif à l'échelle nationale. Nous avons également mobilisé des entretiens effectués avec des acteurs partie prenante de l'élaboration des PAT des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault (Tableau 6), et mobilisé des données tirées des

observations réalisées dans différents espaces de construction de ces PAT (Tableau 8). Ce matériau nous permet de retracer l'évolution des politiques alimentaires depuis la création des Pays jusqu'en 2023. Pour le Pays Cœur d'Hérault, une partie des entretiens a été réalisée par J. Solans, lors d'un stage effectué en 2020 dans le cadre du projet GATO. Nous mobilisons également les entretiens avec des acteurs de l'action sociale réalisés en 2022 au sein de ce même projet par L. Guillon[1]. Une partie des résultats présentés dans ce chapitre ont été publiés dans un article paru dans les *Annales de géographie* (Néel *et al.*, 2023a).

Dans un premier temps, nous montrerons en quoi le dispositif national des PAT a contribué à la mise à l'agenda politique de l'accessibilité alimentaire. Puis, à travers les cas d'étude des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, nous analyserons les dynamiques d'intégration de ce problème public dans des PAT ruraux, avant de nous interroger sur les conditions territoriales qui favorisent, ou au contraire freinent, cette intégration.

1 La mise à l'agenda politique de l'accessibilité alimentaire dans les PAT

Le dispositif des PAT vise le développement de politiques alimentaires systémiques qui prennent en compte le fait alimentaire dans l'ensemble de ses dimensions. À partir des principaux travaux scientifiques et de la littérature grise portant sur les PAT à l'échelle nationale[2], nous questionnons la place du problème public de l'accessibilité alimentaire dans les PAT, et son évolution depuis la création du dispositif.

1.1 Les PAT, un instrument d'action publique territoriale en matière d'alimentation

Les PAT, conçus comme un instrument de territorialisation et d'intégration sectorielle de l'action publique en matière d'alimentation, connaissent un succès croissant. Initialement approprié surtout par des territoires urbains, le dispositif est aujourd'hui bien implanté en milieu rural.

[1] Co-encadrement C. Néel et C. Perrin.

[2] Nous nous appuyons en particulier sur les travaux du Réseau national des PAT (RnPAT), qui propose un ensemble d'outils et d'analyses visant à favoriser et à accompagner le développement des PAT, sur la documentation émise par le ministère de l'Agriculture depuis la création du dispositif en 2014, et sur un rapport d'évaluation remis par le sénateur Marchand en 2022. Nous mobilisons aussi l'avis émis en 2022 par le CNA, qui aborde les PAT à travers une entrée par la précarité alimentaire.

1.1.1 Un instrument de territorialisation et d'intégration sectorielle des politiques alimentaires

Le dispositif des Projets Alimentaires Territoriaux est créé en 2014 par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Il est conçu comme un instrument de mise en œuvre de la politique alimentaire contenue dans le Programme National pour l'Alimentation (PNA) au sein des territoires. Le PNA « Territoires en action », qui dresse la feuille de route de cette politique sur la période 2019-2023, indique que « *la mobilisation des territoires, l'appropriation locale des enjeux liés à l'alimentation sont des conditions de réussite de la politique de l'alimentation* ». Les PAT apparaissent ainsi comme la formalisation juridique d'une vision territoriale de la question alimentaire qui se développe depuis le début des années 2000, à travers laquelle « *le territoire reprend ses droits comme espace de réflexion sur l'alimentation et les liens qui unissent les humains à travers elle* » (Maréchal *et al.*, 2018). Ils constituent ainsi l'une des manifestations d'une dynamique plus large de territorialisation de l'action publique, qui se caractérise par une montée en puissance des acteurs locaux et une valorisation de la proximité (Douillet, 2003). Les PAT s'inscrivent également dans une approche systémique, qui cherche à traiter de manière transversale la multiplicité des enjeux liés à l'alimentation. Ils sont un instrument de construction d'une politique alimentaire décloisonnée, qui réalise l'intégration sectorielle entre les différents domaines d'action publique traitant du fait alimentaire (Loudiyi, 2020). Enfin, les PAT se caractérisent par une démarche multi-acteurs et constituent des cadres pour la mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire territoriale (Billion, 2017; Santini & Fournier, 2024).

Les PAT peuvent être définis comme des projets collectifs de territoire sur l'alimentation (Maréchal *et al.*, 2018). Ils sont pensés pour être co-construits par l'ensemble des acteurs du système alimentaire territorial, selon une démarche participative (Houdart *et al.*, 2020) et ascendante. Il s'agit de partir des initiatives déjà existantes sur le territoire pour les mettre en cohérence, les coordonner en créant de nouvelles proximités (Beaurain *et al.*, 2022), en amplifier la portée, et construire de nouvelles actions. Les PAT peuvent être menés à des échelles variées, de la commune au département, et sur tout type d'espace, du rural isolé à la métropole. Ils sont en très grande majorité portés par des collectivités locales et des territoires de projet, même si le dispositif est ouvert à d'autres types d'acteurs, comme par exemple des Chambres d'agriculture ou des associations. Depuis 2017, les PAT peuvent faire une demande de reconnaissance officielle par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette labellisation a pour but de valoriser les démarches existantes et de leur donner plus de visibilité. La procédure de reconnaissance, révisée

en 2021, propose deux niveaux[1]. Le premier est destiné aux PAT émergents, en cours de construction ; il est attribué pour une durée de trois ans. Le deuxième, attribué pour une période de cinq ans, reconnaît les PAT opérationnels, engagés dans la mise en œuvre d'un plan d'actions effectives sur leur territoire.

1.1.2 Un cadre de déploiement des politiques alimentaires en milieu rural

Les PAT ont connu un essor important depuis la naissance du dispositif en 2014. Début 2024, le Réseau national des PAT (RnPAT) recense 449 PAT sur l'ensemble du territoire français, dont 389 ont obtenu une labellisation de niveau un et 49 de niveau deux[2]. Le développement des PAT a été largement soutenu par le plan France Relance, qui cherche à mailler le territoire en fixant un objectif d'au moins un PAT par département (Marchand & Chabanet, 2022). Dans le cadre de ce plan, une enveloppe de 80 millions d'euros est consacrée au soutien des PAT existants dans la mise en œuvre d'actions et à l'émergence de nouveaux projets. Dans les premières années d'existence du dispositif, les PAT ont été principalement développés au sein de territoires urbains[3]. Comme le soulignent Darrot *et al.* (2019), « *ce sont les villes qui se sont emparées de l'outil PAT avec le plus de détermination* ». Néanmoins, on observe depuis plusieurs années une dynamique d'essor importante des PAT dans les espaces ruraux, notamment en Occitanie (Santini & Fournier, 2024).

[1] Site Internet du ministère de l'Agriculture (https://agriculture.gouv.fr/plus-de-430-projets-alimentaires-territoriaux-pat-reconnus-par-le-ministere-au-1er-janvier-2024), consulté le 24/04/2024.
[2] Site Internet du RnPAT (https://france-pat.fr), consulté le 24/04/2024.
[3] PATnorama n°1 (RnPAT, 2020).

Carte 15. Implantation géographique et portage des PAT d'Occitanie

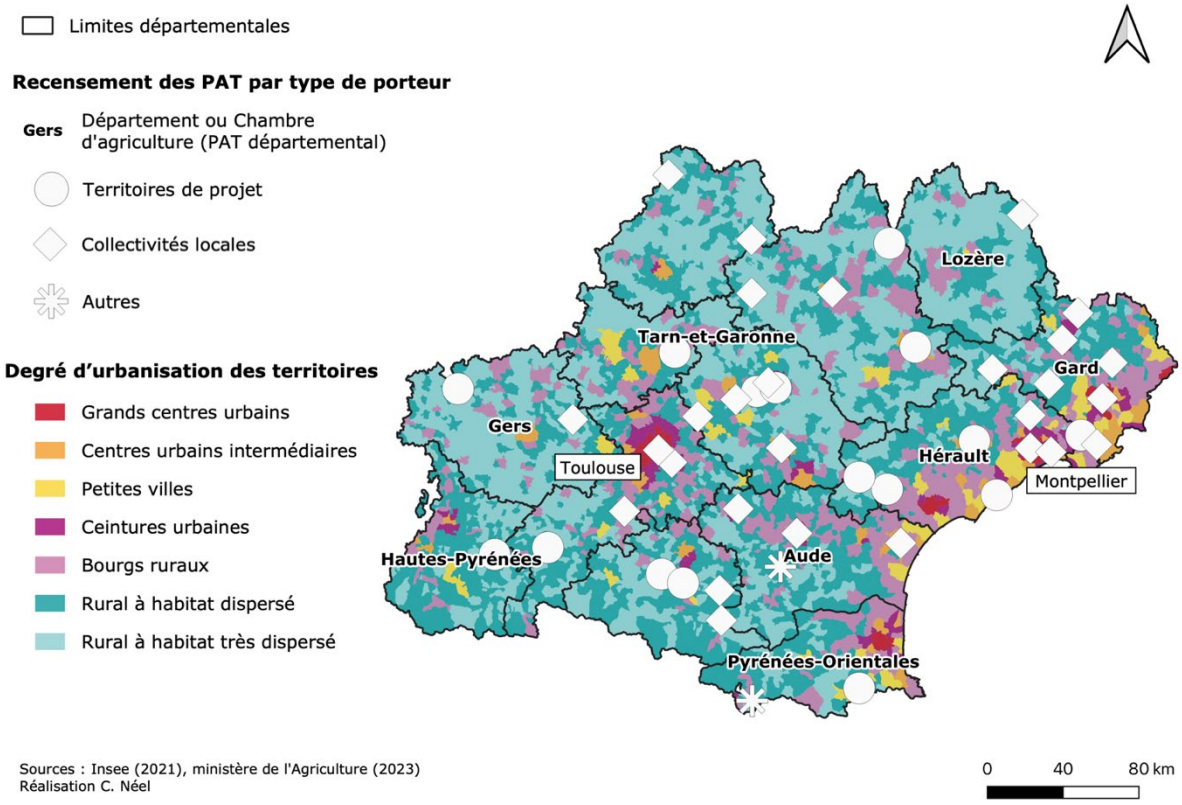

La Carte 15 montre une implantation importante des PAT en milieu rural en Occitanie, une région reconnue pour disposer d'une bonne couverture territoriale vis-à-vis du dispositif (Marchand & Chabanet, 2022), notamment du fait de la politique volontariste menée par la DRAAF (Loudiyi, 2020). Elle souligne également le poids des territoires de projet dans le portage des politiques alimentaires rurales. Sur les 54 PAT d'Occitanie, 15 sont portés par des territoires de projet, soit 28 % (Figure 15). On distingue trois types de territoires de projet : les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les Pays et les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). Les autres PAT sont principalement portés par des EPCI (Métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes). On note également un essor plus récent des PAT portés par des Conseils départementaux, avec 6 départements sur 13 concernés en Occitanie. Les PAT d'Occitanie sont donc le plus souvent portés par des territoires institutionnels, ce qui correspond à la tendance nationale (Banzo *et al.*, 2022). En effet, même si le territoire auquel fait référence le dispositif des PAT n'est pas défini par la loi, laissant ouvertes de nombreuses possibilités, le périmètre des territoires institutionnels reste un cadre facilitateur pour mettre en œuvre des actions.

Figure 15. Le portage institutionnel des PAT d'Occitanie

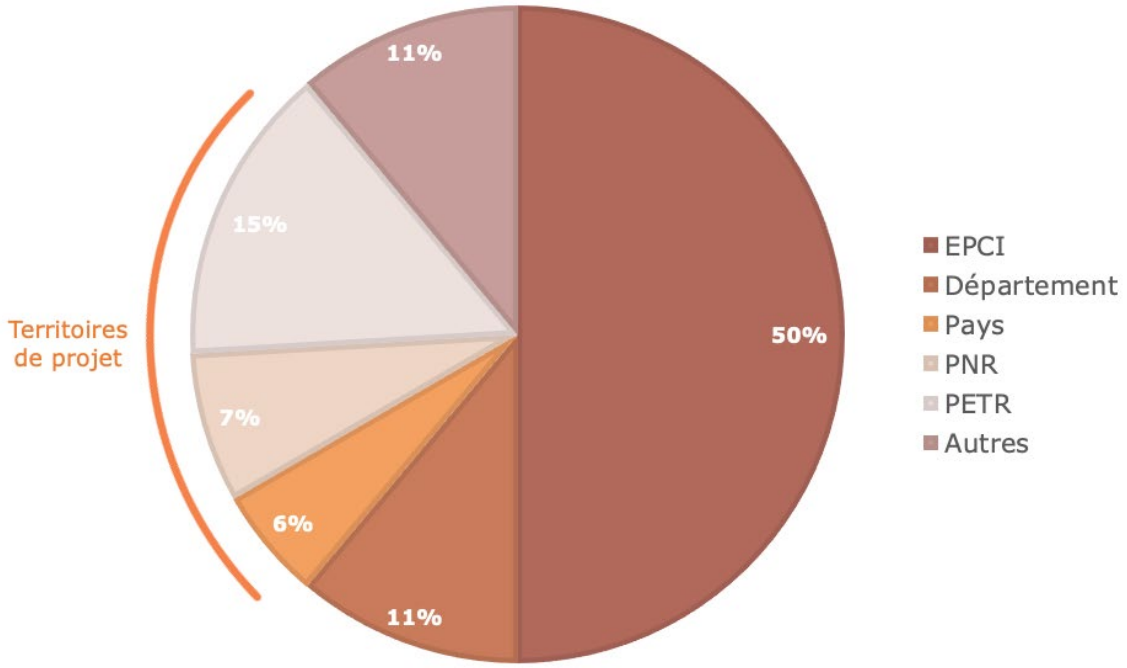

Réalisation : C. Néel

Ainsi, le dispositif des PAT est devenu un cadre de déploiement des politiques alimentaires en milieu rural, principalement saisi par les communautés de communes et les territoires de projet. Un rapport sur l'état des lieux des PAT (Darrot *et al.*, 2019) souligne que derrière un cadre juridique commun, les enjeux et les potentialités diffèrent entre les espaces urbains et ruraux. Les effets de densité et de distance en milieu rural ont particulièrement été mis en évidence : difficultés logistiques, de mobilité et de structuration des acteurs accrues, moindre concurrence, poids de l'interconnaissance. Des différences s'observent également dans les capacités de financement et d'ingénierie, qui sont moindres dans les espaces ruraux, soulevant des enjeux d'inégalités territoriales quant à l'appropriation de ce dispositif national (Guillot & Blatrix, 2021). Néanmoins, cette question semble constituer un point aveugle des appels à projets nationaux, qui encouragent le développement des PAT dans les territoires ruraux sans interroger leurs capacités de mise en œuvre du dispositif (Loudiyi, 2020). Les modalités d'organisation de la concertation et de la décision politique diffèrent également entre contextes urbains et ruraux. Enfin, la présence plus marquée de certaines pratiques alimentaires en milieu rural (autoproduction, formes spécifiques de sociabilité et de solidarité autour de l'alimentation) constitue aussi un élément de contexte susceptible de peser sur le contenu des politiques alimentaires. Nous verrons dans quelle mesure ces spécificités jouent effectivement un rôle dans les PAT des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault.

Les PAT apparaissent ainsi aujourd'hui comme un instrument central de la politique alimentaire française. De plus en plus de territoires, y compris dans les espaces ruraux, se saisissent

de la démarche, encouragés par les mesures incitatives contenues dans le Plan de relance. Le succès de ce dispositif, ainsi que son ambition systémique, invitent à s'interroger sur sa capacité à être un levier pour la prise en charge politique du problème public de l'accessibilité alimentaire.

1.2 L'accessibilité alimentaire dans les PAT : d'une question marginale à une orientation incontournable ?

Dans le cadrage initial du dispositif des PAT, l'enjeu d'accessibilité alimentaire est présent mais secondaire. Il apparaît néanmoins aujourd'hui comme un élément incontournable du récit des projets alimentaires. Nous allons voir comment s'est s'opérée cette montée en puissance de la dimension sociale dans les PAT.

1.2.1 Un enjeu secondaire dans le cadrage initial des PAT

D'après le ministère de l'Agriculture, les PAT ont pour objectif « *de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines* »[1]. Cette brève définition résume bien l'ambition qui a donné naissance à cette politique nationale. L'objectif de relocalisation est au cœur de la vision des PAT, qui doivent contribuer à la mise en œuvre de systèmes alimentaires territorialisés. Les principaux leviers mis en avant pour y parvenir sont l'installation d'agriculteurs et le développement des circuits courts et de l'approvisionnement local dans la restauration scolaire. La question des inégalités d'accès à l'alimentation n'est donc pas centrale dans la communication autour des PAT. Cela se traduit entre autres dans le schéma modèle de gouvernance construit par le ministère de l'Agriculture, qui liste l'ensemble des acteurs identifiés comme contributeurs potentiels (Figure 16). Les acteurs de la sphère sociale n'y sont en effet pas mentionnés.

[1] Site Internet du ministère de l'Agriculture (https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial), consulté le 27/02/2023.

Figure 16. Le modèle de gouvernance des PAT



Source : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (2022)

Pour autant, l'enjeu d'accessibilité alimentaire n'est pas entièrement absent du cadrage des PAT (Corade *et al.*, 2021). Parmi les trois axes thématiques du PNA, que les PAT doivent permettre de décliner dans les territoires, un est dédié à la « justice sociale » et se fixe comme objectif la réduction des inégalités alimentaires : « *S'agissant des inégalités territoriales d'accès à une bonne alimentation, le PNA vise à les réduire, notamment par la couverture de l'ensemble des bassins de production et de consommation par des projets alimentaires territoriaux. Ces initiatives locales, définies au plus près des réalités de terrain, participent à la lutte contre la précarité alimentaire.* »[1]. Le PNA reconnaît ainsi la dimension spatiale des inégalités alimentaires et identifie les PAT comme un instrument pertinent pour soutenir les multiples initiatives relatives à l'accès à l'alimentation existant dans les territoires. Depuis 2016, l'appel à projets du PNA bénéficie d'ailleurs d'un apport financier de la Direction générale de la cohésion sociale (Loudiyi, 2020). L'enjeu d'accessibilité alimentaire est donc présent dans le cadrage du dispositif des PAT, mais sans être structurant.

[1] PNA « Territoires en action 2019-2023 » (2019).

1.2.2 Les PAT, nouvel instrument d'action publique pour agir en faveur de l'accessibilité alimentaire

La mise en visibilité des difficultés d'accès à l'alimentation d'une partie de la population dans un contexte de crises, sanitaire puis inflationniste (voir chapitre 3), a amené un certain nombre d'acteurs à reconsidérer les objectifs assignés aux PAT. Ceux-ci sont désormais mis en évidence comme un instrument essentiel de la politique de lutte contre la précarité alimentaire. Le rapport Marchand d'évaluation du dispositif reconnaît ainsi « *le rôle des PAT pour une alimentation pour tous avec une attention pour les plus précaires* » (Marchand & Chabanet, 2022). Le CNA dresse un constat semblable, en écrivant que « *la crise Covid-19 a mis en exergue le rôle clé que peuvent jouer les PAT pour l'accès des publics précaires à une alimentation locale, notamment en produits frais* » (Conseil National de l'Alimentation, 2022). Cette évolution se traduit notamment dans les cahiers des charges des appels à projets annuels du PNA. En effet, depuis 2021, le soutien du ministère des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, qui contribue à hauteur de 200 000 euros, se concentre sur les PAT poursuivant des objectifs de lutte contre la précarité alimentaire[1]. La prise en compte des enjeux de lutte contre la précarité alimentaire devient même un critère de sélection des PAT dans le cadre de l'appel à projets du PNA 2022-2023 :

> *« Compte tenu du contexte économique et des nouvelles orientations données par la loi « Climat et résilience », ces projets devront notamment présenter des objectifs en matière de lutte contre la précarité alimentaire et de transition agricole et alimentaire. »*[2]

Le ministère des Solidarités contribue également à l'accompagnement des PAT pour se saisir de cette question. Par exemple, il propose dans le cahier des charges 2022-2023 de fournir sur demande par mail des outils d'aide au diagnostic territorial de précarité alimentaire. Ces outils se présentent sous la forme d'un guide, élaboré dans le cadre d'un des groupes de travail du Cocolupa[3], qui vise à accompagner les acteurs souhaitant réaliser un diagnostic, depuis la phase de cadrage jusqu'à la synthèse et la communication des résultats. Trois exemples de démarches sont présentés dans ce guide, parmi lesquels la méthode de diagnostic construite à l'échelle de l'Hérault dans le cadre de Vobsalim34 (Labarre *et al.*, 2022), ce qui témoigne de la reconnaissance à l'échelle nationale de l'engagement de ce Département en matière de lutte contre la précarité alimentaire. Les appels à projets du PNA illustrent ainsi la reconnaissance de l'intérêt du dispositif PAT par les institutions en charge des politiques sectorielles de lutte contre la précarité et l'exclusion.

---

[1] La contribution du ministère des Solidarités à l'appel à projets du PNA remonte à 2016. Cependant, jusqu'à 2021, les PAT n'étaient pas ciblés comme des projets pouvant bénéficier du soutien de ce ministère.
[2] Cahier des charges de l'appel à projets 2022-2023 du PNA.
[3] Il s'agit du groupe de travail « Mieux caractériser la précarité alimentaire et les parcours des personnes en situation de précarité alimentaire ».

Plusieurs arguments sont mis en avant par les acteurs impliqués dans l'élaboration de la politique publique de l'alimentation à l'échelle nationale pour justifier les apports des PAT dans une perspective de réduction des inégalités d'accès à l'alimentation. Nous les avons recensés et en proposons ici une interprétation synthétique (Figure 17). Nous détaillerons ces rôles dans la suite de ce chapitre à partir des études de cas des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault (2.2.3).

Figure 17. Les apports du dispositif des PAT pour l'action en matière d'accessibilité alimentaire

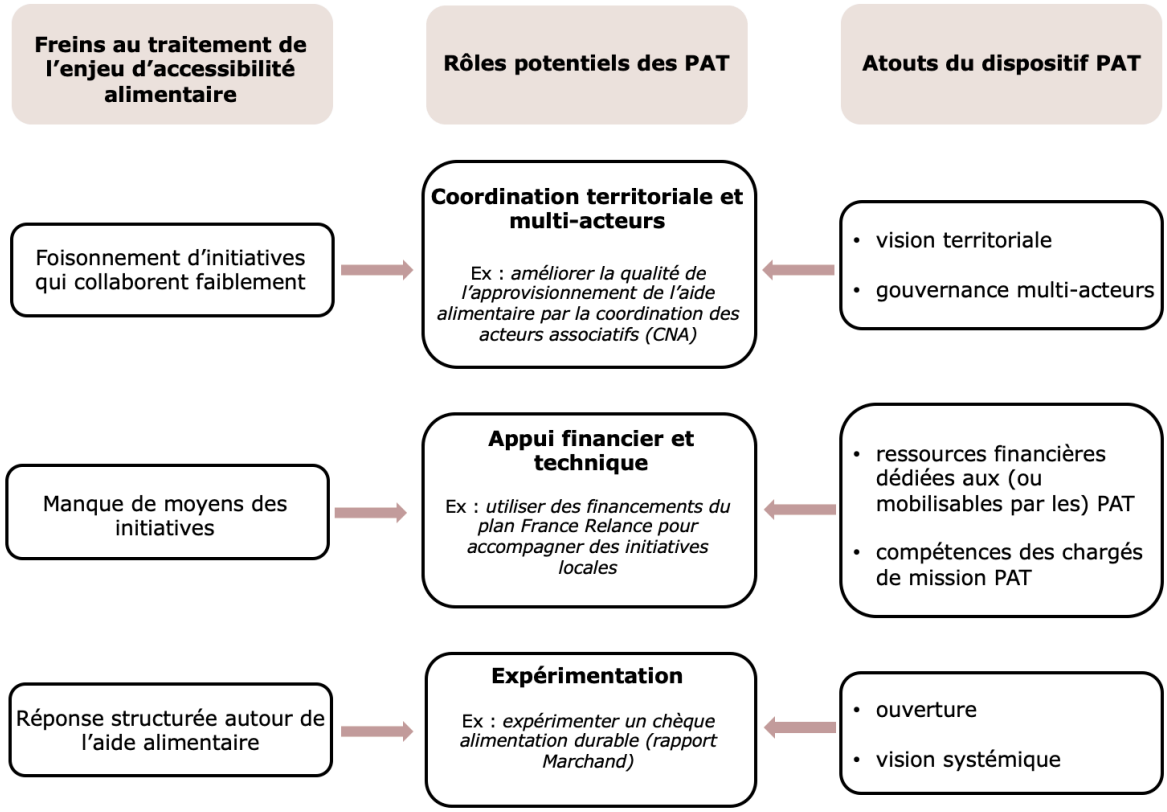

Réalisation : C. Néel

Un des constats récurrents est l'existence d'une multiplicité d'initiatives dans les territoires, mais qui peinent à collaborer du fait d'une absence d'espaces d'interconnaissance et de coordination. Les PAT, au travers de leurs instances de gouvernance multi-acteurs à l'échelle des territoires, sont identifiés comme des espaces pouvant favoriser cette coordination :

> *« Le PAT était quand même un des lieux de coordination qui était à privilégier […]. Donc en même temps le PAT c'est un lieu de coordination des acteurs, et dans nos objectifs de politique publique la coordination des acteurs c'est un élément fondamental, et en même temps*

ça répondait à nos objectifs. C'était gagnant-gagnant pour tout le monde d'injecter la lutte contre la précarité alimentaire dans les PAT. »[1]

Concrètement, cela peut se traduire par exemple par la mise en place de pratiques de mutualisation (moyens de stockage, outils logistiques) entre associations d'aide alimentaire, comme l'évoque le CNA (Conseil National de l'Alimentation, 2022).

Un autre frein reconnu est la difficulté pour ces initiatives nombreuses à changer d'échelle, en raison d'un manque de moyens qui les empêche de développer, voire de pérenniser leur action. Les PAT peuvent fournir un certain nombre de ressources (financières, matérielles, humaines) aux initiatives pour favoriser ce changement d'échelle. Le plan France Relance a accru le rôle potentiel de financeur des PAT. Ainsi, en Occitanie, 42 PAT ont été lauréats dans le cadre du volet de ce plan dédié à soutenir des actions au sein de PAT déjà existants (volet B de la mesure 13). Parmi ces 42 territoires, 62 % portaient des projets relevant de la lutte contre la précarité alimentaire[2]. Le soutien aux initiatives locales peut aussi passer par un accompagnement technique. Les chargés de mission PAT disposent de compétences dont peuvent bénéficier les porteurs des initiatives, par exemple pour répondre à des appels à projets.

Enfin, nous avons vu que l'aide alimentaire conventionnelle, qui reste la principale réponse apportée aux personnes en situation de précarité alimentaire, présentait de nombreuses limites (voir chapitre 3). Dans ce contexte, le dispositif des PAT est parfois présenté comme un cadre d'expérimentation pour des initiatives innovantes en matière d'accessibilité alimentaire, permettant de dépasser l'approche par l'aide alimentaire. Le rapport Marchand observe ainsi que les PAT sont « *des candidats naturels à être dispositifs d'expérimentation sur des sujets nationaux relatifs à l'alimentation* » (Marchand & Chabanet, 2022). Il donne l'exemple du chèque alimentaire en tant que dispositif qui pourrait être testé au sein de PAT pilotes, avant d'envisager son déploiement à l'échelle nationale. Les PAT, par leur potentiel d'innovation et leur approche systémique de l'alimentation, sont identifiés comme un levier pour tester des solutions alternatives, prenant en compte des dimensions de l'accessibilité alimentaire autres qu'économique. La recommandation n°7 faite par le CNA (2022) mentionne par exemple le rôle des PAT dans la lutte contre les « déserts alimentaires », notamment dans les espaces ruraux, par l'intégration d'actions de redynamisation des commerces de proximité et itinérants.

Les PAT sont donc aujourd'hui reconnus à l'échelle nationale comme un instrument d'action publique pertinent en matière d'accessibilité alimentaire. Ils sont présentés d'une part

[1] Entretien avec un chargé de mission de la DGCS (mars 2023).
[2] Chiffres communiqués par la DRAAF et la Région Occitanie lors la Conférence régionale de l'alimentation (octobre 2022).

comme des espaces de coordination et de soutien pour des initiatives existantes, et d'autre part comme des cadres d'expérimentation pour des innovations sociales alimentaires. Le principal obstacle à la mise en œuvre de cette potentialité semble aujourd'hui être leurs modalités de gouvernance. Une étude portant sur l'intégration des acteurs sociaux et médico-sociaux dans 22 PAT d'Occitanie montre ainsi une faible implication, voire une absence de ces acteurs[1]. Le Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire (2021), issu des réflexions du Cocolupa, recommande ainsi de « *veiller à l'articulation des porteurs de projets alimentaires territoriaux (PAT) qui comportent une dimension sociale avec les acteurs de la sphère sociale* ». On peut lire une préconisation du même ordre dans le rapport Marchand, qui procède à une évaluation du dispositif : « *L'approche des PAT doit, de ce fait, être systémique et mobiliser tous les acteurs : ceux de la chaîne alimentaire du territoire, de la production primaire à la distribution et la consommation en passant par la transformation, et aussi les acteurs sociaux à travers le CCAS et les associations de lutte contre la précarité et le monde associatif de manière plus générale.* ». Le constat d'un manque d'articulation est donc dressé à la fois par les acteurs de la sphère sociale et des politiques alimentaires.

1.2.3 L'axe « social »[2], un nouvel incontournable des PAT ?

Si les PAT sont identifiés à l'échelle nationale comme un instrument pour traiter du problème public de l'accessibilité alimentaire, les territoires porteurs se saisissent-ils effectivement de cette problématique ? Les premières analyses transversales menées sur le contenu des différents PAT montrent que cette thématique est présente, mais pas centrale. Selon le RnPAT, en 2018, la question de l'accessibilité sociale apparaît « au second rang » de beaucoup de PAT, qui ont d'abord une porte d'entrée économique[3]. Les PAT qui l'abordent sont essentiellement portés par des territoires urbains et ciblent les publics en situation de précarité, notamment en travaillant sur l'aide alimentaire[4]. En 2019, un rapport de l'IGAS (Le Morvan & Wanecq, 2019) note que sur les 57 PAT recensés à cette période par le RnPAT, 16 seulement ont un volet dédié à l'accessibilité sociale de l'alimentation, parmi lesquels 10 territoires urbains. Le RnPAT indique d'ailleurs la prise en compte des spécificités de l'accès à l'alimentation dans les zones rurales comme un point de vigilance : « *Les questions d'accessibilité sociale de l'alimentation n'impliquent pas tout à fait les mêmes enjeux selon que l'on se situe*

[1] Postolle A., Lemoine L., Delorme D., « Établissements sociaux et médico-sociaux et projets alimentaires territoriaux : une nécessaire médiation des proximités ? », poster présenté lors des Rencontres sciences-société « Pour des solidarités alimentaires » organisées par la Chaire UNESCO Alimentations du monde (septembre 2022).
[2] Les termes d'axe social, ou de volet social, sont les plus couramment employés par les acteurs de terrain pour désigner les actions des PAT visant à réduire les inégalités d'accès à l'alimentation. Nous les reprenons dans le texte, bien qu'ils ne soient pas entièrement satisfaisants, les enjeux sociaux liés à l'alimentation touchant l'ensemble des maillons du système alimentaire.
[3] Séminaire « Prendre en compte l'accessibilité sociale et la nutrition santé dans les Projets Alimentaires Territoriaux » (RnPAT, avril 2018).
[4] Fiche « Accessibilité sociale » (RnPAT, 2018).

en milieu rural ou en milieu urbain. […] Des réponses spécifiques à ces enjeux doivent être apportées mais encore peu de PAT s'y sont attelés. »[1]. Cependant, le rapport précise qu'un nombre croissant de territoires s'engage dans la construction d'un PAT à forte dimension sociale. C'est aussi le constat fait la même année par Delfosse *et al.* (2019) : « *Jusqu'alors les PAT étaient peu nombreux en milieu rural et les actions menées en faveur des personnes en situation de précarité encore moins. Toutefois, les PAT, qui commencent à se développer à l'échelle des territoires ruraux, s'attachent à prendre en compte les questions de pauvreté-précarité.* ». Ainsi, la dynamique de prise en compte de cette thématique par les PAT semble amorcée dès avant la crise.

Le Covid apparaît donc plutôt comme un accélérateur de cette tendance, comme le précise le dernier état des lieux du RnPAT : « *La crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière les enjeux d'accès à une alimentation saine à la fois en zone urbaine, notamment pour des classes d'habitants autrefois peu identifiés (étudiants, séniors, et même travailleurs) mais aussi en zone rurale.* »[2]. La thématique de la précarité alimentaire devient ainsi incontournable dans les orientations initiales des PAT émergents. Cependant, il est important de distinguer la place de cet enjeu dans le récit du projet alimentaire de son poids dans le programme d'actions concrètes et de ses modalités d'opérationnalisation. Le RnPAT alerte même sur le fait que pour certains PAT, l'intégration d'un volet social puisse d'abord être un moyen de se conformer aux exigences fixées par les appels à projets, notamment celui du PNA, pour l'obtention de financements[3]. Quelques travaux se sont intéressés à la façon dont des PAT en particulier intègrent cette thématique, à travers des études de cas uniquement urbaines. Ils mettent en évidence la difficulté à impliquer au sein du PAT l'ensemble des acteurs agissant en matière de solidarité sur le territoire (Fort-Jacques & Marchadier, 2022) et le risque de fragmentation spatiale induit par la construction de la dimension sociale de la politique alimentaire à partir d'initiatives très localisées (Corade *et al.*, 2021). Hochedez *et al.* (2022) montrent quant à eux la diversité des référentiels sur lesquels s'appuie l'axe social des PAT (solidarités, démocratie alimentaire, justice alimentaire…). Notre recherche propose donc de montrer si ces dynamiques observables dans les PAT urbains se retrouvent dans les territoires ruraux.

Ainsi, si l'accessibilité alimentaire apparaît comme un enjeu secondaire dans le cadrage initial des PAT, ce dispositif est de plus en plus reconnu comme un instrument d'action publique permettant d'apporter une réponse à cette problématique. De ce fait, la plupart des PAT comprennent aujourd'hui un volet dit social. Ce dernier apparaît même comme un prérequis pour accéder à certaines ressources, notamment dans le cadre du PNA.

---

[1] Fiche « Accessibilité sociale » (RnPAT, 2018).
[2] PATnorama n°4 (RnPAT, 2022).
[3] *Ibid.*

***

Les PAT, qui visent une approche systémique et territorialisée des enjeux alimentaires, nous semblent un instrument d'action publique pertinent pour traiter le problème public de l'accessibilité alimentaire dans sa multidimensionnalité et ses spécificités territoriales. Dans les premières années du dispositif, celui-ci apparaît néanmoins comme secondaire, en comparaison des entrées liées à l'économie agricole. Depuis 2020, le contexte de crises joue un rôle d'accélérateur dans la prise en compte de cette question. Aujourd'hui, le dispositif des PAT est reconnu à l'échelle nationale, à la fois par des acteurs de l'action sociale et des politiques alimentaires, comme un levier pour développer les initiatives existantes et comme un cadre d'expérimentation pour des solutions alternatives à l'aide alimentaire. À l'échelle des territoires porteurs de PAT, l'objectif d'accès de tous à une alimentation de qualité apparaît désormais comme un élément incontournable de leur récit, même si l'on peut se questionner sur l'effectivité de son opérationnalisation. L'analyse des trajectoires des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault nous permettra de mieux comprendre les dynamiques et les modalités d'intégration de l'accessibilité alimentaire dans des PAT portés par des territoires ruraux. En effet, alors même qu'il a été montré que les enjeux et potentialités diffèrent entre PAT urbains et ruraux (Darrot *et al.*, 2019), les quelques études de cas traitant de cette question se concentrent uniquement sur des espaces urbains.

2 L'accessibilité alimentaire dans les PAT des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault

L'accès à l'alimentation est aujourd'hui un questionnement au cœur des PAT. À travers l'analyse des trajectoires des politiques alimentaires des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, nous allons voir par le biais de quels référentiels, acteurs et actions l'accessibilité alimentaire est intégrée dans des PAT portés par des territoires ruraux.

2.1 Deux trajectoires de politiques alimentaires rurales pionnières

Comprendre les dynamiques d'intégration de l'accessibilité alimentaire dans les PAT implique de les replacer au sein des trajectoires des politiques alimentaires des territoires. Dans le cas des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, la prise en compte de cette question s'inscrit dans des processus plus larges de développement d'une vision systémique et d'intégration sectorielle.

2.1.1 Pays Haut-Languedoc et Vignobles : de la valorisation du patrimoine agricole à une politique alimentaire systémique reconnue par les institutions

L'alimentation fait partie des thématiques abordées par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles dès sa création, en 2005, à travers une entrée par un prisme agricole et économique. La Charte du Pays place l'agriculture au cœur de l'identité et du développement du territoire, notamment via l'activité touristique : « *L'agriculture a ici forgé les esprits et marque encore fortement le paysage.* »[1]. Cette vision se traduit par des actions de promotion et de valorisation des productions locales et du patrimoine agricole, qui ciblent principalement le secteur viticole, dominant sur le territoire. On peut ainsi citer l'obtention du label Vignobles & Découvertes en 2014, ou encore les « Rendez-vous au Pays », une programmation qui rassemble des fêtes de terroir, des marchés, des visites d'exploitation ou encore des dégustations de produits locaux. Cette politique de valorisation des productions locales vise à favoriser le développement économique du territoire, en s'intégrant dans son argumentaire touristique et en soutenant l'économie agricole. La question alimentaire n'est donc pas identifiée en tant que telle dans cette phase, mais elle apparaît indirectement. Les habitants en tant que consommateurs ne sont pas pris en compte. À partir de ces premières actions, poursuivies jusqu'à ce jour, le Pays a opéré un élargissement vers une politique alimentaire systémique, de manière progressive mais non linéaire.

Deux moments charnières marquent cette trajectoire (Figure 18). Le premier s'observe en 2008, lorsque les acteurs du Pays décident de lancer une politique de développement des circuits courts. Après une phase de diagnostic, avec des enquêtes réalisées auprès des consommateurs, des producteurs et des distributeurs (Fritsch, 2012), ce sont les marchés de plein vent qui sont ciblés pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'une durée de deux ans, Marchés en mouvement. Celui-ci vise à la fois une meilleure information des consommateurs sur l'origine des produits et une sensibilisation aux enjeux de l'alimentation locale. Concrètement, un système d'identification des exposants et des produits est expérimenté (des ardoises installées sur chaque stand permettant de distinguer les producteurs des revendeurs et de repérer l'origine des produits) et des animations sont mises en œuvre pour faire des marchés des espaces plus attractifs et promouvoir l'alimentation locale. Les marchés apparaissent ainsi comme un levier pour toucher le consommateur « lambda », d'après l'expression employée par les techniciennes du Pays.

Le second tournant dans la trajectoire de construction de la politique alimentaire du Pays s'opère en 2015, avec l'engagement dans une démarche de PAT. Les axes de travail retenus sont les suivants : conforter les circuits alimentaires de proximité, structurer et promouvoir l'offre de

[1] Synthèse de la Charte du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (2002).

produits locaux et le patrimoine agricole, favoriser l'accès des populations fragiles à une bonne alimentation, sensibiliser les publics au « mieux produire pour mieux manger ». Des rencontres sont organisées pour identifier les besoins et constituer un réseau des acteurs alimentaires sur le territoire. Tous les maillons du système alimentaire sont concernés par le projet, depuis la production, avec par exemple un travail sur le recensement des friches agricoles, jusqu'à la gestion et la valorisation des déchets. En plus de la poursuite des actions historiques mentionnées ci-dessus, les principales mesures concernent la consommation, à travers la réalisation d'actions pédagogiques et la mise en place d'un outil d'information des consommateurs, Cliketik, qui constitue le projet vitrine du PAT. En 2019, le PAT du Pays est labellisé. La reconnaissance ministérielle est cependant suivie d'un moment d'essoufflement de la politique, sans moyens financiers et humains dédiés à l'animation et à l'opérationnalisation du PAT, la chargée de mission du Pays affectée à sa coordination étant plus largement en charge du développement économique.

L'année 2022 ouvre une nouvelle phase dans la trajectoire du projet alimentaire. L'obtention de financements dans le cadre du Plan de relance permet au Pays de le redynamiser en recrutant une animatrice et en allouant des moyens financiers pour la réalisation d'actions concrètes. Enfin, l'année 2023 est celle du renouvellement de la labellisation du PAT[1], qui constitue à la fois un moment de bilan et de redéfinition des orientations du projet alimentaire. Nous verrons que la question de l'accessibilité alimentaire occupe une place centrale dans le nouveau projet (2.2.1).

[1] Au bout de trois ans, les porteurs de PAT doivent soumettre un bilan du projet afin de renouveler leur reconnaissance ministérielle en tant que PAT.

Figure 18. Trajectoire de la politique alimentaire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles

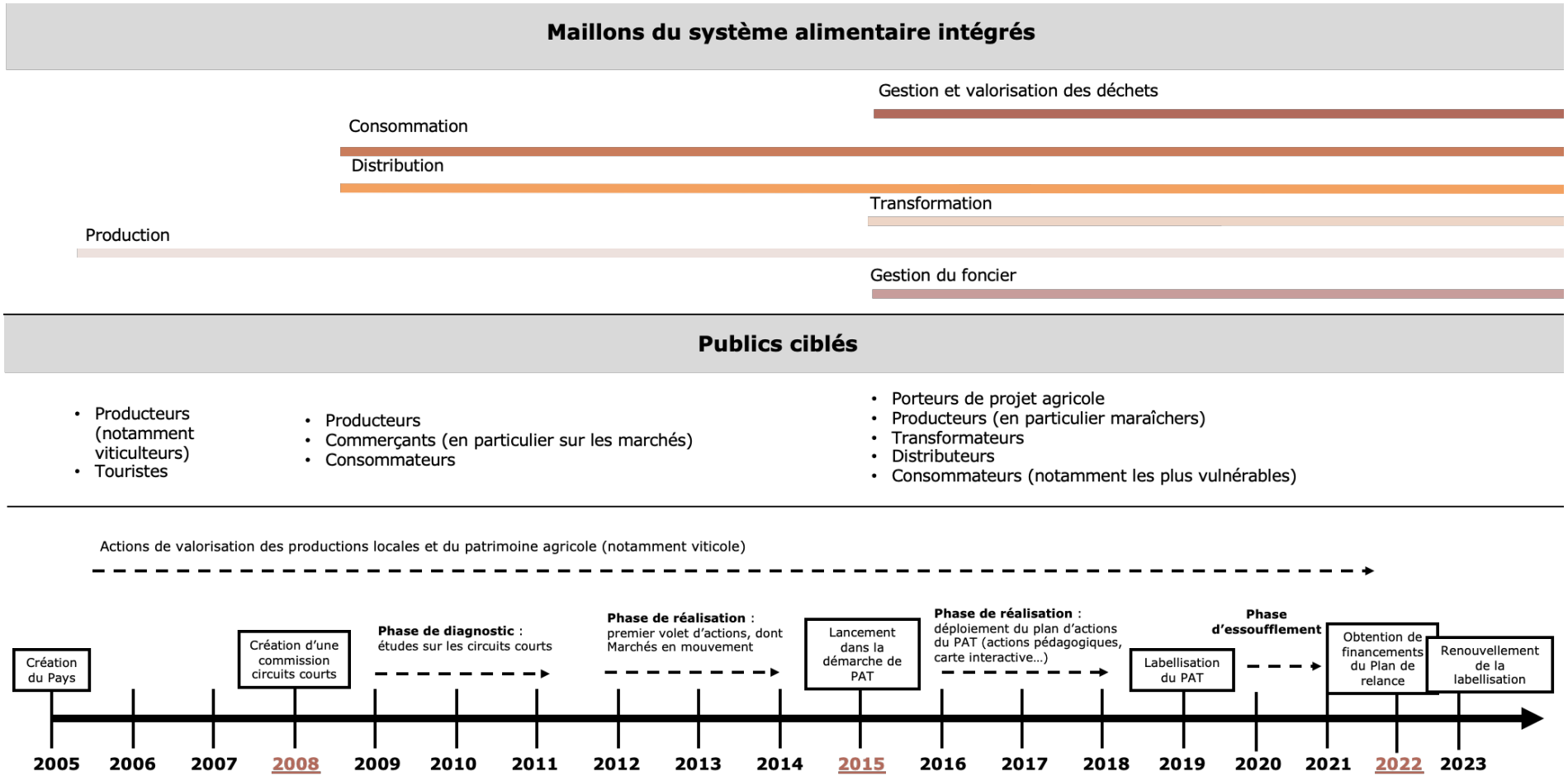

Réalisation : C. Néel

2.1.2 Pays Cœur d'Hérault : des circuits courts à un projet alimentaire systémique à visée démocratique

La première mise à l'agenda des enjeux alimentaires par le Pays Cœur d'Hérault, constitué en 2000, remonte au tournant des années 2010, avec le développement d'une politique en faveur des circuits courts témoignant d'une approche à la fois économique et sociale (Figure 19). Après une phase de diagnostic, une série d'actions est lancée afin de sensibiliser les consommateurs et de mieux mettre en relation l'offre et la demande. Cette première étape débouche en 2012 sur la formalisation d'un premier projet alimentaire. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui a aussi pour périmètre le Pays, la problématique du foncier agricole est également soulevée. À partir de 2014, le projet alimentaire du Pays se recentre autour de la dimension santé, en lien avec la signature du Contrat Local de Santé (CLS)[1]. Des actions sont en particulier engagées autour de la nutrition des jeunes enfants et de la restauration collective. Cette orientation du projet alimentaire, doublée d'un déficit de moyens d'animation et de volonté politique, entraîne un abandon progressif des autres domaines d'actions (Nougarèdes *et al.*, 2022).

Une phase de renouveau débute en 2018 lorsque le Conseil de développement (CoDev)[2] décide de se saisir de cette question et organise les États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durable (EGAAD), une vaste démarche de concertation territoriale. Les EGAAD marquent un tournant dans l'engagement des élus :

> *« Le grand mérite donc de ces États généraux, c'est d'avoir mis sur le devant de la scène, de façon spectaculaire, l'alimentation dans les débats, sur le territoire, et du coup en mouillant les élus qui se sont dit effectivement c'est vraiment intéressant, on peut peut-être embrayer là-dessus. »*[3]

L'implication du CoDev en tant qu'instance issue de la société civile constitue ainsi un vecteur de mobilisation des élus siégeant au comité syndical du Pays, tout comme l'arrivée d'un nouveau Président du Pays plus engagé sur les questions alimentaires. Cette conjonction entre engagement citoyen et évolution du contexte politique local crée les conditions de construction d'un nouveau projet alimentaire, plus ambitieux. Ce PAT dit 3D, pour « Démocratique, Durable et Décloisonné », propose une approche systémique et intégrée de l'enjeu alimentaire. Il s'articule autour d'un axe transversal de gouvernance partagée et de quatre axes thématiques : diversification agricole, innovation agroécologique, accès à l'alimentation de qualité pour tous, coordination des

[1] Un CLS désigne « *un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.* » (https://www.ars.sante.fr/les-contrats-locaux-de-sante), consulté le 25/10/2022.
[2] Le Conseil de développement constitue l'instance de participation citoyenne des Pays.
[3] Entretien avec le directeur du Pays réalisé par J. Solans (mai 2020).

différents maillons du système alimentaire. L'obtention de plusieurs financements (PNA, Fondation Carasso, FEADER et plus récemment plan France Relance) permet au Pays de bénéficier de moyens en ingénierie et en animation, avec le recrutement de trois chargées de mission. Les fonds européens dédiés au développement rural constituent donc une ressource pour les PAT des territoires de projet ruraux. Dans le cas du Pays Cœur d'Hérault, le programme LEADER a servi de support pour financer les réalisations de la première phase du projet alimentaire (2011-2014), et le programme d'actions actuel s'appuie en partie sur des fonds du FEADER.

Figure 19. Trajectoire de la politique alimentaire du Pays Cœur d'Hérault

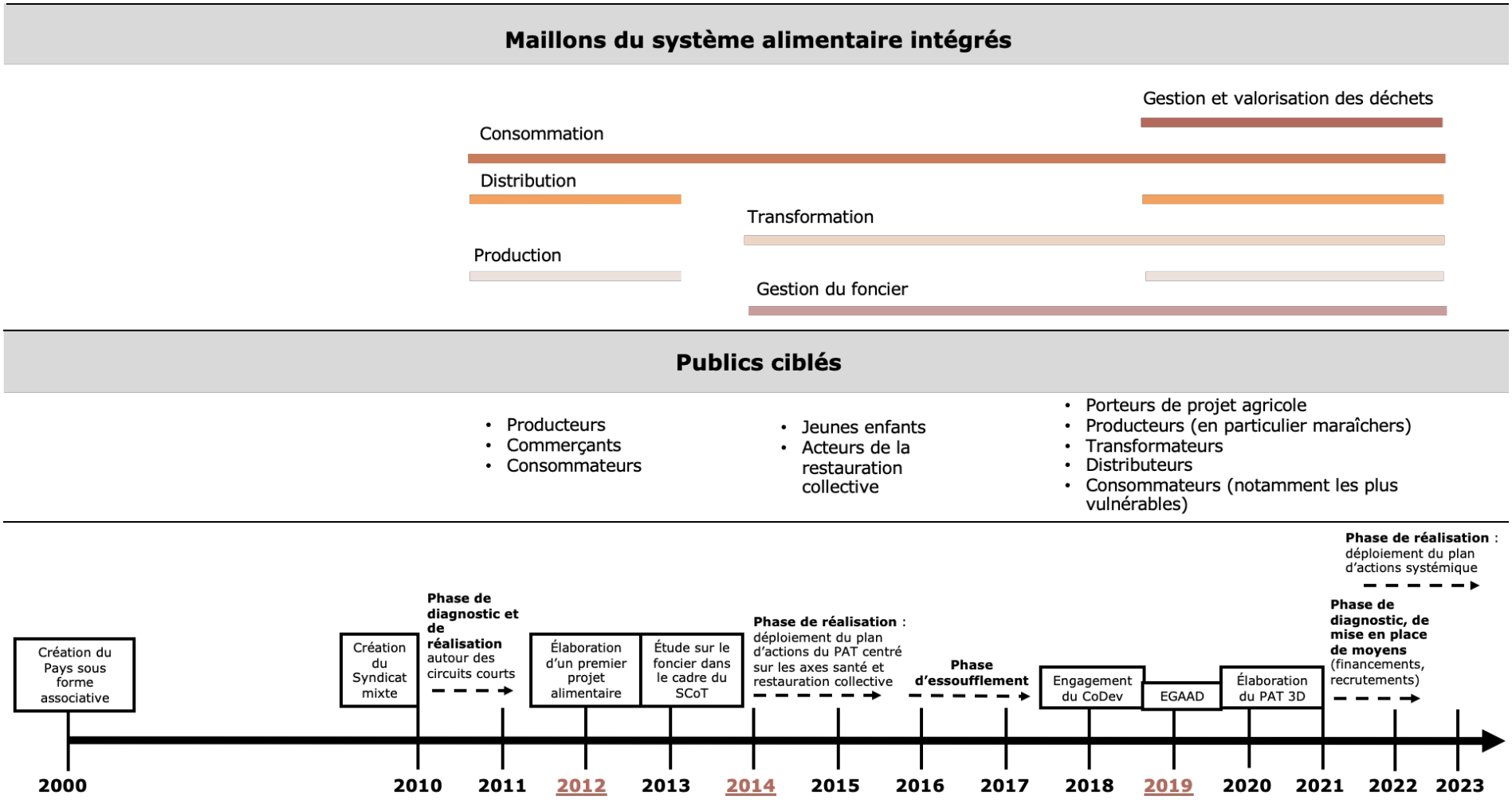

Réalisation : C. Néel

2.1.3 Un processus d'intégration sectorielle autour de l'alimentation

Ces deux trajectoires montrent un processus progressif d'intégration de différents enjeux autour de l'alimentation pour aboutir à une politique qui prenne en compte l'ensemble des maillons du système alimentaire, de l'accès au foncier agricole à la gestion et à la valorisation des déchets alimentaires. Dans les deux cas, on observe un élargissement des thématiques traitées et des acteurs ciblés (Figures 18 et 19). D'une entrée par un prisme agricole et économique (valorisation patrimoniale des ressources agri-alimentaires pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, structuration d'une offre alimentaire en circuits courts pour le Pays Cœur d'Hérault), qui correspond au traitement politique historique du fait alimentaire en France (Bonnefoy & Brand, 2014), les Pays ont construit des projets plus larges et plus riches, qui traduisent une approche systémique de l'alimentation. Le PAT du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, qui fait partie de l'échantillon d'analyse constitué par le RnPAT pour réaliser un panorama des PAT, a d'ailleurs été classé dans la catégorie des PAT systémiques, par opposition à des PAT agri-alimentaires qui abordent l'alimentation à partir du prisme agricole[1].

Derrière une évolution dans les thématiques traitées relativement similaire, l'organisation interne différenciée des Pays, en dépit d'une même structure institutionnelle sur le plan juridique, a contribué à donner à chaque PAT une tonalité particulière. En Pays Cœur d'Hérault, c'est le CoDev qui s'est saisi de l'enjeu alimentaire et a joué un rôle moteur dans l'élaboration du PAT, notamment grâce à l'engagement fort de quelques citoyens (Nougarèdes *et al.*, 2022). L'implication de la société civile a conféré une place toute particulière à l'enjeu de gouvernance, qui constitue un axe transversal à l'ensemble du PAT. Ce poids de la participation citoyenne est mis en avant par le Pays pour renforcer la légitimité de son action. Les acteurs du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, où le Conseil de développement est plus en retrait, semblent quant à eux davantage tirer leur légitimité d'une reconnaissance institutionnelle, qui s'exprime notamment à travers la labellisation ministérielle.

Les deux trajectoires soulignent le fait que le processus d'intégration sectorielle n'est pas linéaire, et obéit à des rythmes différents en fonction des territoires. Dans le cas du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, la dynamique intégrative a été plus continue que pour le Pays Cœur d'Hérault, dont la trajectoire se caractérise par des ruptures marquées entre différentes phases. Deux moments charnières similaires se retrouvent néanmoins dans les territoires. Le travail autour des circuits courts a ainsi constitué une première étape dans la construction d'une vision systémique, en permettant d'approcher de manière décloisonnée les enjeux de production et de

[1] PATnorama n°2 (RnPAT, 2021).

consommation. Sur le plan symbolique, cela marque la reconnaissance des problématiques de consommation présentes dans les espaces ruraux, qui ne sont plus réduits à leur seule fonction productive. Le choix du Pays Haut-Languedoc et Vignobles de travailler sur les marchés de plein vent, qui se situent dans une position d'interface, puisqu'il s'agit à la fois d'espaces centraux dans les pratiques d'approvisionnement alimentaire des habitants et de débouchés majeurs pour les producteurs locaux, illustre bien la dynamique d'intégration en cours. Le rattachement des Pays à une démarche de PAT apparaît comme un autre moment central dans l'élaboration d'une vision systémique. La construction d'un PAT constitue un levier pour formaliser, consolider mais aussi élargir le traitement du fait alimentaire à partir d'actions déjà existantes. L'analyse diachronique de ces deux politiques alimentaires vient ainsi confirmer des études réalisées dans des contextes urbains, qui montrent que la naissance du dispositif des PAT en 2014 s'ancre dans des dynamiques locales antérieures, et vient « *cueillir un fruit déjà passablement mûr* » (Darrot *et al.*, 2022).

Ces moments charnières dans la construction des projets alimentaires sont fortement dépendants du rythme des financements, délivrés ponctuellement dans le cadre d'une diversité d'appels à projets qui mettent en concurrence les territoires pour l'accès aux ressources (Berriet-Solliec & Trouvé, 2013; Mestre, 2021). Les acteurs institutionnels des Pays mettent en avant la difficulté à faire vivre le PAT sans moyens pour financer de manière pérenne l'animation du dispositif et les actions. Cela se traduit pour les deux territoires par des phases d'essoufflement puis de redynamisation. Outre ces temps d'arrêt, le processus d'intégration sectorielle peut également connaître des formes de retour en arrière. En fonction du contexte politique et socio-économique, on observe une alternance entre des moments d'intégration et de désintégration (Loudiyi, 2020). Dans le cas du Pays Cœur d'Hérault, la signature en 2013 d'un CLS avec l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon a par exemple conduit à un resserrement du projet alimentaire autour des enjeux nutritionnels, au détriment des autres domaines d'action.

Cet exemple témoigne également de la forte imbrication des politiques alimentaires dans un ensemble de dispositifs. Le caractère multidimensionnel et transversal de l'alimentation place cet objet potentiellement à l'interface entre différentes politiques territoriales dans les domaines agricoles, environnementaux, économiques, sanitaires et sociaux, créant des formes de synergies. Dans le cas du Pays Cœur d'Hérault, on peut souligner l'influence du SCoT sur le contenu des débats autour de l'élaboration de la politique alimentaire. Concernant le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, un lien étroit existe avec la stratégie touristique définie dans le Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique. Le cas du CLS est particulièrement intéressant. Les deux Pays étaient début 2022 les seuls territoires de l'Hérault à s'inscrire dans ce dispositif, avec des impacts différenciés sur leur PAT. Pour Pays Cœur d'Hérault, sa mise en place a donné au

projet alimentaire encore en phase d'émergence une orientation forte sur les enjeux de santé publique, avec par exemple la mise en œuvre d'actions de sensibilisation autour de l'alimentation auprès de professionnels de la petite enfance. À l'inverse, concernant le CLS du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, renouvelé en 2020, c'est la présence d'un PAT structuré qui a poussé à la prise en compte de l'enjeu alimentaire dans la politique de santé, à travers des actions de prévention. Cet exemple montre l'intérêt d'analyser les trajectoires des politiques alimentaires au regard de celles d'autres dispositifs territoriaux. L'émergence de synergies entraîne des recompositions dans l'organisation interne des Pays, notamment en renforçant le travail en transversalité entre les différents services. L'alimentation apparaît ainsi comme un objet politique intégrateur pouvant contribuer à la transformation des modalités de l'action publique locale.

L'analyse des trajectoires des PAT des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault montre un processus d'intégration sectorielle, avec le passage de politiques thématiques ciblées autour des circuits courts ou du foncier agricole vers une approche plus transversale du système alimentaire. Nous allons maintenant montrer comment se traduit concrètement la prise en compte de cette thématique dans chacun des PAT étudiés.

2.2 Une intégration différenciée de l'accessibilité alimentaire

2.2.1 Pays Haut-Languedoc et Vignobles : favoriser l'accès à l'alimentation des populations fragiles

Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles porte une réflexion sur l'accès à une alimentation de qualité des habitants du territoire avant la mise en place du PAT. Dès 2011, le Pays commande une enquête sur les pratiques et besoins des consommateurs, qui débouche notamment sur les actions sur les marchés de plein vent (2.1.1). Les consommateurs sont alors envisagés dans leur ensemble, sans prendre en compte les difficultés d'accès spécifiques que peuvent rencontrer certains publics. Les marchés sont d'ailleurs choisis comme levier privilégié car ils constituent des espaces pratiqués par un public large et divers à l'échelle du territoire. Le PAT s'inscrit dans la continuité de ce travail. Le projet phare de la première phase d'actions du PAT est d'ailleurs un outil destiné à l'ensemble des consommateurs. Il s'agit de la plateforme participative en ligne Cliketik[1], qui permet de guider les habitants dans leur recherche de produits locaux. Les producteurs commercialisant sur le territoire et les commerçants ayant à la vente des productions locales peuvent s'identifier sur le site, selon une démarche volontaire. Les marchés peuvent également être renseignés. Chacun dispose d'une fiche individuelle apportant des informations sur

[1] https://www.cliketik.fr/?PagePrincipale, consulté le 22/03/2023.

les produits et sur les modes de commercialisation (Figure 20). Par ailleurs, des cartes permettent aux consommateurs de localiser ces acteurs du système alimentaire territorial. Cet outil vise à répondre aux attentes exprimées lors de la phase de diagnostic et de concertation, à la fois par les producteurs (qui cherchaient à mieux se faire connaître) et par les consommateurs, qui ont souligné un manque de lisibilité et d'information sur les productions locales. Il renvoie à une définition de l'alimentation de qualité par la consommation de produits locaux, qui se base sur certaines représentations des pratiques agricoles du territoire :

> *« Si on est sur du local on se détache un peu de ce côté industriel quand même. On est quand même sur un territoire où il n'y a pas de gros producteurs. Donc c'est pour ça que j'ai envie de croire que même si on est pas en bio, on est quand même sur des pratiques un peu plus raisonnées et responsables. »*[1]

Le local n'est pas considéré comme un critère de qualité en soi. Cependant, dans le contexte du territoire, il renverrait à des modèles agricoles plus qualitatifs, notamment du fait d'une utilisation réduite de produits phytosanitaires, par opposition à une agriculture productiviste. Après une première phase de développement à l'échelle du Pays, l'outil Cliketik a été étendu au territoire du PNR Haut-Languedoc, et fait aujourd'hui l'objet d'une gestion mutualisée (Figure 21).

Figure 20. Extraits de la plateforme Cliketik



Exemple de fiche producteur

Exemple de fiche commerçant

Source : Cliketik (2023)

[1] Entretien avec une directrice adjointe du Pays (mars 2020).

Au moment de la construction du PAT, la définition du problème public de l'accessibilité alimentaire par les acteurs du Pays évolue :

> *« Au début on parlait de l'alimentation pour tous et on avait travaillé à ce niveau-là les marchés de plein vent pour le consommateur lambda. C'est vrai qu'aujourd'hui […] on a raccroché toutes les CSP sur cette problématique. »*[1]

L'évocation des catégories socio-professionnelles illustre la volonté de prendre en compte les inégalités sociales d'accès à l'alimentation. Cela se traduit dans le PAT par une attention particulière portée à trois types de public, à travers un ensemble d'actions rassemblées au sein de l'axe « favoriser l'accès des populations fragiles à une bonne alimentation ». Il s'agit d'adapter les interventions aux vulnérabilités et aux besoins spécifiques des consommateurs. Les personnes âgées sont ciblées car le risque de dénutrition est élevé chez cette classe d'âge, et car elles représentent une part importante de la population du territoire. Dans le cadre du PAT, une enquête est menée sur l'alimentation des personnes âgées hors établissements médico-sociaux, afin d'envisager des pistes d'amélioration de sa qualité, notamment en travaillant avec des services de livraison de repas à domicile. Le jeune public fait également l'objet de mesures spécifiques d'éducation à l'alimentation, à la fois car les habitudes alimentaires acquises dès le plus jeune âge sont susceptibles de se maintenir tout au long de la vie, et car il s'agit d'un public facilement atteignable, notamment au travers des centres de loisirs gérés par les communautés de communes, ou des établissements scolaires. Enfin, le Pays affiche sa volonté de travailler en direction des populations à revenus modestes, en inscrivant le projet de l'Atelier des solidarités comme initiative principale de son axe social.

Depuis le lancement du PAT, cet axe se conforte. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, le Pays est en effet de plus en plus engagé dans l'accompagnement de l'Atelier des solidarités. De plus, de nouvelles actions sont lancées. À partir de 2020, le Pays porte le développement d'ateliers alimentation-sport-santé à destination des trois types de public ciblés. En 2021, ces ateliers sont expérimentés au sein d'un regroupement pédagogique intercommunal du territoire et à l'Atelier des solidarités. L'objectif pour les années suivantes est de permettre l'essaimage de ces ateliers à travers leur appropriation par les acteurs du territoire. En 2022, une rencontre autour de la précarité alimentaire est organisée à destination de l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire. En 2023, les projets en cours sont la réflexion sur l'ouverture d'une nouvelle épicerie sociale à Bédarieux et l'essaimage du programme défi FAP, pour Foyers à alimentation positive (voir chapitre 3), déjà mis en œuvre sur le territoire du PNR Haut-Languedoc.

[1] Entretien avec la chargée de mission PAT du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (mars 2020).

Avec ce projet, le Pays souhaite ouvrir de nouveau son action à un public large, au-delà des populations fragiles, en s'appuyant sur des structures relais variées. Le renforcement du travail autour des difficultés d'accès à l'alimentation et de la précarité alimentaire se traduit dans la demande de renouvellement de la labellisation PAT, qui place cette thématique au cœur du projet alimentaire.

Pour travailler sur l'accès à l'alimentation, le Pays s'appuie largement sur des partenaires extérieurs (Figure 21). Seul l'outil Cliketik, qui n'est pas inscrit dans l'axe social du PAT, est porté par le Pays. L'Atelier des solidarités, qui constitue le projet vitrine légitimant cet axe lors du lancement du PAT, est co-porté par le Département et Familles Rurales. Le Département est également à l'origine du projet d'ouverture d'une nouvelle épicerie sociale à Bédarieux. Le défi FAP est quant à lui un programme initialement porté par le PNR du Haut-Languedoc et le Civam bio du Tarn. Les ateliers alimentation-sport-santé sont portés par le Pays, mais leur réalisation s'appuie sur l'implication de structures relais au sein du territoire. Enfin, le Pays coopère également avec certaines communes de son territoire autour de projets répondant à des objectifs d'amélioration de l'accès à l'alimentation des habitants. À titre d'exemple, il accompagne les élus d'une municipalité dépourvue de commerce sur un projet de « bistrot rural », un espace multifonctionnel autour de l'alimentation (restauration, vente de produits locaux, animation, point de livraison alimentaire…) installé dans un local construit par la commune (Tableau 10).

Figure 21. Système d'acteurs impliqués dans les actions du PAT en faveur d'une meilleure accessibilité alimentaire

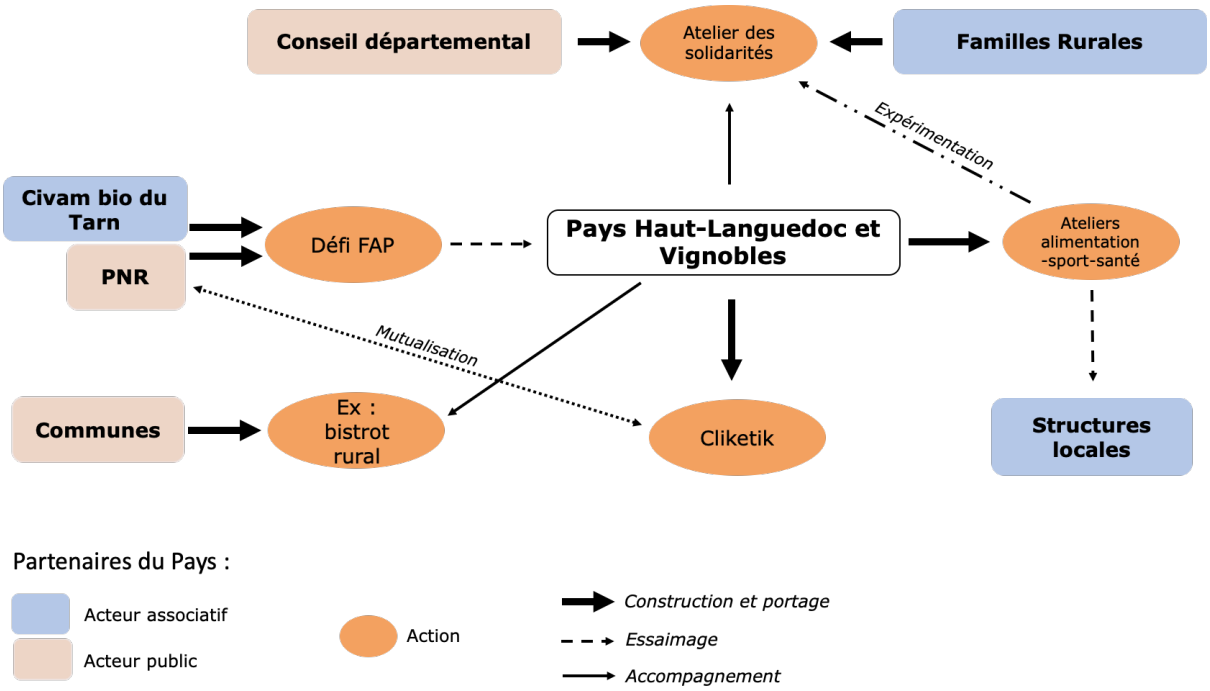

Réalisation : C. Néel

2.2.2 Pays Cœur d'Hérault : vers un accès à une alimentation de qualité pour tous

Au sein du Pays Cœur d'Hérault, des actions concernant l'accès à l'alimentation des habitants sont développées dans le cadre du premier projet alimentaire (Figure 19). Les premières actions menées concernent l'information et la sensibilisation des consommateurs, avec l'intégration de pages dédiées à l'alimentation locale sur le portail Mon Cœur d'Hérault[1], qui recense les entreprises du territoire. Cet outil présente des objectifs similaires à la plateforme Cliketik développée par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, bien qu'il soit moins développé. Un programme de formations auprès des acteurs de la restauration collective est également lancé. En parallèle, dans le cadre de la mise en place d'un CLS par le Pays, qui met en évidence une prévalence élevée du surpoids chez les enfants, des actions sont menées auprès des professionnels du territoire sur l'alimentation des plus jeunes. Un groupe de travail est aussi mis en place avec des acteurs de la grande distribution sur la récupération des denrées par les associations d'aide alimentaire, suite à la loi Garot (voir chapitre 3). Le problème public de l'accessibilité alimentaire est ainsi traité au travers de trois politiques sectorielles (développement économique, restauration collective, santé),

[1] https://www.moncoeurdherault.fr/mangeons-local-en-coeurdherault, consulté le 14/04/2023.

sans qu'une vision transversale n'émerge. Cependant, lors de la phase d'essoufflement du PAT (Figure 19), ces premières actions cessent faute de financements et de moyens d'animation.

Suite aux EGAAD, le PAT est relancé avec un axe portant spécifiquement sur l'accès de tous à une alimentation de qualité, qui offre un cadre permettant d'aborder cette thématique de manière décloisonnée. Le portage de l'axe est assuré par un comité opérationnel, qui intègre les structures du territoire identifiées comme des acteurs potentiels sur cette question (Figure 22). Celui-ci s'articule autour du Pays Cœur d'Hérault, des structures de l'action sociale aux échelles départementale et communale et des acteurs associatifs locaux. De manière plus ponctuelle, des acteurs de la recherche et des élus communaux[1] participent aux activités du comité. Sa composition est flexible et varie en fonction des projets en cours. Au sein du comité, le degré d'implication des différents acteurs est variable. Trois personnes sont particulièrement actives : une chargée de mission du Sydel, une membre du CoDev et la directrice de l'association Terre-Contact. Le comité opérationnel co-construit et porte la majorité des actions inscrites dans cet axe, en lien avec une diversité de partenaires.

Figure 22. Composition du comité opérationnel de l'axe 3 du Pays

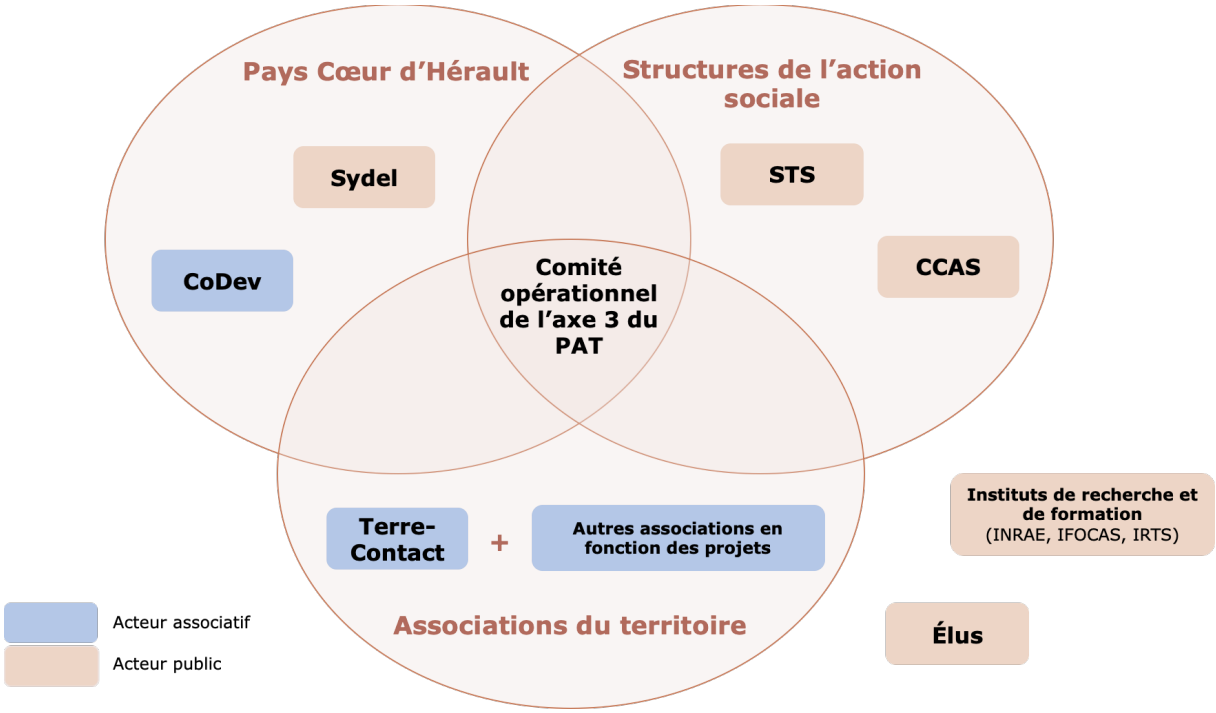

Réalisation : C. Néel

Depuis sa création, le comité opérationnel de l'axe 3 a engagé plusieurs axes de travail. Concernant la restauration collective, avec l'appui de l'association Un Plus Bio, le Pays a mené une

[1] D'après nos observations, deux élus s'impliquent de manière régulière dans les activités de ce comité.

enquête auprès des structures du territoire, puis a organisé en mars 2022 un forum mêlant visites et échanges, qui a réuni plus de 40 acteurs de la restauration collective, dans l'objectif de favoriser le développement d'un approvisionnement local et de qualité. Le Pays a également engagé une démarche participative, afin de mieux connaître les attentes des habitants en matière d'alimentation et de renforcer la dimension démocratique du PAT :

> *« Le PAT co-animé avec le CoDev, c'est une autre organisation, on essaye d'embarquer la population, les élus, et de faire contribuer tout le monde. »*[1]

En partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social (IRTS), un travail de mobilisation des habitants et de recueil de leur expérience est mené sur trois communes : Lodève, Aniane et Clermont-l'Hérault. Plusieurs temps sont organisés : des ateliers d'échange entre habitants sur l'alimentation, des balades sensibles, et enfin un repas partagé réunissant l'ensemble des participants (Photographie 5). Ces temps sont co-animés par le Pays (Sydel et CoDev) et par des étudiantes de l'IRTS. La démarche est qualifiée par les acteurs du PAT de diagnostic en marchant, à la fois car elle intègre des déambulations sur le territoire des communes, et pour souligner son caractère processuel et itératif. Dans le cadre du partenariat avec l'UMR Innovation, une stagiaire[2] a également réalisé une enquête sur l'accès à l'alimentation dans trois communes du Pays Cœur d'Hérault : Aspiran, Puéchabon et La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries. Des entretiens ont été menés auprès de plusieurs types d'acteurs (habitants, acteurs de la vente alimentaire, élus et acteurs associatifs) afin d'analyser les problématiques d'accès à l'alimentation rencontrées par les habitants et les stratégies individuelles comme collectives contribuant à y répondre localement. Les résultats de ce stage ont été présentés en décembre 2022 lors d'une soirée d'échanges et de débat « Justice sociale et alimentation », ouverte à tous les acteurs du territoire et co-organisée par l'association AequitaZ et le Pays Cœur d'Hérault dans le cadre du programme TETRAA (3.2).

[1] Entretien avec une membre du CoDev réalisé par L. Guillon (avril 2022).
[2] Il s'agit du stage d'O. Carbone (voir chapitre 2).

Photographie 5. Étapes du diagnostic en marchant réalisé dans le cadre de l'axe 3 du PAT



Clichés : C. Néel (2022, Aniane)

La photographie de gauche a été prise lors d'un atelier d'échange entre habitants. Les participants, en s'appuyant sur une carte de la commune, retracent leurs parcours d'approvisionnement alimentaire tout en les commentant. La photographie de droite a été prise dans le centre-ville d'Aniane, lors d'une balade sensible. Des habitants font le tour des commerces alimentaires, en interrogeant les commerçants sur leurs stratégies d'approvisionnement et en relevant les prix pratiqués. Suite à la balade, qui se fait par petits groupes, un temps de retour collectif est organisé autour des ressentis de chacun. L'objectif de la démarche est de mieux comprendre les logiques d'approvisionnement des habitants et les difficultés d'accès à l'alimentation qu'ils rencontrent. C'est aussi de réussir à mobiliser davantage d'habitants dans le processus de construction du PAT, afin qu'il réponde au mieux aux besoins du territoire.

À partir des éléments qui ont émergé de la démarche de participation citoyenne, le Pays s'est engagé dans de nouvelles actions pour 2023. La convivialité et le partage autour de l'alimentation sont ressortis comme des besoins prioritaires exprimés par les habitants. En réponse, les acteurs du Pays souhaitent développer les repas partagés. Le Lodévois est ciblé, car plusieurs initiatives, portées par diverses structures, ont déjà lieu sur ce territoire. L'objectif affiché du Pays est de mettre en lien ces acteurs pour co-construire un projet de repas partagés organisés dans l'espace public de Lodève, avec une perspective d'essaimage sur d'autres communes. La coordination doit permettre de mutualiser les ressources afin de proposer ces événements de manière régulière. Par ailleurs, le portage par le Pays, et l'organisation dans l'espace public, sont présentés comme des moyens de lever les freins à la participation des habitants liés au cloisonnement de certaines initiatives en raison des représentations associées aux différentes structures :

> *« Sur Lodève c'est cloisonné, ceux qui vont à tel endroit ne vont pas à tel autre, personne ne sait que tel endroit existe, il n'y a que les habitués. Alors que de manière large le besoin est exprimé, quand on est nouveau ou quand on est dans telle situation, comment on fait pour accéder à ces lieux ? […] Ce qui ressort des interlocuteurs, c'est qu'au lieu que ça existe pour*

un public restreint et que ce soit catalogué, ils aimeraient quelque chose d'ouvert, de convivial, de généralisé et présent sur l'ensemble du territoire. »[1]

Dans le cadre de l'axe 3, les acteurs du Pays portent également un projet de production d'huile d'olive économiquement accessible. L'huile d'olive constitue en effet une production emblématique du territoire, porteuse d'une forte dimension culturelle et identitaire. Cependant, le coût de ce produit local le rend inabordable pour certains publics. Le projet du Pays est donc d'impliquer les habitants dans le processus de récolte et de transformation des olives, en coopération avec des producteurs et des associations, afin de rendre plus accessible ce produit en faisant baisser son prix. Enfin, les acteurs de l'axe 3 travaillent sur un projet d'approvisionnement en produits frais et locaux de l'aide alimentaire, que nous détaillerons dans le chapitre 6.

Ainsi, bien que les politiques alimentaires des deux Pays présentent des trajectoires relativement similaires, avec le développement d'une vision systémique à partir d'une entrée par un prisme économique, le problème public de l'accessibilité alimentaire est envisagé de manière différenciée selon les territoires. Dans la mise en récit de son PAT, le Pays Haut-Languedoc et Vignobles met l'accent sur les publics considérés comme fragiles, qu'il convient de cibler à travers des dispositifs adaptés. La notion de précarité alimentaire est au centre du référentiel des acteurs, qui s'inscrit dans une vision redistributive et réparatrice de la justice. Il s'agit d'apporter *a posteriori* une aide aux plus démunis pour compenser partiellement les effets d'inégalités structurelles sur l'accès à l'alimentation. Le référentiel du PAT du Pays Cœur d'Hérault insiste quant à lui sur la nécessité de dépasser une approche segmentée, par type de publics, considérée comme stigmatisante. Au contraire, les acteurs du PAT souhaitent contribuer à penser des dispositifs universels pour un accès de tous à une alimentation de qualité. Ils cherchent également à impliquer les habitants dans la définition de cet objectif, selon une approche relevant de la justice procédurale. Les systèmes d'acteurs engagés sur cette thématique au sein des PAT témoignent également d'une différence fondamentale. Alors que le Pays Haut-Languedoc et Vignobles s'appuie largement sur des initiatives impulsées et portées par des partenaires, le Pays Cœur d'Hérault, à travers le comité opérationnel de l'axe 3, apparaît comme un acteur moteur du développement de nouvelles actions.

2.2.3 Quels apports du PAT pour agir en faveur de l'accessibilité alimentaire ?

On retrouve dans les PAT des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault les trois rôles du dispositif PAT en matière d'accessibilité alimentaire identifiés à partir de notre analyse à l'échelle nationale (Figure 17). L'appui financier et technique aux initiatives locales est assuré dès

[1] Entretien avec une membre du CoDev réalisé par L. Guillon (avril 2022).

le lancement des PAT. Les chargées de mission des Pays en charge des PAT possèdent des compétences en ingénierie de projet qui leur permettent d'accompagner les acteurs locaux, que ce soit des élus ou des associations, à plusieurs niveaux. Elles interviennent dans la recherche de ressources financières, en identifiant les financements disponibles et/ou en accompagnant les acteurs dans la réponse aux appels à projets, un exercice qui nécessite des compétences spécifiques dont beaucoup de porteurs de projet locaux ne disposent pas. Le dispositif PAT sert également aux Pays de levier pour l'obtention de ressources financières, soit directement en permettant d'accéder à des financements réservés aux PAT (comme c'est le cas dans l'appel à projets du PNA), soit en étant utilisé comme argument de légitimation des Pays vis-à-vis de partenaires extérieurs. Le soutien aux initiatives locales passe aussi par la mise en relation avec des acteurs susceptibles de leur fournir certaines ressources. Les Pays jouent alors un rôle d'intermédiation. Enfin, les techniciennes du Pays peuvent elles-mêmes intervenir pour conseiller les porteurs d'initiatives sur certains points techniques. Le Tableau 10 détaille le rôle des PAT pour deux initiatives locales agissant sur plusieurs dimensions de l'accessibilité alimentaire. Il souligne le rôle de levier de ces dispositifs, en ce qu'ils facilitent l'accès à certaines ressources externes (financements, partenaires). Il montre également que les PAT peuvent avoir un impact sur la mise en récit des projets, en offrant des éléments de réflexion et un espace d'échange autour des enjeux alimentaires.

Tableau 10. Le PAT, un levier pour des initiatives locales[1]

		Pays Haut-Languedoc et Vignobles	Pays Cœur d'Hérault
Appui financier et technique	**Projet**	Les élus d'un village de 190 habitants portent un projet de « **bistrot rural** » pour pallier l'absence de commerce alimentaire sur la commune. Pensé pour être installé dans un local construit par la municipalité, cet espace rassemblerait une boutique de producteurs et un café-restaurant, tout en état un lieu d'animation, notamment autour de l'alimentation.	Au sein d'une commune de 3 000 habitants, une association locale, en partenariat étroit avec la mairie, porte un projet de **Maison de l'alimentation**. Cet espace est pensé pour répondre à divers objectifs : éducation et sensibilisation au bien manger, promotion d'une démarche collective et citoyenne, préservation de l'environnement, développement d'une forme de solidarité alimentaire (diverses actions sont envisagées : groupement d'achat, repas partagés, distribution de denrées durables…).
	Frein	Manque de ressources financières et humaines : « *On se rend compte qu'on attaque l'Everest par la face nord avec un projet comme celui-là, parce qu'on est une toute petite commune, avec peu de moyens, et qu'il faut aller à l'assaut des finances publiques pour au moins en prendre en charge 80 % du montant pour ce qui sera le financement.* »	Manque de ressources financières et humaines
	Rôle du PAT	Le Pays, au travers de son PAT, fournit un appui en matière d'ingénierie de projet (conseils sur des aspects techniques). Il est également perçu comme un moyen de légitimer le projet auprès d'éventuels financeurs : « *Si nous on a un aval favorable du Pays, en passant par le PAT, évidemment que nous sommes bien vus par la Région. Si jamais on excluait pour des raisons qui nous appartiendraient le Pays en allant directement à la Région, on nous ferait comprendre qu'il y a quand même quelques fourches caudines sous lesquelles il faudrait qu'on passe qui sont le Pays. Notre projet serait vu avec un œil moins favorable.* » L'"intervention du Pays a aussi contribué à l'élargissement des objectifs du projet : « *Ils nous ont posé les bonnes questions, et après nous ça nous a aussi forcés un peu à réfléchir plus concrètement, à développer plus d'idées.* » Concrètement, l'idée d'utiliser cet espace comme support pour des actions de sensibilisation autour de l'alimentation est par exemple issue d'échanges avec le Pays.	Le PAT est perçu par les porteurs du projet comme un levier essentiel pour accéder à certaines ressources : « *Le PAT pour nous, c'est idéal en fait. Nous on est un peu à poil […]. Le PAT c'est un effet de levier par rapport à avoir accès à des outils, accès à des partenaires, à des financements aussi.* » Concrètement, dans le cadre du PAT, une élue de la commune a par exemple participé à un voyage d'étude à Mouans-Sartoux, où se trouve la MEAD (Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable), une initiative source d'inspiration pour le projet. Le PAT joue aussi un rôle dans l'identification des ressources disponibles, et dans la légitimation du projet : « *de dire qu'on est parrainés par quelque chose de plus gros que nous, ça donne confiance aux gens* » Les acteurs du PAT ont également largement contribué à la mise en récit du projet, en fournissant des éléments de réflexion et de diagnostic. Une membre du CoDev très investie dans l'axe 3 a même participé à son écriture.

Réalisation : C. Néel

[1] Pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, les citations sont tirées d'un entretien réalisé avec des élus de la commune portant le projet (juillet 2021). Pour le Pays Cœur d'Hérault, il s'agit de propos tenus par une membre de l'équipe municipale, lors d'un entretien (octobre 2021) et d'une réunion autour du projet de Maison de l'alimentation (mars 2022).

Plus récemment, le rôle d'expérimentation des PAT s'est affirmé. Cette fonction se retrouve pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles dans la mise en place des ateliers alimentation-sport-santé :

> *« Le rôle du Pays est d'expérimenter, d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de certaines démarches avec l'appui et la formation d'acteurs relais (le coup de pouce du départ) mais le Pays n'a pas pour vocation de porter de telles animations sur le long terme. »*[1]

Ces propos renvoient à une conception du PAT comme espace de test pour des démarches innovantes qui pourront ensuite être appropriées par les acteurs du territoire dans une logique d'essaimage. Pour le Pays Cœur d'Hérault, on retrouve le rôle d'expérimentation du PAT dans le projet d'amélioration de la qualité de l'offre de Roul'Contact. L'objectif est en effet de tester de nouvelles modalités d'approvisionnement de l'aide alimentaire dont pourront ensuite s'inspirer d'autres structures. Les Pays jouent ici un rôle d'impulsion. Pour le Pays Cœur d'Hérault, le potentiel d'expérimentation du PAT va plus loin. Le dispositif offre en effet un cadre pour repenser la conception de l'alimentation. Par exemple, le projet d'huile d'olive plus accessible s'inscrit dans des réflexions plus larges engagées dans le cadre du PAT autour de la théorie des communs. Il s'agit en effet d'expérimenter une conception des ressources alimentaires non pas comme marchandises, mais comme biens communs faisant l'objet d'une gestion démocratique.

Enfin, le potentiel de coordination du dispositif PAT s'exprime de manière inégale au sein des deux Pays. Concernant le Pays Cœur d'Hérault, la mise en réseau des acteurs agissant pour améliorer l'accès à l'alimentation est au cœur de la démarche du PAT, avec la mise en place d'un comité opérationnel assurant cette fonction. Le travail mené sur les repas partagés illustre concrètement le rôle de coordination que peut jouer le PAT dans la mise en œuvre d'une action. L'implication du Pays permet en effet l'identification des initiatives proposant des repas partagés sur le territoire, puis leur mise en lien. Le PAT offre ainsi un espace d'échange pour engager une nouvelle forme d'action collective. En revanche, sur le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, le rôle de coordination du PAT, bien identifié sur d'autres thématiques, a été mobilisé tardivement et faiblement par les agents du Pays sur les enjeux d'accessibilité alimentaire. La première rencontre autour de la précarité alimentaire est organisée sur le territoire en septembre 2022. Elle a pour objectif de favoriser l'interconnaissance et les échanges entre les acteurs locaux prenant en charge cette thématique. Elle est également pensée pour permettre au Pays d'identifier les besoins de ces acteurs et donc les leviers d'accompagnement les plus pertinents, ce qui renvoie de nouveau à la fonction d'appui.

[1] Extrait d'un document du Pays présentant les perspectives d'essaimage des ateliers pour 2022-2023.

Les cas d'étude des Pays viennent ainsi confirmer les rôles potentiels des PAT en matière d'accessibilité alimentaire identifiés à l'échelle nationale. Le dispositif apparaît bien comme un moyen d'accéder à des ressources pour des initiatives locales, comme un cadre d'expérimentation d'actions innovantes et comme un levier de coordination territoriale et multi-acteurs.

***

L'analyse des trajectoires des PAT des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, qui se caractérisent par un processus d'intégration sectorielle, permet d'éclairer les dynamiques de territorialisation des politiques publiques alimentaires en milieu rural. Elles confirment l'élargissement des leviers d'intervention des Pays dans les champs agricole et alimentaire, dynamique portée notamment par une attention croissante à la demande et aux enjeux de la consommation (Capt *et al.*, 2014). Ces cas d'étude montrent ainsi que, si les territoires ruraux ont développé plus de PAT marqués par un prisme agricole comparativement aux collectivités urbaines[1], ils sont également en mesure de construire dans le temps, à partir d'une entrée productive, une perspective systémique qui articule la diversité des enjeux alimentaires, dont celui de l'accessibilité. L'intégration de l'accessibilité se fait de façon différenciée selon les territoires, que ce soit au niveau des référentiels (ciblage des populations fragiles ou volonté de construire des dispositifs universels), des actions ou des acteurs engagées (partenaires extérieurs ou société civile). Malgré ces divergences, les trois fonctions de coordination, d'appui et d'expérimentation des PAT se retrouvent. La possibilité pour les PAT de jouer pleinement ces rôles dépend néanmoins d'une multiplicité de facteurs propres aux territoires, que nous allons maintenant détailler.

3 Des possibilités d'intégration conditionnées par le territoire

L'intégration de l'accessibilité alimentaire dans les Projets Alimentaires Territoriaux dépend d'une multiplicité de facteurs. Nous allons voir dans quelle mesure, dans les cas des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, des conditions territoriales spécifiques peuvent jouer comme des éléments facilitateurs ou au contraire de blocage. Nous mobilisons pour cela les résultats des enquêtes menées auprès des acteurs des politiques alimentaires et de l'action sociale. Cette double entrée nous permettra de comprendre les difficultés d'intégration des acteurs de la sphère sociale dans les PAT.

[1] PATnorama n°2 (RnPAT, 2021).

3.1 Le PAT : un dispositif difficilement appropriable par les acteurs de la sphère sociale

Nous avons montré que l'intégration des acteurs de la sphère sociale (publics et associatifs) dans la gouvernance des PAT était reconnue comme un élément déterminant pour en faire un instrument effectif de prise en charge de l'accessibilité alimentaire (1.2.2). Néanmoins, l'organisation et les pratiques de l'action sociale ne favorisent pas cette intégration.

3.1.1 Une organisation territoriale de l'action sociale inadaptée à une articulation avec les PAT

Tout d'abord, les logiques de structuration de l'action sociale dans les territoires apparaissent comme des obstacles à une bonne articulation avec les projets alimentaires. La multiplicité des acteurs, la complexité des logiques de répartition des publics et l'hétérogénéité des modalités d'intervention, explicitées dans le chapitre précédent, constituent un frein à la compréhension du fonctionnement de la sphère de l'action sociale par les acteurs des Pays, comme l'illustrent ces propos d'une chargée de mission du Pays Haut-Languedoc et Vignobles :

> *« Sur les CCAS, c'est vrai qu'on a des CCAS bien organisés comme celui de Bédarieux par exemple, il y a Madame A. qui gère un peu tout ça. Après sur d'autres territoires l'organisation elle est différente d'un territoire à l'autre et elle est aléatoire. »*[1]

L'hétérogénéité de l'action sociale communale constitue une difficulté pour nouer des relations de partenariat, d'autant plus sur des territoires ruraux où de nombreuses petites communes ne disposent pas de CCAS, ou alors où ce dernier n'est pas professionnalisé. La taille de la commune semble ainsi un facteur déterminant pour l'intégration des acteurs des CCAS dans les PAT. En Pays Cœur d'Hérault, les deux CCAS intégrés à la gouvernance du PAT, au travers du comité opérationnel de l'axe 3 (Figure 22) sont ceux de Clermont-l'Hérault et de Lodève[2], soit les deux principales villes du territoire. Bien qu'aucun CCAS ne contribue au PAT du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, il est significatif que la chargée de mission mentionne le CCAS de Bédarieux.

Certaines modalités d'organisation de l'action sociale peuvent néanmoins favoriser l'intégration des acteurs de la sphère sociale dans la gouvernance des PAT. Sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, la meilleure coordination préalable entre ces acteurs est un élément facilitateur. Elle se traduit par l'existence de réseaux rassemblant les acteurs de l'action sociale alimentaire, comme le réseau des acteurs de la solidarité alimentaire de la vallée de l'Hérault (voir chapitre 3)

[1] Entretien réalisé en juin 2022.
[2] Il s'agit d'un CIAS.

ou encore le collectif Solidarité alimentaire en Lodévois et Larzac. La participation des acteurs du PAT du Pays aux rencontres organisées par ces réseaux en fait des espaces d'intermédiation avec la sphère sociale. En revanche, sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, le manque de coordination entre les acteurs de la sphère sociale rend plus difficile l'établissement d'un dialogue. Il n'existe en effet pas de structure permettant de jouer le rôle d'intermédiaire entre les agents du Pays en charge du PAT et les acteurs de la sphère sociale. De plus, la dynamique associative du territoire est moindre, ce qui limite les possibilités de coopération. L'exemple de la mise en place des ateliers alimentation-sport-santé est emblématique de ces difficultés. Malgré quelques contacts d'associations obtenus par l'intermédiaire du Département, le Pays ne réussit pas à nouer de partenariat avec des structures relais pour la mise en place des ateliers auprès des personnes âgées. Concernant les personnes à revenus modestes, selon les acteurs du Pays, la solution la plus facile aurait été d'expérimenter ces ateliers au sein de l'Atelier des solidarités, une initiative déjà inscrite dans le PAT et accompagnée par le Pays. Néanmoins, ils font au départ le choix de rechercher d'autres partenaires, afin d'intégrer de nouveaux acteurs dans la dynamique de la politique alimentaire, y compris des initiatives qui font l'objet d'un soutien moindre du Département. L'objectif affiché est également de mieux mailler le territoire :

> *« On a aussi des contraintes de travail à l'échelle d'un territoire qui est vaste, qui fait qu'on peut pas toujours travailler sur les mêmes secteurs. »*[1]

Les acteurs du Pays choisissent donc de cibler une autre épicerie sociale du territoire pour mettre en œuvre les ateliers. Néanmoins, les acteurs en charge de l'initiative échouent à mobiliser localement le public pour participer à cette action, qui n'est finalement pas menée par manque d'inscriptions. Suite à cet échec, et faute d'avoir pu identifier d'autres structures relais sur le territoire, le Pays se replie finalement sur l'Atelier des solidarités pour jouer le rôle d'espace d'expérimentation. Cet exemple souligne la difficulté de mener des actions dans le cadre du PAT lorsque l'action sociale alimentaire est peu développée sur le territoire et peu structurée, ce qui entrave le partage d'informations :

> *« Lorsque l'on avait commencé à travailler sur cette thématique-là [la mise en place des ateliers] en 2021, on avait été étonnées de ce manque de possibilités de structuration à l'échelle du territoire. Il y a des acteurs qui interviennent mais qui ne communiquent pas forcément entre eux. »*[2]

[1] Réunion avec des acteurs du Pays en charge du PAT (mars 2022).
[2] Entretien avec des acteurs du Pays en charge du PAT (juin 2022).

Ainsi, si l'hétérogénéité et la complexité de l'organisation territoriale de l'action sociale peuvent constituer des obstacles à l'intégration des acteurs de la sphère sociale dans les PAT, et donc à la prise en charge de l'accessibilité alimentaire, la comparaison des cas des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault permet de montrer le rôle positif des réseaux d'acteurs de la solidarité alimentaire, véritables espaces de médiation entre le PAT et la sphère sociale.

3.1.2 Au sein de la sphère sociale, des pratiques professionnelles qui constituent un obstacle à l'intégration dans les PAT

Les difficultés d'intégration des acteurs de la sphère sociale dans les PAT renvoient donc à des problématiques organisationnelles. Elles sont également liées aux pratiques et représentations professionnelles des travailleurs sociaux. L'enquête menée auprès de ces acteurs[1] révèle en effet que la plupart d'entre eux ne considèrent pas l'alimentation comme une thématique au cœur de leur métier. Tout d'abord, en raison du contenu des formations en travail social, qui abordent souvent les questions alimentaires de façon très marginale, certains travailleurs sociaux estiment ne pas avoir la légitimité nécessaire pour traiter cette thématique, en dehors de l'orientation vers les structures d'aide alimentaire ou de la délivrance ponctuelle d'aides financières. La question de la qualité de l'alimentation, par exemple, reste ainsi souvent un impensé :

> *« Aujourd'hui en matière d'alimentation, on est qu'au balbutiement de penser qu'une personne en situation précaire qui demande une aide alimentaire, on va faire en sorte de lui offrir de la qualité, sinon c'est hypocrite de vous dire l'inverse. On est vraiment sur la notion de combler un besoin, il faut qu'il mange, que la famille mange. »*[2]

Par ailleurs, lorsque l'alimentation est identifiée comme un enjeu important, les travailleurs sociaux font part d'un manque de ressources pour aborder cette thématique considérée comme particulière, car elle relève selon eux de « l'intimité »[3] des personnes, comme l'exprime une travailleuse sociale du Département :

> *« Moi je trouve qu'il y a certaines situations quand c'est nous qui demandons s'il y a des difficultés sur le plan alimentaire et que les gens consentent et reconnaissent que c'est difficile je trouve que ça les touche beaucoup. C'est difficile de dire j'arrive plus à manger quoi, je n'arrive pas à payer ma facture d'électricité c'est un fait, je ne suis sûrement pas la seule à qui ça arrive, mais dire j'ai du mal à nourrir mes enfants ça c'est compliqué. »*[4]

Parmi l'ensemble des dimensions de la précarité, celle qui touche à l'alimentation apparaît particulièrement difficile à aborder, car elle met directement en jeu la dignité des personnes. Pour

[1] Dans le cadre du stage de L. Guillon (2022).
[2] Entretien avec une directrice de CCAS (avril 2022).
[3] Le terme d'intimité est revenu lors de plusieurs entretiens.
[4] Entretien avec des travailleuses sociales du Département réalisé par L. Guillon (juin 2022).

les parents en particulier, reconnaître avoir des difficultés à nourrir ses enfants peut être vécu comme un aveu d'échec. Accompagner les personnes sur l'alimentation implique alors de construire une relation de confiance, comme le souligne une autre travailleuse sociale :

> *« C'est vraiment avoir une vue d'ensemble pour pouvoir aborder ces choses-là, qui sont très intimes. Mais ça demande du temps parce que c'est intime, donc les gens ne vont pas se confier, et en plus ça ne leur viendrait même pas à l'idée de te parler de ce qu'ils mangent. »*[1]

Les conditions d'exercice des travailleurs sociaux n'offrent donc pas toujours un cadre favorable pour aborder les enjeux alimentaires. Les échanges avec les personnes sont en effet souvent ponctuels et se déroulent dans un cadre formel, lors de permanences dans des bureaux. À l'inverse, des travailleurs sociaux réalisant des visites à domicile considèrent ce cadre comme plus propice pour évoquer la thématique de l'alimentation[2].

De plus, le dispositif du PAT, qui pourrait permettre aux travailleurs sociaux de se rattacher à la thématique alimentaire, apparaît en réalité éloigné des pratiques de leur sphère professionnelle. La plupart des travailleurs sociaux interrogés ignorent d'ailleurs jusqu'à l'existence des PAT. Cette méconnaissance peut s'expliquer par différents facteurs. Tout d'abord, le manque de temps pour s'informer sur les dispositifs existants sur le territoire revient à plusieurs reprises :

> *« Je vais être clair avec vous, on ne s'est pas renseignés, on a la tête dans le guidon, je suis désolé de le dire. »*[3]

L'accueil des publics, qui relève de l'accompagnement social individuel, occupe une grande partie du temps de travail des travailleurs sociaux, laissant peu de place pour la participation à des projets de territoire. Au niveau du Département, la réforme de l'organisation des services sociaux de 2018 semble de plus avoir réduit la possibilité pour les travailleurs sociaux de s'engager dans ce type de démarches :

> *« Tout ce qui est action collective où il y avait des réunions anciennement c'était plutôt les travailleurs sociaux× de terrain qui participaient à ces réunions-là, en lien avec d'autres personnes qui étaient vraiment sur le terrain, et ça a pris dans le Département une autre dimension c'est que c'est plutôt les cadres maintenant qui vont être invités à ce type de réunion. »*[4]

Les marges de manœuvre des travailleurs sociaux du Département apparaissent comme relativement faibles. L'organisation très hiérarchisée constitue un frein à la mise en place de

---

[1] Entretien avec des travailleurs sociaux d'un Centre provisoire d'hébergement réalisé par L. Guillon (mai 2022).
[2] *Ibid.*
[3] Entretien avec des travailleurs sociaux d'une Mission Locale d'Insertion réalisé par L. Guillon (avril 2022).
[4] Entretien avec des travailleuses sociales du Département (juin 2022).

dynamiques de coopération à l'échelle locale. Nous y avons d'ailleurs été confrontés lors de la réalisation de l'enquête, les demandes d'entretien étant souvent soumises à l'autorisation des responsables de structures, et parfois rejetées. Enfin, les temporalités d'action diffèrent entre les PAT, qui incluent une vision sur le temps long, et l'action sociale. En effet, les travailleurs sociaux se trouvent souvent face à des situations d'urgence alimentaire, qui appellent une réponse immédiate :

> *« On parle d'urgence parce que dès que c'est alimentaire c'est l'urgence. »*[1]

Il existe donc une forme de décalage entre les objectifs affichés par les PAT de transition des systèmes alimentaires, qui passent par des transformations sur le temps long, et les situations auxquelles se trouvent confrontés les travailleurs sociaux, qui exigent une importante réactivité. Ces temporalités d'action différentes, ajoutées au fonctionnement relativement cloisonné des structures à l'échelle locale et à une culture professionnelle qui n'intègre que peu les questions alimentaires, sont autant d'obstacles au développement de coopérations entre les acteurs du travail social et des politiques alimentaires.

3.1.3 L'intégration au PAT comme levier de transformation de l'action sociale alimentaire

L'intégration des acteurs de la sphère sociale dans les PAT est donc limitée par de nombreux obstacles. Néanmoins, lorsqu'elle est réalisée, elle peut constituer un réel levier pour faire évoluer les modalités de l'action sociale alimentaire, comme nous pouvons l'illustrer à travers l'exemple de la directrice du CCAS de Clermont-l'Hérault. Celle-ci est intégrée à la gouvernance du PAT du Pays Cœur d'Hérault, dans le cadre du comité opérationnel de l'axe 3 (Figure 22). D'après ses propos, sa participation à cette instance a été le point de départ d'une réflexion sur le traitement de la thématique alimentaire par les travailleurs sociaux :

> *« Ça fait un an, allez deux, depuis qu'on travaille sur le PAT, qu'on commence à parler de l'aide alimentaire de qualité, jusqu'à présent on était sur une nécessité, et combler un besoin. »*[2]

Le PAT du Pays est ici présenté comme l'élément déclencheur d'une prise de conscience de la nécessité d'améliorer la qualité de l'aide alimentaire :

> *« On continue à enfermer des publics précaires sur de l'alimentation de mauvaise qualité, pourquoi ? C'est pas normal, on peut pas filer des bons alimentaires pour qu'ils aillent se servir dans des supermarchés et pas là où ils ont envie, pourquoi, parce qu'ils sont précaires, et c'est*

[1] *Ibid.*
[2] Entretien réalisé en avril 2022.

ça que je n'avais pas envisagé, et que le PAT m'accompagne, je me suis dit « mais bien sûr ». »[1]

La construction d'un PAT départemental et la crise du Covid-19 sont également cités comme des facteurs de cette évolution des représentations. Selon cette professionnelle de l'action sociale, l'intérêt du PAT est de permettre une forme d'ouverture, de décloisonnement :

« Le fait de travailler sur le PAT, c'est d'avoir d'autres professionnels, d'autres regards un peu plus détachés du terrain, nous ça nous amène une autre culture, enfin pour ma part ça m'amène une autre culture. C'est important d'avoir cette vision extérieure qui nous fait sortir de notre histoire, de nos façons de fonctionner. »[2]

Nous avons vu que l'alimentation n'était pas un élément central de la culture professionnelle des travailleurs sociaux, et que leurs pratiques, centrées sur la réponse à des situations d'urgence vécues par les personnes, laissaient peu de place à une forme de prise de recul. Ce constat est partagé par cette directrice de CCAS :

« Nous on est tellement le nez dans le guidon qu'à force on prend plus assez de recul. »[3]

Dans ce contexte, le PAT constitue à la fois un espace d'interface avec d'autres milieux professionnels, et un espace d'ouverture, qui offre l'occasion aux acteurs de la sphère sociale d'aborder leurs pratiques de manière réflexive. Il peut de cette façon permettre aux travailleurs sociaux de développer des compétences sur la thématique de l'alimentation et de saisir les différentes dimensions de l'accessibilité alimentaire, et en particulier la dimension socio-culturelle, pour pouvoir en tenir compte dans leurs pratiques et ainsi dépasser la logique budgétaire qui prévaut dans l'accompagnement social :

« Il faut trouver de quoi manger point à la ligne, et soulager le poste alimentaire pour pouvoir payer la facture EDF par exemple. »[4]

Tout en reconnaissant les apports réflexifs du PAT, la directrice s'interroge sur la portée opérationnelle du dispositif. Elle souligne notamment son caractère « abstrait » et son rythme lent. En cela, elle témoigne du décalage mentionné ci-dessus entre l'approche du PAT et les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux.

Concrètement, au sein du CCAS de Clermont-l'Hérault, l'évolution des représentations de la directrice se traduit par une réflexion sur les bons alimentaires délivrés par la structure, menée

---

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

notamment dans le cadre du comité opérationnel de l'axe 3 du PAT. Jusqu'à présent, ces bons n'étaient utilisables qu'au sein de deux grandes surfaces de la commune. Dans une logique d'amélioration de la qualité de l'offre d'aide alimentaire, la directrice, avec le soutien d'une élue locale, souhaite rediriger ces bons alimentaires vers d'autres modes d'approvisionnement, notamment le marché de plein vent et les boutiques de producteurs. Afin que cette réorientation ne soit pas vécue comme une nouvelle contrainte par les personnes, elle souligne la nécessité de l'accompagner par un travail de sensibilisation et par une réflexion sur la problématique de la mobilité, avec la mise en place d'un système de navette permettant de mieux relier les lieux d'approvisionnement concernés.

L'exemple du CCAS de Clermont-l'Hérault montre ainsi que, malgré les verrous liés à l'organisation territoriale, aux pratiques et à la culture professionnelles de l'action sociale, les PAT peuvent dans certaines conditions constituer des espaces d'acculturation aux enjeux d'accessibilité alimentaire pour les travailleurs sociaux. L'évolution de leurs représentations peut ensuite déboucher sur une modification de certaines pratiques professionnelles, même si cela ne passe pas par des actions directement inscrites dans le projet alimentaire. Cependant, la mise en œuvre de telles coopérations est très dépendante des ressources propres à chaque PAT.

3.2 Une intégration dépendante des ressources des PAT

Les conditions et les modalités d'intégration de l'accessibilité alimentaire peuvent aussi dépendre des ressources internes des PAT, qui, du fait de la nature même du dispositif, sont variables en fonction des territoires mais aussi de la capacité des Pays à mobiliser des ressources extérieures, ce qui suppose des logiques de coopération. C'est ce que nous allons montrer à partir des cas d'étude des deux Pays.

3.2.1 Pays Haut-Languedoc et Vignobles : un déficit de ressources locales en partie compensé par une démarche partenariale

Dans le cas du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, malgré une mise à l'agenda de la lutte contre la précarité alimentaire, le manque de moyens internes limite les possibilités d'action du PAT. Face à cette contrainte, le Pays met en place une démarche partenariale, dont le succès est inégal en fonction des échelles.

- *Une mise à l'agenda de la lutte contre la précarité alimentaire justifiée par le contexte du territoire*

Nous avons vu que les questions d'accessibilité alimentaire apparaissaient désormais comme une priorité dans le récit du PAT du Pays Haut-Languedoc et Vignobles (2.2.1). Les acteurs du Pays justifient l'inscription dans le PAT d'un axe sur l'alimentation des publics fragiles par la réponse aux besoins spécifiques du territoire. En effet, même si aucun diagnostic ne permet

d'évaluer et de caractériser localement la précarité alimentaire, plusieurs éléments leur laissent supposer qu'il s'agit d'une problématique importante. Tout d'abord, les indicateurs socio-économiques du territoire montrent une forte présence de populations précaires. De plus, le travail mené par le Département, qui cible ce territoire pour implanter une épicerie sociale itinérante, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, met en lumière l'existence de besoins non pris en charge. Dans ce cadre, l'indice de précarité alimentaire territorial réalisé par Familles Rurales (Mousty, 2019), en partenariat avec des acteurs de la recherche[1], offre un premier élément de diagnostic. Plus largement, les réunions organisées dans le cadre du montage de l'Atelier des solidarités, auxquelles le Pays est associé, constituent des espaces de sensibilisation à cette problématique. L'existence de ce projet est également ce qui permet de légitimer, aux yeux des partenaires extérieurs et des financeurs, la présence d'un axe sur l'accès à l'alimentation des publics fragiles dans le PAT. Depuis, d'autres travaux sont venus de nouveau mettre en lumière la vulnérabilité du territoire. La cartographie réalisée dans le cadre de Vobsalim34 (Encadré 3) montre qu'à l'échelle de l'Hérault, les communes où les facteurs de précarité alimentaire sont les plus présents sont majoritairement situées dans l'espace rural isolé (Labarre *et al.*, 2022), et donc sur le territoire du Pays. Cette représentation cartographique, diffusée auprès des acteurs du Pays, participe à renforcer leur volonté de prioriser cet axe de travail dans le cadre du renouvellement du PAT.

L'intégration de l'accessibilité alimentaire dans le projet alimentaire s'appuie donc sur un ensemble de travaux amorcés par le Département et menés en collaboration avec des acteurs associatifs (Familles Rurales, puis la Fédération des acteurs de la solidarité dans le cadre de Vobsalim34) et de la recherche. La présence à Montpellier d'un écosystème de recherche autour des enjeux de précarité alimentaire semble ainsi constituer un terreau favorable à l'appropriation de cette thématique par les acteurs de terrain. On peut également souligner le rôle de l'expérience vécue du territoire dans la prise de conscience des acteurs du Pays. Ainsi, la chargée de mission en charge du PAT rend compte à plusieurs reprises[2] d'une situation au cours de laquelle elle a observé une femme demander de l'aide à l'épicerie du village car elle avait raté le bus pour se rendre à une distribution d'aide alimentaire. Cette expérience personnelle de confrontation à une situation de précarité alimentaire vient alimenter le discours des acteurs du PAT sur l'importance de faire des populations en situation de précarité des cibles prioritaires du projet alimentaire. Cependant, si l'enjeu est bien identifié, les agents du Pays soulignent également un manque de données précises

[1] Ce travail a notamment été co-construit avec Dominique Paturel (UMR Innovation, INRAE).
[2] Lors de rencontres inter-acteurs organisées sur le territoire dans le cadre du PAT, mais aussi au cours de discussions informelles.

sur cette thématique, qui pourraient permettre de mettre en place un suivi et une évaluation des actions.

- *Des moyens internes limités pour traiter cette thématique*

Malgré l'inscription de l'objectif d'amélioration de l'accès à l'alimentation des plus fragiles dans le PAT, sa mise en œuvre se heurte à de multiples obstacles, et notamment à un déficit de ressources humaines, directement lié aux modalités de gouvernance et aux moyens limités du dispositif. En effet, lors de la phase de lancement du PAT, en 2017 et 2018, des groupes de travail territoriaux[1] sont mis en place, grâce à des financements obtenus par le biais de l'appel à projets du PNA, qui permettent de communiquer autour du dispositif et de dédier des ressources humaines à la constitution et à l'animation d'un réseau d'acteurs alimentaires. Cependant, les acteurs de la sphère sociale n'étaient pas ciblés comme des acteurs à intégrer de manière prioritaire à ces groupes. De plus, la dynamique de participation citoyenne à la gouvernance du projet s'est rapidement essoufflée, par manque de moyens dédiés à l'animation :

> *« Ça ne s'auto-alimente pas un projet comme ça, il faut toujours quelqu'un qui catalyse, qui soit là pour dynamiser tout ça en permanence. »*[2]

Faute d'avoir réussi à mettre en place une gouvernance multi-acteurs pérenne, le portage du PAT est aujourd'hui assuré par les agents du Pays, et plus particulièrement par la chargée de mission économie, appuyée par la directrice adjointe. Depuis 2022, l'équipe a été renforcée avec le recrutement d'une animatrice dédiée pour le PAT. Ces techniciennes n'ont pas de formation initiale sur les enjeux alimentaires, et parlent du PAT comme d'un espace de construction de leur « culture alimentaire ». Elles ne disposent pas non plus de compétences dans le domaine social, et reconnaissent avoir une connaissance limitée des acteurs de la sphère sociale présents sur le territoire, et de leurs modes de fonctionnement. Cela constitue un réel obstacle à l'intégration de ces acteurs dans le PAT. Par exemple, au moment de la mise en place des ateliers alimentation-sport-santé, l'identification des structures relais susceptibles de porter cette action a constitué une difficulté. Le repli sur l'Atelier des solidarités pour déployer les ateliers peut donc s'expliquer à la fois par un dynamisme associatif local limité et par un faible niveau de connaissances, de la part des techniciennes du Pays, des ressources disponibles sur le territoire.

Le manque de compétences des techniciennes sur le volet social est directement lié à l'historique du Pays, et renvoie à une réflexion sur la légitimité de cette institution à intervenir sur

[1] Trois groupes de travail se sont réunis. Ils ont été constitués selon une logique spatiale, par bassins de vie, afin de tenir compte de la diversité du territoire, mais aussi de limiter les freins à la participation relatifs aux contraintes que représentent les déplacements sur ce territoire vaste et peu desservi par les transports en commun.
[2] Entretien avec un prestataire ayant animé les groupes de travail (mars 2020).

des problématiques sociales. Comme le précise une chargée de mission, « *par rapport à notre structure qui est le Pays, on n'a aucune vocation sociale* »[1]. Au moment de la création du Pays, la décision est prise au niveau des communautés de communes de mettre en place un dispositif spécifique chargé des questions sociales sur le territoire, le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), porté par la RDL (Régie de Développement Local). Ce choix politique de répartition des compétences sur le territoire, avec la mise en place d'une structure dédiée au social, contribue à expliquer la faiblesse des connexions entre le Pays et les acteurs de l'action sociale du territoire. II permet aussi de comprendre pourquoi les acteurs du Pays ne se considèrent pas comme légitimes pour porter eux-mêmes des actions sur les aspects sociaux de l'alimentation. Les compétences internes du Pays peuvent cependant parfois constituer un levier pour agir sur cette thématique. Par exemple, la mise en place des ateliers alimentation-sport-santé résulte d'un travail conjoint engagé avec les chargées de mission en charge du CLS, pour la thématique santé, et des activités de pleine nature, pour la dimension sportive. Cette démarche transversale permet au PAT de bénéficier de ressources internes au Pays relevant d'autres politiques sectorielles.

- *Une stratégie partenariale pour pallier le manque de ressources internes*

Face à des ressources internes limitées, le Pays adopte une stratégie partenariale. Il se place ainsi principalement dans une posture de soutien et d'accompagnement à des actions portées par d'autres acteurs (Figure 21). Le Département, en particulier, est identifié comme un partenaire essentiel pour traiter cette thématique :

> *« Cette notion de précarité il faut vraiment la travailler avec le Département parce que c'est leur compétence. »*[2]

Un des objectifs du Pays est donc de renforcer la coopération avec le Département, en se positionnant en tant que structure facilitatrice, relais de son intervention sur le territoire. À cet égard, le fait que le Département mette en place son propre PAT (voir chapitre 3) est considéré comme un levier par le Pays.

L'institution compte aussi sur des coopérations inter-territoriales pour mettre en œuvre l'axe social de son projet alimentaire. Le PNR du Haut-Languedoc apparaît ainsi comme un partenaire majeur. La dynamique de partenariat entre ce territoire de projet et le Pays autour de l'alimentation est ancienne, en raison du chevauchement entre les périmètres des deux territoires[3]. Le Parc est engagé depuis 2019 dans une démarche de PAT, mais comme pour de nombreux PNR,

[1] Entretien avec des acteurs du Pays (juin 2022).
[2] *Ibid.*
[3] Plus de la moitié (56) des communes du Pays Haut-Languedoc et Vignobles se situent également dans le périmètre du PNR Haut-Languedoc.

qui constituent historiquement des espaces d'innovations en matière de reterritorialisation de l'alimentation (Chiffoleau, 2022), sa prise en considération de l'enjeu alimentaire est antérieure au PAT. Cette situation particulière a donné lieu à une forme de coopération étroite et formalisée entre les deux institutions. Dès 2010, le Pays et le PNR signent une convention qui cadre la répartition des champs d'intervention sur les enjeux alimentaires. Alors que le PNR prend en charge le secteur de la restauration collective, le Pays cible dans ses actions les pratiques d'approvisionnement et de consommation à l'échelle individuelle (le consommateur « lambda »). La mise en place d'un PAT par le PNR conduit à un renforcement de la logique de coopération. Cela se traduit par la mutualisation d'outils tels que Cliketik (Figure 20), étendu sur l'ensemble du périmètre du PNR, mais aussi par l'essaimage d'actions, avec le défi FAP (Figure 21), que le Parc propose au Pays de reprendre sur son territoire. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles s'inscrit également dans le réseau Démocratie alimentaire Occitanie, qui constitue un espace d'échanges inter-territorial autour des enjeux d'accessibilité alimentaire.

- *Des coopérations difficiles à développer avec les échelons d'action publique locaux*

En revanche, les coopérations avec les échelons d'action publique infra-territoriaux sur les enjeux d'accessibilité alimentaire sont plus difficiles à mettre en œuvre. Du fait de la structuration juridique du Pays, sous la forme d'un Syndicat mixte dont les membres sont des communautés de communes et le Département, la validation politique des élus locaux constitue un préalable nécessaire à l'élaboration d'une politique alimentaire. Cependant, dans un premier temps, l'intérêt du dispositif PAT n'est pas reconnu par les élus. Les acteurs du Pays doivent mener un travail de communication et de pédagogie important, d'abord pour faire accepter le projet à l'échelle du territoire, puis pour mobiliser des élus afin qu'ils inscrivent dans le PAT des actions, déjà en cours ou en projet, portant sur l'alimentation dans leur commune. Dans cet objectif, une enquête auprès des maires du territoire a été réalisée en 2022 pour recenser les actions en cours et identifier les leviers d'implication des élus dans le PAT (Gaudron, 2022). Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des communes du territoire, avec un taux de réponse de 77 %. Parmi les répondants, 35 % déclarent ne pas connaître le PAT, et 30 % disent le connaître « vaguement ». La mauvaise connaissance du dispositif par les élus du territoire apparaît donc comme un facteur explicatif de la faible implication de l'échelon communal. Elle renvoie à la fois aux difficultés du Pays à communiquer sur le projet, notamment faute de moyens humains par rapport à la taille du territoire, qui comprend 102 communes, et à des logiques d'opposition à l'institution du Pays, considéré comme un organisme inutile et coûteux par certains élus (Néel *et al.*, 2023a). À la faible mobilisation des élus locaux en faveur du PAT, s'ajoute un intérêt peu marqué pour les enjeux d'accessibilité alimentaire. Les résultats du questionnaire cité ci-dessus montrent que seulement 27 % des

répondants citent l'accès de tous à une alimentation de qualité parmi leurs principales motivations à agir en matière d'alimentation locale, loin derrière le développement des circuits courts (72 %) ou encore le renforcement de l'attractivité économique locale. Ainsi, les freins au développement de coopérations entre le Pays et les échelons d'action publique infra pour agir sur l'accessibilité alimentaire relèvent à la fois de la nature des liens entre l'institution et les communes, et de la faible priorité politique accordée à cette question. Nous détaillerons dans le chapitre suivant certains facteurs explicatifs de ce faible engagement politique à l'échelle communale.

Dans le cas du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, l'accessibilité alimentaire apparaît comme un élément central dans le récit du projet alimentaire, légitimé par les besoins spécifiques du territoire. Le Pays manque cependant de légitimité et de moyens internes pour agir sur cette thématique. C'est pourquoi il cherche à s'appuyer sur des ressources externes en mettant en place des partenariats (en particulier avec le Département et le PNR) qui jouent un véritable rôle de levier pour agir sur l'accessibilité alimentaire. En revanche, le développement de logiques de coopération sur ces thématiques avec les élus locaux apparaît comme un défi restant à relever.

3.2.2 Pays Cœur d'Hérault : des ressources citoyennes et associatives mobilisées et coordonnées dans le cadre du PAT

Dans le cas du Pays Cœur d'Hérault, l'intégration de l'accessibilité alimentaire est largement facilitée par les ressources internes du territoire issues de la société civile (citoyens, acteurs associatifs). Le développement de coopérations avec les élus locaux reste toutefois un frein.

- *Une mise à l'agenda de l'accessibilité alimentaire portée par une mobilisation citoyenne*

Dans le cas du Pays Cœur d'Hérault, les EGAAD ont joué un rôle majeur dans l'intégration de l'accessibilité alimentaire dans le récit du PAT. Ces États généraux, organisés par l'instance citoyenne du Pays, le CoDev, ont pour objectif de « *mobiliser tous les acteurs de l'alimentation du Pays Cœur d'Hérault pour initier un changement en profondeur vers une agriculture alimentaire durable, re-territorialisée et des produits accessibles à tous* »[1]. Trois forums citoyens sont organisés à cette occasion afin de recueillir la vision et les besoins des habitants en matière d'agriculture et d'alimentation. Cela permet de mettre en évidence les divers freins rencontrés par les habitants pour accéder à une alimentation de qualité sur le territoire. Sont en particulier mentionnés le prix et l'accessibilité des lieux d'approvisionnement, d'un point de vue spatial mais aussi temporel[2]. Cette démarche de diagnostic par la participation citoyenne se poursuit dans le cadre du PAT, au travers de la mise en œuvre du diagnostic en marchant (Photographie 5). Plus récemment, comme pour le Pays Haut-

[1] Compte-rendu de la réunion de préparation des forums citoyens des EGAAD (décembre 2018).
[2] Synthèses des forums citoyens (février 2019).

Languedoc et Vignobles, les travaux menés par le Département dans le cadre de Vobsalim34 contribuent à mettre en évidence les fragilités du territoire, qui cumule les facteurs de risque de précarité alimentaire, notamment sur le Lodévois (Carte 7). Toutefois, les acteurs du Pays se heurtent également au déficit de données disponibles pour réaliser un réel diagnostic territorial sur cette question.

- *Un appui sur une dynamique citoyenne pour compenser des moyens institutionnels limités*

Comme pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, le Syndicat mixte (le Sydel) du Pays Cœur d'Hérault manque de ressources humaines pour traiter cette thématique. Lors du premier projet alimentaire, il n'existe pas de personne dédiée à l'animation du PAT. Par la suite, les trois chargées de mission recrutées n'ont pas de compétences spécifiques dans le domaine social. De plus, l'action sociale ne fait pas partie des compétences du Pays. De ce fait, c'est au travers de la mission santé confiée au Pays dans le cadre du CLS que la question de l'accès à une alimentation de qualité pour tous est abordée dans un premier temps.

Les EGAAD marquent un tournant, puisqu'à leur suite, le PAT devient co-porté au sein du Pays par des agents du Sydel et par des habitants, au travers du CoDev[1]. Cette instance citoyenne dispose en interne de ressources dans le domaine de l'action sociale. Une de ses membres, aujourd'hui à la retraite, est en effet issue de ce milieu professionnel. Sociologue de formation, elle exerce durant sa carrière des fonctions d'enseignement et de recherche au sein d'un organisme de formation en travail social (l'IRTS). De plus, elle participe entre 2016 et 2019 au programme de recherche-action Accessible, piloté par le réseau Civam, dont la finalité est de favoriser un accès à l'alimentation de qualité et durable pour tous. Dans le cadre de ce programme, elle contribue à la construction d'un module de formation autour de l'alimentation durable, destiné aux étudiants en travail social. Elle établit également des liens avec le Pays Cœur d'Hérault à l'occasion du séminaire de restitution d'Accessible, au cours duquel des acteurs du territoire interviennent pour présenter la démarche des EGAAD. En 2020, alors qu'elle vient de prendre sa retraite, elle est recontactée pour son expertise par le CoDev du Pays, qui travaille sur une réponse à un appel à projets dans le cadre du PAT. Elle décide alors de s'investir au sein de cette instance de participation citoyenne, et contacte des professionnels du travail social avec qui elle avait été en lien au cours de sa carrière, et notamment dans le cadre du programme Accessible, afin de contribuer au PAT. C'est par cet

[1] Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles dispose également d'un Conseil de développement, mais qui est peu actif. Plusieurs facteurs sont mis en avant par la directrice adjointe pour expliquer cette faible mobilisation citoyenne (le désengagement d'une personne motrice, la superficie du territoire qui contraint l'organisation de rencontres, la concurrence avec les Conseils de développement des communautés de communes, créés plus récemment). Selon elle, la faible activité du Conseil de développement est un frein à l'appropriation du PAT par les habitants, et il y a donc un enjeu à réactiver cette instance.

intermédiaire que la directrice du CCAS de Clermont-l'Hérault (3.1), ou encore une enseignante-chercheuse en travail social de l'IFOCAS[1], intègrent le comité opérationnel de l'axe 3 (Figure 22). Ensemble, ces acteurs du travail social co-construisent le volet du PAT portant sur l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Ainsi, l'engagement de la société civile, en plus d'avoir contribué à l'émergence de la thématique de l'accès à l'alimentation comme enjeu politique, dote le PAT du Pays Cœur d'Hérault de ressources pour traiter celui-ci. Cependant, la membre du CoDev qui porte cette thématique évoque divers freins à une intégration sectorielle plus importante entre politiques alimentaires et sociales. Tout d'abord, la volonté citoyenne issue du CoDev se heurte au manque de légitimité exprimé par certains acteurs. La réticence de la direction du Pays à s'engager est évoquée :

> *« Le Pays dit qu'il n'a pas de légitimité, que ce n'est pas son domaine de compétence, ça c'est la parole du directeur. Donc il n'y va pas. »*[2]

De même, la difficulté à mobiliser les travailleurs sociaux (3.1) est mentionnée :

> *« C'est un temps infini d'aller rencontrer les gens, les convaincre qu'ils ont leur place alors qu'ils n'ont pas de temps parce que c'est pas leur mission prioritaire. »*[3]

L'intégration des acteurs de la sphère sociale dans le PAT est donc partielle, puisque qu'elle ne concerne que certains acteurs du territoire, et fragile, dans la mesure où elle repose en grande partie sur l'engagement bénévole d'une personne ressource.

- *Le tissu associatif local : une ressource pour faire le pont avec la sphère sociale*

Contrairement au Pays Haut-Languedoc et Vignobles, le Pays Cœur d'Hérault peut également s'appuyer largement sur la riche dynamique associative du territoire, une spécificité soulignée par plusieurs des acteurs institutionnels et associatifs rencontrés, comme cette salariée du Département :

> *« Cœur d'Hérault je commence à connaître, ça fait longtemps que j'y travaille. Je pense qu'il y a une richesse sur ce territoire en termes d'initiatives à la fois associatives et citoyennes, qu'il y a des démarches alternatives dans toutes sortes de registres qui émergent. Ça fait un peu partie de l'identité du Cœur d'Hérault quand même. C'est un peu le territoire sur lequel on va toujours expérimenter les trucs un peu originaux. Il y a une identité sur ce territoire qui va un peu dans le sens d'une dynamique importante qui n'existe pas partout, et d'une tendance à l'alternatif. »*[4]

---

[1] Il s'agit d'un institut de formation des cadres du travail social.
[2] Entretien avec une membre du CoDev réalisé par L. Guillon (avril 2022).
[3] *Ibid.*
[4] Entretien avec une chargée de développement social local du Département (mai 2021).

Ces acteurs associatifs sont mobilisés dans le cadre du PAT. Terre-Contact, notamment, est un acteur moteur du projet alimentaire, un des piliers de la gouvernance du comité opérationnel de l'axe 3 (Figure 22). Cette association joue également un rôle d'intermédiaire, en facilitant la connexion entre les acteurs du Pays et les associations locales, comme l'exprime la chargée de mission du PAT du Pays Cœur d'Hérault :

> *« Heureusement il y a Terre-Contact qui est très motivé, et qui a un pied avec eux [des acteurs associatifs locaux de l'aide alimentaire], un pied avec nous. Donc c'est assez intéressant quand même ce genre d'acteur un peu pivot.*
>
> *[…]*
>
> *Terre-Contact ils sont à Gignac mais en fait quasiment partout sur le Pays. C'est vraiment un acteur qui a de l'ambition à l'échelle du territoire du Pays. C'est vrai qu'ils peuvent embarquer du monde un peu partout. »*[1]

La position de pivot de Terre-Contact, qui fait le pont entre deux sphères d'acteurs, ainsi que son implantation sur l'ensemble du périmètre du Pays, en font une structure ressource pour le PAT. En comparaison, l'ancrage territorial plus limité de Familles Rurales[2], qui représente le principal partenaire associatif de l'axe social du PAT du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, constitue un obstacle supplémentaire à l'implication des acteurs associatifs locaux dans le PAT. En plus de Terre-Contact, d'autres associations coopèrent ponctuellement avec le PAT, en fonction des projets. Par exemple, l'initiative autour des repas partagés portée par le PAT est rendue possible par l'existence sur le territoire de plusieurs associations déjà engagées dans ce type d'actions, notamment autour de Lodève. La coopération entre le PAT et les structures du Lodévois est également facilitée par la présence du collectif Solidarité alimentaire. Celui-ci est créé en 2021, dans l'objectif de proposer une réponse commune à un appel à projets dans le cadre du Plan de relance. Il regroupe diverses structures du Lodévois (associations, collectifs, CIAS) engagées dans la lutte contre la précarité et/ou sur des enjeux d'agriculture et d'alimentation. Bien que leur projet ne soit pas retenu, le collectif décide de continuer à se réunir, afin de faciliter le partage d'informations et l'articulation des actions entre ses différents membres, mais aussi d'offrir un espace de réflexion. Les acteurs du Pays en charge de l'axe 3 intègrent le collectif, ce qui leur permet de mieux connaître les dynamiques associatives locales, et d'envisager des articulations avec le projet alimentaire. Ainsi, le PAT du Pays Cœur d'Hérault peut s'appuyer sur les ressources associatives et citoyennes

[1] Entretien réalisé en mai 2023.
[2] Le siège de la Fédération de l'Hérault se situe à Montpellier et les activités de l'association se répartissent sur l'ensemble du département. Les membres de la direction n'ont pas de connaissance très fine du territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles.

disponibles sur le territoire. Le PAT sert alors de levier pour l'activation de ces ressources et d'espace de coordination.

- *Des coopérations inter-territoriales développées*

Le PAT du Pays Cœur d'Hérault s'appuie ainsi largement sur les ressources présentes sur le territoire pour agir sur l'accès à l'alimentation des habitants, même s'il connaît les mêmes difficultés que le Pays Haut-Languedoc et Vignobles pour développer des relations partenariales avec les échelons locaux d'action publique. La mobilisation des élus du territoire constitue ainsi un enjeu fort pour le Pays, comme exprimé par un technicien lors du comité de pilotage du PAT organisé en janvier 2022 :

> *« La communication, c'est un peu le nerf de la guerre pour faire connaître notre projet auprès des habitants du territoire, auprès des élus, auprès des agents. »*

Pour communiquer sur le PAT, le Pays Cœur d'Hérault organise régulièrement des rencontres et des événements sur le territoire, auxquels les élus sont conviés[1].

Cependant, le PAT mobilise également des ressources externes, notamment à travers son intégration dans certains réseaux inter-territoriaux. Comme le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, il s'inscrit dans le réseau Démocratie alimentaire Occitanie. Mais c'est surtout sa participation au programme TETRAA qui joue un rôle important. Ce programme, fondé en 2020 par la Fondation Carasso et AgroParisTech, vise à accompagner la transition agroécologique et alimentaire de neuf territoires pilotes. Il propose un appui à la fois financier, scientifique et opérationnel sur quatre thématiques : gouvernance, circuits alimentaires de proximité, justice sociale et adaptation au changement climatique. Des groupes de travail inter-territoriaux, dénommées GECC (Groupes d'Échanges, de Collaboration et Capitalisation) sont mis en place pour chacune des thématiques. Le GECC portant sur la justice sociale est animé par AequitaZ, une association d'éducation populaire qui travaille notamment autour du développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de précarité. Au sein du GECC, le Pays Cœur d'Hérault échange avec d'autres territoires, au travers de temps réguliers organisés en visioconférence, mais aussi de voyages d'étude. Des acteurs du Pays se sont ainsi rendus dans la Drôme en décembre 2021 pour une enquête sensible, faite avec des personnes en situation de précarité, pour comprendre leurs contraintes d'accès à l'alimentation. Le Pays a accueilli à son tour en décembre 2022 certains acteurs des territoires TETRAA, avec un programme alternant des ateliers de réflexion et des visites d'initiatives inspirantes sur le terrain, dont Roul'Contact. De plus, la réflexion du groupe est nourrie par les

[1] Un des projets majeurs du PAT pour 2024 est d'ailleurs l'organisation d'une journée à destination des élus pour les sensibiliser aux enjeux d'accessibilité alimentaire.

interventions d'une sociologue spécialiste de la question[1]. Le GECC constitue ainsi un espace d'apprentissage collectif autour des inégalités d'accès à l'alimentation et des types de réponses apportés. Les apports théoriques du programme TETRAA viennent conforter et enrichir la vision déjà portée au sein de l'axe 3 par la membre du CoDev d'un nécessaire dépassement d'une réponse par l'aide alimentaire.

Dans le cas du Pays Cœur d'Hérault, c'est une démarche citoyenne qui fait émerger l'enjeu d'accessibilité alimentaire comme une priorité politique du territoire et légitime son intégration au récit du projet alimentaire. Le dispositif du PAT constitue un levier de mobilisation et de coordination des ressources citoyennes et associatives importantes du territoire, qui viennent compenser en partie le manque de légitimité de l'institution du Pays. Le PAT bénéficie également de ressources externes, grâce à son intégration dans un réseau inter-territorial. L'approche comparative entre les deux Pays souligne ainsi l'importance de la société civile (citoyens et acteurs associatifs), dont l'engagement permet d'expliquer en grande partie la plus grande facilité du Pays Cœur d'Hérault à agir pour améliorer l'accessibilité alimentaire dans le cadre du PAT. La mise en regard des deux territoires met également en évidence des difficultés communes de mobilisation des élus locaux sur cette thématique.

3.3 PAT et territoires : effets de contextes

Plusieurs travaux ont déjà souligné le poids de l'identité et des caractéristiques des territoires (structure spatiale, caractéristiques socio-économiques, système d'acteurs, organisation institutionnelle) dans les trajectoires et le contenu des politiques agricoles et alimentaires (Capt *et al.*, 2014; Perrin *et al.*, 2018; Darrot *et al.*, 2019). L'analyse comparée des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault vient alimenter ces recherches. À travers une entrée par l'accessibilité alimentaire, elle met en évidence un certain nombre de leviers et de verrous à la mise en œuvre des PAT liés aux contextes territoriaux.

3.3.1 L'institution du Pays : une légitimité à construire

La structuration sous la forme du Pays entraîne des difficultés partagées, puisque cet échelon d'action publique, contrairement aux communes ou aux Départements, ne dispose pas de compétences en matière d'action sociale (Bodiguel *et al.*, 2018). Cela constitue un obstacle à plusieurs titres : légitimité de l'institution à traiter cette thématique, ressources humaines disponibles en interne et capacité à mobiliser les acteurs de la sphère sociale. Plus largement, les

[1] Il s'agit de Pauline Scherer, qui travaille sur la précarité alimentaire et les nouvelles formes de solidarité se développant en réponse aux dysfonctionnements de l'aide alimentaire conventionnelle.

deux Pays sont confrontés à des problèmes de légitimité. Les rapports de force avec certaines communes et surtout communautés de communes entravent leur action. L'analyse de ces PAT vient ainsi alimenter le débat sur la fragilité de ces instances, en particulier dans un contexte de montée en puissance de l'échelon intercommunal (Fournis, 2020; Lamine *et al.*, 2022).

Dans ce contexte, la mobilisation des élus est présentée comme un enjeu majeur par les acteurs des deux PAT. Les entretiens menés avec les élus locaux font ressortir différentes postures vis-à-vis des PAT, qui sont liées aux rapports que ceux-ci entretiennent avec les Pays et aux représentations qu'ils se font de ces institutions (Néel *et al.*, 2023a). Certains élus se situent dans une logique de rejet vis-à-vis des Pays. D'autres adoptent une posture opportuniste, et considèrent le PAT uniquement comme un dispositif pouvant fournir des ressources, financières et humaines, pour des projets conçus et menés à l'échelle de la commune. Enfin, on retrouve dans quelques communes une posture d'adhésion vis-à-vis du PAT, envisagé comme un moyen d'obtenir des ressources, mais également comme un espace de réflexion et d'échange pour nourrir leur projet, dans une logique de co-construction. Les réactions contrastées des élus locaux conduisent vers une fragmentation de l'action des PAT en matière d'accessibilité alimentaire. Les projets se concentrent ainsi sur un petit nombre de communes, en fonction des politiques municipales, mais également des dynamiques associatives locales. Cette fabrique en îlots du volet social des politiques alimentaires, déjà identifiée sur d'autres territoires (Corade *et al.*, 2021), questionne la dimension territoriale des PAT. Un des enjeux majeurs des projets alimentaires est ainsi d'arriver à dépasser un déploiement sous la forme d'un archipel d'actions localisées pour agir à l'échelle de l'ensemble du territoire.

3.3.2 Les modalités de gouvernance : la coordination et la participation comme leviers

L'intégration des acteurs de la sphère sociale au sein du PAT ressort comme une autre difficulté commune aux deux Pays, du fait d'une organisation territoriale de l'action sociale hétérogène et complexe, et du manque de coordination entre acteurs associatifs. Néanmoins, deux leviers permettent au Pays Cœur d'Hérault de développer des dynamiques de coopération, même si celles-ci se limitent à quelques acteurs. D'une part, des efforts de coordination des travailleurs sociaux et de certaines associations sur le territoire ont donné lieu à la mise en place de réseaux, qui facilitent le dialogue avec le Pays. D'autre part, l'implication du CoDev permet de faire le pont entre les politiques alimentaires et l'action sociale grâce à la participation au sein de cette instance d'un acteur ressource ayant une connaissance fine des deux mondes et mobilisant ses relations personnelles. Une fonction similaire est occupée par l'association Terre-Contact, qui facilite la connexion entre le Pays et le tissu associatif du territoire. Ces leviers sont à mettre en relation avec

les modalités de gouvernance du PAT. Différents types de gouvernance des PAT ont été mis en évidence, notamment dans le cadre du projet GATO (Duvernoy *et al.*, 2023). L'application de cette grille d'analyse aux cas des Pays montre que certaines modalités de gouvernance peuvent être plus ou moins favorables à l'intégration de l'accessibilité alimentaire. Le PAT du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, qui correspond plutôt à un modèle de gouvernance publique, *top-down*, peine à intégrer les acteurs de la sphère sociale, ce qui constitue un frein à la mise en œuvre de son axe social. À l'inverse, le PAT du Pays Cœur d'Hérault, qui fonctionne selon une gouvernance plus *bottom-up*, citoyenne, a mieux réussi à intégrer des professionnels du travail social. La société civile, dont la participation s'incarne au sein du CoDev, occupe une fonction d'intermédiation entre les porteurs institutionnels du PAT et les acteurs de la sphère sociale. Ces résultats viennent ainsi confirmer que les acteurs capables de connecter entre eux différents mondes sociaux constituent des ressources essentielles pour la mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire territoriale qui prenne en compte les différents enjeux alimentaires, dont celui d'accessibilité (Chiffoleau *et al.*, 2018). Les modalités de gouvernance différenciées impactent aussi les dynamiques de mise à l'agenda des questions d'accès à l'alimentation. Alors que pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, le Département joue un rôle central dans la sensibilisation des acteurs du Pays, pour le Pays Cœur d'Hérault, la volonté de travailler sur cette thématique s'appuie d'abord sur une démarche de diagnostic participatif, amorcée lors des EGAAD et poursuivie depuis.

3.3.3 Les dynamiques de coopération : un moyen d'accéder à des ressources

Le développement de coopérations apparaît comme un levier essentiel pour pallier le déficit de ressources des PAT. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles illustre une dynamique de coopération verticale forte avec le Département, qui vise à compenser un manque de légitimité et de compétences sur les enjeux sociaux. Cet échelon d'action publique est amené à jouer un rôle croissant, notamment depuis le lancement du PAT départemental de l'Hérault en 2021, qui pose la question de l'emboîtement entre les différents niveaux d'action publique. L'articulation avec les PAT infra-départementaux reste à inventer. Le rapport Marchand (Marchand & Chabanet, 2022) souligne d'ailleurs que la complémentarité des démarches constitue un enjeu dans les territoires où des PAT existent à plusieurs échelles.

Cependant, on observe que les coopérations les plus fortes se font de manière horizontale, avec d'autres territoires portant également une politique alimentaire. On peut distinguer plusieurs types de coopérations qui correspondent à des situations de proximité différentes et mènent à des interactions inter-territoriales variées. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles et le PNR du Haut-Languedoc illustrent le cas particulier d'une superposition partielle entre PAT, qui se traduit par une coopération étroite et institutionnalisée par la signature d'une convention. En dehors de ce cas

particulier, la proximité géographique semble dans un premier temps jouer un rôle relativement faible dans le développement de relations inter-territoriales. Par exemple, malgré leur contiguïté spatiale et certaines similitudes, notamment sur le plan agricole, les relations entre les deux Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault sont peu développées. Néanmoins, le poids de la proximité géographique pourrait s'accentuer avec la création d'un réseau inter-PAT de l'Hérault, qui constitue une des initiatives portées par le Département dans le cadre de son PAT.

Pour l'instant, les coopérations inter-PAT se construisent en fait surtout dans des formes de proximité organisée, entendue comme la « *capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres* » (Rallet & Torre, 2004). Elles naissent au sein de réseaux ou lors de rencontres mis en place aux échelles régionale (réseau Démocratie Alimentaire Occitanie, séminaire régional des PAT organisé par la DRAAF) ou nationale (programme TETRAA). Ces réseaux constituent des espaces de rencontre et d'échange de pratiques qui laissent une place importante aux interactions informelles. Ils visent à faciliter la résolution de difficultés auxquelles peuvent faire face les acteurs de terrain par le biais de partage d'expériences. Ils aspirent également à être des vecteurs de renforcement de l'impact transformateur des PAT par le changement d'échelle. Si l'on reprend les catégories théorisées par Moore *et al.* (2015), ces réseaux apparaissent à la fois comme des leviers pour le *scaling out*, en favorisant l'essaimage d'initiatives locales qui peuvent être reproduites et adaptées sur d'autres territoires, et pour le *scaling deep*, en engageant un travail réflexif sur les valeurs et les normes culturelles qui sous-tendent le fonctionnement des systèmes alimentaires. Enfin, la recherche est aussi vectrice de lien entre les PAT. Dans le cas des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, l'implication de l'UMR Innovation, à travers ce travail de thèse, mais aussi deux stages menés en parallèle sur les deux Pays, a contribué à créer des occasions d'échanges. Plus largement, le fort engagement d'institutions comme INRAE dans l'accompagnement des PAT (Pinaud *et al.*, 2023) peut contribuer à la circulation de modèles d'action.

3.3.4 Une nécessaire adaptation au caractère rural des territoires

L'analyse des dynamiques d'intégration de l'accessibilité alimentaire confirme que le caractère rural des territoires a une influence sur les modalités d'appropriation et de mise en œuvre du dispositif PAT (Darrot *et al.*, 2019). Les projets alimentaires des deux Pays portent tout d'abord la marque de la spécialisation de l'agriculture dans une activité viticole très peu articulée à l'enjeu nourricier. Alors que l'on pouvait supposer que la fonction productive des territoires amènerait les PAT à se placer en soutien de l'agriculture locale, la prédominance de la viticulture pousse les acteurs des Pays à promouvoir une alternative alimentaire, qui passe par une diversification de l'agriculture, une posture qui n'est pas sans susciter localement des tensions avec la filière viticole. Sur le volet consommation, le développement d'outils d'information sur les points de vente du

territoire proposant une offre alimentaire locale (Cliketik, portail Mon Cœur d'Hérault) illustre cette posture.

Les faibles densités de ces espaces, autre caractéristique de la ruralité, marquent également la construction des PAT. Les périmètres très vastes des Pays qui en découlent constituent en effet un frein à la mise en œuvre d'une gouvernance partagée. Comme l'écrit M. Houdart (2022), dans les territoires ruraux, « *l'implication, l'engagement, la participation de certains acteurs peut être limitée par des contraintes de distance aux lieux de décision* ». Le nombre important de communes multiplie par ailleurs les interlocuteurs politiques, rendant impossible une connaissance fine par les techniciens des Pays des enjeux spécifiques et des projets menés par chacune des communes, ce qui représente un obstacle à la construction de partenariats. La petite taille démographique des communes (la plupart ne comptant que quelques centaines voire dizaines d'habitants) limite quant à elle les ressources pouvant être mobilisées à ce niveau. Certains élus évoquent ainsi un décalage entre leur volonté politique forte et un manque de leviers pour s'impliquer dans la réalisation des objectifs des PAT, lié à la méconnaissance des dispositifs d'action publique existants, à la technicité de certains sujets et à un manque de temps. Les obstacles à l'intégration dans les projets alimentaires renvoient à des difficultés plus larges rencontrées par les petites communes (Grison, 2013). D'une part, leurs ressources limitées freinent leur capacité à mettre en œuvre des actions de développement local, qu'il s'agisse de ressources financières ou humaines (compétences, disponibilité des acteurs locaux). De ce point de vue, le fonctionnement croissant de l'action publique par appels à projets constitue un facteur d'injustice spatiale entre les territoires qui disposent de moyens en ingénierie suffisants et les autres (Dumont, 2022). D'autre part, le poids particulièrement important occupé par la gestion des affaires courantes dans ces communes est un frein à l'engagement des élus dans des projets de plus grande ampleur et portant une vision à long terme. Ces enjeux s'expriment d'autant plus au sein du Pays Haut-Languedoc et Vignobles qu'il correspond à un espace rural plus isolé. Il se compose ainsi d'un grand nombre de très petites communes, sur un périmètre extrêmement vaste.

Enfin, les réponses apportées dans le cadre du PAT à l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité doivent s'adapter aux spécificités des espaces ruraux. D'une part, il s'agit de tenir compte des contraintes particulières que peuvent rencontrer ces publics en milieu rural. Ainsi, les deux initiatives phares de l'axe social des PAT sont des épiceries sociales itinérantes, qui s'attachent à répondre aux enjeux de mobilité. D'autre part, cela nécessite de réussir à dépasser les freins posés par l'organisation de l'action sociale dans les espaces ruraux : hétérogénéité des réponses et des modes d'organisation, difficultés à connaître les acteurs intervenant sur le territoire.

***

L'approche comparative des deux Pays montre comment certaines conditions territoriales peuvent favoriser, ou au contraire freiner, l'intégration de l'accessibilité alimentaire dans les PAT. On observe des difficultés communes à développer des coopérations autour de ce problème public avec les acteurs de la sphère sociale et les élus locaux. Ces obstacles s'expliquent en partie par des caractéristiques partagées par la plupart des PAT ruraux : portage par des territoires de projet vastes et à la légitimité parfois fragile, manque de moyens des petites communes rurales, organisation territoriale de l'action sociale hétérogène. Nous avons cependant identifié plusieurs leviers permettant de faciliter le traitement de l'accessibilité alimentaire, tels qu'une meilleure coordination des acteurs de la solidarité alimentaire sur le territoire, des modalités de gouvernance laissant plus de place à mobilisation citoyenne, l'implication d'acteurs pivot faisant le pont entre les sphères de l'action sociale et des politiques alimentaires et la construction de relations de coopération, notamment par le biais de dynamiques d'inter-territorialité.

Conclusion

Ce chapitre étudie l'intégration de l'accessibilité alimentaire au sein des PAT, en tant qu'instruments principaux de l'action publique territoriale autour de l'alimentation. L'analyse menée à l'échelle nationale montre que ce problème public n'apparaît que de façon secondaire dans la définition initiale du dispositif et dans son appropriation par les territoires, mais qu'il a émergé au fil des années comme une priorité, cette dynamique s'étant accélérée suite à la crise du Covid-19. Aujourd'hui, les PAT sont reconnus à l'échelle nationale, à la fois par des acteurs de la sphère sociale et des politiques alimentaires, comme un cadre pertinent pour lutter contre la précarité alimentaire. Nous avons en particulier identifié trois rôles attribués au PAT. Face à la multiplicité des initiatives locales qui coexistent dans les territoires mais peinent souvent à collaborer, les PAT sont vus comme des espaces de coordination. Ils peuvent également apporter un appui financier et technique à des acteurs locaux qui manquent souvent de moyens. Enfin, ils sont considérés comme des cadres d'innovation sociale, permettant d'expérimenter des démarches alternatives à la réponse institutionnalisée par l'aide alimentaire. Toutefois, l'articulation avec les acteurs de la sphère sociale est identifiée comme un obstacle dans la mise en œuvre de ces rôles des PAT.

À l'échelle des territoires, l'analyse comparative des trajectoires des politiques alimentaires des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault confirme la dynamique de montée en puissance de l'accessibilité alimentaire et les différents rôles des PAT dans le traitement de cette

question. Elle montre aussi la diversité des modalités d'intégration de l'accessibilité alimentaire. Dans le récit du PAT, alors que la notion de précarité alimentaire est centrale pour le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, traduisant une conception redistributive et réparatrice de la justice, le Pays Cœur d'Hérault développe une vision universaliste, cherchant à dépasser les logiques de ciblage des publics pour un accès à l'alimentation de qualité pour tous, et une approche procédurale, où la définition de l'accès à une alimentation de qualité se construit par la participation des habitants. Concernant l'opérationnalisation de ce récit, alors que le Pays Haut-Languedoc et Vignobles s'appuie largement sur des acteurs externes au territoire, le Pays Cœur d'Hérault peut mobiliser des forces vives internes pour co-construire de nouvelles actions.

Ces différences s'expliquent par les ressources propres à chacun des PAT, montrant que le territoire conditionne les possibilités d'intégration de l'accessibilité alimentaire. Une coordination territoriale des acteurs de la sphère sociale, une forte participation citoyenne dans la gouvernance du PAT, l'implication d'acteurs pivot et la construction de relations de coopération, notamment par l'inter-territorialité, apparaissent comme des leviers pour prendre en charge l'accessibilité alimentaire. Ces résultats contribuent à alimenter le débat sur le potentiel de certaines formes de gouvernance pour traiter des enjeux d'accès à l'alimentation (Moragues-Faus, 2020). Ils confirment notamment le rôle du trans-localisme dans les processus de transition alimentaire (Santo & Moragues-Faus, 2019; Loudiyi *et al.*, 2022) et l'importance d'interconnecter différents mondes sociaux pour prendre en compte la transversalité de l'alimentation (Chiffoleau *et al.*, 2018), ce qui peut passer par l'identification d'acteurs pivot.

On retrouve enfin des obstacles à l'intégration de l'accessibilité alimentaire similaires à ceux observés dans les PAT urbains (Corade *et al.*, 2021; Fort-Jacques & Marchadier, 2022), à savoir des difficultés à impliquer les acteurs de la sphère sociale dans leur diversité et à impulser des dynamiques sur l'ensemble du territoire. Cet effet de fragmentation spatiale de la politique alimentaire est encore accentué par la structuration sous la forme de Pays aux périmètres très vastes et à la légitimité questionnée, par le manque de moyens des petites communes rurales et par l'hétérogénéité de l'action sociale, trois spécificités des territoires ruraux qui entravent le déploiement de l'axe social des politiques alimentaires. Ainsi, l'action publique se concentre sur quelques initiatives, telles que l'Atelier des solidarités et Roul'Contact, dont nous allons maintenant analyser les trajectoires afin de comprendre comment s'opère la rencontre entre des dispositifs publics et l'engagement d'acteurs associatifs dans le cadre des PAT.

Chapitre 5. Trajectoires d'initiatives locales, entre action publique et engagement associatif

Nous avons vu que les initiatives d'aide alimentaire, sous leurs diverses formes, dont celle en essor des épiceries sociales, constituent aujourd'hui en France la principale réponse face aux inégalités d'accès à l'alimentation. Très souvent portées par le secteur associatif, elles entretiennent néanmoins des liens étroits avec des acteurs publics (Retière & Le Crom, 2018). Leur déploiement s'inscrit ainsi dans des cadres d'action publique multi-acteurs et multi-niveaux, qui se présentent comme des systèmes de contraintes et de ressources avec lesquels les acteurs doivent composer (Guillot & Blatrix, 2021). La place grandissante des enjeux d'accessibilité alimentaire dans les Projets Alimentaires Territoriaux, que nous avons mise en avant dans le chapitre précédent, contribue à la reconfiguration du système d'acteurs dans lequel évoluent ces initiatives. Il s'agit donc dans ce chapitre d'analyser les trajectoires de deux initiatives locales d'épicerie sociale itinérante à l'aune de ces nouvelles dynamiques et en interrogeant les effets du contexte rural dans lequel elles se déploient. Quelles ont été leurs conditions d'émergence ? Quels sont les acteurs publics impliqués, à quels échelons, selon quels référentiels, et au travers de quels instruments ? Comment l'intervention publique s'articule-t-elle avec celle des acteurs associatifs et des habitants ? Comment ont évolué ces interactions ? En quoi le caractère rural des territoires influence-t-il le déploiement des initiatives ? Quels sont les éléments facilitateurs et les verrous rencontrés ?

Pour répondre à ces questions, nous nous appuyons sur la documentation disponible sur les initiatives, sur un corpus d'entretiens avec des acteurs impliqués dans leur mise en œuvre (Tableau 7) et sur des données issues de l'observation participante réalisée au sein des épiceries sociales. Pour analyser les trajectoires des initiatives locales, nous les abordons sous l'angle de leurs liens à l'action publique. Cette approche permet en effet de mieux comprendre leurs conditions d'émergence, leur référentiel, mais aussi leur capacité de changement d'échelle, qui définit leur poids dans les dynamiques de transition (Lambin *et al.*, 2020; Lepiller & Valette, 2021). Pour cela, nous recourons au cadre d'analyse développé par Moore *et al.* (2015), qui distingue trois types de changement d'échelle (*scaling out*, *scaling up* et *scaling deep*), décrits dans le chapitre 1. Une partie des résultats présentés dans ce chapitre ont été publiés dans un article paru dans *Géocarrefour* (Néel *et al.*, 2023b).

Nous commencerons par présenter nos deux cas d'étude, les initiatives de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact. Puis nous analyserons successivement leurs conditions d'émergence et de mise en œuvre. Enfin, nous nous intéresserons aux processus de changement d'échelle en cours pour interroger leur portée transformatrice, au-delà des impacts locaux.

1 Deux initiatives d'épicerie sociale adaptées au contexte rural

Nous commençons par une présentation descriptive des deux initiatives nous servant de cas d'étude, dans leurs objectifs, leurs modalités de mise en œuvre et leurs projets. Ces caractéristiques sont résumées dans le Tableau 11.

Tableau 11. Principales caractéristiques de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact

	Atelier des solidarités	Roul'Contact
Localisation	Pays Haut-Languedoc et Vignobles	Pays Cœur d'Hérault
Structure porteuse	Fédération Familles Rurales de l'Hérault	Terre-Contact
Année de lancement	2019	2016
Adhésion à un réseau d'épiceries sociales	ANDES	ANDES
Nombre de personnes inscrites (en 2021)	209 personnes (73 foyers)	145 personnes (64 foyers)
Itinérance	Point de vente fixe + livraisons en itinérance sur 3 villages	Point de vente itinérant (camion épicerie) qui dessert 5 villages
Modalités d'accès	• Évaluation sociale par des conseillères en économie sociale et familiale salariées par Familles Rurales • Pas de nombre limite de foyers inscrits	• Évaluation sociale par des travailleurs sociaux communaux et départementaux des territoires d'implantation de l'initiative • Nombre limité de foyers inscrits par arrêt de la tournée (8 foyers)
Fonctionnement de la vente	• Produits vendus à 10 % ou 30 % du prix du marché (selon la source d'approvisionnement) • Définition d'un budget mensuel à dépenser dans l'épicerie en fonction du reste à vivre du foyer	• Produits vendus à 10 % du prix du marché • Pas de limite de dépense autorisée par foyer
Fréquence de la vente	Hebdomadaire	Tous les 15 jours
Autres services / actions déployés	• Animations, ateliers, sorties • Point de médiation numérique • Relais Informations Familles Itinérant	• Animations, ateliers • Atelier de transformation d'invendus remis en vente au sein de l'épicerie (Cuisine récup')
Équipe du projet	Une chargée de mission + une équipe de bénévoles (inscrits ou non à l'épicerie)	Deux salariées, en charge pour l'une de la vente et pour l'autre de l'espace d'animation
Pistes de développement	• Ouverture d'un nouveau point de vente fixe à Olonzac (avec itinérance sur ce bassin de vie) • Renforcement de la mixité pour les animations • Développement des partenariats avec des producteurs locaux • Développement de l'itinérance	• Implantation sur d'autres communes • Mise en place de la mixité pour la partie épicerie • Développement de l'atelier de transformation pour en faire un dispositif d'insertion professionnelle • Renforcement des partenariats avec des producteurs locaux

Réalisation : C. Néel

1.1 L'Atelier des solidarités

L'initiative de l'Atelier des solidarités est portée par la Fédération départementale de l'Hérault de Familles Rurales, un Mouvement national créé en 1943 dont l'action est centrée autour du soutien aux familles et du développement local[1]. Lancé en 2019 à Saint-Pons-de-Thomières, le projet vise à apporter une réponse à un enjeu de précarité alimentaire identifié sur le territoire, tout en proposant un espace de sociabilité et d'accompagnement social. L'inscription à l'épicerie est conditionnée à une évaluation sociale réalisée par des conseillères en économie sociale et familiale employées par Familles Rurales, alors que l'accès au reste des activités et services est proposé à l'ensemble de la population. Les produits de l'épicerie, qui proviennent en majorité de la Banque alimentaire, sont vendus à 10 % du prix du marché. Les fruits et légumes locaux, mis à la vente dans une logique d'amélioration de la qualité de l'offre, sont eux proposés à 30 % de leur valeur marchande. Les personnes peuvent venir faire leurs courses une fois par semaine, sur un créneau attribué, et dans la limite d'un budget mensuel fixé lors de l'évaluation sociale. La gestion de l'Atelier des solidarités est assurée par une chargée de mission et par une équipe de bénévoles, dont certains sont également inscrits à l'épicerie. À partir de ce point de vente fixe, Familles Rurales a développé un volet itinérant pensé pour apporter une réponse aux problématiques de mobilité rencontrées en milieu rural. Aujourd'hui, des livraisons de paniers sont en place sur trois communes (Carte 16) et une réflexion est en cours pour développer cette dimension itinérante. Familles Rurales travaille également à l'ouverture d'un second lieu fixe afin de renforcer sa couverture territoriale sur la communauté de communes du Minervois au Caroux.

[1] Site Internet de Familles Rurales (https://www.famillesrurales.org), consulté le 11/07/2023.

Carte 16. Organisation spatiale de l'Atelier des solidarités

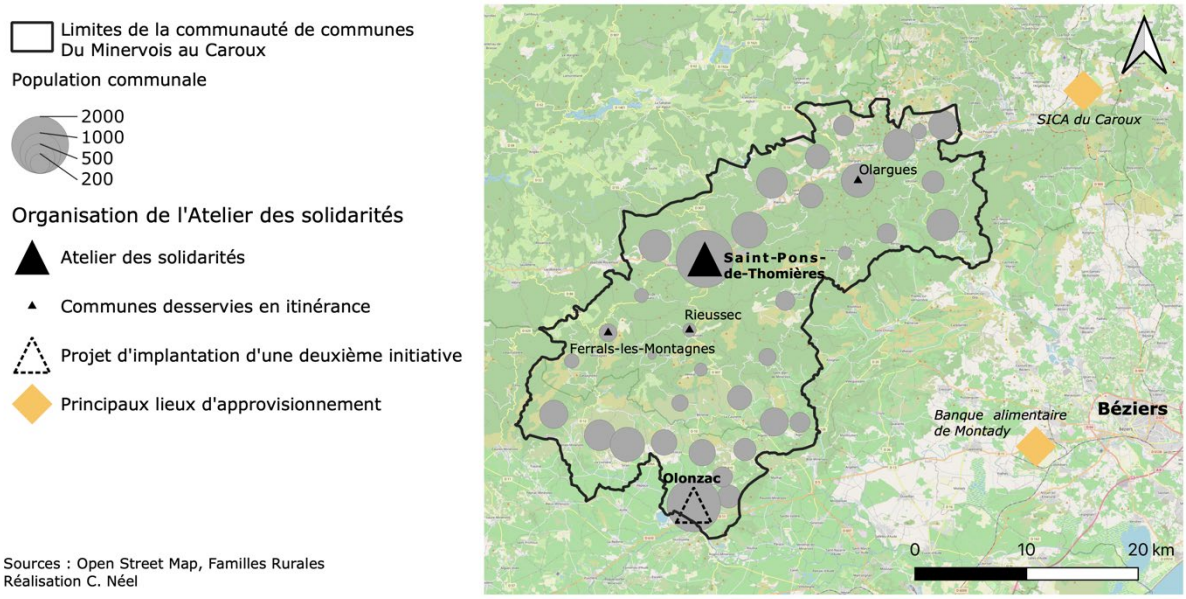

L'Atelier des solidarités se situe à Saint-Pons-de-Thomières. Siège de la communauté de communes du Minervois au Caroux, il s'agit d'un pôle local au sein d'un espace rural isolé (à mi-chemin entre les deux métropoles régionales que constituent Montpellier et Toulouse) marqué par de fortes difficultés socio-économiques. Les indicateurs démographiques, monétaires et d'emploi présentés dans le Tableau 12 témoignent de la faible attractivité du territoire et de la situation de précarité dans laquelle se trouve une part importante de la population. Ces difficultés s'avèrent particulièrement marquées sur la commune de Saint-Pons-de-Thomières, qui connaît un fort déclin à partir de la seconde moitié du XIXème siècle. La population de la commune chute de plus de 7 000 habitants en 1850 à 1 800 habitants aujourd'hui, notamment en raison de l'arrêt de l'industrie textile. Frappée par un phénomène de désertification typique des campagnes industrielles, la commune perd en 1926 son statut de sous-préfecture[1]. Néanmoins, malgré un faible nombre d'habitants, Saint-Pons-de-Thomières peut être considérée d'un point de vue fonctionnel comme une petite ville, car elle concentre l'offre commerciale et de services à l'échelle d'un bassin de vie très rural. Au niveau alimentaire, la commune compte deux supermarchés, sur un total de trois pour la communauté de communes, un primeur, une épicerie bio, ainsi que trois boulangeries. Son marché bi-hebdomadaire attire de nombreux consommateurs des communes environnantes. Il s'agit donc du principal pôle local pour l'approvisionnement alimentaire. C'est dans ce contexte territorial que l'Atelier des solidarités ouvre ses portes.

[1] « À Saint-Pons, le défi de la revitalisation », *Midi Libre*, 5 octobre 2020.

Tableau 12. Indicateurs socio-démographiques de Saint-Pons-de-Thomières

	Saint-Pons-de-Thomières	Communauté de communes du Minervois au Caroux	France métropolitaine
Population (2020)	1 749	14 447	65 269 154
Taux annuel moyen de variation de la population (2014-2020)	-1,7 %	-0,3 %	0,3 %
Part des logements vacants (2020)	27,6 %	12,7 %	8,1 %
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (2020)	17 560	18 420	22 400
Taux de pauvreté (2020)	Non disponible	26,5 %	14,4 %
Taux de chômage des 15-64 ans (2020)	19,6 %	17,5 %	12,3 %

Réalisation : C. Néel (Source : Insee)

1.2 Roul'Contact

L'initiative Roul'Contact est portée par Terre-Contact, une association locale créée en 2000, ayant son siège à Gignac mais dont le périmètre d'action comprend une grande partie du Pays Cœur d'Hérault. Les trois grands axes de travail de l'association sont l'animation de la vie sociale, l'accompagnement à la parentalité et l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques. Le projet Roul'Contact s'inscrit dans ce premier axe. Lancé en 2016, il vise d'abord à proposer dans des villages relativement isolés un espace temporaire de sociabilité et d'activités en réalisant une tournée à bord d'un camion aménagé. Le projet intègre dès le départ un volet épicerie dite solidaire, pensé pour fonctionner selon une tarification variable en fonction des publics. Cependant, du fait du temps nécessaire à la mise en place de ce volet social, qui a impliqué un travail en coopération avec les travailleurs sociaux du territoire, celui-ci n'a été effectif qu'à partir de 2018. Au moment de l'enquête, l'accès à la partie épicerie du dispositif est réservé aux personnes inscrites suite à une évaluation sociale, mais l'espace d'accueil et d'animation reste ouvert à tous. En 2021, la tournée se déroule sur cinq villages du Pays Cœur d'Hérault (Carte 17), où le camion s'arrête de façon bimensuelle durant une demi-journée. Deux salariées de l'association sont présentes sur la tournée, l'une étant en charge de l'épicerie et l'autre de l'espace d'animation. Les personnes inscrites à l'épicerie suite à une évaluation sociale réalisée au sein des services d'action sociale communaux ou départementaux peuvent faire leurs courses à tour de rôle lors de la tournée. Les produits sont

proposés à 10 % du prix du marché, sans limite de dépense. L'approvisionnement de l'épicerie provient en majorité de la Banque alimentaire, malgré une logique de diversification, notamment par la mise en place de partenariats avec des producteurs locaux. Une partie des denrées récupérées dans le cadre de ces partenariats sont transformées par l'association dans le cadre du projet Cuisine récup', lancé en 2021. Les produits issus de cette transformation sont ensuite commercialisés selon une tarification différenciée, avec un prix réduit pour les personnes inscrites à Roul'Contact.

Carte 17. Organisation spatiale de Roul'Contact

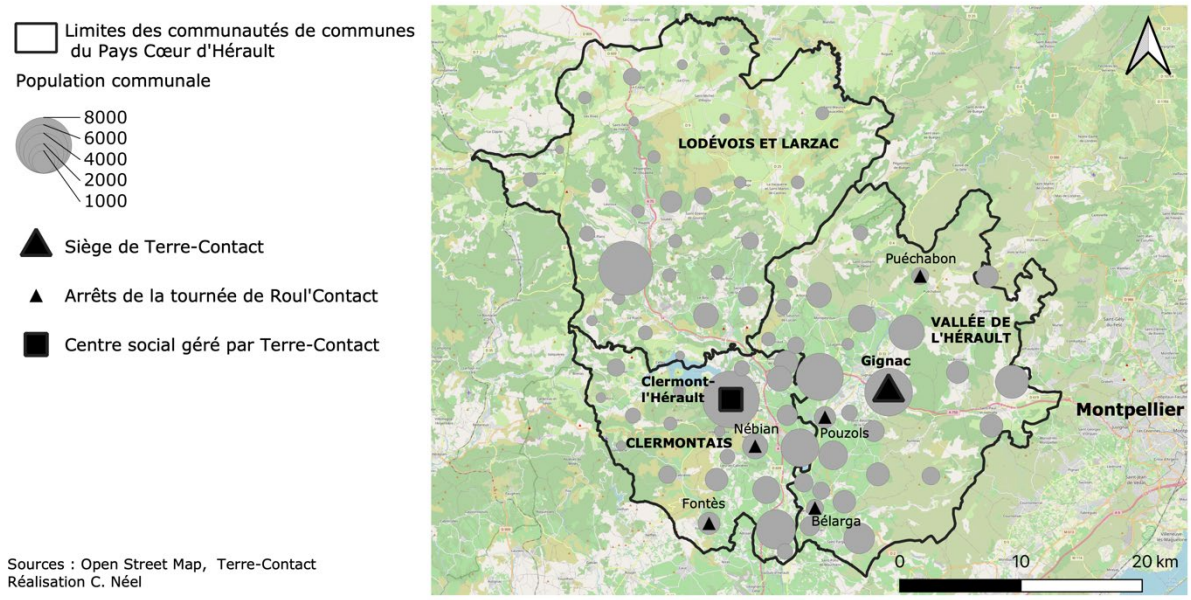

Les cinq communes sur lesquelles la tournée de Roul'Contact se déplace sont localisées dans la Vallée de l'Hérault et le Clermontais, les deux communautés de communes les plus peuplées et les plus favorisées du territoire (voir chapitre 2). Les indicateurs présentés dans le Tableau 13 montrent un contexte socio-économique moins favorable que la moyenne française, excepté pour la commune de Pouzols. Les difficultés sont toutefois beaucoup moins marquées que celles observables sur le secteur de Saint-Pons-de-Thomières (Tableau 12). De plus, même si la tournée se concentre sur des communes qui restent assez peu peuplées, leur isolement est à relativiser. Ces villages sont en effet touchés par des dynamiques de périurbanisation liées à la proximité du pôle urbain montpelliérain, qui expliquent leur évolution démographique largement positive. Sur le plan de l'approvisionnement alimentaire, l'offre commerciale est limitée sur les communes de la tournée (Tableau 14).

Tableau 13. Indicateurs socio-démographiques des communes de la tournée de Roul'Contact

	Bélarga	Fontès	Nébian	Pouzols	Puéchabon	Pays Cœur d'Hérault	France métropolitaine
Population (2020)	675	1 052	1 451	958	506	84 272	65 269 154
Taux annuel moyen de variation de la population (2014-2020)	4,7 %	1,2 %	0,5 %	0,9 %	1,3 %	1,36 %	0,3 %
Part des logements vacants (2020)	13,9 %	11,6 %	14,5 %	5 %	15,3 %	10,0 %	8,1 %
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (2020)	20 160	20 600	20 210	23 630	19 600	Non disponible	22 400
Taux de chômage des 15-64 ans (2020)	13,1 %	11,5 %	16,6 %	9,6 %	15,4 %	14,5 %	12,3 %

Réalisation : C. Néel (Source : Insee)

Tableau 14. L'offre commerciale alimentaire dans les communes de la tournée de Roul'Contact

		Bélarga	Fontès	Nébian	Pouzols	Puéchabon
Offre commerciale alimentaire	Fixe	1 épicerie	1 boulangerie-pâtisserie 1 boucherie (avec rayon épicerie)	1 épicerie[1]	1 boulangerie-pâtisserie	Aucune
	Ambulante	1 boucherie-charcuterie 1 commerce de coquillages				

Réalisation : C. Néel (Sources : entretiens, observation, sites Internet des communes)

[1] Ouverte en 2021, elle a fermé ses portes en 2023.

***

L'Atelier des solidarités et Roul'Contact sont deux initiatives qui présentent un certain nombre de similitudes (fonctionnement sur le modèle des épiceries sociales, itinérance, intégration dans un PAT), mais également des différences notables, que ce soit dans leur fonctionnement (procédure d'accès à l'épicerie, place du bénévolat, modalités d'itinérance…), dans le type d'association porteuse (une fédération départementale d'un grand mouvement associatif national pour la première, une association locale pour la seconde), ou encore au niveau du contexte territorial au sein duquel elles s'inscrivent. Alors que l'Atelier des solidarités est situé au cœur d'un espace rural isolé en déclin, marqué par une grande précarité économique et sociale, Roul'Contact se déploie sur un espace plus favorisé et touché par une dynamique de périurbanisation. Ces différences sont importantes pour comprendre les processus d'émergence et de mise en œuvre des initiatives, comme nous le montrerons dans ce chapitre, mais aussi les enjeux auxquelles elles se trouvent confrontées, et leurs impacts sur l'accessibilité alimentaire des personnes, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

2 Émergence : des initiatives aux référentiels différenciés

L'émergence d'initiatives locales suppose la conception d'un projet, reposant sur un référentiel, associé à la mobilisation d'acteurs disposant des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Il s'agit donc de comprendre quelles visions, portées par quels systèmes d'acteurs, sous-tendent les projets de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact.

2.1 L'Atelier des solidarités : une mise en application du référentiel du Département

L'Atelier des solidarités est un projet qui s'inscrit directement dans le référentiel du Conseil départemental de l'Hérault, présenté dans le chapitre 3. Il est impulsé au sein du Département pour répondre au sous-équipement repéré de certaines zones du territoire, dépourvues de dispositifs d'aide alimentaire. En effet, le diagnostic réalisé en 2014 met en évidence une répartition très inégale des points de distribution dans l'Hérault, et une faible couverture des Hauts cantons (Carte 18). Deux communautés de communes (Sud-Hérault et Du Minervois au Caroux) sont identifiées comme des « déserts de l'aide alimentaire », alors même que ce sont des espaces où se concentrent de fortes difficultés sociales :

« Ce qu'on a constaté [...] c'est qu'en fait l'aide alimentaire elle se concentrait autour des villes ou sur le littoral et qu'il y avait des grands déserts où il n'y avait que, avec parcimonie, quelques présences, mais alors limitées. »[1]

Carte 18. Une action publique qui s'appuie sur un travail de cartographie des structures d'aide alimentaire

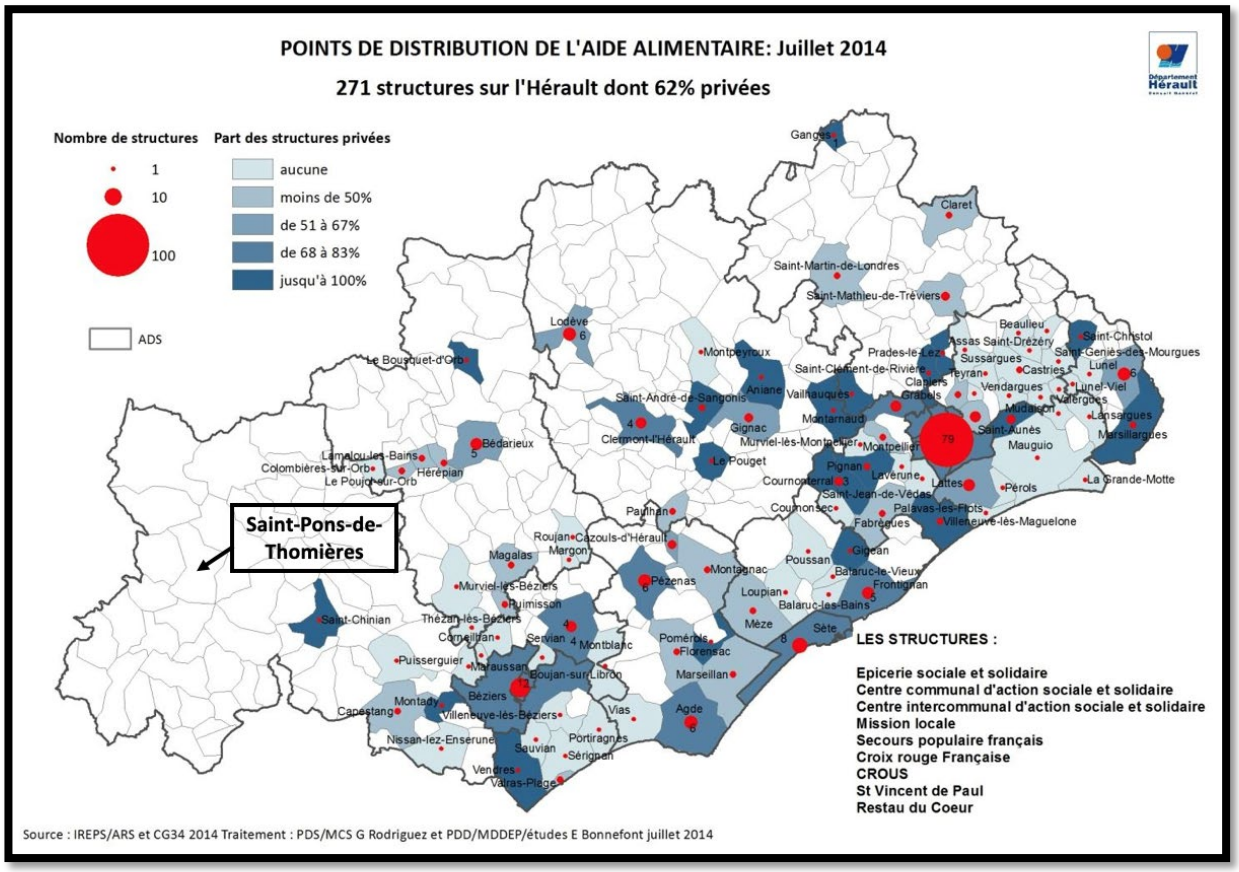

Source : Diagnostic réalisé par Familles Rurales pour le projet d'épicerie sociale (2018), carte modifiée par C. Néel

Suite à ce premier état des lieux, une commission se réunit en 2017 pour réfléchir à la mise en place d'un dispositif d'aide alimentaire dans ces « déserts ». Elle est composée du Département, du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, des communautés de communes, de la Banque alimentaire de l'Hérault et de Familles Rurales. Un diagnostic est réalisé afin de définir plus précisément le lieu d'implantation du projet. Il s'appuie sur un indice de précarité alimentaire territoriale, construit en partenariat avec des acteurs de la recherche, croisant des indicateurs de vulnérabilité des ménages et d'offre alimentaire locale (Mousty, 2019). Suite à ce diagnostic, le choix est fait de mettre en place une épicerie sociale à Saint-Pons-de-Thomières. Cette décision de localisation relève d'une double

[1] Entretien avec une chargée de développement social local du Département (avril 2020).

logique géographique, la ville étant le principal pôle local d'un bassin de vie à l'indice de précarité alimentaire territoriale particulièrement élevé, et politique, la communauté de communes Du Minervois au Caroux se montrant plus intéressée par le projet que Sud-Hérault. Le choix de l'épicerie sociale correspond par ailleurs au modèle modernisé d'aide alimentaire défendu par le Département (voir chapitre 3).

Le projet est donc pensé et impulsé de manière descendante dans le cadre de l'action publique du Département, qui s'appuie sur un acteur associatif, Familles Rurales, pour le porter. L'association n'a pas d'expérience dans le champ de l'aide alimentaire. Elle dispose en revanche de plusieurs atouts aux yeux des acteurs départementaux. Tout d'abord, Familles Rurales est déjà implantée localement. L'association gère un établissement de tourisme social à Saint-Pons-de-Thomières et tient des permanences sur la commune dans le cadre du RIFI (Relais Informations Familles Itinérant), un dispositif d'accompagnement des personnes dans l'accès aux droits, la gestion du budget et les démarches administratives. Il s'agit également d'une structure solide, disposant de ressources financières et humaines suffisantes. Enfin, le Département entretient de longue date des relations de partenariat avec l'association. Le choix de Familles Rurales repose donc sur des éléments relationnels, organisationnels et de connaissance du territoire.

Le projet de l'Atelier des solidarités constitue ainsi un exemple de mise en application du référentiel d'action publique des acteurs du Département et des services déconcentrés de l'État en matière de précarité alimentaire. Il repose sur un binôme d'acteurs. Le Département occupe la position d'initiateur du projet, dans un objectif de rééquilibrage territorial de l'offre d'aide alimentaire. Familles Rurales constitue, de par les ressources dont l'association dispose, le vecteur choisi par le Département pour mettre en œuvre ce projet. L'association est positionnée comme opératrice de la politique publique du Département (Cottin-Marx *et al.*, 2017), qui vise à mailler le territoire en structures d'aide alimentaire.

2.2 Roul'Contact : entre « droit au village » et inscription dans la politique du Département

La genèse de Roul'Contact montre un référentiel et un système d'acteurs différents. Le projet est impulsé en 2015 par Terre-Contact. Cette association porte depuis 2000 un projet d'animation de la vie sociale locale, qu'elle développe principalement à partir de deux espaces : les locaux de l'association à Gignac et un centre social et culturel à Clermont-l'Hérault (Carte 17). Des interventions sont également menées dans les communes rurales, mais elles restent ponctuelles (ateliers poterie, animations parent-enfant…). Avec Roul'Contact, l'objectif est de déployer plus largement l'action de l'association, jusque-là concentrée dans les principaux pôles urbains locaux,

sur l'ensemble du territoire du Cœur d'Hérault. Cette volonté d'élargissement constitue une réponse au constat fait par Terre-Contact de l'existence d'inégalités socio-spatiales d'accès à des espaces de vie collective et d'animation socio-culturelle. Dans le discours de l'association, ces inégalités sont causées par des problématiques de mobilité des personnes, mais aussi par le contexte territorial du Cœur d'Hérault. Le manque de dynamisme de la vie associative dans les petites communes rurales est souligné. L'image du village « dortoir »[1], où une grande partie des habitants s'est installée récemment et travaille à l'extérieur du territoire, notamment dans la Métropole de Montpellier, fait figure de repoussoir. À l'inverse, l'association défend une implication citoyenne des habitants dans la vie de leur village (Figure 23). Pour cela, il s'agit d'amener les animations « *au plus près des lieux d'habitation, en bas des immeubles, sur les places publiques des petits villages* »[2]. La proximité est au cœur du projet, qui cherche à réduire les distances spatiales mais aussi sociales. Créer des espaces d'animation dans les villages est en effet un moyen pour Terre-Contact de favoriser la rencontre entre habitants, et ainsi d'aménager les conditions favorables à l'émergence d'une dynamique locale collective. Le volet d'accès à l'alimentation est également présent dès le départ, à travers l'idée de mettre en place une épicerie à tarification variable en fonction de la situation sociale des personnes.

Le projet de Roul'Contact ainsi défini peut être considéré comme un exemple de revendication d'un « droit au village » (Bühler *et al.*, 2015). Cette expression, qui correspond à une application aux territoires ruraux du « droit à la ville » d'Henri Lefebvre (1967), désigne « *un droit de l'individu à contribuer à la construction de son espace de vie, à le façonner et à y puiser du sens* » (Bühler *et al.*, 2015). Par son action, Roul'Contact cherche en effet à lutter contre la dévitalisation des territoires ruraux en créant des conditions favorables à l'émergence de mouvements d'émancipation citoyens dans les villages, dans une perspective de développement local.

[1] Entretien avec des salariées de Terre-Contact (mars 2021).
[2] Présentation du projet Roul'Contact dans le cadre de la campagne de financement participatif (2016).

Figure 23. Le projet de Roul'Contact



L'affiche de présentation de Roul'Contact traduit le projet de l'association. La ruralité est évoquée à travers le terme de « village ». L'objectif de revitalisation des espaces ruraux transparaît clairement dans le choix du slogan. La dimension itinérante est représentée par la route qui sillonne l'affiche. L'impression de mobilité est toutefois compensée par le dessin central. Les représentations du camion et de la tonnelle sur un cercle de couleur symbolisent en effet l'ancrage territorial recherché par Roul'Contact. Cet espace de rencontre temporaire est investi par les habitants, installés pour discuter ou pour partager un repas.

Source : Site Internet de Terre-Contact[1]

Contrairement à l'Atelier des solidarités, le projet de Roul'Contact ne découle pas directement d'une vision portée par des acteurs publics. Il puise plutôt sa source dans l'expérience fine du territoire acquise par Terre-Contact au cours de ses années d'intervention. Toutefois, les relations étroites nouées de longue date avec certains acteurs publics expliquent en partie la genèse du projet. En effet, l'association a été en charge du travail d'accueil et d'animation collective de l'épicerie sociale portée par le CCAS de Clermont-l'Hérault entre 2007 et 2014. Cette expérience a permis à Terre-Contact d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement de ce modèle d'aide alimentaire. La fermeture de l'épicerie du CCAS en 2014, suite à l'élection d'une nouvelle équipe municipale[2], est présentée comme un « déclencheur »[3]. L'association se positionne alors en relais d'une action publique locale jugée défaillante. Elle bénéficie dès le départ de l'accompagnement du

[1] https://www.terre-contact.com, consulté le 21/11/2022.
[2] Cet exemple illustre le poids de la politique locale dans l'organisation territoriale de l'aide alimentaire, déjà mis en évidence dans le chapitre 3.
[3] Entretien avec des salariées de Terre-Contact (mars 2021).

Département pour ce projet. Ce soutien s'explique de plusieurs manières. Tout d'abord, le projet de Roul'Contact s'inscrit dans le référentiel départemental d'équité territoriale :

> *« On a trouvé que l'idée était très intéressante puisqu'effectivement sur ce territoire rural il y avait des besoins non couverts et un vrai problème de mobilité, et que leur idée d'itinérance nous paraissait totalement pertinente. »*[1]

Le déploiement de Roul'Contact contribue ainsi à l'objectif des acteurs du Département de mailler le territoire en structures d'aide alimentaire. De plus, Terre-Contact est une association avec laquelle le Département travaille en collaboration étroite sur plusieurs actions qui relèvent de sa politique familiale. Dans le cadre d'une délégation de service public, Terre-Contact organise en particulier des visites médiatisées, qui permettent aux enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de rencontrer leurs parents dans un cadre neutre, en présence d'un tiers. L'expérience de l'épicerie sociale de Clermont-l'Hérault, qui fonctionnait en partenariat avec les services sociaux du Département, a également constitué un moment de consolidation de cette collaboration, et d'intégration de la thématique alimentaire :

> *« Pendant une dizaine d'années ça a été un gros travail partenarial entre Terre-Contact, le CCAS de Clermont, les services sociaux du Département, et d'autres partenaires […]. Pendant des années dans l'Hérault c'était vraiment l'épicerie sociale référente. »*[2]

Ainsi, le projet de Roul'Contact s'inscrit à l'origine dans un référentiel de développement local, en cherchant à susciter des dynamiques d'action collective ascendantes dans les communes rurales du Cœur d'Hérault. Si l'impulsion du projet est donnée par une association locale, l'accompagnement des acteurs du Département se met en place dès la phase d'émergence. Ces derniers voient en effet dans Roul'Contact un levier solide pour la mise en œuvre de leurs objectifs de rééquilibrage territorial de l'offre d'aide alimentaire.

***

Nos deux études de cas mettent en évidence une interdépendance particulièrement forte entre action publique et associative dans la conception d'initiatives modernisées d'aide alimentaire. L'articulation entre les deux types d'acteurs s'opère cependant selon des modalités variées. Pour l'Atelier des solidarités, les acteurs du Département impulsent le projet, et mobilisent pour le porter un acteur associatif déjà implanté sur le territoire repéré, selon une démarche descendante, basée un travail statistique et cartographique réalisé à l'échelle départementale. Concernant Roul'Contact,

[1] Entretien avec une chargée de développement social local du Département (mai 2021).
[2] *Ibid.*

le projet est impulsé par une association locale s'appuyant sur une connaissance du territoire acquise par une expérience de terrain. Cependant, les acteurs du Département accompagnent la démarche dès la phase d'émergence. La posture différenciée du Département (impulsion dans un cas, soutien dans l'autre) peut s'expliquer au regard des effets de contexte territorial, la dynamique associative locale étant plus forte en Cœur d'Hérault que dans les Hauts cantons. Dans les deux cas, l'investissement du Département est conditionné au fait que les acteurs associatifs soutenus détiennent un certain nombre de ressources et de compétences (en particulier la capacité à mobiliser localement) et entretiennent déjà des relations de collaboration avec le Département.

3 Mise en œuvre : un difficile ancrage territorial

Après avoir montré sur quels référentiels reposent les initiatives, et quelles ont été leurs conditions d'émergence, nous allons nous intéresser à leur mise en œuvre. Pour les deux initiatives, réussir l'ancrage territorial, c'est-à-dire l'implantation dans un lieu et une population donnés, a constitué la principal difficulté. Il s'agit donc de comprendre comment les porteurs de projet se sont fait une place dans les territoires, en développant des stratégies d'ancrage envers plusieurs types d'acteurs locaux : les commerçants, les élus et les habitants.

3.1 Les commerçants : une peur de la concurrence

Pour l'Atelier des solidarités comme pour Roul'Contact, l'opposition des commerçants locaux constitue un frein majeur à l'implantation des initiatives. Nous allons voir comment cette résistance a été dépassée, et en éclairer les raisons au regard des contextes territoriaux.

3.1.1 Négocier sa place auprès des commerçants

Pour dépasser l'opposition des commerçants, fondée sur des craintes d'ordre économique, les associations porteuses sont entrées dans un processus de négociation.

- *Une opposition fondée sur des craintes d'ordre économique*

Pour les deux initiatives, la première phase de conception du projet est suivie d'une étape de diagnostic à une échelle plus fine, qui est l'occasion de rencontrer les différents acteurs locaux susceptibles d'interagir avec l'initiative. Une opposition forte de certains commerçants, rapportée par les associations et leurs partenaires, s'exprime à l'occasion de ces échanges. Les commerçants craignent que l'implantation de l'épicerie sociale ne nuise à leur activité économique. Cette inquiétude est de deux ordres. D'une part, les commerçants redoutent une concurrence directe, c'est-à-dire le report d'une partie des achats réalisés par leur clientèle sur les épiceries sociales.

D'autre part, ils s'inquiètent d'une dépréciation de l'image de la commune qui aurait un impact négatif sur la fréquentation commerciale. L'épicerie sociale attirerait des populations précaires dont la présence dans l'espace public est considérée comme une source de nuisances susceptible d'affecter la fréquentation des commerces voisins en faisant fuir une partie de la clientèle. Les nuisances évoquées par les commerçants dans leurs propos tels que rapportés par les acteurs de Familles Rurales sont le bruit, la consommation d'alcool et de drogue, et la fréquentation prolongée et en groupe de l'espace public :

> *« Il [un commerçant de Saint-Pons-de-Thomières] nous a dit : « mais vous allez pas avoir tous les pauvres devant la rue là à fumer des pétards, à avoir de la drogue ». »*[1]

Une autre crainte est rapportée par les acteurs de Terre-Contact, qui découle cette fois non plus de la fonction économique mais sociale des commerces. Un commerçant ambulant s'inquiète ainsi que la venue de Roul'Contact ne lui fasse concurrence en tant qu'espace de rencontre et de création de relations d'entraide interpersonnelles. Cette inquiétude particulière renvoie à l'importance sociale de ce type de commerce dans les espaces ruraux (Massal *et al.*, 2019).

La contestation prend des formes différentes pour les deux projets. À Saint-Pons-de-Thomières, qui occupe une fonction de pôle commercial local (1.1), l'opposition se structure autour de l'association des commerçants, et une partie des échanges a lieu dans des cadres officiels, comme le comité de pilotage. Les acteurs du Pays et de Familles Rurales ayant assisté à ces réunions témoignent du caractère violent de certains propos. Dans le cas de Roul'Contact, qui est implanté dans des communes de petite taille comptant très peu de commerces (Tableau 14), la contestation ne s'exprime pas de manière organisée, mais lors d'échanges informels entre les commerçants et les acteurs de l'association.

- *Un processus de négociation entre associations et commerçants*

L'opposition des commerçants est considérée par Familles Rurales comme par Terre-Contact comme un réel obstacle à la mise en œuvre de leur projet, dans la mesure où ces acteurs occupent une place centrale dans la structure sociale des villages, et possèdent de ce fait un pouvoir d'influence sur l'acceptation sociale et politique des initiatives. Les associations mobilisent alors plusieurs leviers pour lever cette opposition :

[1] Entretien avec la directrice de Familles Rurales (avril 2021).

- Des **arrangements marchands** :

À Saint-Pons-de-Thomières, Familles Rurales s'engage à se fournir dans la mesure du possible auprès des commerçants de la commune, que ce soit pour de petits achats (par exemple des produits de la boulangerie pour organiser un petit-déjeuner à l'Atelier des solidarités) ou pour des achats plus importants :

> *« C'est important qu'on soit des consommateurs des commerçants. Là on va acheter une débroussailleuse pour le gîte[1], on va aller l'acheter au commerçant, on va la payer plus cher qu'ailleurs mais bon, c'est comme ça, on participe à l'économie locale. »*[2]

Pour Familles Rurales, l'étape des travaux dans le local devant accueillir l'initiative est un moment important dans le processus d'ancrage du projet. En effet, cela constitue une opportunité de faire la preuve de leur engagement à contribuer à l'économie locale, en faisant appel à des artisans locaux. Roul'Contact adopte une stratégie similaire dans les villages de la tournée où une opposition commerçante se manifeste, en allant effectuer régulièrement des achats dans les commerces de la commune.

- Des **arrangements symboliques** :

Pour Roul'Contact, la fonction de vente alimentaire n'étant à l'origine qu'un élément parmi d'autres du projet, elle ne s'est pas traduite dans la dénomination choisie, qui met l'accent sur les dimensions d'itinérance (Roul') et de lien social (Contact). En revanche, pour Familles Rurales, l'épicerie est placée au cœur du projet. Le diagnostic réalisé par l'association avec le soutien du Département en 2018 s'intitule « Projet épicerie solidaire itinérante », et le projet est présenté en ces termes lors des premières rencontres avec les acteurs du territoire. Suite à l'opposition des commerçants, Familles Rurales fait le choix de renommer le projet « Atelier des solidarités ». Cette dénomination masque la fonction commerciale du lieu, pour mettre l'accent sur sa dimension sociale. L'aspect esthétique du local et sa localisation constituent également des éléments symboliques. Les acteurs de Familles Rurales soulignent l'importance de ne pas occuper une position trop centrale (ne pas donner directement sur la principale artère commerçante de Saint-Pons-de-Thomières) et de conserver un local relativement discret (Photographie 7), vis-à-vis des personnes inscrites mais également des commerçants. Comme l'exprime la directrice de l'association, « *fallait pas non plus qu'on arrive avec une épicerie rutilante, par rapport aux commerçants* »[3].

---

[1] Il s'agit de l'établissement de tourisme social géré par l'association à Saint-Pons-de-Thomières.
[2] Entretien avec la directrice de Familles Rurales (avril 2021).
[3] *Ibid.*

Cette réflexion témoigne d'une prise en compte de la part de Familles Rurales des difficultés économiques que peuvent rencontrer les commerçants.

- Des **compromis sur les contours du projet** :

Pour Familles Rurales, l'opposition des commerçants suscite une redéfinition des contours du projet. Le diagnostic de 2018 mentionne la possibilité de faire de l'épicerie un lieu « multi-services », où un groupement d'achat ouvert à tous les publics pourrait être mis en place. L'association VRAC est citée comme modèle. L'idée de cette forme de distribution alimentaire accessible à l'ensemble de la population attisant le discours sur la concurrence porté par les commerçants, cet élément du projet n'a pour l'instant pas été mis en œuvre. Cependant, cela fait toujours partie des perspectives d'évolution du projet envisagées par Familles Rurales. Terre-Contact doit aussi adapter temporairement son projet sur une des communes de la tournée, en commençant par déployer uniquement le volet animation, ouvert à tout public (Encadré 5). Au démarrage de Roul'Contact, alors que l'épicerie a un fonctionnement mixte et propose en vente libre quelques produits locaux, l'offre est également adaptée selon les communes en fonction des produits à la vente dans les commerces du village, selon un principe de non-concurrence[1]. Ces exemples d'adaptation soulignent la cristallisation des débats autour du degré d'ouverture des initiatives et des publics accueillis.

- Un travail de **pédagogie** :

Les deux associations mènent enfin un travail d'explicitation du projet auprès des commerçants afin de les convaincre du caractère infondé de leurs craintes. Plusieurs arguments sont mobilisés. Concernant l'inquiétude d'une éventuelle concurrence, Terre-Contact met en avant le fait que le camion fait venir dans le centre des villages un public susceptible de combiner ce déplacement (que ce soit pour l'épicerie sociale et/ou pour les animations) avec des achats dans les commerces locaux[2]. À l'inverse, Familles Rurales souligne le fait que le public de l'épicerie sociale, dont le niveau de revenus est faible, ne constitue pas une clientèle pour les commerces de Saint-Pons-de-Thomières, qui pratiquent des prix trop élevés pour leur budget. S'agissant des représentations négatives du dispositif, associé à de l'assistanat, Familles Rurales insiste sur l'acte de vente alimentaire caractéristique du modèle des épiceries sociales, par opposition au don.

[1] Fiche expérience « L'épicerie itinérante Roul'Contact » (DRAAF Occitanie, 2018).
[2] Dans les faits, l'enquête réalisée auprès des personnes inscrites n'a pas permis de repérer ce type de pratiques.

Pour favoriser l'acceptation du projet, les acteurs associatifs mènent donc un travail de négociation et de sensibilisation qui prend des formes diverses, et se fait de manière progressive, par des rencontres répétées avec les commerçants sur un temps relativement long. Pour Familles Rurales, il s'écoule un an et demi entre la commission de pilotage initiale, qui acte le lancement du projet (2 octobre 2017), et l'ouverture de l'Atelier des solidarités (29 avril 2019). La directrice de Terre-Contact[1] souligne quant à elle le temps nécessaire à l'évolution des postures en prenant en exemple une des communes de la tournée de Roul'Contact (Encadré 5). Depuis la mise en fonctionnement des deux épiceries sociales, les associations soulignent le fait qu'aucune forme de contestation ne s'est manifestée, laissant penser qu'une acceptation a été obtenue de la part des commerçants.

Encadré 5. Le processus de dépassement de l'opposition des commerçants sur une commune de la tournée de Roul'Contact

Roul'Contact, avec l'accord de la municipalité, s'implante dans une commune qui compte deux commerces alimentaires : une boulangerie et une boucherie, qui propose également des produits d'épicerie. Pendant les six premiers mois suivant l'arrivée du dispositif sur la commune, la partie épicerie n'est pas ouverte du fait de l'opposition des commerçants, ce qui constitue une forme de compromis, au moins temporaire, sur les contours du projet. Durant cette période, les acteurs de Terre-Contact vont de manière répétée à la rencontre des commerçants de la commune, pour réaliser des achats chez eux (arrangement marchand) et discuter du projet (travail de pédagogie). Petit à petit, ils observent une évolution dans les représentations des commerçants et dans leur rapport au projet. À titre d'exemple, une commerçante vient avec ses enfants assister à une animation proposée par Roul'Contact. Aujourd'hui, selon Terre-Contact, l'opposition a été dépassée. Le cas de cette commune souligne la dimension processuelle de l'acceptation des projets. Il montre également comment le volet d'animation du projet, ouvert à tous, peut constituer un vecteur d'acceptation de l'épicerie sociale.

3.1.2 Une opposition qui s'exprime dans un contexte de crise du commerce rural

L'opposition des commerçants aux projets d'épicerie sociale, par peur de la concurrence, doit se comprendre au regard de l'équilibre économique précaire des commerces de proximité dans les espaces ruraux, et des enjeux liés à leur maintien après plusieurs décennies de désertification commerciale (Graby, 2023). Le cas de Saint-Pons-de-Thomières est particulièrement éclairant pour comprendre les liens entre contexte local et posture des commerçants vis-à-vis des épiceries sociales. Cette petite ville représente un exemple emblématique de la dynamique de déprise

[1] Entretien avec la directrice de Terre-Contact (mars 2021).

commerciale des bourgs ruraux, et de raréfaction des petits commerces traditionnels[1] au profit de la grande distribution (Pouzenc, 2019). Le déclin démographique et économique de la commune (1.1) s'est accompagné de la fermeture de nombreux commerces. Le relevé de terrain systématique et géolocalisé des locaux commerciaux de la commune que nous avons réalisé en juillet 2021 montre que sur 72 locaux commerciaux identifiés[2], 30 sont vacants, soit plus de 40 %. La désertification commerciale marque fortement le paysage urbain. Les devantures d'anciens commerces se succèdent en effet sur certaines portions de la route qui traverse la commune, qui constitue la principale artère commerciale (Photographie 6). L'alignement des commerces vacants illustre l'importante fonction commerciale passée de Saint-Pons-de-Thomières, et contribue à entretenir l'image d'une ville en déclin. La dynamique de fermeture des commerces a pu être observée par Familles Rurales sur la période précédant l'ouverture de l'Atelier des solidarités :

> *« Entre le moment où on a commencé, donc c'était fin 2018, et où on a ouvert en avril, 29 avril 2019, donc on a eu plus d'un an là, il y a je sais pas combien de commerces qui ont fermé sur Saint-Pons-de-Thomières, dans la Grand-Rue, vous regarderez tous les panneaux à vendre à vendre à vendre. »*[3]

Le local choisi pour accueillir le projet est lui-même une ancienne boucherie, dont l'enseigne drapeau est toujours visible au-dessus de la devanture (Photographie 7). La reconversion de ce local en épicerie sociale marque symboliquement une forme de perte de pouvoir des commerçants dans le jeu d'acteurs locaux.

[1] Cette expression désigne les commerces de moins de 400 m² de surface de vente et tenus par des commerçants indépendants hors des réseaux d'enseigne de la grande distribution (Pouzenc, 2019).
[2] Tous les types de commerces et services ont été comptabilisés. Sur l'ensemble des éléments recensés, on compte neuf établissements de restauration et dix commerces alimentaires.
[3] Entretien avec la directrice de Familles Rurales (avril 2021).

Photographie 6. La Grand Rue, principal axe commercial de la ville en déclin



Cliché : C. Néel (2021, Saint-Pons-de-Thomières)

Photographie 7. Le local de l'Atelier des solidarités, une ancienne boucherie reconvertie en épicerie sociale



Cliché : C. Néel (2021, Saint-Pons-de-Thomières)

On distingue au-dessus du local l'enseigne indiquant l'ancienne boucherie. On remarque également la discrétion de la devanture. Seules de petites affiches, visibles uniquement en s'approchant de la vitrine, indiquent qu'il s'agit d'une épicerie sociale.

La précarité des petits commerçants, dans une situation d'incertitude forte quant à leur capacité à maintenir leur activité économique, est un facteur explicatif de la crainte de la concurrence. Elle éclaire également les discours sur la légitimité de ces dispositifs. Certains commerçants, qui se trouvent dans une situation de travailleurs précaires, vivent comme une forme d'injustice l'existence de systèmes de redistribution à destination d'individus dont certains ne travaillent pas. Le cas de Roul'Contact montre que des sentiments similaires peuvent s'exprimer chez des producteurs. Dans un objectif de diversification de ses sources d'approvisionnement, l'association Terre-Contact cherche à établir des liens avec des producteurs locaux. Les discussions achoppent cependant à plusieurs reprises sur la notion de don. Certains refusent de donner leurs invendus alors qu'eux-mêmes ont des difficultés à vivre de leur activité ; d'autres ne souhaitent pas le faire parce qu'ils sont en désaccord avec le fonctionnement du système d'aide alimentaire[1]. Alors que les revenus de nombreux agriculteurs sont faibles, et que certains d'entre eux se retrouvent dans des situations de précarité alimentaire (Paturel *et al.*, 2015), l'acte de don d'une partie de leur production, même s'il s'agit d'invendus, peut susciter des réactions de rejet.

La situation précaire dans laquelle se trouve une partie des acteurs du système alimentaire dans les territoires ruraux (commerçants, producteurs) constitue ainsi un frein à l'acceptation sociale des initiatives. Les postures d'opposition rencontrées par Familles Rurales comme par Terre-Contact sont liées à des craintes d'ordre économique, mais aussi à des enjeux de reconnaissance du travail de ces acteurs, et de justice. La prise en compte des réactions des commerçants et des producteurs élargit le débat de l'accès à l'alimentation des consommateurs les plus défavorisés vers une réflexion sur la justice alimentaire, qui cherche à assurer un partage plus équitable des bénéfices et des risques à tous les niveaux du système alimentaire (Gottlieb & Joshi, 2010). Nous verrons dans le chapitre suivant dans quelle mesure cette vision systémique a pu être prise en considération au sein des initiatives étudiées.

3.2 Les élus locaux : un déni de précarité

Les deux initiatives ont également pour point commun d'avoir eu à convaincre les municipalités de l'intérêt de leur démarche. Il s'agit donc de comprendre les résistances des élus, en lien avec le fonctionnement de la sociabilité locale dans les territoires ruraux et avec les représentations associées à la ruralité.

[1] Entretien avec des acteurs de Terre-Contact (mars 2021).

3.2.1 Convaincre les élus

Les élus municipaux constituent un second groupe d'acteurs clés pour l'ancrage local des initiatives. Les discours des acteurs à l'origine des projets (associations, Département) témoignent cependant des multiples réticences des élus, pouvant aller jusqu'à l'opposition. Pour Familles Rurales comme pour Terre-Contact, les représentations des élus locaux sont présentées comme un frein majeur à la réalisation de leur projet. Un des principaux enjeux pour les associations est alors d'aller à la rencontre des élus pour faire évoluer leurs représentations et leurs postures vis-à-vis des initiatives.

- *L'Atelier des solidarités*

Lors de l'élaboration du diagnostic préalable au projet d'épicerie, Familles Rurales réalise onze entretiens avec des élus des communes pressenties pour implanter l'initiative. Les discours recueillis à cette occasion dressent une image du territoire qui entre en contradiction avec les résultats issus du travail de diagnostic. Ce dernier, basé sur une méthode de caractérisation de la précarité alimentaire construite en partenariat avec des acteurs de la recherche (2.1), met en évidence des enjeux très forts à l'échelle locale. À l'inverse, la plupart des acteurs rencontrés, et notamment les élus, n'identifient pas cette problématique :

> *« Malgré les données statistiques, la première réaction de la majorité des personnes interrogées est de dire qu'il n'y a pas de problématique d'accès à l'alimentation sur le territoire. »*[1]

Différents arguments sont utilisés par les élus pour relativiser les données statistiques présentées par Familles Rurales. Le faible recours aux dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire existant dans certaines communes (bons alimentaires distribués par le CCAS par exemple) est perçu comme la preuve de besoins faibles. Le risque élevé de précarité alimentaire mis en évidence par le diagnostic est également relativisé au regard des conditions de vie en milieu rural, qui permettraient de vivre avec peu de moyens. Par ailleurs, les réticences à voir s'implanter une épicerie sociale sur le territoire sont liées à certaines représentations de la précarité. D'une part, celle-ci est souvent présentée comme choisie plutôt que subie, ne justifiant pas une intervention. D'autre part, l'idée que certaines personnes « profiteraient » du système d'aides revient à plusieurs reprises dans les entretiens menés par Familles Rurales. L'association interprète ces discours comme une difficulté à admettre qu'il existe des besoins non couverts sur le territoire, et une méconnaissance des enjeux liés à la précarité. Elle en conclut « *la nécessité de sensibiliser les acteurs* » et

[1] Diagnostic « Projet épicerie solidaire itinérante » (Familles Rurales, 2018).

recommande « *une attention particulière à avoir pour expliquer le projet et ses finalités* »[1]. Cependant, même chez des élus convaincus du bien-fondé du projet, des réticences peuvent être exprimées quant à son implantation sur leur commune (Encadré 6).

Encadré 6. Un élu au positionnement ambivalent, entre adhésion au projet et non-reconnaissance des enjeux de précarité sur sa commune

Martin est maire d'une très petite commune des Hauts cantons. Il a connu l'Atelier des solidarités au travers de sa fonction d'élu, lorsque la chargée de mission est venue lui présenter le projet, dans l'éventualité de mettre en place un point d'accès en itinérance sur sa commune. Convaincu par les principes du projet et par son utilité sociale, il devient bénévole et se rend régulièrement à Saint-Pons-de-Thomières pour aider lors des tâches d'approvisionnement. Cependant, il n'est pas favorable à la mise en œuvre de l'itinérance sur sa commune car il n'a pas identifié de besoins. Il explique être allé présenter l'initiative aux habitants qu'il jugeait pouvoir remplir les conditions d'accès à l'épicerie sociale, et ne pas avoir eu de retours favorables. Différents arguments lui ont été rapportés, tels que la contrainte que représente le montage du dossier ou la volonté de ne pas afficher leur situation et de ne pas être associés à ce type de dispositif. D'autres habitants disent aussi ne pas ressentir de besoin, avoir « ce qu'il faut ».

Au-delà des enjeux de représentations, la position des élus doit aussi se comprendre au regard des jeux d'acteurs locaux. À Saint-Pons-de-Thomières, l'opposition franche de l'association des commerçants, qui représente un acteur local majeur, a été un frein à l'engagement de la mairie. Dans ce contexte, les collectivités locales (commune et communauté de communes) ne s'impliquent pas lors de la phase d'émergence de l'Atelier des solidarités. Familles Rurales ne bénéficie d'aucun soutien financier ni matériel.

- *Roul'Contact*

Pour Terre-Contact, l'inscription d'une commune dans la tournée de Roul'Contact passe nécessairement par l'obtention de l'accord de la municipalité, qui se traduit par la signature d'une convention. Cela s'explique d'abord par le projet de l'association, qui est d'agir pour la création de dynamiques locales d'action collective en s'appuyant sur les ressources déjà existantes, notamment au sein de l'équipe municipale. Mais la validation des élus est également un prérequis pour pouvoir accéder à certaines ressources nécessaires au fonctionnement de l'initiative : un emplacement dans l'espace public pour le camion, un accès à l'eau, à l'électricité[2] et à des sanitaires, et la mise à

[1] *Ibid.*

[2] Indispensable pour faire fonctionner les espaces réfrigérés qui permettent de conserver une partie des denrées (petit camion réfrigéré qui sert d'espace de stockage et réfrigérateurs intégrés à l'intérieur du camion principal qui sert d'espace de vente).

disposition d'une salle pour assurer les animations en cas de mauvais temps. Enfin, la venue de Roul'Contact est soumise à une contribution financière des municipalités, à hauteur d'un euro par an et par habitant. Du fait de la faible importance démographique des communes visées par le projet, ces participations sont loin de couvrir les coûts liés à la venue de Roul'Contact. Le montant demandé est avant tout « symbolique » pour les acteurs de Terre-Contact, ce qui est à relativiser au regard des budgets des communes concernées par la tournée, et des faibles montants des subventions accordées aux autres associations locales. La question de la nature des relations avec les municipalités est au cœur des réflexions de l'association. Terre-Contact souhaiterait développer une relation de partenariat avec les communes, afin d'aboutir à une démarche de co-construction de l'initiative avec les élus locaux. Néanmoins, les acteurs de l'association ressentent un décalage entre leur posture et celle adoptée par les acteurs publics locaux, qui s'apparenterait à une attitude de consommation. Selon une salariée de Terre-Contact, la subvention demandée aux communes pourrait être un facteur explicatif de cette posture, qui témoigne d'une incompréhension des objectifs de l'association : « *on est pas des prestataires de service* »[1].

Pour implanter Roul'Contact sur le territoire, Terre-Contact se rend à la rencontre des élus pour présenter le projet. Une des chargées de mission de l'initiative est en charge des relations avec les élus, en plus de la mission d'animation sur la tournée. Tout comme pour Familles Rurales, un certain nombre de réticences sont exprimées. Les acteurs de Terre-Contact et du Département ayant suivi le projet soulignent la crainte de certains élus que l'initiative ne vienne créer une concurrence supplémentaire vis-à-vis des petits commerces de leur commune, déjà en situation économique précaire. Des arguments relatifs aux faibles besoins locaux sont également avancés. Des élus considèrent que la population de leur commune compte peu de personnes en difficultés. D'autres reconnaissent la présence de formes de précarité, mais qui ne concerneraient pas l'alimentation :

> *« Bien sûr on a des gens qui sont au RSA, qui touchent des aides au niveau logement, toutes ces choses-là, mais au niveau alimentaire ce n'est pas un souci sur le village. »*[2]

Enfin, l'opposition des maires au projet s'explique par l'image que la venue du camion renverrait de leur commune, en rendant visible la précarité dans l'espace public.

Selon Terre-Contact, un autre frein à l'engagement des élus locaux dans le projet est l'ancrage local limité de l'association. D'une part, celle-ci s'est développée et est localisée à l'extérieur des communes concernées par le projet Roul'Contact. D'autre part, la présence de

[1] Carnet de terrain (novembre 2021).
[2] Entretien avec le maire d'un village de la tournée de Roul'Contact réalisé par O. Carbone (avril 2022).

l'association sur la commune est limitée dans le temps (une demi-journée tous les 15 jours). Cette forme d'extériorité de l'association se traduit par un traitement différencié des municipalités par rapport aux autres associations de la commune : « *étant extérieurs, même si pour moi on fait partie des assos du village, on est pas forcément perçus en tant que tels* »[1]. La question des salles mises à disposition illustre cette distinction. Bien que cela fasse partie des engagements des municipalités, inscrits dans la convention, il arrive que les salles ne soient pas disponibles lors du passage de la tournée car elles ont été mises à disposition d'autres associations de la commune. Cette difficulté peut s'expliquer par le capital d'autochtonie dont disposent les acteurs du village (Retière, 2003; Renahy, 2010). Du fait de leur appartenance aux réseaux de sociabilité locale, ceux-ci peuvent en effet accéder de façon prioritaire à un ensemble de ressources. Un des enjeux pour Terre-Contact est donc de se faire reconnaître en tant qu'association de la commune, malgré une présence temporaire. L'invitation aux réunions rassemblant les associations d'un des villages de la tournée est présentée comme un marqueur de cette reconnaissance, qui est cependant très variable selon les communes.

3.2.2 Des réticences liées à une vision idéalisée du rural

Les réticences des élus vis-à-vis des dispositifs sont directement liées à leur façon de se représenter leur territoire et leur action dans un contexte rural. Le déni de précarité dont ils font preuve s'adosse en effet à une vision idéalisée de la ruralité, dont les ressources spécifiques permettraient de prévenir les situations de précarité, notamment alimentaire. Ces ressources sont matérielles (denrées issues de l'autoproduction) mais aussi relationnelles, la solidarité villageoise permettant la circulation des ressources alimentaires en direction de ceux qui en ont besoin.

De plus, dans un contexte d'interconnaissance rurale, beaucoup d'élus estiment qu'une situation de précarité alimentaire parmi la population de la commune serait directement portée à leur connaissance. Cette vision ne tient pas compte de la moindre visibilité de cette dimension de la précarité, comparativement à d'autres (comme celles liées au logement, ou à l'emploi). Elle montre également une méconnaissance des enjeux de dignité associés au recours à l'aide alimentaire, exacerbés en milieu rural par la personnalisation de l'aide, qui peut pousser à une intériorisation de situations personnelles difficiles (Pagès, 2011; Roi, 2016; Delfosse *et al.*, 2019). La forte interconnaissance et le fonctionnement de l'action sociale dans les petites communes (absence de CCAS ou CCAS non professionnalisé) entraînent en effet une forme de brouillage entre dispositif public de solidarité et charité interpersonnelle. Cette confusion, qui aggrave les rapports de domination qui accompagnent l'aide alimentaire, peut constituer un facteur supplémentaire de

[1] Salariée de Terre-Contact, carnet de terrain (novembre 2021).

non-recours, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3. Les élus n'ont cependant pas conscience de ces impacts négatifs de l'interconnaissance :

> *« Ça ne leur vient pas à l'idée que les personnes ne vont pas dire au maire qu'elles n'ont pas de quoi bouffer. »*[1]

En conséquence, ils interprètent la faible fréquence des demandes d'aide alimentaire uniquement comme une preuve de l'absence de difficultés. Les représentations positives de la ruralité qui dominent chez les élus locaux contribuent ainsi à alimenter un discours d'opposition aux projets d'épicerie sociale, jugés comme inutiles.

3.3 Les habitants : des intermédiaires essentiels pour l'implantation des initiatives

Les projets de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact étant portés par des associations extérieures aux communes d'implantation, l'appropriation du dispositif par les habitants apparaît également comme un enjeu majeur.

3.3.1 L'Atelier des solidarités : construire une équipe de bénévoles

Familles Rurales est déjà implantée à Saint-Pons-de-Thomières. L'association gère en effet un établissement de tourisme social sur la commune, et tient des permanences dans le cadre du Relais Informations Familles Itinérant (2.1). Cependant, l'ancrage local permis par ces activités est limité. Les gîtes s'adressent en effet à un public extérieur au territoire. Quant aux permanences du RIFI, elles ont lieu seulement une demi-journée par semaine, et ciblent un public spécifique.

Les liens entre les habitants de Saint-Pons-de-Thomières et l'association sont donc faibles au démarrage du projet. Cependant, comme pour la majorité des épiceries sociales, le fonctionnement de l'Atelier des solidarités est pensé pour reposer largement sur l'engagement de bénévoles. Pour les acteurs de Familles Rurales, le fait d'impliquer les habitants en amont est donc un préalable nécessaire à la mise en œuvre du projet. Pour mobiliser, l'association va à la rencontre des habitants dès la phase de diagnostic et met en place une stratégie de communication qui repose sur divers leviers : distribution de tracts, organisation de petits-déjeuners, ou encore rencontre des habitants dans l'espace public (par exemple à la sortie de l'école). Familles Rurales s'appuie aussi sur les relais que constituent les associations locales, comme le Secours populaire ou les associations de parents d'élèves. Enfin, le local en lui-même est utilisé comme un levier de mobilisation :

[1] Entretien avec une chargée de développement social local du Conseil départementale (mai 2022).

« Après les premiers bénévoles on leur a dit « venez, on va peindre ensemble, on va installer le lieu ensemble etc. ». Et ça, ça a créé une émulsion autour du projet. »[1]

La phase de travaux représente ainsi un moment important dans le processus de mobilisation. Elle permet à la fois de rendre visible le projet au sein de la commune et de favoriser son appropriation par les bénévoles en leur donnant l'opportunité de contribuer à l'aménagement des lieux. Une fois les premiers habitants impliqués, le bouche-à-oreille joue un rôle central dans la suite du processus de mobilisation, et permet d'arriver à la constitution d'un noyau de bénévoles fortement lié par des relations interpersonnelles. Une bénévole, également inscrite à l'épicerie, évoque ainsi l'origine de son implication dans le projet :

« L'Atelier moi j'y suis depuis… C'était pas encore ouvert. C'est Marie-Pierre qui m'a branchée. Elle m'a dit « ah tiens il y a un truc qui risque de se monter ». Donc je suis allée à la réunion et voilà. Mais c'était encore en projet. »[2]

Le travail de Familles Rurales a donc permis de susciter l'adhésion d'une partie de la population au projet. Cette implication habitante est essentielle au bon fonctionnement de l'initiative, qui repose sur le travail fourni par les bénévoles, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Il s'agit également d'une première étape pour répondre à l'ambition plus large d'autonomisation des personnes portée par Familles Rurales. En effet, à terme, la direction de la structure souhaiterait que les bénévoles se constituent en association pour pouvoir développer leurs propres projets, accompagnés par la Fédération.

3.3.2 Roul'Contact : fédérer un collectif d'habitants

L'association Terre-Contact n'est pas implantée directement dans les communes qu'elle souhaite inclure dans la tournée de Roul'Contact. Pour générer une adhésion de la population au projet, une première étape est donc d'être identifié afin de pouvoir consulter. Les conditions de la rencontre avec les habitants sont créées en installant temporairement et à plusieurs reprises un four à pizza dans l'espace public, sur les places des villages (Photographie 8). Selon les acteurs de Terre-Contact, cette forme de médiation pour aller à la rencontre des habitants fonctionne bien car l'alimentation a un côté « fédérateur »[3], qui permet de ne pas exclure certains publics, contrairement à d'autres types d'activités (sportives, artistiques). Les premiers échanges avec les habitants sont l'occasion de repérer des personnes ressources susceptibles de faire le lien avec le reste de la population et de mobiliser ainsi plus largement. Comme pour Familles Rurales, l'étape suivante

[1] Entretien avec la directrice de Familles Rurales (avril 2021).
[2] Entretien avec Séverine, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[3] Carnet de terrain (avril 2021).

souhaitée par Terre-Contact serait l'autonomisation des habitants, qui se constitueraient en collectif pour monter des projets. Le camion est ainsi pensé comme un espace temporaire de rencontre devant favoriser l'émergence d'une dynamique locale de développement territorial qui pourrait s'exprimer hors de l'initiative.

Photographie 8. Le four à pizza de Terre-Contact, un outil de mobilisation inclusif



Source : Site Internet de Terre-Contact[1]

Terre-Contact utilise un four à pizza mobile comme outil de création de lien social et de mobilisation des habitants. Installé sur une remorque, il peut facilement être déplacé. Le four fonctionne selon un système participatif. L'association fournit la pâte à pizza et le coulis de tomate, et les participants apportent la garniture de leur choix. Les pizzas sont confectionnées, cuites et consommées sur place.

3.3.3 Un processus de mobilisation en plusieurs temps

La mobilisation des habitants en amont de l'implantation de l'initiative représente donc un enjeu fort pour les deux projets, du fait de la relative extériorité des acteurs qui les portent. Elle se décline en trois phases, d'aller vers, d'élargissement et d'autonomisation (Figure 24). Les deux associations mènent des actions dans l'espace public pour aller à la rencontre des habitants, en se servant notamment de l'alimentation comme un levier d'inclusion, du fait de la dimension universelle de l'acte de se nourrir. Une fois les premiers contacts établis, le bouche-à-oreille apparaît comme le vecteur le plus efficace pour mobiliser de nouvelles personnes. Les deux associations soulignent l'importance de toucher certains habitants relais (les « bonnes personnes »), qui disposent d'un ancrage local fort et peuvent faire le lien entre une partie importante de la population et l'initiative. Ce travail de mobilisation a été particulièrement important pour l'Atelier des solidarités, où le projet repose sur une forte implication bénévole. Il a abouti à la constitution d'un noyau d'habitants impliqués solide. Pour Terre-Contact, la phase d'élargissement a été plus ou moins réalisée selon les villages. L'autonomisation reste quant à elle un objectif de long terme.

[1] https://www.terre-contact.com, consulté le 13/12/2022.

Figure 24. Les différentes phases de la mobilisation des habitants

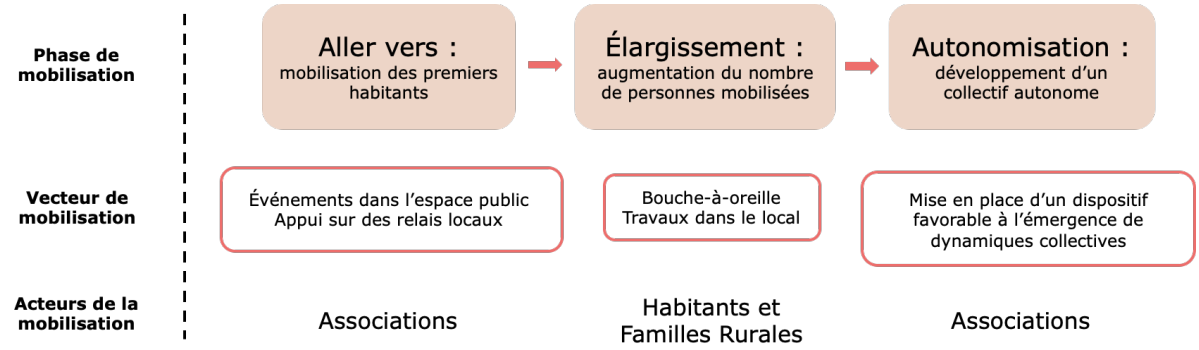

Réalisation : C. Néel

***

La question de l'ancrage territorial est centrale pour comprendre les succès et les difficultés des nombreuses initiatives de solidarité alimentaire qui se développent aujourd'hui en France (Chiffoleau *et al.*, 2023). Dans le cas de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact, le processus d'ancrage se heurte à des oppositions d'acteurs locaux fortement liées aux dynamiques des territoires ruraux. La résistance des commerçants apparaît ainsi comme un symptôme des difficultés des petits commerces traditionnels en milieu rural. Les réticences des élus locaux reflètent quant à elles une forme de déni de la précarité alimentaire existant sur leur commune, qui doit se comprendre au regard de leurs représentations de la ruralité. Ces postures d'opposition ne sont toutefois pas à généraliser, et nous verrons plus loin que dans certains cas, les commerçants et les élus locaux peuvent être eux-mêmes à l'initiative de dispositifs visant à améliorer localement l'accès de tous à l'alimentation (Encadré 7).

Pour lever les oppositions, et obtenir l'acceptation sociale de leur projet, les acteurs associatifs entrent dans des processus de négociation et de sensibilisation auprès des commerçants et des élus. Ils mobilisent en parallèle une partie des habitants, acteurs essentiels à l'implantation des initiatives. Ces stratégies d'ancrage reposent en partie sur l'établissement de relations interpersonnelles afin de créer des liens de confiance. Comme nous l'avons déjà montré dans le chapitre précédent à travers l'analyse des PAT, les acteurs pivot, capables de faire le pont entre les associations et la population locale, représentent des soutiens particulièrement précieux pour réussir à s'implanter.

4 Changement d'échelle : le rôle de l'action publique dans le renforcement de l'impact transformateur des initiatives

Une fois l'initiative implantée, l'enjeu est de réussir à la développer pour accroître son impact transformateur. Pour analyser les dynamiques de développement de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact, et interroger leur portée en matière d'accessibilité alimentaire, nous recourons au cadre d'analyse du changement d'échelle (voir chapitre 1), qui permet de comprendre comment des initiatives locales, par différents processus, peuvent déboucher sur des transformations de plus grande ampleur. Les travaux s'intéressant au changement d'échelle au sein d'initiatives locales innovantes en matière d'alimentation (Friedmann, 2007; Pitt & Jones, 2016; Reynolds & Hunter, 2019; Lepiller & Valette, 2021; Lam *et al.*, 2022) mettent en évidence le rôle fondamental des acteurs publics, en particulier à l'échelle locale. Il s'agit donc de montrer dans quelle mesure cela se vérifie pour nos deux cas d'étude, en interrogeant les systèmes d'acteurs impliqués, les processus de changement d'échelle observables, et les conditions (leviers et verrous) de leur mise en œuvre.

4.1 À l'échelle locale : des liens avec l'action publique ambivalents

Nous commençons par analyser le rôle des acteurs publics locaux, à l'échelle communale et intercommunale, dans les processus de changement d'échelle.

4.1.1 Les dynamiques de coopération comme vecteur de changement d'échelle

Pour montrer comment, dans le temps, des formes de coopération avec les acteurs publics peuvent se construire à l'échelle locale, et favoriser le développement des initiatives, nous nous centrons sur le cas de l'Atelier des solidarités, pour lequel ces dynamiques s'observent de manière plus nette que pour Roul'Contact. Lors de sa phase d'émergence, l'Atelier des solidarités, en tant que projet co-construit par le Département et Familles Rurales, ne s'inscrit pas dans le cadre de l'action publique locale. Que ce soit aux échelons communal ou intercommunal, les interactions avec l'initiative sont faibles. Cependant, depuis l'ouverture de l'épicerie en 2019, des formes de soutien et de coopération se sont développées. Depuis 2020, Familles Rurales reçoit un soutien financier de la municipalité au titre des subventions aux associations[1]. L'association perçoit 400 euros en 2020 et 2021, puis 500 euros en 2022. Des relations de partenariat se sont également nouées avec le CCAS de la commune. L'adjointe au maire responsable du CCAS co-organise ainsi avec Familles Rurales une opération dans le cadre de la collecte nationale des Banques Alimentaires

[1] Délibérations du conseil municipal de Saint-Pons-de-Thomières.

de juin 2021 dans une grande surface de Saint-Pons-de-Thomières. L'ensemble des denrées récoltées sont revendues au sein de l'Atelier des solidarités. Par l'intermédiaire de la municipalité, des surplus de repas livrés à l'école communale sont également occasionnellement redistribués à l'épicerie sociale. Enfin, le CCAS est devenu un espace d'orientation vers le dispositif, faisant le lien entre les habitants et la travailleuse sociale de Familles Rurales en charge des dossiers d'inscription à l'épicerie. À l'échelon intercommunal, les espaces France Services[1] de la communauté de communes Du Minervois au Caroux organisent une opération « Noël Solidaire » visant à collecter des denrées alimentaires pour l'Atelier des solidarités (Figure 25). Ce lieu d'accueil assure également une fonction d'information sur le fonctionnement de l'initiative et d'orientation vers des travailleurs sociaux lorsque des situations individuelles de précarité sont repérées.

Figure 25. Affiche de communication sur l'opération « Noël solidaire »



Cette opération est un exemple de co-construction d'une action entre un acteur associatif et un acteur public. En décembre 2021, les espaces France Services de Saint-Pons-de-Thomières et d'Olonzac proposent aux habitants de déposer dans leurs locaux des denrées alimentaires afin de les redistribuer à l'Atelier des solidarités. L'affiche ci-contre est utilisée comme support de communication. Elle est distribuée dans les commerces du territoire. De manière spontanée, certains commerces servent également de relais en installant des caddies pour récupérer les denrées. L'opération est considérée par les acteurs qui l'ont portée comme un réel succès, en particulier à Saint-Pons-de-Thomières.

Source : Espace France Services de Saint-Pons-de-Thomières

[1] France Services est un dispositif national visant à améliorer l'accessibilité des services publics en implantant sur le territoire des structures d'accompagnement dans les démarches administratives et de mise à disposition d'outils informatiques.

Le renforcement des relations de coopération avec les acteurs publics locaux fait partie des objectifs de Familles Rurales. L'investissement de ce type d'acteurs est en effet un moyen pour l'initiative d'accéder à certaines ressources. Cet accès peut être direct, lorsque les acteurs publics mettent à disposition de l'association des ressources (financières, matérielles et humaines). Mais le soutien affiché de ces acteurs peut également constituer un levier pour accéder de manière indirecte à d'autres ressources, en contribuant à la légitimation de l'initiative vis-à-vis des partenaires extérieurs, mais aussi au renforcement de son ancrage territorial. À titre d'exemple, lors de la collecte de denrées organisée avec la participation du CCAS, une des bénévoles de l'Atelier des solidarités souligne que les dons sont plus importants lorsque des élus sont présents.

Ces interventions de la commune et de la communauté de communes, synthétisées dans le Tableau 15, soulignent l'inscription progressive de l'initiative dans les politiques publiques locales d'action sociale. Elles mobilisent trois leviers : les aides financières, les aides matérielles (en denrées alimentaires) et la communication. Elles ont en commun de prendre une forme ponctuelle et de ne pas chercher à modifier le fonctionnement ou les objectifs du projet. Les soutiens accordés témoignent d'une représentation de l'Atelier des solidarités comme une structure de distribution d'aide alimentaire classique, qui vise à apporter une réponse à une urgence sociale. La collecte de denrées auprès de particuliers fait en effet partie des formes d'actions utilisées par les acteurs historiques de l'aide alimentaire. Cependant, la fonction de lien social de l'initiative est également reconnue par ces acteurs. L'intervention de ces échelons d'action publique contribue peu au changement d'échelle de l'initiative, sous la forme d'un *scaling out* (augmentation de l'offre et du nombre de personnes concernées) dont la portée reste locale.

4.1.2 Une opposition des acteurs publics locaux comme obstacle au changement d'échelle

Si des dynamiques de coopération s'installent avec certains acteurs publics locaux, la situation est très variable en fonction des espaces. Ainsi, des postures d'opposition d'acteurs publics peuvent à l'inverse représenter un obstacle pour le développement des initiatives. C'est particulièrement le cas pour les processus d'essaimage, ou *scaling out* (Moore *et al.*, 2015), qui sont au cœur de la stratégie des deux initiatives. En effet, l'Atelier des solidarités comme Roul'Contact affichent comme objectif de se déployer sur d'autres espaces, en ouvrant de nouveaux points de vente. Dans un contexte rural marqué par le poids de la distance, l'expansion spatiale du périmètre des initiatives constitue en effet le principal levier pour toucher un public plus large.

- *L'Atelier des solidarités*

Depuis le démarrage du projet, Familles Rurales et le Département ont pour objectif d'ouvrir une autre épicerie sociale, sur le modèle de l'Atelier des solidarités, à Olonzac (Carte 16). Cette commune de 1 700 habitants, située dans le Minervois, est ciblée lors du diagnostic initial car, comme Saint-Pons-de-Thomières, elle occupe une situation de pôle local à l'échelle d'un bassin de vie particulièrement marqué par la précarité. Cependant, le projet se heurte à une opposition très forte des élus de la commune, et particulièrement du maire, rencontrés à plusieurs reprises par la direction de Familles Rurales puis par des acteurs du Conseil départemental. Le système d'arguments avancé, tel que rapporté par Familles Rurales[1] et par le Département, correspond au discours dominant chez les élus locaux du territoire (3.2) : faiblesse des besoins, existence de dispositifs communaux permettant d'y répondre (en particulier via le CCAS) et crainte que l'installation de l'épicerie sociale n'attire des populations perçues comme indésirables :

> *« Il y a toujours, systématiquement, des réticences quand on arrive dans les lieux où il n'y a pas encore du tout ce type de dynamique car il y a une méconnaissance et les élus ont parfois peur que monter ce type de structure ne fasse arriver plus de personnes en difficulté. »*[2]

Pour la cheffe de service du Conseil départemental chargée de la concertation avec les acteurs publics locaux, l'absence de structures similaires sur cet espace représente un frein à l'acceptation du projet. Malgré un soutien à plusieurs échelons d'action publique, le Département ayant réussi à obtenir l'accord de la communauté de communes, l'opposition politique à l'échelle communale n'a pas permis à ce jour au projet d'aboutir, mettant à mal le processus de changement d'échelle par essaimage.

Dans une moindre mesure, une forme d'essaimage est cependant observable au travers de la mise en place de points de livraison, à partir de l'épicerie de Saint-Pons-de-Thomières, dans différents villages isolés du territoire (Carte 16). Toutefois, là encore, le manque d'investissement des acteurs locaux, publics mais aussi associatifs, n'a pas permis à Familles Rurales de mettre en œuvre la dimension itinérante selon les modalités définies au démarrage du projet. Celles-ci prévoyaient en effet que la livraison s'intègre dans des temps d'animation et de sociabilité portés par des acteurs locaux, dans une logique de duplication du modèle de l'Atelier des solidarités, sous un format réduit et adapté aux spécificités de chaque commune. Au lieu de cela, les personnes inscrites viennent récupérer directement leur colis au pied du camion de Familles Rurales. Cette forme de distribution, qui se rapproche largement de l'aide alimentaire conventionnelle, traduit une

[1] Notamment au cours d'une réunion avec la direction de Familles Rurales ayant eu lieu en octobre 2021.
[2] Entretien avec une cheffe de service du Conseil départemental (mai 2022).

réduction des objectifs du projet qui limite largement la portée du changement d'échelle permis par le volet itinérant[1].

- *Roul'Contact*

Le fonctionnement complètement itinérant de Roul'Contact fait de l'essaimage par implantation de la tournée sur de nouvelles communes un enjeu majeur de développement pour l'initiative. Lors de la phase de conception du projet, la communauté de communes du Lodévois et Larzac est identifiée comme un espace à cibler en priorité, car il combine des problématiques d'isolement et des difficultés socio-économiques (Carte 17). Deux communes du territoire font ainsi partie de la tournée de Roul'Contact à son démarrage, alors que seul le volet animation est mis en œuvre. Néanmoins, après plus d'un an de tournée, le déploiement de la fonction d'épicerie sociale constitue un moment de remise en débat du projet entre les élus locaux et l'association. Ceux-ci s'opposent alors à la mise en œuvre de cette seconde phase, entraînant le retrait complet du projet du Lodévois et Larzac, alors même qu'il s'agit du territoire avec les besoins identifiés les plus importants.

L'opposition des élus s'inscrit dans le système d'arguments déjà décrit (3.2), tout en présentant une spécificité liée aux modalités de fonctionnement propres à Roul'Contact. Plusieurs élus adoptent en effet un raisonnement coût-bénéfice, et estiment que la contribution financière demandée par Terre-Contact aux communes (3.2.1), bien que relativement faible, est trop élevée au regard du service rendu aux habitants. D'une part, le nombre de participants aux activités proposées est considéré comme faible. D'autre part, le service bénéficie également à des habitants des communes alentours, alors même que celles-ci ne contribuent pas.

L'opposition observée sur le Lodévois et Larzac se retrouve sur une autre des communes de la tournée, où la venue de Roul'Contact est remise en cause :

> *« Ce sont eux qui sont venus nous trouver parce qu'ils voulaient avoir un point d'ancrage dans cette zone de la communauté de communes […]. Donc on leur avait dit oui, mais on leur demandait une contrepartie au niveau animation. Et en fait l'animation, ça s'est plutôt transformé en aide après aux personnes en besoin alimentaire. Mais puisqu'ils s'adressaient pas du tout à la population du village. Donc aujourd'hui on est vraiment en train de repenser la chose et peut-être se dire que l'on va arrêter parce que on a aucun intérêt à continuer ça pour les villageois. »* [2]

[1] D'autant plus que, comme nous le verrons dans le chapitre 6, le nombre de personnes concernées par ce volet est très faible.

[2] Entretien avec le maire d'un village de la tournée de Roul'Contact réalisé par O. Carbone (avril 2022).

Les réticences des élus locaux s'expliquent par un désaccord sur les objectifs du projet. D'abord conçu par Terre-Contact comme une initiative d'animation de la vie sociale locale, et présenté comme tel aux élus, il se recentre progressivement sur le volet d'aide alimentaire, comme nous le montrerons dans le chapitre suivant. Cette évolution ne correspond pas aux attentes des élus, d'une part car la lutte contre la précarité alimentaire n'est pas identifiée comme une priorité politique, d'autre part car elle s'accompagne d'un élargissement du périmètre d'action de l'initiative, au-delà des limites de la commune :

> *« Roul'Contact on a je crois une personne qui y va, mais ce qu'il se passe avec Roul'Contact c'est que ce sont surtout des gens de Saint-André et de Gignac qui viennent chercher leur colis […], parce que comme ça ils ne sont pas vus par leur population à eux. Donc ça aussi ça a créé des tensions dans le village, parce que les gens ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas venir se servir. »*[1]

Ces propos montrent que la difficulté à obtenir l'adhésion des acteurs publics locaux est aussi liée à un décalage entre les échelles d'intervention des différents acteurs. Alors que Terre-Contact conçoit son action à l'échelle du Pays, les élus municipaux évaluent ses impacts à l'échelle communale. Le processus de changement d'échelle par essaimage de Roul'Contact repose ainsi sur la capacité de l'association à convaincre les élus locaux, puis à maintenir leur adhésion au projet. Pour cela, Terre-Contact s'appuie sur le Conseil départemental, qui accompagne l'association dans sa démarche de concertation avec les élus.

Les relations établies avec les acteurs publics locaux ont donc une influence sur la capacité des initiatives à changer d'échelle, en jouant comme des leviers ou au contraire des verrous, en fonction des contextes locaux. Nous allons néanmoins voir que c'est aux échelons supérieurs que l'intervention de l'action publique présente le potentiel transformateur le plus important.

4.2 Aux échelons supérieurs, des initiatives support d'expérimentation

Les dynamiques de coopération entre les initiatives et les échelons d'action publique supérieurs (Pays et Département) sont de nature et d'intensité très différentes de celles observables à l'échelle locale. Elles sont également relativement similaires entre les deux projets, ce qui permet de les aborder de manière conjointe.

Les liens entre le Conseil départemental et les initiatives locales sont très étroits. Pour celui-ci, le soutien à ces projets relève de sa compétence en matière d'action sociale, et s'inscrit plus précisément dans son Plan de lutte contre la pauvreté, signé avec l'État, qui comprend un volet

[1] *Ibid.*

alimentation (voir chapitre 3). L'appui du Département prend des formes multiples : aides financières, mise en relation des acteurs et participation aux processus de concertation lors du montage du projet[1], approvisionnement en denrées, appui à la réalisation d'actions au sein des initiatives. Sur le volet sensibilisation, le Département a par exemple permis l'intervention des Petits Débrouillards, une association d'éducation populaire qui a animé une série d'ateliers autour de l'alimentation durable à l'Atelier des solidarités. Concernant Roul'Contact, l'initiative a été choisie par le Département pour participer à l'expérimentation d'un dispositif visant la participation des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Dans ce cadre, cinq comités consultatifs ont été organisés avec des personnes inscrites. Sur le plan de l'approvisionnement, les deux dispositifs ont reçu des denrées du Département dans le cadre d'une opération « bocaux solidaires » visant à valoriser des fruits et légumes locaux invendus sous forme de produits transformés distribués via le réseau des épiceries sociales. Enfin, il faut préciser que les travailleurs sociaux du Département jouent un rôle dans l'orientation des personnes vers les initiatives.

Au niveau des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les deux initiatives sont affichées respectivement comme l'action phare de l'axe social du Projet Alimentaire Territorial du territoire. Toutefois, les liens entre le Pays et l'initiative locale sont d'ampleur inégale. Pour l'Atelier des solidarités, l'intervention du Pays, identifié comme partenaire dès le début du projet, est moindre que celle du Département, du fait de moyens plus limités. Elle se traduit principalement par l'organisation et le financement d'ateliers alimentation-sport-santé animés par un intervenant extérieur. Dans le cadre d'un appel à projets inscrit dans le Plan de relance, le Pays a également contribué au financement d'une partie du poste de la chargée de mission de l'Atelier des solidarités pour une durée de 18 mois. Concernant Roul'Contact, le Pays Cœur d'Hérault soutient également financièrement l'initiative, à hauteur de 15 000 euros par an environ. Ces financements sont fléchés vers l'équipement (contribution pour l'achat d'un camion frigorifique par exemple) et vers le volet animations. De plus, la chargée de mission PAT considère que les financements versés à Terre-Contact sont aussi une forme de rémunération pour la participation active de l'association au pilotage du PAT (Figure 22). Là aussi, une part importante de ce soutien financier s'inscrit dans le cadre du Plan de relance. Le Pays Cœur d'Hérault apporte également un appui technique conséquent à Terre-Contact. Les liens étroits entre l'association et le Pays qui se sont développés à travers la gouvernance du PAT permettent une réelle dynamique de co-construction du projet de Roul'Contact.

[1] Nous avons vu dans ce chapitre la place des acteurs du Conseil départemental dans les démarches de concertation avec les élus locaux. Cet engagement est important pour les associations, car il contribue à donner plus de poids à leur démarche.

Les interventions du Département et des Pays, résumées dans le Tableau 15, mobilisent différents leviers : aides financières et matérielles (en denrées alimentaires), soutien dans la construction de relations partenariales, outils de diagnostic ou d'animation, orientation des publics. Contrairement aux actions communales et intercommunales, elles visent un accompagnement sur le long terme et un approfondissement, voire un élargissement des objectifs du projet. L'opération « bocaux solidaires » répond par exemple à une volonté de diversification des denrées de l'aide alimentaire et d'amélioration de leur qualité, en proposant des bocaux préparés à partir de produits frais et locaux. Les ateliers organisés à l'Atelier des solidarités visent quant à eux à sensibiliser les personnes pour les amener vers un changement de pratiques alimentaires. Les dispositifs de participation expérimentés à Roul'Contact s'inscrivent dans une dynamique plus générale d'amélioration des modalités de l'action sociale. Les interventions de ces acteurs témoignent donc d'une représentation de l'initiative non pas comme une simple structure de distribution d'aide alimentaire, mais comme un espace d'expérimentation pour des innovations visant la transformation des systèmes alimentaires (pour les Pays) ou des formes d'action sociale (pour le Département). Les initiatives sont considérées comme des sites pilote, des modèles censés favoriser une dynamique d'essaimage sur le territoire :

> *« On avait des élus qui n'étaient pas très favorables, et […] des territoires qui n'y croyaient pas à ce projet [l'Atelier des solidarités], qui disaient « ils vont se planter, ils vont pas y arriver ». En fait on leur a montré le contraire, donc je pense que ça va faire boule de neige, c'est-à-dire que des territoires qui au départ peut-être ne sont pas rentrés dans le projet, se diront « ben tiens, pourquoi pas », et peut-être qu'on pourra développer sur d'autres territoires. »*[1]

La réussite des projets est un enjeu fort pour le Département. Elle doit en effet servir de levier pour dépasser les résistances locales, et favoriser l'essaimage des innovations ailleurs sur le territoire (*scaling out*). En soutenant ces initiatives, les acteurs des Pays et du Département recherchent aussi à faire évoluer des normes et des valeurs pour contribuer à l'évolution des pratiques (*scaling deep*). Enfin, l'affichage d'un volet social dans le PAT des Pays peut être considéré comme une forme de *scaling up*, dans la mesure où cela constitue une mise à l'agenda de cette problématique dans les politiques territoriales.

[1] Entretien avec une chargée de développement social local du Département (avril 2020).

4.3 Quelles conditions d'appropriation des initiatives par l'action publique ?

Le rôle des acteurs publics dans les processus de changement d'échelle des initiatives locales étant central, il s'agit désormais de comprendre les éléments de contexte pouvant faciliter, ou au contraire freiner, les dynamiques de coopération avec l'action publique.

Tout d'abord, le contexte de crise lié à l'épidémie de Covid-19, survenu peu après la mise en place des initiatives, a joué un rôle d'accélération et d'amplification de l'intervention de l'action publique. De manière directe, les financements débloqués dans le cadre du Plan de relance ont permis aux deux Pays de renforcer leur soutien vis-à-vis des initiatives. Mais au-delà de ces impacts directs, la crise a suscité à l'échelle nationale une mise en visibilité de la problématique de la précarité alimentaire et des initiatives visant à y répondre, contribuant à la sensibilisation des citoyens et des élus à cette thématique (voir chapitre 3). Le CCAS de Saint-Pons-de-Thomières a par exemple participé en 2020 à l'opération « Sac solidaire » en soutien aux étudiants de l'Hérault précarisés par la crise. Ce contexte a ainsi pu constituer un terreau favorable au développement d'interventions politiques autour des enjeux de précarité alimentaire. Cependant, cet effet de contexte soulève aussi la question de la pérennisation de ce soutien, qui s'inscrit dans une logique de réponse à des appels à projets, et d'effet d'aubaine suscité par le Plan de relance.

Si la crise a offert « *une fenêtre d'opportunité pour la mise à l'agenda local du problème de l'alimentation* » (Michel & Soulard, 2021), tous les acteurs publics ne s'en sont pas saisis. Le cas de Roul'Contact souligne particulièrement la dépendance des initiatives aux contextes politiques locaux. Si la stratégie d'implantation initiale est guidée par la recherche d'une plus grande justice spatiale, le parcours effectif de la tournée, qui traduit le résultat des processus de négociation avec les communes, relève d'une approche plus pragmatique. La trajectoire des initiatives est ainsi étroitement liée aux évolutions politiques locales. À Saint-Pons-de-Thomières, le changement de majorité suite aux élections municipales de 2020, qui a débouché sur la mise en place d'une nouvelle adjointe à l'action sociale, a joué un rôle de déclencheur dans le développement de dynamiques de coopération avec l'Atelier des solidarités. La pérennisation de ces partenariats mis en place à l'échelle locale représente donc un défi pour les initiatives, soumises à la temporalité politique. La fragilité des dynamiques partenariales est d'autant plus prégnante en contexte rural, où celles-ci découlent directement de relations interpersonnelles. À Saint-Pons-de-Thomières, la collaboration entre le CCAS et l'Atelier des solidarités repose uniquement sur les liens tissés entre la chargée de mission de Familles Rurales et la seule élue en charge de l'action sociale. Dans le cas de Roul'Contact, le turnover important des chargées de mission représente une entrave au développement de relations de partenariat solides.

Plus largement, la trajectoire des initiatives est influencée par les reconfigurations des systèmes d'acteurs locaux. L'arrivée de nouveaux acteurs sur le territoire peut ainsi représenter une opportunité pour la mise en place de partenariats, comme l'illustre bien l'ouverture en 2021 d'un espace France Services à Saint-Pons-de-Thomières, qui débouche sur l'organisation d'une collecte. Pour cette nouvelle structure intercommunale, l'organisation d'une opération de solidarité en faveur d'une initiative locale est un moyen de se faire connaître auprès de la population :

> *« En même temps ça permettait aussi aux gens de pousser la porte de l'espace France Services, qui était tout neuf. Et de faire connaître aux gens qui on est et ce qu'on fait. Et pourquoi est-ce qu'on travaille aussi avec des partenaires plus locaux, et qu'est-ce qu'on peut apporter sur le territoire. »*[1]

Cette opération s'inscrit ainsi dans une campagne de communication plus large autour de l'espace France Services. La collecte est l'occasion de faire connaître aux habitants le lieu, puisque les denrées doivent être déposées dans les locaux, mais aussi de communiquer sur les missions de la structure et sa contribution au développement local. Le fait que l'Atelier des solidarités soit utilisé comme structure relais dans la stratégie d'ancrage de France Services témoigne de la réussite de l'implantation de l'initiative, dont les capacités de mobilisation sont aujourd'hui reconnues par les acteurs de l'action publique locale. La mise en œuvre de cette action a été permise par la convergence entre les intérêts de Familles Rurales (augmenter son stock de denrées alimentaires) et ceux de la communauté de communes (favoriser l'appropriation d'une nouvelle structure par les habitants, valoriser l'action politique de la collectivité locale). Elle a aussi été facilitée par des relations de partenariat déjà existantes :

> *« Après Familles Rurales c'est un partenaire très récurrent aussi. La communauté de communes est divisée en différents services, nous on est rattachés au service Enfance, jeunesse, et lien social. Et Familles Rurales est un partenaire très très récurrent des projets qui sont liés à ce service. Donc notre chef de service a l'habitude de travailler avec l'association. Et donc naturellement on s'est dit qu'effectivement les bénéfices de la collecte pourraient être redistribués à Familles Rurales. »*[2]

Le fait que Familles Rurales ne soit pas une association issue du secteur de l'aide alimentaire apparaît ici comme un atout. Au niveau du Département, ce sont également les partenariats déjà établis avec Familles Rurales comme Terre-Contact sur d'autres missions (insertion sociale, accompagnement à la parentalité) qui ont favorisé l'intervention publique.

---

[1] Entretien avec des agents France Services (mai 2022).
[2] *Ibid.*

La démonstration progressive de l'utilité sociale du projet contribue également à renforcer l'intervention des acteurs publics. Pour les deux initiatives, on observe en effet une augmentation rapide du public. Le nombre de personnes inscrites à l'Atelier des solidarités passe ainsi de 138 en 2020 à 209 en 2021 et 254 en 2022. Pour Roul'Contact, l'épicerie sociale passe de 36 inscrits en 2018 à 145 en 2021 et 489 en 2023, jusqu'à entraîner la mise en place d'un système de file d'attente (voir chapitre 6). Ces chiffres, qui viennent confirmer l'existence de besoins importants, contribuent pour les Pays à légitimer le développement d'un axe social fort au sein de leur projet alimentaire. Dans le cas du Pays Haut-Languedoc et Vignobles, où les acteurs en charge du PAT étaient moins sensibilisés aux enjeux de précarité alimentaire que sur le Pays Cœur d'Hérault, le bilan de l'Atelier des solidarités est un élément déterminant de prise de conscience des besoins du territoire. À l'échelle locale, la démonstration de l'utilité sociale est facilitée pour l'Atelier des solidarités par la concentration du public. En 2021, plus de 80 % des personnes inscrites vivent à Saint-Pons-de-Thomières, ce qui s'explique à la fois par la répartition de la population à l'échelle du territoire (Carte 16), mais aussi par le fonctionnement de l'initiative, comme nous le détaillerons dans le chapitre suivant. En revanche, la dispersion du public de Roul'Contact (moins de 25 % des foyers inscrits habitent sur une commune de la tournée en 2019[1]), liée aux objectifs du projet (cibler des villages isolés) mais aussi aux modalités d'accès (voir chapitre 6), représente un frein dans la reconnaissance de l'utilité du projet par les élus locaux.

Ainsi, l'appropriation des initiatives par l'action publique dépend de leur capacité à démontrer leur utilité sociale, mais aussi de conditions territoriales qui varient dans le temps. La crise du Covid-19, mais aussi des reconfigurations des systèmes d'acteurs locaux liées à des changements politiques ou à l'implantation de nouvelles structures, représentent autant d'opportunités de développer de nouvelles coopérations favorisant le changement d'échelle des initiatives.

***

Nos cas d'étude mettent ainsi en évidence le rôle central, et différencié en fonction des échelons, de l'action publique dans le changement d'échelle d'initiatives locales visant à améliorer l'accès à l'alimentation. Au niveau des Pays et du Département, les initiatives constituent des cadres d'expérimentation pour l'action publique. Elles sont utilisées comme des espaces permettant de tester des démarches innovantes (*scaling deep*), avec pour objectif de pouvoir les dupliquer ailleurs sur le territoire (*scaling out*). Enfin, le soutien des Pays aux initiatives, dans le cadre de leur PAT,

[1] Ce chiffre tombe à 15 % si l'on retire un des villages de la tournée, où la part des foyers inscrits résidant dans la commune est largement supérieure, pour des raisons précisées dans le chapitre suivant.

peut être lu comme une forme de *scaling up*, dans la mesure où cela constitue une intégration de l'enjeu d'accessibilité alimentaire, jusque-là cantonné au secteur de l'action sociale, dans les politiques territoriales. Aux échelons locaux, les acteurs publics se saisissent d'abord des initiatives en tant que réponse à une urgence sociale, sans chercher à en faire évoluer les orientations (*scaling out*). Leur soutien est aussi plus instable et très inégal en fonction des contextes locaux. On peut toutefois identifier plusieurs leviers facilitant l'implication des acteurs publics, comme un contexte de crise qui sensibilise les acteurs locaux aux enjeux de précarité alimentaire, des reconfigurations dans les systèmes d'acteurs locaux et une démonstration de l'utilité sociale du projet.

Tableau 15. Une intervention de l'action publique aux objectifs et impacts différenciés en fonction des échelons

	Modalités d'intervention	**Temporalité**	**Référentiel d'action publique légitimant l'intervention**	**Changement d'échelle**[1]
Commune et communauté de communes	Soutien financier Collecte de denrées Orientation des publics	Actions ponctuelles après l'implantation, impact à court terme	Réponse à une urgence sociale (besoins alimentaires)	*Scaling out* : augmentation de l'offre et du nombre de personnes concernées
Pays	Soutien financier Soutien technique	Accompagnement durable, évolution du projet sur le temps long	Soutien à de nouveaux modes de consommation alimentaire	*Scaling out* : duplication des ateliers sur d'autres territoires (en s'appuyant sur d'autres structures) *Scaling deep* : évolution des normes et pratiques alimentaires (sensibilisation à une alimentation locale, saine et durable) *Scaling up* : mise à l'agenda politique de l'enjeu d'accessibilité alimentaire
Département	Études Soutien financier Don de denrées Organisation d'ateliers Orientation des publics	Impulsion du dispositif, accompagnement durable, évolution du projet sur le temps long	Soutien à des dispositifs d'insertion sociale et d'autonomisation des personnes	*Scaling out* : duplication sur d'autres territoires (ouverture d'autres épiceries sociales) *Scaling deep* : - évolution des normes et pratiques alimentaires (sensibilisation à une alimentation locale, saine et durable) - évolution des formes de l'action sociale dans les territoires (sensibilisation des élus, travail sur la participation des personnes concernées)

Réalisation : C. Néel

[1] Les différentes catégories de changement d'échelle renvoient à celles identifiées par Moore *et al.* (2015).

Conclusion

Ce chapitre, en détaillant les trajectoires de deux initiatives locales, vient illustrer et compléter, à partir d'une analyse à une échelle plus fine, les résultats mis en évidence dans les chapitres précédents. L'Atelier des solidarités et Roul'Contact, en adoptant le modèle des épiceries sociales, s'inscrivent en effet dans la dynamique actuelle de transformation de l'aide alimentaire conventionnelle. Ces deux cas d'étude confirment également la centralité des liens avec l'action publique dans le déploiement des initiatives locales. Le rôle majeur du Conseil départemental, dans un objectif de rééquilibrage de la distribution spatiale des structures d'aide alimentaire, ressort particulièrement. L'engagement important de cet acteur s'inscrit dans son rôle particulier, en tant que collectivité chargée des solidarités et de la cohésion territoriale, de soutien aux communes défavorisées, et en particulier aux petites communes rurales (Pontier, 2022). Les Pays apparaissent également comme des partenaires privilégiés, les initiatives contribuant à la légitimation de l'axe social de leur Projet Alimentaire Territorial. Ainsi, ces acteurs publics positionnent les initiatives locales associatives en opératrices de politiques publiques (Cottin-Marx *et al.*, 2017), pour répondre à plusieurs de leurs objectifs politiques : équité territoriale, réponse à l'urgence alimentaire, redéfinition des modalités de lutte contre la précarité alimentaire, transformation des systèmes alimentaires. À l'échelle locale, les coopérations entre acteurs publics et associatifs sont toutefois plus complexes à établir, et plus fragiles. La mise en œuvre des initiatives se heurte en effet à l'opposition de commerçants et d'élus. Certaines caractéristiques économiques, sociales et politiques des espaces ruraux constituent un frein à l'acceptation sociale des projets, comme les difficultés de maintien des commerces alimentaires, ou encore les représentations des élus locaux, qui témoignent souvent d'une forme de déni de précarité. L'ancrage territorial passe alors par un travail de sensibilisation et de négociation qui tienne compte des spécificités locales, ce qui s'avère d'autant plus complexe dans un contexte de forte hétérogénéité de l'action sociale. L'exemple des épiceries sociales confirme ainsi l'existence de difficultés spécifiques dans la prise en charge des questions de précarité en milieu rural (Delfosse *et al.*, 2019). Il corrobore également les conclusions des travaux de Chiffoleau & Paturel (2016) qui, en analysant deux initiatives autour de l'accès à l'alimentation pour tous à travers le prisme de l'innovation sociale, mettent en évidence le poids de l'ancrage dans une situation locale et des relations personnelles « *entre des acteurs de statut différent, évoluant souvent dans des sphères peu ou pas connectées auparavant* ».

Pour les initiatives, dont les ressources sont limitées, la collaboration avec l'action publique est indispensable à leur pérennisation. Elle constitue aussi un levier de changement d'échelle, de façon différenciée selon les échelons (tant sur le degré que sur les modalités d'implication), et

évolutive, en fonction des reconfigurations des systèmes d'acteurs locaux et d'éléments de contexte plus larges, comme la crise du Covid-19. La dimension de *scaling here*, proposée par Valette *et al.* (2022), nous semble ainsi utile pour éclairer la manière dont les différents processus de changement d'échelle s'articulent à l'échelle des territoires, et s'appuient sur la construction de « *partenariats alimentaires territoriaux* ». Ces études de cas soulignent plus largement la pertinence d'une approche de la transition alimentaire par le territoire (Loudiyi *et al.*, 2022; Sonnino & Milbourne, 2022), qui tienne compte des jeux d'acteurs locaux, du contexte socio-économique et des interactions multiscalaires. En mettant en évidence une articulation forte entre acteurs publics et associatifs, elle illustre également une des structurations possibles du mouvement social autour de l'alimentation, désigné dans la littérature anglophone par l'expression de *food movement* (Morgan, 2013; Perrin *et al.*, 2018; Moragues-Faus, 2020; Clark *et al.*, 2021). Au final, c'est bien cette hybridation entre l'action publique multi-niveaux et l'engagement de la société civile, qui s'incarne dans les initiatives locales, qui trace un chemin de transition possible vers un système alimentaire plus juste.

Conclusion de la deuxième partie

Dans cette deuxième partie, nous avons abordé l'accessibilité alimentaire en tant que problème public, à travers une double entrée par l'action sociale d'aide alimentaire et par les politiques alimentaires. Dans le chapitre 3, nous avons mené une analyse à différentes échelles du système d'aide alimentaire, en tant que principale réponse à la précarité alimentaire en France. Ce système est passé d'une solution temporaire mise en place dans les années 1980 pour répondre à une situation d'urgence sociale à une réponse structurelle face à une problématique de précarité alimentaire croissante. Il est aujourd'hui largement critiqué, donnant lieu au développement d'une diversité d'autres modèles, dont beaucoup cherchent à s'inscrire dans les systèmes alimentaires territorialisés. Les acteurs publics jouent un rôle croissant dans cette dynamique de transformation de l'aide alimentaire. L'analyse de la trajectoire du Conseil départemental de l'Hérault nous a permis de mettre en évidence de nouvelles fonctions de soutien à la modernisation des structures et le développement d'une politique territorialisée d'aide alimentaire, qui vise notamment à réduire les inégalités spatiales. Notre analyse du fonctionnement concret de l'aide alimentaire dans les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault a en effet mis en évidence une forte hétérogénéité, en partie liée aux modalités de fonctionnement de l'action sociale en milieu rural, qui freine l'accès à cette ressource pour les habitants des espaces ruraux. Ainsi, l'intérêt d'une approche territorialisée de l'accessibilité alimentaire est de plus en plus reconnu par l'action publique et les initiatives locales.

Dans le chapitre 4, nous avons étudié l'intégration de l'accessibilité alimentaire au sein de politiques territoriales en plein essor, les Projets Alimentaires Territoriaux. Une analyse du dispositif à l'échelle nationale a permis de montrer que les enjeux d'accès à l'alimentation sont passés d'une orientation secondaire à un élément incontournable, notamment sous l'effet de la crise du Covid-19, et de dégager les principales fonctions des PAT pour traiter cette question (coordination, appui aux initiatives locales et expérimentation). Nous avons ensuite analysé les trajectoires des politiques alimentaires des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault pour comprendre les modalités concrètes d'intégration de l'accessibilité alimentaire dans des PAT ruraux. Pour les deux territoires, on observe un processus d'intégration sectorielle qui a permis de construire un projet alimentaire systémique, prenant en compte les enjeux d'accès à l'alimentation. Néanmoins, l'opérationnalisation de l'axe social des PAT se heurte à divers obstacles, et

notamment à la difficulté d'intégrer les acteurs de la sphère sociale dans la gouvernance des projets. Elle s'opère également de façon différenciée selon les Pays, montrant que le territoire conditionne les possibilités d'intégration de l'accessibilité alimentaire. Le développement de coopérations à plusieurs niveaux (entre territoires, types d'acteurs, échelons d'action publique…) apparaît comme un élément facilitateur dans la prise en charge de l'accessibilité alimentaire.

Dans le chapitre 5, nous avons proposé une analyse des trajectoires des deux épiceries sociales itinérantes qui constituent l'action phare de l'axe social des PAT des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, afin d'illustrer le rôle de l'action publique dans le développement de dispositifs visant à améliorer l'accessibilité alimentaire en milieu rural. Le Département et les Pays apparaissent comme des partenaires privilégiés, qui voient dans les initiatives une ressource pour répondre à leurs objectifs politiques, et les utilisent comme support d'expérimentation. Les relations avec les élus locaux s'avèrent en revanche plus difficiles à établir, notamment en raison de dynamiques propres aux espaces ruraux (difficultés de maintien des commerces, interconnaissance, hétérogénéité de l'action sociale). Des coopérations se nouent néanmoins au fil du temps, en fonction des reconfigurations des systèmes d'acteurs locaux. Ce renforcement du rôle des acteurs publics est un vecteur de changement d'échelle des initiatives, montrant que l'hybridation entre action publique et engagement associatif constitue une voie de transition vers un système alimentaire plus juste.

Partie 3 : Accéder à l'alimentation : pratiques d'habitants du rural en situation de précarité

La deuxième partie a analysé le rôle de l'action publique dans la prise en charge de l'enjeu d'accessibilité alimentaire. Elle a notamment montré l'interdépendance forte existant entre acteurs publics et associatifs, qui s'illustre particulièrement dans les deux épiceries sociales étudiées. Dans cette troisième partie, nous nous focalisons sur les liens entre ces initiatives locales et les habitants du rural en situation de précarité. Notre objectif est double. D'une part, il s'agit de comprendre, par une étude approfondie et critique des épiceries sociales, le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'accessibilité alimentaire des personnes qui y sont inscrites. D'autre part, nous souhaitons mettre en évidence la diversité des pratiques d'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité, au-delà du recours à l'aide alimentaire.

Le chapitre 6 propose une étude comparée des deux initiatives d'épicerie sociale, selon trois angles d'analyse : leurs principes, leurs modalités de fonctionnement concrètes et le vécu des personnes inscrites. Il s'agit de comprendre en quoi ces dispositifs peuvent apporter une réponse aux contraintes d'accès à l'alimentation des habitants en situation de précarité, en mettant en évidence leurs apports et leurs limites. Enfin, le chapitre 7 cherche à replacer le recours aux épiceries sociales dans un ensemble de pratiques plus large, afin de dépasser une vision qui placerait les « bénéficiaires » dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire. Il analyse ainsi les obstacles rencontrés par les habitants des espaces ruraux en situation de précarité dans l'accès à l'alimentation, ainsi que la diversité des stratégies qu'ils mettent en œuvre pour y faire face.

Chapitre 6. Les épiceries sociales itinérantes, une réponse pour un accès à l'alimentation plus juste ?

Les épiceries sociales constituent aujourd'hui la principale forme modernisée d'aide alimentaire, largement promue par les pouvoirs publics (voir chapitre 3). La portée de ces dispositifs reste cependant mal connue. Parmi les recherches récemment développées, dans un contexte de mise à l'agenda scientifique de la précarité alimentaire, certaines se centrent sur l'analyse de programmes visant à faire évoluer leurs modalités d'approvisionnement (Paturel & Carimentrand, 2018; Lapoutte *et al.*, 2020). D'autres traitent des formes de politisation à l'œuvre au sein des épiceries sociales (Beurois, 2022), ou encore de leur capacité à inclure les personnes en situation de précarité dans les dynamiques de transition alimentaire (Gallardo Gomez & Darrot, 2022). Cependant, aucune de ces recherches ne propose d'approche compréhensive, à l'échelle des initiatives, de la manière dont elles contribuent à améliorer l'accès à l'alimentation des personnes en précarité. Dans quelle mesure les épiceries sociales apportent-elles une réponse aux limites de l'aide alimentaire conventionnelle ? Quel est leur impact sur l'accessibilité alimentaire des personnes ? En quoi la forme itinérante permet-elle de pallier les difficultés liées à la mobilité dans les espaces ruraux ? Quelles sont les limites de ces initiatives ? Quels rôles peuvent-elles jouer pour les personnes en situation de précarité, au-delà de l'accès à des ressources alimentaires ?

Pour répondre à ces questions, nous nous appuyons sur les apports de la sociologie de l'action publique (Lascoumes & Le Galès, 2018) pour analyser les initiatives selon trois angles : les principes qui les guident (leur conception), les modalités de fonctionnement concrètes (leur mise en œuvre) et l'expérience des personnes qui les fréquentent (leur réception), qui est constituée d'un ensemble de pratiques et de représentations. L'intérêt de cette triple approche est d'apprécier les écarts pouvant exister entre les objectifs recherchés et les impacts réels de ces initiatives. Pour ce faire, nous nous appuyons à la fois sur la documentation disponible sur l'Atelier des solidarités et Roul'Contact, sur des entretiens semi-directifs réalisés avec les principaux acteurs des initiatives (porteurs, partenaires, personnes inscrites), et sur des données recueillies lors des phases d'observation participante réalisées au sein des deux structures.

Dans un premier temps, ce chapitre reprend les principes qui définissent les épiceries sociales. Ainsi, nous nous intéresserons successivement à la qualité de l'offre alimentaire proposée, aux modalités de vente (libre-service), au projet d'accompagnement social et aux conditions d'accès. Dans un second temps, nous mettrons en évidence les choix différents opérés par les initiatives, et leurs conséquences, concernant le fonctionnement en itinérance, puis la place du bénévolat.

1 Une offre alimentaire de qualité ?

La réflexion sur la qualité de l'offre alimentaire proposée est au cœur du modèle des épiceries sociales. À travers l'Atelier des solidarités et Roul'Contact, nous allons montrer quels sont les leviers pouvant être utilisés par les épiceries sociales pour améliorer la qualité de leur offre, et les difficultés rencontrées. Nous analyserons également les perceptions de cet effort qualitatif par les personnes inscrites.

1.1 Une ambition d'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire

Comparativement aux formes d'aide alimentaire conventionnelle, les épiceries sociales cherchent plus souvent à faire évoluer leurs modalités d'approvisionnement pour améliorer la qualité de leur offre, notamment en développant des liens avec des producteurs locaux. L'Atelier des solidarités comme Roul'Contact s'inscrivent dans cette dynamique.

1.1.1 Des épiceries sociales engagées pour proposer une offre alimentaire de meilleure qualité

Le modèle des épiceries sociales s'est construit comme une alternative au système d'aide alimentaire conventionnelle, remis en cause notamment pour la qualité de l'offre proposée, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3. Les produits distribués sont critiqués pour leur manque de fraîcheur (voire leur péremption), leur faible qualité nutritionnelle et gustative, leur diversité limitée (avec notamment un déficit en produits frais) et leur origine (denrées issues du système alimentaire agro-industriel). L'ambition d'amélioration qualitative de l'aide alimentaire portée par les épiceries sociales s'exprime de manière peu affirmée dans la Charte nationale, qui se contente de mentionner le critère de diversité, en spécifiant qu'une épicerie sociale « *propose une offre diversifiée de produits* »[1]. Toutefois, de nombreuses épiceries s'engagent au-delà, et tentent notamment de diversifier leurs sources d'approvisionnement pour proposer des produits de meilleure qualité, souvent locaux

[1] Notice de la Charte nationale des épiceries sociales et solidaires (ministère des Solidarités et de la Santé, 2020).

et/ou bio (Gallardo Gomez & Darrot, 2022). En 2018, un panorama de l'aide alimentaire en Occitanie réalisé par la DRAAF souligne ainsi une offre plus importante en produits frais dans les épiceries sociales : 84 % considèrent leur stock de produits frais comme « dominant » ou « important » au sein de leur offre de denrées, contre 63 % pour l'ensemble des points de distribution d'aide alimentaire. De plus, 35 % des épiceries sociales déclarent s'approvisionner auprès de producteurs locaux, de manière régulière ou ponctuelle (contre 23 % pour l'ensemble des structures). Ainsi, les épiceries sociales semblent plus engagées que d'autres formes d'aide alimentaire dans l'amélioration de la qualité de l'offre, même si des expérimentations ont également lieu au sein de structures d'aide alimentaire conventionnelle (Le Velly & Paturel, 2013; Scherer, 2018). Cette ambition qualitative se traduit principalement par une relocalisation de l'approvisionnement. Une enquête plus récente réalisée auprès des épiceries sociales d'Occitanie confirme cette dynamique. En effet, sur 36 structures ayant répondu[1], 20 s'approvisionnent ou se sont approvisionnées directement auprès de producteurs locaux[2]. Des programmes se sont développés pour accompagner cette évolution vers un approvisionnement local et en circuit court de l'aide alimentaire. On peut citer en exemple le programme Uniterres, porté par l'ANDES entre 2012 et 2018, qui visait à créer des partenariats entre des producteurs locaux en difficultés et des épiceries sociales (Blanchot & Téchoueyres, 2018). L'amélioration de la qualité de l'offre peut également passer par l'introduction de produits bio, grâce à des partenariats noués avec des enseignes spécialisées (Lapoutte *et al.*, 2020).

1.1.2 L'ambition qualitative de l'Atelier des solidarités

L'ambition de « *favoriser un accès à une alimentation de qualité pour tous et […] encourager l'économie de proximité* »[3] est inscrite dès le départ dans le projet de l'Atelier des solidarités. Elle se traduit par l'objectif opérationnel suivant : « *diversifier les sources d'approvisionnement en privilégiant les circuits courts et/ou la qualité des produits* »[4]. En plus de permettre l'accès des personnes à une alimentation de meilleure qualité, cela s'inscrit dans une ambition plus large de développement territorial :

> *« Au-delà de la qualité il y a aussi une notion de produit local, de pouvoir aussi, ça c'est aussi important pour nous, s'approvisionner au niveau local pour réduire notre empreinte et puis à côté de ça pour faire marcher l'économie locale. »*[5]

[1] Sur un total de 132 structures identifiées comme étant en fonctionnement en 2022. On peut penser que les structures s'approvisionnant localement ont proportionnellement été plus nombreuses à répondre à l'enquête.
[2] « Les approvisionnements directs des épiceries sociales et solidaires occitanes » (INRAE, 2022).
[3] Diagnostic « Projet épicerie solidaire itinérante » (Familles Rurales, 2018).
[4] *Ibid.*
[5] Entretien avec la chargée de mission de l'Atelier des solidarités (décembre 2020).

Deux principaux leviers sont utilisés pour la mise en œuvre de cet objectif. Premièrement, l'Atelier des solidarités s'approvisionne en circuit court auprès d'acteurs économiques du territoire. Un approvisionnement régulier en fruits est notamment assuré par la SICA du Caroux, la principale coopérative de fruits et légumes des Hauts cantons, qui compte 600 apporteurs. Chaque semaine, la SICA assure une livraison de fruits à l'épicerie, pour la plupart locaux[1], achetés par l'Atelier des solidarités à un prix fixe négocié chaque année, pour un volume hebdomadaire de 65 kilos. Cet approvisionnement régulier est complété par des achats plus ponctuels, réalisés directement auprès de producteurs locaux, ou au travers d'Agrilocal, une plateforme de mise en lien entre producteurs et acheteurs gérée par le Département de l'Hérault :

> *« Agrilocal ça reste ponctuel, mais c'est vrai que c'est un très bon outil. Là par exemple on a fait venir des steaks surgelés de l'Aubrac qui viennent de la Salvetat, on est vraiment sur des produits de qualité. »*[2]

Deuxièmement, la chargée de mission de l'Atelier des solidarités réalise ponctuellement des achats dans une grande surface de Saint-Pons-de-Thomières pour compléter les stocks. Le développement d'un approvisionnement plus qualitatif repose ainsi quasi entièrement sur une logique d'achats[3]. Ceux-ci sont financés en partie par des fonds propres de Familles Rurales, et en partie par l'ANDES. Le réseau attribue en effet annuellement une enveloppe financière à l'Atelier des solidarités, qui provient du CNES, un fonds de l'État dédié à l'approvisionnement des épiceries sociales (voir chapitre 3)[4]. Cette subvention annuelle permet ainsi le développement d'un approvisionnement local régulier. Elle offre également une certaine marge de manœuvre dans l'approvisionnement, qui permet d'opérer des ajustements afin de garantir la diversité de l'offre (par exemple en achetant certains produits de base venant à manquer), mais également de réaliser des choix sur le type de produits proposés. La chargée de mission de l'Atelier des solidarités, par exemple, profite de cette enveloppe pour acheter des produits bio.

1.1.3 L'ambition qualitative de Roul'Contact

Au démarrage du projet, la valorisation des produits locaux fait partie des objectifs au cœur de Roul'Contact, et se traduit par la mise en place d'une épicerie ouverte à tous. Comme pour

---

[1] Chaque semaine, des bananes sont également livrées par la SICA, qui a aussi une activité de revente de denrées non issues de la production locale, afin de garantir un achalandage diversifié de son espace de vente.
[2] Entretien avec la chargée de mission de l'Atelier des solidarités (décembre 2020).
[3] De manière très occasionnelle, l'épicerie peut également recevoir des dons de producteurs ayant des surplus.
[4] Chaque année, une enveloppe budgétaire CNES est attribuée par l'État à l'ANDES sous forme de subvention. Le réseau est ensuite chargé de la répartir entre les épiceries membres. Un second mode de délivrance du CNES existe, au travers de la Banque alimentaire. Dans ce cas, les épiceries récupèrent directement des denrées achetées grâce au CNES auprès de la Banque alimentaire (ASDO, 2017).

l'Atelier des solidarités, il s'agit à la fois de favoriser l'accès à une alimentation de qualité, mais également de contribuer au développement du territoire, au travers d'un « *système gagnant-gagnant, pour les producteurs et les consommateurs* »[1]. Lorsque le projet se recentre autour de la mission d'aide alimentaire (3.1.2), l'ambition de proposer une alimentation de qualité perdure. Cela passe premièrement par une part d'approvisionnement en circuit court, auprès de producteurs du territoire. Contrairement à l'Atelier des solidarités, qui bénéficie d'un approvisionnement régulier grâce à une contractualisation avec une coopérative importante, Roul'Contact s'appuie sur une diversité de petits producteurs. Son approvisionnement local est donc plus fluctuant. De plus, comme l'Atelier des solidarités, Roul'Contact développe une stratégie d'achat de produits choisis, grâce à diverses subventions, publiques (comme celle de la Direction départementale de la Cohésion sociale) mais aussi privées. L'adhésion de l'initiative à l'ANDES, en 2021, est motivée par la volonté d'obtenir une enveloppe financière supplémentaire pour améliorer la qualité de l'approvisionnement. Ces achats offrent une marge de manœuvre pour proposer une offre diversifiée, et correspondant aux représentations de la qualité portées par les acteurs de Terre-Contact. Les produits choisis répondent à des critères d'origine (local), de modes de production (bio) et de commercialisation (commerce équitable), mais aussi d'emballage (vrac).

Enfin, Terre-Contact propose au sein de l'épicerie sociale une offre de restauration à emporter. Dans le cadre du projet Cuisine récup', lancé en 2020, une cuisinière employée par Terre-Contact transforme dans la cuisine de l'association[2] des invendus récupérés auprès de producteurs locaux et de grandes surfaces pour en faire des plats préparés. Ceux-ci sont ensuite vendus sous forme de bocaux au sein de l'épicerie sociale, mais également à tout public, à travers un système de commande en ligne ou par téléphone[3], la récupération des plats se faisant dans les locaux de l'association, à Gignac. Le projet est pensé selon un fonctionnement solidaire, avec une double tarification, les ventes au tarif ordinaire (9 euros pour une formule plat et dessert) permettant de proposer les bocaux à prix réduit (2,70 euros) à Roul'Contact[4]. Cuisine récup' constitue un moyen de proposer une offre dont la qualité réside dans la dimension artisanale et relationnelle, comme l'explique la directrice de l'association :

> *« C'est important des plats cuisinés faits maison, des plats familiaux, avec tout ce que cela comporte de sentiments. De pouvoir manger quelque chose qui a été fait par une cuisinière. Il*

[1] Présentation du projet pour la campagne de financement participatif (2016).
[2] Une part importante des financements obtenus pour ce projet ont été dédiés à l'équipement de la cuisine.
[3] Site Internet de commande de Cuisine récup' (https://www.cuisine-recup.com), consulté le 27/07/2023.
[4] Avec l'idée que l'augmentation des volumes permette de proposer la tarification réduite à des personnes orientées par les travailleurs sociaux du territoire, mais n'étant pas inscrites à Roul'Contact.

y a des personnes isolées qui cuisinent très peu car elles ont perdu le goût de cuisiner, d'autres qui n'ont pas les moyens. »[1]

Le fait de proposer ce type de produits, absents au sein de l'aide alimentaire conventionnelle, constitue donc une forme d'innovation, qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'offre par la diversification, tout en poussant à son terme la logique de lutte contre le gaspillage alimentaire, en permettant de transformer les invendus de Roul'Contact, qui sont eux-mêmes des surplus du circuit commercial classique.

Dans une logique de rupture avec l'aide alimentaire conventionnelle, de nombreuses épiceries sociales poursuivent un objectif d'amélioration de la qualité de leur offre. L'Atelier des solidarités et Roul'Contact s'inscrivent dans cette dynamique, afin d'offrir aux personnes inscrites des produits de meilleure qualité, selon les critères définis par les acteurs associatifs, mais aussi de contribuer au développement des territoires. Après avoir mis en avant les principes qui guident l'action des associations, il s'agit de s'intéresser à leur mise en œuvre.

1.2 Une dépendance aux circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire conventionnelle

Le discours porté par les deux associations, qui accordent une place centrale à la qualité de l'offre proposée, apparaît en décalage avec la réalité de l'approvisionnement, qui reste largement ancré dans le système d'aide alimentaire conventionnelle.

1.2.1 Un approvisionnement local difficile à mettre en œuvre : des verrous économiques et logistiques

L'approvisionnement local de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact reste limité quantitativement, du fait de partenariats difficiles à mettre en place et à pérenniser.

- *L'Atelier des solidarités : un approvisionnement local fragilisé par une forte dépendance à un acteur*

La répartition en volumes des différentes sources d'approvisionnement de l'Atelier des solidarités montre un modèle largement dépendant du circuit de l'aide alimentaire conventionnelle (Figure 26). La Banque alimentaire fournit en effet 80 % des denrées de l'épicerie. Si l'on ajoute à ce chiffre les produits issus de dons, soit dans le cadre d'opérations de collecte réalisées en partenariat avec la Banque alimentaire[2], soit au travers de la ramasse locale hebdomadaire effectuée

[1] « "Cuisine Récup", des menus élaborés avec des denrées alimentaires de récupération à petits prix », *France 3 Occitanie*, 28 décembre 2021 (https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/cuisine-recup-des-menus-elabores-avec-des-denrees-alimentaires-de-recuperation-a-petits-prix-2392771.html), consulté le 27/07/2023.

[2] En 2021, l'Atelier des solidarités a organisé sur Saint-Pons-de-Thomières deux collectes dans le cadre d'opérations nationales pilotées par la Banque alimentaire.

auprès d'un supermarché de Saint-Pons-de-Thomières, 84 % des denrées sont obtenues grâce à des canaux classiques de l'aide alimentaire. Les achats réalisés par Familles Rurales, que ce soit sur leurs fonds propre ou grâce au CNES, représentent seulement 16 % de l'approvisionnement.

Figure 26. Sources d'approvisionnement de l'Atelier des solidarités en 2021

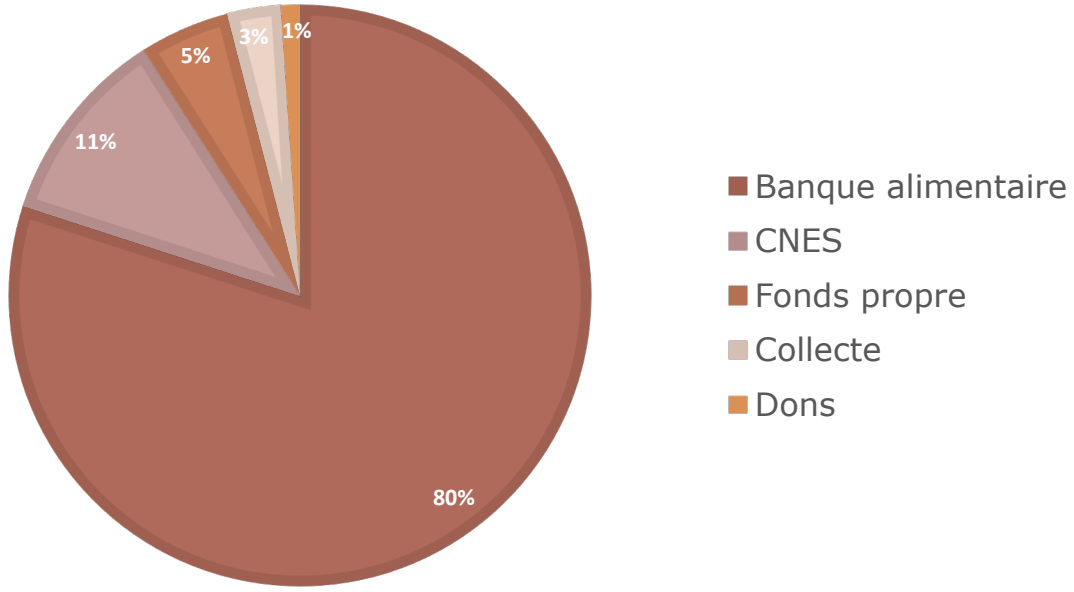

Réalisation : C. Néel (Source : Familles Rurales, 2021)

Familles Rurales souhaiterait augmenter la part d'approvisionnement local. Cependant, les partenariats sont difficiles à mettre en œuvre, pour plusieurs raisons mentionnées par la chargée de mission : manque de temps pour démarcher les producteurs individuellement, manque d'intérêt des producteurs pour le partenariat (coût d'achat des denrées trop bas, volumes de production trop faibles, logistique et gestion contraignantes[1]), difficultés à faire coïncider la temporalité des producteurs avec celle de l'organisation hebdomadaire de l'épicerie. Nous pouvons également ajouter à ces contraintes le fait que la chargée de mission, issue du milieu professionnel de l'animation socio-culturelle, n'a pas une bonne connaissance de l'écosystème des acteurs agricoles du territoire.

Le cas de la SICA du Caroux, principal fournisseur de l'Atelier des solidarités en produits locaux, illustre en partie ces difficultés. Il soulève également la question du maintien des partenariats

[1] En plus de la livraison, la gestion administrative liée au partenariat (par exemple la nécessaire transmission des documents de traçabilité des produits) apparaît pour certains producteurs comme une tâche chronophage et fastidieuse.

dans le temps, puisque la direction de la SICA s'interroge aujourd'hui sur l'opportunité de continuer à fournir l'Atelier des solidarités, ce qu'elle justifie de la façon suivante :

> *« On le fait, on a aucun intérêt à le faire. Parce que rien que lorsque je compte le temps du chauffeur et les kilométrages et le camion et le gasoil, je suis déjà à perte, sans compter la marchandise et le travail que ça a donné. […] Si on voulait être juste à peine à l'équilibre il faudrait facturer le double ou le triple. »*[1]

Ces propos mettent en évidence des freins de plusieurs ordres, qui font que le partenariat n'est pas rentable économiquement et contraignant au niveau organisationnel. Tout d'abord, le prix au kilo payé par Familles Rurales est jugé trop bas, notamment au regard des faibles volumes que cela représente à l'échelle de la coopérative. De plus, le fait que la tarification soit fixe sur l'année ne permet pas de s'adapter à la variabilité du marché. Les négociations portent alors sur la nature des denrées. Par exemple, le fait de livrer un assortiment de fruits et de légumes (et non pas uniquement des fruits comme prévu initialement dans le partenariat) permet à la SICA de limiter son manque à gagner. La seconde barrière majeure est d'ordre logistique, puisque la SICA, localisée à Bédarieux (Carte 16), doit effectuer une fois par semaine la livraison à Saint-Pons-de-Thomières, ce qui représente un coût, mais également des contraintes organisationnelles (mobilisation d'un chauffeur et d'un véhicule). Afin de rentabiliser ce déplacement, la coopérative a effectué une opération de démarchage sur Saint-Pons-de-Thomières, qui lui a permis de trouver de nouveaux clients. Malgré cela, la plupart du temps, la direction déclare n'effectuer le déplacement que pour livrer l'Atelier des solidarités, le vivier de clients étant limité à Saint-Pons-de-Thomières :

> *« Pour vous donner un ordre d'idée, Saint-Pons de Bédarieux c'est presque une heure de route, Bédarieux Montpellier c'est une heure également. Démarcher à Montpellier ça sera pas les mêmes débits […]. Et Béziers c'est à 35 minutes. Quand on voit le nombre de clients potentiels entre Saint-Pons, à 35 minutes à Béziers et une heure Montpellier… »*[2]

La localisation de l'épicerie au sein d'un espace rural isolé, à la faible attractivité économique, constitue ainsi un obstacle pour le développement de partenariats. La livraison représente le point de blocage majeur pour la SICA :

> *« S'il n'y avait pas la livraison je n'aurais pas de problème, mais aujourd'hui c'est la livraison qui mange tout. »*[3]

[1] Entretien avec le directeur de la SICA (juin 2022).
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Ce cas se présente également pour d'autres producteurs locaux. Par exemple, dans le cadre de l'utilisation d'Agrilocal, des commandes de l'Atelier des solidarités ont été refusées car les producteurs ne souhaitaient pas effectuer la livraison pour des volumes jugés trop faibles. Dans le même temps, l'Atelier des solidarités ne dispose pas des ressources humaines et financières suffisantes pour aller récupérer les denrées auprès des fournisseurs. Les trajets hebdomadaires jusqu'à la Banque alimentaire située à Montady (Carte 16), à près d'une heure de route, représentent déjà une contrainte forte, notamment car le nombre de bénévoles en capacité d'effectuer le déplacement est très faible[1].

L'exemple de la SICA montre également que la stratégie de récupération des invendus, qui permet aux structures d'aide alimentaire de s'approvisionner auprès de grandes et moyennes surfaces locales[2], ne peut pas fonctionner de la même façon auprès de tous les acteurs de la production et de la distribution. La SICA déclare ainsi avoir de très faibles quantités d'invendus. De plus, la possibilité de défiscalisation des dons de denrées à destination de l'aide alimentaire (voir chapitre 3) n'intéresse pas la coopérative, qui ne paye actuellement pas d'impôts. Enfin, cette logique est présentée comme contradictoire vis-à-vis des valeurs de la coopérative :

> *« Je vais pas leur mettre les trucs qu'on donnerait aux cochons […]. On peut leur mettre de la catégorie deux, du petit calibre ou des choses comme ça, mais il faut qu'il y ait quand même une qualité, je peux pas leur envoyer des trucs qui ont commencé à moisir, qui ont commencé à pourrir. On a quand même une certaine éthique. »*[3]

Ces propos permettent par ailleurs de souligner que l'approvisionnement local ne saurait à lui seul servir de garantie de la qualité de l'offre. D'autres critères (fraîcheur des produits, modes de production) doivent être pris en compte. Ainsi, la stratégie de relocalisation de l'approvisionnement de l'Atelier des solidarités se heurte à de nombreux obstacles, d'ordre économique et logistique. En raison de ces difficultés, l'approvisionnement local de l'épicerie sociale repose aujourd'hui quasi intégralement sur un acteur, ce qui le rend particulièrement fragile.

- *Roul'Contact : de la diversification à la relocalisation*

La répartition de l'approvisionnement de Roul'Contact montre une stratégie qui diffère de celle de l'Atelier des solidarités (Figure 26). On retrouve une dépendance forte vis-à-vis de la Banque alimentaire, qui fournit en 2020 73 % des denrées en volumes. Les dons représentent quant

[1] La plupart des bénévoles soit ne possèdent pas le permis de conduire, soit n'ont pas la condition physique nécessaire pour conduire le camion, soit ne peuvent pas se rendre disponibles sur le créneau de ramasse du lundi imposé par la Banque alimentaire, d'autant plus que l'éloignement de l'Atelier des solidarités nécessite d'y consacrer une demi-journée complète.
[2] Comme c'est le cas pour l'Atelier des solidarités auprès de l'Intermarché de Saint-Pons-de-Thomières.
[3] *Ibid.*

à eux 24 %, et les achats seulement 4 %[1]. La part des achats plus faible qu'à l'Atelier des solidarités s'explique par l'absence d'enveloppe financière provenant du CNES en 2020 (ces chiffres étant antérieurs à l'adhésion à l'ANDES). La part beaucoup plus élevée de dons est quant à elle liée à l'importance des ramasses locales que Roul'Contact effectue auprès d'une diversité de commerces (grandes surfaces et commerces de proximité) et de producteurs. Cette stratégie est facilitée par la localisation de l'association dans un espace périurbain à forte densité commerciale, et jouissant d'une bonne accessibilité grâce à la proximité de l'autoroute (Carte 17). Comparativement à l'Atelier des solidarités, Roul'Contact bénéficie d'un nombre de partenaires potentiels plus important, et de déplacements moins coûteux en ressources financières et humaines. La crise du Covid-19 a constitué un moment essentiel dans la mise en place de cette stratégie, en poussant l'association à rechercher des sources d'approvisionnement alternatives face aux difficultés rencontrées par la Banque alimentaire. Si beaucoup des partenariats noués pendant cette période n'ont pas perdurés, certains se sont maintenus[2]. La crise a ainsi favorisé la diversification du système d'approvisionnement de l'épicerie sociale.

L'enjeu est aujourd'hui pour Roul'Contact d'augmenter le poids des produits locaux achetés directement auprès de producteurs, pour offrir une meilleure qualité aux personnes inscrites et aller dans le sens d'une reterritorialisation de l'alimentation. Comparativement à Familles Rurales, Terre-Contact dispose de plusieurs avantages pour développer des partenariats avec des producteurs : un ancrage territorial plus important (voir chapitre 5), qui lui permet d'avoir une meilleure connaissance de l'écosystème local des acteurs agricoles, une plus grande capacité à se déplacer pour récupérer les denrées[3] et des ressources humaines supérieures, avec une personne en charge du développement des relations avec les producteurs[4]. Cependant, plusieurs difficultés persistent. Le contexte agricole du territoire, spécialisé dans la viticulture (Carte 6), associé à la présence d'une forte demande urbaine à proximité[5], entraîne un déficit d'offre. De plus, même lorsque des producteurs ont des surplus, nous avons vu dans le chapitre précédent que la logique du don peut représenter un verrou à l'établissement de partenariats dans un contexte de précarité du monde

[1] Bilan de Roul'Contact (2020).
[2] Sur l'année 2021, six ramasses locales sont en place.
[3] Cela s'explique à la fois par des ressources matérielles plus importantes (un camion frigorifique est dédié à Roul'Contact, quand l'Atelier des solidarités doit partager le véhicule utilisé pour l'approvisionnement, par ailleurs non équipé pour le transport de produits frais, avec le gîte géré par Familles Rurales à Saint-Pons-de-Thomières) et par une équipe salariée plus importante qui limite la dépendance vis-à-vis des bénévoles.
[4] Il s'agit de la cuisinière embauchée dans le cadre de Cuisine récup'.
[5] Le cas d'une productrice du territoire qui préfère écouler l'ensemble de sa production sur des marchés de Montpellier, pour des questions de rentabilité et d'organisation de son temps de travail, est par exemple évoqué (entretien avec des acteurs de Terre-Contact, mars 2021).

agricole. Comme pour les commerçants, la stratégie adoptée face à ces résistances repose sur un travail de pédagogie et de communication autour du projet, mené sur le temps long.

Les deux exemples de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact montrent donc que l'ambition d'amélioration de la qualité de l'offre se heurte à la difficulté de mettre en place des partenariats avec des producteurs locaux, pour des raisons d'ordre économique et logistique. La localisation des initiatives en milieu rural apparaît également comme une contrainte, à la fois du fait de la concurrence des espaces urbains sur les ressources alimentaires produites sur les territoires, et en raison des freins logistiques engendrés par l'éloignement, principalement pour l'Atelier des solidarités, situé dans un espace rural isolé. Ces résultats rejoignent ceux de M. Esnault (2023), qui montre que l'éloignement des centralités représente un frein à l'approvisionnement local de la restauration scolaire. Cependant, les structures peuvent s'appuyer sur de nouvelles ressources pour améliorer leur offre.

1.2.2 De nouvelles opportunités suite à la crise du Covid-19

Le contexte de crise a ouvert de nouvelles opportunités dont se saisissent les associations pour mener à bien leur objectif d'amélioration de la qualité de l'offre. Bien que la temporalité de l'enquête ne nous offre pas le recul nécessaire pour évaluer l'impact des nouveaux projets mis en place sur l'approvisionnement des épiceries, leur analyse permet de comprendre quelles ressources peuvent être mobilisées en fonction des contextes territoriaux.

- *L'Atelier des solidarités : une initiative pilote pour des projets d'échelle nationale*

Le contexte global de crise lié à l'épidémie de Covid-19 a offert de nouvelles opportunités à l'Atelier des solidarités pour aller vers une offre de meilleure qualité. Dans le cadre de la mesure « alimentation locale et solidaire » du plan France Relance, six millions d'euros sont en effet attribués à neuf associations nationales afin de permettre « *d'activer des projets déclinables dans les territoires, luttant contre la précarité alimentaire et favorisant l'accès à des produits frais issus de circuits courts* »[1]. L'Atelier des solidarités s'inscrit dans deux des neufs projets lauréats.

Tout d'abord, le projet Catalyseur, porté par la FNCUMA (Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) de mai 2021 à février 2022, qui se présente comme « *un programme d'incubation de projets innovants multi-acteurs et territoriaux* »[2]. Il repose en effet sur le postulat que la mise en œuvre d'une alimentation locale et solidaire suppose de créer de nouvelles coopérations territoriales entre une diversité d'acteurs. À partir d'expérimentations locales, le

[1] Communiqué de presse du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation (mai 2021).
[2] Site Internet du projet Catalyseur (https://sites.google.com/view/catalyseur-public/accueil), consulté le 03/07/2023.

programme vise à concevoir de nouveaux modèles de circuits courts à destination des personnes précaires[1]. Familles Rurales fait partie des dix organisations nationales engagées dans le programme, et l'Atelier des solidarités a été sélectionné pour constituer l'une des 18 initiatives pilotes[2]. Dans ce cadre, la structure a bénéficié d'un accompagnement, prenant principalement la forme de webinaires et d'ateliers collectifs de réflexion et d'échange d'expériences entre initiatives. Quatre thématiques ont structuré cet accompagnement : la prise en compte des contraintes et des besoins des agriculteurs, la mixité des publics bénéficiaires, la mise en place de coopérations territoriales et la dimension socio-économique.

Le second projet dans lequel s'inscrit l'Atelier des solidarités, également financé dans le cadre de la mesure « alimentation locale et solidaire », est porté par l'ANDES et Fermes d'avenir, une association qui soutient le développement de l'agroécologie. Il vise à favoriser l'approvisionnement des épiceries sociales « *en produits frais et durables, en circuits courts de proximité* »[3]. Parmi les structures membres du réseau ANDES, 25 sont sélectionnées pour bénéficier d'un accompagnement entre mai et septembre 2022. Après un diagnostic d'approvisionnement, Fermes d'Avenir s'appuie sur son réseau d'acteurs issus du monde agricole pour proposer à l'épicerie une liste de producteurs correspondant aux besoins et intéressés par la mise en place d'un partenariat.

Ainsi, l'Atelier des solidarités mobilise son inscription dans des réseaux nationaux, favorisée par la structuration de l'association Familles Rurales à cette échelle, pour obtenir de nouvelles ressources lui permettant de travailler à l'amélioration de son offre. Pour ces réseaux, l'Atelier des solidarités constitue un support d'expérimentation, dont les enseignements doivent permettre un changement d'échelle par essaimage.

- *Roul'Contact : la structuration d'un projet multi-acteurs à l'échelle du territoire*

Comme pour l'Atelier des solidarités, le contexte de crise a joué comme un accélérateur de la dynamique d'amélioration de la qualité de l'offre. Nous avons vu dans le chapitre 3 que l'ambition de transformation de l'aide alimentaire portée par l'État avait notamment débouché sur la mise en place d'un fonds pour une alimentation durable dédié à renforcer la qualité de l'aide alimentaire, qui se déploie depuis 2023 au travers du programme Mieux manger pour tous. Dans ce cadre, Roul'Contact, avec deux autres associations d'aide alimentaire du territoire (le Secours populaire

[1] À l'issue du programme, un kit de ressources a été publié à destination d'initiatives souhaitant s'engager dans cette démarche.
[2] Il est intéressant de noter que les Banques alimentaires sont également un des partenaires du programme, avec un objectif de diversification de leur offre pour en améliorer la qualité nutritionnelle. Cela constitue un exemple de la dynamique d'internalisation par les acteurs de l'aide alimentaire conventionnelle des critiques adressées par les acteurs porteurs d'alternatives (voir chapitre 3).
[3] Appel à candidatures du projet Fermes d'avenir (2022).

de Saint-André-de-Sangonis et la Croix-Rouge de Gignac) a obtenu un financement de 5 000 euros pour déployer un projet d'approvisionnement de l'aide alimentaire auprès de maraîchers locaux produisant en agriculture biologique. L'objectif est de couvrir 15 % des besoins en fruits et légumes des structures avec des denrées produites dans un rayon de 60 kilomètres[1]. Ce projet a été co-construit par les acteurs locaux de l'aide alimentaire cités ci-dessus, en partenariat avec le PAT du Pays Cœur d'Hérault, des agriculteurs et des travailleurs sociaux du territoire. Pour répondre aux contraintes logistiques qui freinent l'approvisionnement local, il prévoit la mutualisation d'une partie des déplacements. L'existence préalable d'un réseau des acteurs de la solidarité alimentaire de la vallée de l'Hérault (voir chapitre 3) et l'appui du PAT apparaissent comme des éléments facilitateurs pour la mise en œuvre du projet. D'une part, le PAT, en tant qu'espace de coordination, a favorisé l'implication d'une diversité d'acteurs dans la dynamique (voir chapitre 4). D'autre part, le soutien d'actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des PAT fait partie des axes du programme Mieux manger pour tous[2]. L'inscription dans le PAT du Pays Cœur d'Hérault a ainsi été mise en avant dans la réponse à l'appel à projets[3], ce qui est un moyen d'activer « l'effet label » (Mestre, 2021) pour accéder à certaines ressources. Ainsi, Roul'Contact s'appuie sur un réseau territorial renforcé dans le cadre du PAT du Pays Cœur d'Hérault.

- *Derrière l'effet d'aubaine, quel impact de ces nouveaux projets ?*

Ainsi, les cas d'étude de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact montrent comment la crise du Covid-19 a constitué un effet d'aubaine pour accélérer la réflexion sur l'approvisionnement local de l'aide alimentaire. Dans les deux cas, les nouveaux projets d'amélioration de la qualité de l'offre reposent sur des coalitions d'acteurs issus des mondes agricole et social, qui semblent constituer aujourd'hui la principale force dans la dynamique de transformation de l'aide alimentaire, comme nous l'avons montré dans le chapitre 3. On remarque toutefois qu'en fonction de leurs ressources propres, les initiatives s'appuient sur des coopérations à différentes échelles (nationale pour l'Atelier des solidarités et locale pour Roul'Contact).

Les dynamiques d'amélioration de l'offre ainsi enclenchées soulèvent un certain nombre d'interrogations. Tout d'abord sur leur pérennisation, au-delà de la fenêtre d'opportunité ouverte par la crise, qui a permis leur mise en œuvre en attribuant des ressources financières. Plus largement, cela pose la question du modèle économique de ce type d'initiatives, qui restent très dépendantes de financements publics ou privés alloués sous forme d'appels à projets, ce qui constitue une source

[1] Appel à candidatures dans le cadre du programme Mieux manger pour tous (2023).
[2] Site Internet du ministère du Travail de la Santé et des Solidarités (https://solidarites.gouv.fr/programme-mieux-manger-pour-tous), consulté le 13/05/2024.
[3] *Ibid.*

de grande fragilité, dans la mesure où ces ressources sont limitées dans le temps, et créent une charge de travail importante (Duboys de Labarre & Crenn, 2019; Chiffoleau *et al.*, 2023). Les cas d'étude interrogent également sur la concentration des ressources sur un petit nombre d'initiatives jugées innovantes, et reconnues au-delà de leur territoire d'implantation, dans un contexte de mise en concurrence croissante créée par la logique d'appel à projets. On peut en effet s'interroger sur la portée de ces expérimentations et leur capacité à changer d'échelle.

1.3 Des améliorations à la marge, mais valorisées

La qualité de l'offre alimentaire proposée par Roul'Contact et par l'Atelier des solidarités est perçue plutôt positivement, voire parfois très positivement, par la majorité des 17 personnes inscrites avec qui un entretien semi-directif a été réalisé. Seules deux personnes (une à Roul'Contact et une à l'Atelier des solidarités) ont émis un avis véritablement critique, et une personne (inscrite à l'Atelier des solidarités) a jugé plutôt négativement la qualité de l'offre alimentaire. Afin d'analyser plus finement les représentations de la qualité au sein des épiceries sociales, nous avons mis en évidence dans le Tableau 16 les principaux critères de qualité[1] évoqués par les personnes. Le nombre d'entretiens n'est pas suffisant pour comparer la qualité perçue de l'offre de chaque initiative. Cela permet néanmoins de repérer les éléments de définition de la qualité mis en avant par les personnes inscrites[2].

[1] Les critères de qualités mentionnés par une seule personne ne sont pas pris en compte.
[2] Les données issues de l'observation participante corroborent les conclusions tirées de l'analyse des entretiens.

Tableau 16. La qualité de l'offre selon les personnes inscrites

Nombre d'entretiens	Perceptions positives					Perceptions négatives	
	Composition de l'offre			Nature des produits			
	Produits frais[1]	Originalité	Adaptation	Origine et/ou modes de production (hors bio)	Bio	Diversité de l'offre	Fraîcheur des produits
Roul'Contact (N = 8)	1	3	3	5	4	2	3
Atelier des solidarités (N = 9)	2	2	0	4	3	6	5
Total (N = 17)	3	5	3	9	7	8	8

Réalisation : C. Néel

1.3.1 Une aide alimentaire de meilleure qualité

Parmi les perceptions positives de la qualité, on distingue des éléments renvoyant à la composition de l'offre (nature et diversité des produits proposés) et d'autres portant sur la nature des produits eux-mêmes. Concernant l'achalandage, le fait que des produits frais soient proposés est perçu positivement. Pour David, un homme de 43 ans vivant seul, la qualité nutritionnelle de l'offre est même présentée comme la motivation principale de son inscription à l'Atelier des solidarités. Souffrant de problèmes de santé, il souhaite modifier son alimentation pour consommer plus de fruits et légumes frais. Selon lui, l'accès à l'épicerie sociale a été une condition de l'amélioration de la qualité de son alimentation :

> *« Tous les légumes, j'en achetais aucun. Tous les champignons, les légumes. Je n'achetais rien, j'achetais que des trucs surgelés. Parce que sinon c'était trop cher. Ça serait 50 euros, 100 euros de légumes. Là j'ai le truc plein de bananes, plein de pommes, des pamplemousses, des kiwis. »*[2]

[1] Selon les personnes, les produits « frais » renvoient aux fruits et légumes et/ou aux produits laitiers.
[2] Entretien avec David, inscrit et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).

L'offre de produits frais est souvent considérée comme un avantage des deux épiceries sociales comparativement aux autres offres d'aide alimentaire :

> *« Roul'Contact on nous propose du frais, des yaourts… Et que le Secours populaire ça va être compotes, conserves, comme ça. Que Roul'Contact on va avoir plus de frais, légumes, fruits. Il y a le frigo, il y a la viande, il y a tout. »*[1]

Il existe un lien direct entre contrainte budgétaire et qualité nutritionnelle de l'alimentation, du fait du coût plus élevé des denrées de bonne qualité nutritionnelle (Darmon & Drewnowski, 2008; Maillot *et al.*, 2010b). L'aide alimentaire conventionnelle, caractérisée par un déficit de produits frais, peine à apporter une réponse à cette contrainte d'accessibilité alimentaire. Les efforts faits par Roul'Contact et par l'Atelier des solidarités pour développer leur offre de fruits et légumes, notamment via la relocalisation de leur approvisionnement, contribuent à pallier partiellement cet impact négatif de la contrainte budgétaire sur la qualité alimentaire.

L'originalité constitue un autre élément de la qualité de l'offre perçu positivement. Certaines personnes apprécient de découvrir des produits qu'elles ne connaissent pas, ou qu'elles n'ont pas l'habitude de consommer, au sein des épiceries sociales. Il peut s'agir de produits qui ne sont pas nécessairement présents dans les commerces locaux :

> *« Tiens dans le plat qu'il y a là, j'ai mis des champignons, les shiitakes [cherche le nom]. J'en avais jamais mangé. Bon, j'ai mis dans la sauce. Tu vois, ça c'est le genre de produits que déjà ici tu trouves pas. Et il y a des produits comme ça ouais que je connaissais pas, le chou kale, par exemple. »*[2]

Séverine, qui a l'habitude de faire ses courses à Saint-Pons-de-Thomières, où l'offre commerciale est relativement réduite, apprécie de pouvoir découvrir de nouvelles choses au sein de l'Atelier des solidarités. Martine, inscrite à Roul'Contact, perçoit également positivement le fait de pouvoir tester de nouveaux produits :

> *« Par exemple là j'ai trouvé du goji, des graines de goji, jamais j'ai acheté ça au supermarché ! C'est depuis que je suis là que j'en ai achetées, parce que je sais qu'il m'en faut dans ma nouvelle façon de me nourrir. Non mais j'ai dit génial ! Des graines de tournesol, des graines de ceci, de cela. Il y a des produits que je n'achète pas au supermarché que j'ai trouvés ici, que j'ai découverts même ici. Je vous disais tout à l'heure, la lentille corail. Je connaissais pas. J'étais habituée à la lentille verte, le petit pois cassé ou lentille normale, en boîtes ou en bocaux surtout. Mais lentille corail je connaissais pas.*

[1] Entretien avec Marjorie, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Entretien avec Séverine, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).

Enquêtrice : Par exemple les baies de goji, les graines de tournesol, pourquoi vous en achetez pas en supermarché ?

Parce que c'est cher. Déjà, parce que c'est cher. »[1]

Cet exemple montre en quoi la contrainte budgétaire constitue un frein pour adopter une alimentation variée, en restreignant l'accès à certains types de produits. La part d'achats réalisés par les épiceries sociales, qui permet de cibler les produits proposés (1.1), vise à répondre à cette contrainte, en ouvrant la palette de choix des personnes. Les produits mentionnés par Martine ont d'ailleurs été achetés par une des chargées de mission de Roul'Contact, dans un souci d'amélioration de la qualité de l'offre. Les épiceries sociales permettent ainsi parfois aux personnes de prendre le risque de la découverte :

« J'ai même testé des produits bio que j'aurais jamais… Quand je suis allée voir le prix après au magasin, je suis restée choquée, sur le cul, pardon de l'expression mais… Les yaourts à la banane, banane beurre de cacahuète, au magasin ils sont à 2,15 euros l'unité…

[…]

Enquêtrice : Donc ça vous a fait tester des produits que vous connaissiez pas ?

Ouais, et que j'aurais pas osé acheter parce que je savais pas si on aimait, et vu le prix j'ai pas envie de mettre ça pour le jeter après, c'est pas la peine, ou pour que mon chien le mange. »[2]

Pour des personnes en situation de précarité, dont les choix alimentaires sont largement contraints par le facteur budgétaire, les épiceries sociales peuvent ainsi contribuer à maintenir la dimension hédoniste de l'alimentation. C'est d'ailleurs un des objectifs du projet Cuisine récup' (1.1.3), dont les bocaux sont particulièrement appréciés par certaines personnes :

« Ce que je trouve sympa c'est la cuisine à Catherine[3]*. Ouais, ça fait un petit plus. Après elle le fait payer mais c'est pas des masses, ça va de temps en temps. C'est un petit plaisir. Moi quand je prenais c'est une fois sur deux. Et puis c'est des bonnes choses ces petits desserts, là. Et puis ces fruits et légumes qu'elle mélange avec des épices, des choses. Ouais, c'est original, moi j'aime bien, c'est original. »*[4]

Ainsi, les épiceries sociales jouent un rôle pour accéder à une alimentation variée, associée à une notion de plaisir et de découverte. Cela est permis par un travail réalisé sur deux dimensions

[1] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Entretien avec Aurélie, inscrite à Roul'Contact (janvier 2022).
[3] Il s'agit de la cuisinière employée dans le cadre du projet Cuisine récup'. Le prénom a été modifié.
[4] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).

de l'accessibilité alimentaire : socio-culturelle, à travers le choix d'une variété de denrées, et pratique. En effet, pour les produits les moins connus, la vente s'accompagne de conseils sur les façons de les cuisiner, voire de fiches recette. Cette sensibilisation, qui se fait également lors des temps d'animation, joue un rôle important pour certaines personnes.

Enfin, concernant Roul'Contact, plusieurs personnes disent apprécier particulièrement l'adaptation de l'offre à leurs besoins spécifiques, notamment liés à leur état de santé. Les régimes alimentaires restrictifs des personnes inscrites sont ainsi pris en compte par la chargée de mission :

> *« Maintenant elle le sait, elle connaît mes problèmes de santé ou quoi. Elle me met de côté : « tiens Martine je t'ai mis des gâteaux sans gluten, je t'ai trouvé ça, bio ». »*[1]

Cette adaptation est permise par les conditions de vente de Roul'Contact. Les personnes sont en effet accueillies individuellement dans le camion, où la chargée de mission échange avec elles sur les produits disponibles et leurs éventuels besoins. À l'Atelier des solidarités, où la vente est assurée par les bénévoles, l'adaptabilité de l'offre est moins forte.

Enfin, la qualité des produits en eux-mêmes est souvent perçue positivement concernant les critères d'origine et/ou les modes de production[2] (Tableau 16) : « *au niveau des légumes pour moi ils sont naturels, ils viennent de producteurs donc déjà c'est une confiance absolue* »[3] ; « *c'est des produits la plupart du temps bio, de producteurs français, il y a pas meilleure qualité de nourriture* »[4]. Sur ce point aussi, la comparaison est faite avec l'aide alimentaire conventionnelle :

> *« Je trouve qu'ils ont de super produits. Rien à voir avec le Secours populaire ou le Resto du cœur. Après ils font comme ils peuvent, forcément. Au niveau produits par exemple les Restos du cœur ou quoi c'est plutôt les Banques alimentaires, les banques européennes. Donc on arrive à trouver des trucs, par exemple le beurre, je me rappelle à l'époque c'était du congelé. C'est des produits pas chers, enfin de très mauvaise qualité, alors que là c'est de très bonne qualité. […] Comme là les carottes, il y a les carottes du marché. Et elle [la chargée de mission de l'épicerie] m'a dit « tiens je suis allée acheter les carottes du producteur », on le voit, parce qu'elles sont pleines de terre. J'ai dit « mais c'est ça que je veux ! ». Je les nettoierai, c'est pas un souci, j'ai le temps. »*[5]

Malgré un approvisionnement similaire à celui de l'aide alimentaire conventionnelle pour la majorité des produits, Martine a des représentations opposées de la qualité de l'offre au sein des deux modèles. Le fait que certains produits soient issus d'un approvisionnement local impacte de

---

[1] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Les deux sont souvent liés dans les représentations, le local étant associé à une meilleure qualité, à des produits sains, naturels.
[3] Entretien avec Nathalie, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).
[4] Entretien avec Patrice, inscrit à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[5] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).

manière positive son ressenti global de la qualité. On remarque également le rôle de la chargée de mission, qui met en avant ces produits. Une logique semblable se retrouve à l'Atelier des solidarités, comme le montrent les propos tenus par Raymonde :

> *« Je sais que c'est des produits sains, c'est sûr. Pour ça oui.*
>
> *Enquêtrice : Qu'est-ce qui vous fait dire ça, que c'est de produits sains ?*
>
> *C'est ce qu'elle dit, elle essaye d'avoir le plus sain possible. C'est le but de ça d'ailleurs aussi. »*[1]

Le discours sur la qualité de l'offre, qui découle des principes défendus par les projets, est véhiculé à la fois par les chargées de mission, avec qui un lien de confiance est établi, et par les choix de présentation des denrées et d'étiquetage (Photographies 9 et 10), qui mettent en évidence les produits de meilleure qualité. Comme nous le voyons avec le cas de Raymonde, ce discours a une grande influence sur la manière dont certaines personnes construisent leurs représentations de la qualité globale de l'offre au sein des épiceries.

Nous avons enfin distingué les références au bio, car il s'agit d'un argument fréquemment avancé pour justifier de la qualité des produits : « *c'est des produits quand même, c'est pas mal, ils vous donnent du bio, là je leur ai pris du sucre […] c'est du sucre bio* »[2] ; « *souvent il y a même des produits bio, des produits vraiment, des légumes et des fruits de bonne qualité* »[3] : « *c'est des bons produits, j'ai remarqué qu'il y a beaucoup de bio d'ailleurs* »[4]. La présence de bio semble parfois considérée comme un marqueur de la qualité globale de l'offre.

Ainsi, de nombreux éléments, portant à la fois sur la composition de l'offre et la nature des produits, contribuent à construire des représentations globalement positives de la qualité au sein des épiceries sociales. Souvent, cette qualité est d'autant plus valorisée qu'elle est comparée à celle de l'aide alimentaire conventionnelle.

1.3.2 Des lacunes persistantes

Cependant, des jugements négatifs sont parfois émis, qui reposent principalement sur deux critères de qualité. Premièrement, la faible diversité de produits proposés revient souvent : « *ils ont pas énormément de choix tout compte fait* »[5] ; « *il manque pas mal de trucs quand même, c'est toujours la même*

[1] Entretien avec Raymonde, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[2] Entretien avec Marjorie, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[3] Entretien avec Béatrice, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[4] Entretien avec Françoise, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).
[5] Entretien avec Raymonde, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022)

chose qu'ils proposent »[1]. La plupart du temps, les personnes évoquent un manque de produits spécifiques (les produits laitiers et la viande), qu'ils souhaiteraient trouver plus régulièrement :

> *« Peut-être qu'il faudrait quand même qu'ils développent, au niveau des produits […]. Plus de bœuf, plus de choses comme ça, plus de viande si c'est possible. »*[2]

Parfois, les personnes mentionnent aussi une certaine lassitude vis-à-vis de certains produits :

> *« C'est essentiellement les fruits les légumes et le frais [qu'elle achète à l'épicerie sociale], quand il y en a, mais il y en a pas toujours. Tu vois pendant deux mois on a eu que des tielles en frais. Je peux te dire que les tielles maintenant… »*[3]

Il arrive en effet que certaines denrées soient reçues en très grandes quantités et proposées à l'épicerie sociale jusqu'à l'écoulement des stocks. Cette pratique renvoie à une problématique plus générale de rapports de pouvoir très inégalitaires dans l'aide alimentaire (Lapoutte *et al.*, 2020). Les Banques alimentaires se trouvent en effet dans une situation de dépendance vis-à-vis de leurs fournisseurs de la grande distribution, qui ne leur offre aucune marge de négociation : « *Sinon après c'est fini, ils coupent le robinet. Ils vous disent « ah mais vous avez pas pris ». L'autre fois j'avais cent palettes de chocolat. J'étais obligé d'affréter deux semi-remorques parce qu'il faut que je les sorte dans les quinze jours. Et là il faut se démerder, il y a pas d'autre mot. On est obligés de prendre.* »[4].

Deuxièmement, les personnes mentionnent souvent le manque de fraîcheur des produits, en particulier des fruits et légumes : « *bon les légumes des fois ils sont un peu mous* »[5] ; « *quand tu vois le raisin qu'elle vend à Roul'Contact, la moitié du raisin il est déjà abîmé* »[6]. Concernant le frais, les produits proposés sont souvent proches de leur date de péremption : « *on voit bien que c'est des gros arrivages d'un coup, que c'est des fins de date* »[7] ; « *des fois les dates elles sont trop courtes* »[8]. La plupart du temps, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, les personnes s'adaptent à ce manque de fraîcheur. Mais parfois les denrées sont impropres à la consommation, malgré les efforts de tri importants au sein des deux initiatives, et sont donc jetées : « *une viande une fois, j'ai jeté, elle puait, elle sentait* »[9] ; « *des*

[1] Entretien avec Patrice, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[3] Entretien avec Séverine, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[4] Entretien avec un bénévole responsable de l'antenne de Montady de la Banque alimentaire de l'Hérault (mai 2022).
[5] Entretien avec Gérard, inscrit à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[6] Entretien avec Patrice, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[7] Entretien avec Chantal, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[8] Entretien avec Patrice, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[9] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).

fois bon, la barquette de fraises que j'ai ramenée en fait elle était dégueulasse, pourrie, j'ai tout jeté direct vous voyez, des fois on se fait avoir »[1].

Les perceptions négatives de la qualité de l'offre alimentaire proposée au sein des deux initiatives (manque de diversité et de fraîcheur) correspondent ainsi tout à fait au discours critique sur l'aide alimentaire conventionnelle.

***

L'amélioration de la qualité de l'offre fait partie des objectifs affichés par la plupart des épiceries sociales, dont l'Atelier des solidarités et Roul'Contact. Comme le montre la littérature, cet effort peut être guidé par des motivations plurielles (Gallardo Gomez & Darrot, 2022). Concernant nos deux cas d'étude, il vise à la fois à améliorer la qualité de l'offre proposée aux personnes inscrites et à contribuer à une relocalisation de l'approvisionnement dans une perspective de développement territorial. Ils constituent en cela une illustration de l'appropriation des enjeux de reterritorialisation des systèmes alimentaires par l'aide alimentaire (Darrot & Noël, 2018). La mise en œuvre de cette ambition se heurte cependant à de nombreux obstacles, d'ordre économique et logistique. Ces freins sont renforcés dans les espaces ruraux isolés, de faibles densités, comme le montre le cas de l'Atelier des solidarités. Ajoutés à un manque de ressources financières, ils rendent les initiatives largement dépendantes des circuits d'approvisionnement classiques de l'aide alimentaire. Toutefois, malgré ces difficultés, les personnes inscrites ont plutôt une perception positive de la qualité de l'offre, ce qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la comparaison avec l'aide alimentaire conventionnelle (les épiceries sociales représentant une amélioration), la prise en compte de la dimension socio-culturelle de l'accessibilité alimentaire (adaptation de l'offre aux préférences et habitudes alimentaires des personnes inscrites) et le discours sur la qualité développé au sein des initiatives. Celui-ci repose notamment sur des choix d'aménagement de l'espace, que nous allons détailler en nous intéressant à la façon dont les initiatives cherchent à se rapprocher de commerces traditionnels.

2 Un lieu où faire ses courses comme tout le monde ?

Comme le mentionne la Charte nationale des épiceries sociales, et comme l'indique la dénomination du modèle, celles-ci ont pour ambition d'offrir une expérience d'achat similaire à celle d'un commerce d'alimentation générale, afin de diminuer le sentiment de stigmatisation associé au recours à l'aide alimentaire. Cependant, dans les faits, de nombreux éléments continuent

[1] Entretien avec Béatrice, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

de distinguer les épiceries sociales des commerces traditionnels (ASDO, 2017). À travers une approche géographique à l'échelle micro de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact, fondée sur l'observation participante, nous allons interroger la forme commerciale des initiatives, ainsi que son influence sur l'expérience d'achat pour les personnes inscrites.

2.1 Des commerces comme les autres ?

Si l'Atelier des solidarités et Roul'Contact cherchent à se rapprocher du fonctionnement des commerces traditionnels, des différences notables persistent.

2.1.1 L'Atelier des solidarités : une épicerie ?

L'Atelier des solidarités est aménagé sur le modèle d'une épicerie de proximité. Il est d'ailleurs installé dans d'anciens locaux commerciaux, ayant accueillis pendant longtemps une boucherie (Photographie 7). À l'intérieur, les produits sont placés sur des rayonnages, et une attention particulière est portée à leur présentation, afin de les mettre en visibilité, selon des techniques commerciales classiques[1]. Les fruits et légumes sont quant à eux disposés dans des caisses, disposées chaque semaine pour la vente. Des réfrigérateurs et des congélateurs vitrés, semblables à ceux installés dans les grandes surfaces, ont également été installés. Les prix sont affichés, ainsi que la provenance des produits. Un espace d'encaissement se situe à l'arrière de la salle. La présence de ces différents marqueurs visuels du commerce alimentaire contribue à donner à l'Atelier des solidarités l'apparence d'une épicerie.

[1] Ces techniques, telles que le « facing », c'est-à-dire le fait de replacer les produits en avant des étagères au fur et à mesure de la vente, ont été enseignées aux bénévoles.

Photographie 9. L'aménagement intérieur de l'Atelier des solidarités

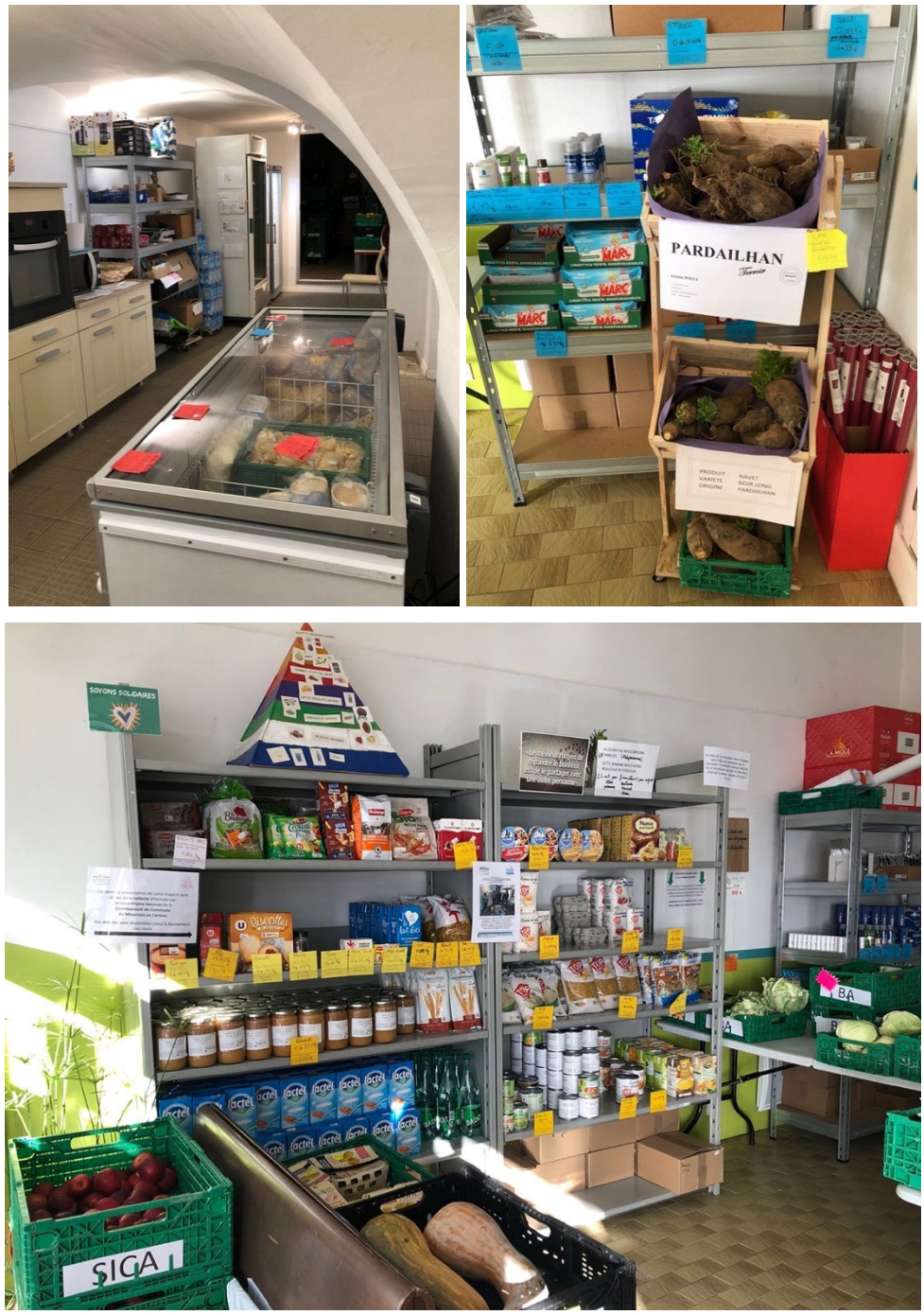

Clichés : C. Néel (2022, Saint-Pons-de-Thomières)

Ces photographies montrent l'aménagement intérieur du local de l'Atelier des solidarités. On distingue le congélateur et les réfrigérateurs (en haut à gauche), les rayonnages de produits secs et les caisses de fruits et légumes (en bas). On observe également des étiquettes. Celles-ci renseignent à la fois sur le prix au kilo, en distinguant le prix « épicerie » du prix « réel », pratiqué dans le circuit commercial classique. Par exemple, le lait est vendu 8 centimes le kilo, pour un prix « réel » de 80 centimes. Les étiquettes mentionnent également la provenance, notamment « SICA » (pour les produits fournis par la SICA du Caroux) et « BA » (pour les produits provenant de la Banque alimentaire). Des informations plus précises sur le pays ou la commune d'origine sont également généralement fournies par produit. En haut à droite, les navets de Pardailhan, un produit faisant partie du patrimoine alimentaire local, font l'objet d'une présentation spécifique, qui vise à mettre en valeur la qualité du produit : présentoir fait de bois brut, utilisation du terme « terroir », affichage du nom et du contact du producteur. Cette mise en valeur des produits locaux s'inscrit dans l'objectif de l'Atelier des solidarités de proposer une alimentation de qualité.

Cependant, plusieurs éléments distinguent l'Atelier des solidarités d'une épicerie traditionnelle. Certains découlent de contraintes internes, liées au fonctionnement de l'initiative. Les possibilités d'aménagement du local, par exemple, sont limitées par le manque de place disponible, qui ne permet pas de distinguer très nettement l'espace de vente des autres espaces, dédiés notamment au stockage et aux animations (Figure 27). La recherche d'un autre local est une préoccupation de Familles Rurales, mais se heurte au manque d'offre adaptée localement. Par ailleurs, l'Atelier des solidarités n'offre pas la possibilité de choisir quand faire ses courses, puisqu'un horaire de passage est attribué chaque semaine. Bien que celui-ci soit choisi par la chargée de mission pour s'adapter aux contraintes d'emploi du temps des personnes inscrites, cela nécessite de leur part des efforts d'anticipation et d'organisation. Par ailleurs, il est précisé aux personnes, dès la demande d'inscription, qu'elles doivent prévenir en amont si elles ne veulent ou ne peuvent pas venir faire leurs courses. Les horaires d'ouverture limités de l'Atelier des solidarités pour la vente (le mardi et le mercredi matin), liés à des contraintes d'approvisionnement (ramasse à la Banque alimentaire le lundi) et de ressources humaines (la vente nécessitant la présence en continu de plusieurs bénévoles), viennent restreindre d'autant plus l'accessibilité temporelle de l'épicerie sociale. La gamme de produits disponibles, qui se veut le plus large possible, est quant à elle limitée dans les faits par des contraintes matérielles. Au démarrage du projet, par exemple, l'absence de congélateur empêchait de proposer des produits surgelés. L'obtention d'équipements adaptés, particulièrement coûteux, constitue un enjeu majeur. Enfin, le principe de libre-service est partiellement limité, en raison de la grande variabilité des denrées reçues chaque semaine.

Figure 27. L'Atelier des solidarités : un espace multifonctionnel

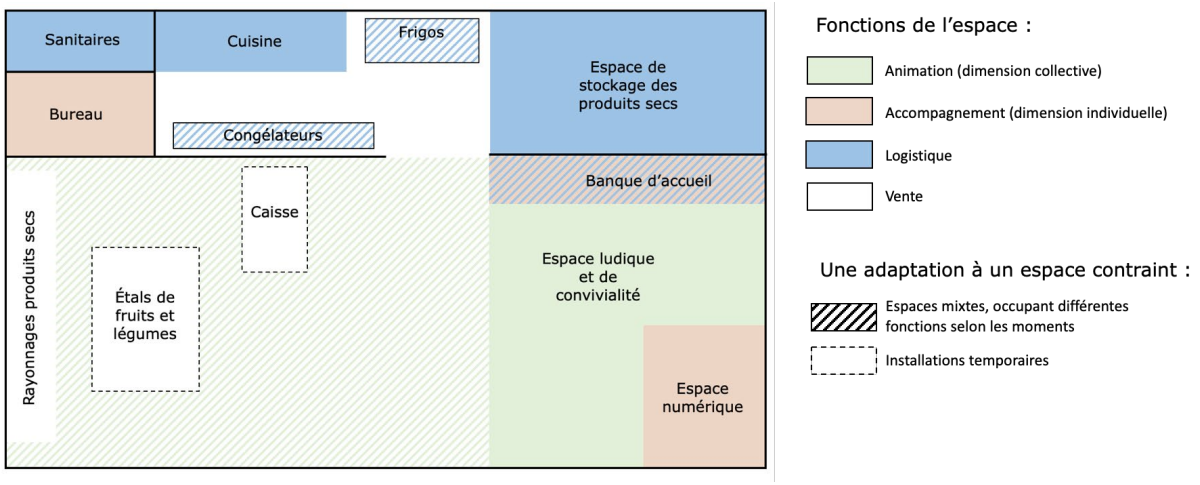

Réalisation : C. Néel

L'Atelier des solidarités est installé dans un local de taille réduite, qui oblige à réaliser certaines adaptations pour faire coexister les différentes fonctions du projet. Certains espaces sont ainsi dédiés à plusieurs fonctions, selon les moments. Par exemple, une partie de la pièce principale sert d'espace d'animation, mais aussi de vente. Pendant la vente, des éléments (caisse, étals de fruits et légumes) sont donc installés temporairement. Ces réaménagements fréquents du local sont une contrainte majeure, car ils demandent un temps de travail bénévole important, et car ils empêchent d'installer des équipements fixes qui permettraient de rapprocher davantage l'expérience d'achat de celle d'un commerce traditionnel.

Dans l'objectif de garantir une équité d'accès aux ressources alimentaires entre les personnes dans ce cadre contraint, l'équipe de l'Atelier des solidarités a mis en place plusieurs stratégies de régulation. L'achat de lait, un produit très demandé, est par exemple limité de manière permanente (un litre par foyer, plus un litre supplémentaire par enfant). De plus, chaque semaine, des règles de régulation différentes sont mises en place en fonction des stocks disponibles. Cela se traduit par des messages disposés dans l'épicerie, indiquant le nombre de personnes servies cette semaine, quels produits sont en accès limité, mas aussi quelles sont les denrées disponibles en grandes quantités, afin d'en encourager l'achat (Photographie 16). Cela passe aussi largement par l'action des bénévoles, chargées d'informer les personnes, de veiller au respect des règles, mais aussi de gérer le réassort des produits au cours de la vente[1]. Enfin, les créneaux de passage attribués sont modifiés chaque semaine, car les personnes venant faire leurs courses à l'ouverture de la vente ont accès à un choix plus large de produits (malgré les efforts de régulation), de meilleure fraîcheur[2].

[1] Par exemple, pour les produits disponibles en faibles volumes, de petites quantités sont mises à la vente en même temps, avec un réassort fréquent. C'est un moyen à la fois d'inciter les personnes à moins se servir, et de s'assurer que les produits seront toujours accessibles au cours des derniers créneaux de vente.

[2] Les conditions de conservation des fruits et légumes ne sont en effet pas optimales (absence de chambre froide). Pour certains produits fragiles, déjà détériorés lorsqu'ils sont récupérés à la Banque alimentaire, la dégradation peut être très rapide. Cela renvoie à la problématique du local, qui n'est pas adapté, mais aussi du manque de ressources financières du projet pour l'achat d'équipements.

D'autres éléments visent à distinguer volontairement l'Atelier des solidarités d'une épicerie. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le fait de ne pas mentionner le terme « d'épicerie » dans la dénomination du projet, et de veiller à conserver un local discret, qui n'affiche pas sa fonction commerciale (Photographie 7), ont été des conditions d'acceptation du projet. La discrétion est également un moyen de réduire la stigmatisation associée à la fréquentation de l'aide alimentaire, dans un souci de respect de la dignité des personnes :

> *« Par rapport aux bénéficiaires, on va pas étaler sa pauvreté comme ça devant tout le monde, fallait que ce soit discret. »*[1]

L'Atelier des solidarités est ainsi pensé pour se distinguer extérieurement d'une épicerie, en étant peu visible dans l'espace public, tout en s'en rapprochant par son aménagement intérieur.

2.1.2 Roul'Contact : un commerce ambulant ?

Roul'Contact s'inspire du modèle commercial du commerce itinérant, typique du milieu rural (Massal *et al.*, 2019). L'épicerie est en effet installée à bord d'un camion, qui effectue des tournées régulières dans les villages, lors desquelles il stationne sur un emplacement défini durant quelques heures. Elle est organisée en deux espaces de vente. À l'intérieur du camion, on trouve les produits secs, disposés sur des étagères, et les produits frais, dans un réfrigérateur vitré. À l'extérieur, les cartons de fruits et légumes sont alignés sur un présentoir incliné. Les prix et la provenance sont indiqués pour certaines denrées uniquement, quand il s'agit de produits locaux. Un espace d'encaissement est installé à l'intérieur du camion (Photographie 10). Comme pour l'Atelier des solidarités, on retrouve donc un ensemble de marqueurs du commerce alimentaire.

[1] Entretien avec la directrice de Familles Rurales (avril 2021).

Photographie 10. L'aménagement de Roul'Contact



Clichés : C. Néel (2021, sur la tournée de Roul'Contact)

Ces photographies montrent les différents espaces de vente de Roul'Contact. On distingue le réfrigérateur vitré et les étagères de produits secs (en bas). Les étagères les plus hautes sont inclinées, et un miroir a été installé au-dessus, afin de permettre une meilleure visibilité des produits. L'étal de fruits et légumes (en haut à droite), semblable à ceux que l'on peut trouver dans les marchés de plein vent, est installé à l'extérieur. On remarque qu'aucune information sur les produits n'est donnée. L'installation de distributeurs pour le vrac (en haut à gauche) s'inscrit dans la logique d'amélioration de la qualité de l'offre. Pour ces produits, bio et locaux pour la plupart, des étiquettes donnent la provenance, le nom du fournisseur, le mode de production et le prix. Comme pour l'Atelier des solidarités, les produits de qualité font l'objet d'une mise en valeur spécifique.

Cependant, comme pour l'Atelier des solidarités, Roul'Contact présente certaines différences avec un commerce traditionnel, notamment au niveau du libre-service. Tout d'abord, du fait d'un manque de place dans le camion, notamment pour les produits frais, le réfrigérateur étant de petite taille, une partie des denrées sont stockées dans un petit camion frigorifique, et proposées à la personne faisant ses courses par la chargée de mission. De plus, comme pour l'Atelier des solidarités, la logique de régulation est importante, afin de garantir un approvisionnement diversifié malgré la variabilité des denrées. Cela passe par une limitation du nombre de personnes servies sur chaque tournée[1], et par le choix des produits à proposer à la vente, au moment du chargement du camion. Sur la tournée, contrairement à l'Atelier des solidarités où les règles de régulation sont affichées, c'est la chargée de mission de l'épicerie qui indique aux personnes les quantités. Par ailleurs, l'organisation des tournées, avec un passage d'une demi-journée dans chaque village toutes les deux semaines, limite l'accessibilité temporelle de l'épicerie. Cependant, ce fonctionnement est caractéristique de l'ensemble des commerces ambulants, et ne constitue donc pas une contrainte spécifique de Roul'Contact. De plus, contrairement à l'Atelier des solidarités, il n'y a pas de créneau de passage instauré[2], ce qui laisse un peu plus de flexibilité aux personnes. Toutefois, il leur est demandé de prévenir en avance en cas d'absence.

L'aspect extérieur du camion constitue sans doute la différence la plus notable entre Roul'Contact et un commerce ambulant traditionnel (Photographie 10). Son graphisme, ses couleurs vives et le logo que l'on peut y lire (« des villages pleins de vitalité ! ») renvoient d'abord à la fonction d'animation de l'initiative. De plus, le camion ne possède pas d'ouverture latérale, qui permet habituellement dans les commerces itinérants de rendre visibles les marchandises, et de séparer les espaces dédiés aux commerçants de ceux destinés à la clientèle. La fermeture du camion de Roul'Contact permet de garantir une forme de confidentialité pour les personnes, qui choisissent d'abord leurs fruits et légumes à l'extérieur avant de terminer et de régler leurs courses à l'intérieur du camion, où elles se retrouvent seules avec la chargée de mission. Cet espace-temps permet d'assurer un accueil personnalisé des personnes, selon l'optique des épiceries sociales, que ce soit au travers d'un accompagnement dans le choix des produits[3], ou d'un échange autour de divers sujets. L'aménagement de Roul'Contact témoigne donc de formes d'adaptation volontaires du modèle du commerce ambulant, afin de mettre en œuvre les principes des épiceries sociales.

---

[1] Avec un seuil fixé à huit.

[2] Des créneaux avaient toutefois été instaurés lors de la reprise des tournées suite à la crise du Covid-19, dans un souci de respect des règles sanitaires.

[3] Certaines personnes ont par exemple informé la chargée de mission de contraintes alimentaires spécifiques liées à leur santé, ce qui lui permet de les orienter vers des produits adaptés, parfois même achetés spécialement.

Ainsi, l'aménagement de l'espace de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact présente de nombreuses similitudes avec celui d'un commerce traditionnel. Des différences persistent toutefois, qui tiennent à des contraintes organisationnelles mais aussi à des adaptations de la part des associations pour répondre aux objectifs de leur projet. On observe aussi dans les deux initiatives une logique d'« équipement » de la décision des consommateurs (Cochoy, 1999). La mise en avant des produits de qualité via des choix d'aménagement ou d'étiquetage vise en effet à encourager les personnes à se tourner vers cette offre.

2.2 Un mimétisme commercial perçu positivement

Il s'agit maintenant de s'interroger sur la manière dont le mimétisme des commerces traditionnels au fondement du modèle des épiceries sociales est perçu par les personnes inscrites. Deux éléments, le libre-service et le règlement des achats, sont particulièrement appréciés, pour l'Atelier des solidarités comme pour Roul'Contact.

2.2.1 Le libre-service : « *on est maîtres de ce qu'on veut* »

Le libre-service est un mode de fonctionnement très largement valorisé par les personnes inscrites. Il présente toutefois certaines limites.

- *Choisir : un moyen d'être acteur de son alimentation*

Le libre-service est associé à la notion de « choix », pour reprendre un terme employé de manière récurrente par les personnes inscrites :

> *« Et puis on rentre comme dans une épicerie, c'est-à-dire on va vraiment choisir, on se dit « tiens je vais prendre ça ». On est actifs, on est maîtres de ce qu'on veut. Il y a moins l'idée de, je vais dire un mot, charité, on dirait, que dans les Restos du Cœur. »*[1]

La comparaison avec une épicerie traditionnelle souligne le fait que l'épicerie sociale permet aux personnes de conserver leur statut de consommateur, qui se caractérise par une certaine liberté de choix, dans un cadre contraint. Ici, le pouvoir d'agir du consommateur est opposé à la « charité » vis-à-vis du bénéficiaire de l'aide alimentaire conventionnelle, qui désigne une forme de soutien discriminante, renvoyant les personnes à leur situation de pauvreté. Plus concrètement, le libre-service permet également de pallier certains dysfonctionnements de l'aide alimentaire :

[1] Entretien avec Carmen, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

« L'épicerie c'est parfait puisque c'est un choix, on choisit, on n'achète pas ce qu'on va gaspiller. »[1]

La référence au gaspillage renvoie à une pratique courante lors des distributions de colis, où l'absence de choix amène certaines personnes à jeter une partie des denrées, qui ne correspondent pas à leurs habitudes alimentaires[2].

La crise du Covid-19 a contribué à mettre en évidence l'importance du libre-service. En effet, face aux contraintes sanitaires, l'Atelier des solidarités comme Roul'Contact se sont adaptés en passant à un système de colis. Si cela a permis de maintenir partiellement le lien avec les personnes, et de continuer à fournir une aide alimentaire dans une période où les difficultés pouvaient être accentuées pour certains foyers, cela a été souvent vécu comme une expérience dégradée de l'initiative :

« Et puis après par exemple pendant le Covid on pouvait pas venir chercher, ils distribuaient les sacs. Et là c'était pas terrible, parce que tu pouvais pas choisir, tu devais prendre ce qu'ils donnaient. »[3]

Ces propos illustrent bien les perceptions opposées des deux modes de fonctionnement. La distribution du colis est décrite comme une expérience passive de la part de la personne inscrite, l'action se situant du côté des organisateurs (« *ils distribuaient* », « *ils donnaient* »). Elle renvoie également à une forme de contrainte, comme en témoigne l'usage du verbe devoir (« *tu devais prendre* »). À l'inverse, l'évocation du mode de fonctionnement ordinaire de l'épicerie, qui apparaît ici à la forme négative, place la personne inscrite dans une position de sujet agissant (« venir chercher », « pouvoir choisir »). Ainsi, le libre-service permet aux personnes d'accéder à des denrées qui correspondent à leurs préférences alimentaires, mais surtout de conserver leur pouvoir d'agir en matière d'alimentation, confisqué dans le système d'aide alimentaire conventionnelle.

- *Une mise en œuvre partielle du libre-service : réguler pour un accès juste*

Cependant, nous avons vu que le principe de libre-service se heurte aux contraintes de l'approvisionnement, obligeant les initiatives à limiter l'accès à certains produits. Dans l'ensemble, la logique de régulation semble avoir été intégrée par les personnes inscrites. Selon la chargée de mission de Roul'Contact, « *tout le monde sait qu'il faut faire pour tout le monde* »[4]. Cela se traduit par des

[1] Entretien avec Chantal, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[2] De nombreux témoignages de bénévoles de l'aide alimentaire décrivent des situations où les personnes trient leur colis à la sortie de la distribution, et jettent certains produits à la poubelle.
[3] Entretien avec Meryem, inscrite et service civique à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[4] Échanges informels avec une salariée lors d'une tournée de Roul'Contact (mai 2021).

formes d'adaptation des pratiques d'achat, que ce soit en limitant les quantités achetées sur les produits peu disponibles[1], mais aussi le volume total des courses effectuées :

> *« Et presque je pourrais faire mes courses que là-bas, mais bon, moi je peux pas. Je sais qu'il y en a qui en ont plus besoin que moi, tu vois des familles avec des enfants qui en ont vraiment plus besoin. »*[2]

Séverine dit ainsi ne pas acheter à l'Atelier des solidarités autant que ce que lui permettrait le budget mensuel dont elle dispose[3], selon une logique d'auto-régulation, car elle estime que d'autres sont plus en difficulté qu'elle. Son discours se retrouve très largement chez les personnes inscrites, pour lesquelles le principe d'équité prévaut. La répartition juste des ressources alimentaires n'est pas égalitaire, mais doit tenir compte des besoins différenciés de chacun.

L'attention portée à cet enjeu de répartition s'accompagne de sentiments de frustration, voire d'injustice. Quelques personnes contestent les règles de régulation, en exprimant le fait que les quantités proposées pour certains produits ne correspondent pas à leurs besoins :

> *« Tu peux prendre qu'une seule boîte de haricots verts, mais tu peux pas en prendre ni deux, ni trois. […] Une petite boîte de ratatouille, elle proposait ça pour deux personnes. À chaque fois je lui disais « mais ta petite boîte de ratatouille là, ça sert juste de boucher le trou d'une dent ». »*[4]

D'autres regrettent au contraire que les règles de répartition ne soient parfois pas mises en œuvre :

> *« Il y a certaines quantités où ça manque, pas que pour moi, mais un peu pour tout le monde dans le magasin*[5] *des fois. Comme pour le coup de la pastèque. Il y a que huit pastèques. Mais il y a pas huit clients qui sont inscrits. Il y a plus d'une trentaine de clients inscrits. Donc quand tu sais que t'as que huit pastèques, tu les coupes en quatre ou en huit. Pour faire en sorte que pratiquement tous les clients puissent avoir au moins un bout quand même. »*[6]

Ces deux extraits d'entretien traduisent des réactions différentes face à la contrainte que représente la limitation des ressources. Les propos de Patrice expriment la frustration de ne pas pouvoir se servir autant qu'il le souhaiterait, tandis que Cécile insiste sur la nécessité de limiter les quantités afin que tout le monde puisse avoir accès à chaque produit.

---

[1] Nous avons pu observer que beaucoup de personnes se renseignent d'elles-mêmes sur la disponibilité des produits.
[2] Entretien avec Séverine, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[3] Pour rappel, à l'Atelier des solidarités, les personnes disposent d'une somme mensuelle à dépenser dans l'épicerie, calculée en fonction du reste à vivre du foyer.
[4] Entretien avec Patrice, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[5] Les termes employés (« magasin », « clients ») montrent que malgré les contraintes évoquées, Cécile perçoit avant tout l'Atelier des solidarités comme un commerce.
[6] Entretien avec Cécile, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

Au sein des deux initiatives, certaines personnes sont pointées du doigt pour ne pas respecter les règles :

> *« Quand les jumeaux ils y vont, moi je trouve ça un petit peu dégueulasse. Parce qu'ils y vont un par un, pourtant ils habitent ensemble […], à eux tout seuls ils dévalisent pratiquement le camion. Il y en a un qui va, il va ranger ses courses, après t'as l'autre jumeau qui y va, il en prend autant. C'est dégueulasse, je trouve. »*[1]

Ainsi, si le principe de libre-service a un impact positif sur l'expérience des personnes inscrites, dans les faits, sa mise en œuvre n'est pas totale. Un enjeu majeur pour les initiatives consiste alors à définir des pratiques de régulation qui permettent de limiter les sentiments d'injustice.

2.2.2 La participation financière : « *t'es pas en train de faire la manche* »

Malgré les difficultés financières rencontrées par les personnes inscrites, la très grande majorité apprécient le fait de devoir régler leurs courses :

> *« Tu payes quand même quelque chose, donc t'es pas en train de faire la manche. »*[2]

La participation financière permet de rendre l'expérience de l'aide alimentaire plus digne, en la rapprochant de celle d'un commerce traditionnel. Le passage à la caisse, et l'échange monétaire qu'il implique, représente ainsi un élément symbolique central dans le modèle des épiceries sociales. Dans certains cas, il constitue même une condition d'acceptation du dispositif :

> *« Là encore ça va, tu payes, donc déjà ça te rassure. Mais ça aurait été quelque chose de gratuit non, moi j'aurais pas voulu.*
>
> *Enquêtrice : Le fait de payer, tu trouves que c'est mieux ?*
>
> *Ben oui, ça te rassure. Tu te dis même si par exemple c'est 10 euros dans un magasin, là tu vas avoir à 5 euros. Moitié prix. Mais au moins tu sais que c'est un budget, tu payes. Mais à moitié prix. Je me dis c'est comme si j'allais à Lidl ou à Leader Price, ou à la Halle. »*[3]

Meryem déclare ne jamais avoir eu recours à l'aide alimentaire conventionnelle, car elle trouve l'expérience du don humiliante : « *je crois que j'aurais trop honte en fait, je crois que je me mettrais à pleurer* ». Pour se « rassurer », dans son discours, elle assimile l'Atelier des solidarités à une forme de magasin *discount*, où les prix pratiqués seraient simplement plus bas. On remarque d'ailleurs

[1] Entretien avec Patrice, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Entretien avec Jessica, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).
[3] Entretien avec Meryem, inscrite et service civique à l'Atelier des solidarités (février 2022).

qu'elle surestime les montants, en parlant de prix divisés par deux, quand les produits sont en réalité vendus à 10 % (et 30 % pour l'approvisionnement local) de leur valeur marchande. Le fait de minimiser les différences entre l'épicerie sociale et des formes de commerce traditionnelles est un moyen de se penser en tant que consommatrice.

Enfin, pour certaines personnes, le montant réglé est plutôt perçu comme une manière de contribuer au fonctionnement de l'initiative :

> *« Et surtout ce que j'aime bien dans ce système de Roul'Contact c'est qu'on participe quand même un peu. Vous voyez c'est pas on vous donne comme ça. Parce que j'aime pas trop la charité, c'était pas trop mon truc ça. Et donc là le fait participer quand même un peu, je trouve que c'est bien. Et puis le fait de participer, on a de bons produits quoi, en plus. »*[1]

Dans le discours de Martine, la participation financière des personnes inscrites est présentée comme un moyen pour l'épicerie sociale d'avoir des ressources plus importantes que celles des structures d'aide alimentaire conventionnelle, et ainsi de pouvoir acheter des denrées de meilleure qualité. Si en réalité le poids des achats réalisés par les personnes inscrites reste très faible dans le modèle économique des épiceries sociales, cela permet symboliquement de les inclure dans le fonctionnement de l'initiative. La contrepartie financière est un moyen de sortir de la logique du don.

Toutefois, pour les personnes en grande précarité financière, cela peut représenter un frein d'accès à l'épicerie, comme l'exprime Cécile, une mère de famille sans emploi, vivant seule avec ses six enfants, et inscrite à l'Atelier des solidarités :

> *« Des fois c'est vrai que ça peut être un peu embêtant [le fait de devoir payer]. Pour certaines personnes. Même pour moi-même ça m'arrive. Parce que du coup, c'est vrai que quand t'as pas d'argent tu peux pas trop y aller. Donc d'un côté c'est avantageux mais pas d'un autre côté. Parce que si tu te retrouves sans rien et que tu peux pas y aller parce que tu n'as pas d'argent et tu n'oses pas y aller pour demander, tu veux pas faire de crédit, résultat tu restes sans rien. »*[2]

La chargée de mission évoque d'ailleurs une fréquentation de l'épicerie plus faible à la fin du mois, lorsque certains ménages se retrouvent sans ressources financières. Pour pallier ce problème, et garantir une continuité de l'offre, la possibilité de faire crédit a été introduite, à l'Atelier des solidarités comme à Roul'Contact[3]. Cela inverse cependant le sens de la participation financière. Alors que celle-ci est pensée pour rendre l'expérience d'achat plus digne, le crédit replace les

---

[1] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Entretien avec Cécile, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[3] Sans pour autant être formalisée. Dans les deux cas, il s'agit d'une forme d'arrangement proposée par la chargée de mission, au cas par cas, pour s'adapter à la situation de certains ménages.

personnes dans une position de dette, sur les plans monétaire comme symbolique. Comme a pu le révéler l'observation participante, certains font donc le choix de ne pas venir à l'épicerie, plutôt que de demander un crédit. Le principe de participation financière se révèle donc ambivalent, en fonction des publics.

***

L'approche géographique à l'échelle micro de l'espace des initiatives met en lumière les paradoxes du mimétisme commercial recherché par les épiceries sociales. Elle montre une tension entre une volonté de ressembler à un commerce pour rendre plus digne l'accès à l'alimentation pour les personnes inscrites (échelle de l'initiative) et l'impératif de ne pas afficher le dispositif en tant qu'épicerie aux yeux de la population locale (échelle du territoire). Cela se traduit par des logiques d'aménagement différenciées entre intérieur et extérieur. Ce contraste est directement lié aux contraintes spécifiques d'ancrage territorial imposées par la ruralité (voir chapitre 5). On observe également une tension entre la mise en œuvre de principes fondamentaux de fonctionnement des épiceries (libre-service, échange monétaire) et la réalité de l'approvisionnement et des publics reçus. Cela conduit à des adaptations co-conduites par les porteurs de l'initiative et les personnes inscrites, comme la régulation des denrées. Finalement, l'interrogation sur la juste répartition des ressources alimentaires au sein des épiceries constitue une des principales différences avec le fonctionnement d'un commerce classique. Ces conclusions rejoignent celles d'une autre étude sur les épiceries sociales, qui montre le « *sens ordinaire de la justice* » auquel fait appel la mise en place de l'aide alimentaire (Beurois, 2022). Malgré les multiples contraintes, les efforts opérés au sein des initiatives pour se rapprocher d'une expérience d'achat classique sont perçus positivement par les personnes inscrites. Comparativement à l'aide alimentaire conventionnelle, c'est un moyen d'accéder à une alimentation plus en accord avec leurs préférences et habitudes alimentaires, et d'une manière plus digne. Les initiatives se distinguent aussi de ce système en proposant un accompagnement plus large des personnes, au-delà de la réponse à des besoins alimentaires.

3 Un lieu d'accompagnement des personnes, au-delà des seuls besoins alimentaires

La précarité alimentaire n'est qu'une des facettes de situations de précarité plus globales. Le modèle des épiceries sociales souhaite prendre en compte cette multidimensionnalité de la précarité, en ne limitant pas l'aide fournie par le dispositif à la vente à moindre coût de ressources alimentaires. Un accompagnement plus complet des personnes doit être proposé, à travers des

temps individuels et collectifs[1]. L'aide alimentaire constitue alors autant une réponse à des besoins alimentaires qu'une porte d'entrée pour traiter diverses problématiques liées à la précarité (isolement social, non-recours aux droits…). Dans les faits, les modalités et la régularité de l'accompagnement individuel et des animations collectives sont très variables (ASDO, 2017). L'Atelier des solidarités et Roul'Contact illustrent cette ambition de faire de l'aide alimentaire un levier pour développer un projet social plus large. Nous allons voir sous quelles formes cela se traduit dans les initiatives, et comment les publics reçoivent et s'approprient cette dimension des projets.

3.1 Des projets multifonctionnels

Les projets de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact poursuivent des objectifs qui dépassent la réponse à des difficultés d'accès à l'alimentation.

3.1.1 L'Atelier des solidarités : un espace de sociabilité et de développement du pouvoir d'agir

Si la Fédération de l'Hérault de Familles Rurales accepte de porter le projet du Conseil départemental d'implanter une structure d'aide alimentaire dans les Hauts cantons (voir chapitre 5), malgré son manque d'expérience dans ce domaine, c'est parce qu'elle y voit une opportunité de déployer un projet plus large, qui correspond aux missions du Mouvement telles que définies à l'échelle nationale : accompagner les familles, contribuer au développement des territoires ruraux et périurbains, favoriser l'engagement citoyen et le pouvoir d'agir des personnes[2]. L'Atelier des solidarités est en effet présenté comme un moyen de répondre à des besoins des familles du territoire : « *Il répond sur le territoire du Saint-Ponais aux problématiques de précarité alimentaire, que connaissent un nombre de familles important sur le territoire.* »[3]. Mais dès le départ, l'ambition est d'aller au-delà de la fonction d'aide alimentaire :

> *« Déjà on avait bien dans l'idée que l'aide alimentaire c'est bien mais […]. Enfin, si on y allait c'était pas uniquement pour nourrir au sens propre, derrière il fallait qu'il y ait autre chose. »*[4]

Pour Familles Rurales, l'épicerie est également un espace support pour développer un projet plus large, portant des objectifs divers. À travers l'implication bénévole, essentielle dès la

[1] Notice de la Charte nationale des épiceries sociales et solidaires (ministère des Solidarités et de la Santé, 2020).
[2] Orientations du Mouvement 2020-2024 (Familles Rurales).
[3] Extrait du site Internet de la Fédération Familles Rurales de l'Hérault (https://herault.famillesrurales.org/120/epicerie-sociale-atelier-des-solidarites), consulté le 11/07/2023.
[4] Entretien avec la directrice de Familles Rurales (avril 2021).

phase d'émergence du projet (voir chapitre 5), l'association souhaite favoriser le pouvoir d'agir et l'implication citoyenne des personnes, comme nous le détaillerons plus loin (6.1). L'Atelier des solidarités est également pensé pour être un espace de rencontre, de sociabilité, ouvert à tous les habitants du territoire. La solidarité recherchée n'est pas seulement alimentaire :

> *« Être solidaire c'est d'abord aller vers les autres, lutter contre l'éloignement et l'isolement par l'entraide et les solidarités de proximité entre les générations et les familles »*[1].

La dimension sociale est au cœur du projet[2]. Elle passe par un accompagnement des publics en situation de précarité, qui peuvent trouver à l'Atelier des solidarités un espace d'écoute et d'information sur leurs droits et sur les ressources auxquelles ils peuvent avoir accès. Un espace numérique est également mis à disposition, pour effectuer des démarches en ligne, en bénéficiant si besoin d'un accompagnement, ou pour consulter Internet, dans une optique de lutte contre la fracture numérique (Photographie 11). Ainsi, l'épicerie joue un rôle de porte d'entrée pour atteindre des publics en situation de précarité, qui peuvent bénéficier d'un accompagnement plus large. Mais le volet social du projet renvoie aussi à la volonté de créer un espace de sociabilité, ce qui se traduit dans l'aménagement du lieu. Une partie du local est en effet réservée aux activités ludiques (jeux pour enfants, bibliothèque) et à la convivialité, même lors de la vente (Figure 27). De plus, en dehors des moments d'ouverture de l'épicerie sociale, l'Atelier des solidarités abrite également des activités : jeux, animations sportives et culturelles, ateliers.

L'animation socio-culturelle de l'Atelier des solidarités est pensée comme un vecteur de convivialité et d'échanges, mais aussi de sensibilisation, notamment autour de l'alimentation. Pour l'année 2021, 26 ateliers ont ainsi été effectués pour un total de 206 passages[3] ; 22 d'entre eux touchaient à la thématique alimentaire, à travers une diversité d'approches (nutrition, repas partagé, jardinage, cuisine, cueillette de plantes comestibles, alimentation locale, compost…) renvoyant à l'ensemble des maillons du système alimentaire, de la production à la gestion des déchets, avec une attention particulière portée sur la consommation (Photographie 12). La grande majorité de ces interventions ont été réalisées dans le cadre de partenariats avec des associations locales ou des acteurs publics, notamment le Conseil départemental et le Pays Haut-Languedoc et Vignobles (voir chapitre 5). En parallèle d'une amélioration de la qualité de l'offre d'aide alimentaire proposée, en

[1] Diagnostic « Projet épicerie solidaire itinérante » (Familles Rurales, 2018).
[2] Cela se traduit dans la manière dont celui-ci est introduit par la travailleuse sociale de Familles Rurales chargée de réaliser les inscriptions. La dimension d'animation est présentée en premier lieu, avant le volet aide alimentaire.
[3] Bilan de l'Atelier des solidarités (2021). Le comptage se fait en termes de passages, et non de personnes, car certaines personnes ont participé à plusieurs ateliers.

direction de publics ciblés, Familles Rurales porte donc une ambition d'éducation et de sensibilisation autour des enjeux alimentaires, qui vise l'ensemble de la population locale :

> *« Les échanges mettent en avant la pertinence de toucher le public ayant le plus besoin d'un accès à l'alimentation et à la fois une sensibilisation à une alimentation de qualité à destination de tous. »*[1]

Toutefois, cette mixité des publics, qui traduit une volonté de sortir d'un traitement du problème public de l'accessibilité alimentaire uniquement par l'aide alimentaire, est difficile à mettre en œuvre. L'Atelier des solidarités, conçu pour être un « *lieu ressource dans un bourg centre* »[2], est largement associé à l'épicerie sociale, que ce soit par la population locale ou par les partenaires du projet. Il est ainsi fréquenté quasi exclusivement par des personnes inscrites à l'épicerie et des bénévoles. Les restrictions liées au Covid-19, qui ont limité les capacités d'accueil du lieu et les possibilités d'animation, ont pu être un facteur limitant de l'ouverture de l'initiative à un public plus large et divers. Mais aujourd'hui, le principal frein au développement d'une plus grande mixité semble être les représentations associées au projet.

[1] Diagnostic « Projet épicerie solidaire itinérante » (Familles Rurales, 2018).
[2] *Ibid.*

Photographie 11. L'espace numérique de l'Atelier des solidarités



Cliché : C. Néel (2022, Saint-Pons-de-Thomières)

Cette photographie représente l'espace numérique de l'Atelier des solidarités, en libre accès et ouvert à tous. À gauche, on distingue également une partie de l'espace ludique. Ces éléments témoignent de la multifonctionnalité du projet.

Photographie 12. Un atelier de sensibilisation autour de l'alimentation à l'Atelier des solidarités



Cliché : C. Néel (2021, Saint-Pons-de-Thomières)

Cette photographie a été prise lors d'un atelier autour de l'alimentation durable animé par Les Petits Débrouillards, une association d'éducation populaire. Ce partenariat a été rendu possible grâce au soutien du Département. On voit les participantes choisir à partir de la célèbre série de photographies de Peter Menzel, où des familles de différents pays posent devant la nourriture qu'elles consomment durant une semaine, celle qui correspond le plus à leur vision d'une alimentation de qualité. Le public de l'atelier, exclusivement féminin, est représentatif de la dimension genrée de la participation aux activités proposées par l'Atelier des solidarités.

3.1.2 Roul'Contact : un espace de vie sociale ouvert

Concernant Roul'Contact, l'aide alimentaire ne représente à l'origine qu'un volet de l'initiative, d'abord conçue dans un objectif d'animation de la vie sociale locale, qui s'inscrit dans le projet plus large de l'association Terre-Contact (voir chapitre 5). Au lancement de la tournée, en 2017, la partie épicerie sociale n'est même pas encore en fonctionnement, en raison du long travail de mise en place que cela implique, en collaboration avec les travailleurs sociaux. Seule une épicerie classique, proposant quelques produits locaux, est présente. Puis entre 2018 et 2020, l'épicerie a un fonctionnement mixte, avec des produits proposés à tous à leur valeur marchande[1], et une partie épicerie sociale, sur orientation des travailleurs sociaux (4.1.2). Cependant, la mixité de l'épicerie est abandonnée, et un recentrage s'opère autour de la fonction d'aide alimentaire, face à des besoins plus importants qu'attendu : « *on est submergées par les besoins d'aide alimentaire* »[2]. L'objectif de décloisonnement de l'initiative, d'ouverture à tous les publics, est donc mis à mal par l'urgence alimentaire qui s'exprime sur le territoire.

Cependant, si le volet alimentaire se recentre sur les publics en situation de précarité, la dimension d'animation du projet s'adresse toujours à l'ensemble de la population. Dans chaque village, Roul'Contact cherche donc à s'installer à proximité de lieux fréquentés par les habitants (jardins publics, terrains de sport, médiathèque, place centrale), afin de donner de la visibilité à l'initiative, et de favoriser son appropriation par la population (Photographie 13). L'animation s'organise autour de différents espaces : un espace dédié aux enfants, un espace de sociabilité et un espace d'atelier, géré par l'animatrice, qui propose une activité différente lors de chaque passage. Par rapport à l'Atelier des solidarités, la dimension de sensibilisation est plus affirmée au moment de la vente, assurée par la chargée de mission, mais moins forte dans les animations proposées, qui insistent plutôt sur la convivialité, le développement de savoir-faire et l'émancipation des personnes, qui ont la possibilité de proposer un atelier[3]. La thématique alimentaire est également moins marquée (beaucoup d'animations portent sur des activités manuelles ou artistiques), même si elle est régulièrement présente (Photographie 14). Plus récemment, afin de répondre aux problématiques d'accès au numérique rencontrées par certaines personnes, un espace informatique a été mis à disposition (Photographie 15), qui s'inscrit dans un objectif d'accompagnement social.

[1] La marge réalisée devant servir à financer en partie l'épicerie sociale, selon un principe de solidarité interne à l'initiative.
[2] Entretien avec des salariées de Terre-Contact (mars 2021).
[3] Plusieurs personnes inscrites à l'épicerie sociale ont effectivement organisé et animé des ateliers sur la tournée de Roul'Contact.

Peu après le lancement du projet, le constat tiré par les acteurs de Roul'Contact est celui d'une mixité difficile à mettre en œuvre sur le volet épicerie, mais qui fonctionne bien sur le volet animation :

> *« Si l'épicerie a du mal à se développer sur les deux volets avec la petite équipe actuelle, la mixité est cependant bien présente sur le lieu d'animation : participants et « participants bénéficiaires » partagent le même temps d'animation. A Nébian, par exemple, les habitants sont nombreux à participer aux animations de Roul'Contact. »*[1]

L'animatrice dit avoir eu jusqu'à une vingtaine de participants sur une animation, avec un public allant au-delà des personnes inscrites à l'épicerie sociale, notamment composé de beaucoup d'enfants[2]. Toutefois, les observations menées sur la tournée entre avril 2021 et octobre 2022 montrent une mixité très faible, avec une initiative dont le public est quasi exclusivement composé des personnes inscrites à l'épicerie sociale. Cette dynamique de fermeture du projet est regrettée par les chargées de mission de Roul'Contact, d'après qui la crise du Covid-19 a constitué une bascule. Pendant cette période, seul le volet d'aide alimentaire s'est poursuivi, d'abord sous forme de colis pour limiter les contacts, puis avec la reprise des tournées, mais sans la dimension d'animation. Depuis la reprise progressive des activités ouvertes à tous, l'animatrice éprouve une réelle difficulté à faire revenir les habitants, malgré des efforts de communication. On peut faire l'hypothèse que les abandons successifs du fonctionnement mixte de l'épicerie, puis du volet d'animation durant la crise du Covid-19, ont contribué à transformer les représentations associées au dispositif, aujourd'hui largement perçu comme une structure d'aide alimentaire, et souffrant d'une forme de stigmatisation. Lors d'un comité de pilotage de l'initiative[3], une habitante se fait ainsi l'écho d'un discours présent au sein de la population locale : « *ce sont des cassos, donc on ne veut pas se mélanger* ».

Aujourd'hui, Roul'Contact se donne comme priorité d'ouvrir de nouveau l'initiative à l'ensemble des habitants. Cela se traduit notamment par la reprise d'un fonctionnement mixte de l'épicerie, avec une double tarification, opérante depuis 2023. Cela passe également par une demande d'agrément pour devenir un Espace de Vie Sociale (EVS). Ce dispositif, porté par la CAF, vise à contribuer au financement de structures de proximité touchant tous les publics, et développant des actions collectives[4]. La prédominance du volet épicerie sociale, qui cible un public spécifique, a constitué un frein majeur à l'obtention de cet agrément. Afin de démontrer que

---

[1] « Rapport d'activité de l'épicerie pour tous Roul'Contact » (Terre-Contact, 2019).
[2] La mixité intergénérationnelle de l'initiative a toujours été très limitée, ce que les acteurs de Roul'Contact expliquent notamment par le graphisme du camion.
[3] Auquel nous avons assisté (juin 2021).
[4] Site Internet de la CAF (https://www.caf.fr/partenaires/espace-de-vie-sociale), consulté le 18/07/2023.

l'initiative s'adresse à l'ensemble de la population, Roul'Contact a ainsi réalisé en 2021 un diagnostic partagé, en allant à la rencontre des élus et des habitants pour recueillir leur parole et leurs attentes vis-à-vis du dispositif[1]. En 2023, Roul'Contact est en phase de préfiguration pour devenir un EVS. Après une phase de fermeture, l'initiative semble donc de nouveau engagée dans une dynamique d'ouverture.

[1] Plusieurs leviers ont été utilisés : questionnaires, entretiens, réunions collectives.

Photographie 13. Les différents espaces d'animation de Roul'Contact



Cliché : C. Néel (2021, Pouzols)

La photographie montre les différents espaces d'animation mis en place sur la tournée de Roul'Contact. À gauche de l'image, un espace dédié aux enfants est installé, avec du matériel ludique et éducatif à disposition. Une grand-mère y joue avec sa petite-fille. Juste derrière, des transats et une table où des boissons chaudes sont en libre-service composent l'espace de sociabilité. À droite, l'animatrice de Roul'Contact prépare l'atelier du jour. À l'arrière-plan, on distingue un jardin public, qui témoigne de la volonté de l'initiative de s'installer à proximité des lieux de vie des villages, dans une logique d'ouverture.

Photographie 14. Un atelier cuisine



Cliché : C. Néel (2021, Nébian)

Photographie 15. L'espace numérique



Cliché : C. Néel (2021, Pouzols)

À gauche, des personnes inscrites à Roul'Contact participent à un atelier cuisine, dont l'objectif est de créer de la convivialité au sein de l'initiative et de partager des savoir-faire. Comme pour l'Atelier des solidarités, le public est féminin. À droite, un espace numérique est mis à disposition. Au-delà la fonction de vente alimentaire, Roul'Contact est donc un espace de sociabilité et de services.

Ainsi, au-delà de leur fonction d'aide alimentaire, les initiatives proposent un accompagnement plus large, qui vise à lutter contre des situations de précarité multidimensionnelles. Par ailleurs, elles offrent des services et des animations ouverts à tous, dans l'objectif de créer des lieux ressource et de sociabilité dans des espaces ruraux où ils sont rares. La mise en œuvre de ce volet se heurte cependant à la difficulté de créer de la mixité.

3.2 Des initiatives perçues au-delà de leur fonction alimentaire : « *c'est pas un endroit où on consomme et on repart* »[1]

Les personnes inscrites, dans leur grande majorité, s'approprient les initiatives au-delà de leur fonction d'approvisionnement alimentaire.

3.2.1 Des espaces de sociabilité et de solidarités

L'Atelier des solidarités et Roul'Contact sont appropriés en tant qu'espaces de sociabilité et d'animation à des degrés divers. Certaines personnes inscrites se contentent de venir y faire leurs courses. Mais la plupart ont des usages de ces espaces qui ne se limitent pas à l'approvisionnement alimentaire. Les mères de famille monoparentale, qui constituent le principal public des initiatives, sont notamment nombreuses à s'approprier la dimension d'animation des projets pour leurs enfants :

> *« C'est bien parce que ça fait passer le temps, ça fait passer un moment en collectivité, et puis ça permet aux enfants aussi de faire des choses manuelles et de créer des choses avec leurs parents, et des choses d'eux-mêmes. »*[2]

Les initiatives offrent un espace privilégié à certaines mères pour partager des activités avec leurs enfants. À l'Atelier des solidarités, les moments d'animation collective sont d'ailleurs organisés le mercredi après-midi, afin de favoriser la participation du jeune public. En revanche, le fonctionnement en itinérance de Roul'Contact ne permet pas ce mode d'organisation, ce qui est parfois regretté :

> *« Là le fait que ça soit le vendredi, les enfants ils sont à l'école. Donc ils peuvent pas venir, c'est ça le souci. »*[3]

Si les mères soulignent l'intérêt des initiatives pour leurs enfants, elles les pratiquent également en tant qu'espaces de sociabilité pour elles-mêmes. L'observation montre que la plupart des personnes restent plus longtemps que le temps nécessaire pour faire leurs courses, et en

[1] Entretien avec Carmen, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[2] Entretien avec Cécile, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[3] Entretien avec Aurélie, inscrite à Roul'Contact (janvier 2022).

profitent pour discuter, prendre des nouvelles. La tournée de Roul'Contact, qui passe tous les quinze jours, est un moment de « rendez-vous », où certaines personnes prennent l'habitude de se retrouver :

> *« Je venais boire le café avec eux, on discutait pendant une heure et demie, on restait assis au soleil là l'été dernier […]. C'était un peu notre rendez-vous du vendredi matin. »*[1]

Dans des villages où les espaces de rencontre sont parfois considérés comme manquants, Roul'Contact constitue un vecteur de lien social :

> *« Il y a des villages où il y a des choses qui sont mises en place, là ici non, il y a pas. Donc ici c'est agréable de voir arriver le camion. Je dirais que ça remplace la lettre du facteur. En meilleur, Roul'Contact. Parce que souvent le facteur c'est les factures, donc c'est pas rigolo. Mais Roul'Contact oui, ça crée des liens. Je pense que c'est bien parce qu'on boit son petit café comme on a fait la dernière fois, dans une ambiance conviviale, décontractée. C'est ça qui est bien. On peut parler, on échange. »*[2]

Roul'Contact joue en fait un rôle semblable à celui des commerces ambulants, dont l'importance sociale est très forte dans les espaces ruraux (Massal *et al.*, 2019). À l'Atelier des solidarités, les personnes ont tendance à rester moins longtemps lors de leurs courses, du fait du manque de place disponible, et de la dissociation entre moments de vente et d'animation. Toutefois, cela reste un moment d'échange. De plus, l'ouverture du local tout au long de la semaine permet aux personnes d'y passer à tout moment, parfois simplement pour discuter. Pour certaines personnes, les initiatives permettent ainsi de rompre l'isolement, et d'atténuer une forme de précarité sociale. C'est par exemple le cas de Françoise, qui a emménagé dans un village de la tournée de Roul'Contact il y a trois ans :

> *« Moi je connais pas beaucoup de monde, je suis partie quatorze ans dans le Gard, je suis revenue j'ai retrouvé quelques personnes mais j'ai pas retrouvé grand-monde. Et du coup voilà, je fais connaissance aussi avec d'autres personnes, je trouve ça sympa. »*[3]

Françoise n'est pas originaire de la commune où elle s'est installée, mais a passé une partie de sa vie dans la région. Elle habite un appartement situé en périphérie du village, et son réseau de sociabilité local est très restreint, se limitant à l'échelle micro-locale du voisinage :

> *« Je fréquente pas trop. C'est vrai c'est ce qu'on disait hier avec les voisines, on buvait un coup dehors et on se disait qu'on était pas vraiment [du village], on se sentait pas vraiment habitantes [du village] parce qu'on est un peu à part. »*

---

[1] *Ibid.*
[2] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[3] Entretien avec Françoise, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).

Françoise est donc peu ancrée dans le village, et dit souffrir d'isolement depuis le départ récent de sa fille du domicile familial. Roul'Contact lui permet d'étendre son réseau de relations sociales, et de renforcer son intégration dans la vie locale. Le rôle d'intégration joué par les initiatives peut être particulièrement important pour les nouveaux habitants, comme le montre l'exemple d'un couple récemment arrivé, qui fait la connaissance de Chantal à l'Atelier des solidarités :

> *« J'ai vu un couple d'Italiens [à l'épicerie], je les entends parler, je leur ai filé mon numéro puisqu'ils connaissent rien, ils connaissent pas les petits tuyaux : où on se baigne, où on trouve tel truc pas cher, ce qu'il y a, ce qu'il y a pas, les avantages les inconvénients. »*[1]

Les initiatives constituent ainsi des espaces où se créent, s'expriment ou se renforcent des liens de solidarité interpersonnels. Les personnes échangent des bons plans, se rendent des services. Pour les nouveaux arrivants, cela peut être un moyen d'avoir connaissance de certaines ressources locales, et d'intégrer des réseaux d'entraide. Ce rôle des dispositifs semble d'autant plus important que les espaces ruraux constituent des espaces refuge pour des personnes venant y chercher une atténuation de leur situation de pauvreté (Innocenti, 2021).

3.2.2 Le volet social, un moyen de lutter contre le non-recours

La présence d'une dimension sociale importante, et mise en avant par les associations, joue également sur les représentations que les personnes se font des initiatives, comme le montre l'exemple de Marjorie :

> *« Roul'Contact ça m'intéresse, par rapport aux enfants. Il y a ces activités et tout ça. Je préfère aller à Roul'Contact qu'au Secours populaire.*
>
> *Enquêtrice : Parce qu'il y a des activités ?*
>
> *Voilà. Je vais préférer aller là-bas, t'es dans un parc, me geler un peu, avec une écharpe, faire mes activités, avec mes enfants, prendre mes courses, comme si de rien n'était, qu'aller au Secours populaire… C'est un peu moins gracieux. »*[2]

Le volet d'animation est ainsi un moyen d'acceptation de l'aide alimentaire, qui n'apparaît plus comme l'objectif unique du recours au dispositif, mais comme un élément parmi d'autres, ce qui permet aux personnes inscrites de donner un autre sens à leurs pratiques. On remarque d'ailleurs que Marjorie mentionne d'abord la fonction d'animation du lieu, avant celle d'approvisionnement.

---

[1] Entretien avec Chantal, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[2] Entretien avec Marjorie, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).

Pour certaines personnes, le volet d'animation permet aussi une première forme d'appropriation de l'initiative. C'est par exemple le cas de Meryem pour l'Atelier des solidarités. Habitante de Saint-Pons-de-Thomières, cette jeune femme vit avec ses parents. Ils ont entendu parler du projet par bouche-à-oreille. Elle raconte de la façon suivante son entrée dans le dispositif :

> *« On est allés aux activités, il y avait des trucs. Et puis après on a vu que niveau alimentation ça nous aidait, niveau revenus. Et puis on a vu qu'on y avait droit. Après c'est mieux si on peut s'en sortir, laisser notre place à quelqu'un d'autre. Mais pour l'instant on y est. »*[1]

Meryem n'avait jamais eu recours à l'aide alimentaire, et dit ressentir une forme de « honte » à se rendre à l'Atelier des solidarités. La participation aux animations, dans un premier temps, représente une porte d'entrée dans le projet, une manière de s'informer, de se faire une idée. Des trajectoires similaires s'observent à Roul'Contact, comme celle de Martine, qui a eu connaissance de l'initiative par l'intermédiaire d'une amie :

> *« Je l'ai accompagnée d'abord, j'ai trouvé l'ambiance très sympa. Et puis quand j'ai vu tout ce qu'elle avait pour par exemple 10 euros j'ai dit « c'est juste pas possible ». Donc elle [la chargée de mission de l'épicerie] m'a expliqué.*
>
> *[…]*
>
> *Moi je vois d'abord de mes propres yeux […]. Donc je suis venue une fois ou deux avec elle. Et après elle me donnait des trucs parce qu'elle en prenait déjà pour une autre. Parce qu'elle est seule aussi, elle en prenait pour l'une ou pour l'autre. »*[2]

À Roul'Contact, l'installation en plein air et la concomitance des temps de vente et d'animation sont des éléments pouvant faciliter l'entrée dans le dispositif. Il n'est pas rare que des personnes viennent faire leurs courses accompagnées. Ainsi, les freins psychologiques au recours à l'aide alimentaire peuvent être partiellement levés par la forme ouverte et multidimensionnelle des initiatives. Cet exemple montre également l'existence de pratiques de redistribution des ressources alimentaires issues des épiceries sociales au sein de réseaux de sociabilité[3]. Cette forme de solidarité interpersonnelle peut venir partiellement compenser les impacts négatifs du non-recours institutionnel sur l'accès à l'alimentation des personnes (4.2).

---

[1] Entretien avec Meryem, inscrite et service civique à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[2] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[3] Lors des entretiens, plusieurs personnes ont expliqué donner des denrées achetées au sein des épiceries à des membres de leur cercle familial, amical ou de voisinage.

***

Dans le cas de l'Atelier des solidarités comme de Roul'Contact, les projets, portés par des acteurs qui ne sont pas issus du secteur de l'aide alimentaire, sont d'abord pensés comme des vecteurs de sociabilité, d'autonomisation des personnes et de revitalisation des espaces ruraux, ouverts à l'ensemble de la population. Toutefois, cette ambition de mixité se heurte à l'ampleur des besoins alimentaires et aux représentations associées aux projets. Pour la population locale comme pour les partenaires, les initiatives sont en effet associées avant tout à des dispositifs d'aide alimentaire. En revanche, l'analyse des usages et des représentations des projets par les personnes inscrites montre l'importance des dimensions d'animation et de sociabilité, particulièrement pour les publics les plus exposés à la précarité sociale : mères de famille monoparentale, personnes isolées, néo-habitants. Nos résultats confirment également le rôle des épiceries sociales comme espaces d'échange de « bons plans » (Beurois, 2022) et de solidarités interpersonnelles pour faire face à la précarité. Ces aspects du projet sont d'autant plus importants dans des territoires ruraux souffrant d'un déficit de lieux collectifs, où les sociabilités sont largement recentrées sur l'espace domestique (Coquard, 2019). Enfin, la multidimensionnalité des projets modifie l'expérience vécue de l'aide alimentaire, en contribuant à la rendre plus digne. Alors que le non-recours constitue un enjeu majeur dans la lutte contre la précarité alimentaire, la construction de projets multifonctionnels pourrait contribuer à l'atténuation de ce phénomène, en offrant une autre forme d'entrée dans ces dispositifs. Cela reste cependant à nuancer au regard du maintien de procédures d'accès aux épiceries sociales, similaires à celles observables dans le système d'aide alimentaire conventionnelle.

4 La conditionnalité de l'accès : quels publics pour quels objectifs ?

La conditionnalité de l'accès fait partie des éléments de définition des épiceries sociales. Selon la Charte nationale, les conditions doivent être écrites, communicables et s'appuyer sur des critères objectifs[1], définis par chaque épicerie. Dans les faits, deux approches se retrouvent (ASDO, 2017). La première considère l'accès à l'épicerie comme un appui ponctuel, pour des personnes rencontrant des difficultés temporaires. La seconde est fondée sur une logique d'ouverture de l'épicerie à l'ensemble des publics fragiles. Ces différences dépendent notamment des contextes locaux. La vision portée par le réseau ANDES, par exemple, s'inscrit dans la première approche, tout en reconnaissant la nécessaire adaptation aux spécificités des territoires :

[1] Le plus souvent le lieu de résidence, le niveau de revenus et éventuellement l'existence d'un projet personnel.

« L'idée d'une épicerie solidaire c'est que les personnes elles vont venir pendant un certain temps, et ça va être un coup de pouce pour réaliser un projet, ou bien payer une dépense imprévue dans le budget. Pour éviter de basculer dans une situation plus difficile de précarité qui pourrait s'installer dans le temps. On va dire qu'on va essayer de toucher un public qui a des revenus, qui est en mesure de payer une participation financière. À la différence de personnes qui vont aller à l'aide alimentaire gratuite parce qu'elles n'ont pas du tout les moyens de payer leurs courses. Et bien sûr ça après c'est un principe qui s'adapte aux personnes et au contexte du territoire, parce qu'il y a des territoires où il n'y a pas d'aide alimentaire, de solution d'aide alimentaire gratuite, où il n'y a qu'une épicerie solidaire. Et donc il y a des épiceries qui vont accueillir des personnes qui ont des restes à vivre négatifs, qui a priori *n'ont pas de liquidités pour payer l'épicerie, mais à qui ça va quand même permettre de faire des économies sur leur budget alimentaire pour pouvoir payer une facture, le remboursement de réparation de leur véhicule, la cantine des enfants. »*[1]

Les conditions d'accès aux épiceries sont donc dépendantes de l'offre d'aide alimentaire locale. Lorsque celle-ci est importante, l'épicerie sociale peut constituer une offre complémentaire, destinée à un type de public spécifique. En revanche, dans le cas où l'épicerie sociale représente l'unique forme d'aide alimentaire accessible localement, les modalités d'accès peuvent être revues pour accueillir une plus grande diversité de publics, notamment les plus fragiles. Les conditions d'accès varient également en fonction des travailleurs sociaux qui reçoivent le public. L'Atelier des solidarités et Roul'Contact, qui fonctionnent selon des procédures d'orientation différenciées, permettent d'analyser l'impact de l'ancrage territorial des initiatives sur la conditionnalité de l'accès, ainsi que la manière dont les modalités d'accès sont reçues par les personnes.

4.1 Des modalités d'accès différenciées, qui posent des enjeux de justice

4.1.1 L'Atelier des solidarités : faire face à l'urgence alimentaire

Au sein de l'Atelier des solidarités, la procédure d'accès à l'épicerie est internalisée. C'est une travailleuse sociale employée par Familles Rurales (une conseillère en économie sociale et familiale) qui est en charge des inscriptions et du suivi des personnes, au cours des permanences hebdomadaires qu'elle réalise sur Saint-Pons-de-Thomières. Cette mission vient donc s'ajouter à celle de l'accompagnement administratif mis en place dans le cadre du RIFI[2]. Les services sociaux communaux et départementaux présents sur la commune jouent simplement un rôle d'information et de mise en relation :

[1] Entretien avec une animatrice du réseau ANDES (juin 2022).
[2] Relais Informations Familles Itinérant (voir chapitre 5).

« Il y a ces associations, et on sait les orienter. Mais on est toujours la porte d'entrée en cas de difficultés pour se nourrir, ça c'est sûr et certain. Mais après on leur demande de bien prendre contact avec Familles Rurales, qui là eux font un travail extraordinaire. »[1]

Le CCAS de Saint-Pons-de-Thomières, qui n'est pas professionnalisé, est d'abord présenté par cette élue comme une porte d'entrée[2]. L'action publique locale se repose largement sur la présence des acteurs associatifs. C'est donc Familles Rurales qui instruit les demandes d'inscription, et fixe les modalités d'accès. Pour pouvoir s'inscrire à l'épicerie, les personnes doivent résider sur le périmètre de la communauté de communes Du Minervois au Caroux, et avoir un reste à vivre inférieur à 10 euros par jour[3]. Le montant mensuel maximum pouvant être dépensé au sein de l'épicerie est défini en fonction du reste à vivre, pour une durée de six mois, renouvelables en fonction de l'évolution de la situation[4]. Les conditions d'accès sont donc différenciées en fonction de la situation des ménages. En 2021, 47 % des personnes inscrites avaient un reste à vivre inférieur à 3 euros[5]. Le très faible niveau de ressources financières d'une large partie des personnes montre que l'Atelier des solidarités correspond au modèle des épiceries ouvertes aux publics les plus fragiles. Cela s'explique par le contexte du territoire, où les besoins sont importants (forte précarité), mais l'offre d'aide alimentaire très limitée, ce qui ne permet pas d'envisager une répartition du public entre différentes structures.

Cette situation a amené Familles Rurales à adapter le fonctionnement de l'initiative pour répondre aux besoins des plus précaires. Nous avons vu que la possibilité de faire crédit avait été introduite (2.2.2), de même que des formes de distribution additionnelles. Ainsi, toute personne se rendant à l'épicerie et exprimant des difficultés alimentaires immédiates peut accéder à un colis dit d'urgence, distribué gratuitement. Cependant, cette forme d'aide alimentaire ne correspond pas aux principes du projet. Chaque personne ne peut donc en bénéficier qu'une fois, et dès cette étape, les démarches d'inscription à l'épicerie sont présentées[6]. Si les personnes contactent par la suite la travailleuse sociale de Familles Rurales, elles peuvent avoir accès à un panier dit de transition, composé en tenant compte de leurs préférences alimentaires et facturé selon les prix pratiqués à

---

[1] Entretien avec une élue de Saint-Pons-de-Thomières en charge du CCAS (mai 2022).
[2] Dans les faits, beaucoup de personnes prennent directement rendez-vous auprès de Familles Rurales, car elles ont eu connaissance de l'initiative par bouche-à-oreille.
[3] Le reste à vivre est défini comme la différence entre les ressources et les charges, divisée par le nombre de personnes composant le foyer.
[4] Tous les six mois, les personnes inscrites ont un rendez-vous avec la conseillère en économie sociale et familiale pour vérifier si elles remplissent toujours les conditions d'accès à l'épicerie.
[5] Bilan de l'Atelier des solidarités (2021).
[6] Toutefois, on note que l'application de cette règle exceptionnelle peut elle-même connaître des exceptions. Une famille ukrainienne arrivée en France dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne, et dont la situation administrative ne permettait pas d'engager les démarches d'inscription, a par exemple pu bénéficier de deux colis d'urgence. Finalement, afin de garantir une égalité face au dispositif, Familles Rurales a décidé de ne pas reproduire cette exception, et de rediriger vers d'autres organismes d'aide alimentaire.

l'épicerie sociale, le temps que la procédure d'inscription soit finalisée[1]. Il existe donc trois modalités différentes et successives d'aide alimentaire au sein de l'Atelier des solidarités, du colis distribué gratuitement, qui correspond à une forme typique de l'aide alimentaire conventionnelle, à l'accès à l'épicerie sociale (Figure 28). Les paniers de transition apparaissent comme une forme intermédiaire entre les deux modèles. Ces modes de distribution additionnels restent minoritaires (27 paniers d'urgence et 154 paniers de transition distribués en 2021)[2], mais représentent tout de même une part de l'activité loin d'être anecdotique. Cette organisation résulte d'un compromis opéré par Familles Rurales entre la mise en œuvre d'un projet d'accès digne à l'alimentation et la réponse à des besoins alimentaires urgents exprimés sur le territoire.

Figure 28. Les différentes modalités d'aide alimentaire au sein de l'Atelier des solidarités

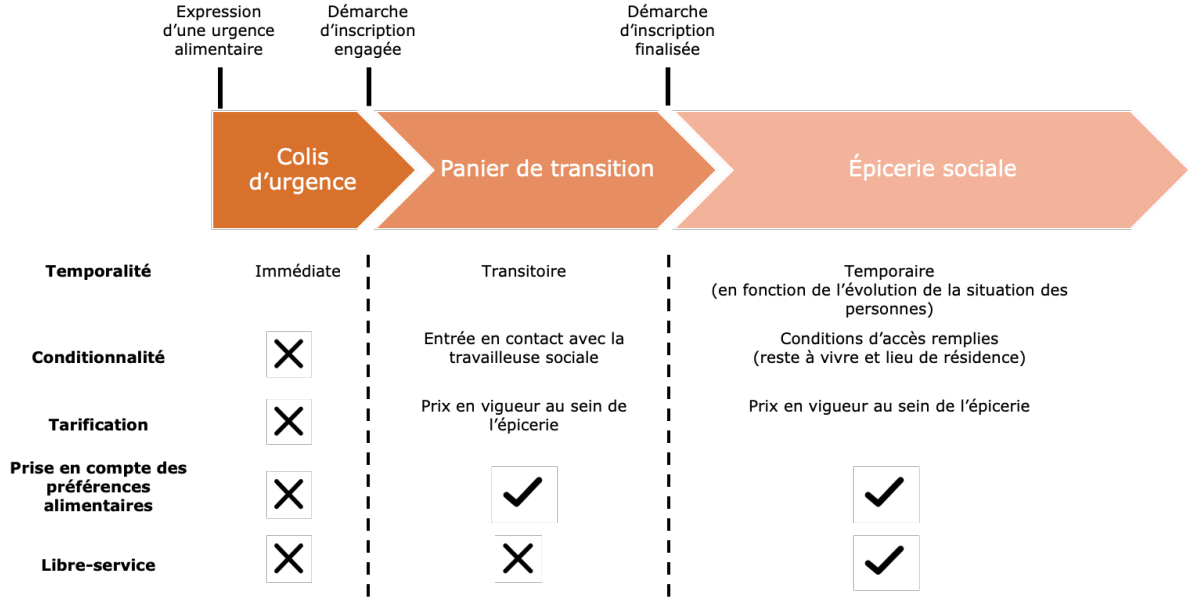

Réalisation : C. Néel

Ces nécessaires adaptations soulignent les limites du modèle des épiceries sociales lorsqu'elles sont implantées sur des territoires où elles doivent également apporter une réponse à l'urgence alimentaire, en raison d'une faible implantation de structures d'aide alimentaire. Sur Saint-Pons-de-Thomières, en dehors du colis d'urgence de l'Atelier des solidarités, aucune aide alimentaire gratuite n'est officiellement distribuée. Le Secours populaire organise une distribution de colis toutes les trois semaines, pour un montant de trois euros. Cette absence d'offre gratuite est regrettée par Cécile :

[1] Ce fonctionnement a été mis en place pour faire face à l'augmentation des demandes d'inscription, qui a entraîné un allongement de la durée de traitement des dossiers.
[2] Bilan de l'Atelier des solidarités (2021).

« Les seuls où on paie pas c'est les Restos du cœur. On donne rien. C'est vraiment des dons. C'est d'ailleurs dommage qu'ils ont pas fait de Restos du cœur sur Saint-Pons. Parce qu'ils l'ont fait à Saint-Chinian, mais voilà moi qui n'a pas le permis qui ne peux pas y aller et qui n'a personne pour m'emmener, c'est vrai que c'est très compliqué d'y aller en fait, parce que c'est quand même à 22 kilomètres d'ici. Donc c'est bien dommage qu'il n'y en a pas un sur Saint-Pons. C'est bien regrettable d'ailleurs. » [1]

Dans les faits, cependant, en plus des colis, les bénévoles du Secours populaire distribuent quasi quotidiennement des produits frais, récupérés auprès de grandes surfaces locales, aux ménages qu'ils considèrent les plus en difficultés (les familles nombreuses). Ce système de distribution parallèle, informel car ne correspondant pas aux règles de fonctionnement de l'association, constitue également une forme d'adaptation face à la grande précarité de certaines populations du territoire. Nous verrons que ce type d'arrangements informels existent aussi à l'Atelier des solidarités à travers notre analyse du rôle des bénévoles (6.1). La distribution alimentaire gratuite apparaît ainsi toujours comme une modalité d'accès à l'alimentation importante pour les publics les plus précaires financièrement. La difficulté que représente la participation financière demandée dans le cadre d'une épicerie sociale est d'ailleurs évoquée par le Secours populaire de Saint-Pons-de-Thomières. Les bénévoles de cette petite antenne s'opposent ainsi à la volonté portée par l'antenne de Béziers, dont ils dépendent, de transformer la structure en épicerie sociale :

« Bénévole 1 : Le problème qu'on va rencontrer, c'est que nous on fait payer trois euros le colis. C'est rien. L'épicerie sociale, ils font payer, pour acheter des nouilles, le paquet va valoir 10 centimes d'euros. Et nous je sais pas comment on va faire là-dedans.

Bénévole 2 : Oui, ça pose un problème là.

Bénévole 1 : On verra. Pour le moment on résiste.

Enquêtrice : Vous êtes pas trop pour l'idée ?

Bénévole 1 : Non. Non, parce qu'il y a des gens qui n'ont pas d'argent. Et c'est ceux-là qu'on va voir. »[2]

D'après ces bénévoles, le passage à un modèle d'épicerie sociale pourrait affecter négativement l'accessibilité alimentaire des publics qu'ils servent. S'il est difficile de mesurer l'impact que cela aurait sur le budget alimentaire des ménages, le fait que des personnes inscrites à l'Atelier des solidarités aient également recours à des formes d'aide alimentaire conventionnelle,

[1] Entretien avec Cécile, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[2] Entretien avec des bénévoles du Secours populaire (juin 2022).

dont celle fournie par le Secours populaire[1], montre qu'il existe une forme de complémentarité dans l'usage que font certains publics des différentes structures, et que le maintien de formes d'aide alimentaire conventionnelle semble aujourd'hui toujours une nécessité pour ne pas exclure les plus précaires. Cet exemple souligne également les oppositions existant en interne au sein des grandes associations d'aide alimentaire. Si à l'échelle nationale on observe une volonté de ces acteurs de faire évoluer leurs pratiques, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, la mise en œuvre du changement se heurte localement à des résistances.

4.1.2 Roul'Contact : réguler les demandes

Contrairement à l'Atelier des solidarités, la procédure d'accès à Roul'Contact est externalisée. Ce sont les travailleurs sociaux du territoire qui réalisent l'orientation et transmettent les demandes à la chargée de mission de l'épicerie sociale, qui inscrit alors le foyer sur la tournée, ou le place sur liste d'attente s'il n'y a plus de place disponible. En 2020, quatre services ont orienté des personnes vers Roul'Contact : les services départementaux de Gignac (53 % des personnes) et de Clermont-l'Hérault (28 %), et les CCAS de Fontès (10 %) et d'Aniane (9 %)[2]. Pour les acteurs de Roul'Contact, ce fonctionnement permet d'abord de garantir que les personnes sont orientées par des professionnels du travail social, l'association Terre-Contact ne disposant pas de ces compétences en interne. C'est aussi un moyen de se placer dans une « posture de neutralité »[3] vis-à-vis des personnes inscrites, auxquelles elles tiennent à préciser qu'elles n'ont pas connaissance de leur situation personnelle[4] :

> *« Par soucis de discrétion envers les familles, et puisqu'un travail de suivi est déjà réalisé en amont avec les travailleurs sociaux, la liberté est laissée à chacune des personnes de nous donner les raisons de son orientation (situation économique, types de revenus, montant de dettes…). »*[5]

L'hétérogénéité de l'orientation a un impact direct sur le type de publics accueillis sur la tournée. Par exemple, à Fontès, la proportion d'habitants du village dans les personnes inscrites à l'épicerie est très élevée, de l'ordre de 70 %, contre une moyenne de 15 % sur les autres communes en 2019. C'est également la seule commune où le public est majoritairement constitué de personnes isolées[6]. Ces spécificités s'expliquent par la présence d'un CCAS particulièrement actif sur la

[1] Sans nous permettre d'estimer le nombre de personnes recourant simultanément à plusieurs formes d'aide alimentaire, notre enquête de terrain montre qu'il s'agit d'un cas de figure assez répandu.
[2] Bilan de Roul'Contact (2020).
[3] Échanges informels avec les chargées de mission suite à une tournée de Roul'Contact (novembre 2021).
[4] Cette dissociation entre orientation et accueil est également effective à l'Atelier des solidarités, où la conseillère en économie sociale et familiale reçoit les personnes à la mairie et ne participe pas à l'animation de l'Atelier des solidarités.
[5] « Rapport d'activité de l'épicerie pour tous Roul'Contact » (Terre-Contact, 2019).
[6] Les familles monoparentales constituent le type de public le plus largement représenté dans les autres communes.

commune[1], qui réalise la majorité des orientations vers l'épicerie sociale. Les durées d'accès à l'épicerie sont également très variables, d'un mois à plus d'un an, en fonction des structures réalisant l'orientation. Le cas de Roul'Contact constitue donc une illustration des inégalités d'accès à l'aide alimentaire causées par l'hétérogénéité spatiale et organisationnelle de l'action sociale dans les territoires ruraux (voir chapitre 3).

Initialement, Roul'Contact reposait sur une externalisation complète de l'orientation. Cependant, pour respecter la philosophie du projet, Terre-Contact décide rapidement d'intervenir dans la régulation de l'accès :

> *« Le projet s'est construit en soutien aux structures existantes et a décidé de développer son action sur les territoires ruraux du Pays Cœur d'Hérault, en lien avec les enjeux de mobilité, de précarité économique et d'isolement social. Nous ne pouvions plus nous permettre de continuer à recevoir des habitants des bourgs-centres bénéficiant de structures d'aide implantées de longue date sur le territoire (Secours populaire de Clermont, Croix-Rouge de Gignac), au détriment de personnes vivant dans des villages sans possibilité d'accès à l'aide alimentaire. Ne plus recevoir de bénéficiaires habitant à Clermont-l'Hérault, c'est maintenir notre priorité à agir au plus près des populations les plus isolées. »*[2]

La ville de Clermont-l'Hérault, principal pôle local du territoire avec 9 000 habitants, concentre la population, dont une part importante est en situation de précarité[3]. La présence de besoins sur cette commune, conjuguée à une bonne appropriation de l'initiative de Roul'Contact par les travailleurs sociaux locaux, a rapidement conduit à un afflux de personnes résidant à Clermont-l'Hérault vers l'épicerie sociale. Toutefois, cette distribution spatiale des personnes inscrites ne correspond pas à la conception du projet, qui cherche à aller vers les populations les plus isolées et vise une plus grande équité territoriale entres espaces urbains et ruraux (voir chapitre 5). Les acteurs de Terre-Contact ont donc fait le choix de demander aux services sociaux de Clermont-l'Hérault de cesser les orientations vers l'initiative.

La forte demande, qui devient rapidement supérieure à la capacité d'accueil de l'initiative, oblige également l'association à réaliser des arbitrages. Au moment de l'enquête, il a été décidé de ne pas augmenter le nombre de personnes total sur la tournée, afin de conserver la qualité de l'accueil et de l'offre alimentaire, en permettant à chacun d'avoir accès à une diversité de produits. Ce choix pose la question des modalités de gestion de la liste d'attente, qui font débat au sein de l'association[4]. Faut-il essayer de servir le maximum de personnes, ou privilégier le fait de les accueillir sur leur village de résidence ? Cela questionne plus largement le sens donné au projet.

---

[1] Pour rappel, les CCAS prennent en charge les publics isolés, quand les services sociaux départementaux ont pour public les familles (voir chapitre 3).
[2] « Rapport d'activité de l'épicerie pour tous Roul'Contact » (Terre-Contact, 2019).
[3] Le taux de pauvreté est de 23 % sur la commune.
[4] Échanges informels avec une salariée lors d'une tournée de Roul'Contact (mai 2021).

Favoriser l'accès à l'épicerie sociale au plus grand nombre reviendrait à reconnaître la priorité du volet d'aide alimentaire sur l'objectif d'animation de la vie sociale locale.

Malgré des modèles différenciés, la gestion des modalités d'accès constitue donc un enjeu majeur pour l'Atelier des solidarités comme pour Roul'Contact, qui pose des enjeux de justice, puisqu'il s'agit de définir qui peut avoir accès aux dispositifs, en fonction de critères spatiaux (périmètre de l'initiative) et sociaux, qui sont parfois revus pour répondre au mieux aux objectifs des projets.

4.2 La conditionnalité, une barrière ?

La conditionnalité de l'accès constitue pour certaines personnes un facteur de non-recours. De par sa nature même, le non-recours est difficile à quantifier, et à étudier. Néanmoins, notre enquête a permis de mettre en évidence des situations de non-recours aux épiceries sociales liées aux procédures d'accès. Ainsi, à l'Atelier des solidarités, il est fréquent que des personnes bénéficient d'un colis d'urgence, mais n'aillent jamais au bout de la procédure d'inscription en raison de la contrainte que représente la constitution du dossier :

> *« C'est toujours compliqué pour des personnes d'avoir les documents qu'il faut le jour même. C'est toujours plus facile d'avoir un colis directement que transmettre des documents. Il faut aller les chercher les documents. »*[1]

La barrière que représente l'aspect administratif de l'inscription peut être liée directement aux conditions de vie ou aux compétences des individus. Une personne inscrite à l'Atelier des solidarités évoque par exemple le cas d'un ami analphabète qui ne souhaite pas faire de demande d'accès car il n'a « *pas envie de faire des papiers* »[2]. Les déplacements pour effectuer les démarches nécessaires peuvent également constituer une contrainte. Dans d'autres cas, c'est le fait de devoir justifier de sa situation auprès de travailleurs sociaux qui représente une barrière. Cela peut être lié à mauvaises expériences passées, comme l'illustre la situation suivante :

> *Nadia, mère de famille monoparentale, a entendu parler de Roul'Contact par une de ses voisines. Elle se rend avec elle sur la tournée pour se renseigner. Une chargée de mission lui explique la procédure d'orientation. Nadia fait part de sa réticence à se rendre de nouveau chez une assistante sociale, suite à de mauvaises expériences, en particulier une fois où on lui a dit « si vous voulez qu'on vous aide faut nous ramener du couscous et des gâteaux ».*[3]

[1] Entretien avec la conseillère en économie sociale et familiale de Familles Rurales (janvier 2021).
[2] Entretien avec Gérard, inscrit à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[3] Observation participante lors d'une tournée de Roul'Contact (octobre 2021).

Suite à cette expérience dégradante, Nadia hésite à faire de nouveau appel aux services sociaux. Parfois, c'est le fait de devoir justifier de sa situation de précarité qui représente une difficulté : « *ce qui est un peu ennuyeux, c'est l'enquête préliminaire* »[1]. L'utilisation d'une expression issue du domaine judiciaire illustre le sentiment d'intrusion voire de suspicion qui peut être ressenti lors de la procédure d'inscription. Le fait de devoir se justifier est d'autant plus mal vécu qu'il s'agit parfois d'une situation répétée, comme pour Françoise :

> *« Le truc c'est que les assistantes sociales ne restent pas. Elles ne restent pas […], ça change tout le temps. Là par exemple la semaine prochaine je vais en rencontrer une nouvelle. Et ça va faire la quatrième. Et c'est ça qui est pénible, parce qu'il faut tout ré-expliquer, et tout… »*[2]

Une expérience négative des services d'action sociale peut ainsi engendrer des situations de non-recours, ou de dernier recours, comme pour Françoise, qui a attendu que sa situation financière soit extrêmement difficile[3] avant de faire appel à une assistante sociale :

> *« J'ai été aidée à une certaine période dans ma vie et j'avais plus envie de redemander de l'aide. Là je suis arrivée à un point au niveau administratif tout ça, je nageais, et là j'ai recommencé à demander de l'aide. »*

Le fait d'avoir recours à l'action sociale est parfois vécu comme un aveu d'échec. Par dignité, certaines personnes font le choix de se « débrouiller autrement »[4]. Il s'agit alors d'une forme de non-recours identitaire, qui marque un choix de vie (Innocenti, 2021). Parfois, ces personnes expriment un sentiment d'injustice par rapport aux dispositifs :

> *Lors de la collecte réalisée pour l'Atelier des solidarités dans un supermarché de Saint-Pons-de-Thomières, une cliente s'adresse aux bénévoles : « je vous donne pas parce que je trouve que ça va pas à qui de droit ». Elle évoque le cas de son voisin, inscrit à l'Atelier des solidarités, qui « profite du système ». Malgré sa petite retraite, elle ne souhaite pas faire de demande d'inscription : « moi je m'assume ».*[5]

Ces propos reflètent la stigmatisation associée au recours à l'aide alimentaire, qui pousse certaines personnes à rechercher des voies alternatives. Ils montrent également que les initiatives suscitent des discours mobilisant un registre de justice au sein de la population locale.

---

[1] Entretien avec Gérard, inscrit à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[2] Entretien avec Françoise, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).
[3] Elle se trouve dans une situation de surendettement.
[4] Au cours d'échanges informels avec les différents acteurs des initiatives, dont les personnes inscrites, des cas de personnes préférant se « débrouiller autrement » ont été évoqués à plusieurs reprises.
[5] Observation participante lors de la collecte (juin 2021).

***

Les deux initiatives illustrent des modèles de gestion différenciés de l'accès aux épiceries sociales. D'un côté, l'Atelier des solidarités a mis en place une procédure internalisée, qui lui permet d'assurer une orientation équitable, mais constitue un frein pour faire connaître l'initiative au-delà du secteur de Saint-Pons-de-Thomières, comme nous le verrons en analysant le fonctionnement en itinérance (5.1). De l'autre côté, Roul'Contact a opté pour une externalisation de la procédure, qui permet d'intervenir sur un périmètre plus large, mais crée des inégalités d'accès entre les personnes. Ces choix différents peuvent s'expliquer par les ressources des associations, Familles Rurales disposant en interne de compétences en travail social, et par le contexte territorial. En effet, Roul'Contact peut s'appuyer sur un maillage local plus dense de l'action sociale. Les contextes territoriaux différenciés engendrent également des problématiques spécifiques pour les initiatives. À Saint-Pons-de-Thomières, la faiblesse de l'offre d'aide alimentaire locale amène l'épicerie sociale à accueillir un public large. L'enjeu est alors de gérer l'urgence alimentaire tout en maintenant le cadre d'un accès digne à l'alimentation tel que défini par les épiceries sociales. Pour Roul'Contact, l'implantation au sein d'un territoire périurbain implique d'instaurer des logiques de régulation spatiale de l'accès, afin de conserver la dimension de développement rural du projet. Pour les deux initiatives, les modalités d'accès représentent une barrière pour certains publics, illustrant la problématique du non-recours à l'aide alimentaire. Elles mettent également en évidence certaines spécificités liées au fonctionnement en itinérance.

5 L'itinérance : aller à la rencontre des personnes

Dans les territoires ruraux, la mobilité représente un enjeu important, en particulier pour les personnes en situation de précarité, en raison notamment des coûts liés aux déplacements (Innocenti, 2021). La question de la mobilité se pose pour divers domaines de l'existence : accès à l'emploi, aux services publics, aux loisirs, ou encore à l'alimentation. En réponse, des formes d'aide alimentaire adaptées se sont développées, au travers de dispositifs itinérants, cherchant à aller à la rencontre des personnes (Rol, 2018; Delfosse *et al.*, 2019; Ferrand, 2021). Plusieurs éléments témoignent d'une dynamique récente en faveur du développement de modalités itinérantes d'aide alimentaire. On peut citer le guide « Créer, gérer, animer une aide alimentaire en milieu rural », édité par les Banques alimentaires et la Fondation Avril, qui présente les épiceries itinérantes comme « *un moyen d'apporter de l'aide alimentaire dans des zones blanches, où il n'y a pas d'association d'aide alimentaire locale* ». Les réseaux d'épiceries sociales s'inscrivent également dans cette réflexion. L'ANDES, par exemple, accompagne le développement de structures itinérantes, et a été lauréat de deux appels à projets régionaux (Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes), dans le cadre du plan France Relance,

pour apporter un soutien technique et financier à la création de ce type d'épiceries[1]. En juin 2022, d'après les données transmises par une animatrice du réseau, celui-ci comptait plus de 20 épiceries sociales itinérantes. L'Atelier des solidarités et Roul'Contact s'inscrivent donc dans une dynamique plus large, et soutenue par les pouvoirs publics, d'adaptation de l'aide alimentaire aux spécificités du milieu rural. Les modalités très différentes de fonctionnement proposées par les deux initiatives permettent d'interroger les intérêts et les limites de l'itinérance pour améliorer l'accessibilité alimentaire dans les territoires ruraux.

5.1 L'Atelier des solidarités : un volet itinérant qui peine à se développer

Le projet de l'Atelier des solidarités a été conçu pour avoir un fonctionnement hybride, avec une épicerie fixe complétée par un volet itinérant, dont la mise en œuvre se heurte toutefois à de nombreux obstacles.

5.1.1 Des difficultés d'ancrage territorial qui freinent l'essor de l'itinérance

Familles Rurales, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des familles, notamment dans les territoires ruraux, a développé le RIFI, une activité d'accompagnement administratif et budgétaire fonctionnant en itinérance sur la partie ouest de l'Hérault (voir chapitre 5). L'association possède donc déjà une connaissance des enjeux d'éloignement des services et de mobilité sur le territoire :

> *« La difficulté de ces territoires c'est le morcellement, les hameaux. Et puis les longueurs des distances, la mobilité. »*[2]

La mobilité est entravée par les distances à parcourir, liées aux faibles densités du territoire, mais aussi par l'organisation de l'habitat, semi-dispersé. Ainsi, même lorsqu'une commune est desservie par une ligne de bus, ou possède une épicerie, il peut être compliqué pour les habitants non véhiculés d'y accéder. À cela s'ajoute le fait que la mobilité à pied est à certains endroits difficile voire dangereuse, en raison de la pente et de l'étroitesse des routes. La connaissance de ces problématiques amène dès le départ Familles Rurales et le Département à proposer un projet itinérant, adapté aux spécificités du territoire[3]. Lors du diagnostic, la solution d'un fonctionnement itinérant est discutée avec les acteurs locaux rencontrés, mais plusieurs freins sont évoqués : stigmatisation liée à la forte visibilité de ce type de dispositif au sein d'un village, concurrence avec

[1] Rapport d'activité (ANDES, 2021).
[2] Entretien avec la directrice de Familles Rurales (avril 2021).
[3] Diagnostic « Projet épicerie solidaire itinérante » (Familles Rurales, 2018).

les épiceries locales, difficultés logistiques. Finalement, la modalité retenue est celle de l'installation de relais de vente dans certaines communes isolées, animés par des associations locales, Familles Rurales assurant la livraison des denrées et l'inscription des personnes au dispositif. Ce fonctionnement permet de conserver les éléments clés d'une épicerie sociale : libre-service, convivialité, animation. Cependant, il n'a à l'heure actuelle pas pu être mis en œuvre, en raison des difficultés à établir des relations de partenariat avec les acteurs publics et associatifs locaux (voir chapitre 5). Ainsi, pour l'instant, la dimension itinérante se résume à une livraison hebdomadaire de colis[1] sur trois communes (Carte 16), avec un point de rencontre dans l'espace public. Les communes ont été priorisées en fonction des besoins repérés grâce à l'indice de précarité alimentaire territoriale (voir chapitre 5), mais aussi afin de couvrir le mieux possible le territoire très vaste de la communauté de communes, tout en tenant compte des contraintes logistiques :

> *« On a un territoire qui est quand même assez vaste, sur une communauté de communes, donc il faut que nous on puisse suivre aussi au niveau de la livraison, de l'approvisionnement, de la préparation des paniers, de la logistique. »*[2]

En effet, la mise en place de la livraison est particulièrement chronophage, ce qui implique une mobilisation forte des bénévoles et pose des contraintes d'organisation (disponibilité du véhicule par exemple).

L'itinérance telle que mise en place actuellement connaît un développement limité. En 2021, 10 foyers seulement ont été concernés, pour un total de 207 paniers[3]. Plusieurs éléments sont avancés par les acteurs de Familles Rurales pour tenter de comprendre le faible développement de l'itinérance. Tout d'abord, une difficulté à faire connaître le dispositif :

> *« Le bouche-à-oreille fonctionne beaucoup moins. Parce qu'en plus en itinérance c'est pas forcément des personnes qui habitent sur le site. À Rieussec, le monsieur, il habite pas à Rieussec, du coup l'information il va pas forcément la faire circuler autour de lui. Ou peut-être par chez lui, mais ça va être plus limité. »*[4]

Dans un contexte où le bouche-à-oreille représente le principal moyen de communication autour du dispositif, l'éloignement des personnes, habitant dans différents villages, peut constituer un frein à la circulation de l'information, entraînant une forme de non-recours par non-connaissance. De plus, contrairement à Saint-Pons-de-Thomières, où la présence d'un local dans le centre du bourg rend visible l'initiative, et permet aux personnes de venir se renseigner avant

[1] Les conditions d'accès sont les mêmes que pour venir faire ses courses à l'Atelier des solidarités, et les personnes payent un montant équivalent au contenu de leur colis.
[2] Entretien avec la chargée de mission de l'Atelier des solidarités (décembre 2020).
[3] Bilan de l'Atelier des solidarités (2021).
[4] Entretien avec la chargée de mission de l'Atelier des solidarités (juillet 2022).

d'éventuellement prendre rendez-vous avec la travailleuse sociale pour demander une inscription, le système de livraison de colis tel qu'il existe aujourd'hui est peu repérable. Cela correspond au souhait de Familles Rurales, afin d'éviter la stigmatisation. Cependant, cette recherche de discrétion entre en tension avec la volonté de faire connaître le dispositif d'itinérance.

Pour expliquer le faible recours à l'itinérance, les acteurs de Familles Rurales évoquent aussi la recherche de convivialité et l'importance du libre-service pour les personnes. Afin de conserver une forme de choix dans le fonctionnement en itinérance, la chargée de mission renseigne une fiche décrivant les préférences alimentaires des personnes, qui sert de base à la composition des colis :

> *« On a envie que les gens ils puissent mettre ce qu'ils veulent dans leur panier quand même, on a envie qu'il y ait une équité au niveau du public, que ce soit sur Saint-Pons-de-Thomières ou sur les communes de l'itinérance. »*[1]

Enfin, nous avons pu constater que ce fonctionnement ne permet pas de répondre à l'ensemble des problématiques de mobilité rencontrées. Nous pouvons par exemple citer le cas d'une femme non véhiculée, devant faire du stop pour se rendre jusqu'au point de livraison, ou encore d'une personne éprouvant d'importantes difficultés à se déplacer du fait d'un handicap, et qui n'a plus accès au colis depuis que la personne le récupérant habituellement pour elle n'est plus en mesure de le faire. La dimension itinérante de l'Atelier des solidarités concerne donc aujourd'hui une faible part des personnes inscrites, et peine à se développer en raison de différents freins. Elle continue cependant à constituer un axe de travail prioritaire pour Familles Rurales, qui souhaiterait réussir à mettre en œuvre la démarche partenariale imaginée à l'origine.

5.1.2 Le cas de Carmen : l'itinérance, forme de négation du pouvoir d'agir

Le contexte de l'enquête (itinérance pas encore en place au début de la phase de terrain, faible nombre de personnes inscrites, difficulté plus grande à entrer en contact avec ces personnes sans l'intermédiation de l'épicerie) n'a pas permis de réaliser un nombre d'entretiens suffisant avec des personnes concernées par l'itinérance pour avoir une compréhension exhaustive de l'ensemble des raisons des difficultés du dispositif. En revanche, le cas de Carmen, que nous allons détailler, permet d'éclairer certaines lacunes de l'itinérance, et, en miroir, de mieux comprendre l'intérêt du modèle de l'Atelier des solidarités comparativement à d'autres formes d'aide alimentaire.

Carmen a 60 ans. Elle habite dans un village près de Bédarieux, à une demi-heure de route de Saint-Pons-de-Thomières. Elle a quatre enfants, dont deux étudiants, qui vivent avec elle une

[1] Entretien avec la chargée de mission de l'Atelier des solidarités (décembre 2020).

partie du temps. Elle est inscrite à l'Atelier des solidarités depuis un an et demi. C'est l'assistante sociale qui la suit dans le cadre du RSA qui lui parle de l'épicerie sociale, après que Carmen lui a expliqué pourquoi elle ne souhaitait pas se rendre aux Restos du cœur. Carmen a déjà eu recours à l'aide alimentaire conventionnelle, lorsque ses enfants étaient jeunes, et décrit en ces termes cette expérience :

> *« Les Restos du cœur c'est très bien, j'en ai eu, mais c'est un petit peu […]… C'est un panier, on le prend, on s'en va, enfin c'est un peu… et puis moi ça me gêne. […] On fait la queue, on attend… On se sent catalogué, je sais pas comment dire. Mais pas par les Restos du cœur, pas par le personnel, par soi-même. »*[1]

Les éléments mentionnés par Carmen (l'absence de choix, l'attente), renvoient à une forme de passivité qui dégrade l'estime qu'elle a d'elle-même, entraîne un sentiment de gêne, de honte. Elle parle de « charité » lorsqu'elle évoque les Restos du cœur. À l'inverse, elle est intéressée par le modèle de l'épicerie sociale, basé sur un principe de libre-service. Cependant, étant éloignée de Saint-Pons-de-Thomières, elle est inscrite en itinérance, et doit se rendre à Olargues pour récupérer son colis :

> *« L'itinérance, il faut aller récupérer le panier à Olargues. C'est plus pareil, c'est plus la même chose. Parce que l'avantage évidemment c'est qu'on n'a pas à faire le trajet. Parce que [son village] à Saint-Pons, ça fait quand même 25 minutes. Et au prix où est l'essence maintenant ça devient compliqué […]. Mais le panier, alors on remplit une fiche dans laquelle on peut choisir, on met ce qu'on veut, ce qu'on veut pas, ce qu'on utilise, ce qu'on utilise pas au niveau des produits. C'est vrai ça c'est intéressant. Mais après, là le panier […], on choisit pas. »*

Carmen reconnaît l'avantage de l'itinérance, en termes de gain de temps et d'argent, notamment dans un contexte d'inflation des prix des carburants. Cependant, malgré le système de fiche, qui permet à l'Atelier des solidarités d'adapter en partie le contenu du panier aux habitudes de consommation des personnes, les produits choisis ne correspondent pas toujours aux préférences alimentaires de Carmen :

> *« Par exemple, il y avait des haricots rouges cuisinés tout ça, j'ai dit non. Honnêtement moi je fais la cuisine, j'essaie de faire ma cuisine et je veux pas de produits préparés, genre lentilles, tous ces produits-là, non. »*

Cela oblige Carmen à ne pas prendre une partie des produits du panier, pourtant payés, mais dont elle sait qu'elle ne va pas les utiliser, ou à les donner. Mais c'est l'image que cette modalité d'accès à l'alimentation lui renvoie d'elle-même qui constitue la principale difficulté pour Carmen,

[1] Entretien avec Carmen, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

qui se retrouve à vivre une expérience relativement similaire à celle de l'aide alimentaire conventionnelle :

> *« On choisit pas les produits, on les reçoit. C'est plus pareil déjà. On reçoit le produit qui a été choisi. Déjà on est plus acteur de ça, de ses courses. »*

Avec le fonctionnement en itinérance, Carmen se retrouve de nouveau dans une position de passivité ; elle se sent dépossédée de son pouvoir d'agir. Elle demande donc à pouvoir venir faire ses courses à l'épicerie, malgré la distance. Une solution est négociée, avec deux livraisons et deux créneaux à l'épicerie dans le mois. Pour faire face aux coûts que représentent les déplacements, elle envisage de prendre le bus ; elle a d'ailleurs repéré un horaire qui pourrait coïncider. Dans le cas de Carmen, le facteur mobilitaire est moins important que le respect de ses préférences alimentaires, notamment car celui-ci constitue un moyen d'expression de son pouvoir d'agir. Elle réfléchit ainsi à des solutions pour améliorer le fonctionnement en itinérance, par exemple grâce à un site Internet qui permettrait de composer soi-même son panier en sélectionnant les produits : « *et l'itinérance devient autre chose qu'une distribution* ».

Ainsi, les difficultés de l'Atelier des solidarités à développer l'itinérance telle que pensée lors de la conception du projet résultent d'abord du contexte territorial, qui constitue un frein à l'ancrage de l'initiative. Quant au faible succès de l'itinérance telle que mise en œuvre dans ce contexte, il est surtout lié au manque de visibilité du dispositif et à son inadéquation par rapport aux attentes des personnes.

5.2 Roul'Contact : atouts et limites de la proximité

Dans sa conception, Roul'Contact cherche à aller à la rencontre des publics les plus isolés, éloignés des structures d'aide alimentaire. On peut ainsi interroger la capacité du dispositif à constituer un levier pour lutter contre les difficultés spatiales d'accès à l'alimentation.

5.2.1 Aller vers les personnes isolées

Le projet de Roul'Contact est lui aussi fondé sur la reconnaissance des problèmes de mobilité du territoire :

> *« Le projet Roul'Contact a été pensé comme une solution pour pallier aux problèmes de mobilité sur le territoire Cœur d'Hérault. Des personnes en situation de précarité devaient faire jusqu'à 40 kilomètres de voiture avant de trouver une structure d'aide alimentaire : ce qu'ils*

économisaient en alimentation, ils le perdaient en frais d'essence. En nous déplaçant dans les villages, on se rapproche le plus possible des bénéficiaires. »[1]

Avec Roul'Contact, ce n'est plus la personne qui se déplace jusqu'à l'aide alimentaire, mais l'aide alimentaire qui se déplace jusqu'à elle. Ce renversement de la mobilité s'inscrit dans une histoire longue de l'adaptation du commerce à la distance en milieu rural (Massal *et al.*, 2019). Pour le mettre en œuvre, Terre-Contact a dû se confronter aux difficultés du fonctionnement itinérant mises en évidence par Familles Rurales lors de leur diagnostic : stigmatisation, concurrence commerciale, logistique. Pour pallier la stigmatisation, l'association mise sur un fonctionnement mixte et une apparence du dispositif ne renvoyant pas à l'aide alimentaire, avec un succès limité (3.1.2). Concernant la peur de la concurrence, Terre-Contact a mené un important travail de dialogue auprès des commerçants locaux (voir chapitre 5). Les contraintes logistiques, quant à elles, constituent un facteur limitant pour le développement de l'initiative. En effet, le fonctionnement en itinérance est chronophage. Un temps important est dédié au chargement et déchargement des camions, à l'installation puis au rangement de l'espace. De plus, lors de la vente, l'exiguïté de l'espace intérieur du camion ne permet pas d'accueillir plusieurs personnes simultanément. Cette double contrainte temporelle et spatiale constitue un frein, à ressources humaines égales, à l'élargissement de la tournée (mise en place de passages sur de nouveaux villages) et à l'augmentation de la file active. Pour l'instant, huit personnes au maximum peuvent être accueillies sur chaque tournée[2]. Il faut ajouter à ces difficultés les frais importants générés par l'itinérance, pour sa mise en œuvre (achat du camion) puis son fonctionnement (coûts liés aux déplacements) :

« C'est sûr que c'est une action qui a un coût énorme, et c'est rude pour la structure de gérer ça. Mais en même temps moi je trouve l'idée vraiment intéressante et pertinente. Aller dans les villages isolés ou plus ou moins isolés mais débarquer dans un village, pour la population c'est quand même quelque chose de chouette je trouve. Et pas seulement au niveau alimentaire, aussi sur le côté lien social et accompagnement des initiatives d'habitants je trouve ça chouette. Mais c'est vrai que ça a un coût humain et financier énorme. »[3]

En raison des surcoûts liés à l'itinérance, l'initiative n'aurait pas pu voir le jour sans convaincre des acteurs publics, ici le Département, de la pertinence d'un tel dispositif (voir chapitre 5).

[1] « Rapport d'activité de l'épicerie pour tous Roul'Contact » (Terre-Contact, 2019).
[2] Cette limite étant aussi liée à la quantité de denrées disponibles (2.1.2).
[3] Entretien avec une chargée de développement social local du Département (mai 2021).

5.2.2 L'itinérance, une solution face aux contraintes spatiales d'accessibilité alimentaire ?

En rapprochant l'aide alimentaire des publics, Roul'Contact participe à réduire la contrainte spatiale d'accès à l'alimentation, comme l'illustre le cas de Martine :

> *« L'assistante sociale m'avait parlé du Resto du cœur, ou je sais pas quoi. Et déjà il fallait partir sur je sais plus quel village, au Pouget je crois que c'était. Moi je vois pas où c'est d'ailleurs. Déjà, pour moi c'est le plus près [Roul'Contact]. […] Là c'est à côté, pour moi c'est à côté. Des fois je me stresse, je me dis « je vais être en retard », et puis quand j'arrive là, je suis partie je suis déjà là ! Je mets que cinq minutes, dix. »*[1]

Martine souligne la barrière que représentait pour elle l'éloignement des structures d'aide alimentaire. La distance (« *c'est trop loin pour moi* »), associée à une réticence vis-à-vis de l'aide alimentaire conventionnelle (« *et puis le Resto du cœur, enfin je sais pas, j'aimais pas ça* »), dont elle a fait l'expérience plus tôt dans sa trajectoire de vie, la plaçaient dans une situation de non-recours. Dans son cas, la proximité spatiale a été un facteur déterminant de recours. Pour d'autres, la venue du camion dans le village a permis d'avoir connaissance du dispositif :

> *« Après j'ai demandé à [une employée municipale], je lui ai dit « mais c'est quoi ce camion qui s'arrête là sur la place ? ». Elle me dit : « c'est une épicerie sociale, à vocation sociale, et tu peux t'y inscrire ». »*[2]

La proximité agit donc pour certaines personnes comme un élément facilitateur dans l'accès au dispositif. Toutefois, comme pour le volet itinérant de l'Atelier des solidarités, cela ne permet pas de répondre à l'ensemble des enjeux de mobilité, et notamment à la non-motorisation. On observe d'ailleurs que même parmi les personnes résidant sur la commune de la tournée, beaucoup viennent en voiture, notamment car le poids des courses rend difficile les déplacements à pied[3], particulièrement en cas de problèmes de santé. Ainsi, Françoise, qui habite à seulement 500 mètres de l'emplacement de Roul'Contact, utilise sa voiture :

> *« J'y vais en voiture parce que… Ah non, avec les sacs à porter la première fois, même du camion à [son domicile], je me suis arrêtée trois fois. J'ai un problème aux poumons, je m'essouffle très vite, bon la cigarette n'arrange rien évidemment. Ah ouais, et puis les sacs ils sont lourds. »*[4]

---

[1] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[3] D'autant plus que la fréquence bimensuelle des tournées fait que le volume de denrées achetées est généralement important.
[4] Entretien avec Françoise, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).

De plus, la proximité peut être vécue négativement par certaines personnes, car synonyme de manque d'anonymat, comme l'exprime Nathalie :

> *« Mon assistante sociale m'a fait aller à la Croix-Rouge. Mais la Croix-Rouge se trouve en plein centre de Gignac, au marché. Et là […] ça me mettait un peu mal à l'aise, mais ça apprend à travailler sur soi, sur l'ego, de pas avoir honte de ce qu'on peut vivre. C'est en plein milieu du village et au début j'osais pas trop y aller, ou j'avais du mal. C'était style le jugement, je me sentais jugée par les gens qui me voyaient. Parce qu'il y a tous les bars, les gens vont boire leur café. Comme si on me mettait à nu devant tout le monde : vous avez vu, je n'ai pas les moyens de me nourrir. […] Et Roul'Contact pour moi est l'association où je me sens vraiment bien. C'est en dehors d'une place de village, où on est pas forcément mis à nu. C'est surtout ça que je vois. »*[1]

L'emplacement central de la Croix-Rouge, à la vue de tous, rend l'expérience de l'aide alimentaire particulièrement stigmatisante. À l'inverse, Roul'Contact apporte à Nathalie une forme d'anonymat. Pourtant, contrairement à ce que laissent penser ses propos, le camion s'installe au cœur du village, à proximité d'un jardin public (Photographie 13). Cependant, alors que Gignac constitue un pôle local, regroupant les commerces et services, le village où Nathalie se rend à Roul'Contact est peu fréquenté, avec une fonction résidentielle prédominante. Surtout, elle n'y connaît personne :

> *« Je n'y vis pas, on ne me connaît pas. Donc déjà c'était plus facile pour moi d'aller [sur ce village], je ne connais personne. »*

La dissociation entre sa commune de résidence et celle qu'elle fréquente pour se rendre à l'aide alimentaire représente un avantage pour Nathalie. Pour cette raison, il est arrivé que certaines personnes demandent à ne pas être inscrites à Roul'Contact dans leur village, mais plutôt dans une autre commune de la tournée[2]. Le choix de l'emplacement au sein de la commune est également important. Nous avons vu que Roul'Contact recherchait la centralité, afin de faire connaître l'initiative (3.1.2). Cependant, certaines personnes valorisent la discrétion du lieu, comme Patrice, qui explique préférer l'ancien emplacement de Roul'Contact dans le village, plus excentré, à l'actuel, sur la rue principale, où sont concentrés les commerces :

> *« Au moins t'as pas tous les gens de la ville qui regardent. Parce qu'après t'as tous ceux du village qui parlent : « ah mais regarde celui-là il va à Roul'Contact ». »*[3]

La proximité, au cœur du projet de Roul'Contact, se révèle donc ambivalente. Si la proximité spatiale représente en effet un atout du dispositif, la proximité sociale constitue pour

[1] Entretien avec Nathalie, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).
[2] Bilan de Roul'Contact (2019).
[3] Entretien avec Patrice, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).

certaines personnes une barrière dans l'accès à l'épicerie. Ainsi, la recherche de discrétion qu'implique la mise en œuvre du volet d'aide alimentaire entre en tension avec l'objectif global du projet d'animation de la vie sociale locale, ce qui se traduit dans les débats internes à l'association autour des modalités d'accès (4.1.2).

***

L'itinérance est pensée au sein des deux initiatives comme un moyen de pallier les problématiques de mobilité rencontrées par les habitants du rural. La proximité permise par ce mode de fonctionnement contribue en effet à réduire la contrainte spatiale d'accessibilité alimentaire pour certaines personnes. Toutefois, l'itinérance présente aussi de nombreuses limites. Elle demande tout d'abord d'importantes ressources (financières, matérielles et humaines), au moment de sa mise en place mais également pour son fonctionnement, qui ne peuvent pas être dirigées vers d'autres aspects du projet. De plus, elle ne permet pas de répondre à l'ensemble des problématiques de mobilité, et notamment à la forte dépendance automobile qui caractérise les espaces ruraux. Enfin, les facteurs spatiaux n'apparaissent pas toujours comme les plus déterminants pour expliquer les pratiques des personnes, comparativement à des critères relevant de la dimension socio-culturelle de l'accessibilité alimentaire (nature de l'offre disponible) et à des enjeux de dignité (anonymat, capacité à être acteur de son alimentation).

6 Le bénévolat : levier ou entrave ?

Le bénévolat constitue un élément central et indispensable dans le fonctionnement du système de l'aide alimentaire (voir chapitre 3). Contrairement aux structures d'aide alimentaire conventionnelle, dont de nombreuses antennes locales reposent uniquement sur le bénévolat, la plupart des épiceries sociales sont en partie professionnalisées. Sur les 41 structures interrogées lors de l'enquête réalisée pour le compte de la DGCS (ASDO, 2017), 30 sont dotées d'au moins un poste salarié[1]. Cela s'explique par l'importance des moyens humains nécessaires au fonctionnement des épiceries sociales, pour assurer la logistique lourde et complexe engendrée par le libre-service. La professionnalisation permet aussi aux structures de bénéficier de compétences spécifiques pour la mise en œuvre des dimensions d'animation et d'accompagnement social. Cependant, le bénévolat reste au cœur du fonctionnement des épiceries sociales, selon des modalités variables. L'Atelier des solidarités et Roul'Contact constituent deux exemples contrastés permettant de mettre en lumière les enjeux soulevés par le recours au bénévolat au sein de l'aide alimentaire.

[1] Dans le cas des épiceries gérées par un CCAS, il est fréquent qu'en plus d'un poste dédié, plusieurs agents municipaux interviennent dans le fonctionnement.

6.1 L'Atelier des solidarités : le bénévolat au cœur du projet

Les acteurs de Familles Rurales ont fait le choix de placer le bénévolat au cœur du projet de l'Atelier des solidarités. Plus qu'une ressource pour assurer le bon fonctionnement de l'initiative, il est considéré comme un levier d'*empowerment*. La place centrale accordée aux bénévoles soulève néanmoins des enjeux spécifiques.

6.1.1 Un support et un levier de l'initiative

Le fonctionnement de l'Atelier des solidarités repose largement sur l'implication de bénévoles, dont certains sont également inscrits à l'épicerie. Le bénévolat se caractérise par une forte variabilité des effectifs, et une grande diversité de degrés d'implication (de quelques heures ponctuellement à une présence quasi quotidienne au sein de l'épicerie, durant l'intégralité des horaires d'ouverture). Au cours de la période d'enquête, l'équipe compte une dizaine de bénévoles, majoritairement des femmes, relativement âgées, autour d'un noyau dur de trois ou quatre personnes très investies. Les bénévoles s'acquittent d'une grande diversité de tâches liées au fonctionnement quotidien de l'épicerie : approvisionnement, manutention, gestion des stocks, mise en rayon, vente, accueil des personnes inscrites… La répartition des tâches est genrée, les quelques hommes assurant plutôt l'approvisionnement, qui nécessite de conduire le camion, et la manutention. Par ailleurs, les bénévoles occupent un rôle dans les missions d'animation et participent à la gouvernance de la structure. Des réunions d'équipe sont en effet fréquemment organisées, auxquelles les bénévoles peuvent participer. Ponctuellement, certains sont également intégrés à la réflexion sur des axes de travail fixés par Familles Rurales. On peut par exemple citer le cas d'une bénévole également inscrite à l'épicerie ayant participé à des réunions avec des élus locaux dans le cadre de la mise en place de l'itinérance. Dans ce cas, les bénévoles jouent un rôle d'intermédiation entre les acteurs locaux et l'association. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, la mobilisation des habitants fait partie de la stratégie d'ancrage territorial de Familles Rurales.

La place centrale des bénévoles répond à des contraintes organisationnelles, les besoins en ressources humaines étant importants, en particulier pour les activités d'approvisionnement, notamment du fait de l'isolement de Saint-Pons-de-Thomières, et de vente. En effet, le fonctionnement en libre-service, au cœur du principe des épiceries sociales, est particulièrement chronophage. Il implique un important travail en amont de la vente, de la réception des denrées à leur mise en rayon. En raison du manque de fraîcheur des fruits et légumes récupérés auprès de la Banque alimentaire, un tri minutieux est également effectué pour retirer les produits, voire parfois les morceaux (pour les choux, les salades…) les plus abîmés. Cette étape, particulièrement longue et fastidieuse, vise à garantir aux personnes une qualité minimale de l'offre, dans un souci de dignité.

Des bénévoles doivent également assurer l'activité de vente, qui se déroule sur un jour et demi par semaine (Photographie 16). Ainsi, le bénévolat est un support indispensable à la mise en œuvre de l'initiative.

Photographie 16. Des bénévoles assurant la vente à l'Atelier des solidarités



Cliché : C. Néel (2022, Saint-Pons-de-Thomières)

À gauche, derrière l'ordinateur, une bénévole assure le passage en caisse grâce au logiciel Escarcelle, utilisé au sein de réseau ANDES. À droite, une autre bénévole vérifie le ticket de caisse. Sur le tableau, sont indiqués les produits disponibles en grandes quantités cette semaine, afin d'en encourager l'achat dans une logique de régulation des stocks.

Mais le bénévolat constitue également un levier pour répondre à un des principaux objectifs du projet, qui s'inscrit dans les missions de Familles Rurales : l'autonomisation des personnes (3.1). Si le bénévolat n'est pas une obligation pour s'inscrire à l'épicerie, il est présenté comme une possibilité dès le premier entretien avec la conseillère en économie sociale et familiale, puis régulièrement lors de leur venue à l'épicerie :

> *« Ça leur est tout le temps dit, tout le long. Quand ils viennent pour s'inscrire, on leur propose de devenir bénévoles, et après quand ils reviennent pour faire leurs courses […], ou pour*

participer aux ateliers, à chaque fois ils sont sollicités « ouais tu veux pas animer un atelier, mais tu sais faire ça, est-ce que tu pourrais venir nous montrer etc. ».[1]

Dans le discours de l'ensemble des acteurs de Familles Rurales, le fait que des personnes inscrites s'engagent aussi bénévolement dans le fonctionnement de l'initiative est présenté comme un objectif, car c'est un moyen de leur permettre d'acquérir des connaissances, de développer des compétences et de gagner en confiance :

« Depuis le début, il y a plusieurs bénévoles qui sont venus et ça leur a redonné confiance en eux, ils ont trouvé du travail, ils sont partis, ils sont même plus bénéficiaires […]. Des fois même à mettre sur leur CV, on leur a dit « mais il faut que vous l'écriviez, je suis bénévole à l'Atelier des solidarités, j'ai appris à tenir une caisse, à me servir d'une caisse enregistreuse, à faire des inventaires de stock ». Ils développent des compétences. Ils suivent des formations avec des attestations de formation. »[2]

Une diversité de formations sont en effet proposées aux bénévoles[3], sur des thématiques relatives à l'alimentation (respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaires par exemple), mais aussi sur les gestes de premier secours, ou encore la cohésion d'équipe. L'acquisition de compétences se fait aussi à travers leur implication au quotidien, d'autant plus que les modalités d'organisation du bénévolat au sein de l'Atelier des solidarités sont pensées pour en faire un vecteur d'émancipation (responsabilisation des personnes, inclusion des bénévoles dans la gouvernance) :

« C'est un peu ça le projet. Se sentir responsable. […] Le mardi, celui ou celle qui tient la caisse, qui saisit les tickets de caisse, qui rend la monnaie, qui recompte la caisse à la fin, et ben j'aime autant vous dire que… […]. Il y a du sérieux, ils développent des compétences professionnelles dans une activité bénévole. Et ça il faut toujours le mettre en avant. C'est pas un petit boulot. »[4]

Les bénévoles les plus investis ont en effet la responsabilité de certaines tâches, et sont encouragés à proposer leurs propres projets, notamment en matière d'animation. En plus du bénévolat, Familles Rurales propose au sein de l'Atelier des solidarités des missions de service civique qui s'inscrivent dans la même logique, ce qui se traduit dans le profil des personnes recrutées. Il s'agit en effet de deux jeunes femmes du territoire rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle au moment de l'enquête, et dont l'une est également inscrite à l'épicerie.

---

[1] Entretien avec la directrice de Familles Rurales (avril 2021).
[2] *Ibid.*
[3] Six formations proposées en 2021, notamment par l'ANDES, qui joue un rôle central dans la formation des bénévoles, et par le Département de l'Hérault, dans le cadre de sa politique de soutien aux épiceries sociales (voir chapitre 3).
[4] Entretien avec la directrice de Familles Rurales (avril 2021).

Notre immersion au sein de l'Atelier des solidarités nous a permis d'observer les impacts positifs de ce fonctionnement, mentionnés par la directrice de Familles Rurales. L'implication dans le projet a en effet permis à certaines personnes d'acquérir des compétences, par exemple dans la maîtrise d'outils informatiques, ou dans le domaine commercial :

> *« Et après j'ai appris ce que c'était le commerce […]. Je sais négocier, vendre le produit. Et puis j'ai vu comment on fait la caisse, mise en rayon, étiquetage, tout, les activités, travailler sur un projet. Moi quand j'ai vu que mon projet[1] tenait la route ils ont continué. Et puis les gens ils ont fait des bons retours. »*[2]

Ces propos montrent qu'au-delà du développement de compétences pouvant être valorisables sur le plan professionnel, les missions effectuées ont été un moyen de gagner en confiance. Le renforcement de l'estime de soi provient aussi du sentiment de l'utilité sociale de son action :

> *« Ce que j'apprécie c'est la convivialité, faire plaisir aux gens, l'esprit d'équipe, et puis bon la dynamique aussi. Tu vois je pourrais pas rester chez moi à rien faire […]. Non moi quand je vois des gamins avec la banane parce qu'ils ont un paquet de gâteaux dans les mains tu vois, ne serait-ce que ça, c'est vachement bien, enfin c'est valorisant. »*[3]

La recherche de lien social et de sens exprimés dans ces propos sont ressortis à de nombreuses reprises au cours d'échanges avec les bénévoles. L'investissement au sein de l'Atelier des solidarités apparaît ainsi véritablement comme un levier d'*empowerment*, au sens d'un « *processus sociopolitique qui articule une dynamique individuelle d'estime de soi et de développement de ses compétences avec un engagement collectif et une action sociale transformatrice* » (Bacqué & Biewener, 2015).

6.1.2 Un moyen de trouver sa place dans le projet

Le bénévolat constitue aussi parfois une porte d'entrée vers l'épicerie sociale. Deux des bénévoles avec qui un entretien a été réalisé sont ainsi d'abord entrées dans le projet par le bénévolat, dès sa phase de montage, avant de faire une demande d'inscription. C'est notamment le cas de Raymonde, qui a entendu parler du projet par bouche-à-oreille :

> *« Je pensais pas à la marchandise, je pensais à aider. C'est pour une bonne œuvre, une bonne action, pour permettre aux gens de mieux se nourrir et d'avoir des choses valables. C'était le but ça, d'aider dans ce sens-là au départ. Je connaissais un peu les personnes, on a sympathisé davantage. Oui, le but final c'est que tout le monde en profite.*

[1] Il s'agit d'un projet de propositions de recettes, en fonction des denrées disponibles chaque semaine à l'épicerie.
[2] Entretien avec Meryem, inscrite et service civique à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[3] Entretien avec Séverine, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).

Enquêtrice : Après comment vous avez su que vous aussi vous pourriez en bénéficier ?

Elle [la chargée de mission] m'a dit « mais tu peux t'inscrire, tu y as le droit aussi comme tout le monde ». Ça fait que j'ai fait mon inscription et voilà. »[1]

L'entrée dans le dispositif de Séverine est similaire. Ayant déjà été bénévole dans une association d'aide alimentaire à Montpellier, et ayant eu connaissance du projet au travers de son réseau de sociabilité, elle est intéressée pour s'investir. Au cours des réunions organisées pour constituer l'équipe de bénévoles, elle apprend qu'elle peut également demander à s'inscrire à l'épicerie, et engage les démarches :

« J'ai monté le dossier en pensant vraiment ne pas l'être. Et j'ai pas compris. »[2]

Séverine fait part à plusieurs reprises de son étonnement de remplir les conditions d'accès à l'épicerie sociale, elle qui considère ne pas être dans une situation particulièrement difficile. Dans son cas, le bénévolat a constitué une porte d'entrée vers le dispositif. À travers ce fonctionnement, Familles Rurales arrive ainsi à toucher des publics qui n'auraient pas eu recours à l'épicerie sociale autrement, par méconnaissance de leurs droits, et/ou par honte. Faire du bénévolat est en effet aussi un vecteur d'acceptation de l'aide alimentaire. Séverine déclare ainsi qu'elle ne pourrait pas être « bénéficiaire » sans être bénévole : « *j'aurais trop honte* ». Selon elle, le fait de participer en tant que bénévole la « déculpabilise ». Le fait de donner de son temps est également important pour David :

« Le lundi oui je vais travailler avec eux une partie, une demi-journée. Pour les aider à décharger les trucs, les courses, et à ranger ça dans la réserve […]. Comme ça en fait je compense un petit peu si vous voulez. Parce que la réduction que j'ai, c'est comme si je payais mes nourritures le prix normal. »[3]

David n'a pas intégré le projet au travers du bénévolat ; il est intéressé en premier lieu par le volet épicerie sociale. Cependant, il perçoit son investissement dans le fonctionnement de l'Atelier des solidarités comme une forme de contrepartie nécessaire. Le travail qu'il fournit compense à ses yeux les économies qu'il réalise grâce à l'épicerie, ce qui le replace dans une position de consommateur « normal ». Il ne s'agit plus d'une relation unilatérale d'aide, mais d'un échange, d'une relation fondée sur la réciprocité. Donner de son temps est ainsi un moyen de mettre à distance la catégorie « d'assisté » (Misset & Siblot, 2019), dans un contexte où l'on a vu que la figure du « profiteur » était associée à l'épicerie par une partie de la population locale.

---

[1] Entretien avec Raymonde, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[2] Entretien avec Séverine, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[3] Entretien avec David, inscrit et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).

6.1.3 Les limites du bénévolat

Cependant, ce mode de fonctionnement centré autour du bénévolat présente également certaines limites. Tout d'abord, la fluctuation des effectifs pose d'importantes contraintes d'organisation. Le rôle de la chargée de mission de Familles Rurales est ainsi essentiel pour assurer la pérennité du fonctionnement de l'initiative, en coordonnant l'équipe de bénévoles en fonction des disponibilités de chacun, et en entretenant constamment la mobilisation (gestion des tensions, recrutement, formation…) :

> *« Depuis l'ouverture le boulot principal c'est la mobilisation et la formation des bénévoles, ça c'est fait tout le temps parce que ça s'en va, ça revient, et puis c'est le boulot de l'animatrice. »*[1]

La localisation de l'initiative apparaît comme une contrainte dans ce travail de mobilisation. Le vivier de bénévoles sur Saint-Pons-de-Thomières est en effet limité par la petite taille de la commune. De plus, les déplacements constituent un frein à l'investissement pour certaines personnes interrogées, en termes de temps et de coût. Un bénévole estime ainsi à dix euros le coût du trajet hebdomadaire qu'il effectue pour se rendre à l'Atelier des solidarités.

Au-delà des difficultés de mobilisation, la place centrale accordée aux bénévoles induit des effets sur le fonctionnement de l'initiative contraires à ses principes. Tout d'abord, on peut craindre que la valorisation du bénévolat par Familles Rurales ne soit ressentie par certaines personnes comme une forme d'injonction à la participation. Mais surtout, le bénévolat est source de rapports de domination. Les bénévoles ont par exemple accès à un certain nombre d'informations personnelles sur les personnes qui viennent faire leurs courses, notamment la composition du foyer et le budget alloué. Ces informations, initialement recueillies dans le cadre confidentiel de l'entretien avec la conseillère en économie sociale et familiale de Familles Rurales, sont mises à disposition pour leur permettre d'assurer le respect des règles de fonctionnement de l'épicerie, comme les limites fixées sur certains produits en fonction de la composition du foyer, ou le seuil de dépenses autorisé par mois. Les bénévoles connaissent également l'horaire de passage, et souvent, lorsque celui-ci doit être modifié, les raisons de ce changement. Toutes ces informations nourrissent une forme de contrôle social, comme l'illustre la situation suivante :

> *Séverine, bénévole et inscrite à l'Atelier des solidarités, se plaint du fait que Chantal « profite ». Elle explique qu'il faut parfois décaler son créneau, car elle se rend au Secours populaire avant. Pourtant, au vu du faible budget qui lui est alloué au sein de l'Atelier des solidarités, « ça*

[1] Entretien avec la directrice de Familles Rurales (avril 2021).

va », mais elle dépense tout. Elle fait partie des gens qui « profitent ». Séverine conclut : « Je crois que c'est à cause des gens comme ça que Le Pen il passe ».[1]

On voit à travers cet exemple comment des informations personnelles, ici relatives à la situation financière, sont partagées, et servent de base à un jugement moral sur la légitimité des personnes à faire leurs courses à l'épicerie. Parfois, le contrôle social s'exprime par des demandes de justification, comme dans cet échange qui concerne aussi Chantal et Séverine :

Chantal demande à Séverine si une copine peut venir pour elle la semaine prochaine, car elle ne sera pas là. Séverine lui répond que si elle n'est pas là, elle n'en a pas besoin. Chantal doit expliquer qu'elle va rentrer, qu'elle ira récupérer ses courses chez son amie, que « ça [l']embête de rater, il y a de bonnes choses ».[2]

Chantal est ici placée dans une position de justification. Face aux soupçons exprimés, elle doit prouver sa bonne foi. L'exigence de justification pèse de manière très inégale sur les personnes inscrites. En fonction des relations que celles-ci entretiennent avec les bénévoles, on exige d'elles ou non des explications. Elles peuvent également bénéficier ou non de certaines entorses par rapport aux règles de fonctionnement de l'épicerie, comme la possibilité de venir en avance, avant l'ouverture de la vente, en invoquant un rendez-vous, ou encore de composer par téléphone un panier qui sera récupéré plus tard, en raison d'une impossibilité de se déplacer. Dans un contexte de forte interconnaissance, la nature des relations dépend des interactions qui se déroulent au sein de l'épicerie, mais bien souvent également en dehors. La proximité sociale entre les bénévoles et les personnes inscrites est un facteur aggravant dans la relation d'assistance (Roi, 2016). Ainsi, le bénévolat rompt avec le principe d'un traitement équitable des personnes inscrites, défendu par Familles Rurales. Les bénévoles eux-mêmes tirent parti de leur statut, par exemple pour se réserver certains produits avant la vente, de peur qu'ils ne soient plus disponibles au moment de leur créneau, ou encore pour récupérer gratuitement des surplus à la fin de la vente[3]. Certains souhaiteraient d'ailleurs que leur engagement soit plus largement récompensé, par exemple en leur permettant de dépenser plus au sein de l'épicerie :

« J'ai un ticket uniquement de 10 euros par mois. Je peux pas faire plus de 10 euros de courses par mois. Donc ça c'est problématique, que ce soit si faible. Vu qu'en plus comme je donne du temps, j'aurais bien aimé avoir… Mais bon c'est comme ça. Donc si j'ai une critique à formuler c'est à ce niveau-là. »[4]

---

[1] Observation participante lors d'une journée de vente à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[2] *Ibid.*
[3] La chargée de mission tente de contrôler ces pratiques, mais réussit difficilement dans un contexte de grande autonomie des bénévoles.
[4] Entretien avec David, inscrit et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).

D'autres voudraient que la participation au fonctionnement de l'épicerie soit rendue obligatoire, afin d'éviter que certains ne « profitent » du système :

> *« Des fois je me dis, est-ce que ça ressemble pas un peu à de l'assistanat ? Parce que quand je vois les gens qui te disent « ah ben tiens cette semaine, j'ai fait du savon, j'ai fait ci, je suis allée aux cèpes… ». Moi aussi j'aimerais bien y aller des fois ! Moi je leur dis « ben moi j'étais à l'épicerie ». »*[1]

On trouve dans ces propos l'idée que les personnes devraient mériter leur accès à l'épicerie. On observe également comment, en soulignant son engagement, la bénévole contribue à entretenir un sentiment de redevabilité, voire d'illégitimité, chez les personnes inscrites.

Ainsi, le bénévolat constitue bien une ressource indispensable au fonctionnement de l'Atelier des solidarités, et un levier d'*empowerment* pour certaines personnes. Cependant, il présente aussi certaines limites, tant organisationnelles qu'en termes de justice.

6.2 Roul'Contact : un bénévolat nécessaire mais périphérique

La place du bénévolat dans le fonctionnement de Roul'Contact est très différente, en raison du discours critique de l'association sur le modèle du bénéficiaire-bénévole.

6.2.1 Un temps bénévole moindre que pour l'Atelier des solidarités

Contrairement à l'Atelier des solidarités, la place du bénévolat n'est pas centrale dans le projet de Roul'Contact. L'initiative repose en partie sur des ressources humaines bénévoles, mais celles-ci sont nettement moindres que pour l'Atelier des solidarités. Alors que l'épicerie de Saint-Pons-de-Thomières estime à plus de 3 000 heures le temps bénévole sur l'année 2021[2], celui-ci représente 600 heures pour Roul'Contact en 2020[3], pour un nombre de personnes inscrites relativement similaire[4]. Du fait du caractère itinérant du dispositif, le bénévolat est déconnecté de l'activité de vente. Les bénévoles participent principalement aux activités d'approvisionnement et de stockage, qui impliquent une présence au sein du local de l'association, à Gignac (Carte 17), mais pas sur les différents villages de la tournée de Roul'Contact. Leur implication n'est donc pas visible aux yeux des personnes inscrites.

La différence de temps bénévole peut s'expliquer en partie par la moindre fréquence de vente de Roul'Contact[5], et par une professionnalisation plus importante, avec deux salariées dédiées au projet, contre une pour l'Atelier des solidarités. Mais nos observations montrent surtout que ce

[1] Entretien avec Séverine, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[2] Bilan de l'Atelier des solidarités (2021).
[3] Bilan de Roul'Contact (2020).
[4] 209 pour l'Atelier des solidarités et 183 pour Roul'Contact.
[5] Un créneau de vente toutes les deux semaines, contre un créneau hebdomadaire à l'Atelier des solidarités.

contraste découle d'une différence de projet entre les deux structures. L'Atelier des solidarités fait en effet du bénévolat un levier : celui-ci est encouragé et valorisé, notamment auprès des personnes inscrites, dont certaines n'ont au départ pas les compétences nécessaires à la réalisation de certaines tâches. En conséquence, une grande partie du temps de travail de la chargée de mission est dédié à l'accompagnement et à la gestion des bénévoles. En revanche, pour Roul'Contact, le bénévolat constitue un support de fonctionnement, mais non un objectif.

6.2.2 Les « effets pervers » du bénévolat

Sur la tournée de Roul'Contact, les personnes inscrites peuvent s'impliquer en proposant spontanément leur aide, notamment aux moments de l'installation de l'espace, puis du rangement. Elles sont également encouragées, si elles le souhaitent, à proposer des animations. Cependant, les salariées en charge de l'initiative ne souhaitent pas instaurer de système de bénévolat, où cette aide serait reconnue et organisée. En effet, elles ont pu observer ce qu'elles appellent des « effets pervers » du bénévolat, avec par exemple des personnes venant aider au rangement à la fin de la tournée pour obtenir en contrepartie des invendus, proches de la date de péremption. Selon elles, ce fonctionnement est contraire aux principes de l'initiative, et crée des inégalités entre les personnes inscrites. À l'inverse, la professionnalisation de l'équipe de la tournée est considérée comme un moyen de garantir une égalité de traitement. Elle permet aussi « un autre rapport » comparativement aux structures reposant sur des bénévoles, où les conditions d'accueil sont souvent dégradées du fait d'un manque de formation, et où s'instaure un sentiment de dette[1]. Cependant, il faut préciser que ce mode de fonctionnement est permis par la déconnexion spatiale entre les activités nécessitant du bénévolat, relevant plutôt de la logistique, et celles impliquant d'être au contact du public (vente, animation). En effet, dans le contexte de structures d'aide alimentaire fixes, la limitation du bénévolat apparaît difficilement justifiable, même si elle existe, comme le montre le témoignage de Françoise :

> *« Moi dans le Gard j'avais demandé à être bénévole au Secours populaire, j'avais demandé à être bénévole aux Restos du cœur. Alors au Secours populaire, ils voulaient pas prendre des gens qui étaient au RSA. »*[2]

Ce refus, porteur d'une grande violence symbolique, illustre les dysfonctionnements associés à la régulation du bénévolat dans l'aide alimentaire. Le modèle de Roul'Contact, basé sur l'itinérance, permet de proposer une autre voie.

[1] Échanges informels avec une salariée lors d'une tournée de Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Entretien avec Françoise, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).

***

La place accordée au bénévolat constitue un enjeu pour les structures d'aide alimentaire. Les deux initiatives étudiées, en raison de leurs conceptions divergentes, permettent d'en éclairer les tenants et aboutissants. Le projet de l'Atelier des solidarités est centré autour du bénévolat, qui est à la fois pensé comme un support de fonctionnement et une modalité d'intervention auprès des publics. L'investissement dans le projet constitue en effet un réel levier d'*empowerment* pour les personnes. Le bénévolat, en proposant une porte d'entrée alternative vers l'épicerie sociale, permet également de toucher un public plus large. En ce sens, il apparaît comme un moyen de déployer une logique « d'aller vers » et de limiter le non-recours, notamment de la part de personnes ne pensant pas remplir les conditions nécessaires pour accéder au dispositif. De plus, en offrant une possibilité de contrepartie, il peut contribuer à construire une expérience d'aide alimentaire plus digne. Cependant, le bénévolat nourrit aussi des rapports de pouvoir au sein de l'initiative, qui posent des questions d'égalité de traitement entre les personnes inscrites et de qualité de l'accueil. Pour éviter ces dysfonctionnements, Roul'Contact dissocie le bénévolat de l'inscription à l'épicerie, et défend l'importance d'une professionnalisation des tâches liées à l'accueil du public. L'organisation spatiale de l'initiative facilite largement la mise en œuvre de cette conception.

Conclusion

À partir de deux études de cas, ce chapitre propose une approche compréhensive et critique du modèle des épiceries sociales itinérantes, et questionne sa capacité à constituer un levier pour un accès à l'alimentation plus juste dans les territoires ruraux. En reprenant le cadre d'analyse de l'accessibilité alimentaire que nous avons construit (Tableau 3), nous avons synthétisé dans le Tableau 17 les apports et limites des initiatives étudiées pour améliorer l'accès à l'alimentation des personnes inscrites.

Tableau 17. Contribution des initiatives étudiées à l'amélioration de l'accessibilité alimentaire des personnes inscrites

	Apports	Limites
Économique	Prix réduits qui permettent d'augmenter le pouvoir d'achat, et notamment d'accéder à des produits inabordables autrement.	Participation financière qui peut représenter un frein pour les ménages les plus précaires, notamment en fin de mois. Possibilité de crédit difficilement mise en œuvre, car elle replace les personnes dans une situation de dépendance. Produits accessibles en quantités limitées (logiques de répartition des ressources).
Spatio-temporelle	Implantation dans des espaces faiblement équipés qui renforce l'accessibilité spatiale.	Proximité spatiale qui peut parfois être un frein dans un contexte d'interconnaissance. Pour l'Atelier des solidarités, une itinérance peu compatible avec une amélioration de la dimension socio-culturelle de l'accessibilité (absence de choix). Un fonctionnement itinérant qui ne répond pas à l'ensemble des enjeux de mobilité. Une accessibilité temporelle limitée par des temps et une fréquence d'ouverture réduits, et contraints.
Pratique	Développement de compétences alimentaires au travers d'ateliers et/ou d'échanges (avec les chargées de missions ou entre personnes inscrites). Solidarités interpersonnelles qui peuvent contribuer à l'amélioration des conditions matérielles d'existence (ex : partage de bons plans pour s'équiper en électroménager).	Faible prise en compte des conditions matérielles d'existence des personnes. Appropriation inégale et genrée des initiatives en tant qu'espaces de sociabilité.
Socio-culturelle	Offre de meilleure qualité que dans l'aide alimentaire conventionnelle. Espaces de découverte de nouveaux produits. Prise en compte des préférences et besoins alimentaires des personnes.	Offre qui reste largement dépendante des circuits d'approvisionnement classiques de l'aide alimentaire : manque de diversité et de fraîcheur des produits. Participation des personnes inscrites aux prises de décision (en particulier concernant l'approvisionnement) qui reste limitée.

Réalisation : C. Néel

Les épiceries sociales ont un impact positif sur la dimension économique de l'accessibilité alimentaire. De par leur stratégie de diversification de l'offre, elles permettent en particulier aux personnes de s'approvisionner en produits qu'elles n'achètent pas dans les commerces traditionnels en raison d'un prix trop élevé. Cette amélioration de l'accessibilité économique se fait selon des modalités plus dignes que dans l'aide alimentaire conventionnelle, du fait de la participation financière. Si le fonctionnement marchand des épiceries sociales est largement valorisé par les personnes inscrites, il peut néanmoins, pour les plus précaires, constituer un frein dans l'accès au dispositif. La question des contraintes spatiales d'accessibilité alimentaire était quant à elle au cœur des projets initiaux des associations, qui cherchaient à atteindre des publics isolés, dans des espaces faiblement dotés en aide alimentaire. Que ce soit par leur stratégie d'implantation ou par leur fonctionnement en itinérance, les initiatives contribuent à réduire les freins spatiaux d'accessibilité alimentaire, notamment pour des personnes peu mobiles. Cependant, l'approche par les pratiques tend à relativiser le poids des facteurs spatiaux, en montrant que pour certaines personnes, d'autres critères, comme la possibilité de choisir ses produits ou la garantie d'anonymat, qui renvoient à la dimension socio-culturelle de l'accessibilité alimentaire, occupent un poids plus important. L'accessibilité temporelle, quant à elle, est très limitée, ce qui pose des contraintes d'ordre pratique aux personnes, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, et constitue une entrave à leur pouvoir d'agir. Concernant la dimension pratique de l'accessibilité, ce sont d'abord les échanges et les solidarités interpersonnelles favorisés par les dispositifs qui peuvent jouer un rôle pour lever des obstacles liés à des conditions matérielles d'existence, ou à un manque de compétences. Cela dépend cependant des usages qui sont faits des épiceries sociales, qui sont genrés, les femmes s'appropriant plus facilement le volet social. Enfin, les apports des initiatives en matière d'accessibilité socio-culturelle sont notables. Malgré des limites concernant la fraîcheur et la diversité des denrées, les personnes ont une perception globalement positive de la qualité de l'offre. Des actions sont aussi mises en place pour proposer des produits adaptés aux attentes. Néanmoins, la participation des personnes aux prises de décision concernant l'approvisionnement reste très limitée. Ainsi, contrairement à l'aide alimentaire conventionnelle, qui propose une réponse uniquement économique aux difficultés d'accès à l'alimentation, les épiceries sociales itinérantes tiennent compte de la multidimensionnalité de l'accessibilité alimentaire.

Si les épiceries sociales itinérantes sont un levier pour améliorer l'accès à l'alimentation de personnes en situation de précarité, dans quelle mesure ces dispositifs peuvent-ils contribuer plus largement à une transition alimentaire juste ? Pour répondre à cette question, nous nous appuyons sur les travaux d'Hochedez *et al.* (2022), qui proposent une grille de lecture tirée du cadre de la justice alimentaire pour analyser des dispositifs de distribution incluant des publics en situation de

précarité. Celle-ci se compose de trois dimensions : assurer une alimentation de qualité, améliorer l'accès et lutter contre les inégalités structurelles. Comme nous l'avons vu, l'Atelier des solidarités et Roul'Contact mettent en œuvre une approche multidimensionnelle de l'accessibilité alimentaire, qui permet d'agir sur la plupart des contraintes d'accès à l'alimentation (Tableau 17). En revanche, malgré des efforts pour améliorer la qualité de l'offre sur plusieurs aspects, les initiatives restent largement dépendantes des circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire classique, et ne participent que peu aux dynamiques de reterritorialisation de l'alimentation. Lorsqu'elles parviennent à le faire, de façon marginale, leur action reste fragile, car basée sur des sources de financement externes, et non pérennes. De plus, les ressources limitées des initiatives les placent face à une contradiction entre enjeux de consommation (augmenter la part de produits de qualité pour les personnes inscrites) et de production (assurer une juste rémunération pour les producteurs avec qui des partenariats sont noués). Enfin, concernant la capacité des initiatives à lutter contre les inégalités structurelles, nous avons montré qu'elles constituent des vecteurs d'inclusion sociale et d'*empowerment*, ainsi que des espaces d'expression de solidarités interpersonnelles. Cependant, la participation des publics à la gouvernance des dispositifs reste un enjeu, celle-ci étant pour l'instant limitée à quelques personnes et moments. En analysant au prisme de la justice le fonctionnement des épiceries sociales, nous avons aussi mis en évidence qu'elles contribuent à reproduire en leur sein des inégalités et des rapports de domination, aggravés par un contexte d'interconnaissance et par la place accordée au bénévolat dans le cas de l'Atelier des solidarités. De plus, les modalités d'accès aux dispositifs se révèlent excluantes pour certains publics, et inégalitaires dans le cas de Roul'Contact, qui s'appuie sur les acteurs de l'action sociale du territoire. Surtout, ces initiatives restent dans le cadre d'une action curative, qui cherche à réparer les effets négatifs causés par un fonctionnement profondément inégalitaire des systèmes alimentaires. Ainsi, tout comme les initiatives étudiées par Hochedez *et al.* (*ibid.*), l'Atelier des solidarités et Roul'Contact peinent à mettre en œuvre l'ensemble des dimensions de la justice alimentaire.

Chapitre 7 : Stratégies d'accès à l'alimentation en milieu rural de personnes en situation de précarité

L'analyse des dispositifs d'aide alimentaire, telle que nous l'avons menée dans le chapitre précédent, est indispensable à la compréhension des enjeux d'accessibilité alimentaire. En effet, l'aide alimentaire constitue le principal levier de lutte contre la précarité alimentaire dans les territoires, co-porté par des acteurs publics et associatifs. Cependant, la seule approche par les leviers d'action institutionnalisés présente le risque d'occulter l'agentivité des individus, leur capacité à se saisir des initiatives, mais aussi à faire en dehors d'elles, en utilisant d'autres ressources. Nous souhaitons donc dans ce dernier chapitre comprendre l'ensemble des stratégies mises en œuvre par les habitants du rural en situation de précarité pour se nourrir face à la multiplicité des contraintes d'accessibilité alimentaire, qu'elles soient d'ordre individuel ou territorial. Pour cela, nous nous intéressons aux obstacles d'accès à l'alimentation liés à la précarité, et aux façons dont les individus composent avec ce système de contraintes, en fonction de leurs ressources et de leurs représentations de l'alimentation. Nous faisons aussi l'hypothèse que la ruralité, dans ses différentes dimensions, a une influence sur les modalités d'accès à l'alimentation.

Afin d'analyser les pratiques d'accès à l'alimentation à l'échelle individuelle, nous mobilisons une approche par les stratégies (Giddens, 1979; Fagnani, 1990), qui permet d'envisager la dialectique entre contraintes structurelles et agentivité des individus qui définit l'accessibilité alimentaire. Pour rendre compte des pratiques qui relèvent plutôt de formes d'adaptation immédiates à une situation donnée, de combines, de ruses, nous recourons aussi au concept de tactique, tel que défini par M. De Certeau (1990). Nous analysons ainsi principalement un corpus d'entretiens semi-directifs réalisés avec 17 personnes inscrites au sein des épiceries sociales de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact, ainsi que les données recueillies au travers de l'observation participante des deux initiatives[1]. Afin de mettre en lumière les contraintes et

[1] L'immersion au sein des épiceries sociales a en effet permis de recueillir des données sur les stratégies des personnes en situation de précarité, soit par l'observation directe, soit par des conversations informelles portant sur leurs pratiques. C'est à partir de ces deux sources de données (entretiens et observations) que nous avons procédé à l'analyse des stratégies des personnes en situation de précarité, qui sont dans ce chapitre le plus souvent illustrées à partir des cas d'individus rencontrés en entretien, pour qui nous disposons d'un niveau d'information supérieur.

pratiques résultant du croisement entre précarité et localisation en milieu rural, nous mettons également en regard ce matériau avec des entretiens et observations tirés d'une enquête menée auprès d'habitants aux profils divers[1], et d'acteurs locaux des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault.

Nous aborderons dans un premier temps les contraintes et stratégies d'accès à l'alimentation caractéristiques des personnes en situation de précarité. Puis nous interrogerons les impacts de la ruralité sur l'accessibilité alimentaire, en montrant comment les individus composent avec des contextes ruraux différenciés.

1 Se nourrir en situation de précarité

S'alimenter en situation de précarité présente des contraintes spécifiques (Andrieu *et al.*, 2005; Ramel *et al.*, 2016) que nous détaillerons en nous basant sur un matériau (entretiens et observations) recueilli auprès de personnes en situation de précarité. Nous verrons ensuite quels types de stratégies sont mis en œuvre par les individus pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent.

1.1 Des situations de précarité source de contraintes pour l'accès à l'alimentation

La littérature existante montre que deux dimensions de la précarité, économique et sociale, entravent particulièrement l'accessibilité alimentaire des individus. Nous allons les aborder successivement pour mieux comprendre les impacts négatifs de la précarité sur l'accessibilité alimentaire des individus.

1.1.1 La précarité économique : un obstacle dominant dans l'accès à une alimentation choisie

Il s'agit tout d'abord d'interroger le poids de la contrainte économique dans les pratiques d'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité.

- *Une logique budgétaire omniprésente*

L'analyse des discours des personnes en situation de précarité met en évidence l'omniprésence de la question du coût de l'alimentation. Au sein des épiceries sociales, il s'agit d'un

[1] Ces habitants ont des profils divers. Ainsi, certains enquêtés sont en situation de précarité (revenus faibles et/ou instables, isolement social, conditions de logement précaires…) sans pour autant être inscrits au sein des épiceries sociales. Lorsque nous parlons dans ce chapitre de « personnes en situation de précarité », nous les incluons. La majorité de ces entretiens ont été réalisés dans le cadre du stage d'O. Carbone, sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault (voir chapitre 2).

sujet de discussion habituel entre les personnes inscrites. Le qualificatif de « cher », sous ses différentes formes, se retrouve par ailleurs dans l'ensemble des 17 entretiens réalisés avec les personnes inscrites au sein des épiceries sociales, avec une récurrence forte du terme dans la plupart des cas, jusqu'à 35 fois dans l'entretien de Martine[1]. Il est utilisé pour qualifier des produits, des commerces, ou parfois plus largement pour mentionner un coût de la vie élevé. De même, le terme de « prix » se retrouve dans 16 des 17 entretiens, avec des expressions récurrentes telles que « regarder les prix ». Les personnes enquêtées expriment souvent le sentiment que l'alimentation est « trop » chère :

> *« J'aime manger, j'adore manger. Mais la nourriture est trop chère maintenant. Même si elle était très très bonne et pas dangereuse pour la santé, c'est trop cher […]. Et quand vous voyez les trois petites escalopes qui se battent dans un sachet en plastique pour 7-8 euros franchement c'est trop cher. Ou si vous voyez le kilo de légumes, je sais plus lequel, je sais plus les prix, les euros, mais c'est exorbitant. La dernière fois j'ai vu le sachet de citrons à 4 euros passés. »*[2]

L'importance de la contrainte budgétaire s'illustre par une connaissance très précise des prix de certains produits dans différents commerces, qui sont fréquemment mentionnés lors des entretiens, comme dans l'extrait ci-dessus.

L'alimentation est ainsi perçue comme un poste de dépense important, et dont le poids ne cesse de s'accroître. Les personnes mentionnent en effet souvent le fait que les prix augmentent, entraînant une dégradation de leur situation :

> *« Ça revient trop cher. Et puis tout augmente, donc c'est encore plus cher.*
>
> *[…]*
>
> *Le problème, c'est que c'est cher. Donc il y a des choses que c'est vrai qu'on se prive d'acheter. Par rapport à avant. Clairement, on pouvait se le permettre, aujourd'hui on peut plus. Ou alors, c'est vraiment une fois dans le mois et c'est ça quoi. Mais il faut vraiment économiser. »*[3]

Les crises récentes (Covid-19, guerre en Ukraine, inflation des prix de l'énergie et de l'alimentation) sont régulièrement considérées comme des facteurs de précarisation, et constituent une source d'inquiétude quant à l'augmentation à venir du coût de la vie.

Dans ce contexte, les pratiques d'approvisionnement des personnes sont fortement guidées par une logique budgétaire, qui correspond à la recherche de prix bas (Vonthron, 2021), comme l'exprime Gérard :

---

[1] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Entretien avec Nathalie, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).
[3] Entretien avec Cécile, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

« Toujours des trucs à bas prix. Parce que dès qu'on trouve quelque chose, on regarde les prix, on regarde le porte-monnaie, et non ça marche pas. Le porte-monnaie est pas extensible. »[1]

Cependant, les modalités d'accès aux épiceries sociales engendrant une certaine hétérogénéité des publics, notamment en termes de niveau de ressources économiques (voir chapitre 6), la contrainte budgétaire est plus ou moins forte selon les personnes. On peut notamment distinguer les ménages disposant de ressources financières de manière constante, même si elles sont limitées, de ceux se trouvant régulièrement sans ressources, en particulier à la fin du mois, et dont l'expérience vécue est très fortement marquée par l'incertitude et la vulnérabilité qui caractérisent les situations de précarité (Cingolani, 2011; Alpe *et al.*, 2013). Néanmoins, même en cas de situation financière extrêmement fragile, le coût des produits ne constitue jamais un critère de choix unique. La question de la qualité de l'alimentation occupe en effet également une place centrale dans le discours des enquêtés.

- *Des arbitrages entre coût et qualité*

Si le frein financier dans l'accès à l'alimentation pousse à l'adoption d'une logique budgétaire, le critère de qualité joue également un rôle important dans les choix opérés. La qualité évoquée est d'abord celle des produits. Selon les personnes, divers critères sont mis en avant : fraîcheur, goût, origine, mode de production… La qualité de l'expérience d'achat, qui résulte de l'atmosphère et de la sociabilité des lieux d'approvisionnement, est également particulièrement valorisée par certaines personnes, comme Stéphane :

« C'est vrai que je vais quand même plus chez Aldi et Lidl. Carrefour moi je trouve que franchement, malgré les cartes de fidélité, les trucs, c'est cher, ça reste cher.

[…]

J'aime bien Aldi parce que c'est propre déjà, en tout cas celui de Pézenas est propre. Plus propre que celui de Clermont-l'Hérault. Mais ils sont super sympas, quand il manque quelque chose je leur demande, ils commandent s'ils ont encore, et ils me préviennent quand ils ont. Donc c'est ça, le geste commerce qui est bien. Lidl ça va aussi, Lidl ils sont sympas, ils sont commerçants malgré la pression. Chez Lidl on sent une pression […]. C'est pas possible de faire du chronomètre, d'être aimable, d'être gentil, d'être agréable avec le client. C'est pas possible, non. Pas possible du tout même.

Enquêtrice : Vous préférez l'ambiance d'Aldi ?

Oui, ils sont gentils, ils sont cool. Le patron est commerçant. Ils ont pas l'air de trop avoir la pression, contrairement à Lidl […]. Ils sont plus sympas. Moi c'est ce que je recherche avant

[1] Entretien avec Gérard, inscrit à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

tout aussi, quand même, c'est une ambiance […]. Quand on va dans une épicerie, dans un magasin, c'est une ambiance. Pas l'ambiance où ils sont tous tendus, désinvoltes, ça j'aime pas du tout ces ambiances-là. » [1]

Les pratiques d'approvisionnement alimentaire de Stéphane découlent d'abord d'une logique budgétaire. Il fréquente ainsi de manière plus régulière les magasins *discount* que les grandes surfaces traditionnelles. Néanmoins, au sein de cette catégorie de commerces, il privilégie certains magasins sur la base de critères qualitatifs, ici relatifs à l'ambiance.

L'analyse des entretiens souligne les arbitrages qu'implique une tension forte entre contrainte budgétaire et aspiration à une certaine qualité. Par exemple : « *je préfère payer un peu plus cher, me priver, mais me dire je suis dans une alimentation propre* »[2] ; « *la qualité d'abord oui, même si c'est un peu plus cher* »[3] ; « *je favorise plus la qualité que le moins cher du moins cher* »[4]. Ces propos montrent que les personnes sont souvent prêtes à payer « un peu » plus cher pour s'offrir une certaine qualité[5], quitte à économiser sur d'autres postes de dépense, comme le fait Carmen :

« En fait moi l'alimentation, c'est là où je me ruine le plus […]. Mais par exemple, tout le reste, vêtements, machin truc, ça par contre, c'est la ressourcerie, ce genre de truc. Je vais jamais aller faire les soldes ou les boutiques ou les trucs comme ça. Et bon les vacances, il y en a pas. Mais l'alimentation je trouve, c'est quand même le moteur de comment on va essayer de vivre mieux, d'être bien. »[6]

Si le discours de la plupart des enquêtés montre une répartition entre les postes de dépense plus équilibrée que celle décrite par Carmen, ces propos mettent en évidence que la qualité de l'alimentation peut représenter une priorité, y compris pour des personnes en situation de précarité. Cette hiérarchisation des dépenses peut cependant être source de jugement, notamment de la part d'acteurs du travail social :

« Alors oui on nous dit « vous il faudrait que vous économisiez ». Ça me met un petit peu en colère, parce que je me dis oui d'accord, mais on a envie de manger bien quand même. Je veux bien économiser sur d'autres trucs, je m'en fous. Mais pas sur la nourriture […]. Ça doit être ça pour tout le monde, en fait. C'est horrible de prendre des trucs, du poulet dégueulasse là. »[7]

Cependant, il arrive aussi que la tension entre coût et qualité se traduise par des renoncements, lorsque les freins financiers sont trop importants. De nombreuses personnes

---

[1] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Entretien avec Nathalie, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).
[3] Entretien avec Raymonde, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[4] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[5] Comme nous le verrons par la suite en analysant les stratégies d'accès à l'alimentation, les arbitrages réalisés varient en fonction des produits et des moments.
[6] Entretien avec Carmen, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[7] *Ibid.*

expriment ainsi un sentiment de frustration face à l'impossibilité d'accéder à la qualité souhaitée pour certains produits, comme l'illustre l'exemple de David :

> *« La viande blanche, le poulet tout ça, c'est que des trucs de mauvaise qualité. Déjà ça vaut cher. Après un truc bio, c'est 20 euros le poulet, je peux pas acheter 20 euros un poulet. Donc quand j'en achète un, c'est un truc à 6 euros. Six euros, c'est des trucs qu'on devrait pas manger parce que c'est élevé en batterie, on devrait pas manger ça. Mais bon, on est bien obligé de… Si je pouvais acheter les poulets à 20 euros ouais, j'achète. »*[1]

Le manque de ressources budgétaires oblige David à se tourner vers des produits qui ne correspondent pas à ses représentations de la qualité de l'alimentation. La viande, considérée comme une denrée particulièrement coûteuse, est souvent à l'origine du sentiment d'une alimentation subie. Le cas de David vient ainsi illustrer les propos d'A. Lhuissier, tels que cités par B. Sèze (2022) : « *Il n'y a pas de goûts de pauvre. Ce n'est pas par choix que l'on achète des produits premier prix.* ». En revanche, toujours selon la sociologue de l'alimentation, « *il y a des contraintes de pauvres* », qui empêchent les individus de faire correspondre leurs goûts et leurs pratiques alimentaires. C'est cette tension entre aspirations et pratiques, ou *value-action gap*, qui caractérise en premier lieu l'accès à l'alimentation des personnes défavorisées (Brocard *et al.*, 2022). Ce constat d'une alimentation subie souligne l'importance de ne pas restreindre l'analyse de l'alimentation des personnes en situation de précarité à leurs pratiques d'achat, mais de tenir compte également de leurs représentations et de leurs discours sur leurs propres pratiques.

1.1.2 La précarité sociale : un facteur important de précarité alimentaire

La précarité s'exprime sous différentes formes, qui se cumulent souvent à l'échelle individuelle. Des études ont montré que la précarité sociale, qui renvoie à des situations d'exclusion et d'isolement, est un facteur de précarité alimentaire, en raison de l'importance de la fonction sociale de l'alimentation (Ramel & Boissonnat, 2018; Paturel *et al.*, 2019). Les entretiens et les observations réalisés le confirment, en montrant que les personnes isolées ont tendance à se détourner de la pratique culinaire, et à avoir une alimentation moins équilibrée. Sans le partage qui accompagne l'acte alimentaire, la préparation des repas perd de son sens :

> *« Si j'avais les moyens, je me ferais bien des bons petits plats en sauce. Mais bon, ça implique d'inviter du monde. Parce que se retrouver seul avec un bon petit plat, c'est morose. Même si on a des rognons sauce Madère, je sais pas, dans ce style.*
>
> *Enquêtrice : Mais tout seul ça vous fait pas envie ?*

[1] Entretien avec David, inscrit et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).

Non, aller préparer un couscous pour une personne, c'est pas possible. Ou une tajine, je sais pas […]. Suivant l'endroit où je vais, je peux récupérer des morceaux de sanglier, des trucs comme ça, faire une bonne daube avec des pruneaux, ou des olives, des trucs comme ça, c'est fabuleux, mais bon... Le temps je l'ai, mais après qui je vais inviter, et est-ce que les gens vont venir ? »[1]

Parmi les personnes enquêtées, celles qui vivent seules ont tendance à manger moins, et à perdre une partie du plaisir associé à l'alimentation :

« Sinon quand je suis tout seul, des fois j'ai envie de pas grand-chose, un yaourt, une pomme ça me suffit. Une barre de céréales c'est bon le soir. »[2]

L'alimentation apparaît ainsi comme intimement liée à la situation relationnelle des personnes. De ce fait, des bouleversements dans cette dernière peuvent entraîner une dégradation de l'alimentation. C'est ce qui s'est passé pour Françoise lorsque sa fille, avec qui elle vivait seule, a quitté le domicile familial :

« J'ai ma fille qui est partie, ma fille est partie au mois de juillet et pour l'instant elle est pas revenue, et je sais pas si elle va revenir […]. Je commence à me remettre à cuisiner, mais pendant les deux premiers mois c'était sandwiches, salade avec un morceau de fromage…

Enquêtrice : Vous aimez pas trop cuisiner ?

Si si j'aime bien cuisiner, je sais faire certains plats que je réussis bien, et puis que si j'y arrive pas la première fois je vais vers le mieux, mais c'est vrai que le fait d'être seule… »[3]

Les évolutions de la structure des ménages ont ainsi une incidence forte sur la qualité de l'alimentation des personnes. Ces éléments, qui s'inscrivent dans la lignée d'études montrant le lien existant entre déstructuration conjugale et appauvrissement alimentaire (Lhuissier, 2006; Cardon, 2009), montrent en quoi l'isolement représente un frein à l'accès à une alimentation de qualité. Ainsi, la précarité, à la fois économique et sociale, entrave très fortement l'accessibilité alimentaire. Toutefois, les personnes en situation de précarité disposent de certaines marges de manœuvre, qui leur permettent de faire avec ces contraintes.

[1] Entretien avec Gérard, inscrit à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[2] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[3] Entretien avec Françoise, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).

1.2 S'alimenter malgré la précarité : au-delà du recours à l'aide alimentaire

Pour accéder à l'alimentation malgré la précarité, les personnes mettent en œuvre plusieurs types de stratégies, au-delà de leur recours à l'aide alimentaire, qui mobilisent des ressources spécifiques, qu'elles soient alimentaires (invendus) ou relationnelles.

1.2.1 Récupérer : faire avec les excédents des systèmes alimentaires

La consommation de produits abîmés, en fin de vie, est très fréquente chez les personnes en situation de précarité rencontrées. Ce type de denrées nécessite pour les individus des adaptations, qui se traduisent par des pratiques alimentaires spécifiques.

- *Les invendus : une ressource au cœur de l'approvisionnement des personnes en situation de précarité*

L'approvisionnement alimentaire des personnes en situation de précarité enquêtées se distingue par la place très importante occupée par les denrées en fin de vie. Cela s'explique en premier lieu par la démarche d'enquête, avec une entrée par des dispositifs d'aide alimentaire. En effet, malgré des efforts d'amélioration de la qualité de l'offre, qui passent par une diversification des sources d'approvisionnement et par un important travail de tri et de présentation des denrées (voir chapitre 6), les épiceries sociales restent très largement dépendantes des circuits d'approvisionnement classiques de l'aide alimentaire, qui redistribuent les excédents du système alimentaire agro-industriel (voir chapitre 3). De ce fait, les personnes inscrites y achètent régulièrement des produits en fin de vie, plus ou moins abîmés, qui doivent être consommés rapidement. Or, ce rythme de consommation, imposé par l'état des denrées, entre en contradiction avec les modalités de fonctionnement des épiceries sociales, dont les créneaux de vente sont relativement espacés dans le temps[1].

Toutefois, l'approvisionnement en denrées en fin de vie se retrouve également chez les enquêtés hors des circuits de l'aide alimentaire, sous diverses formes et dans plusieurs types d'espaces. Il s'agit alors d'une stratégie mise en œuvre pour faire face à des contraintes financières d'accès à l'alimentation. La modalité la plus répandue est l'achat à prix réduit. Beaucoup déclarent ainsi régulièrement acheter des produits proches de leur date de péremption proposés dans les grandes surfaces, dans le cadre de programmes de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces denrées sont le plus souvent rassemblées dans des réfrigérateurs spécifiques et vendues à l'unité avec un pourcentage de remise. Certaines enseignes proposent également des paniers déjà constitués à prix fixe. Acheter les invendus moins chers à la fin des marchés de plein vent est aussi une pratique

[1] Pour rappel, la vente est hebdomadaire pour l'Atelier des solidarités et bimensuelle pour Roul'Contact.

courante. Enfin, en plus des lieux d'approvisionnement traditionnels, l'achat de denrées en fin de vie passe également par l'utilisation du numérique. Des enquêtés s'approvisionnent ainsi régulièrement auprès de producteurs ou commerçants utilisant les réseaux sociaux pour écouler leurs invendus (Photographie 17). Quelques personnes utilisent aussi des applications anti-gaspillage (comme TooGoodToGo ou Phenix), qui proposent des paniers d'invendus de commerces alimentaires, y compris d'établissements de restauration, à prix réduit.

Photographie 17. Les réseaux sociaux, un espace d'approvisionnement en invendus



Source : Page Facebook du commerçant[1]

Sur sa page Facebook, consultée régulièrement par une enquêtée, ce commerçant du Pays Cœur d'Hérault, qui vend principalement sur les marchés de plein vent, propose régulièrement des produits abîmés à prix réduit. Afin de les écouler plus rapidement, les produits sont uniquement vendus en colis, qui représentent des quantités importantes.

De plus, il existe une diversité de pratiques permettant de récupérer des denrées sans dépenser d'argent. Sur les marchés de plein vent, il est ainsi courant que les invendus s'inscrivent dans des échanges non marchands, mettant notamment en jeu du travail :

> *« J'aidais les personnes à ranger quand j'étais valide, à ranger les cageots […], et après ils me donnaient les invendus. »*[2]

Le glanage, qui consiste à récupérer directement les produits présentant des défauts laissés dans les champs par les agriculteurs, est également pratiqué, comme nous le verrons ci-dessous

[1] Consultée le 10/01/2024.
[2] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).

avec le cas de Jessica. Des systèmes de don des invendus existent aussi, que ce soit dans des commerces de proximité (Encadré 7), ou sur les marchés :

> *« Tu vois en fin de marché par exemple, les salades qu'il a pas vendues, il les donne. L'autre fois je suis passée, « tu veux de la salade ? allez prends ce qu'il te faut ! ». Puisqu'il sait que sinon il va jeter. Il passe au bar et il distribue une salade par table. »*[1]

Enfin, quelques enquêtés disent récupérer des produits jetés à la poubelle, sur les marchés ou dans les grandes surfaces.

Encadré 7. Les commerces de proximité, des acteurs de la solidarité alimentaire à l'échelle locale : l'exemple de l'épicerie d'Aspiran

Une épicerie a de nouveau ouvert en 2020 à Aspiran, un village du Pays Cœur d'Hérault qui compte 1 600 habitants, deux ans après la fermeture de l'ancienne épicerie. Le projet est largement soutenu par la mairie, qui a réhabilité une ancienne caserne désaffectée pour en faire un local commercial, loué par la porteuse de projet pour un loyer modéré, autour de 250 euros par mois. À l'initiative de l'épicière, en lien avec l'élue municipale en charge du CCAS, un frigo solidaire a été mis en place. Lorsque qu'une denrée atteint sa date de péremption, la commerçante la place dans un réfrigérateur ou dans un panier en libre-service, en fonction du mode de conservation du produit, situés à l'extérieur, devant l'épicerie. Cet emplacement permet aux usagers de ne pas dépendre des horaires d'ouverture, et limite le sentiment de stigmatisation, puisqu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans le commerce pour se servir. De plus, une tirelire installée au comptoir permet aux clients qui le souhaitent, lors de leur passage en caisse, d'alimenter un fonds utilisé par la commerçante pour approvisionner elle-même le frigo solidaire. Ce système s'inscrit dans un mouvement plus large de développement de frigos collectifs (Bherer & Lelièvre, 2023), qui proposent une modalité alternative de redistribution des surplus alimentaires, à l'échelle locale. Enfin, les bons alimentaires distribués par le CCAS de la commune depuis la crise du Covid-19 prennent la forme d'une somme à dépenser à l'épicerie. La commerçante est en charge de s'assurer que les ménages respectent les conditions définies par la municipalité pour l'utilisation des bons, comme l'interdiction d'acheter de l'alcool. Ce partenariat étroit entre l'épicerie et la municipalité, qui repose notamment sur les relations interpersonnelles établies entre la commerçante et l'élue en charge du CCAS, illustre le rôle que peuvent jouer les commerces alimentaires de proximité dans les actions de lutte contre la précarité alimentaire mises en œuvre par les pouvoirs publics locaux.

Les ressources alimentaires accessibles via la récupération sont donc multiples, et diffèrent entre les espaces ruraux et urbains. Ainsi, alors que les pratiques de glanage sont plus facilement accessibles aux habitants du rural, les applications anti-gaspillage fonctionnent mieux en ville, du fait de la moindre densité et diversité commerciale des espaces ruraux, qui restreint largement le nombre d'offres disponibles localement :

[1] Entretien avec Séverine, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).

« En milieu rural c'est simple, c'est la difficulté que nous n'avons pas un panel de propositions, de choix. Parce que sur Montpellier par exemple vous savez il y a les petits paniers […]. Nous on n'a pas ça ici, tous ces paniers à 10 euros, à 5 euros avec plein de choses, mais de bonnes choses hein, dans les invendus de la journée, on n'a pas ça […]. Contrairement à Montpellier où il y a énormément, vous avez Paul qui fait les invendus, vous avez Carrefour Market, ils ont pas mal de choses, tandis que nous ça n'existe pas. »[1]

Ce déficit d'offre, ajouté au manque de maîtrise des outils numériques chez certains enquêtés, explique l'utilisation très marginale de ces applications. Enfin, comme l'exprime un enquêté, qui ne fait pas partie des inscrits au sein des épiceries sociales mais vit dans une situation de grande précarité, la récupération dans les poubelles est plus difficile en milieu rural, d'une part car elles sont moins « riches », d'autre part car l'interconnaissance rend cette pratique plus honteuse que dans l'anonymat des villes, où la « peur du regard des voisins » n'existe pas[2]. À l'inverse, l'interconnaissance peut parfois favoriser les pratiques de don. Cela illustre de nouveau l'ambivalence de la sociabilité rurale (Delfosse, 2019), qui constitue à la fois un frein et un levier pour l'accès à certains types de ressources alimentaires.

La consommation des excédents des systèmes alimentaires apparaît donc comme une pratique courante chez les personnes éprouvant de fortes contraintes économiques d'accès à l'alimentation. Il s'agit d'une conséquence directe du recours à l'aide alimentaire, mais également pour certains d'une réelle stratégie pour économiser sur leur budget alimentaire. Toutefois, ces pratiques sont aussi évitées par certains enquêtés, comme l'exprime Meryem à propos de la récupération des invendus sur les marchés :

« Nous on aime pas les trucs comme ça. Non, ça m'est jamais arrivé.

Enquêtrice : Pourquoi vous aimez pas ?

Ben des fois c'est pourri, c'est vraiment à jeter. Donc non. Et puis on est pas dans ce cas-là. Autant le donner, autant qu'ils le donnent à quelqu'un d'autre qui en a vraiment vraiment vraiment besoin, qui ont vraiment pas le budget. Je préfère. »[3]

L'aspect abîmé des produits peut représenter un frein pour certaines personnes, qui accordent une grande importance au critère de fraîcheur dans leur définition de la qualité. Mais surtout, les propos de Meryem expriment l'aspect stigmatisant de ces pratiques, qui sont associées à une situation de très grande précarité, dont il s'agit de se distinguer.

[1] Entretien avec une élue d'Aspiran en charge du CCAS réalisé par O. Carbone (juin 2022).
[2] Entretien avec un habitant d'Aspiran réalisé par O. Carbone (mai 2022).
[3] Entretien avec Meryem, inscrite et service civique à l'Atelier des solidarités (février 2022).

- *S'adapter aux contraintes des denrées en fin de vie*

La consommation de produits en fin de vie pose un certain nombre de contraintes, auxquelles les personnes s'adaptent en adoptant des pratiques spécifiques. Le principal enjeu est de réussir à prolonger la durée de vie des denrées, d'autant plus qu'elles sont souvent achetées en grande quantité. Les personnes usent de diverses tactiques pour composer avec cette difficulté. La plus répandue consiste à conserver les denrées au congélateur, comme le fait par exemple David pour les légumes qu'il achète à l'Atelier des solidarités :

> *« La dernière fois j'avais acheté tellement de légumes, j'en avais partout ! J'ai tout congelé, j'ai rempli entièrement le congélateur. J'en suis encore à manger, ça fait un mois, un mois que j'ai ça ! »*[1]

L'utilisation du congélateur permet à certaines personnes, comme David, de s'approvisionner en produits frais quasi exclusivement au sein des épiceries sociales, et ainsi de réaliser des économies conséquentes. L'appareil est utilisé pour faire des réserves, afin d'étaler la consommation dans le temps, et de pallier l'irrégularité des approvisionnements des dispositifs d'aide alimentaire[2]. Il constitue ainsi une forme d'épargne non monétaire, qui permet d'atténuer l'incertitude causée par la précarité (Hugues, 2021a). Toutefois, l'ensemble des enquêtés n'en sont pas équipés, comme c'est le cas de Stéphane :

> *« J'ai pas de congel non, du tout. Ah non je suis pas équipé ici : c'est ancien, c'est une vieille maison.*
>
> *[…]*
>
> *Après je peux m'en acheter un congel […], pas neuf, d'occasion, ça je pourrais. Mais ici le souci c'est que j'ai pas beaucoup la place. C'est un peu exigu, chaque coin, je peux pas trop m'en servir. La cuisine je l'ai arrangée de manière logique, après j'ai pas pu… Je peux pas suspendre les choses ! Sinon c'est vrai ce qui me manque c'est ça, c'est un petit congel. »*[3]

La situation de Stéphane illustre les contraintes matérielles d'accès à l'alimentation, souvent associées à une situation de précarité résidentielle plus large (Photographie 18). Ses conditions de

---

[1] Entretien avec David, inscrit et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).

[2] Certains dispositifs d'aide alimentaire observés dans les territoires prennent en compte les difficultés matérielles de conservation des denrées que peuvent rencontrer certains ménages. Par exemple, les bons alimentaires distribués par le CCAS de la commune d'Aspiran peuvent être dépensés en plusieurs fois pour cette raison : « *Comme le montant c'est environ 70 euros pour une personne seule, ou un peu plus, la personne peut ne pas le prendre en une fois à l'épicerie. Parce que par exemple, j'ai eu le cas d'un Monsieur, il vit avec un petit réfrigérateur top, donc c'est tout petit, donc il ne peut pas tout mettre, donc il a la possibilité de revenir quand il veut plusieurs fois, jusqu'à ce que le montant soit atteint.* » (entretien avec une élue d'Aspiran en charge du CCAS réalisé par O. Carbone en juin 2022).

[3] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).

logement sont la principale raison évoquée par Stéphane pour expliquer le fait qu'il cuisine peu. L'absence de congélateur apparaît comme une contrainte particulièrement forte, qui l'empêche notamment de réaliser des économies en achetant d'importantes quantités à des producteurs qu'il connaît. Pour ne pas perdre les denrées de Roul'Contact, Stéphane réalise une première transformation très rapidement :

> *« Donc je suis obligé de faire tout chauffer quand j'allais chez Roul'Contact, la viande je la faisais tout chauffer le même jour pour pas la perdre. Parce que j'ai pas de congel moi.*
>
> *[…]*
>
> *Sinon c'est perdu, sinon après il y a une odeur, dès qu'on ouvre le paquet il y a une odeur et puis ça va direct à la poubelle. »*

Photographie 18. La cuisine de Stéphane : les conditions de logement comme contrainte d'accessibilité alimentaire



Clichés : C. Néel (2021)

Ces photographies ont été prises dans la cuisine de Stéphane. On observe l'exiguïté et l'insalubrité de la pièce (traces d'humidité sur les murs), le manque d'espaces de rangement et la vétusté des équipements électro-ménagers (gazinière, réfrigérateur).

Les pratiques de transformation sont très fréquemment utilisées, en particulier pour les fruits et légumes, comme moyen de conserver les aliments plus longtemps, ou de les consommer

bien qu'ils soient abîmés. C'est ce que fait aussi Françoise, pour qui Roul'Contact représente au moment de l'enquête le principal mode d'approvisionnement :

> *« Par exemple à Roul'Contact, c'est vrai que les légumes des fois ils sont un petit peu abîmés, mais la dernière fois j'ai fait une grosse tambouille, j'ai enlevé ce qui était gâté, et puis j'ai mis tout à cuire, et j'ai fait un bon ragoût. »*[1]

De plus, suite à son inscription à Roul'Contact, Françoise a aussi adapté ses pratiques d'approvisionnement. Elle fait désormais de grosses courses une fois toutes les deux semaines à l'épicerie sociale, au lieu de réaliser des achats plus fréquents (deux fois par semaine en moyenne) de volumes moindres :

> *« Du coup les courses j'en fais moins. Là j'ai le congélateur il est plein, il est plein, de steaks, de tielles… il est à bloc. Et là je sais que j'ai pas besoin de faire de courses pour au moins plus que la semaine. »*

Ces propos mettent de nouveau en évidence le rôle central du congélateur dans les stratégies des personnes inscrites au sein des épiceries sociales. Le fonctionnement de Roul'Contact a ainsi conduit Françoise à réorganiser son espace domestique afin de pouvoir conserver au mieux les denrées achetées. Elle a notamment dégivré la partie de son réfrigérateur servant à entreposer les produits surgelés, et projette de revoir l'organisation de ses placards afin de gagner en espace de stockage :

> *« J'ai passé le samedi après-midi à décongeler, parce qu'il y avait beaucoup de glace, et du coup ça m'a fait de la place et j'ai pu congeler toute la viande qu'elle m'avait donnée, que j'aurais pas pu manger. »*

Le fonctionnement des épiceries sociales pose ainsi une double contrainte (fréquence de vente réduite et durée de vie limitée des denrées) sur la dimension pratique de l'accessibilité alimentaire. Cette contrainte est ressentie de manière différenciée en fonction des conditions de logement des personnes, qui déterminent leur capacité à stocker et à transformer les denrées. Ces résultats soulignent l'importance d'une analyse à l'échelle de l'espace domestique pour une meilleure compréhension des enjeux d'accessibilité alimentaire.

- *Le cas de Jessica : la récupération comme principal mode d'approvisionnement*

Nous allons ici détailler le cas d'une enquêtée pour qui l'approvisionnement en invendus et denrées en fin de vie constitue un élément central de sa stratégie d'accès à l'alimentation. Jessica, mère célibataire de deux enfants, a une trentaine d'années. Elle vit dans une petite ville du Pays

[1] Entretien avec Françoise, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).

Cœur d'Hérault, est sans emploi, et est inscrite à Roul'Contact. Sa situation est très précaire ; elle fait partie des ménages se trouvant régulièrement sans aucune ressource financière. C'est d'ailleurs le cas au moment où l'entretien est réalisé :

> « *Bon là j'ai plus de sous sur mon compte donc ça va être compliqué, je peux rien faire du tout. »*[1]

Cette situation la contraint régulièrement à sauter des repas :

> *« Je vais pas manger à midi, je vais pas faire à manger là, par contre je vais préparer le repas pour mon fils. Pommes de terre machin. Bon là comme y'a plus de viande, ben pommes de terre, je vais mettre un peu de… je sais pas ce que je vais mettre. Ouais, j'ai pas le choix. Là cette semaine ça va être dur. »*

Comme l'ensemble des mères de famille enquêtées, Jessica se prive pour assurer en priorité le repas de ses enfants, parfois à partir d'un choix très limité de produits. Dans ce contexte, Roul'Contact constitue une des sources d'approvisionnement principales du ménage, traduisant une forte dépendance à l'aide alimentaire. En parallèle, Jessica pratique le glanage, grâce aux relations amicales qu'elle entretient avec des femmes travaillant dans le milieu agricole :

> *« Après j'ai des copines qui travaillent dans l'agriculture, les agriculteurs ils laissent un peu de trucs, de courges, des melons et tout ça. T'as des endroits où tu peux aller, les agriculteurs laissent eux-mêmes ceux qui sont pas en forme, qui ont pas la forme. Donc tu peux récupérer des fruits et légumes et tout ça.*
>
> *Enquêtrice : Ils les laissent où ?*
>
> *Dans le champ. Parce qu'en fait ils sont invendables, donc voilà. Et j'ai mes copines elles m'appellent, elles me disent « écoute vas-y tu peux y aller », on y va avec les enfants, on récupère des citrouilles, on récupère des melons, des pastèques, et voilà. »*

Ces propos mettent en avant le rôle du capital social dans l'accès à certaines ressources alimentaires caractéristiques des espaces ruraux, que nous détaillerons plus loin.

Jessica achète également des denrées en fin de vie, à travers des applications anti-gaspillage et en grande surface. Ces deux modes d'approvisionnement présentent des intérêts différenciés. Le premier lui permet d'abord d'accéder à une certaine qualité :

> *« Après des fois c'est vrai quand je vais au magasin, à Carrefour, je vois des femmes elles regardent même pas, 150 euros ! Et moi je suis là à 10 euros... Je peux pas payer ce qu'elles payent. Et c'est bien parce que je me dis je me débrouille, je mange comme elles en fait, tu vois.*

[1] Entretien avec Jessica, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).

Là quand je suis allée dans un magasin bio, moi j'arrive je prends mon colis de mes applis là, et j'ai un gros panier comme ça, je paye 4 euros, et j'ai 40 euros de courses dans mon panier. »

La récupération via des applications permet à Jessica de s'approvisionner en partie dans des magasins bio, qu'elle associe à une meilleure qualité alimentaire. C'est aussi un moyen d'accéder à des formes de consommation valorisées socialement, et ainsi de réduire le sentiment de stigmatisation associé à la précarité alimentaire, comme le montre la comparaison avec des femmes disposant d'un capital économique supérieur. Ce discours renvoie à un souhait, souvent exprimé par les personnes en situation de précarité, de pouvoir manger « comme tout le monde ».

La récupération dans les grandes surfaces, comme elle le fait régulièrement à Lidl, est en revanche présentée d'abord comme un moyen de bénéficier de prix plus intéressants :

« Lidl je vais le matin, enfin là en ce moment je peux pas parce que je suis trop prise. Le matin j'y vais à huit heures et je prends le pain et les légumes à un euro les paniers. Vous avez des paniers, vous avez des tas de fruits pour un euro, avocats, ça dépend de ce qu'ils veulent. Souvent ce que je récupère j'essaye de conserver, faire des guacamoles et tout ça quoi. Quand c'est des bananes je fais du lait banane, tu vois, enfin voilà j'essaye de conserver à mort. Et après vous avez aussi le poisson et la viande pour 50 centimes. Bon après il faut attendre les horaires qu'ils les déposent. Et ils changent d'horaires, c'est soit le matin tôt de bonne heure, soit vers dix heures, et il faut attendre.

[…]

Ils changent d'horaires parce que sinon les gens viendraient tout le temps […]. Après y'a pas beaucoup de gens parce que ça va tellement vite. Moi quand ils balancent un chariot de ça, je prends tout le chariot. Parce que des fois pendant une semaine tu n'as rien, t'arrives pas à choper le moment. Quand tu chopes le truc, tu te mets une semaine à fond, t'embarques tout. J'embarque tout. Et je suis tranquille pendant un mois, deux mois.

Enquêtrice : Comment vous faites pour être au bon horaire ?

Ben je reste. Je vais, je rentre, je repère. Je fais semblant de faire mes courses.

[…]

Par contre le matin tous les jours, le matin à 8 heures, ça j'ai le droit au panier ou de pain ou de légumes. Pézenas c'est mieux parce qu'il y a moins de monde. Par contre Clermont-l'Hérault t'as peut-être 20 personnes qui attendent. Tous les matins. C'est la crise pour tout le monde. »

Le récit fait par Jessica présente de nombreuses similitudes avec la façon dont les enquêtés ayant eu recours à l'aide alimentaire conventionnelle décrivent leurs expériences. On retrouve l'attente, la concurrence entre les personnes et la gêne ressentie, qui pousse Jessica à faire semblant

de faire ses courses. Au niveau des produits, on note l'absence de choix, les paniers étant déjà constitués, et le manque de fraîcheur, qui oblige à jeter une partie des denrées :

> *« Après les avocats, sur 40 avocats que tu vas prendre, tu vas en avoir 25 qui vont être très très bons, et les autres tu vas jeter à la poubelle en fait. »*

Les dispositifs présentés comme des outils de lutte contre le gaspillage alimentaire par les acteurs du commerce sont ainsi largement mobilisés par des personnes en situation de précarité, qui développent des pratiques spécifiques pour s'adapter aux contraintes de ce type d'approvisionnement. Certains d'entre eux, mis en place par des enseignes de la grande distribution, apparaissent en réalité comme des prolongements de l'aide alimentaire conventionnelle, reproduisant le même type de dysfonctionnements.

Le discours de Jessica illustre également l'aspect particulièrement contraignant de ces pratiques de récupération. Elles impliquent de se rendre dans le magasin très fréquemment, à des horaires précis (pour les paniers quotidiens de pain et légumes), voire d'attendre pour les produits plus coûteux (viande, poisson). Il s'agit donc d'un mode d'approvisionnement extrêmement chronophage et contraignant en termes d'organisation. À cela s'ajoute le temps consacré au tri puis à la transformation des produits, afin de prolonger leur durée de vie : « *c'est beaucoup de travail* ». Jessica utilise également son congélateur, aussi issu de la récupération, pour conserver une partie des produits. Enfin, elle donne le surplus :

> *« Les radis j'adore ça, je vais en donner aussi aux copines, je vais en donner à droite et à gauche comme ça. Par exemple j'ai des voisins là-bas qui sont très bien, je m'entends super bien avec eux. D'autres copines. Donc je vais passer des trucs, quand je vois que je peux pas conserver… »*

Tout comme les ressources provenant des épiceries sociales, les denrées en fin de vie circulent au sein de réseaux de solidarité fondés sur des liens amicaux ou de voisinage. Face à de très fortes contraintes financières, Jessica fait ainsi appel à un ensemble de pratiques de débrouille qui lui permet de faire avec très peu de moyens, pour accéder à l'alimentation, mais aussi pour d'autres dimensions de la vie quotidienne, comme l'aménagement de son logement, fait en grande partie grâce à des matériaux et du mobilier tirés de la récupération. C'est ce qu'elle nomme le « système D ». Ces pratiques, chronophages et fastidieuses, s'apparentent à un véritable travail de subsistance, caractéristique du quotidien des personnes en situation de précarité (Hugues, 2021a).

1.2.2 S'appuyer sur des solidarités familiales

Les parcours de vie des personnes en situation de précarité enquêtées se caractérisent par une grande instabilité. Les ruptures sont nombreuses, et peuvent être causées par divers

événements : perte d'emploi, séparation (assortie pour certaines enquêtées de violences conjugales), problème de santé, incarcération… Généralement, ces crises fragilisent l'accès à l'alimentation des personnes, en accentuant leur précarité économique (baisse de revenus) et sociale (isolement voire exclusion), mais aussi parce qu'elles entraînent souvent une mobilité résidentielle qui vient déstabiliser leurs routines d'approvisionnement. Lorsqu'elles se produisent, les solidarités familiales peuvent contribuer à atténuer les impacts négatifs du choc sur l'accessibilité alimentaire, et agir comme un filet de sécurité.

C'est ce que nous souhaitons illustrer ici avec le cas d'Aurélie, 33 ans, mère célibataire d'une enfant de cinq ans. Le parcours de vie d'Aurélie montre une alternance entre des périodes de plus ou moindre grande précarité, notamment alimentaire. En la privant des revenus liés à l'activité professionnelle qu'elle exerçait ponctuellement dans le secteur de la restauration, la crise du Covid-19 constitue un moment de crise, facteur de précarisation. Aurélie représente ainsi un exemple typique des personnes « *à la lisière de situations de précarité* » pour lesquelles la reconfiguration temporaire du marché du travail qui s'opère durant la crise vient approfondir une situation préexistante de fragilité[1] (Arnal *et al.*, 2021). Afin d'amortir les effets de cette crise sur son accessibilité alimentaire, Aurélie s'appuie temporairement sur le soutien de sa mère, qui vit à proximité :

« Là ça fait depuis le Covid, là c'est ma mère qui me fait souvent des courses quand même. »[2]

La solidarité familiale s'exerce selon diverses modalités. Elle est d'abord monétaire, la mère contribuant pour une part importante au règlement des achats alimentaires, notamment par le biais de la carte Ticket Restaurant qu'elle possède. La proximité spatiale permet également de réaliser des économies en optimisant les déplacements. Aurélie va ainsi souvent faire les courses avec sa mère, ou lui demande d'effectuer des achats pour elle. Enfin, la mère d'Aurélie lui fournit directement un certain nombre de ressources alimentaires, notamment par la redistribution de denrées issues de l'autoproduction qu'elle obtient au travers de ses propres réseaux de sociabilité. L'aide familiale constitue pour Aurélie une alternative à l'aide alimentaire :

« Je préfère demander à ma mère 20 euros, tu vois, plutôt que d'aller aux Restos du cœur. »

Le fait de privilégier la solidarité familiale au recours à l'aide alimentaire est pour une Aurélie une question de dignité (*« je suis pas quelqu'un qui aime demander, j'ai ma petite fierté »*), mais aussi une

[1] La fermeture des cantines scolaires a aussi été un facteur important de précarisation durant la crise du Covid-19. Aurélie, par exemple, compte sur la restauration scolaire pour assurer à sa fille au moins en repas diversifié par jour, en particulier en fin de mois.
[2] Entretien avec Aurélie, inscrite à Roul'Contact (janvier 2022).

conséquence d'expériences antérieures négatives au sein d'associations d'aide alimentaire. Toutefois, ses difficultés économiques persistant, elle finit par demander son inscription à Roul'Contact. Cet exemple montre comment le soutien familial peut amortir un processus de précarisation. En agissant comme un filet de sécurité, il réduit la vulnérabilité alimentaire des personnes qui en bénéficient, et peut retarder le recours à l'aide alimentaire, voire s'y substituer. Cependant, certaines personnes, en situation d'isolement, ne peuvent pas compter sur cette ressource, ce qui met de nouveau en évidence le lien existant entre précarité sociale et alimentaire.

1.2.3 Optimiser ses achats alimentaires

Pour pallier leurs contraintes économiques d'accès à l'alimentation, les personnes en situation de précarité jouent également sur la répartition de leurs dépenses alimentaires, à la fois dans le temps, et entre types de denrées.

- *Une alimentation entre privations et écarts*

Les pratiques de restriction sont très largement liées au degré de précarité des ménages enquêtés. Plus ceux-ci sont dans une situation économique fragile, plus ils ont tendance à réduire leur consommation alimentaire, à se priver. Pour ceux dont les ressources financières sont les plus instables, cela peut se traduire par le fait de sauter des repas, en général celui du midi. Néanmoins, le recours aux épiceries sociales permet de limiter cette pratique, comme l'illustre le cas de Nathalie, inscrite à Roul'Contact :

> *« Franchement là je pense que je mange jusqu'au prochain [passage de Roul'Contact]. J'aurai pas à me priver, à me dire « ce soir je vais boire un bol de lait », même si j'évite les laitages, ou un bol de soupe. Parce que j'ai quand même pris des boîtes, des haricots, tout ça, enfin des plats cuisinés. »*[1]

Habituée à sauter des repas régulièrement par manque d'argent pour faire ses courses, Roul'Contact permet à Nathalie de constituer des réserves en produits non périssables, comme des boîtes de conserve, pour tenir les deux semaines qui séparent les passages de l'épicerie sociale. Cela met en évidence l'importance de ces dispositifs pour le rétablissement d'une continuité de l'approvisionnement des ménages les plus précaires.

Parfois, certains enquêtés font le choix de se priver fortement sur une période pour s'offrir ensuite quelque chose qui leur fait plaisir, et ainsi maintenir un rapport hédoniste à l'alimentation :

[1] Entretien avec Nathalie, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).

« Je préfère stopper de manger pendant trois quatre jours et me faire plus plaisir. Je vais me chercher de la bouffe chinoise, comme ça ça me change, c'est exotique. »[1]

La privation s'exprime aussi par des pratiques de restriction pour des produits spécifiques, dont le prix est particulièrement élevé, qui concernent également des enquêtés dont le degré de précarité est moindre. La viande et le poisson sont les produits les plus cités par les enquêtés comme étant trop chers par rapport à leur budget alimentaire. Pour composer avec le coût de certaines denrées, plusieurs tactiques sont utilisées. La première consiste à réduire la fréquence de consommation :

« Ça m'arrive une fois de temps en temps […] au rayon boucherie de me prendre un morceau de rumsteck, mais c'est une fois tous les deux mois. Par rapport au prix, parce que voilà, on prend un morceau, avec ma fille c'était plus de 10 euros pour deux steaks. »2

Ce type de pratiques se retrouve chez la plupart des personnes en situation de précarité enquêtées, pour qui la viande rouge est un produit consommé occasionnellement, parfois associé à des occasions particulières :

« La viande rouge j'en achète quasiment plus. Je crois que j'en mange qu'aux fêtes, quand je vais dans ma famille ou autre. Sinon ça coûte trop cher. »[3]

L'essentiel de la consommation de viande correspond à de la viande blanche, notamment du poulet, dont le prix est moins élevé. Afin de dépenser moins, les ménages contraints financièrement se limitent aussi sur la quantité pour certains produits. C'est ce qu'explique Nadia, une mère de famille célibataire sans emploi :

« La dernière fois on s'est fait un plaisir, on a été au marché il y avait le fromager, il y avait de la tomme de Pays, 24 euros le kilo donc ça fait mal, donc on s'est dit avec ma fille bon allez je te prends un petit plaisir, j'ai pris 200 grammes j'en ai eu pour 5 euros, j'ai dit bon ben voilà je te fais un petit plaisir, mais je peux pas prendre plus. Cinq euros ça fait mal. »[4]

Les expressions de petits « écarts » ou « plaisirs » reviennent de façon récurrente dans les discours. Pour les mères de famille, il s'agit la plupart du temps de faire plaisir aux enfants, en les emmenant exceptionnellement dans des *fast-foods*, qui constituent généralement la seule offre de restauration hors domicile abordable, mais aussi à la ferme, comme le fait par exemple Marjorie, mère de trois jeunes enfants :

---

[1] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Entretien avec Françoise, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).
[3] Entretien avec David, inscrit et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[4] Entretien avec Nadia (octobre 2021).

> *« Ah ce qui est intéressant aussi c'est vers Villeveyrac là-bas, y'a une ferme, à savoir. Ah moi j'aime bien là-bas, vers Villeveyrac. Des fois je vais leur chercher du fromage aux petits. Du fromage et tout, c'est bon. Ce qui est intéressant c'est de faire marcher aussi les petits comme ça, c'est bien. On va chercher du fromage, du lait, ils font le lait, le lait de chèvre. C'est bon, ah ouais… Les petits se régalent parce qu'ils voient la traite, à cinq heures […]. Ils voient la traite et ils leur font goûter le lait hop, et puis après y'a l'épicerie en bas, c'est leur maison avec leur ferme, et y'a leur petite dépendance à côté où ils vendent leurs produits. »*[1]

Les déplacements occasionnels à la ferme sont envisagés par Marjorie comme un moyen d'accéder à des produits de bonne qualité, de soutenir une forme d'agriculture conforme à ses valeurs, mais aussi de reconnecter ses enfants à leur alimentation. Ces deux types de pratiques peuvent se retrouver au sein d'un même ménage. Marjorie, par exemple, dit avoir récemment « *pris un MacDo* » à ses enfants, bien qu'elle soit critique vis-vis de cette forme d'alimentation. Pour conserver une part de choix dans leur alimentation, les personnes en situation de précarité alternent ainsi entre restrictions et écarts. Les privations, si elles sont parfois le signe d'une précarité extrême, sont aussi pour beaucoup un moyen de se créer une marge de manœuvre pour accéder, de façon occasionnelle, à une alimentation qui corresponde à leurs goûts et à leurs représentations de la qualité alimentaire.

- *Acheter en gros pour économiser*

L'achat en gros est également une stratégie fréquemment utilisée par les personnes en situation de précarité pour réaliser des économies, même si, contrairement aux formes de restriction évoquées ci-dessus, ces pratiques sont plus largement partagées, comme l'a montré l'enquête réalisée auprès des habitants dans leur ensemble. Les achats en gros concernent en majorité des denrées dont le coût est particulièrement élevé, comme la viande. Ils peuvent être effectués chez un commerçant, mais aussi en vente directe auprès d'un producteur. Généralement, ces achats sont réalisés à l'échelle du ménage, au travers par exemple de « colis » composés de diverses viandes, et stockés au congélateur. Mais ils s'inscrivent également souvent au sein de collectifs de petite taille, composés de membres de la famille, d'amis et/ou de voisins, au sein desquels les denrées sont réparties. Acheter en gros présente plusieurs intérêts, comme le montrent les propos de Jessica :

> *« J'allais aussi avant à Montpellier*[2] *quand j'avais le temps, je prenais pour tout le mois de la viande, mais c'était des producteurs qui se rassemblent, ils font des colis.*

[1] Entretien avec Marjorie, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] À 45 kilomètres de son domicile.

[…]

Ils font des colis avec tel mec fermier, l'agneau le machin, des éleveurs, qui font dans le bio, mais ils font des colis en se rassemblant et t'as des trucs pas chers. Au lieu de passer par les supermarchés, tu passes directement par eux, parce qu'en fait c'est les grandes surfaces qui font leur marge quoi, qui vendent les choses chères, mais tu payes beaucoup moins cher. Tu payes peut-être 60 euros, t'as un truc tu manges un mois […], tu le mets au congel, mais t'as de la bonne viande quoi. »[1]

Pour cette mère de famille célibataire, l'achat en gros permet de réaliser des économies, tout en accédant à une viande de meilleure qualité. Lorsque les produits sont vendus au détail, acheter de grosses quantités est aussi un moyen de limiter les déplacements, dont nous verrons qu'ils représentent un coût important en milieu rural (2.1). C'est ce qu'explique Séverine, qui s'approvisionne occasionnellement chez un éleveur de bovins situé à une heure de route de chez elle, pour la qualité des produits, et parce que les prix sont perçus comme intéressants :

« Là j'ai commandé dix kilos de steaks, à peu près, et cinq kilos de côte de bœuf. Tu vois on y va pas pour quatre steaks hachés quoi ! »[2]

Séverine conserve ensuite la viande dans ses deux congélateurs, « *tous blindés* ». La stratégie d'achat en gros exige ainsi de disposer d'un certain nombre de ressources, matérielles (congélateur), mobilitaires, temporelles (temps de trajet et disponibilité sur les créneaux de vente) et financières, puisqu'il s'agit de régler une somme importante en une fois. Au moment de l'enquête, Jessica n'a plus recours à ce mode d'approvisionnement, car elle ne dispose plus ni du temps nécessaire, ni des moyens financiers suffisants, étant dans une période de grande précarité. Cet exemple montre ainsi l'instabilité des stratégies d'approvisionnement des personnes en situation de précarité, dont les pratiques d'accès à l'alimentation font l'objet de recompositions fréquentes pour s'adapter aux perturbations qui caractérisent leurs parcours de vie.

***

Ainsi, malgré le poids de la contrainte budgétaire, les pratiques d'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité ne doivent pas être lues uniquement sous un angle économique. En réalité, les personnes visent les meilleurs prix tout en recherchant une certaine qualité, même si la marge de manœuvre dont elles disposent est d'autant plus limitée que leurs ressources économiques sont faibles, créant des situations d'alimentation subie. Cette attention portée à la qualité confirme les travaux menés sur les aspirations alimentaires des publics modestes, qui ne

[1] Entretien avec Jessica, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).
[2] Entretien avec Séverine, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).

diffèrent pas de manière significative de celles de l'ensemble de la population (Brocard *et al.*, 2022). Elle souligne aussi l'importance de prendre en compte la dimension socio-culturelle de l'accessibilité alimentaire dans les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire. Pour conserver une forme de pouvoir d'agir sur leur alimentation, les personnes en situation de précarité mettent en œuvre diverses stratégies, au-delà du recours à l'aide alimentaire. Nous faisons l'hypothèse que certaines de ces stratégies visent à répondre à des contraintes, ou au contraire à tirer parti de ressources, caractéristiques des espaces ruraux. C'est cet impact de la ruralité sur les pratiques d'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité que nous allons maintenant interroger.

2 Les impacts de la vie en milieu rural sur l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité

Le rôle du territoire reste largement impensé dans les recherches portant sur la précarité alimentaire, à l'exception de quelques travaux récents (Ferrand, 2021; Brand *et al.*, 2022). Nous souhaitons ainsi questionner le poids de la ruralité sur l'accessibilité alimentaire de personnes déjà fortement contraintes par une situation de précarité. Habiter en milieu rural est-il un obstacle supplémentaire ou un atout pour accéder à une alimentation choisie ? Pour répondre à cette question, nous aborderons successivement les différentes caractéristiques des espaces ruraux (faibles densités, place de l'agriculture, sociabilité spécifique), pour voir en quoi elles ont un impact à l'échelle individuelle sur les difficultés d'accès à l'alimentation, et comment elles façonnent les stratégies mises en œuvre.

2.1 Gérer la distance-temps dans des espaces de faibles densités

Dans les espaces ruraux, la question de la mobilité se pose avec une acuité particulière, les déplacements étant entravés par les distances plus importantes à parcourir et le manque de solutions alternatives à l'automobile. Ces contraintes pèsent plus fortement sur les personnes en situation de précarité, dont la faiblesse des revenus a un impact négatif sur leur capacité à se déplacer : « *pour les pauvres, tout est plus loin, plus cher et plus lent* » (Jouffe, 2014). Pour faire avec les contraintes spatiales d'accessibilité alimentaire, ces personnes mettent en œuvre des stratégies de déplacement qui composent ce que nous proposons d'appeler des schémas spatio-temporels d'approvisionnement. Ce concept permet de souligner la dimension consciente, rationnelle et anticipée des pratiques d'accès à l'alimentation. Il prend également en compte le caractère indissociable des dimensions spatiale et temporelle de l'accessibilité alimentaire (Freedman *et al.*, 2013; Widener & Shannon, 2014; Chen & Clark, 2016). Nous allons donc montrer en quoi les

schémas spatio-temporels d'approvisionnement des individus permettent de comprendre leurs stratégies pour se nourrir malgré la précarité dans un contexte rural. Pour cela, nous allons nous intéresser de façon plus détaillée au cas de Martine, une retraitée qui vit seule, et qui est inscrite à Roul'Contact, car il est représentatif de trois stratégies régulièrement observées : l'organisation de l'approvisionnement autour de l'épicerie sociale, l'articulation entre logique budgétaire et recherche de qualité et l'optimisation des déplacements par chaînage. Le cas de Martine nous permettra d'illustrer au fur et mesure du texte ces différentes stratégies, puis de montrer comment elles peuvent se combiner à l'échelle individuelle.

2.1.1 Une offre alimentaire commerciale de proximité inadaptée

Comme l'ensemble des espaces ruraux en France, les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault ont été touchés ces dernières décennies par un déclin des commerces de proximité (Trevien, 2017; Allain & Épaulard, 2023). Cependant, bien que des zones soient aujourd'hui non équipées en commerce alimentaire fixe (Carte 3), ces territoires disposent toujours d'un maillage commercial alimentaire, avec notamment de nombreuses épiceries. Cette offre est complétée par un réseau de commerces ambulants qui se maintient. Ainsi, la plupart des personnes interrogées résident dans une commune qui dispose d'au moins un commerce alimentaire, ce qui pourrait laisser penser que les difficultés spatiales d'accessibilité alimentaire sont relativement faibles.

Toutefois, cette offre alimentaire commerciale de proximité, si elle joue un rôle social majeur, occupe une place relativement faible dans l'approvisionnement des habitants, pour diverses raisons : prix plus élevés qu'en grande surface, horaires d'ouverture réduits, manque de choix. Pour ce qui est des personnes en situation de précarité, ce rôle est même extrêmement marginal, d'abord pour des raisons budgétaires, comme l'exprime Françoise :

> *« L'épicerie c'est bien qu'il y en ait une pour dépannage, mais elle est… Après, dans tous les villages où j'ai habité, à chaque fois qu'il y avait une épicerie, ça restait pas longtemps. Parce que les prix sont… Mais eux sont obligés, je sais qu'ils sont obligés d'avoir des prix pour que ce soit plus rentable pour eux, tout simplement. Mais c'est vrai que… Moi disons que c'est plutôt que j'ai pas les moyens. Si j'avais les moyens, j'irais sûrement davantage à l'épicerie pour faire marcher le commerce du village, mais le problème c'est que mes moyens font que je peux pas payer je sais pas, je sais plus ce que j'avais acheté l'autre fois, mais c'était trois fois le prix. »*[1]

Les commerces alimentaires de proximité servent donc uniquement pour du « dépannage », pour reprendre un terme fréquemment utilisé par les enquêtés, c'est-à-dire pour des achats

[1] Entretien avec Françoise, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).

ponctuels, en petite quantité, qui permettent de faire face à un oubli ou à un imprévu. C'est cet usage que Martine fait de la supérette de son village :

> *« C'est vraiment pour me dépanner. D'abord parce que c'est très très cher ! Mais bon, quand on a pas le choix, qu'il manque un truc… »*[1]

L'offre locale permet d'éviter un déplacement dont le coût serait supérieur à la différence de prix du produit recherché entre les commerces :

> *« Vival, ça va me permettre de dire tiens ne prends pas la voiture, va chercher la pâte brisée que t'as oubliée au magasin. Ça sert à rien d'aller prendre la voiture, aller jusqu'à Clermont, user tant de kilomètres, tant d'essence, pour une pâte, non c'est pas la peine. »*[2]

Les coûts occasionnés par les déplacements représentent la contrainte associée au milieu rural la plus fréquemment mentionnée par les personnes en situation de précarité. La question du prix de l'essence, en particulier, est revenue de façon récurrente au cours des entretiens. La mobilité des personnes en situation de précarité résulte ainsi d'un arbitrage permanent basé sur l'estimation des économies réalisées sur l'achat des denrées par rapport au coût du déplacement. Pour Marjorie, qui habite à 15 kilomètres (20 minutes) du pôle d'approvisionnement où elle réalise la majorité de ses courses, il peut être plus économique, pour de petits achats, de se rendre dans la supérette de sa commune.

De plus, certains enquêtés, malgré leur situation de précarité, viennent y rechercher de façon occasionnelle une qualité spécifique. Beaucoup d'épiceries proposent en effet, à côté des produits de consommation courante, une sélection de produits locaux, la plupart du temps en circuit court. C'est par exemple le cas de Carmen :

> *« Je vais pas lui prendre des produits que je vais trouver dans les autres supermarchés, à Lidl et tout ça. Qui sont plus chers et que finalement... Mais ce qui me plaît c'est que dans les produits frais elle va faire des choses qui sont d'ici.*
>
> *[…]*
>
> *Après si j'étais à l'aise d'un point de vue financier j'irais à l'épicerie, je prendrais les choses tranquillement. »*[3]

Ces propos illustrent le fait que la très faible fréquentation des épiceries de village ne relève souvent pas d'un choix, mais d'un manque de ressources économiques. Que ce soit pour la qualité

[1] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[2] Entretien avec Marjorie, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[3] Entretien avec Carmen, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

des produits et la praticité (Carmen), ou par volonté de soutenir l'économie locale (Françoise), les enquêtées souhaiteraient s'y approvisionner plus largement. Ainsi, la bonne accessibilité spatiale des commerces, lorsqu'elle n'est pas doublée d'une accessibilité économique, ne peut pas contribuer de façon significative à améliorer l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité. Ce résultat rejoint les observations faites par J. Essers (2016) dans le périurbain francilien. Les pouvoirs publics, voire les acteurs associatifs, peuvent cependant jouer un rôle dans l'amélioration de l'accessibilité économique de cette offre alimentaire, s'ils s'en saisissent comme un vecteur de mise en œuvre d'une politique de lutte contre la précarité alimentaire, comme nous l'avons vu avec l'exemple d'Aspiran (Encadré 7).

2.1.2 Des stratégies d'approvisionnement basées sur une mobilité intense

Malgré de fortes contraintes de mobilité, l'inadéquation de l'offre alimentaire commerciale de proximité pousse les personnes en situation de précarité à adopter des stratégies d'approvisionnement basées sur mobilité intense, en nombre de trajets, mais également en distance parcourue. L'analyse des schémas spatio-temporels d'approvisionnement permet de comprendre les motivations à l'origine de ces déplacements, ainsi que les moyens utilisés pour dépasser les obstacles à la mobilité.

- *Se déplacer pour économiser*

La première motivation des personnes en situation de précarité à s'approvisionner en dehors de leur environnement alimentaire local est de réaliser des économies, en payant un même produit moins cher. Leur schéma spatio-temporel d'approvisionnement s'organise souvent autour de « grosses courses », effectuées dans des pôles commerciaux de taille relativement importante, qui concentrent une diversité de grandes surfaces et de magasins *discount*. Cela permet, à l'échelle micro, de se rendre dans différents commerces pour obtenir les prix les plus bas en fonction des produits. Pour les habitants du Pays Cœur d'Hérault, les pôles commerciaux de Clermont-l'Hérault et de Pézenas sont les plus cités. Concernant le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, Bédarieux et Mazamet, une ville située dans le Tarn, à 35 kilomètres et près de 40 minutes en voiture de Saint-Pons-de-Thomières, sont des pôles d'approvisionnement importants. Quelques enquêtés parcourent aussi des distances beaucoup plus longues, comme Patrice, qui se rend une fois par mois jusqu'au Perthus, en Espagne, pour acheter des cigarettes et faire ses courses alimentaires. Cette stratégie d'approvisionnement permet de faire des économies sur les courses. Toutefois, en raison des distances importantes liées au contexte rural, les achats réalisés doivent être conséquents pour amortir le coût du déplacement :

« C'est une fois par mois ou rarement [qu'elle se rend à Mazamet pour faire ses courses], parce qu'il faut amortir. C'est pas la porte à côté, il faut faire des grosses courses. Sinon ça vaut pas le coup, pour 20-30 euros. Il faut au moins 100-150 euros de courses. »[1]

La fréquence de ces « grosses courses » varie d'hebdomadaire à mensuelle, en fonction de la mobilité des personnes et des distances à parcourir. Le moment auquel ces courses sont effectuées est aussi dépendant des ressources financières dont elles disposent, généralement plus élevées en début de mois.

Le cas de Martine illustre bien cette stratégie. Cette retraitée, qui vit seule, va faire la majorité de ses courses à Pézenas, à un quart d'heure de route (une quinzaine de kilomètres) de chez elle (Figure 29). Pézenas est une petite ville de 8 000 habitants, très bien desservie par l'autoroute, qui constitue un pôle commercial local, où les grandes enseignes se concentrent dans une zone commerciale en entrée de ville, selon une double logique d'accessibilité et de synergie. Martine met à profit cette densité commerciale en multipliant les lieux d'approvisionnement, afin d'acheter chaque produit où il est le moins cher. Elle commence systématiquement par les magasins *discount*, avant de compléter par les grandes surfaces traditionnelles :

« Aldi bien sûr, Lidl en second. Et ce que je trouve pas ni chez l'un ni chez l'autre ça va être Intermarché ou Leclerc. En dernier Carrefour, parce que c'est très très cher. »[2]

Elle réalise cette tournée une fois par mois environ, après avoir perçu sa pension de retraite :

« C'est très simple, c'est dès que j'ai reçu ma retraite, donc à partir du 10. Là je fais les courses, les grosses courses on va dire […]. Et s'il y a des promotions ou quoi que ce soit, j'utilise beaucoup le congélateur, parce que je suis en milieu rural justement, donc moi c'est pas mon truc d'aller tous les jours faire les courses […]. On va dire les courses c'est une fois par mois quoi. »

Martine fréquente aussi la zone commerciale de Clermont-l'Hérault, l'autre pôle d'approvisionnement majeur du territoire, depuis qu'elle a une aide-ménagère qui est plus familière de ces commerces, plus proches de son domicile. Même si Martine préfère se rendre à Pézenas, qu'elle connaît mieux pour avoir habité à proximité, elle va régulièrement à Clermont-l'Hérault par praticité, pour être accompagnée :

« Je préfère les faire [les courses] à deux, parce que bon déjà que par exemple pousser le chariot... […] Donc elle m'aide beaucoup. Et puis après transporter les produits. Les mettre sur le chariot, sur le tapis, le tapis remettre dans le chariot. Le chariot l'emmener à la voiture. »[3]

---

[1] Entretien avec Meryem, inscrite et service civique à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[2] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).
[3] *Ibid.*

Sa stratégie d'approvisionnement est donc conditionnée à la fois par des contraintes spatiales, physiques et temporelles, puisque sa situation de précarité fait qu'elle ne dispose pas d'un budget alimentaire régulier. Elle repose sur une connaissance très précise des prix, qu'elle construit par la comparaison en magasin, mais aussi souvent en amont. Martine consulte ainsi en ligne les catalogues des différentes enseignes pour repérer les promotions et les écarts de prix, « *parce que les mêmes produits, c'est une différence de prix énorme d'un magasin à un autre* ». Cette stratégie exige de consacrer un temps important à l'activité d'approvisionnement alimentaire. La très grande majorité des personnes en situation de précarité enquêtées étant sans emploi, elles utilisent ce temps disponible pour compenser en partie de faibles ressources financières. Le caractère très contraignant et chronophage de ce type de pratiques d'approvisionnement constitue un élément permettant d'expliquer pourquoi elles ne se retrouvent pas chez les habitants moins contraints financièrement enquêtés.

- *Se déplacer pour accéder à des produits spécifiques*

La stratégie des « grosses courses », effectuées dans des pôles commerciaux éloignés, à une faible fréquence, correspond à une logique budgétaire. On observe néanmoins que d'autres types de déplacements viennent souvent compléter le schéma spatio-temporel d'approvisionnement des personnes. Ils s'inscrivent dans une logique de recherche de produits spécifiques, qui correspondent à leurs préférences et habitudes alimentaires. Nous avons vu que la volonté d'accéder à une certaine qualité, de façon occasionnelle, pour se faire plaisir, poussait les personnes à se rendre dans des lieux d'approvisionnement spécifiques (1.2.3). L'exemple de Martine illustre bien la combinaison de logiques budgétaire et de qualité. En effet, en complément des « grosses courses », elle se rend dans d'autres lieux d'approvisionnement, plus proches de son domicile, pour certains types de produits, pour lesquels elle porte une attention particulière à la qualité (Figure 29). Elle va ainsi une fois par semaine au marché de Saint-Pargoire, principalement pour les fruits et les coquillages. De façon occasionnelle, elle se fait aussi livrer de la viande par une productrice, ou se rend à la boucherie du village :

> *« Quand j'ai envie d'un truc je préfère aller là-bas. Même si je le paye un tout petit peu plus cher, je sais que ça sera toujours plus frais quoi qu'il en soit que ce qu'on peut trouver dans les supermarchés. »*[1]

Certaines personnes enquêtées recherchent également des denrées renvoyant à une culture alimentaire d'origine étrangère, vendues dans des commerces spécialisés. Dans ce cas, en raison de

[1] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).

la concentration de ce type d'offre en milieu urbain, les déplacements se font sur des distances plus longues, et donc à une fréquence moindre. Ils peuvent être motivés par le besoin d'accéder à une alimentation culturellement appropriée. C'est par exemple le cas pour Meryem[1], dont la famille est d'origine turque, qui fait une heure de route une ou deux fois par an pour se rendre dans un commerce de Narbonne proposant des produits importés de Turquie afin de « faire le plein ». Pour d'autres, la fréquentation de ces commerces spécialisés correspond à des goûts personnels, comme c'est le cas de Nadia, qui apprécie particulièrement la cuisine asiatique et se rend une fois par mois à Paris Store à Saint-Jean-de-Védas, à une cinquantaine de kilomètres, pour acheter des produits spécifiques qu'elle ne trouve pas localement. Nadia fréquentait déjà cette enseigne lorsqu'elle habitait à Toulouse. Elle a conservé cette habitude en s'installant dans le rural, mais elle s'y rend moins souvent :

> *« En ville c'est facile parce qu'il y a la proximité, c'était à cinq minutes de chez moi là c'est un peu plus loin, j'y vais un peu moins souvent, c'est tout. »*[2]

La baisse de la fréquence d'approvisionnement apparaît ainsi comme une stratégie pour composer avec des contraintes de mobilité accrues dans les espaces ruraux. Cette forme d'adaptation de pratiques héritées d'un mode de vie urbain se retrouve chez plusieurs enquêtés ayant eu une trajectoire résidentielle de l'urbain vers le rural. Elle traduit le poids des routines dans les pratiques d'approvisionnement alimentaire (Shove *et al.*, 2012; Vonthron, 2021). Enfin, l'enquête montre que la fréquentation de commerces spécialisés s'inscrit parfois d'abord dans une logique budgétaire. C'est le cas pour les boucheries *halal*, citées dans deux entretiens :

> *« Je mange pas que du* halal*, mais en fait c'est moins cher que dans les magasins. Et puis ils font des ventes en gros. Et quand tu prends en gros ils font des réductions et c'est moins cher. Pour les familles nombreuses. Comme moi je fais partie d'une famille nombreuse avec six enfants, évidemment c'est plus avantageux pour moi d'aller dans la boucherie* halal *que d'aller à Leclerc, ou Intermarché ou Auchan. Parce que ça revient beaucoup trop cher. »*[3]

La boucherie fréquentée occasionnellement par Cécile est située à 50 minutes de route de son domicile. Pour faire des économies, elle réalise des achats en gros et congèle la viande pour la conserver. Si elle justifie sa consommation de viande *halal* en utilisant des arguments budgétaires,

[1] Inscrite à l'Atelier des solidarités.
[2] Entretien avec Nadia (octobre 2021), rencontrée sur la tournée de Roul'Contact, où elle accompagnait une voisine. Mère célibataire sans emploi de trois enfants, sa situation est précaire.
[3] Entretien avec Cécile, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

le recours à ce type de commerce est aussi facilité par une certaine proximité avec la religion musulmane, notamment liée à l'entourage[1].

Cette stratégie de multiplication des lieux d'approvisionnement, pour aller chercher des produits spécifiques, montre l'importance pour les personnes en situation de précarité de conserver une alimentation qui corresponde en partie à leurs préférences et habitudes, en dépit des contraintes liées au déplacement en milieu rural.

- *Optimiser ses déplacements pour en réduire les coûts*

Les coûts occasionnés par la mobilité en milieu rural poussent les personnes à optimiser les déplacements liés à l'approvisionnement alimentaire, selon une stratégie qui consiste à les intégrer au sein des pratiques de mobilité quotidiennes, en effectuant des chaînages de déplacement (Hani, 2009). Le plus souvent, les personnes mettent à profit des mobilités réalisées pour des motifs autres (rendez-vous médicaux, visites à de la famille ou à des amis, déplacements professionnels) pour effectuer leurs achats alimentaires :

> *« C'est rare que je prenne ma voiture pour aller faire des courses là-bas. Que pour ça. C'est quand je suis sur Mazamet, tu vois j'en profite.*
>
> *[…]*
>
> *Parce que nous on fait beaucoup de trucs sur Mazamet, tout ce qui est médical. Donc tu vois quand j'ai un rendez-vous hop j'en profite, je m'arrête quoi. »*[2]

Pour limiter les coûts occasionnés par la mobilité, Martine optimise aussi ses trajets en effectuant des chaînages. Elle organise en particulier ses déplacements d'approvisionnement alimentaire autour de ses rendez-vous hebdomadaires chez une professionnelle de santé, à Montagnac. Soit elle en profite pour aller jusqu'à Pézenas, soit elle fait coïncider l'horaire de son rendez-vous avec le marché :

> *« Après le vendredi matin, parfois je vais à celui [le marché] de Montagnac, parce qu'il est beaucoup plus intéressant au niveau prix. Alors là je m'arrange, j'essaye d'avoir le rendez-vous de l'orthophoniste après le marché, c'est-à-dire 11h30-midi, ou midi et demie. Donc je fais d'abord le marché, et puis je vais à l'orthophoniste. Et j'en profite pour aller voir mes copines, mes anciennes voisines. Parce que ça coûte cher l'essence. »*[3]

[1] C'est également le cas pour la seconde personne justifiant sa fréquentation des boucheries *halal* par des raisons budgétaires.
[2] Entretien avec Séverine, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[3] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).

Martine essaie d'inclure dans un même déplacement plusieurs activités : achats alimentaires, rendez-vous médical et visites amicales, ce qui lui permet de réaliser des économies. Les déplacements pour motif médical sont très souvent au cœur des stratégies de chaînage des personnes en situation de précarité enquêtées. D'une part, parce que beaucoup d'entre elles sont concernées par des problèmes de santé. D'autre part, parce qu'en raison de l'organisation de l'offre de soins dans les espaces ruraux, ces déplacements se font souvent sur des distances importantes, ce qui pousse à amortir le trajet, et vers des pôles locaux bien équipés en commerces alimentaires.

On remarque aussi que les personnes se rendent fréquemment au sein de plusieurs lieux d'approvisionnement au cours d'un même trajet. Certains modes d'approvisionnement, en raison de leur temporalité spécifique, jouent un rôle particulier dans l'organisation des déplacements. C'est le cas de l'Atelier des solidarités, comme l'exprime Béatrice, une femme de 57 ans qui habite dans un village situé à une dizaine de kilomètres de Saint-Pons-de-Thomières :

> *« J'ai pas de temps à perdre à aller faire les courses quinze fois dans la semaine, moi c'est le mardi, puisque l'épicerie solidaire me file rendez-vous le mardi, après je complémente à l'Intermarché. J'y suis qu'une fois par semaine, je me prends pas la tête. »*[1]

Le schéma spatio-temporel d'approvisionnement de Béatrice s'organise autour de la fréquentation de l'épicerie sociale. La vente ayant lieu le mardi à Saint-Pons-de-Thomières, elle réalise le reste de ses achats alimentaires le même jour, dans la même commune, afin de gagner en temps et en simplicité d'organisation. Comme nous le verrons ci-dessous (2.1.3), le fait que Béatrice ne soit pas véhiculée explique pour une grande part cette stratégie. Ce type de pratiques n'a pas été observé à Roul'Contact, qui se rend dans des villages où l'environnement alimentaire commercial est limité (absence de commerces ou présence de quelques commerces de proximité seulement). En revanche, dans les deux cas, on remarque que la fréquentation des épiceries sociales modifie les schémas spatio-temporels d'approvisionnement alimentaire. En effet, les personnes ont tendance à d'abord acheter au sein des épiceries, avant de compléter leurs achats dans les commerces traditionnels, comme le fait Martine :

> *« Là cet après-midi je dois aller faire des courses. Ce que j'ai pas trouvé là [à Roul'Contact] je vais y aller avec l'aide-ménagère cet après-midi. Mais en général je viens d'abord là, enfin quand c'est le moment, c'est en fonction de ce que j'aurais trouvé là que je vais aller faire mes courses. Au début je faisais, enfin je faisais pas le contraire mais je savais pas trop, je savais pas que je pouvais avoir autant de choix. Et du fait des fois je disais « ah mince, j'ai acheté ça au marché, j'ai acheté ça ailleurs, ah ben mince alors, il y en avait à Roul'Contact ». Donc maintenant je fais d'abord là, et après ce que j'ai pas trouvé, vous voyez j'ai ma petite liste. »*[2]

[1] Entretien avec Béatrice, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[2] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).

Pour Martine, les courses qu'elle fait à Roul'Contact constituent le socle de son approvisionnement. Les achats qu'elle réalise par ailleurs ne sont que des compléments pour des produits qui ne sont pas vendus au sein de l'épicerie sociale.

Le chaînage des déplacements n'est pas une pratique propre aux personnes en situation de précarité. Les autres habitants enquêtés utilisent également très largement cette stratégie. Cependant, dans les systèmes d'arguments justifiant cette pratique, la dimension temporelle de l'optimisation des déplacements ressort plus souvent. Il s'agit d'abord de gagner du temps, comme pour cette habitante du Pays Cœur d'Hérault, qui profite de ses déplacements professionnels pour faire ses courses entre midi et deux :

> « *Je cours toujours après le temps avec mon métier, donc ça reste une corvée. D'ailleurs ça va vite comme je prends toujours la même chose, souvent je fais tomber dans le caddie, souvent je ne regarde même pas les prix, il faut que ça aille vite, parce que je n'ai pas le temps quoi.*
>
> *[…]*
>
> *Si c'est moi qui les fais c'est plutôt entre midi et deux quand je suis sur la route. Ou le soir quand je rentre mais en fait je cours tout le temps avec le temps moi, entre aller chercher mes enfants au bus, ici c'est compliqué. Avec trois gamins pour gérer, j'ai toujours eu à gérer toute la famille, je suis contrainte un peu en habitant ici. Je ne changerai pas parce que le cadre c'est essentiel à mon sens. Mais bon on le paye assez cher, c'est comme ça. »*[1]

Pour cette habitante d'un village ne disposant ni de commerce ni d'une desserte en transports en commun, la principale contrainte liée au fait d'habiter en milieu rural est d'ordre temporel. Les déplacements prennent du temps et nécessitent des efforts d'organisation particuliers. Cette difficulté peut être accentuée par les horaires d'ouverture souvent restreints (parfois quelques heures par jour seulement) des commerces de proximité.

Enfin, la mutualisation est fréquemment utilisée pour optimiser les déplacements. Elle peut prendre la forme du covoiturage, plusieurs personnes allant faire leurs courses ensemble :

> *« J'ai un ami qui est sur Olonzac, qui n'a pas de moyen de locomotion, je l'emmène faire ses courses. Lui est au RSA. »*[2]

Mais il arrive également qu'une personne mette à profit un déplacement pour réaliser des achats pour d'autres. Ces pratiques d'organisation collective sont informelles, et s'observent généralement à une échelle micro-locale (hameau ou quartier) ou au sein du cercle familial. Elles peuvent être qualifiées de tactiques, plus que de stratégies, car elles s'opèrent dans l'immédiateté,

[1] Entretien avec une habitante du Pays Cœur d'Hérault (mai 2022).
[2] Entretien avec Gérard, inscrit à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

en fonction des opportunités. Il s'agit de « profiter » des déplacements effectués par d'autres. L'ensemble de ces pratiques d'optimisation de la mobilité souligne l'anticipation et l'organisation dont font preuve les enquêtés dans leurs pratiques d'approvisionnement alimentaire afin de composer avec les contraintes du rural.

- *Des stratégies qui se combinent dans des schémas spatio-temporels d'approvisionnement : le cas de Martine*

Le plus souvent, les personnes enquêtées combinent différents types de stratégies de déplacements. Le cas de Martine, dont nous avons représenté le schéma spatio-temporel d'approvisionnement alimentaire (Figure 29), illustre bien la façon dont les déplacements peuvent s'agencer, avec des distances, volumes d'achat, moments et fréquences différents en fonction des logiques d'approvisionnement. Les déplacements de proximité relèvent d'une logique de recherche de qualité ou de dépannage. Ils sont fréquents pour les denrées les moins coûteuses (comme les légumes achetés au marché), mais occasionnels pour les produits les plus chers, comme la viande. Ils donnent lieu à des achats de faibles quantités, d'autant plus qu'il s'agit de produits frais. Les déplacements réalisés sur de longues distances sont moins fréquents (une fois par mois environ), mais se traduisent par des « grosses courses ». Ils sont organisés en fonction de plusieurs contraintes temporelles : ressources financières disponibles à un instant t, autres déplacements planifiés (rendez-vous médicaux) et passage de l'épicerie sociale. Le cas de Martine met ainsi en évidence l'importance de prendre en compte la dimension temporelle de l'accessibilité alimentaire, particulièrement importante pour les personnes en situation de précarité, soumises à une instabilité de leurs revenus et dont l'accès à l'alimentation repose en partie sur des ressources disponibles de façon irrégulière (invendus) ou ponctuelle (aide alimentaire). Enfin, comme pour la majorité des enquêtés, les déplacements d'approvisionnement alimentaire de Martine reposent sur l'usage de la voiture, ce qui interroge sur l'impact potentiel de la non-motorisation sur l'accessibilité alimentaire des personnes en situation de précarité.

Figure 29. Le schéma spatio-temporel d'approvisionnement de Martine

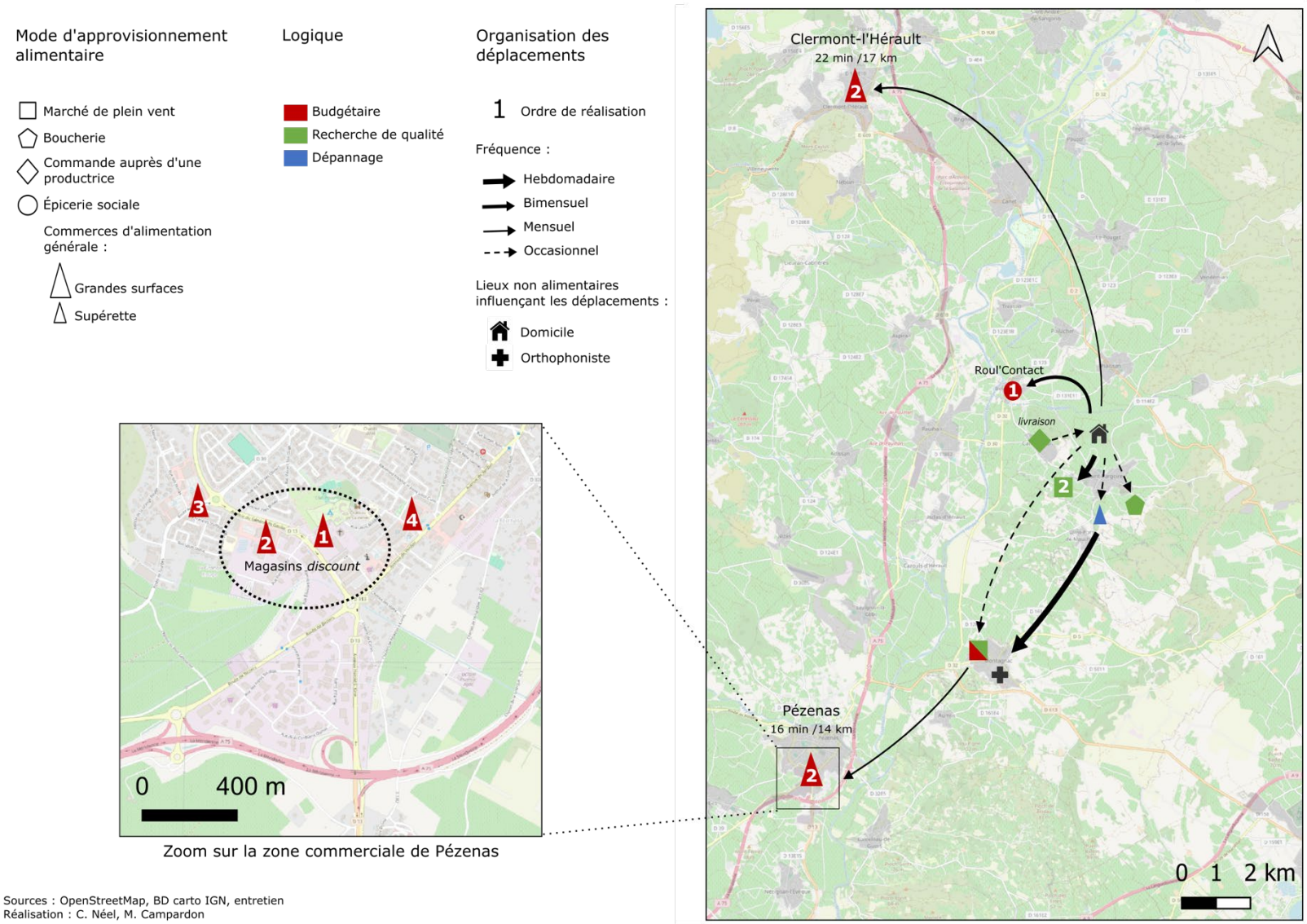

2.1.3 La voiture : un rôle déterminant dans l'accessibilité alimentaire en milieu rural ?

Si la voiture individuelle constitue le mode de déplacement majoritaire à l'échelle de la France entière, la dépendance automobile est plus marquée en milieu rural (Hubert *et al.*, 2016). La voiture y est utilisée dans 80 % des déplacements du quotidien (Jacquin, 2021), et notamment pour réaliser des achats[1], d'autant plus que la desserte des espaces commerciaux périphériques en transports en commun est souvent limitée (Hani, 2016). Nous pouvons donc faire l'hypothèse que la non-motorisation impacte de façon négative l'accessibilité alimentaire des personnes, en restreignant très largement leur possibilité de se déplacer loin pour aller chercher des produits et des prix qui correspondent à leurs besoins et ressources. Cette hypothèse a été testée à partir des cas des quatre personnes non véhiculées inscrites au sein des épiceries sociales avec qui un entretien a été réalisé[2]. L'analyse met en évidence deux cas de figure.

- *Les « captives » : un territoire d'approvisionnement restreint par la non-motorisation*

Pour deux des personnes, la non-motorisation est un facteur de restriction de leur territoire d'approvisionnement (Deprez, 2016). C'est le cas de Raymonde, une femme de plus de 80 ans qui a emménagé dans un appartement du centre de Saint-Pons-de-Thomières il y a quelques années, afin de se rapprocher des commerces et des services. Raymonde a récemment cessé de conduire sur demande de ses enfants, qui jugeaient cela dangereux du fait de la dégradation de son état de santé, et notamment de problèmes de vue. L'arrêt de l'usage de la voiture a constitué une rupture dans ses pratiques spatiales d'approvisionnement. Par exemple, elle ne peut plus se rendre dans les villages voisins, où elle achetait directement auprès de producteurs :

> *« Je peux plus aller nulle part. Je dépends des magasins maintenant oui, c'est sûr. »*[3]

[1] En 2008, 83 % des ménages déclaraient la voiture utile pour faire des achats, devant les autres motifs de déplacement, comme se rendre au travail (55 %), ou rendre visite à la famille ou à des amis (47 %) (Commissariat général au développement durable, 2010).

[2] Les quatre personnes sont inscrites à l'Atelier des solidarités. Bien que notre échantillon ne soit pas représentatif, on peut y voir une conséquence des modalités d'organisation différenciées des deux initiatives. L'Atelier des solidarités, du fait de sa localisation dans le centre d'un pôle local concentrant la population, dispose d'une meilleure accessibilité pour les personnes non véhiculées (à pied, en bus ou en vélo). Une enquête interne réalisée par Familles Rurales, de même que les observations effectuées dans le cadre de cette recherche, montrent d'ailleurs qu'un nombre important de personnes se rendent à pied à l'épicerie. À l'inverse, Roul'Contact, dont le schéma spatial repose sur la desserte des espaces les moins denses, dispose d'une accessibilité moindre pour les ménages non motorisés. En effet, la possibilité de venir à pied ou en vélo concerne quasi uniquement les personnes résidant dans le village même de la tournée, et dont la condition physique le permet, d'autant plus que le rythme bimensuel pousse à acheter des quantités importantes (voir chapitre 6). De plus, l'accessibilité des villages en transports en commun est très limitée, voire nulle.

[3] Entretien avec Raymonde, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).

Aujourd'hui, elle réalise ses achats alimentaires uniquement dans des lieux accessibles à pied : principalement Intermarché et l'Atelier des solidarités, et occasionnellement le marché. Même au sein de Saint-Pons-de-Thomières, elle choisit les commerces qu'elle fréquente selon une logique de proximité spatiale. Par exemple, elle se rend à Intermarché plutôt qu'à Super U car elle estime que c'est plus près. Son territoire d'approvisionnement alimentaire s'est donc largement réduit. Il se compose aujourd'hui des lieux accessibles à pied depuis son domicile. Cette faible emprise spatiale des pratiques d'approvisionnement limite grandement les options qui s'offrent à Raymonde, entraînant un recentrement sur les commerces, au détriment d'autres espaces d'approvisionnement.

On trouve également un territoire d'approvisionnement limité par la non-motorisation chez Béatrice, qui présente un profil différent. Il s'agit en effet d'une néo-rurale qui s'est installée avec sa famille dans un village proche de Saint-Pons-de-Thomières, il y a quelques années. Ayant passé une partie importante de sa vie à Paris, Béatrice n'a jamais passé son permis de conduire. Elle fait la majorité de ses courses à Intermarché, une fois par semaine, en même temps qu'elle se rend à l'Atelier des solidarités. Son accès à d'autres espaces d'approvisionnement est limité par le fait qu'elle ne conduise pas :

> *« Je fais partie des gens, alors excusez-moi mais, j'ai pas le temps d'aller au marché le mercredi, voilà. Le mercredi, aller au marché, ça veut dire se déplacer, je n'ai pas de voiture, je ne conduis pas, je suis dépendante du père de ma fille qui est pas toujours là ou qui est pas toujours d'humeur à m'emmener à Saint-Pons. »*[1]

Cet exemple illustre la contrainte que représente la non-motorisation en milieu rural. Il met également en évidence des rapports de genre. Bien que le père de famille, qui possède le permis de conduire, soit beaucoup plus mobile, les tâches d'approvisionnement alimentaire, qui nécessitent un déplacement en voiture, restent assignées à Béatrice. Cette situation n'est pas un cas isolé. Au cours des moments d'observation participante, il est arrivé à plusieurs reprises qu'une femme, conduite par son conjoint à l'épicerie sociale (à l'Atelier des solidarités comme à Roul'Contact), fasse les courses seule pendant que l'homme patiente dans le véhicule. L'accès genré à la mobilité, dans un contexte rural de dépendance automobile, ne semble donc pas remettre en cause la répartition des tâches d'approvisionnement alimentaire au sein des ménages, qui restent largement assurées par les femmes.

[1] Entretien avec Béatrice, inscrite à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

Ainsi, Raymonde comme Béatrice sont peu mobiles. Elles subissent une forme de captivité qui impacte négativement leur accessibilité alimentaire, en réduisant l'étendue et la diversité de leur territoire d'approvisionnement.

- *Les « mobiles » : un territoire d'approvisionnement étendu malgré la non-motorisation*

Les deux autres cas de personnes non motorisées montrent cependant que le fait de ne pas pouvoir se déplacer en voiture dans des espaces ruraux ne se traduit pas toujours par une faible mobilité pour les achats alimentaires. Ainsi, la stratégie d'approvisionnement de David, un homme d'une quarantaine d'années qui vit seul dans un appartement situé en périphérie de Saint-Pons-de-Thomières, est basée sur le déplacement (Figure 30). David a quitté Marseille il y a un an et demi. Il s'est installé à Saint-Pons-de-Thomières car il y a trouvé un logement social disponible, et qu'il a de la famille à Montpellier. Cette mobilité résidentielle de l'urbain vers le rural lui a permis de gagner en qualité de vie, selon ses propos, mais a accentué ses difficultés économiques d'accès à l'alimentation :

> *« C'est beaucoup plus cher. À Marseille j'allais à un Auchan à côté, c'était vraiment un immense immense immense Auchan. Si je faisais que mes courses ici, c'est beaucoup plus cher ici. D'ailleurs c'est pour ça aussi que j'ai cherché à pouvoir acheter des choses moins chères [en s'inscrivant à l'Atelier des solidarités], parce que c'est beaucoup plus cher. On est défavorisés en campagne.*
>
> *[…]*
>
> *Là-bas il y a un espèce d'Auchan, c'est un truc gigantesque. Et les prix, c'est imbattable tous les prix. C'était vraiment pas cher. En plus ils ont des grosses promotions, on faisait des économies énormes, des trucs des fois ! C'est sûr que là il y a pas ça. Dix vingt euros de plus par mois au niveau des courses, minimum.*
>
> *Enquêtrice : Et vous regardez quand même les promotions ici ?*
>
> *Oui, mais il y en a quasiment pas. Après il faut aller justement à Clermont-l'Hérault, où là par contre ils font aussi, ils commencent à avoir des promotions intéressantes. »*[1]

La stratégie d'approvisionnement alimentaire de David, qui consiste à se rendre dans des hypermarchés pour rechercher les prix les plus bas, notamment en profitant des promotions, n'est pas adaptée à l'environnement alimentaire commercial local, qui se caractérise par des surfaces de vente plus faibles, et un système de promotions moins étendu. Pour David, il s'agit d'une contrainte

[1] Entretien avec David, inscrit et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).

forte du rural, qui le pousse à se déplacer jusqu'à Clermont-l'Hérault. La mobilité est ainsi un moyen pour lui de maintenir sa stratégie d'accès à l'alimentation adoptée en contexte urbain.

Bien qu'il ne soit pas véhiculé, il dispose d'un certain capital mobilitaire grâce à sa pratique du vélo, facilitée par le passage d'une ancienne voie ferrée réhabilitée en voie verte à proximité de son domicile, et à l'usage d'un dispositif public de soutien à la mobilité porté par le Département de l'Hérault, qui lui permet de bénéficier d'un abonnement gratuit au réseau de bus en tant qu'allocataire du RSA. David utilise le vélo pour réaliser ses courses du quotidien, à l'Intermarché de Saint-Pons-de-Thomières et à l'Atelier des solidarités. De plus, il effectue occasionnellement des achats dans des hypermarchés, soit en vélo, en prenant la voie verte sur 35 kilomètres, jusqu'à Hérépian, soit en prenant le bus jusqu'à Clermont-l'Hérault, à 70 kilomètres :

> *« Des fois je vais jusqu'à Clermont-l'Hérault là où il y a le gros truc, l'Hyper U. Donc là j'essaye d'y aller parce que c'est pareil, j'économise plusieurs euros à chaque fois que j'y vais. Donc j'essaye d'y aller mais ça fait loin quand même en fait. À chaque fois 3 heures de bus, etc., donc…*
>
> *Enquêtrice : Vous allez en bus jusqu'à Clermont-l'Hérault pour faire les courses ?*
>
> *Oui oui.*
>
> *Enquêtrice : Et ça vous prend 3 heures de faire l'aller-retour ?*
>
> *Oui c'est ça, 1 heure 30 de bus aller. Et en plus il y a un bus, donc ça me prend toute la journée en fait. Comme il y a qu'un bus aller, un bus retour, il y a un bus à 11 heures donc j'arrive à 13 heures, un truc comme ça, et après le bus il est à 4 heures. Donc il faut partir à… Je sais plus les horaires, enfin bon, ça me prend toute la journée quoi ! Donc c'est même pas l'histoire de 3 heures, c'est que s'il y avait des bus régulièrement, mais bon là ça me prend toute la journée. En général quand je pars faire un truc en déplacement ça me prend toute la journée. Parce qu'il y a pas beaucoup de bus. »*

La stratégie de déplacement de David vise à faire des économies en se rendant dans des commerces dont il estime qu'ils pratiquent des prix moins élevés (« *c'est au moins 3, 4, 5 euros d'économies sur des grosses courses* ») et où il trouve des « *promotions intéressantes* ». Cette stratégie lui permet d'atténuer le frein économique qu'il rencontre dans son accès à l'alimentation. Cependant, elle est également extrêmement contraignante d'un point de vue temporel, en termes de durée (temps de trajet), de flexibilité (faible fréquence des bus) et de régularité (voie verte parfois impraticable en raison de la météo, en particulier en hiver). Ainsi, pour accéder à l'alimentation, David compense un manque de ressources financières par une mobilisation forte d'autres ressources dont il dispose, que sont le temps libre et sa capacité à se déplacer à vélo. Depuis qu'il est inscrit à l'Atelier des solidarités, il y réalise la plupart de ses achats (il dépense l'intégralité de son

budget mensuel autorisé), car ce mode d'approvisionnement combine accessibilité économique et spatiale.

Figure 30. La stratégie d'approvisionnement de David : se déplacer pour économiser, malgré les contraintes de mobilité

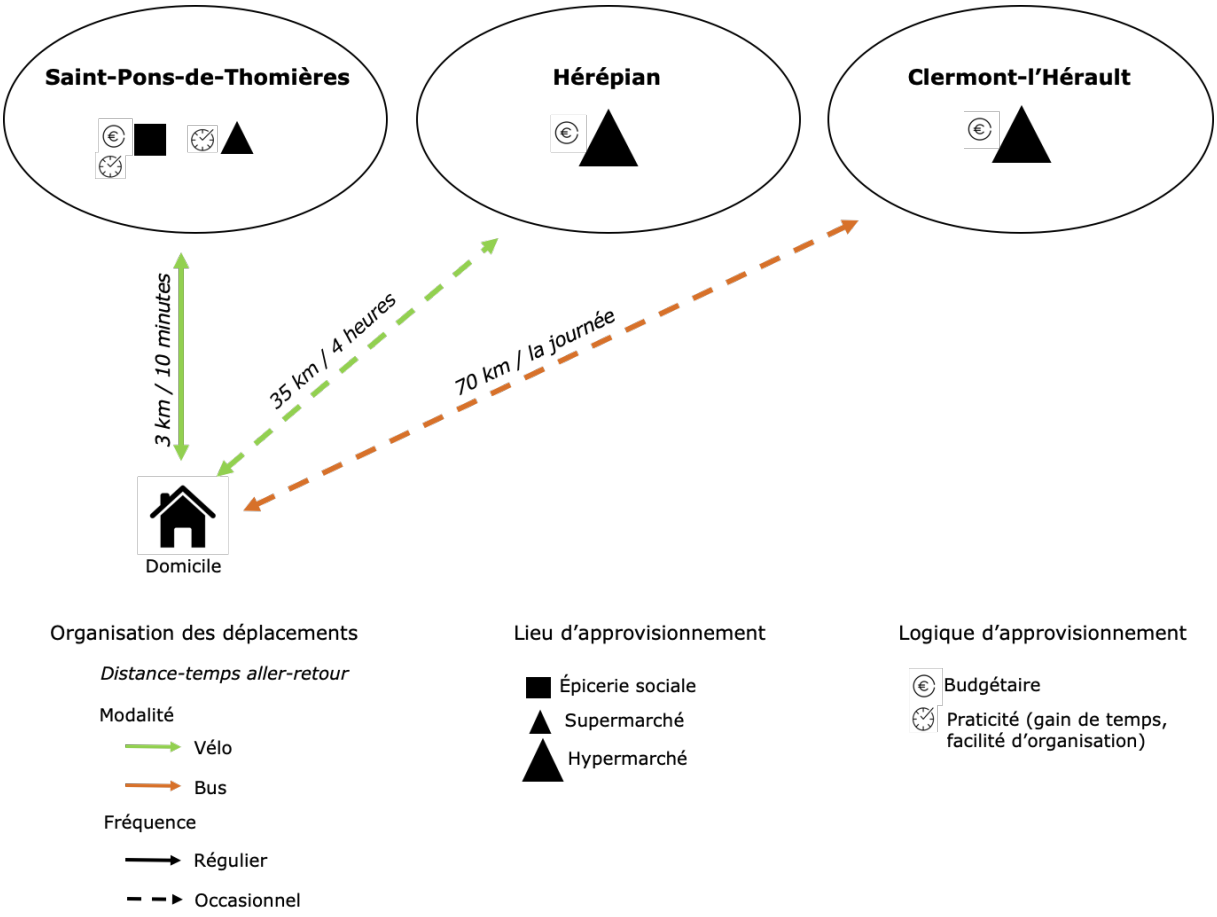

Réalisation : C. Néel

Cécile, la quatrième personne non motorisée enquêtée, mobilise quant à elle son inscription au sein de réseaux sociaux de proximité pour compenser les contraintes de mobilité rencontrées, comme nous le détaillerons ci-dessous (2.3.1).

- *La non-motorisation : une contrainte forte, mais qui peut être partiellement compensée par d'autres ressources*

Les cas de personnes non motorisées soulignent que dans un contexte de difficultés économiques d'accès à l'alimentation, des stratégies basées sur le déplacement peuvent être utilisées malgré une mobilité fortement contrainte. Elles supposent cependant de disposer de certaines ressources (capital social, disponibilité temporelle, capacités physiques de déplacement). Le capital social joue un rôle particulièrement central pour les personnes non motorisées, même temporairement, comme cela a été le cas de plusieurs enquêtés, pour des raisons de santé, ou suite

à une infraction. Il est constitué de liens familiaux et amicaux, mais repose aussi sur l'existence de formes de solidarité locale :

> *« Moi je prends souvent des jeunes en stop pour qu'ils puissent circuler, je reconnais leur tête, je les prends en stop, je les amène à Gignac quand je passe, tout le monde fait ça. C'est un petit village hein on est 500 habitants, tout le monde se connaît plus ou moins et il y a quand même une entraide. »*[1]

L'entraide liée à l'interconnaissance constitutive de la sociabilité rurale peut ainsi permettre certains déplacements. À l'inverse, les personnes « captives » ont en commun de ne pas pouvoir s'appuyer sur des liens de sociabilité, en raison d'un certain isolement.

Cependant, même si elle n'entraîne pas systématiquement une situation de captivité, la non-motorisation reste dans tous les cas perçue comme une source de contraintes, en ce qu'elle entraîne une forte incertitude et une instabilité quant aux possibilités d'approvisionnement, qui nécessite des capacités d'adaptation et d'organisation. Comme c'est le cas également en milieu urbain, l'absence de voiture réduit largement la maîtrise des déplacements (Jouffe, 2014), en créant une dépendance vis-à-vis des autres ou des modes de transport alternatifs. Dans les espaces ruraux, cette contrainte est renforcée par une offre de transports en commun limitée. La peur de perdre l'usage de la voiture, notamment pour des raisons financières (incapacité à payer l'assurance ou des réparations nécessaires) est ainsi exprimée dans plusieurs entretiens :

> *« Pour moi ça reste facile parce que bon j'ai ma voiture. Après pour celui qui a pas de moyen de locomotion, c'est sûr que… Faut chercher les cars. Ça j'en ai parlé à mes enfants y'a pas très longtemps, j'ai dit le jour où on a plus de voiture… Il faut attendre le bus, prendre une poussette, mettre une poussette dans le bus… Et je me vois mal avec mes trois enfants aller aux courses… Dans la voiture vous mettez cinq sacs, sur la poussette, dans le bus, vous en mettez combien ? C'est la grosse galère. Donc ouais, la voiture, putain… »*[2]

Alors que la voiture est décrite comme une solution « facile », l'usage du bus est qualifié de « grosse galère », en raison des horaires de passage restreints, de la moindre praticité (notamment avec des enfants) et des restrictions que cela impose sur les quantités d'achat. La perte de la voiture constitue donc une réelle inquiétude pour cette mère de famille.

À l'échelle individuelle, la mobilité apparaît donc comme un levier d'accessibilité alimentaire majeur, en dépit des contraintes qui touchent particulièrement les espaces ruraux (coût des déplacements en temps et en argent, dépendance automobile). La logique budgétaire (trouver les meilleurs prix) et la volonté d'accéder à certains produits spécifiques amènent à la mise en place de schémas spatio-temporels d'approvisionnement complexes, qui reposent sur une mobilité intense,

---

[1] Entretien avec une habitante une habitante du Pays Cœur d'Hérault (mai 2022).
[2] Entretien avec Marjorie, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).

parfois sur de longues distances, et souvent en direction d'espaces urbains, ce qui pose la question de la place des ressources alimentaires du rural dans l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité.

2.2 Mobiliser les ressources alimentaires du rural

Les représentations associées aux campagnes dans la société française contemporaine voudraient que l'on y mange mieux qu'en ville, en raison de la proximité avec des activités de production alimentaire, qu'elles soient exercées à titre professionnel ou non. Nous allons ici interroger ce lieu commun, en analysant la place des ressources alimentaires issues du territoire dans l'accessibilité alimentaire des habitants en situation de précarité. Nous distinguons pour cela les pratiques d'autoconsommation à l'échelle du ménage de l'accès à des ressources alimentaires produites plus largement au sein de la communauté locale.

2.2.1 Une vision idéalisée de l'accessibilité alimentaire en milieu rural

L'autoconsommation est souvent présentée comme un atout majeur des espaces ruraux en matière d'accessibilité alimentaire, comparativement aux villes. La possibilité de produire soi-même son alimentation constitue même une motivation dans les logiques de retour vers le rural : « *la crise de l'emploi, la peur de la régression sociale et de l'exclusion, pousse les individus à privilégier le mode d'habiter rural qui représente dans l'imaginaire ou réellement un territoire où l'on peut vivre modestement avec les avantages du loyer bas, du jardin potager, des pratiques de la nature gratuite, de l'interconnaissance mais aussi de l'anonymat* » (Mathieu, 1997).

Cette vision du rural comme un espace où il est possible de vivre, et en particulier de s'alimenter, avec peu de ressources financières, est partagée par un certain nombre d'acteurs des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, comme nous l'avons vu dans le chapitre 5 au travers des élus, et comme l'illustrent ces propos d'un boucher ambulant :

> *« Quand on vit dans un milieu rural comme à La Vacquerie ou comme nous à Soubès, si on a accès à un petit jardin, un petit truc comme ça, on arrive quand même plus facilement à mon avis à vivre qu'à d'autres endroits. Tu as un petit bout de jardin, tu achètes un colis de viande à un paysan, tu arrives à manger correctement. Que quand tu es à la ville ben tu n'as pas de jardin, t'as pas de tout ça, et tout de suite il faut mettre la main au portefeuille pour aller chercher les légumes. La vie rurale à mon avis apporte plus d'aisance pour manger de façon correcte. »*[1]

L'autoconsommation et la proximité des producteurs permettraient d'accéder à une alimentation de qualité à moindre coût, contribuant ainsi à prévenir les habitants du rural contre le

[1] Entretien avec un commerçant réalisé par O. Carbone (mai 2022).

risque de précarité alimentaire. Les divers échanges avec les acteurs des territoires (maires, acteurs du travail social et des PAT) autour du travail de diagnostic territorial de la précarité alimentaire réalisé dans le cadre du projet Vobsalim34 (voir chapitre 2) ont particulièrement fait ressortir ce point de vue. La méthode de diagnostic proposée a en effet été fréquemment critiquée pour ne pas prendre en compte la présence de jardins, dont le potentiel nourricier serait important dans les espaces ruraux. Les acteurs des PAT des deux Pays identifient l'autoconsommation comme un élément à prendre en compte, tout en soulignant le manque de données disponibles pour travailler cette thématique, qui reste en effet un angle mort des recherches sur les systèmes alimentaires (Guiraud *et al.*, 2022).

2.2.2 L'autoconsommation à l'échelle des ménages

Une grande partie des personnes rencontrées en entretien ou au cours de séquences d'observation participante ont des pratiques d'autoconsommation, qu'elles soient ou non en situation de précarité. Cependant, le poids de ces apports dans l'approvisionnement alimentaire reste souvent limité.

- *Des pratiques d'autoconsommation répandues, mais une fonction alimentaire limitée*

L'autoconsommation, sous ses diverses formes, est largement pratiquée chez les personnes enquêtées, qui mentionnent divers types de pratiques : culture (potager, verger, plantations hors sol), élevage, cueillette et prélèvement (chasse, pêche). En plus des pratiques actuelles, beaucoup d'habitants mentionnent aussi des pratiques antérieures ayant été abandonnées, ainsi que des projets d'autoconsommation. L'activité de culture est la plus largement représentée, dans les pratiques effectives comme dans les intentions. De nombreux habitants font en effet part de leur projet, à plus ou moins long terme, de cultiver un potager. La cueillette est également une pratique répandue parmi les enquêtés. Le plus souvent, les denrées cueillies sont des herbes aromatiques, en particulier du thym, des champignons et des légumes sauvages (asperges, poireaux, épinards, salades, blettes…). L'enquête confirme donc que les pratiques d'autoconsommation au sein des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault sont répandues et diverses. Nous pouvons alors faire l'hypothèse que l'autoconsommation peut être un levier pour accéder à l'alimentation pour des personnes en situation de précarité.

Les discours des personnes en situation de précarité sur leurs pratiques ou intentions d'autoconsommation mettent en avant une diversité de motivations. Le Tableau 18 répertorie les différents sens donnés à ces pratiques, en distinguant quatre grands registres, tirés de l'analyse des entretiens avec les personnes inscrites au sein des épiceries sociales : qualité, récréation, *empowerment*,

budget et engagement. Une même personne peut mobiliser différents registres pour évoquer ses pratiques d'autoconsommation.

Tableau 18. Discours des enquêtés en situation de précarité sur leurs pratiques d'autoconsommation

Registre de discours sur les pratiques	Système d'arguments	Exemples de verbatims
Qualité	Les enquêtés mobilisant le registre de la qualité envisagent l'autoconsommation comme un moyen d'accéder à des produits plus sains, notamment car non traités, de meilleure fraîcheur, et ayant plus de goût. Ce registre renvoie à la fois aux dimensions santé et plaisir de l'alimentation.	*« C'est mieux quand tu les fais toi-même, pousser toi-même c'est mieux. Comme ça t'es sûr qu'ils sont bio, tu mets pas de produit. »* (Cécile) *« Même pour mon plaisir à moi, moi j'aime manger un bon œuf frais, à la coque. »* (Marjorie) *« avoir des bons poireaux qui ont vraiment le goût de poireau »* (Séverine) *« je préfère manger les quelques fraises que j'ai au jardin qui sont un peu petites, mais au moins y'a pas de pesticides et elles sont fraîches »* (Béatrice)
Récréation	Les enquêtés mobilisant le registre de la récréation voient l'autoconsommation comme une pratique de loisirs, un hobby. Le contact avec la terre ou la nature est souvent mentionné comme un moyen de se ressourcer. Pour les mères de famille, c'est aussi une façon de partager une activité avec leurs enfants. Chez les personnes sans emploi, qui représentent la très grande majorité des personnes inscrites au sein des épiceries sociales enquêtées, c'est aussi un moyen de s'occuper, de rompre avec l'ennui, de « passer le temps », selon une expression récurrente.	*« Je trouve ça sympa, par rapport aux petits, par rapport aux enfants, ça reste une activité. Et moi-même aussi. Moi aussi, parce que bon, à part m'occuper des enfants… »* (Marjorie) *« J'ai pas la main verte, mais ouais, manière de passer du temps avec ma fille oui. »* (Aurélie) *« J'y vais déjà parce que moi-même ça me fait du bien d'aller en nature, pour me ressourcer. »* (Nathalie) *« Y'a un endroit à l'étang de Thau où tu fais un petit trou et tu trouves les coquillages comme ça, les palourdes. Et ça les enfants ils se régalent, à les manger et à les trouver. Donc je prends mon panier et puis… Ça fait passer l'après-midi, et t'as plein de vieux qui connaissent l'endroit que les enfants ils rigolent avec. »* (Jessica)

Empowerment	Les enquêtés mobilisant le registre de l'*empowerment* présentent le fait de produire ce qu'ils consomment comme un moyen de renforcement de l'estime de soi et du pouvoir d'agir, pour eux-mêmes mais également pour leurs enfants.	*« C'est bien parce que ça peut apprendre aux enfants aussi, à travailler la terre un peu, à être plus manuels et surtout à savoir ce qu'ils mangent, surtout ça. Et puis être fiers de dire « ah c'est moi qui les ai plantés » ! »* (Aurélie) *« Au moins tu sais que c'est toi qui l'as fait et tu manges ce que t'as semé, c'est une récompense. »* (Meryem) *« Moi je cherche juste à avoir la confiance, à me prouver que je suis capable de faire pousser des fraises avec une peau de fraise ! Ou un noyau. »* (Nathalie)
Budget	Les enquêtés mobilisant le registre du budget voient l'autoconsommation comme un moyen de réaliser des économies, voire de s'assurer un complément de revenus en vendant de manière informelle une partie de leur production.	*« J'avais un panneau sur la route, les gens s'arrêtaient acheter nos fraises, et puis l'excédent de notre jardin. »* (Raymonde) *« Et ça me permet d'avoir des oignons cet hiver à la maison, plutôt que d'aller en acheter et dépenser de l'argent. »* (Nathalie) « *Après je pourrais faire mes légumes et tout ça […]. Les légumes ça se vend, surtout quand tu fais du bio. »* (Patrice)
Engagement	Les enquêtés mobilisant le registre de l'engagement ont une vision plus politique de l'autoconsommation, qu'ils envisagent comme un élément parmi d'autres dans une recherche plus large d'autonomie et de rupture vis-à-vis du système capitaliste dominant. Chez certains enquêtés, la crise du Covid-19 est présentée comme un élément déclencheur de cette recherche d'autonomie.	*« Il faut que les gens mangent assez simplement, il faut que les gens mangent moins de viande, plus de légumes, il faut qu'ils apprennent l'autonomie, et qu'ils fassent pousser ce qu'ils peuvent où ils peuvent, mais que tout le monde s'y mette. »* (Béatrice) *« Et c'est comme mon oignon, quand je vais le faire, gain d'argent, mais surtout si on bloquait ne serait-ce que les supermarchés par la suite si on a pas de pass, j'aurais toujours quand même quatre poireaux pour me nourrir ! C'est pas grand-chose, mais avec quatre poireaux on fait une soupe ! »* (Nathalie) *« Ce qui serait super intéressant, ce serait d'avoir un terrain avec de l'eau, évidemment si possible, l'électricité, et pouvoir même mettre des mobiles et tout ça, et vivre comme ça avec des poules, faire soi-même son alimentation. »* (Carmen)

Réalisation : C. Néel

L'enquête montre ainsi que l'autoconsommation n'apparaît en fait que de manière secondaire comme un moyen de réaliser des économies sur le budget alimentaire. En effet, seuls trois individus mobilisent explicitement cet argument. Cela peut s'expliquer par le fait que les quantités produites restent en général relativement faibles, voire anecdotiques. La quasi-totalité des enquêtés en situation de précarité déclarent en effet que les produits issus de l'autoconsommation ne couvrent qu'une part marginale de leurs besoins alimentaires. De plus, ceux qui ont une production relativement conséquente soulignent son caractère saisonnier, avec un potager qui donne surtout l'été. Là encore, le congélateur apparaît comme un équipement indispensable pour parvenir à conserver une partie de cette production, et à en étaler la consommation dans le temps. Quelques enquêtés mentionnent également les coûts liés à l'autoproduction, qui n'est pas perçue comme une façon efficace de réaliser des économies :

> *« Après c'est vrai que c'est cher, on arrose, on achète les ingrédients, après il y a des produits, il faut traiter […]. »*[1]

Ces résultats viennent en contradiction avec le discours selon lequel l'autoconsommation des ménages agirait comme un filet de sécurité par rapport au risque de précarité alimentaire. Le rôle des pratiques d'autoconsommation dans l'amélioration de la dimension économique de l'accessibilité alimentaire semble en effet dans l'ensemble limité, bien qu'il puisse être conséquent pour quelques ménages. L'autoconsommation contribue toutefois à renforcer les dimensions pratique et socio-culturelle de l'accessibilité alimentaire, en améliorant les compétences alimentaires des individus et en leur permettant d'accéder à des denrées en adéquation avec leurs préférences et habitudes alimentaires. De plus, en constituant un vecteur de partage et de renforcement du pouvoir d'agir, les pratiques d'autoconsommation apparaissent comme un levier pour agir sur d'autres aspects de la précarité.

- *Des freins au développement de l'autoconsommation comme stratégie d'accès à l'alimentation*

Le poids relativement faible de l'autoconsommation dans l'accessibilité alimentaire des personnes en situation de précarité peut s'expliquer par la diversité des freins entravant l'essor de ces pratiques, qui sont à la fois d'ordre structurel et individuel. L'accès au foncier apparaît comme le premier frein à l'autoconsommation. La majorité des personnes en situation de précarité enquêtées occupent un logement ne disposant pas d'un terrain permettant de pratiquer l'autoproduction. Beaucoup habitent en effet dans des maisons de cœur de village, ou dans des appartements, sans extérieur. Sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, où l'on trouve plus de

[1] Entretien avec Meryem, inscrite et service civique à l'Atelier des solidarités (février 2022).

constructions récentes, en raison de la dynamique de croissance démographique, quelques enquêtées résident dans de petits pavillons avec jardin. Souvent, comme le montre le cas de Gérard, les conditions de logement subies, en raison d'un manque de ressources financières, sont présentées comme le principal obstacle à l'autoconsommation :

> *« Enquêtrice : Et sinon, vous-même, est-ce que vous avez une production, un potager ?*
>
> *Là où je suis, non. Non, j'ai pas. J'aurais le temps, mais bon j'ai pas le terrain.*
>
> *[…]*
>
> *Dès que je vais avoir une rentrée d'argent fixe, je vais chercher un logement avec un morceau de jardin, c'est sûr ça. »*[1]

Dans le discours des enquêtés, l'intention de cultiver un potager est ainsi en général conditionnée à un projet de déménagement. Même lorsque les personnes disposent d'un terrain, les caractéristiques du milieu (pentes souvent importantes et déficit d'eau) peuvent représenter un frein :

> *« Parce qu'après le jardinage, vraiment le jardinage, c'est quand même beaucoup de travail quoi. Et puis il faut faire attention à l'eau aussi. Oui, cette année, surtout l'année dernière, mais cette année aussi il y a pénurie d'eau, donc il faut faire attention. Si c'est pour galérer après et planter des trucs et puis que ça meurt parce qu'il y a pas assez d'eau c'est juste pas possible, tu fais rien. Il vaut mieux pas le faire. »*[2]

Ainsi, la localisation résidentielle en milieu rural ne garantit pas l'accès à un foncier adapté pour l'autoproduction. L'enquête met au contraire en évidence des inégalités liées à la nature du logement et aux caractéristiques physiques de l'espace, qui montrent la nécessité d'une approche à une échelle micro.

Face aux contraintes d'accès au foncier, certaines personnes enquêtées adoptent des alternatives (Photographie 19), en tirant parti de leurs espaces extérieurs (balcons ou terrasses) ou encore en cultivant sur des parcelles louées ou mises à disposition gratuitement par des propriétaires privés ou des municipalités.

[1] Entretien avec Gérard, inscrit à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[2] Entretien avec Martine, inscrite à Roul'Contact (novembre 2021).

Photographie 19. S'adapter face au manque de foncier disponible



Clichés : C. Néel (2021 et 2022)

La photographie de gauche montre la terrasse de Nathalie, principalement dédiée à l'autoproduction. Afin de faire avec les contraintes de cet espace (faible superficie et absence de sol), Nathalie privilégie certains types de productions, notamment des herbes aromatiques, et adapte ses pratiques, par exemple en utilisant une bouteille en plastique pour cultiver des oignons. La photographie de droite a été prise à Saint-Pons-de-Thomières, sur un terrain appartenant à un propriétaire privé, qui loue des parcelles à des particuliers. Le terrain, qui est plat et dispose d'un accès à l'eau (il est situé le long de la rivière du Jaur), est particulièrement bien adapté à des pratiques d'autoproduction.

Toutefois, le développement de ce type de pratiques pose plusieurs difficultés, comme l'illustrent les propos de cette habitante de Saint-Pons-de-Thomières :

> *« Enquêtrice : Et t'as pas de potager ?*
>
> *Malheureusement non, on peut pas en faire là où on est. Je pourrais en avoir mais il faut prendre le vélo, il faut faire au moins un kilomètre pour te faire des potagers. Et puis quand t'arrives dans le potager t'as plus rien, on t'a tout volé donc… T'as pas le potager à côté, je te dis il faut faire un kilomètre pour aller te faire un potager. T'as un endroit où tu peux faire des potagers mais bon, le temps que tu arrives il y en a qui passent, ils te prennent tout.*
>
> *[…]*
>
> *Il y en a qui arrivent, ils ont plus rien dans leur jardin. Quand il y a des tomates, des aubergines tout ça, des haricots, ils ont plus rien. Il y en a qui sont passés avant eux.*
>
> *Enquêtrice : Tu connais des gens qui se sont fait voler des choses ?*
>
> *Ah ! Je peux te le dire. Faire un potager pour ça, moi je dis non. C'est pour ça, dans les résidences ils devraient faire des endroits où on pourrait faire chacun notre potager. Mais ils préfèrent mettre du goudron. »*[1]

[1] Entretien avec Marie-Pierre, bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022). Même si Marie-Pierre n'est pas inscrite à l'Atelier des solidarités, car elle n'en a jamais fait la demande, les revenus de cette retraitée sont faibles.

La dissociation spatiale entre le domicile et l'espace d'autoproduction représente une contrainte d'accessibilité physique, d'autant plus que Marie-Pierre n'est pas véhiculée. De plus, l'éloignement ne permet pas d'assurer une surveillance du terrain, ce qui lui faire craindre de se faire voler sa production. Enfin, la pérennité de ce type de solutions peut être questionnée. En effet, l'accès au foncier n'étant en général pas sécurisé, la fonction productive de ces espaces peut n'être que transitoire. À Saint-Pons-de-Thomières, des terrains privés mis à disposition des habitants souhaitant faire un potager ont par exemple été repris il y a quelques années par leur propriétaire afin d'étendre son activité de camping. L'intérêt pour l'autoconsommation se heurte donc à une problématique de disponibilité du foncier adéquat, renforcée pour les personnes en situation de précarité par leurs conditions de logement.

À ces blocages structurels s'ajoutent des contraintes d'ordre individuel. Les personnes sont en effet inégalement dotées en ressources et compétences nécessaires aux différentes pratiques d'autoconsommation. Les barrières peuvent être liées à des problématiques de santé, comme c'est le cas pour Séverine :

> *« Et quand on faisait le potager pareil, je faisais la sauce tomate, je la congelais… Mais là cette année on a pas pu le faire.*
>
> *Enquêtrice : Pourquoi ?*
>
> *Problèmes de dos. Donc pour travailler le potager quand t'as mal au dos… Et moi pendant six mois je pouvais pas marcher, donc on l'a pas fait. C'est la friche. »*[1]

Les freins d'ordre physique représentent la principale raison évoquée par les personnes enquêtées pour expliquer l'abandon de pratiques d'autoconsommation, la seconde étant un déménagement dans un logement sans terrain. D'autres obstacles à la pratique de l'autoconsommation sont également mentionnés par quelques habitants, comme le manque de temps, ou encore de connaissances et de savoir-faire, que ce soit pour le potager, ou pour les pratiques de cueillette, qui nécessitent une connaissance de la biodiversité locale et une aisance à se promener dans la nature, qui ne sont pas partagées par tous :

> *« Je n'irais pas seule dans les bois faire des cueillettes. Et si j'y allais il me faudrait connaître déjà un peu plus les aromates, les herbes et tout, parce que je peux pas cueillir n'importe quoi non plus. »*[2]

[1] Entretien avec Séverine, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (février 2022).
[2] Entretien avec Nathalie, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).

Les pratiques d'autoconsommation, et leur poids dans l'accès à l'alimentation des ménages, restent une question sous-étudiée (Marie, 2019). Le manque de données fiables, lié à la difficulté d'identifier ces pratiques, qui se font souvent au sein de l'espace domestique, semble en milieu rural entraîner une surestimation de leur rôle pour assurer l'accès à l'alimentation des personnes en situations de précarité. En réalité, même si ces pratiques sont diverses et relativement répandues, leur fonction alimentaire apparaît comme relativement limitée.

2.2.3 L'accès aux ressources alimentaires locales

L'approche à l'échelle des ménages ne met cependant en évidence qu'une faible part des ressources alimentaires produites au sein des territoires. Les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault constituent en effet des espaces ruraux où les activités agricoles occupent toujours une place importante, sur le plan fonctionnel comme sur celui des représentations (voir chapitre 2). De plus, comme le montrent Guiraud *et al.* (2022), le poids des logiques de circulation des denrées issues de l'autoproduction dans les espaces ruraux invite à une approche à l'échelle de la communauté. C'est pourquoi nous interrogeons ici l'impact de la proximité spatiale avec des producteurs sur l'accessibilité alimentaire des habitants. Par producteurs, nous entendons à la fois les agriculteurs, qui produisent à titre professionnel, et les personnes qui ne produisent pas uniquement pour leur consommation personnelle, sans pour autant que leur activité de production ne s'inscrive dans des statuts professionnels.

Malgré les recompositions récentes du peuplement des espaces ruraux, qui ont partiellement distendu les liens d'interconnaissance existant entre agriculteurs et habitants (Vandenbroucke & Delfosse, 2019), la très grande majorité des enquêtés déclarent s'approvisionner en partie directement auprès de producteurs. Les types de produits obtenus via ce mode d'approvisionnement sont variés. Les fruits et légumes, la viande et les œufs sont les plus régulièrement cités. Plus occasionnellement, le lait, le fromage ou les fruits de mer sont mentionnés. La proximité avec des espaces productifs semble donc jouer un rôle dans l'accessibilité alimentaire des habitants des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, y compris chez les personnes en situation de précarité. Les pratiques d'approvisionnement auprès des producteurs se caractérisent par une grande diversité. Elles dépendent de différents facteurs : statut du producteur, lieu d'approvisionnement et modalités de l'échange. Leur caractère plus ou moins formel, c'est-à-dire inscrit dans un cadre réglementaire, les rend difficilement saisissables. Pour les analyser, nous distinguons ces pratiques en fonction des modalités de l'échange (monétaire ou non), et du statut du producteur.

- *Les échanges monétaires*

La majorité des approvisionnements directs producteur-consommateur donnent lieu à un échange monétaire. Une partie de ces achats sont réalisés auprès d'agriculteurs, au sein d'espaces de commercialisation réglementés. Ces pratiques représentent la partie visible de l'approvisionnement auprès de producteurs, dans la mesure où les ventes y sont comptabilisées, et peuvent être intégrées aux statistiques de l'économie formelle[1]. Elles se déclinent en une diversité de modalités de vente (marchés de plein vent, commerces ambulants, vente à la ferme, stands de bord route…) qui renvoient à des espaces différenciés. On observe aussi des pratiques de livraison, à domicile ou dans un point de retrait, associées à des systèmes de commande en ligne ou par Internet. En parallèle des circuits commerciaux réglementés, certains agriculteurs vendent une partie de leur production de manière informelle. Plusieurs entretiens mentionnent ainsi des agriculteurs vendant dans leur « garage », ou devant leur domicile (Photographie 20).

[1] Bien qu'une partie des ventes puissent ne pas être déclarées y compris dans ce contexte.

Photographie 20. Emplacement de vente informelle devant le domicile d'une maraîchère



Cliché : C. Néel (2022)

Cette photographie a été prise dans le centre d'un village du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Une maraîchère, dont l'exploitation est située à une dizaine de kilomètres, vend tous les vendredis soir une partie de sa production devant son domicile.

Enfin, des habitants déclarent acheter certaines denrées, en particulier des légumes et des œufs, à des personnes ne produisant pas à titre professionnel :

> *« L'illettré, lui il fait des tomates, je vais lui en récupérer quelques-unes pour faire une salade de tomates, des trucs comme ça. Lui il fait des tomates pour les vendre, pour agrémenter son RSA. »*[1]

Le producteur de tomates dont parle Gérard vend à son domicile, uniquement par bouche-à-oreille. Ayant de faibles ressources financières, cette activité constitue pour lui un complément de revenus. De la même façon, un des enquêtés, propriétaire d'une oliveraie, vend à ses connaissances de l'huile d'olive, transformée localement dans un moulin à partir de sa production. Un autre enquêté, qui a travaillé dans le monde agricole, mobilise ses compétences pour compléter ses revenus, et obtient une partie de sa rémunération en nature :

[1] Entretien avec Gérard, inscrit à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

« Comme j'ai été éleveur, avant d'être incarcéré je tuais des agneaux et des chevreaux pour les éleveurs, et des fois je récupérais les abats, des trucs comme ça. »[1]

L'activité de production alimentaire est ainsi envisagée par certaines personnes comme une source de revenus permettant d'atténuer leur situation de précarité.

- *Les échanges non monétaires*

Une partie de l'approvisionnement auprès de producteurs passe également par des modalités d'échange non monétaires diverses. Les pratiques de don de denrées alimentaires se retrouvent chez certains agriculteurs, comme nous l'avons vu avec la question des invendus (1.2.1). Mais elles sont surtout très courantes chez des producteurs non professionnels. Elles concernent principalement des légumes, des œufs, des fruits. Les produits issus de la chasse et de la cueillette font aussi régulièrement l'objet de dons. Ces pratiques s'inscrivent dans des réseaux sociaux de proximité, à l'échelle micro du voisinage, ou au sein de réseaux familiaux et amicaux. Dans le cas de personnes en situation de précarité, elles peuvent relever d'une logique de solidarité :

« Je préfère aller chercher mes œufs frais soit chez un ami qui a des œufs et qui me les offre, vu ma situation c'est très gentil de sa part.

[…]

Il doit avoir une cinquantaine de poules, il a quatre coqs, c'est son plaisir. Mais quand une personne du village en veut il les vend bien sûr. Je sais pas à combien il est en ce moment, six œufs 2,50 euros peut-être. Mais comme bon on se connaît très très bien et qu'il a connu ma situation financière, il m'aide en me les donnant. Et lui quand il était en galère et que je travaillais c'est moi qui lui préparais des petits plats, et au lieu de lui dire, je disais « oh mon Dieu j'en ai fait de trop, tu en veux ? », mais c'était fait exprès qu'il y en ait de trop ! »[2]

L'ami de Nathalie fait partie des producteurs non professionnels qui vendent de manière informelle. Il lui arrive cependant d'adapter les modalités d'échange en fonction de la situation financière des personnes et de la nature des relations qu'ils entretiennent. Ainsi, il donne une partie de sa production à Nathalie. Il s'agit ici d'une forme de solidarité basée sur la réciprocité, puisque Nathalie mentionne un soutien alimentaire passé.

Des pratiques de troc, c'est-à-dire d'échange d'une denrée alimentaire contre un bien ou un service, sont également mentionnées par certains habitants. Ces échanges peuvent être réalisés sur le moment, mais l'usage du congélateur permet aussi de les décaler dans le temps. L'appareil participe ainsi « *à une sorte de régulation des circulations gracieuses* » (Guillou & Guibert, 1989). Comme

[1] Entretien avec Gérard, inscrit à l'Atelier des solidarités (juin 2022).
[2] Entretien avec Nathalie, inscrite à Roul'Contact (octobre 2021).

pour les pratiques de don, ces circulations se font au sein de groupes restreints. Elles ne concernent pas seulement l'alimentaire : « *ma voisine par exemple, je lui donne des courgettes et des tomates, elle me donne des outils* »[1]. Les denrées issues de l'autoproduction s'insèrent ainsi dans une économie non monétaire, dont les modalités d'échange sont diverses (don, troc, solidarité réciproque), et qui permet aux personnes d'accéder à certaines ressources sans dépenser d'argent.

La description des différentes modalités d'approvisionnement auprès de producteurs met en évidence l'importance des réseaux de sociabilité. De nombreux échanges se font au sein de cercles familiaux, amicaux, professionnels ou de voisinage. Le « bouche-à-oreille », une expression utilisée de manière récurrente par les habitants, constitue le principal mode d'accès à l'information, comme le montrent les propos de Stéphane, qui regrette que le manque de visibilité des producteurs dans l'espace public :

> *« C'est dommage, parce qu'ils se font pas connaître par un peu de pub. C'est des anciennes plaques qui sont à hauteur de ma porte là. Donc moi quand je passe en voiture je regarde devant, je regarde pas sur les côtés. Donc ça m'arrive mais c'est plutôt rare, mon regard est dirigé tout droit. Je suis sûr qu'on loupe des trucs mais leurs plaques sont mal mises, il y a pas de pub, il y a pas de pub du tout, donc il faut connaître. C'est le bouche-à-oreille. Moi je l'ai su par quelqu'un qui m'a dit « c'est mon frère, tu vas chez mon frère, il va te servir ».*[2]

Ces pratiques renvoient à un mode d'agir relationnel, fondé sur des relations interpersonnelles, qui caractérise l'informalité (Peraldi, 2010). De ce fait, le capital social interne à la communauté locale, ou *bonding social capital* (Sørensen, 2016) apparaît comme un élément essentiel dans l'accès aux ressources alimentaires produites localement. Si le poids des pratiques d'autoconsommation à l'échelle des ménages doit être relativisé, l'approche à l'échelle de la communauté permet de mettre en évidence que la proximité des espaces de production joue bien un rôle dans l'accessibilité alimentaire des habitants du rural.

2.3 Mettre à profit son capital social dans un contexte d'interconnaissance

Les espaces ruraux se caractérisent enfin par des formes de sociabilité spécifiques, basées sur l'interconnaissance, dont nous allons ici interroger l'influence sur les pratiques d'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité. Nous recourons pour cela au concept de *bonding social capital* (Sørensen, 2016), qui désigne le capital social interne à une communauté locale, qui connecte ses membres entre eux[3]. Nous avons déjà vu au fil de ce chapitre le rôle central des

[1] Propos recueillis sur la tournée de Roul'Contact, carnet de terrain (octobre 2022).
[2] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).
[3] Par opposition au *bridging social capital*, qui permet d'établir des relations avec des membres extérieurs à la communauté, et ainsi de faire le pont entre différentes communautés.

réseaux sociaux de proximité basés sur l'interconnaissance pour l'organisation des déplacements liés aux achats alimentaires et pour l'accès aux ressources produites localement. Nous allons maintenant analyser plus finement la manière dont ce *bonding social capital* peut être mobilisé en milieu rural, à travers le cas de trois enquêtés qui en font un usage différent dans leurs stratégies et tactiques d'accès à l'alimentation.

2.3.1 Compenser des contraintes de mobilité : le cas de Cécile

Cécile, rencontrée à l'Atelier des solidarités, est une mère de famille de 35 ans qui vit seule avec ses six enfants. Elle est arrivée à Saint-Pons-de-Thomières il y a un peu plus d'un an, dans un centre d'hébergement qui intervient dans le cadre de la protection de l'enfance, suite à des violences intra-familiales. Elle ne connaît pas la ville, mais, dans l'urgence, elle décide de s'y installer temporairement à sa sortie du centre. Sans emploi, ses revenus sont constitués uniquement d'aides sociales. Pour composer avec de fortes contraintes budgétaires, le schéma spatio-temporel d'approvisionnement de Cécile se caractérise par des déplacements sur des distances importantes pour les « grosses courses », malgré de fortes contraintes de mobilité liées à sa non-motorisation (elle a perdu son permis de conduire). Elle se rend ainsi régulièrement à Mazamet, plutôt que dans les supermarchés de Saint-Pons-de-Thomières :

> *« Enquêtrice : Et pourquoi tu vas au Leclerc de Mazamet, plutôt qu'à Intermarché ?*
>
> *Parce que c'est trop cher Inter. Encore, quand on a un seul enfant, encore quand on vit tout seul […], oui. Ça revient pas cher quand on est seul. Mais quand tu fais des courses pour six enfants, ça revient vraiment très cher. »*[1]

Cécile utilise le bus pour s'y rendre, mais elle considère ce mode de transport comme particulièrement contraignant, en raison d'horaires inadaptés :

> *« En général le samedi, c'est là que je prends le bus souvent avec les enfants, et on va jusqu'au Leclerc à Mazamet. Et on fait très vite, parce qu'on a qu'une heure et demie devant nous, pour le bus du retour. Parce que si on le rate on n'a plus de bus, on reste coincés à Mazamet.*
>
> *[…]*
>
> *C'est très compliqué à Saint-Pons parce que si t'as pas de voiture, si t'as pas le permis, si t'as rien, les bus c'est très compliqué, parce que les horaires ne collent pas avec tout ce qu'il y a derrière. »*

[1] Entretien avec Cécile, inscrite et bénévole à l'Atelier des solidarités (juin 2022).

Les contraintes temporelles de Cécile sont d'autant plus fortes qu'elle doit récupérer ses enfants à l'école tous les jours lors de la pause méridienne. Ce travail domestique est perçu comme particulièrement contraignant (« *c'est une galère* »), car cela crée une coupure dans l'organisation de sa journée qui limite selon elle ses possibilités de trouver un emploi. Elle souhaiterait qu'ils puissent manger à la cantine, mais « *c'est trop cher* ».

À chaque fois qu'elle le peut, Cécile mobilise donc le *bonding social capital* qu'elle s'est rapidement constitué pour éviter les trajets en bus. Ses liens de sociabilité lui permettent de covoiturer, ou de déléguer une partie de ses achats :

> *« Quand j'ai l'occasion qu'on m'emmène, j'y vais avec la personne. Ou alors des fois je donne l'argent à la personne, elle a la liste. Et elle récupère pour moi quand elle y va pour elle aussi. C'est compliqué Saint-Pons ! »*

Ses relations sociales lui permettent également de mettre en œuvre des pratiques plus formalisées d'organisation collective des déplacements, selon un principe de mutualisation :

> *« En fait on se fait des échanges. On s'entraide entre amies, entre connaissances et amies. Parce qu'ici on est dans un petit patelin, un petit village, et évidemment on a pas tous le permis, donc on s'arrange tous comme on peut. Mais on met tous une petite participation dans l'essence, donc ça veut dire on met à peu près toutes les quatre ou toutes les cinq, 5 euros par personne d'essence. Comme ça au moins, tout le monde a payé une partie d'essence. Ce qui est normal. »*

La mobilisation de ce réseau d'entraide de proximité est présentée par Cécile comme une façon de compenser les contraintes spécifiques du rural. Il lui permet de ne pas être captive de l'offre alimentaire commerciale locale. Cependant, cela la rend dépendante des opportunités de déplacement offertes par son réseau de sociabilité. Par exemple, elle ne peut plus se rendre aux Restos du cœur de Saint-Chinian :

> *« Là en ce moment je peux plus y aller, non. Parce qu'avant il y avait quelqu'un qui m'emmenait, mais là la personne elle est plus là. Donc ça fait quatre mois que j'y suis pas allée. »*

La non-motorisation de Cécile est source d'instabilité et d'incertitude, ce qui l'oblige à une adaptation permanente de ses tactiques d'accès à l'alimentation.

Le réseau d'entraide de Cécile est majoritairement constitué de mères de famille en situation de précarité. Il s'est construit sur la base d'une double proximité géographique et organisée (Torre, 2009), au sens où ces femmes se trouvent à une faible distance cognitive les unes des autres. C'est via l'école que Cécile crée de premiers liens de sociabilité :

> *« L'école parce qu'au bout d'un moment il y a plein de mamans qui ont remarqué que j'étais un peu nouvelle ici, elles ont vu que je parlais pas à tout le monde et que tout ça. Du coup, au*

bout d'un moment il y en a quelques-unes qui sont venues un peu vers moi […]. Puis après au fur et à mesure les gens venaient vers moi pour demander. Et puis de bouche-à-oreille ils disaient « elle c'est une nouvelle, elle vient de là ». Après ils m'ont parlé. »

Dans un contexte rural d'interconnaissance (« *tu vois tout le temps les mêmes têtes* »), Cécile est rapidement identifiée comme une nouvelle habitante, ce qui favorise son intégration. Maintenant installée à Saint-Pons-de-Thomières depuis un peu plus d'un an, elle est à son tour en mesure d'apporter un soutien à des femmes ayant un vécu similaire. Elle aide ainsi une nouvelle voisine, dans une situation d'urgence alimentaire lors de son emménagement :

« Elle connaissait personne, elle vient de s'installer en bas. Elle galérait un peu avec ses enfants. Elle en a trois. Elle était en galère, donc je lui avais dépanné un peu des pâtes et du riz tout ça, parce qu'elle avait rien. Du coup je lui ai donné le numéro de l'épicerie et tout et je l'ai emmenée avec moi. »

Cet exemple souligne le rôle central du voisinage pour les néo-habitants, comme premier espace d'intégration à la sociabilité locale (Sørensen, 2016). Le soutien de Cécile repose sur une mise en lien avec les structures d'aide existant sur le territoire (l'Atelier des solidarités) et sur un don de denrées, dont une partie est issue de l'aide alimentaire :

« Je lui ai donné au moins trois paquets de céréales parce qu'entre les Restos du Cœur, le Secours populaire et l'épicerie, je me suis retrouvée avec une dizaine de paquets de céréales. »

Ce type de pratiques, fréquentes chez les personnes en situation de précarité alimentaire enquêtées, montrent que les solidarités interpersonnelles jouent un rôle important dans la gestion de l'urgence alimentaire, en parallèle des structures d'aide alimentaire (voir chapitre 6). En raison des moyens très faibles des personnes, ces pratiques solidaires reposent en partie sur la redistribution de ressources obtenues par le biais de dispositifs de solidarité institutionnalisés. Elles s'inscrivent la plupart du temps dans une logique de réciprocité, de don contre-don, en fonction des ressources de chacune :

« Et en retour, la dernière fois, elle m'a emmenée faire mes courses jusqu'à Mazamet […]. Elle m'a pas demandé de lui faire payer l'essence par rapport à ce que je lui avais donné. Donc ça va. »

Ainsi, les pratiques d'accès à l'alimentation de Cécile reposent sur la mobilisation *d'un bonding social capital* qui lui permet d'accéder à une diversité de lieux d'approvisionnement alimentaire malgré une mobilité contrainte.

2.3.2 Accéder à des ressources alimentaires locales : le cas de Patrice

Patrice, un homme de 54 ans, vit seul dans un village de 1 000 habitants du Pays Cœur d'Hérault. Il n'est pas originaire de la région. Il a emménagé il y a sept ans dans la commune où il réside actuellement. Durant cette période, il a noué avec certains habitants des liens qu'il mobilise aujourd'hui largement dans sa stratégie d'approvisionnement alimentaire. En échange du travail non déclaré qu'il effectue ponctuellement pour le boulanger du village, avec qui il entretient une relation amicale, Patrice reçoit, en plus d'une contrepartie financière, une rémunération en nature :

> *« Quand il peut pas aller le matin faire des livraisons, c'est moi qui vais lui faire. Mais c'est au black hein, chut. Ça me fait gagner mon petit billet. Ça me fait gagner mon petit billet, ça me fait gagner mon pain, et puis le dimanche quand il a les invendus en gâteaux, le dimanche après-midi il me les ramène. »* [1]

Cet emploi informel permet à Patrice de gagner son pain, au sens propre comme au figuré. Il utilise ensuite une partie de cette rémunération en nature, qui est supérieure à sa consommation, au sein d'un système de troc à l'échelle micro-locale du voisinage :

> *« On est bien obligé de se débrouiller. Des fois, même pour les œufs. Pour les œufs, j'ai le droit qu'à six œufs [à Roul'Contact]. Alors vu que moi j'ai mon pain, mon boulanger il me file le pain parce que je lui donne un coup de main, et quand j'ai du pain dur, je donne le pain dur au voisin ici, et puis après en échange il me donne des œufs tout frais.*
>
> *[…]*
>
> *Et des fois celle du dessus, si c'est pas des œufs, des fois elle me donne des tomates qu'elle a de son jardin. J'essaye de me débrouiller comme je peux. Comme on dit chez nous, système démerde. »*

Sa propriétaire, avec qui il entretient de bonnes relations, et à qui il rend des services, lui donne également occasionnellement du sanglier quand elle rentre de la chasse. Patrice souhaiterait avoir son propre potager, d'autant plus qu'il a suivi une formation en maraîchage, mais n'a pas le foncier nécessaire. Par l'intermédiaire de sa propriétaire, il espère pouvoir louer prochainement un terrain. Cela lui permettrait d'autoconsommer, mais aussi de s'assurer une source de revenus complémentaire : « *les légumes ça se vend* ». Le rôle des échanges informels de biens et de services apparaît ainsi central dans la stratégie d'approvisionnement alimentaire de Patrice.

La mobilisation de son réseau de sociabilité représente une forme d'adaptation par rapport à une situation de grande précarité financière : « *une fois que j'ai payé les factures, j'ai plus de sous* », « *je vis tout le temps avec le découvert* ». Les termes de « débrouille » et de « démerde » employés par Patrice

[1] Entretien avec Patrice, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).

pour décrire ses pratiques traduisent le cadre très fortement contraint dans lequel elles s'inscrivent. Le troc lui permet de pallier son absence de ressources monétaires en passant par un autre système d'échange. Les denrées ainsi obtenues lui assurent un complément de ressources alimentaires par rapport à Roul'Contact, qui constitue sa principale source d'approvisionnement (« *j'essaye de faire mes quinze jours avec* »), mais ne lui permet pas de répondre à l'ensemble de ses besoins, notamment en raison des limitations imposées sur certains produits (voir chapitre 6).

2.3.3 Redonner à l'alimentation une fonction sociale : le cas de Stéphane

Stéphane, 54 ans, originaire de la région parisienne, s'est installé il y a trois ans dans une commune de 1 000 habitants, en Pays Cœur d'Hérault. Il vit seul dans une maison de cœur de village. Lorsqu'il est arrivé, il s'est présenté aux voisins :

> *« Moi j'ai fait le tour du voisinage quand je suis arrivé. Pour me présenter. Parce que déjà j'estime que c'est le minimum. Si les gens avaient besoin de quelque chose je pouvais leur rendre service. Comme je suis à la maison pour le moment, je suis au chômage donc je peux rendre service, si quelqu'un a besoin je le fais. En arrivant, je me suis présenté aux uns et aux autres. Après de fil en aiguille on s'est rendu service. »* [1]

Comme pour Cécile, le voisinage a joué un rôle intégrateur et a permis à Laurent de se créer un réseau d'entraide de proximité, qui fonctionne notamment pour l'accès à l'alimentation, à travers du covoiturage (« *j'emmène quelqu'un qui a besoin de faire des courses* ») ou des dons de denrées :

> *« Des fois il y a aussi des voisins qui me donnent des petites choses. J'ai eu des champignons il y a pas longtemps. J'ai eu des girolles par mon voisin, des cèpes. »*

Toutefois, les relations de voisinage sont d'abord valorisées par Stéphane car elles lui permettent d'assurer la fonction sociale de l'acte alimentaire :

> *« Des fois le voisin il vient, on intervertit nos plats et puis on mange : une fois un plat, un autre. On a trouvé cette combine qui est pas mal. Il fait sa cuisine et il me fait goûter. Moi je fais, je lui fais goûter, et puis on passe un peu une soirée, voilà, c'est des trucs à la bonne franquette. »*

Cette « combine », basée sur la réciprocité, constitue une forme d'adaptation par rapport à une situation d'isolement qui constitue un facteur de précarité alimentaire (1.1.2). Elle permet à Stéphane de renouer avec les notions de partage et de convivialité associées à l'alimentation. À l'échelle du village, le rôle social de l'alimentation s'exerce aussi au travers des commerces de proximité, que Stéphane aime fréquenter :

[1] Entretien avec Stéphane, inscrit à Roul'Contact (novembre 2021).

« C'est super parce que déjà le boucher aime bien parler, j'aime bien parler. On rigole, c'est souvent des blagues, des blagounettes. Sinon moi je lui ai dit les ragots de village, je veux même pas savoir. Qui fait quoi, qui est qui, ça m'importe pas. Ça m'intéresse pas surtout. Mais oui, il est déconneur, le boucher est déconneur, et le boulanger aussi […]. Un anniversaire je me suis retrouvé tout seul. J'étais tout seul. Le boulanger est venu me chercher pour fêter mon anniversaire. J'ai trouvé ça sympa. Il est venu taper à la porte : « reste pas tout seul, on va fêter ton anniversaire ». Donc ils ont fait un bon gâteau. J'ai trouvé ça sympa, dans l'esprit village. »

Ces propos illustrent bien la double facette de la sociabilité rurale. D'une part, l'interconnaissance se traduit par des « ragots », et peut conduire à une stigmatisation, notamment pour les personnes en situation de précarité. D'autre part, elle favorise la solidarité et contribue à réduire l'exclusion. Les commerces de proximité jouent un rôle central dans l'expression de cet « esprit village ». Comme l'ont montré plusieurs travaux, ce sont des lieux de rencontre et de convivialité, au cœur de la vie sociale locale, qu'il s'agisse des cafés (Marceau, 2011; Cahagne, 2015), des commerces ambulants (Massal *et al.*, 2019) ou encore des commerces alimentaires fixes (Delfosse, 2019). Cependant, comme nous l'avons vu (2.1.1), les contraintes budgétaires des personnes en situation de précarité représentent un frein à leur fréquentation :

« La boucherie j'ai une petite fréquence parce que la viande est de bonne qualité, mais elle est pas donnée. »

Ainsi, Stéphane mobilise d'abord son *bonding social capital* pour assurer la dimension sociale de l'alimentation, qu'il considère comme centrale.

Les stratégies d'accès à l'alimentation de Cécile, Patrice et Stéphane reposent ainsi largement sur leur *bonding social capital*, qu'ils mobilisent différemment, en fonction de leurs contraintes propres. Cécile, dont les difficultés d'accès à l'alimentation sont fortement liées à des freins spatio-temporels, en raison de sa non-motorisation et des contraintes d'organisation associées à sa situation de mère de famille nombreuse, utilise d'abord le réseau d'entraide de proximité qu'elle s'est constitué pour réaliser des déplacements d'approvisionnement alimentaire. Patrice, qui vit dans une situation de grande précarité économique, mobilise avant tout son *bonding social capital* pour accéder à des ressources alimentaires via un système d'échanges non monétaires, qui lui permet de ne pas dépenser d'argent. Stéphane, qui souffre d'une forme de précarité sociale, compte sur le réseau de sociabilité qu'il s'est construit au sein de son village pour assurer la fonction sociale de l'acte alimentaire.

***

Vivre en milieu rural lorsque l'on est précaire a des implications en matière d'accès à l'alimentation. Tout d'abord, les faibles densités et le manque d'alternatives à la voiture rendent les déplacements pour l'approvisionnement alimentaire coûteux (en argent et en temps) et contraignants, particulièrement pour les personnes non motorisées. Cependant, malgré ces difficultés, les contraintes budgétaires et la volonté d'accéder à une certaine qualité amènent les personnes à mettre en place des schémas spatio-temporels d'approvisionnement complexes, qui reposent sur une mobilité intense. La proximité avec des activités de production alimentaire qui caractérise les espaces ruraux a quant à elle un impact favorable sur l'accessibilité alimentaire. À l'échelle des ménages, la fonction alimentaire des pratiques d'autoconsommation ne doit pas être surestimée. En revanche, la circulation des denrées au sein des communautés locales, à travers des échanges marqués par une forte informalité, permet d'accéder, via des réseaux de sociabilité, aux ressources alimentaires produites localement. La dimension relationnelle est ainsi centrale dans les stratégies d'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité. Si l'interconnaissance peut représenter un obstacle pour l'accès à certaines ressources, comme nous l'avons vu avec l'aide alimentaire, les sociabilités rurales favorisent aussi des solidarités alimentaires multiples, soulignant la complexité des liens entre ruralité, précarité et accessibilité alimentaire, loin de la vision idéalisée d'une campagne où il serait facile à tous de bien manger.

Conclusion

Dépasser la lunette de l'aide alimentaire pour comprendre l'accessibilité alimentaire des personnes en situation de précarité met en évidence la diversité de stratégies et tactiques mises en œuvre à l'échelle individuelle pour faire avec des difficultés d'accès à l'alimentation. Nos résultats viennent ainsi compléter des travaux récents qui ont identifié certaines de ces stratégies (Ferrand, 2021; Gressier *et al.*, 2023). Nous avons montré en particulier que les invendus, obtenus via des modalités et dans des espaces divers, constituent des ressources centrales dans l'approvisionnement des personnes en situation de précarité. Les tactiques de restriction, les stratégies d'achat en gros ou encore la mobilisation des solidarités familiales sont aussi des leviers importants. Certaines pratiques sont particulièrement conditionnées par la localisation résidentielle au sein d'espaces ruraux. Comme pour d'autres aspects de la vie quotidienne, l'espace rural constitue à la fois une ressource et un obstacle pour les personnes en situation de précarité (Innocenti, 2021). Il contraint fortement la mobilité, obligeant à la mise en place de schémas spatio-temporels

d'approvisionnement complexes. En revanche, la proximité avec des activités de production alimentaire et les sociabilités rurales peuvent améliorer l'accessibilité alimentaire, grâce à des pratiques largement fondées sur des échanges non monétaires. La diversité des stratégies et tactiques mises en œuvre ont pour point commun de faire appel à des capacités d'organisation et/ou de débrouille.

La question de l'organisation renvoie à l'anticipation, à la rationalisation et à la coordination des pratiques d'approvisionnement. Il s'agit pour les personnes de définir où, et à quel moment, réaliser quel type de courses. Le caractère organisé des schémas spatio-temporels d'approvisionnement n'est pas propre aux personnes en situation de précarité. Il est d'abord lié à certains attributs du rural. Comme le montre également une étude réalisée dans le Tournugeois (Mangin *et al.*, 2022), les faibles densités imposent en effet d'anticiper et d'optimiser les déplacements liés aux achats alimentaires, afin qu'ils soient compatibles avec des contraintes temporelles d'agencement des activités quotidiennes. Toutefois, lorsque des freins économiques s'ajoutent aux contraintes d'accessibilité spatiale, savoir s'organiser est aussi un moyen de réaliser des économies, à la fois sur le prix des denrées achetées et sur le coût des déplacements. En cas de forte précarité, il s'agit même d'un impératif pour garantir la continuité de l'accès à l'alimentation dans un contexte d'incertitude et d'instabilité. Les compétences d'organisation particulières que l'on observe chez les personnes en situation de précarité reposent sur une connaissance très fine de l'offre commerciale alimentaire (quels produits sont vendus où, quand et à quel prix), à une échelle plus large que leur environnement local.

L'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité se caractérise également par l'omniprésence des pratiques de « débrouille », ou du « système D », pour reprendre des termes utilisés par les enquêtés. Trois logiques peuvent être distinguées dans les pratiques de débrouille alimentaire : la récupération, le contournement et la solidarité. La première consiste à passer après, à récupérer et à valoriser les invendus du système alimentaire agro-industriel, afin d'en faire à nouveau des ressources. La deuxième logique cherche à passer à côté, à faire autrement, par le développement d'une économie informelle au sein de laquelle les échanges peuvent être non monétaires. Enfin, la logique de solidarité consiste à faire ensemble, en développant des pratiques d'organisation collective et d'entraide qui permettent de pallier certaines difficultés. L'échelle micro-locale du voisinage apparaît au cœur de ces formes de solidarité.

L'ensemble de ces pratiques, fondées sur l'organisation et la débrouille, se révèlent extrêmement chronophages, d'autant plus que « *la spécificité des modes d'approvisionnements des personnes en situation de précarité alimentaire semble résider dans la multiplication ou la combinaison de différentes stratégies d'adaptation* » (Gressier *et al.*, 2023). Le temps important passé par les ménages des catégories

populaires à chercher les opportunités leur permettant de réaliser des économies a déjà été souligné par des travaux en sociologie (Perrin-Heredia, 2010). Ces activités, qui structurent les rythmes quotidiens des personnes, et génèrent une charge mentale élevée, peuvent être considérées comme un réel travail de subsistance (Hugues, 2021a), largement invisibilisé cependant car en grande partie fait de pratiques informelles, pour certaines exercées dans l'espace domestique. Le temps et l'énergie consacrés à assurer l'accès à l'alimentation peuvent dans certains cas constituer un obstacle à une sortie de la précarité, quand par exemple l'impossibilité de mettre ses enfants à la cantine pour des raisons budgétaires représente un frein dans l'accès à l'emploi. Ces résultats soulignent l'importance de prendre en compte la dimension temporelle de l'accessibilité alimentaire, mais aussi de ne pas séparer l'analyse de l'approvisionnement alimentaire de l'ensemble des pratiques spatiales et sociales dans lesquelles il s'inscrit, selon une approche qui relève de la théorie des pratiques (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013; Castelo *et al.*, 2021).

Conclusion de la troisième partie

Dans cette troisième partie, nous avons abordé l'accessibilité alimentaire à l'échelle des individus. Dans le chapitre 6, nous avons mis en évidence les apports des épiceries sociales, notamment par rapport à l'aide alimentaire conventionnelle, pour les personnes en situation de précarité. Ces épiceries permettent en particulier un accès à l'alimentation plus digne, en replaçant les personnes dans une position d'acteur, par le choix et par la participation financière. Elles proposent également une offre globalement perçue comme de qualité. Ce sont aussi des espaces d'*empowerment* et de solidarités interpersonnelles, qui peuvent contribuer à lutter contre la précarité au-delà de sa dimension alimentaire. Nous avons aussi montré les limites de ces initiatives, parmi lesquelles une dépendance vis-à-vis des circuits d'approvisionnement classiques de l'aide alimentaire, une faible accessibilité temporelle ou encore des modalités de fonctionnement qui génèrent des inégalités, dans l'accès au dispositif mais aussi dans l'accès aux ressources au sein des dispositifs, ce qui se traduit par l'expression de sentiments d'injustice. Certaines de ces limites sont renforcées par les contextes territoriaux ruraux dans lesquels s'ancrent les initiatives. Ainsi, la localisation de l'Atelier des solidarités dans un espace rural isolé constitue un frein à un approvisionnement local de l'épicerie sociale, tout en contribuant à renforcer les rapports de domination dans un contexte d'interconnaissance. Pour Roul'Contact, l'hétérogénéité de l'action sociale dans les territoires ruraux est source d'inégalités spatiales d'accès au dispositif. L'analyse du fonctionnement en itinérance, conçu comme une adaptation aux contraintes de la ruralité, a enfin permis de nuancer l'importance des facteurs spatiaux d'accès à l'alimentation, en les remettant en perspective par rapport à d'autres dimensions de l'accessibilité alimentaire.

Le chapitre 7 met en évidence les limites d'une entrée par l'aide alimentaire pour comprendre l'accessibilité alimentaire des personnes en situation de précarité. En effet, pour accéder à l'alimentation malgré des freins liés à leur situation socio-économique, les personnes en situation de précarité mettent en œuvre un ensemble de stratégies et de tactiques complexe, fondé sur l'organisation et la débrouille, et adapté aux caractéristiques des espaces ruraux. Ainsi, pour composer avec les contraintes de mobilité dans un contexte où l'offre alimentaire commerciale de proximité est économiquement peu accessible, les individus développent des schémas spatio-temporels d'approvisionnement complexes, qui visent à optimiser les déplacements. Les personnes mobilisent également les ressources du rural. Ainsi, si la fonction alimentaire de l'autoconsommation à l'échelle des ménages reste limitée, des ressources alimentaires produites

localement circulent à l'échelle de réseaux de sociabilité de proximité, permettant de contourner partiellement les freins monétaires par l'inscription dans d'autres formes d'échanges. Dans un contexte d'interconnaissance, les personnes mettent ainsi à profit leur *bonding social capital* pour accéder à des ressources alimentaires locales, mais aussi compenser des contraintes de mobilité ou assurer la fonction sociale de l'alimentation. Ainsi, nos résultats conduisent à proposer une lecture générique de l'accessibilité alimentaire dépendant principalement de trois types de capitaux interdépendants (économique, mobilitaire et social).

Conclusion générale

Dans un contexte de crises et d'inflation qui entraîne une augmentation de la précarité alimentaire, l'accès de tous à une alimentation choisie constitue un enjeu de société majeur. De nombreux acteurs, publics, associatifs ou citoyens, se mobilisent pour inventer des solutions qui dépassent l'aide alimentaire conventionnelle. Dans le champ scientifique, les recherches traitant des enjeux d'accès à l'alimentation se multiplient. Cette thèse s'inscrit dans cette dynamique, en mobilisant les apports de la discipline géographique pour apporter un éclairage original à double titre. D'une part, alors que la littérature existante est marquée par un fort tropisme urbain, nous avons choisi d'étudier ces enjeux dans des territoires ruraux, en posant comme hypothèses que certaines caractéristiques du rural pourraient avoir un impact sur l'accessibilité alimentaire des individus mais aussi sur les modalités de traitement de ce problème public. D'autre part, tandis que les recherches existantes ont analysé isolément certains dispositifs visant à améliorer l'accessibilité alimentaire (structures d'aide alimentaire, politiques alimentaires…), nous avons adopté une approche territoriale, qui repose sur l'hypothèse que la transition vers un accès à l'alimentation plus juste passe par l'articulation à l'échelle des territoires de différentes modalités d'action. Pour répondre aux hypothèses posées, nous avons construit une démarche de recherche multi-niveaux croisant action publique, initiatives locales associatives et pratiques individuelles, qui nous a permis de mettre en évidence les interdépendances entre ces modalités d'action. Nous l'avons appliqué à deux études de cas de l'arrière-pays rural héraultais, les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault, en mobilisant les méthodes qualitatives de l'analyse documentaire, de l'entretien semi-directif et de l'observation participante. Le croisement de ces méthodes a permis de recueillir des données complémentaires sur les politiques publiques et initiatives locales analysées, en mettant en regard les discours des acteurs et les pratiques observées. L'observation participante réalisée au sein des épiceries sociales et des espaces de mise en œuvre des Projets Alimentaires Territoriaux a été particulièrement utile pour mettre en lumière les conditions concrètes de fonctionnement des dispositifs ainsi que la manière dont ils sont investis et appropriés par les différents acteurs partie prenante. Cela nous a permis d'identifier les conditions de succès et les verrous à leur déploiement, dans une perspective de changement d'échelle. Dans cette conclusion, nous souhaitons mettre l'accent sur les principaux apports de cette recherche, en apportant une réponse aux hypothèses posées. Nous évoquerons aussi ses limites, qui permettent d'envisager de nouvelles perspectives de recherche.

Accéder à l'alimentation en milieu rural : contraintes, ressources, adaptations

Cette recherche a été guidée par la volonté de mettre en débat le présupposé selon lequel l'accès à une alimentation de qualité serait facilité dans les campagnes, en raison de leur fonction productive. À partir d'une enquête qualitative réalisée auprès de personnes en situation de précarité et d'acteurs du travail social, chargés de les accompagner, nous avons montré que la localisation résidentielle en milieu rural a un impact sur l'accessibilité alimentaire à l'échelle individuelle, ce qui se traduit par des adaptations des pratiques d'accès à l'alimentation, que nous avons analysées en termes de stratégies et tactiques.

Composer avec les contraintes et ressources du rural

Notre travail confirme que les faibles densités du rural se traduisent par un éloignement des commerces qui rend les déplacements d'approvisionnement alimentaire particulièrement coûteux (en temps, en argent, en énergie). Malgré les contraintes engendrées par la distance, la faible accessibilité économique de l'offre alimentaire commerciale de proximité pousse les personnes en situation de précarité à mettre en place des schémas spatio-temporels d'approvisionnement complexes, dans une logique d'optimisation qui résulte d'un arbitrage entre coût des denrées, coût des déplacements et adéquation des produits aux besoins et préférences alimentaires individuels. Ces schémas reposent en partie sur des pratiques d'organisation collective qui permettent de composer avec les contraintes de mobilité. L'impact positif de la proximité avec les activités de production alimentaire est quant à lui à nuancer. Si l'approvisionnement auprès de producteurs locaux est une pratique courante, elle compte pour une faible part des achats alimentaires, et ce pour plusieurs raisons : forte spécialisation viticole des territoires, critères économiques et parfois manque d'informations des individus. Nous avons aussi souligné les multiples freins à la pratique de l'autoconsommation (jardinage, cueillette, etc.) à l'échelle des ménages, qui invitent à relativiser son poids dans l'alimentation des habitants du rural en situation de précarité. Toutefois, en adoptant une lecture élargie de l'autoconsommation, à l'échelle de la communauté locale (Guiraud *et al.*, 2022), nous avons mis en évidence l'importance de la circulation de denrées alimentaires au sein de réseaux sociaux de proximité, au travers de modalités d'échange la plupart du temps non monétaires (don, troc, formes de solidarité basées sur la réciprocité).

Cependant, nous savons que la mobilisation des réseaux sociaux locaux pour compenser un manque de ressources financières n'est pas une stratégie propre aux habitants du rural. Plusieurs travaux montrent qu'elle se retrouve également chez les ménages pauvres des espaces périurbains et urbains, en particulier concernant les pratiques de mobilité (Fol, 2009; Jouffe *et al.*, 2015; Berroir

et al., 2017; Hammelman, 2018). Les spécificités du rural résident surtout dans le type de ressources accessibles via ces réseaux et dans le degré plus fort d'interconnaissance, qui rend les sociabilités locales ambivalentes. Celles-ci sont à la fois un support de solidarités et une entrave, le manque d'anonymat entraînant une stigmatisation qui constitue notamment l'un des vecteurs du non-recours à l'aide alimentaire.

Des pratiques différenciées en fonction des ressources des individus

L'analyse des pratiques d'accès à l'alimentation mises en œuvre par les personnes en situation de précarité nous a permis de repérer trois types de capitaux (économique, social et mobilitaire) qui pèsent fortement sur l'accessibilité alimentaire des individus. La Figure 31, qui les représente selon une approche systémique, montre les liens entre ces capitaux. Ainsi, une personne ayant un faible capital économique peut pallier cette difficulté en activant d'autres ressources, comme son capital mobilitaire, qu'elle peut mobiliser pour se rendre dans des lieux d'approvisionnement éloignés, offrant des prix bas, ou son *bonding social capital*, un capital social interne à une communauté locale, significativement plus important dans les espaces ruraux (Sørensen, 2016). Le capital social joue un rôle particulièrement important, en ce qu'il ouvre l'accès à une économie alimentaire non monétaire, au sein de laquelle des denrées circulent au sein de réseaux sociaux de proximité. Dans un contexte rural où les déplacements sont fortement contraints, les pratiques de mobilité sont au cœur de cette économie, puisqu'un trajet en voiture pour aller faire des courses peut s'échanger contre des denrées, ou d'autres formes de services. Ainsi, c'est lorsque difficultés économiques, mobilité réduite et faible intégration dans les réseaux de sociabilité locaux se cumulent que la vulnérabilité des personnes face au risque de précarité alimentaire est la plus élevée.

Figure 31. Une accessibilité alimentaire en milieu rural qui repose sur trois types de capitaux

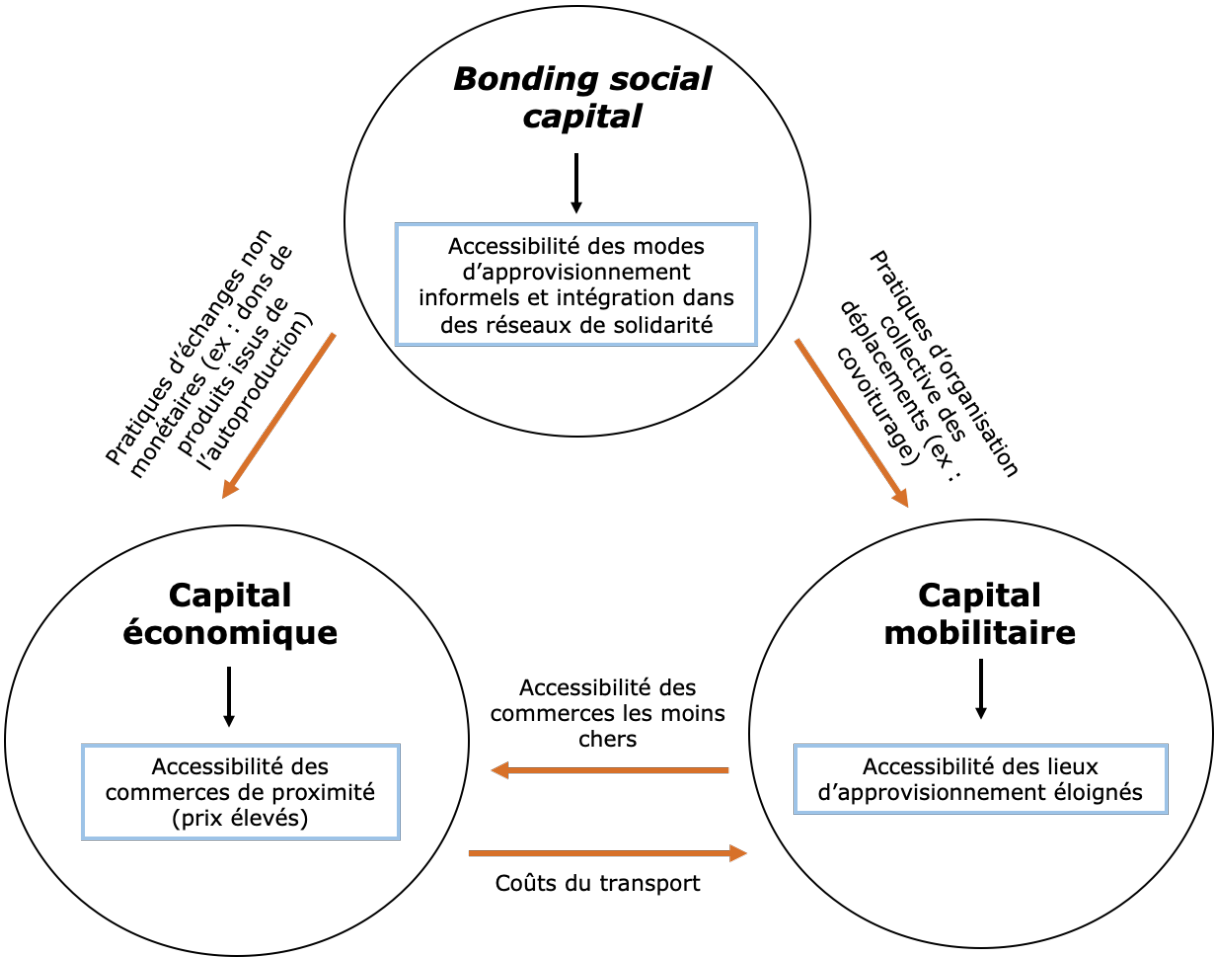

Réalisation : C. Néel

Les épiceries sociales : un levier d'amélioration de l'accessibilité alimentaire intégré dans un ensemble de stratégies

Le recours à l'aide alimentaire, en tant que principale réponse institutionnalisée à la précarité alimentaire, est un élément important des stratégies d'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité. Néanmoins, en milieu rural, l'accès à cette ressource est entravé par un moindre nombre de dispositifs d'aide alimentaire que dans les espaces urbains, mais aussi par une organisation territoriale complexe et hétérogène de l'action sociale. Dans les petites communes, celle-ci repose sur l'engagement d'élus, entraînant dans un contexte d'interconnaissance un brouillage entre dispositif public de solidarité et charité interpersonnelle qui peut pousser les personnes à intérioriser leurs difficultés (Pagès, 2011; Roi, 2016; Delfosse *et al.*, 2019). Des projets comme l'Atelier des solidarités peuvent contribuer à limiter cette forme de non-recours en proposant une procédure d'accès internalisée et professionnalisée.

Par cette recherche, il s'agissait également de questionner l'impact de l'aide alimentaire sur l'accessibilité alimentaire des personnes en situation de précarité, à travers l'étude d'épiceries sociales itinérantes, une forme modernisée et adaptée au rural. Nos résultats montrent que le recours aux épiceries sociales n'est qu'un élément parmi d'autres dans un ensemble complexe de stratégies d'accès à l'alimentation, même s'il peut jouer un rôle structurant, en entraînant des recompositions des schémas spatio-temporels d'approvisionnement. Ces structures contribuent à améliorer l'accessibilité alimentaire des personnes inscrites, notamment par rapport aux formes d'aide alimentaire conventionnelle auxquelles la plupart ont déjà eu recours, en proposant une offre perçue comme abordable (accessibilité économique), mais aussi globalement de qualité et adaptée (accessibilité socio-culturelle). La contribution des dispositifs à la dimension pratique de l'accessibilité repose quant à elle surtout sur leur fonction d'espace support pour des solidarités interpersonnelles. Enfin, l'accessibilité spatio-temporelle reste restreinte, en raison du rythme spécifique des initiatives et des limites de l'itinérance, dont le fonctionnement s'avère dans de nombreux cas inadapté aux pratiques spatiales et sociales des personnes, voire est vécu comme une privation de leur pouvoir d'agir. Si les épiceries sociales ont un impact positif sur l'accessibilité alimentaire à l'échelle individuelle, une lecture au prisme de la justice alimentaire (Hochedez *et al.*, 2022) met en lumière leurs limites dans la perspective d'une transition alimentaire juste, à savoir une participation aux dynamiques de reterritorialisation de l'alimentation qui reste marginale et une contribution faible à la lutte contre les inégalités structurelles. Ces dispositifs maintiennent en effet une logique curative, de réparation *a posteriori* des inégalités, tout en reproduisant en leur sein des rapports inégalitaires vecteurs de sentiments d'injustice.

Des contextes territoriaux qui conditionnent l'action publique et associative en matière d'accessibilité alimentaire

Le second volet de cette recherche abordait l'accessibilité alimentaire en tant que problème public, à travers une double entrée par les Projets Alimentaires Territoriaux et par les initiatives associatives locales. Cela nous a permis de montrer l'influence des contextes territoriaux sur les modalités de sa prise en charge, et d'identifier des leviers pour renforcer la portée transformatrice de l'action.

Faire converger les champs du social et de l'alimentation dans les PAT

Les PAT constituent un nouvel espace de prise en charge de l'accessibilité alimentaire dans les territoires ruraux, principalement depuis la crise du Covid-19, qui a ouvert une fenêtre

d'opportunité pour l'essor de ce dispositif d'action publique territoriale, tout en contribuant à le faire reconnaître comme un instrument de lutte contre la précarité alimentaire, grâce à ses fonctions de coordination, d'appui et d'expérimentation. L'analyse des PAT des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault a montré que les principaux obstacles à l'intégration de l'accessibilité alimentaire sont similaires à ceux observables dans les PAT urbains (Corade, 2022; Fort-Jacques & Marchadier, 2022) : difficultés à impliquer les acteurs de la sphère sociale et à impulser des dynamiques sur l'ensemble du territoire. Cependant, cet effet de fragmentation spatiale est accentué dans les PAT ruraux par le manque de moyens des petites communes, par l'hétérogénéité de l'action sociale et ici par le portage par des Pays aux périmètres très vastes et à la légitimité pour partie questionnée. La conséquence est une fabrique par îlots de la politique alimentaire (Corade *et al.*, 2021), avec une concentration de l'action publique sur l'accompagnement de quelques initiatives phares, alors même que l'enjeu principal pour mettre en œuvre une transition alimentaire juste est de réussir la mise en système d'initiatives (Hochedez *et al.*, 2022).

La comparaison des deux PAT étudiés a mis en évidence des différences dans les modalités d'intégration du problème public de l'accessibilité alimentaire. Celles-ci s'observent au niveau du récit porté par les acteurs des Pays : conception redistributive ciblant les publics fragiles ou vision universaliste d'un accès à une alimentation de qualité pour tous. Elle se traduisent également dans l'opérationnalisation de l'axe social des PAT, qui repose sur des acteurs externes au territoire ou au contraire des forces vives internes. Ces différences s'expliquent par les ressources propres à chaque PAT, mettant en évidence des effets de contextes. Nous avons montré qu'un des principaux obstacles à la prise en compte de cette question est la faible articulation entre les sphères des politiques alimentaires et de l'action sociale. Certaines ressources territoriales du Pays Cœur d'Hérault, comme une coordination des acteurs de la sphère sociale, un engagement citoyen dans la gouvernance du PAT, des coopérations inter-territoriales ou encore l'implication dans le PAT d'acteurs pivot, faisant le lien entre les deux sphères, sont apparues comme des leviers pour une prise en charge plus efficace du problème public de l'accessibilité alimentaire.

À partir des résultats obtenus par cette approche comparative, nous tirons un certain nombre d'enseignements opérationnels sur les leviers permettant une meilleure intégration sectorielle entre politiques alimentaires et sociales, afin de renforcer l'efficacité de l'action publique :

- construire des modalités de gouvernance des PAT plus ouvertes et inclusives, qui s'appuient sur les dynamiques associatives et citoyennes locales
- identifier et mobiliser des acteurs pivot sur le territoire, capables de faire le pont entre les sphères des politiques alimentaires et de l'action sociale
- s'appuyer sur les réseaux déjà constitués au sein des deux mondes

- favoriser la formation des acteurs de l'action sociale sur les enjeux alimentaires

Développer les coopérations pour favoriser le changement d'échelle des initiatives

Concernant l'aide alimentaire, nous avons montré que les liens entre action publique et initiatives locales associatives sont nombreux et ambivalents. Le constat d'inégalités spatiales dans la distribution des dispositifs pousse des acteurs publics et associatifs à mener une politique de rééquilibrage en faveur des espaces ruraux, considérés comme des « déserts de l'aide alimentaire », selon un référentiel d'équité territoriale. Les deux initiatives analysées dans cette thèse illustrent cette dynamique, à travers leur logique d'implantation, dans des zones rurales non desservies par l'aide alimentaire, et leurs modalités de fonctionnement, qui promeuvent l'itinérance comme solution face aux contraintes de mobilité rencontrées par les habitants du rural. Le Conseil départemental de l'Hérault, en tant qu'acteur public en charge de la solidarité territoriale, est à l'initiative d'une politique territorialisée prônant la solidarité alimentaire.

Si les caractéristiques du rural légitiment l'intervention des acteurs publics et associatifs, elles freinent en revanche la mise en œuvre des initiatives. D'une part, elles suscitent des oppositions d'acteurs locaux, en particulier commerçants et élus, qui font obstacle au processus d'ancrage territorial. Ces formes de résistance prennent notamment source dans un contexte de désertification commerciale des espaces ruraux et dans un ensemble de représentations du rural comme espace ressource, où il serait facile de bien manger et plus largement de vivre de peu, ne justifiant pas une prise en charge par l'action publique locale de la précarité alimentaire. En réponse, les acteurs porteurs développent des stratégies d'ancrage, basées sur des arrangements marchands et symboliques, des compromis sur les contours du projet et un travail de sensibilisation. D'autre part, les contraintes logistiques à un approvisionnement local des initiatives pèsent d'autant plus fortement que celles-ci se trouvent dans un espace rural isolé.

Ainsi, des acteurs publics tels que le Département et les Pays positionnent certaines initiatives en opératrices de politiques publiques (Cottin-Marx *et al.*, 2017). En revanche, à l'échelle locale, les coopérations apparaissent plus complexes à établir et à maintenir, en raison de dynamiques propres aux espaces ruraux. Pour les initiatives, dont les ressources sont limitées, le soutien par l'action publique est indispensable à leur pérennisation et à leur changement d'échelle. Le poids des contextes territoriaux dans l'établissement de ces coopérations entre acteurs publics et associatifs invite à une approche en termes de *scaling here* (Valette *et al.*, 2022), qui intègre les différents processus de changement d'échelle, *scaling out*, *up* et *deep* (Moore *et al.*, 2015), et reconnaît leur dimension ancrée.

Limites et perspectives

Les choix méthodologiques et analytiques opérés dans cette thèse présentent certaines limites, desquelles se dégagent des pistes de poursuite du travail. Pour éclairer les contraintes et stratégies d'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité, nous avons mobilisé des méthodes qualitatives. Ce choix nous a permis de comprendre le vécu des personnes et d'expliquer les logiques guidant leurs pratiques d'accès à l'alimentation. Cependant, afin d'avoir une approche plus complète, il serait intéressant de compléter notre travail par des enquêtes quantitatives, offrant une mesure de certaines pratiques. Nous avons vu par exemple que le poids des denrées issues de l'autoconsommation dans l'alimentation des personnes était à relativiser, sans pouvoir l'estimer. Nous pourrions nous inspirer pour cela de méthodologies récemment développées en géographie pour caractériser les pratiques d'autoproduction (Marie, 2019; Jégat, 2023). Plus largement, nous avons mis en évidence l'importance des modalités d'accès à l'alimentation échappant à la sphère marchande. Évaluer ces pratiques informelles permettrait d'avoir une meilleure connaissance des ressources à disposition des personnes et de les prendre en compte dans la conception de politiques publiques ou d'initiatives associatives.

Concernant l'analyse des initiatives locales, nous avons choisi de nous concentrer sur deux épiceries sociales itinérantes, car cela nous permettait à la fois d'éclairer les transformations de l'aide alimentaire et les modalités de mise en œuvre des politiques alimentaires territoriales en milieu rural. Cependant, compte tenu du foisonnement et de la diversité d'initiatives locales portant aujourd'hui des objectifs de réduction des inégalités d'accès à l'alimentation, il serait intéressant de mener une analyse d'autres types de dispositifs. En nous appuyant sur le constat récent du relatif échec des efforts d'inclusion sociale dans les initiatives s'inscrivant dans les systèmes alimentaires alternatifs (Gallardo Gomez & Darrot, 2022; Chiffoleau *et al.*, 2023), nous pourrions chercher à mieux identifier les verrous et les leviers pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité alimentaire, dans ses différentes dimensions, au sein de ces dispositifs. Dans cette optique, en mobilisant les recherches et les expériences issues du mouvement de la *food justice* que nous avons explorées au cours d'un séjour de trois mois à Portland State University (Oregon) en 2023, il serait particulièrement intéressant d'interroger ces initiatives alternatives au prisme de leur prise en compte de la diversité culturelle, dans un contexte où près de la moitié des recourants à l'aide alimentaire sont immigrés (Accardo *et al.*, 2022). Il serait aussi pertinent d'élargir la recherche à des initiatives moins structurées et visibles, portées par exemple par des producteurs ou des commerçants (frigos solidaires, paniers suspendus, glanage…) et faisant déjà l'objet de travaux en milieu urbain (Paddeu, 2019; Bherer & Lelièvre, 2023). Notre enquête a en effet mis en évidence l'existence de ce type de pratiques en milieu rural, sans que les données recueillies soient suffisantes

pour en proposer une analyse. Il pourrait en particulier être intéressant d'étudier comment des dispositifs conçus en milieu urbain ont été adaptés dans des contextes ruraux.

Cette thèse a été réalisée dans une temporalité particulière, qui a eu un impact important sur nos objets de recherche. En effet, la crise du Covid-19 a contribué à mettre à l'agenda politique la lutte contre la précarité alimentaire. Suite à cette crise, des moyens ont été alloués au développement des PAT et des initiatives de solidarité alimentaire, notamment dans le cadre du plan France Relance, ouvrant de nouvelles opportunités pour les PAT et les épiceries sociales que nous avons étudiés. La question se pose cependant de la pérennisation des actions impulsées dans ce contexte, ce qui nécessite une analyse sur le temps long et une réflexion sur le modèle économique des initiatives, souvent largement dépendantes de financements extérieurs, obtenus pour de courtes durées, et de ressources humaines bénévoles.

Enfin, cette recherche étant ancrée dans deux terrains particuliers, il serait pertinent d'élargir la démarche à d'autres territoires. Nous avons souligné les difficultés de mise en œuvre des politiques alimentaires liées au fonctionnement des institutions des Pays. Il serait intéressant d'observer les effets d'autres types de portage en milieu rural, par exemple par des PNR ou des communautés de communes. Nous avons aussi mis en évidence le rôle central du Conseil départemental dans le déploiement des initiatives locales, dans le cadre de l'émergence d'une véritable politique territorialisée de transformation de l'aide alimentaire. Une analyse comparative des politiques menées par d'autres Départements permettrait de mieux comprendre les différents leviers d'action en matière d'accessibilité alimentaire existant à cet échelon d'action publique, et leurs limites, contribuant à alimenter une réflexion sur les échelles des transitions alimentaires (Loudiyi *et al.*, 2022). À cet égard, si nous nous sommes centrés dans ce manuscrit sur l'analyse des Pays et du Département, notre enquête a révélé le rôle de la Région Occitanie, notamment dans l'appui aux PAT ou au travers de l'opération Bien Manger Pour Tous, mais aussi le faible investissement des communautés de communes sur la question de l'accessibilité alimentaire. Il serait utile de mener une analyse plus fine à ces échelons d'action publique, afin de mettre en lumière les enjeux d'intégration des différentes échelles d'action, dans la lignée de travaux existant en géographie et en science politique (Loudiyi, 2020; Pahun, 2020). Enfin, l'influence des contextes territoriaux sur les modalités de traitement du problème public de l'accessibilité alimentaire, que nous avons mise en avant dans cette recherche, appelle à une approche comparative qui sorte du cadre rural. Les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, de par leurs caractéristiques socio-démographiques (concentration de populations en situation de précarité) et leurs spécificités en

matière d'action publique[1], apparaissent comme des cas d'étude particulièrement pertinents pour cela.

La perspective d'une géographie de l'action

En développant une approche par les modalités d'action dans les territoires pour l'accessibilité alimentaire, croisant analyse de l'action publique, des initiatives locales associatives et des pratiques individuelles, nous nous inscrivons dans la perspective d'une géographie de l'action. Celle-ci présente plusieurs originalités. La première est de **faire dialoguer deux approches analytiques souvent séparées**. D'une part, nous nous intéressons aux politiques alimentaires territoriales, en cherchant à identifier les leviers et les verrous à leur mise en œuvre, ce qui nous amène à interroger les modalités de gouvernance et d'intégration entre territoires et échelles d'action. Nous sommes alors proche d'une géographie du fait politique tel qu'il se déploie au sein d'espaces administrés, où il s'agit de comprendre les formes d'actions et de régulations qui s'élaborent pour prendre en charge l'accessibilité alimentaire. D'autre part, nous analysons les pratiques d'accès à l'alimentation à partir de l'expérience vécue des personnes. Il s'agit alors de comprendre le rapport à l'espace concret, dans les pratiques du quotidien, selon une approche relavant de la géographie de l'espace vécu. À l'interface des deux approches, les épiceries sociales associatives apparaissent alors comme un objet de recherche intermédiaire, permettant de documenter les logiques d'action publique à différentes échelles et leurs interactions avec les stratégies individuelles d'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité.

Une seconde originalité d'une géographie de l'action appliquée à l'alimentation est de **nourrir les réflexions sur la pauvreté et la précarité dans les espaces ruraux**. Longtemps invisibilisée sur les plans scientifique et médiatique (Hochedez & Mialocq, 2015), cette question est au cœur de recherches récentes, notamment dans le champ des études rurales, en sociologie comme en géographie. Certaines s'intéressent à l'expérience vécue des personnes (Coquard, 2019; Ferrand, 2021; Hugues, 2021b; Innocenti, 2021) quand d'autres abordent les enjeux relatifs à la prise en charge de cette question (Delfosse *et al.*, 2019). Notre approche par l'action nous a permis de documenter ces deux aspects, mettant en évidence les interdépendances entre l'action publique et associative à l'échelle territoriale et les expériences individuelles de la précarité. Notre recherche

[1] Alors que la question de l'accessibilité alimentaire est sous-investie par les acteurs publics dans les territoires ruraux, les quartiers prioritaires de la Politique de la ville sont régulièrement ciblés comme des espaces prioritaires dans les appels à projets autour de la précarité alimentaire, et font l'objet d'une attention particulière de certains acteurs, comme l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui a amorcé en 2021 un travail sur l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité dans ces quartiers (https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/Comprendre_FP_Alim_complet.pdf, consulté le 18/06/2024).

contribue ainsi à la construction d'une « *nouvelle géographie des transitions alimentaires* » (Loudiyi *et al.*, 2022), fondée sur la reconnaissance de la dimension ancrée dans les territoires des processus de transition vers des systèmes alimentaires durables et justes.

Enfin, une géographie de l'action implique de conduire une **recherche impliquée**, par laquelle les acteurs de la recherche se trouvent en prise avec les dynamiques d'action locales. Faire de l'observation participante dans les épiceries sociales, élaborer un indice de précarité alimentaire dans les territoires ou encore faciliter un débat entre acteurs de la gouvernance d'un PAT sont autant de réalisations qui s'inscrivent dans cette démarche. Ces pratiques de recherche permettent tout autant de comprendre au plus près le fonctionnement des systèmes alimentaires que de s'engager dans des réflexions et des propositions à visée opérationnelle pour contribuer à leur transformation.

Table des cartes

Carte 1. Localisation des terrains d'étude 21
Carte 2. La ruralité des territoires d'étude d'après la grille communale de densité de l'Insee 74
Carte 3. L'implantation des commerces alimentaires dans les territoires d'étude 76
Carte 4. L'accessibilité spatiale aux grandes surfaces de l'Hérault par la route 76
Carte 5. L'occupation des sols dans l'arrière-pays héraultais 80
Carte 6. Des territoires marqués par une forte spécialisation viticole 80
Carte 7. Une distribution inégale des facteurs de risque de précarité alimentaire dans l'Hérault ... 88
Carte 8. Les facteurs économiques de risque de précarité alimentaire dans l'Hérault 90
Carte 9. Les facteurs sociaux de risque de précarité alimentaire dans l'Hérault 91
Carte 10. Les facteurs de risque de précarité alimentaire liés à l'environnement alimentaire dans l'Hérault 92
Carte 11. Les facteurs de risque de précarité alimentaire liés à l'information alimentaire dans l'Hérault 93
Carte 12. L'organisation administrative des Pays 95
Carte 13. Localisation des dispositifs d'aide alimentaire au sein des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault 162
Carte 14. Implantation des opérateurs de l'aide alimentaire dans l'Hérault 164
Carte 15. Implantation géographique et portage des PAT d'Occitanie 181
Carte 16. Organisation spatiale de l'Atelier des solidarités 239
Carte 17. Organisation spatiale de Roul'Contact 241
Carte 18. Une action publique qui s'appuie sur un travail de cartographie des structures d'aide alimentaire 244

Table des encadrés

Encadré 1. Méthodologie de construction de l'indice 84
Encadré 2. Le projet GATO 100
Encadré 3. Le projet Vobsalim34 116
Encadré 4. Exemple d'une situation de concurrence entre structures d'aide alimentaire à l'échelle locale 159
Encadré 5. Le processus de dépassement de l'opposition des commerçants sur une commune de la tournée de Roul'Contact 253
Encadré 6. Un élu au positionnement ambivalent, entre adhésion au projet et non-reconnaissance des enjeux de précarité sur sa commune 258
Encadré 7. Les commerces de proximité, des acteurs de la solidarité alimentaire à l'échelle locale : l'exemple de l'épicerie d'Aspiran 372

Table des figures

Figure 1. La précarité alimentaire : une approche décloisonnée des difficultés d'accès à l'alimentation....36
Figure 2. Une démarche de recherche croisant action publique, initiatives locales et pratiques individuelles....62
Figure 3. L'évolution démographique des territoires d'étude....73
Figure 4. Les trois piliers de l'outil d'aide au diagnostic territorial de la précarité alimentaire....83
Figure 5. Les modalités de gouvernance telles que définies dans les statuts des Pays....95
Figure 6. Présentation du corpus ayant fait l'objet d'une analyse documentaire....101
Figure 7. Caractéristiques de l'échantillon de personnes inscrites enquêtées....106
Figure 8. Schéma de synthèse des matériaux et méthodes mobilisés dans la thèse....119
Figure 9. La structuration de l'aide alimentaire en France....127
Figure 10. Évolution de la couverture médiatique de la précarité alimentaire....131
Figure 11. Le rôle des travailleurs sociaux du Département dans la distribution de l'aide alimentaire....148
Figure 12. Référentiel de la politique du Département en matière d'aide alimentaire....152
Figure 13. Les différentes stratégies de la politique du Département associant lutte anti-gaspillage et amélioration de la qualité de l'offre d'aide alimentaire....156
Figure 14. L'organisation territoriale de l'action sociale....166
Figure 15. Le portage institutionnel des PAT d'Occitanie....182
Figure 16. Le modèle de gouvernance des PAT....184
Figure 17. Les apports du dispositif des PAT pour l'action en matière d'accessibilité alimentaire....186
Figure 18. Trajectoire de la politique alimentaire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles....193
Figure 19. Trajectoire de la politique alimentaire du Pays Cœur d'Hérault....196
Figure 20. Extraits de la plateforme Cliketik....200
Figure 21. Système d'acteurs impliqués dans les actions du PAT en faveur d'une meilleure accessibilité alimentaire....203
Figure 22. Composition du comité opérationnel de l'axe 3 du Pays....204
Figure 23. Le projet de Roul'Contact....247
Figure 24. Les différentes phases de la mobilisation des habitants....264

Figure 25. Affiche de communication sur l'opération « Noël solidaire »....266
Figure 26. Sources d'approvisionnement de l'Atelier des solidarités en 2021....291
Figure 27. L'Atelier des solidarités : un espace multifonctionnel....309
Figure 28. Les différentes modalités d'aide alimentaire au sein de l'Atelier des solidarités....334
Figure 29. Le schéma spatio-temporel d'approvisionnement de Martine....396
Figure 30. La stratégie d'approvisionnement de David : se déplacer pour économiser, malgré les contraintes de mobilité....401
Figure 31. Une accessibilité alimentaire en milieu rural qui repose sur trois types de capitaux....432

Table des photographies

Photographie 1. Les marchés de plein vent, des espaces centraux dans l'environnement alimentaire des territoires d'étude....77
Photographie 2. Les commerces itinérants, une forme de vente adaptée aux contraintes du rural 78
Photographie 3. La diversité paysagère des territoires d'étude....81
Photographie 4. Exemples de séquences d'observation participante....112
Photographie 5. Étapes du diagnostic en marchant réalisé dans le cadre de l'axe 3 du PAT....206
Photographie 6. La Grand Rue, principal axe commercial de la ville en déclin....255
Photographie 7. Le local de l'Atelier des solidarités, une ancienne boucherie reconvertie en épicerie sociale....255
Photographie 8. Le four à pizza de Terre-Contact, un outil de mobilisation inclusif....263
Photographie 9. L'aménagement intérieur de l'Atelier des solidarités....307
Photographie 10. L'aménagement de Roul'Contact....311
Photographie 11. L'espace numérique de l'Atelier des solidarités....322
Photographie 12. Un atelier de sensibilisation autour de l'alimentation à l'Atelier des solidarités 322
Photographie 13. Les différents espaces d'animation de Roul'Contact....326
Photographie 14. Un atelier cuisine....326
Photographie 15. L'espace numérique....326
Photographie 16. Des bénévoles assurant la vente à l'Atelier des solidarités....351
Photographie 17. Les réseaux sociaux, un espace d'approvisionnement en invendus....371
Photographie 18. La cuisine de Stéphane : les conditions de logement comme contrainte d'accessibilité alimentaire....375
Photographie 19. S'adapter face au manque de foncier disponible....410
Photographie 20. Emplacement de vente informelle devant le domicile d'une maraîchère....414

Table des tableaux

Tableau 1. Les différentes terminologies utilisées pour désigner les personnes fréquentant les épiceries sociales et leurs implications 10
Tableau 2. Synthèse des dimensions de l'accessibilité alimentaire identifiées dans la littérature 56
Tableau 3. L'accessibilité alimentaire : facteurs et dimensions 59
Tableau 4. Typologie de changements d'échelle et stratégies associées 67
Tableau 5. Les variables composant l'indice, regroupées en catégories de facteurs de risque de précarité alimentaire 85
Tableau 6. Entretiens avec des acteurs partie prenante de politiques alimentaires 103
Tableau 7. Entretiens avec des acteurs partie prenante des initiatives 104
Tableau 8. Séquences d'observation participante pour l'analyse des PAT 110
Tableau 9. Des formes alternatives qui promeuvent la mixité, l'inclusivité et l'*empowerment* 139
Tableau 10. Le PAT, un levier pour des initiatives locales 209
Tableau 11. Principales caractéristiques de l'Atelier des solidarités et de Roul'Contact 237
Tableau 12. Indicateurs socio-démographiques de Saint-Pons-de-Thomières 240
Tableau 13. Indicateurs socio-démographiques des communes de la tournée de Roul'Contact 242
Tableau 14. L'offre commerciale alimentaire dans les communes de la tournée de Roul'Contact 242
Tableau 15. Une intervention de l'action publique aux objectifs et impacts différenciés en fonction des échelons 277
Tableau 16. La qualité de l'offre selon les personnes inscrites 299
Tableau 17. Contribution des initiatives étudiées à l'amélioration de l'accessibilité alimentaire des personnes inscrites 360
Tableau 18. Discours des enquêtés en situation de précarité sur leurs pratiques d'autoconsommation 406

Table des matières

Résumé **3**
Abstract **4**
Remerciements **5**
Liste des acronymes et des sigles **7**
Précisions à l'attention des lecteurs **9**
Sommaire **13**
Introduction générale **15**
Problématique et démarche de recherche 17
Terrains et méthodes 20
Plan de la thèse 21
Partie 1 : Problématique et démarche de recherche **23**
Chapitre 1. Une approche territoriale de l'accessibilité alimentaire en milieu rural **25**
1 Caractériser les inégalités alimentaires 25
1.1 Une fracture alimentaire ? 25
1.1.1 Des pratiques alimentaires socialement différenciées 26
1.1.2 Des différences sociales sources d'inégalités 27
1.1.3 L'accès à une alimentation de qualité, une aspiration partagée ? 28
1.2 Des facteurs d'accès à l'alimentation pluriels 30
1.2.1 Le budget alimentaire 30
1.2.2 La dimension socio-culturelle 31
1.2.3 Les aspects pratiques 33
1.3 La précarité alimentaire : un concept pour penser les impacts des inégalités d'accès à l'alimentation 34
1.3.1 D'une approche par la pauvreté à une analyse des précarités 34
1.3.2 La précarité alimentaire : une approche alternative à l'insécurité alimentaire 35
1.3.3 Comprendre la précarité alimentaire 37
2 Pour une approche géographique de l'accessibilité alimentaire 40
2.1 L'entrée par l'environnement alimentaire : quelle influence sur les pratiques ? 40
2.1.1 L'approche *place-based* 41
2.1.2 L'approche *people-based* 42
2.2 L'approche par le rural : quelles caractéristiques de l'accès à l'alimentation dans les espaces ruraux ? 43
2.2.1 Pour une géographie rurale de l'accès à l'alimentation 43
2.2.2 Une accessibilité alimentaire fragilisée en milieu rural ? 45
2.2.3 L'essor des politiques alimentaires territoriales en milieu rural 48
2.3 L'accès à l'alimentation au prisme de la justice 50
2.3.1 Une approche à l'échelle des systèmes alimentaires : la justice alimentaire 51

2.3.2 Une entrée par l'espace : la justice spatiale 52
3 Une entrée par l'action : action publique, initiatives locales associatives et pratiques individuelles. 54
3.1 Penser l'accessibilité alimentaire : cadre conceptuel 54
3.1.1 Une notion qui permet de saisir la multidimensionnalité de l'accès à l'alimentation 54
3.1.2 Proposition d'un cadre d'analyse de l'accessibilité alimentaire 58
3.2 Agir pour l'accessibilité alimentaire : une approche multi-niveaux 59
3.2.1 L'action publique : une entrée par les Projets Alimentaires Territoriaux 63
3.2.2 Les initiatives locales étudiées : deux épiceries sociales itinérantes 63
3.2.3 Les pratiques individuelles d'accès à l'alimentation 64
3.3 Améliorer l'accessibilité alimentaire : gouverner, déployer, ajuster 64
3.3.1 La gouvernance des politiques alimentaires territoriales 64
3.3.2 La portée transformatrice des initiatives locales 66
3.3.3 La capacité d'ajustement des pratiques d'accès à l'alimentation 68
Conclusion 69
Chapitre 2. Une recherche en prise avec l'action dans deux territoires ruraux : les Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault 71
1 Deux territoires ruraux fragiles porteurs de politiques alimentaires 71
1.1 Le choix des territoires d'étude 71
1.2 Des espaces ruraux 72
1.2.1 Un gradient de densités : du périurbain au rural isolé 72
1.2.2 Un environnement alimentaire commercial inégal, adapté à la ruralité 74
1.2.3 Des territoires agricoles, mais pas nourriciers 79
1.3 Des territoires à risque de précarité alimentaire 82
1.4 Des Pays engagés dans des politiques alimentaires en lien avec la recherche 94
2 Une démarche de recherche basée sur une diversité de méthodes qualitatives 97
2.1 Trois niveaux d'enquête 97
2.2 Une démarche de capitalisation 98
2.3 Une diversité de méthodes qualitatives 100
2.3.1 L'analyse documentaire 100
2.3.2 Les entretiens semi-directifs 102
2.3.3 L'observation (participante) 109
3 Pratiques de recherche et rapports à l'action 114
3.1 Vobsalim34 : une recherche opérationnelle pour outiller l'action 115
3.2 Les PAT : une recherche pour accompagner l'action chemin faisant 116
Conclusion 118
Conclusion de la première partie 121
Partie 2 : L'accessibilité alimentaire, un enjeu d'action publique 123
Chapitre 3. L'aide alimentaire : mutations d'une réponse institutionnalisée 125
1 L'aide alimentaire : entre modernisation et remise en question 126
1.1 Le système d'aide alimentaire en France 126

1.1.1 Acteurs et fonctionnement de l'aide alimentaire 126
1.1.2 Une réponse structurelle à l'augmentation de la précarité alimentaire 129
1.2 L'aide alimentaire conventionnelle : de l'institutionnalisation à la remise en question 131
1.2.1 Un modèle structuré dans les années 1980 dans un dialogue entre associations nationales et pouvoirs publics 131
1.2.2 Un modèle de plus en plus critiqué 132
1.3 Les épiceries sociales : essor d'une forme modernisée d'aide alimentaire 135
1.3.1 L'émergence d'une forme modernisée d'aide alimentaire 135
1.3.2 Vers une reconnaissance institutionnelle des épiceries sociales 137
1.4 L'émergence de formes alternatives 138
1.5 Vers un nouveau paradigme ? Le cas de la Sécurité sociale de l'alimentation 142
2 L'action publique face aux mutations de l'aide alimentaire 144
2.1 Une évolution du rôle de l'État dans le système d'aide alimentaire 144
2.1.1 L'État s'engage dans la transformation de l'aide alimentaire 144
2.1.2 L'État dans le rôle de régulateur des épiceries sociales 146
2.2 Le Conseil départemental de l'Hérault : une trajectoire emblématique des nouvelles postures de l'action publique vis-à-vis de l'aide alimentaire 147
2.2.1 Un rôle historique de financement et d'orientation des publics 147
2.2.2 L'émergence d'une politique de transformation de l'aide alimentaire 148
2.2.3 Vers une politique territoriale prônant l'alimentation solidaire 153
3 L'organisation territoriale de l'aide alimentaire en milieu rural : une entrave supplémentaire pour les personnes en situation de précarité ? 161
3.1 Une aide alimentaire inégalement répartie dans les territoires 161
3.2 Les problèmes d'accès à l'aide alimentaire dans les territoires 166
3.2.1 Des démarches complexes et dégradantes 166
3.2.2 Des déplacements contraignants pour des personnes peu mobiles 168
3.3 Des efforts d'homogénéisation de l'accès à l'aide alimentaire 170
3.3.1 Mutualiser les moyens 170
3.3.2 Coordonner les acteurs 172
Conclusion 174
Chapitre 4. Les Projets Alimentaires Territoriaux, nouvel instrument d'action publique pour agir sur l'accessibilité alimentaire en milieu rural 177
1 La mise à l'agenda politique de l'accessibilité alimentaire dans les PAT 178
1.1 Les PAT, un instrument d'action publique territoriale en matière d'alimentation 178
1.1.1 Un instrument de territorialisation et d'intégration sectorielle des politiques alimentaires 179
1.1.2 Un cadre de déploiement des politiques alimentaires en milieu rural 180
1.2 L'accessibilité alimentaire dans les PAT : d'une question marginale à une orientation incontournable ? 183
1.2.1 Un enjeu secondaire dans le cadrage initial des PAT 183
1.2.2 Les PAT, nouvel instrument d'action publique pour agir en faveur de l'accessibilité alimentaire 185

1.2.3 L'axe « social », un nouvel incontournable des PAT ? ... 188
2 L'accessibilité alimentaire dans les PAT des Pays Haut-Languedoc et Vignobles et Cœur d'Hérault 190
2.1 Deux trajectoires de politiques alimentaires rurales pionnières ... 190
2.1.1 Pays Haut-Languedoc et Vignobles : de la valorisation du patrimoine agricole à une politique alimentaire systémique reconnue par les institutions ... 191
2.1.2 Pays Cœur d'Hérault : des circuits courts à un projet alimentaire systémique à visée démocratique ... 194
2.1.3 Un processus d'intégration sectorielle autour de l'alimentation ... 197
2.2 Une intégration différenciée de l'accessibilité alimentaire ... 199
2.2.1 Pays Haut-Languedoc et Vignobles : favoriser l'accès à l'alimentation des populations fragiles 199
2.2.2 Pays Cœur d'Hérault : vers un accès à une alimentation de qualité pour tous ... 203
2.2.3 Quels apports du PAT pour agir en faveur de l'accessibilité alimentaire ? ... 207
3 Des possibilités d'intégration conditionnées par le territoire ... 211
3.1 Le PAT : un dispositif difficilement appropriable par les acteurs de la sphère sociale ... 212
3.1.1 Une organisation territoriale de l'action sociale inadaptée à une articulation avec les PAT 212
3.1.2 Au sein de la sphère sociale, des pratiques professionnelles qui constituent un obstacle à l'intégration dans les PAT ... 214
3.1.3 L'intégration au PAT comme levier de transformation de l'action sociale alimentaire 216
3.2 Une intégration dépendante des ressources des PAT ... 218
3.2.1 Pays Haut-Languedoc et Vignobles : un déficit de ressources locales en partie compensé par une démarche partenariale ... 218
3.2.2 Pays Cœur d'Hérault : des ressources citoyennes et associatives mobilisées et coordonnées dans le cadre du PAT ... 223
3.3 PAT et territoires : effets de contextes ... 228
3.3.1 L'institution du Pays : une légitimité à construire ... 228
3.3.2 Les modalités de gouvernance : la coordination et la participation comme leviers ... 229
3.3.3 Les dynamiques de coopération : un moyen d'accéder à des ressources ... 230
3.3.4 Une nécessaire adaptation au caractère rural des territoires ... 231
Conclusion ... 233
Chapitre 5. Trajectoires d'initiatives locales, entre action publique et engagement associatif ... 235
1 Deux initiatives d'épicerie sociale adaptées au contexte rural ... 236
1.1 L'Atelier des solidarités ... 238
1.2 Roul'Contact ... 240
2 Émergence : des initiatives aux référentiels différenciés ... 243
2.1 L'Atelier des solidarités : une mise en application du référentiel du Département ... 243
2.2 Roul'Contact : entre « droit au village » et inscription dans la politique du Département ... 245
3 Mise en œuvre : un difficile ancrage territorial ... 249
3.1 Les commerçants : une peur de la concurrence ... 249
3.1.1 Négocier sa place auprès des commerçants ... 249

3.1.2 Une opposition qui s'exprime dans un contexte de crise du commerce rural ... 253
3.2 Les élus locaux : un déni de précarité ... 256
3.2.1 Convaincre les élus ... 257
3.2.2 Des réticences liées à une vision idéalisée du rural ... 260
3.3 Les habitants : des intermédiaires essentiels pour l'implantation des initiatives ... 261
3.3.1 L'Atelier des solidarités : construire une équipe de bénévoles ... 261
3.3.2 Roul'Contact : fédérer un collectif d'habitants ... 262
3.3.3 Un processus de mobilisation en plusieurs temps ... 263
4 Changement d'échelle : le rôle de l'action publique dans le renforcement de l'impact transformateur des initiatives ... 265
4.1 À l'échelle locale : des liens avec l'action publique ambivalents ... 265
4.1.1 Les dynamiques de coopération comme vecteur de changement d'échelle ... 265
4.1.2 Une opposition des acteurs publics locaux comme obstacle au changement d'échelle 267
4.2 Aux échelons supérieurs, des initiatives support d'expérimentation ... 270
4.3 Quelles conditions d'appropriation des initiatives par l'action publique ? ... 273
Conclusion ... 278
Conclusion de la deuxième partie ... 281
Partie 3 : Accéder à l'alimentation : pratiques d'habitants du rural en situation de précarité ... 283
Chapitre 6. Les épiceries sociales itinérantes, une réponse pour un accès à l'alimentation plus juste ? ... 285
1 Une offre alimentaire de qualité ? ... 286
1.1 Une ambition d'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire ... 286
1.1.1 Des épiceries sociales engagées pour proposer une offre alimentaire de meilleure qualité 286
1.1.2 L'ambition qualitative de l'Atelier des solidarités ... 287
1.1.3 L'ambition qualitative de Roul'Contact ... 288
1.2 Une dépendance aux circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire conventionnelle ... 290
1.2.1 Un approvisionnement local difficile à mettre en œuvre : des verrous économiques et logistiques ... 290
1.2.2 De nouvelles opportunités suite à la crise du Covid-19 ... 295
1.3 Des améliorations à la marge, mais valorisées ... 298
1.3.1 Une aide alimentaire de meilleure qualité ... 299
1.3.2 Des lacunes persistantes ... 303
2 Un lieu où faire ses courses comme tout le monde ? ... 305
2.1 Des commerces comme les autres ? ... 306
2.1.1 L'Atelier des solidarités : une épicerie ? ... 306
2.1.2 Roul'Contact : un commerce ambulant ? ... 310
2.2 Un mimétisme commercial perçu positivement ... 313
2.2.1 Le libre-service : « *on est maîtres de ce qu'on veut* » ... 313
2.2.2 La participation financière : « *t'es pas en train de faire la manche* » ... 316
3 Un lieu d'accompagnement des personnes, au-delà des seuls besoins alimentaires ... 318

3.1 Des projets multifonctionnels 319
3.1.1 L'Atelier des solidarités : un espace de sociabilité et de développement du pouvoir d'agir 319
3.1.2 Roul'Contact : un espace de vie sociale ouvert 323
3.2 Des initiatives perçues au-delà de leur fonction alimentaire : « *c'est pas un endroit où on consomme et on repart* » 327
3.2.1 Des espaces de sociabilité et de solidarités 327
3.2.2 Le volet social, un moyen de lutter contre le non-recours 329
4 La conditionnalité de l'accès : quels publics pour quels objectifs ? 331
4.1 Des modalités d'accès différenciées, qui posent des enjeux de justice 332
4.1.1 L'Atelier des solidarités : faire face à l'urgence alimentaire 332
4.1.2 Roul'Contact : réguler les demandes 336
4.2 La conditionnalité, une barrière ? 338
5 L'itinérance : aller à la rencontre des personnes 340
5.1 L'Atelier des solidarités : un volet itinérant qui peine à se développer 341
5.1.1 Des difficultés d'ancrage territorial qui freinent l'essor de l'itinérance 341
5.1.2 Le cas de Carmen : l'itinérance, forme de négation du pouvoir d'agir 343
5.2 Roul'Contact : atouts et limites de la proximité 345
5.2.1 Aller vers les personnes isolées 345
5.2.2 L'itinérance, une solution face aux contraintes spatiales d'accessibilité alimentaire ? ... 347
6 Le bénévolat : levier ou entrave ? 349
6.1 L'Atelier des solidarités : le bénévolat au cœur du projet 350
6.1.1 Un support et un levier de l'initiative 350
6.1.2 Un moyen de trouver sa place dans le projet 353
6.1.3 Les limites du bénévolat 355
6.2 Roul'Contact : un bénévolat nécessaire mais périphérique 357
6.2.1 Un temps bénévole moindre que pour l'Atelier des solidarités 357
6.2.2 Les « effets pervers » du bénévolat 358
Conclusion 359
Chapitre 7 : Stratégies d'accès à l'alimentation en milieu rural de personnes en situation de précarité 363
1 Se nourrir en situation de précarité 364
1.1 Des situations de précarité source de contraintes pour l'accès à l'alimentation 364
1.1.1 La précarité économique : un obstacle dominant dans l'accès à une alimentation choisie 364
1.1.2 La précarité sociale : un facteur important de précarité alimentaire 368
1.2 S'alimenter malgré la précarité : au-delà du recours à l'aide alimentaire 370
1.2.1 Récupérer : faire avec les excédents des systèmes alimentaires 370
1.2.2 S'appuyer sur des solidarités familiales 379
1.2.3 Optimiser ses achats alimentaires 381
2 Les impacts de la vie en milieu rural sur l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité 385

2.1 Gérer la distance-temps dans des espaces de faibles densités 385
2.1.1 Une offre alimentaire commerciale de proximité inadaptée 386
2.1.2 Des stratégies d'approvisionnement basées sur une mobilité intense 388
2.1.3 La voiture : un rôle déterminant dans l'accessibilité alimentaire en milieu rural ? 397
2.2 Mobiliser les ressources alimentaires du rural 403
2.2.1 Une vision idéalisée de l'accessibilité alimentaire en milieu rural 403
2.2.2 L'autoconsommation à l'échelle des ménages 404
2.2.3 L'accès aux ressources alimentaires locales 412
2.3 Mettre à profit son capital social dans un contexte d'interconnaissance 416
2.3.1 Compenser des contraintes de mobilité : le cas de Cécile 417
2.3.2 Accéder à des ressources alimentaires locales : le cas de Patrice 420
2.3.3 Redonner à l'alimentation une fonction sociale : le cas de Stéphane 421
Conclusion 423
Conclusion de la troisième partie 427
Conclusion générale 429
Accéder à l'alimentation en milieu rural : contraintes, ressources, adaptations 430
Composer avec les contraintes et ressources du rural 430
Des pratiques différenciées en fonction des ressources des individus 431
Les épiceries sociales : un levier d'amélioration de l'accessibilité alimentaire intégré dans un ensemble de stratégies 432
Des contextes territoriaux qui conditionnent l'action publique et associative en matière d'accessibilité alimentaire 433
Faire converger les champs du social et de l'alimentation dans les PAT 433
Développer les coopérations pour favoriser le changement d'échelle des initiatives 435
Limites et perspectives 436
La perspective d'une géographie de l'action 438
Table des cartes 440
Table des encadrés 441
Table des figures 442
Table des photographies 444
Table des tableaux 445
Table des matières 447
Bibliographie 455
Annexes 481

Bibliographie

ACCARDO, A., BRUN, A. & LELLOUCH, T., (2022a), La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire, *Insee Première*, n°1907.

ACCARDO, A., BRUN, A. & LELLOUCH, T., (2022b), Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres, *Insee Références*, 75-86 p.

AKRAM-LODHI, A. H., (2013), *Hungry for Change: Farmers, Food Justice and the Agrarian Question*, Kumarian Press, Sterling, Va, 200 p.

ALKON, A. H. & AGYEMAN, J., (2011), *Cultivating food justice: Race, class, and sustainability*, MIT press, 389 p.

ALLAIN, M.-L. & ÉPAULARD, A., (2023), Petits commerces : déclin ou mutation ?, *Notes du conseil d'analyse économique*, vol. 77, n°2, p. 1-12.

ALLEN, P., FITZSIMMONS, M., GOODMAN, M. & WARNER, K., (2003), Shifting plates in the agrifood landscape: the tectonics of alternative agrifood initiatives in California, *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n°1, p. 61-75.

ALPE, Y., BEITONE, A., DOLLO, C., LAMBERT, J.-R. & PARAYRE, S. (ED.), (2013), *Lexique de sociologie*, Dalloz, Paris, 467 p.

ALPHANDERY, P., (2014), Préface, In : V. BANOS et J. CANDAU (éd.), *Sociabilités rurales à l'épreuve de la diversité sociale*, Éditions Quæ, Versailles, p. 5-8.

AMISTANI, C. & TERROLLE, D., (2008), L'alimentation des sans-abri, *Anthropology of food*, n°6.

AMMERMAN, A. S., (2012), Accessing nutritious food in low-income neighborhoods, *North Carolina Medical Journal*, vol. 73, n°5, p. 384-385.

ANDRESS, L. & FITCH, C., (2016), Juggling the five dimensions of food access: Perceptions of rural low income residents, *Appetite*, vol. 105, p. 151-155.

ANDRIEU, É., CAILLAVET, F., LHUISSIER, A., MOMIC, M. & REGNIER, F., (2005), L'alimentation comme dimension spécifique de la pauvreté. Approches croisées de la consommation alimentaire des populations défavorisées, *Les Travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, vol. 2006, p. 247-277.

ANGEON, V. & BERTRAND, N., (2009), Les dispositifs français de développement rural : quelles proximités mobilisées ?, *Géographie, économie, société*, vol. 11, n°2, p. 93-114.

ANSA, (2019), *Projet Alim'Activ. Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale. Pratiques inspirantes et préconisations*, 77 p.

ANSES, (2017), *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3)*, 535 p.

ARBOIX-CALAS, F., (2014), Dis-moi ce que tu manges..., *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERFEE*, n°36.

ARBORIO, A.-M. & FOURNIER, P., (2003), *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Nathan, Paris, 128 p.

ARNAL, C., REGUER-PETIT, M., AUDRAN, M., FREULET, L. & BARCAT, P., (2021), *Étude flash sur les effets de la crise sanitaire (Covid 19) sur les publics reçus par les Restos du Cœur*, Agence Phare.

ASDO, (2017), *Étude qualitative sur les épiceries sociales et/ou solidaires (concept et fonctionnement)*, Direction Générale de la Cohésion Sociale, 61 p.

ATKINS, P. J. & BOWLER, I. R., (2001), *Food in society: economy, culture, geography*, Arnold, London ; New York, 328 p.

AUDET, R., BRISEBOIS, É., LEFEVRE, S., MERCILLE, G., GALLANI, A. & VERVILLE-LEGARE, M., (2023), L'accès à la saine alimentation dans l'est de l'île de Montréal : entre alignements et discordances, *Lien social et Politiques*, n°90, p. 218-240.

BACQUE, M.-H. & BIEWENER, C., (2015), *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte, Paris, 177 p.

BALBOT, J.-C., DALMAIS, M. & VANHERZEELE, Y., (2020), La démocratie dans l'alimentation, seule réponse possible aux enjeux agricoles et alimentaires, *Raison présente*, vol. 214-215, n°2, p. 163-172.

BANZO, M., CORADE, N. & LEMARIE-BOUTRY, M., (2022), Que se cache-t-il derrière le T des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) ? Une analyse à partir de trois projets néoaquitains, *Économie rurale*, vol. 382, n°4, p. 95-110.

BAPST, G., (2009), La solidarité en libre-service, *Le Journal de l'École de Paris du management*, vol. 80, n°6, p. 23-30.

BARBIER, J.-C., (2005), La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale, *Revue française de sociologie*, vol. 46, n°2, p. 351-371.

BARREY, S., DUBUISSON-QUELLIER, S., GOJARD, S. & PLESSZ, M., (2016), Les effets du gouvernement sur les conduites : le rôle des bifurcations des trajectoires de vie dans les changements de conduite de consommation, In : S. DUBUISSON-QUELLIER (éd.), *Gouverner les conduites*, Les Presses de Sciences Po, p. 399-448.

BAUJARD, B. & DEDEIRE, M., (2023), Les intercommunalités et les politiques alimentaires territoriales : essai de typologies de leur sensibilité territoriale dans le département de l'Hérault (France), *Annales de géographie*, vol. 749-750, n°1-2, p. 38-63.

BAUTES, N. & DIT CHIROT, C. M., (2012), Pour une géographie sociale de l'action, *Carnets de géographes*, n°4.

BAZIN, A. & BOCQUET, É., (2018), *Rapport d'information sur le financement de l'aide alimentaire*, Commission des finances du Sénat, 125 p.

BEAULAC, J., KRISTJANSSON, E. & CUMMINS, S., (2009), A Systematic Review of Food Deserts, 1966-2007, *Preventing Chronic Disease*, vol. 6, n°3.

BEAURAIN, C., CHEVALLIER, M. & ISSAKA, Y., (2022), Transition agricole et alimentaire : le rôle de Tulle agglo dans la structuration d'une action collective territoriale, *Géocarrefour*, vol. 96, n°4.

BEDORE, M., (2013), Geographies of capital formation and rescaling: A historical-geographical approach to the food desert problem, *Canadian Geographies / Géographies Canadiennes*, vol. 57, n°2, p. 133-153.

BENNETT, E. M., SOLAN, M., BIGGS, R., MCPHEARSON, T., NORSTRÖM, A. V., OLSSON, P., … XU, J., (2016), Bright spots: seeds of a good Anthropocene, *Frontiers in Ecology and the Environment*, vol. 14, n°8, p. 441-448.

BERGER, A., CHEVALIER, P. & DEDEIRE, M., (2005), *Les nouveaux territoires ruraux : éléments d'analyse*, CNRS, Montpellier, 305 p.

BERHUET, S. & HOIBIAN, S., (2022), Inflation : les classes moyennes à la peine, *Consommation et modes de vie*, n° 327, Crédoc.

BERRIET-SOLLIEC, M. & BARBUT, L., (2010), Quel avenir pour les pays dans le mille-feuille français ?, *Pouvoirs locaux*, n°86, p. 7-12.

BERRIET-SOLLIEC, M. & TROUVE, A., (2013), Développement des territoires de projet. Quels enjeux pour les politiques rurales ?, *Économie rurale*, n°335, p. 7-19.

BERROIR, S., DELAGE, M., FLEURY, A., FOL, S., GUEROIS, M., MAULAT, J., … VALLEE, J., (2017), Mobilité au quotidien et ancrage local dans les espaces périurbains, *Annales de géographie*, vol. 713, n°1, p. 31-55.

BERTHOD-WURMSER, M., OLLIVIER, R., RAYMOND, M., VILLERS, S. & FABRE, D., (2009), *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Inspection générale des Affaires sociales, Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux, 218 p.

BEUROIS, T., (2022), Une aide alimentaire apolitique ? Formes de (dé)politisation ordinaire au sein d'épiceries sociales en France et en Belgique, *Participations*, vol. 33, n°2, p. 31-57.

BHERER, L. & LELIEVRE, A., (2023), Les frigos collectifs : l'émergence d'une pratique autonome dans le paysage de la redistribution alimentaire à Montréal et à Québec, *Lien social et Politiques*, n°90, p. 241-264.

BIDOU, J.-É. & DROY, I., (2007), Pauvreté et vulnérabilité alimentaire dans le Sud de Madagascar : les apports d'une approche diachronique sur un panel de ménages, *Mondes en développement*, vol. 140, n°4, p. 45-64.

BILLION, C., (2017), La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France, *Géocarrefour*, vol. 91, n°4.

BILLION, C., (2018), *Rôle des acteurs du commerce et de la distribution dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale* (Thèse de doctorat en géographie, Université Clermont Auvergne).

BLANCHARD, T. C. & TOOD, M. L., (2007), Retail Concentration, Food Deserts, and Food-Disadvantaged Communities in Rural America, In : C. C. HINRICHS et T. A. LYSON (éd.), *Remaking the North American Food System: Strategies for Sustainability*, University of Nebraska Press, p. 201-215.

BLANCHOT, V. & TECHOUEYRES, I., (2018), Un exemple de circuit court dans l'aide alimentaire : de A2MAP à Uniterres-équitable, *Forum*, vol. 153, n°1, p. 44-52.

BLAY-PALMER, A., (2009), The Canadian Pioneer: The Genesis of Urban Food Policy in Toronto, *International Planning Studies*, vol. 14, n°4, p. 401-416.

BLAY-PALMER, A., SONNINO, R. & CUSTOT, J., (2016), A food politics of the possible? Growing sustainable food systems through networks of knowledge, *Agriculture and Human Values*, vol. 33, n°1, p. 27-43.

BLEHAUT, M. & GRESSIER, M., (2023), En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités, *Consommation et modes de vie*, n°329, Crédoc.

BODIGUEL, L., ROCHARD, C. & MARECHAL, G., (2018), *L'action publique en matière d'alimentation locale,* Working Paper, PSDR4 Frugal.

BOGNON, S. & MARTY, P., (2015), La question alimentaire dans l'action publique locale. Analyse croisée des trajectoires municipales de Paris et de Brive-la-Gaillarde, *VertigO*, vol. 15, n°2.

BONERANDI, E. & DESLONDES, O., (2008), Éditorial : Où va la géographie rurale, *Géocarrefour*, vol. 83, n°4, p. 255-258.

BONNEFOY, S. & BRAND, C., (2014), Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire, *Géocarrefour*, vol. 89, n°1-2, p. 95-103.

BONZI, B., (2019), *Faim de Droits : le don à l'épreuve des violences alimentaires* (Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, EHESS).

BOOTH, S. & COVENEY, J., (2015), *Food democracy: From consumer to food citizen*, Springer, 74 p.

BOUBA-OLGA, O., (2021), Qu'est-ce que le « rural » ? Analyse des zonages de l'Insee en vigueur depuis 2020, *Géoconfluences*.

BOULINEAU, E. & BONERANDI-RICHARD, E., (2014), *La pauvreté en Europe : une approche géographique*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 259 p.

BOURDIEU, P., (1979), *La Distinction : critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, Paris, 670 p.

BRAND, C., (2015), *Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée* (Thèse de doctorat en géographie, Université Grenoble Alpes).

BRAND, C., BRICAS, N., CONARE, D., DAVIRON, B., DEBRU, J., MICHEL, L. & SOULARD, C.-T. (ED.), (2017), *Construire des politiques alimentaires urbaines : concepts et démarches*, Éditions Quæ, Versailles, 158 p.

BRAND, C., FERRAND, M., VANDENBROUCKE, P., DELFOSSE, C. & VONTHRON, S., (2022), Se nourrir en territoire difficile. Dans les franges urbaines et rurales de l'hexagone., In : S. ABIS et M. BRUN (éd.), *Le Déméter 2022. Alimentation : les nouvelles frontières*, IRIS éditions, p. 157-164.

BRET, B., GERVAIS-LAMBONY, P., HANCOCK, C. & LANDY, F. (ED.), (2012), *Justice et injustices spatiales*, Presses universitaires de Paris Nanterre, Nanterre, 315 p.

BRICAS, N., CONARE, D. & WALSER, M. (ED.), (2021), *Une écologie de l'alimentation*, Éditions Quæ, 312 p.

BRICAS, N. & DOUILLET, M., (2021), Les initiatives citoyennes et leur changement d'échelle, In : N. BRICAS, D. CONARÉ et M. WALSER (éd.), *Une écologie de l'alimentation*, Éditions Quæ, p. 253-264.

BRINKLEY, C., RAJ, S. & HORST, M., (2017), Culturing Food Deserts: Recognizing the Power of Community-Based Solutions, *Built Environment*, vol. 43, n°3, p. 328-342.

BROCARD, C., SAUJOT, M., BRIMONT, L. & DUBUISSON-QUELLIER, S., (2022), Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes. Iddri, *Décryptage*, n°1.

BÜHLER, E.-A., DARLY, S. & MILIAN, J., (2015), Arènes et ressources du droit au village : les ressorts de l'émancipation dans les campagnes occidentales au 21ème siècle, *Justice spatiale - Spatial justice*, vol. 7.

CADIEUX, K. & SLOCUM, R., (2015), What does it mean to do food justice?, *Journal of Political Ecology*, vol. 22, p. 1-26.

CAHAGNE, N., (2015), *La ruralité au comptoir : une géographie sociale et culturelle des cafés ruraux bretons* (Thèse de doctorat en géographie, Université Rennes 2).

CAILLAVET, F., CASTETBON, K., CESAR, C., CHAIX, B., CHARREIRE, H., DARMON, N., … VUILLEMIN, A., (2014), *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, Inserm.

CAILLAVET, F., DARMON, N., DUBOIS, C., GOMY, C., KABECHE, D. S., PATUREL, D. & PERIGNON, M., (2021), *Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs*, Terra Nova, 109 p.

CAILLAVET, F., DARMON, N., LHUISSIER, A. & REGNIER, F., (2006), L'alimentation des populations défavorisées en France. Synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, 279-322 p.

CAP RURAL & LABORATOIRE D'ÉTUDES RURALES, (2022), *Pauvreté et précarité en rural. Agir par le développement local et social*, Groupe de travail régional de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, 12 p.

CAPT, D., LEPICIER, D. & LESEIGNEUR, A., (2014), Le rôle des territoires de projets infra-régionaux sur l'agriculture et l'alimentation. Le cas du développement de circuits de proximité., *Géocarrefour*, vol. 89, n°1-2, p. 105-113.

CARDON, P., (2009), « Manger » en vieillissant pose-t-il problème ? Veuvage et transformations de l'alimentation de personnes âgées, *Lien social et Politiques*, n°62, p. 85-95.

CASPI, C. E., SORENSEN, G., SUBRAMANIAN, S. V. & KAWACHI, I., (2012), The local food environment and diet: A systematic review, *Health & Place*, vol. 18, n°5, p. 1172-1187.

CASTELO, A. F. M., SCHÄFER, M. & SILVA, M. E., (2021), Food practices as part of daily routines: A conceptual framework for analysing networks of practices, *Appetite*, vol. 157.

CERAMAC (ED.), (2001), *Commerces et services dans les campagnes fragiles : régions intérieures françaises et ibériques*, CERAMAC, Clermont-Ferrand, 287 p.

CHARLIER, D., RISCH, A. & SALMON, C., (2015), Les indicateurs de la précarité énergétique en France, *Revue française d'économie*, n°4, p. 187-230.

CHEN, W., (2016), From "Junk Food " to "Treats", *Food, Culture & Society*, vol. 19, n°1, p. 151-170.

CHEN, X. & CLARK, J., (2016), Measuring Space-Time Access to Food Retailers: A Case of Temporal Access Disparity in Franklin County, Ohio, *The Professional Geographer*, vol. 68, n°2, p. 175-188.

CHIFFOLEAU, Y., (2022), Les Parcs naturels régionaux, acteurs clés des systèmes alimentaires territorialisés. Innover pour développer les circuits courts alimentaires, *Pour*, n°243, p. 263-268.

CHIFFOLEAU, Y., AKERMANN, G. & BARON, J., (2018), *Devenir acteur de la gouvernance alimentaire sur son territoire*, INRA, 14 p.

CHIFFOLEAU, Y., AKERMANN, G., PATUREL, D. & NOËL, J., (2023), Des circuits courts à la sécurité sociale de l'alimentation : économies concrètes et récit politique pour la solidarité alimentaire, *Lien social et Politiques*, n°90, p. 310-329.

CHIFFOLEAU, Y., DARROT, C. & MARECHAL, G. (ED.), (2020), *Manger au temps du coronavirus : Enquête sur nos systèmes alimentaires*, Éditions Apogée, Rennes, 163 p.

CHIFFOLEAU, Y. & PATUREL, D., (2016), Les circuits courts alimentaires « pour tous », outils d'analyse de l'innovation sociale, *Innovations*, vol. 50, n°2, p. 191-210.

CHIVA, I., (1996), A propos des communautés rurales. L'ethnologie et les autres sciences de la société, In : G. ALTHABE, D. FABRE et G. LENCLUD (éd.), *Vers une ethnologie du présent*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 155-173.

CHOSSIERE, F., DESVAUX, P. & MAHOUDEAU, A., (2021), La recherche de trop ? Configurations et enjeux de la surétude, *Annales de géographie*, vol. 742, n°6, p. 5-19.

CINGOLANI, P., (2011), *La précarité*, Presses Universitaires de France, Paris, 126 p.

CLARK, J. K., LOWITT, K., LEVKOE, C. Z. & ANDREE, P., (2021), The power to convene: making sense of the power of food movement organizations in governance processes in the Global North, *Agriculture and Human Values*, vol. 38, n°1, p. 175-191.

CLEMENT, A., (2001), De l'évergétisme antique aux Restos du cœur : état et associations dans l'histoire du secours alimentaire, *Revue internationale de l'économie sociale*, n°279, p. 26-43.

CLENET, C., (2021), *Solidarités alimentaires citoyennes en temps de crise : une nouvelle approche de l'aide alimentaire ?* (Mémoire de recherche, Université Paul Valéry Montpellier 3).

CLERC, S., (2015), La recherche-action : ancrages épistémologique, méthodologique et éthique, In : P. BLANCHET et P. CHARDENET (éd.), *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. Approches contextualisées.*, Éditions des Archives Contemporaines, p. 112-121.

COCHOY, F., (1999), De l'embarras du choix au conditionnement du marché. Vers une socio-économie de la décision, *Cahiers internationaux de sociologie*, n°106, p. 145-173.

CODRON, J.-M., SIRIEX, L. & REARDON, T., (2006), Social and environmental attributes of food products in an emerging mass market: Challenges of signaling and consumer perception, with European illustrations, *Agriculture and Human Values*, vol. 23, n°3, p. 283-297.

COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE, (2010), *La mobilité des Français, panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements 2008*, 224 p.

CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION, (2022), *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire*, Avis n°91).

CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL SOCIAL, (2014), Introduction, In : *L'intervention sociale d'aide à la personne*, Presses de l'EHESP, Rennes, 180 p.

COQUARD, B., (2019), *Ceux qui restent : faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte, Paris, 211 p.

CORADE, N., (2022), Les PAT, nouvelle façon de faire du développement territorial ? *Paysans & société*, vol. 395, n°5, p. 36-41.

CORADE, N., LAILLIAU, J., LEMARIE-BOUTRY, M. & NOËL, J., (2021), L'intégration de la dimension sociale dans une politique alimentaire métropolitaine. L'exemple de Bordeaux Métropole, *Pôle Sud*, vol. 2, n°55, p. 35-54.

COTTER, E. W., TEIXEIRA, C., BONTRAGER, A., HORTON, K. & SORIANO, D., (2017), Low-income adults' perceptions of farmers' markets and community-supported agriculture programmes, *Public Health Nutrition*, vol. 20, n°8, p. 1452-1460.

COTTIN-MARX, S., HELY, M., JEANNOT, G. & SIMONET, M., (2017), La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements, *Revue française d'administration publique*, vol. 163, n°3, p. 463-476.

COUTELLEC, L., (2015), *La science au pluriel : Essai d'épistémologie pour des sciences impliquées*, Éditions Quæ, 88 p.

CREDOC, (2022), Objectiver le risque de précarité alimentaire à l'échelle communale et outiller les acteurs locaux : un diagnostic en Île-de-France, *Rencontres sciences-société « Pour des solidarités alimentaires »*, Montpellier.

CUMMINS, S. & MACINTYRE, S., (2002), A Systematic Study of an Urban Foodscape: The Price and Availability of Food in Greater Glasgow, *Urban Studies*, vol. 39, n°11, p. 2115-2130.

DAMHUIS, L., SERRE, A. & ROSENZWEIG, M., (2020), Concrétiser l'ambition démocratique de l'alimentation durable ?, *Anthropology of food*, n°S15.

DARMON, N. & CARLIN, G., (2013), Alimentation et inégalités sociales de santé en France, *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, vol. 48, n°5, p. 233-239.

DARMON, N. & DREWNOWSKI, A., (2008), Does social class predict diet quality?, *The American Journal of Clinical Nutrition*, vol. 87, n°5, p. 1107-1117.

DARMON, N., FERGUSON, E. L. & BRIEND, A., (2002), A Cost Constraint Alone Has Adverse Effects on Food Selection and Nutrient Density: An Analysis of Human Diets by Linear Programming, *The Journal of Nutrition*, vol. 132, n°12, p. 3764-3771.

DARROT, C., MARECHAL, G. & BREGER, T., (2019), *Rapport sur les Projets Alimentaires Territoriaux (P.A.T.) en France : Etat des lieux et analyse*, 89 p.

DARROT, C., MARIE, M., HOCHEDEZ, C., GUILLEMIN, P. & GUILLERMIN, P., (2022), Chronologie de la transition vers l'alimentation locale dans quatre villes de l'Ouest : quels enseignements ?, *Économie rurale*, vol. 382, n°4, p. 111-131.

DARROT, C. & NOËL, J., (2018), Vers des solidarités alimentaires territorialisées... Retour sur la recherche-action SOLALTER menée en Bretagne, *Anthropology of food*.

DE CERTEAU, M., (1990), *L'invention du quotidien. I. Arts de faire*, Gallimard, Paris, 349 p.

DEJOUHANET, L. & DE BERCEGOL, R., (2019), Nouvelles géographies de la collecte : Perspectives croisées sur les « cueilleurs » contemporains, *EchoGéo*, n°47.

DELFOSSE, C., (2019), L'alimentation : un nouvel enjeu pour les espaces ruraux, *L'Information géographique*, vol. 83, n°4, p. 34-54.

DELFOSSE, C., FERRAND, M., GANIVET, G. & GRIMAULT, P., (2019), La pauvreté en rural ; quels acteurs, quelles actions pour quels projets ? L'exemple de la région Auvergne-Rhône-Alpes, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 96, n°4, p. 688-711.

DELFOSSE, C. & POULOT, M., (2019), Les espaces ruraux en France : Nouvelles questions de recherches, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 96, n°4.

DEMOLY, E. & SCHWEITZER, C., (2021), En 2017, 20 % des ménages ont consommé des produits alimentaires de leur propre production ou de celle d'un autre ménage, *Insee Focu*s, n° 236.

DEPRAZ, S., (2020), *Justice spatiale et ruralité* (Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Paris Nanterre).

DEPREZ, S., (2016), De l'affirmation d'une distribution alimentaire connectée, *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, n°30-1/2, p. 81-118.

DE SAINT POL, T., (2017), Les évolutions de l'alimentation et de sa sociologie au regard des inégalités sociales, *L'Année sociologique*, vol. 67, n°1, p. 11-22.

DEVERRE, C. & LAMINE, C., (2010), Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales, *Économie rurale*, n°317, p. 57-73.

DEWALT, K. M. & DEWALT, B. R., (2002), *Participant Observation: A Guide for Fieldworkers*, Rowman Altamira, 300 p.

DI MEO, G., (2014), *Introduction à la géographie sociale*, Armand Colin, 189 p.

DOREAU, A., HANUS, A. & CHIFFOLEAU, Y., (2012), *Étude-action pour le développement des circuits courts en Pays Haut-Languedoc et Vignobles*, INRA.

DOUILLET, A.-C., (2003), Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique, *Revue française de science politique*, vol. 53, n°4, p. 583-606.

DUBOYS DE LABARRE, M. & CRENN, C., (2019), De quoi la sécurisation alimentaire des « démunis » est-elle le nom ?, *Socio-anthropologie*, n°39, p. 83-98.

DUBUISSON-QUELLIER, S., (2009), *La consommation engagée*, Presses de Sciences Po, 144 p.

DUBUISSON-QUELLIER, S. & GOJARD, S., (2016), Why are Food Practices not (More) Environmentally Friendly in France? The role of collective standards and symbolic boundaries in food practices, *Environmental Policy and Governance*, vol. 26, n°2, p. 89-100.

DUBUISSON-QUELLIER, S. & PLESSZ, M., (2013), La théorie des pratiques. Quels apports pour l'étude sociologique de la consommation ?, *Sociologie*, vol. 4, n°4.

DULCIRE, M., CHIA, E., SIBELET, N., SIERRA, Z., SITO, L. & PATUREL, D., (2020), Recherche-action en partenariat et innovation émancipatrice, In : G. FAURE, Y. CHIFFOLEAU, F. GOULET, L. TEMPLE et J.-M. TOUZARD (éd.), *Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires*, Éditions Quæ, Versailles, p. 139-150.

DUMONT, G.-F., (2022), La justice spatiale : en progrès ou en recul en France ?, In : V. DUSSART et F. LERIQUE (éd.), *Justice spatiale et politiques publiques territoriales*, Éditions mare & martin, p. 127-146.

DUPUY, G., (1999), *La dépendance automobile : symptômes, analyses, diagnostic, traitements*, Anthropos, Paris, 160 p.

DUVERNOY, I., GONÇALVES, A., JARRIGE, F., MICHEL, L., NEEL, C., PERRIN, C., … SOLANS, J., (2023), *Synthèse du projet Gouvernances Alimentaires Territorialisées en Occitanie*, INRAE, 17 p.

EIKENBERRY, N. & SMITH, C., (2005), Attitudes, beliefs, and prevalence of dumpster diving as a means to obtain food by Midwestern, low-income, urban dwellers, *Agriculture and Human Values*, vol. 22, n°2, p. 187-202.

ELIAS, N., (1973), *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, 447 p.

ESNAULT, M., (2023), Approvisionner la restauration scolaire des espaces non centraux : vers un service public de l'alimentation ? Éléments de réflexion à partir du cas du Cotentin, *Annales de géographie*, vol. 749-750, n°1-2, p. 64-89.

ESSERS, J., (2016), Proximité et accessibilité alimentaires, In : P. MUNDLER et J. ROUCHIER (éd.), *Alimentation et proximités*, Éducagri éditions, p. 173-190.

ESSERS, J., (2020), *Approvisionnements et mobilités alimentaires des périurbains de l'Ouest francilien : étude d'une ruralité métropolitaine* (Thèse de doctorat en géographie, Université Paris 10).

ESTEBE, P., (2015), *L'égalité des territoires, une passion française*, Presses Universitaires de France, Paris, 92 p.

FAGNANI, J., (1990), De l'utilisation du concept de stratégie en géographie sociale : quelques éléments de réflexion, *Strates*, n°5.

FAO, (2006), Food Security, *Policy Brief*, n°2.

FERRAND, M., (2021), L'accès à l'alimentation des ruraux en situation de pauvreté, *Pour*, vol. 239, n°1, p. 55-67.

FIELDING, J. E. & SIMON, P. A., (2011), Food Deserts or Food Swamps?: Comment on "Fast Food Restaurants and Food Stores", *Archives of Internal Medicine*, vol. 171, n°13, p. 1171-1172.

FIELDING-SINGH, P., (2021), *How the other half eats: the untold story of food and inequality in America*, Little, Brown Spark, New York, 326 p.

FISCHLER, C., (1993), *L'homnivore : le goût, la cuisine et le corps*, Odile Jacob, Paris, 440 p.

FISCHLER, C. & MASSON, E., (2008), *Manger : Français, Européens et Américains face à l'alimentation*, Odile Jacob, 340 p.

FITZPATRICK, K. M. & WILLIS, D. E., (2021), Homeless and hungry: food insecurity in the land of plenty, *Food Security*, vol. 13, n°1, p. 3-12.

FOL, S., (2009), *La mobilité des pauvres : pratiques d'habitants et politiques publiques*, Belin, Paris, 261 p.

FORT-JACQUES, T. & MARCHADIER, C., (2022), Faire solidarité dans les politiques alimentaires de Nantes Métropole : tensions entre dynamiques participatives et affirmation d'acteurs publics, *Norois*, vol. 262, n°1, p. 49-60.

FOUILLEUX, È., (2008), Les politiques agricoles et alimentaires, In : O. BORRAZ et V. GUIRAUDON (éd.), *Politiques publiques 1*, Presses de Sciences Po, p. 113-146.

FOUILLEUX, E. & MICHEL, L., (2020), *Quand l'alimentation se fait politique(s)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 349 p.

FOURAT, E., CLOSSON, C., HOLZEMER, L. & HUDON, M., (2020), Social inclusion in an alternative food network: Values, practices and tensions, *Journal of Rural Studies*, vol. 76, p. 49-57.

FOURNIS, Y., (2020), Pays, In : R. PASQUIER, S. GUIGNER et A. COLE (éd.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 427-431.

FRANCIS, K. & BRINKLEY, C., (2020), Street Food Vending as a Public Health Intervention, *Californian Journal of Health Promotion*, vol. 18, n°1, p. 1-16.

FRANÇOIS-LECOMPTE, A., (2009), La consommation socialement responsable : oui mais…, *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. XLVIII, n°4, p. 89-98.

FREEDMAN, D. A., BLAKE, C. E. & LIESE, A. D., (2013), Developing a Multicomponent Model of Nutritious Food Access and Related Implications for Community and Policy Practice, *Journal of Community Practice*, vol. 21, n°4, p. 379-409.

FRIEDMANN, H., (2007), Scaling up: Bringing public institutions and food service corporations into the project for a local, sustainable food system in Ontario, *Agriculture and Human Values*, vol. 24, n°3, p. 389-398.

FRITSCH, B., (2012), Les circuits courts de commercialisation alimentaire dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles, *Pour*, vol. 215-216, n°3, p. 247-254.

FRUGAL, (2020), *Comprendre l'accessibilité sociale à l'alimentation, la justice alimentaire et la démocratie alimentaire*, Cahier d'acteurs.

FRUGAL, (2022), *Comprendre les systèmes alimentaires urbains : flux alimentaires, systèmes d'acteurs et formes urbaines*, Livret de recherche, 229 p.

GALLARDO GOMEZ, J. & DARROT, C., (2022), The role of low-income consumers in food system transitions: case studies of community supported agriculture and social groceries in France, *Review of Agricultural, Food and Environmental Studies*, vol. 103, n°4, p. 369-392.

GASNIER, A. & LEMARCHAND, N. (ED.), (2014), *Le commerce dans tous ses états : espaces marchands et enjeux de société*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 360 p.

GAUDRON, J., (2022), *Motivations, freins et leviers à la mobilisation des élus en faveur d'un Projet Alimentaire Territorial : le cas du Pays Haut-Languedoc et Vignobles* (Mémoire de recherche, Sorbonne Université).

GAUSSIER, N., LACOUR, C. & LERIQUE, F., (2022), Chapitre introductif, In : V. DUSSART et F. LERIQUE (éd.), *Justice spatiale et politiques publiques territoriales*, Éditions mare & martin, p. 23-50.

GERVAIS-LAMBONY, P. & DUFAUX, F., (2009), Justice... spatiale !, *Annales de géographie*, vol. 665-666, n°1, p. 3-15.

GIDDENS, A., (1979), Agency, Structure, In : A. GIDDENS (éd.), *Central Problems in Social Theory: Action, structure and contradiction in social analysis*, Macmillan Education UK, London, p. 49-95.

GLENNIE, C. & ALKON, A. H., (2018), Food justice: cultivating the field, *Environmental Research Letters*, vol. 13, n°7.

GNANAPRAGASAM, J., (2020), An international lens on food: evaluating barriers to accessing culturally appropriate foods, *European Journal of Public Health*, vol. 30, p. 166-259.

GONIN, A. & QUEVA, C., (2018), Introduction à la géographie des espaces ruraux, In : A. GONIN et C. QUÉVA (éd.), *Géographie des espaces ruraux*, Armand Colin, Paris, p. 14-23.

GOODMAN, D., (2003), The quality 'turn' and alternative food practices: reflections and agenda, *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n°1, p. 1-7.

GORISSEN, L., SPIRA, F., MEYNAERTS, E., VALKERING, P. & FRANTZESKAKI, N., (2018), Moving towards systemic change? Investigating acceleration dynamics of urban sustainability transitions in the Belgian City of Genk, *Journal of Cleaner Production*, vol. 173, p. 171-185.

GOTTLIEB, R. & JOSHI, A., (2010), *Food justice*, MIT Press, Cambridge, Mass, 290 p.

GRABY, A., (2023), *Maintien du commerce alimentaire en milieu rural et interventions des collectivités locales : exemple de communes normandes de moins de 1 000 habitants* (Thèse de doctorat en géographie, Université de Caen Normandie).

GRANOVETTER, M. S., (1973), The Strength of Weak Ties, *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6.

GRESSIER, M., BLEHAUT, M. & BERNARD DE RAYMOND, A., (2023), La débrouille des personnes qui ne mangent pas toujours à leur faim, *Note de synthèse*, n°36, Crédoc.

GRISON, J.-B., (2013), Ressources locales et développement territorial dans les très petites communes : un potentiel en question, *Géocarrefour*, vol. 88, n°1, p. 75-86.

GUENEE, L., LE MENER, E. & MACCHI, O., (2021), Nourrir les « nouveaux » pauvres. Une enquête de terrain dans des services d'aide alimentaire parisiens au temps du premier confinement (printemps 2020), *Tracé*, n°41, p. 187-206.

GUILBERT, S. & REDLINGSHÖFER, B., (2018), Leviers de réduction des pertes et gaspillages alimentaires dans divers contextes d'évolution urbaine, *Pour*, vol. 236, n°4, p. 103-112.

GUILLOT, L. & BLATRIX, C., (2021), Alimentation, État et territoires. Diffusion et reconnaissance des Projets Alimentaires Territoriaux en France (2014–2021), *Géographie, économie, société*, vol. 23, n°4, p. 437-459.

GUILLOU, A. & GUIBERT, P., (1989), Le froid domestiqué : l'usage du congélateur, *Terrain*, n°12, p. 7-14.

GUIRAUD, N., DELFOSSE, C., VANDENBROUCKE, P., VIRICEL, P. & MUNAR, L., (2022), Les jardins dans les espaces ruraux de moyenne montagne en Auvergne Rhône-Alpes : les révélateurs d'un rapport à l'alimentaire en recomposition, *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, n°110-2.

GUTHMAN, J., (2008), "If They Only Knew": Color Blindness and Universalism in California Alternative Food Institutions, *The Professional Geographer*, vol. 60, n°3, p. 387-397.

HAJEK, I., (2021), Récup', glanage, zéro déchet : une nouvelle conception du politique ?, *Géocarrefour*, vol. 95, n°1.

HALBWACHS, M., (1912), *La classe ouvrière et les niveaux de vie : recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, Félix Alcan.

HAMMELMAN, C., (2018), Investigating connectivity in the urban food landscapes of migrant women facing food insecurity in Washington, DC, *Health & Place*, vol. 50, p. 89-97.

HAMMELMAN, C., REYNOLDS, K. & LEVKOE, C. Z., (2020), Toward a radical food geography praxis: integrating theory, action, and geographic analysis in pursuit of more equitable and sustainable food systems, *Human geography*, vol. 13, n°3.

HANI, M., (2009), Chaînage des déplacements et pratiques d'achats des familles, *Géocarrefour*, vol. 84, n°1-2, p. 113-121.

HANI, M., (2016), L'accessibilité au commerce… quand le réseau de transport fait défaut ?, *Espace populations sociétés. Space populations societies*, n°2016/2.

HARDCASTLE, S. J. & CARAHER, M., (2021), The role of foodbanks in the context of food insecurity: Experiences and eating behaviours amongst users, *Appetite*, vol. 163.

HART, H., GARRITY, K., BRAUN, A., POPPE, K., KRZYZANOWSKI GUERRA, K. & GARNER, J., (2023), Food System Models for Promoting Food Security, Diet Quality, and Health Among Low-

Income Populations: A Systematic Review, *« Knowing Food », ASFS & AFHVS Conference*, Boston University.

HARVEY, D., (1973), *Social justice and the city*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 336 p.

HASNAOUI AMRI, N., (2018), *La participation des agriculteurs à une politique alimentaire territoriale : le cas de Montpellier Méditerranée Métropole.* (Thèse de doctorat en géographie, Université Paul Valéry Montpellier 3).

HERMANS, F., ROEP, D. & KLERKX, L., (2016), Scale dynamics of grassroots innovations through parallel pathways of transformative change, *Ecological Economics*, vol. 130, p. 285-295.

HERPIN, N., (1980), Comportements alimentaires et contraintes sur les emplois du temps, *Revue française de sociologie*, vol. 21, n°4, p. 599-628.

HERVIEU, B. & VIARD, J., (2005), *Au bonheur des campagnes*, Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 155 p.

HLPE, (2017), *Nutrition and food systems. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security*, Rome.

HOCHEDEZ, C., (2022), Food justice: processes, practices and perspectives, *Review of Agricultural, Food and Environmental Studies*, vol. 103, n°4, p. 305-320.

HOCHEDEZ, C., LANCIANO, E., NOEL, J. & SALEILLES, S., (2022), La transition à l'épreuve de la justice alimentaire : construction d'un répertoire de pratiques dans 5 initiatives à Angers, Lyon et Poitiers, *Géocarrefour*, vol. 96, n°4.

HOCHEDEZ, C. & LE GALL, J., (2016), Justice alimentaire et agriculture : introduction, *Justice spatiale - Spatial justice*, n°9.

HOCHEDEZ, C. & MIALOCQ, M., (2015), Précarités et marginalités en milieu rural, *Pour*, vol. 225, n°1, p. 19-25.

HORST, M., MCCLINTOCK, N., BAYSSE-LAINE, A., DARLY, S., PADDEU, F., PERRIN, C., … SOULARD, C.-T., (2021), Translating land justice through comparison: a US–French dialogue and research agenda, *Agriculture and Human Values*, vol. 38, n°4, p. 865-880.

HORST, M., RAJ, S. & BRINKLEY, C., (2016), Getting Outside the Supermarket Box: Alternatives to « Food Deserts », *Progressive Planning*, n°207.

HOUDART, M., (2022), Société civile et transition alimentaire dans les territoires : état des lieux, enjeux et conditions, *Géocarrefour*, vol. 96, n°3.

HOUDART, M., LE BEL, P.-M. & LARDON, S., (2020), Repenser l'analyse de la participation dans les dispositifs publics de développement territorial. Illustration tirée de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial, *Géographie, économie, société*, vol. 22, n°2, p. 159-182.

HOURCADE, R. & MCCLINTOCK, N., (2023), L'alimentation, un enjeu de justice sociale : mouvements alimentaires, politiques publiques et inégalités, *Lien social et Politiques*, n°90, p. 5-34.

HUBERT, J.-P., PISTRE, P. & MADRE, J.-L., (2016), L'utilisation de l'automobile par les ménages dans les territoires peu denses : Analyse croisée par les enquêtes sur la mobilité et le Recensement de la population, *Économie et statistique*, n°483-484-485, p. 179-203.

HUGUES, F., (2021a), Se débrouiller chez soi en milieu rural au temps de confinement, *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 141, n°4, p. 119-128.

HUGUES, F., (2021b), Travailler à s'organiser. Le quotidien de Maïa, cueilleuse et mère célibataire, *La nouvelle revue du travail*, n°18.

HULOT, M., (2022), Transitions alimentaires dans les espaces ruraux périurbains franciliens : une approche par l'assiette des ménages agricoles, *Géocarrefour*, vol. 96, n°3.

ILIEVA, R. T., (2016), *Urban Food Planning: Seeds of Transition in the Global North*, Routledge, New York, 268 p.

INNOCENTI, C., (2021), *Vivre pauvre à la campagne : une géographie de la pauvreté dans les espaces ruraux ariégeois* (Thèse de doctorat en géographie, Université Paul Valéry Montpellier 3).

JABLONSKI, B. B. R., MCFADDEN, D. T. & COLPAART, A., (2016), Analyzing the Role of Community and Individual Factors in Food Insecurity: Identifying Diverse Barriers Across Clustered Community Members, *Journal of Community Health*, vol. 41, n°5, p. 910-923.

JACQUIN, O., (2021), *Les mobilités dans les espaces peu denses en 2040 : un défi à relever dès aujourd'hui*, Rapport d'information, Sénat, 104 p.

JEGAT, L., (2022), Les jardins familiaux : une réponse à la précarité alimentaire pour les personnes issues de l'immigration récente ?, *Rencontres sciences-société « Pour des solidarités alimentaires »*, Montpellier.

JEGAT, L., (2023), Des jardins ouvriers aux jardins familiaux : des espaces toujours populaires ? Réflexions à partir des cas des agglomérations de Rouen, Caen et Alençon, *Norois*, vol. 268-269, n°3-4, p. 25-47.

JOASSART-MARCELLI, P., ROSSITER, J. S. & BOSCO, F. J., (2017), Ethnic markets and community food security in an urban "food desert", *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 49, n°7, p. 1642-1663.

JOHNSTON, J., RODNEY, A. & SZABO, M., (2012), Les gens bien mangent bien : comprendre le répertoire culturel de l'alimentation éthique, *IdeAs. Idées d'Amériques*, n°3.

JOUFFE, Y., (2014), La mobilité des pauvres. Contraintes et tactiques, *Informations sociales*, vol. 182, n°2, p. 90-99.

JOUFFE, Y., CAUBEL, D., FOL, S. & MOTTE-BAUMVOL, B., (2015), Faire face aux inégalités de mobilité. Tactiques, stratégies et projets des ménages pauvres en périphérie parisienne, *Cybergeo : European Journal of Geography*.

JOUSSEAUME, V., (2021), *Plouc pride : un nouveau récit pour les campagnes*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 300 p.

KAYSER, B., (1989), *La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental*, Armand Colin, Paris, 316 p.

KOLB, K. H., (2021), *Retail Inequality*, University of California Press, Oakland, California, 277 p.

LABARRE, J., (2021), État des lieux de l'aide alimentaire à Montpellier, *En Bref,* n°1, Chaire UNESCO Alimentations du monde.

LABARRE, J., NEEL, C., PERRIN, C. & BRICAS, N., (2022), Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire utilisant des données en libre accès, *So What?*, n°24, Chaire UNESCO Alimentations du monde.

LABO DE L'ESS, (2020), *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou·te·s à une alimentation de qualité*, Étude action « Agriculture et alimentations durables », 76 p.

LACQUEMENT, G., (2017), Le « rural » comme cadre et objet d'analyse ? *Carnets des AME*, n°4, p. 3-5.

LAFERTE, G., (2014), Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés, *Sociologie*, vol. 5, n°4, p. 423-439.

LAFORE, R., (2022), L'action sociale territorialisée : égalité et/ou équité ?, In : V. DUSSART et F. LERIQUE (éd.), *Justice spatiale et politiques publiques territoriales*, Éditions mare & martin, p. 243-261.

LAILLIAU, J., CARTER, C., CORADE, N. & LEMARIE-BOUTRY, M., (2022), La mise à l'agenda de la question alimentaire au Conseil Départemental de la Gironde : une lecture de l'intégration d'une politique alimentaire locale par les interdépendances, *Géocarrefour*, vol. 96, n°4.

LAISNEY, C., (2013), Les différences sociales en matière d'alimentation, *Analyse*, n°64, Centre d'études et de prospective.

LAM, D. P. M., JIMENEZ-ACEITUNO, A., GUERRERO LARA, L., SELLBERG, M. M., NORSTRÖM, A. V., MOORE, M.-L., … OLSSON, P., (2022), Amplifying actions for food system transformation: insights from the Stockholm region, *Sustainability Science*.

LAM, D. P. M., MARTIN-LOPEZ, B., WIEK, A., BENNETT, E. M., FRANTZESKAKI, N., HORCEA-MILCU, A. I. & LANG, D. J., (2020), Scaling the impact of sustainability initiatives: a typology of amplification processes, *Urban Transformations*, vol. 2, n°1.

LAMBIN, E. F., KIM, H., LEAPE, J. & LEE, K., (2020), Scaling up Solutions for a Sustainability Transition, *One Earth*, vol. 3, n°1, p. 89-96.

LAMINE, C., (2008), *Les intermittents du bio : Pour une sociologie pragmatique des choix alimentaires émergents*, Éditions Quæ, 344 p.

LAMINE, C. & CHIFFOLEAU, Y., (2016), Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis, *Pour*, vol. 232, n°4, p. 225-232.

LAMINE, C., DODET, F., DEMENE, C., ROTIVAL, D., LATRE, L., SABOT, N., … SIMON, M., (2022), Transformations du système agri-alimentaire territorial en sud Ardèche : co-construire une périodisation du passé… qui fasse sens pour l'avenir, *Géocarrefour*, vol. 96, n°3.

LANG, T., (2005), Food control or food democracy? Re-engaging nutrition with society and the environment, *Public Health Nutrition*, vol. 8, n°6a, p. 730-737.

LAPASSADE, G., (2002), Observation participante, In : J. BARUS-MICHEL, E. ENRIQUEZ et A. LÉVY (éd.), *Vocabulaire de psychosociologie*, Érès, Toulouse, p. 375-390.

LAPOUTTE, A., LOHIER-FANCHINI, C. & SALEILLES, S., (2020), De l'aide à la justice alimentaire : étude d'un partenariat entre Biocoop et des épiceries sociales et solidaires, In : M. COMBES-JORET et L. LETHIELLEUX (éd.), *L'exemplarité dans l'économie sociale et solidaire : initiatives inspirantes et modèles novateurs*, Presses universitaires de Reims - EPURE, Reims, p. 271-310.

LARDON, S. & LOUDIYI, S., (2014), Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales, *Géocarrefour*, vol. 89, n°1-2, p. 3-10.

LASCOUMES, P. & LE GALES, P., (2018), *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, 128 p.

LE MORVAN, F. & WANECQ, T., (2019), *La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique.*, Inspection Générale des Affaires sociales, Paris, 142 p.

LE VELLY, R., (2017), *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : une promesse de différence*, Mines Paris Tech, Paris, 197 p.

LE VELLY, R. & PATUREL, D., (2013), Des circuits courts pour l'aide alimentaire ? Hybridation de régulations dans un marché expérimental en Languedoc-Roussillon, *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, vol. 94, n°4, p. 443-465.

LEFEBVRE, H., (1967), Le droit à la ville, *L'Homme et la société*, vol. 6, n°1, p. 29-35.

LEPILLER, O. & VALETTE, É., (2021), Les innovations alimentaires urbaines face aux enjeux de changement d'échelle et d'inclusion sociale, *So What?,* n°14, Chaire UNESCO Alimentations du monde.

LEVY, J., (2013), Accessibilité, In : J. LÉVY et M. LUSSAULT (éd.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, Nouvelle édition revue et augmentée, p. 11-27.

LEVY, J., FAUCHILLE, J.-N., POVOAS, A. & BEAUDE, B., (2018), *Théorie de la justice spatiale : géographies du juste et de l'injuste*, Odile Jacob, Paris, 344 p.

LHUISSIER, A., (2006), Pauvreté, monoparentalité et alimentation : Une étude de cas dans le nord de la France, *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, vol. 41, n°2, p. 104-110.

LOCHET, S. & SOLCHANY, S., (2021), Les CCAS, « coordinateurs naturels » de l'aide alimentaire ?, *Vie sociale*, vol. 36, n°4, p. 127-141.

LOOPSTRA, R. & TARASUK, V., (2015), Food Bank Usage Is a Poor Indicator of Food Insecurity: Insights from Canada, *Social Policy and Society*, vol. 14, n°3, p. 443-455.

LOPEZ, M. Á., (2023), *Death by English: Navigating an anglo-centered food and nutrition environment as a linguistically isolated latino adult living in the United States* (Thesis in Social, Behavioral & Population Sciences, Tulane University).

LOUDIYI, S., (2020), *Construire une géographie des politiques alimentaires intégrées : acteurs, échelles et gouvernance* (Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Clermont Auvergne).

LOUDIYI, S. & HOUDART, M., (2019), L'alimentation comme levier de développement territorial ? Réflexions tirées de l'analyse processuelle de deux démarches territoriales, *Économie rurale*, vol. 367, n°1, p. 29-44.

LOUDIYI, S., MARGETIC, C. & DUMAT, C., (2022), Pour des transitions alimentaires ancrées dans les territoires : nouvelles questions et perspectives de recherches, *Géocarrefour*, vol. 96, n°3.

LUSSAULT, M., (2016), Le rural, de l'urbain qui s'ignore ?, *Tous urbains*, vol. 14, n°2, p. 36-43.

MAILLOT, M., DARMON, N., DARMON, M., LAFAY, L. & DREWNOWSKI, A., (2007), Nutrient-Dense Food Groups Have High Energy Costs: An Econometric Approach to Nutrient Profiling, *The Journal of Nutrition*, vol. 137, n°7, p. 1815-1820.

MAILLOT, M., DARMON, N. & DREWNOWSKI, A., (2010a), Are the lowest-cost healthful food plans culturally and socially acceptable?, *Public Health Nutrition*, vol. 13, n°8, p. 1178-1185.

MAILLOT, M., VIEUX, F., AMIOT, M. J. & DARMON, N., (2010b), Individual diet modeling translates nutrient recommendations into realistic and individual-specific food choices, *The American Journal of Clinical Nutrition*, vol. 91, n°2, p. 421-430.

MAILLOT, M., VIEUX, F., DELAERE, F., LLUCH, A. & DARMON, N., (2017), Dietary changes needed to reach nutritional adequacy without increasing diet cost according to income: An analysis among French adults, *PLOS ONE*, vol. 12, n°3.

MALASSIS, L., (1994), *Nourrir les hommes*, Flammarion, Paris, 126 p.

MANGIN, G., LAPOSTOLLE, D. & LABARRE, M. D. DE, (2022), La démocratie alimentaire comme enjeu de capacitation territoriale : Étude de cas dans le Tournugeois, *Géocarrefour*, vol. 96, n°4.

MARCEAU, J., (2011), Le dernier café du village, ou, il faut sauver les commerces de proximité !, *Pour*, vol. 208, n°1, p. 123-125.

MARCHAND, F. & CHABANET, D., (2022), *Projets Alimentaires Territoriaux « Plus vite, plus haut, plus fort »*, Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, 50 p.

MARECHAL, G., NOËL, J. & WALLET, F., (2018), Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : entre rupture, transition et immobilisme ?, *Pour*, vol. 234-235, n°2, p. 261-270.

MARIE, M., (2019), Estimation de la contribution de la production potagère domestique au système alimentaire local : enseignements à partir de l'étude des cas de Rennes, Caen et Alençon, *VertigO*, vol. 19, n°2.

MARTIN, M. A. & LIPPERT, A. M., (2012), Feeding her children, but risking her health: The intersection of gender, household food insecurity and obesity, *Social Science & Medicine*, vol. 74, n°11, p. 1754-1764.

MASSAL, C., DELFOSSE, C. & LE GALL, J., (2019), Des nouveaux commerces alimentaires itinérants ? Répondre à la crise du commerce rurale par le commerce itinérant, *Géocarrefour*, vol. 93, n°3.

MATHIEU, N., (1997), Les enjeux de l'approche géographique de l'exclusion sociale, *Économie rurale*, vol. 242, n°1, p. 21-27.

MCCLINTOCK, N. & SOULARD, C.-T., (2018), De l'agriculture urbaine à la justice alimentaire : regards critiques franco-américains. Entretien par Flaminia Paddeu., *Urbanités*, vol. 10.

MCENTEE, J. & AGYEMAN, J., (2010), Towards the development of a GIS method for identifying rural food deserts: Geographic access in Vermont, USA, *Applied Geography*, vol. 30, n°1, p. 165-176.

MENDRAS, H., (1976), *Sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*, Armand Colin, 235 p.

MERCHEZ, L., MATHIAN, H. & LE GALL, J., (2020), Vers une mesure des « vides alimentaires » dans un contexte urbain hétérogène. Réflexion méthodologique et application à Lyon-Saint-Étienne., *Revue Internationale de Géomatique*, vol. 30, n°1-2, p. 85-104.

MESTRE, H., (2021), Les projets alimentaires territoriaux : entre cadrage et limites de l'action publique alimentaire territoriale. Le cas de l'élaboration du PAT sur l'île d'Oléron, *Pôle Sud*, vol. 55, n°2, p. 71-88.

METTON, A., SOUMAGNE, J., COMITE NATIONAL FRANÇAIS DE GEOGRAPHIE & GROUPE DE RECHERCHE SUR LES ACTIVITES COMMERCIALES DANS L'ESPACE, L'ECONOMIE, LA SOCIETE FRANÇAISE (ED.), (2002), *Commerce et espaces fragiles: essai sur la revitalisation du commerce en milieu urbain et rural : actes du colloque d'Angers*, CERAC, Créteil, 200 p.

MICHEL, L. & SOULARD, C.-T., (2017), Comment s'élabore une gouvernance alimentaire urbaine ? Le cas de Montpellier Méditerranée Métropole., In : C. BRAND, N. BRICAS et D. CONARÉ (éd.), *Construire des politiques alimentaires urbaines : concepts et démarches*, Éditions Quæ, Versailles, p. 137-151.

MICHEL, L. & SOULARD, C.-T., (2021), La fabrique des politiques alimentaires locales en France : réponse aux crises ou usage de la crise ?, *Pôle Sud*, vol. 55, n°2, p. 7-18.

MICHEL, L., SOULARD, C.-T. & CHIA, E., (2018), Comprendre la faible participation des agriculteurs à la gouvernance territoriale, *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 56, n°1, p. 113-142.

MIDDLETON, G., MEHTA, K., MCNAUGHTON, D. & BOOTH, S., (2018), The experiences and perceptions of food banks amongst users in high-income countries: An international scoping review, *Appetite*, vol. 120, p. 698-708.

MISSET, S. & SIBLOT, Y., (2019), « Donner de son temps » pour ne pas être des « assistés », *Sociologie*, vol. 10, n°1.

MONTRIEUX, G., (2023), Un introuvable levier de justice sociale. Démesure militante des circuits courts alimentaires alternatifs, *Lien social et Politiques*, n°90, p. 330-353.

MOORE, M.-L., RIDDELL, D. & VOCISANO, D., (2015), Scaling Out, Scaling Up, Scaling Deep: Strategies of Non-profits in Advancing Systemic Social Innovation, *The Journal of Corporate Citizenship*, n°58, p. 67-84.

MORAGUES-FAUS, A., (2020), Towards a critical governance framework: Unveiling the political and justice dimensions of urban food partnerships, *The Geographical Journal*, vol. 186, n°1, p. 73-86.

MORANGE, M. & SCHMOLL, C., (2016), *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Armand Colin, 224 p.

MORGAN, K., (2013), The Rise of Urban Food Planning, *International Planning Studies*, vol. 18, n°1, p. 1-4.

MORLEY, A. & MORGAN, K., (2021), Municipal foodscapes: urban food policy and the new municipalism, *Food Policy*, vol. 103.

MOUSTY, A., (2019), L'indice de précarité alimentaire comme outil de diagnostic, *Forum*, vol. 158, n°3, p. 45-50.

MUKOYA, M. N., MCKAY, F. H. & DUNN, M., (2017), Can Giving Clients a Choice in Food Selection Help to Meet Their Nutritional Needs?: Investigating a Novel Food Bank Approach for Asylum Seekers, *Journal of International Migration and Integration*, vol. 18, n°4, p. 981-991.

MULLER, P., (2014), Référentiel, In : L. BOUSSAGUET, S. JACQUOT et P. RAVINET (éd.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 4e éd., p. 555-562.

MUNDLER, P., (2007), Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité, *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n°20.

MUNDLER, P., (2013), Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes, *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n°336, p. 3-19.

NABER, R., RAVEN, R., KOUW, M. & DASSEN, T., (2017), Scaling up sustainable energy innovations, *Energy Policy*, vol. 110, p. 342-354.

NAVARRO, A., (2019), Le marché de plein vent alimentaire, un lieu en marge du commerce de détail alimentaire français ?, *Géocarrefour*, vol. 93, n°3.

NEEL, C., PERRIN, C. & SOULARD, C.-T., (2023a), Construire un projet alimentaire territorial en milieu rural : enjeux et spécificités dans deux pays de l'Hérault, *Annales de géographie*, vol. 749-750, n°1-2, p. 14-37.

NEEL, C., SOULARD, C.-T. & PERRIN, C., (2023b), Quel rôle pour l'action publique dans le déploiement des épiceries sociales ? Étude de cas dans un territoire rural de l'Hérault, *Géocarrefour*, vol. 97, n°4.

NIKOLLI, A., LE GALL, J. & LAVAL, M., (2016), Les marges sociales et les franges agricoles se tournent-elles le dos ? Une analyse des paysages alimentaires dans le quartier des Minguettes, Vénissieux, *Projets de paysage*, n°13.

NOEL, J. & DARROT, C., (2018), Huit initiatives bretonnes d'agriculture urbaine solidaire : quelles formes de justice et de démocratie alimentaire ?, *VertigO*, Hors-série n°31.

NOUGAREDES, B., GIRAUD, S., CLEMENT, C., RUAULT, C., LAMBERT, C. & RIXEN, A., (2022), Construire un système alimentaire territorial durable. Chronique d'une concertation territoriale en Pays Cœur d'Hérault, France, *Norois*, n°262, p. 79-99.

OHEIX, G., (1981), *Contre la précarité et la pauvreté, 60 propositions*, Rapport remis au Premier Ministre, 143 p.

OLIVIER DE SARDAN, J.-P., (2008), *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Academia-Bruylant, Louvain-La-Neuve, 365 p.

PADDEU, F., (2016), D'un mouvement à l'autre : des luttes contestataires de justice environnementale aux pratiques alternatives de justice alimentaire ?, *Justice spatiale - Spatial justice*, vol. 9.

PADDEU, F., (2019), Déchets, mauvaises herbes et plantes sauvages, *EchoGéo*, n°47.

PADDOCK, J., (2015), Invoking Simplicity: 'Alternative' Food and the Reinvention of Distinction, *Sociologia Ruralis*, vol. 55, n°1, p. 22-40.

PAGES, A., (2005), *La pauvreté en milieu rural*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 184 p.

PAGES, A., (2011), Exclusions et vulnérabilités, solidarités et dépendances, *Informations sociales*, vol. 164, n°2, p. 87-96.

PAGES, A., (2013), L'intervention sociale en milieu rural, *Informations sociales*, vol. 179, n°5, p. 136-143.

PAHUN, J., (2020), *L'agriculture face aux politiques alimentaires : une analyse comparée dans trois régions françaises* (Thèse de doctorat en science politique, Université Paris-Est).

PAMARD, K., LEDESERT, B., RUIZ, I., BOULAHTOUF, H. & CASU, C., (2011), *Panorama des structures d'aide alimentaire en Languedoc-Roussillon*, INRA, ORS, Ireps, 77 p.

PARANTHOEN, J.-B., (2013), Processus de distinction d'une petite-bourgeoisie rurale. Le cas d'une « association pour le maintien de l'agriculture paysanne » (AMAP), *Agone*, vol. 51, n°2, p. 117-130.

PATUREL, D. & BRICAS, N., (2019), Pour une réforme de nos solidarités alimentaires, *So What?*, n°9, Chaire UNESCO Alimentations du monde.

PATUREL, D. & CARIMENTRAND, A., (2018), Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ?, *Revue de l'organisation responsable*, vol. 13, n°1, p. 43-54.

PATUREL, D., MARAJO-PETITZON, É. & CHIFFOLEAU, Y., (2015), La précarité alimentaire des agriculteurs, *Pour*, vol. 225, n°1, p. 77-81.

PATUREL, D., PARISSE, J. & PORTE, E., (2022), L'accès à l'alimentation : un enjeu systémique et démocratique, *Cahiers de l'action*, vol. 58, n°1, p. 31-38.

PATUREL, D., SOULARD, C.-T. & VONTHRON, S., (2019), Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale, *So What?*, n°10, Chaire UNESCO Alimentations du monde.

PAUGAM, S., (2007), *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Presses Universitaires de France, Paris, 464 p.

PECH, A., (2021), Quand notre environnement nous rend obèses : comment l'environnement influence-t-il nos pratiques alimentaires ?, *Géoconfluences*.

PEET, R., (1975), Inequality and Poverty: A Marxist-Geographic Theory, *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 65, n°4, p. 564-571.

PENCHANSKY, R. & THOMAS, J. W., (1981), The concept of access: definition and relationship to consumer satisfaction, *Medical Care*, vol. 19, n°2, p. 127-140.

PERALDI, M., (2010), Informalités. Nouvelles perspectives analytiques, In : P.-N. DENIEUIL et M. MADOUI (éd.), *Entrepreneurs maghrébins : terrains en développement*, Karthala, Paris, p. 431-441.

PERRIN, C. & SOULARD, C.-T., (2014), Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan, *Géocarrefour*, vol. 89, n°1-2, p. 125-134.

PERRIN, C., SOULARD, C.-T., BAYSSE-LAINE, A. & HASNAOUI AMRI, N., (2018), L'essor d'initiatives agricoles et alimentaires dans les villes françaises, In : N. BARON et J. ROMERO (éd.), *Cultura territorial e innovación social. ¿Hacia un nuevo modelo metropolitano en Europa del Sur?*, Universitat de València, p. 391-408.

PERRIN-HEREDIA, A., (2010), *Logiques économiques et comptes domestiques en milieux populaires : ethnographie économique d'une « zone urbaine sensible »* (Thèse de doctorat en sociologie, Université de Reims Champagne-Ardenne).

PIERRET, R., (2013), Qu'est-ce que la précarité ?, *Socio*, n°2, p. 307-330.

PINAUD, G., PARFAIT, G., PORET, S., GEORGE, E., MADELRIEUX, S. & DUVERNOY, I., (2023), *Alimentation et territoires : les scientifiques d'INRAE en appui des projets alimentaires territoriaux*, INRAE, 20 p.

PITT, H. & JONES, M., (2016), Scaling up and out as a Pathway for Food System Transitions, *Sustainability*, vol. 8, n°10.

PLANCADE, A., (2014), *Vivre dans la rue à Nice : Cuisine et récupération alimentaire*, Éditions L'Harmattan, Paris, 150 p.

PLESSZ, M. & GOJARD, S., (2010), La consommation de légumes des ménages français : préparation domestique ou achats de produits transformés, Working Paper ALISS.

PLOUCHARD, E., (2022), Les départements au cœur de la construction d'un système alimentaire de proximité : leur saisie des Projets alimentaires territoriaux (PAT), *Pour*, vol. 243, n°2, p. 7-18.

PLUVINAGE, J., (2012), Évolution de la consommation : vers une meilleure qualification des biens alimentaires, *Pour*, vol. 215-216, n°3, p. 75-84.

PONTIER, J.-M., (2022), Justice spatiale et décentralisation, In : V. DUSSART et F. LERIQUE (éd.), *Justice spatiale et politiques publiques territoriales*, Éditions mare & martin, p. 53-74.

POULAIN, J.-P., (2017), Socio-anthropologie du « fait alimentaire » ou *Food Studie*s. Les deux chemins d'une thématisation scientifique., *L'Année sociologique*, vol. 67, n°1, p. 23-46.

POUZENC, M., (2012), Les grandes surfaces alimentaires contre le territoire... tout contre, *Pour*, vol. 215-216, n°3, p. 255-261.

POUZENC, M., (2019), *Commerce et ruralité : la renaissance rurale d'un siècle à l'autre ?*, Presses universitaires du Midi, Toulouse, 187 p.

POUZENC, M. & SOUMAGNE, J., (2016), Commerce et espaces ruraux, *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, vol. 1, n°66, p. 25-29.

PULLIAT, G., (2013), *Vulnérabilité alimentaire et trajectoires de sécurisation des moyens d'existence à Hanoi : une lecture des pratiques quotidiennes dans une métropole émergente* (Thèse de doctorat en géographie, Université Paris 10).

RADE, É. & LEON, O., (2022), *Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021*, *Études et résultats*, n° 1218, DREES.

RALLET, A. & TORRE, A., (2004), Proximité et localisation, *Économie rurale*, n°280, p. 25-41.

RAMEL, M. & BOISSONNAT, H., (2018), Nourrir ou se nourrir. Renouveler le sens que l'on porte à l'acte alimentaire pour renouveler nos pratiques face à la précarité alimentaire, *Forum*, vol. 153, n°1, p. 53-61.

RAMEL, M., BOISSONNAT, H., SIBUE-DE CAIGNY, C. & ZIMMER, M.-F., (2016), *Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*, ATD Quart Monde, 187 p.

RAOUL, E. & CASTEIGTS, M., (2011), *Rapport sur la mobilité et les transports dans les territoires ruraux*, 61 p.

RAWLS, J., (1971), *A Theory of Justice*, Harvard University Press, 624 p.

REGNIER, F., LHUISSIER, A. & GOJARD, S., (2006), *Sociologie de l'alimentation*, La Découverte, Paris, 128 p.

RENAHY, N., (2010), Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion, *Regards sociologiques*, vol. 40, n°9, p. 26.

RETIERE, J.-N., (2003), Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire, *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 16, n°63, p. 121-143.

RETIERE, J.-N., (2021), Nourrir les pauvres : les quatre âges de l'aide alimentaire, *Vie sociale*, vol. 36, n°4, p. 23-35.

RETIERE, J.-N. & LE CROM, J.-P., (2018), *Une solidarité en miettes : Socio-histoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 314 p.

REYNOLDS, J. & HUNTER, B., (2019), From contracts to culture: Exploring how to leverage local, sustainable food purchasing by institutions for food systems change, *Canadian Food Studies / La Revue Canadienne Des Études Sur l'alimentation*, vol. 6, n°1, p. 8-21.

REYNOLDS, K., BLOCK, D. R., HAMMELMAN, C., JONES, B. D., GILBERT, J. L. & HERRERA, H., (2020), Envisioning radical food geographies: shared learning and praxis through the Food Justice

Scholar-Activist/Activist-Scholar Community of Practice, *Human Geography*, vol. 13, n°3, p. 277-292.

RICHARD, F., CHEVALLIER, M., DELLIER, J. & LAGARDE, V., (2014), Circuits courts agroalimentaires de proximité en Limousin : performance économique et processus de gentrification rurale, *Norois*, n°230, p. 21-39.

RIVIERE, Q., GERMANAZ, C., MOPPERT, B. & TAGLIONI, F., (2023), Mener une thèse de géographie en Cifre au sein d'un projet de recherche pluridisciplinaire et multi-partenarial, *Annales de géographie*, vol. 753, n°5, p. 64-85.

ROI, C.-S., (2016), Vivre le manque en Picardie, *Communications*, vol. 98, n°1, p. 37-51.

ROL, M., (2018), *Panorama de l'aide alimentaire en Occitanie. Etat des lieux et pistes de réflexion*, DRAAF Occitanie, 79 p.

ROTMANS, J. & LOORBACH, D., (2008), Transition management: reflexive governance of societal complexity through searching, learning and experimenting, In : J. C. J. M. VAN DEN BERGH et F. R. BRUINSMA (éd.), *Managing the Transition to Renewable Energy: Theory and Practice From Local, Regional and Macro Perspectives*, Edward Elgar Publishing, p. 15-46.

ROY, J.-B., (2016), *Gouvernance et innovation sociale : le centre communal d'action sociale de Besançon (1972-2016)* (Thèse de doctorat en sociologie, Université de Franche-Comté).

SANTINI, C. & FOURNIER, S., (2024), De l'émergence des projets alimentaires territoriaux à la transition des systèmes alimentaires. Quels chemins possibles selon les modalités de gouvernance ?, *Géographie, Économie, Société*, vol. 26, n°1, p. 99-126.

SANTO, R. & MORAGUES-FAUS, A., (2019), Towards a trans-local food governance: Exploring the transformative capacity of food policy assemblages in the US and UK, *Geoforum*, vol. 98, p. 75-87.

SASSI, M., (2018), *Understanding Food Insecurity*, Springer International Publishing, Cham, 148 p.

SCHERER, P., (2018), La solidarité alimentaire de proximité comme espace d'expérimentation démocratique et vecteur d'émancipation. Recherche-action au sein du Secours populaire Français en Occitanie, *Forum*, vol. 153, n°1, p. 28-34.

SCHERER, P. & BRICAS, N., (2021), Lutter contre la précarité par de l'aide alimentaire ?, In : N. BRICAS, D. CONARÉ et M. WALSER (éd.), *Une écologie de l'alimentation*, Éditions Quæ, p. 207-216.

SERRANO, J., TANGUAY, C. & YENGUE, J.-L., (2021), Le rôle des collectivités locales dans la gouvernance alimentaire : le cas du projet alimentaire territorial de Tours-Métropole-Val-de-Loire, *Économie rurale*, vol. 375, n°1, p. 41-59.

SEZE, B., (2022), La lutte contre la précarité alimentaire, *Études*, n°2, p. 43-54.

SHANNON, J. & CHRISTIAN, W. J., (2017), What is the relationship between food shopping and daily mobility ? A relational approach to analysis of food access, *GeoJournal*, vol. 82, n°4, p. 769-785.

SHARKEY, J. R., (2009), Measuring Potential Access to Food Stores and Food-Service Places in Rural Areas in the U.S., *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 36, n°4, p. 151-155.

SHORT GIANOTTI, A. G. & HURLEY, P. T., (2016), Gathering plants and fungi along the urban-rural gradient: Uncovering differences in the attitudes and practices among urban, suburban, and rural landowners, *Land Use Policy*, vol. 57, p. 555-563.

SHOSTAK, S., (2023), Food and Inequality, *Annual Review of Sociology*, vol. 49, n°1, p 359-378.

SHOVE, E., PANTZAR, M. & WATSON, M. (ED.), (2012), *The Dynamics of Social Practice: Everyday Life and how it Changes*, Sage, London, 208 p.

SIMARD, J., (2019), *La précarité résidentielle chez les locataires vieillissantes à faible revenu : vieillir et se loger en contexte de gentrification à Montréal* (Thèse de doctorat en études urbaines, Université du Québec).

SIRIEIX, L. & LE BORGNE, G., (2017), Vers de nouveaux modèles de consommation ?, In : P. LUBELLO (éd.), *Systèmes agroalimentaires en transition*, Éditions Quæ, Versailles, p. 89-100.

SLOCUM, R., (2007), Whiteness, space and alternative food practice, *Geoforum*, vol. 38, n°3, p. 520-533.

SLOCUM, R. & SALDANHA, A. (ED.), (2016), *Geographies of Race and Food: Fields, Bodies, Markets*, Routledge, London New York, 360 p.

SOJA, E. W., (2009), La ville et la justice spatiale, *Justice spatiale - Spatial justice*, n°1.

SOJA, E. W., (2010), *Seeking spatial justice*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 256 p.

SONNINO, R. & MILBOURNE, P., (2022), Food system transformation: a progressive place-based approach, *Local Environment*, vol. 27, n°7, p. 915-926.

SØRENSEN, J. F. L., (2016), Rural–Urban Differences in Bonding and Bridging Social Capital, *Regional Studies*, vol. 50, n°3, p. 391-410.

SOULARD, C.-T., COMPAGNONE, C. & LEMERY, B., (2007), La recherche en partenariat : entre fiction et friction, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 15, n°1, p. 13-22.

SOULARD, C.-T., PERRIN, C., JARRIGE, F., LAURENS, L., NOUGAREDES, B., SCHEROMM, P., … UBILLA-BRAVO, G., (2018), Territorial innovation in the relationships between agriculture and the city, In : G. FAURE, Y. CHIFFOLEAU, F. GOULET, L. TEMPLE et J.-M. TOUZARD (éd.), *Innovation and development in agricultural and food systems*, Éditions Quæ, p. 109-119.

STANZIANI, A., (2015), *Histoire de la qualité alimentaire (XIXe-XXe siècle)*, Seuil, 384 p.

STEBE, J.-M., (2021), L'INSEE et ses zonages : au-delà de l'opposition urbain-rural, *Constructif*, vol. 60, n°3, p. 22-26.

STRAUSS, A. & CORBIN, J., (2003), L'analyse de données selon la *grounded theory*. Procédures de codage et critères d'évaluation, In : D. CEFAI (éd.), *L'enquête de terrain*, La Découverte, Paris, p. 363-379.

TALLON, H., LIGNERES, I., BUREAU, M.-C. & DANTEC, É. L., (2015), L'invisibilité sociale : publics et mécanismes. Les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux (lot n°1), Onpes.

TAVOULARIS, G., HEBEL, P., BILLMANN, M. & LELARGUE, C., (2016), Les Français toujours très attachés à la qualité, *Consommation et modes de vie*, nº 283, Crédoc.

THOMPSON, C., SMITH, D. & CUMMINS, S., (2018), Understanding the health and wellbeing challenges of the food banking system: A qualitative study of food bank users, providers and referrers in London, *Social Science & Medicine*, vol. 211, p. 95-101.

TORRE, A., (2009), Retour sur la notion de Proximité Géographique, *Géographie, économie, société*, vol. 11, n°1, p. 63-75.

TREVIEN, C., (2017), Commerces et inégalités territoriales, *Insee Références*, 45 p.

VALETTE, E., LEPILLER, O. & BONOMELLI, V., (2022), Des innovations à la transition des systèmes alimentaires : comment penser les conditions et les modalités de leur changement d'échelle ?, *Géocarrefour*, vol. 96, n°3.

VANDENBROUCKE, P. & DELFOSSE, C., (2019), Transitions alimentaires en rural : pratiques et représentations habitantes, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 96, n°4, p. 585-600.

VERDEAU, B. & MONNERY-PATRIS, S., (2024), When food is uncertain, how much does sustainability matter? A qualitative exploration of food values and behaviours among users of a social grocery store, *Appetite*, vol. 194.

VONTHRON, S., (2021), *Offre commerciale alimentaire et pratiques spatiales d'approvisionnement des ménages. Construire une géographie des paysages alimentaires* (Thèse de doctorat en géographie, Université Paul Valéry Montpellier 3).

VONTHRON, S., PERRIN, C. & SOULARD, C.-T., (2020), Foodscape: A scoping review and a research agenda for food security-related studies, *PLOS ONE*, vol. 15, n°5.

VONTHRON, S., PERRIN, C. & SOULARD, C.-T., (2022), Mapping the food environment: The reliability of volunteered geographical information and institutional data sources in France, *Transactions in GIS*, vol. 27, n°1, p. 1-18.

WALKER, R. E., KEANE, C. R. & BURKE, J. G., (2010), Disparities and access to healthy food in the United States: A review of food deserts literature, *Health & Place*, vol. 16, n°5, p. 876-884.

WARIN, P., (2012), Le non-recours aux droits, *SociologieS*.

WESTLEY, F., ANTADZE, N., RIDDELL, D. J., ROBINSON, K. & GEOBEY, S., (2014), Five Configurations for Scaling Up Social Innovation: Case Examples of Nonprofit Organizations From Canada, *The Journal of Applied Behavioral Science*, vol. 50, n°3, p. 234-260.

WIDENER, M. J. & SHANNON, J., (2014), When are food deserts? Integrating time into research on food accessibility, *Health & Place*, vol. 30, p. 1-3.

WISKERKE, J. S. C., (2009), On Places Lost and Places Regained: Reflections on the Alternative Food Geography and Sustainable Regional Development, *International Planning Studies*, vol. 14, n°4, p. 369-387.

WRESINSKI, J., (1987), *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Conseil Économique et Social, 104 p.

Annexes

Annexe 1. Guide d'entretien avec les personnes inscrites au sein des épiceries sociales

Plusieurs guides d'entretien ont été utilisés dans cette thèse. Nous reproduisons ici en exemple le guide ayant servi pour les entretiens semi-directifs réalisés auprès des personnes inscrites au sein des épiceries sociales.

I. État des lieux des pratiques et représentations en matière d'alimentation

Objectif : comprendre les pratiques alimentaires des personnes, leurs contraintes d'accès à l'alimentation, les stratégies qu'elles mettent en œuvre pour y faire face et leurs représentations concernant ce qui définit une alimentation de qualité

1. Les courses :

- Comment vous avez l'habitude de faire pour vos courses ? Par exemple, la semaine dernière, où êtes-vous allé ?

  Demander des précisions pour chaque lieu :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Lieu(x) fréquenté(s)							
Moyen de transport							
Accompagnant(s)							
Horaires et durée							
Produits achetés							

- Est-ce qu'il y a d'autres lieux où vous allez habituellement mais dont vous n'avez pas parlé ?
- Vous n'allez pas ailleurs, même occasionnellement ? Pourquoi n'allez-vous pas à tel ou tel endroit ? (*cibler des commerces proches non mentionnés*)
- Vous faites les courses pour combien de personnes (enfants, *demander l'âge* / adultes) ? C'est toujours vous qui les faites ?
- Vous aimez bien faire les courses ? pourquoi ?
- Qu'est-ce qui vous plaît dans les endroits où vous allez faire vos courses ?

2. Les pratiques spécifiques :

Si les pratiques ci-dessous n'ont pas été abordées spontanément, les passer en revue :

	OUI/NON	Types de denrées	Part dans l'alimentation	Temporalité (depuis quand, à quel(s) moment(s))	Spatialité (où)	Intérêt/contrainte
Potager						
Chasse et pêche						
Cueillette						
Glanage, récupération d'invendus						
Drive						
Livraison à domicile						

3. Les produits achetés :

- Comment vous choisissez ce que vous achetez, qu'est-ce que vous regardez ? :
  Relances éventuelles en fonction des critères mentionnés :
  - qualité : demander une définition
  - prix : vous trouvez que l'alimentation coûte cher ? y a-t-il des choses que vous aimeriez pouvoir manger mais que vous n'achetez pas car c'est trop cher ?
  - local : pourquoi vous cherchez des produits locaux ? vous aimeriez en consommez plus ? pourquoi vous ne le faites pas ?
- Est-ce que vous accordez beaucoup d'importance à votre alimentation ? Qu'est-ce que bien manger selon vous ? Et mal manger ?

4. Les repas :

- Est-ce que vous cuisinez ? à quels moments ? avec qui ? vous aimez bien ça ? Si non, qu'est-ce qui fait que vous cuisinez peu ?
- Avec qui vous prenez vos repas habituellement ? Et les autres membres de la famille ? Vous prenez des repas fixes ou il vous arrive de sauter des repas ? pourquoi ?
- Est-ce que vous mangez à l'extérieur de temps en temps (chez quelqu'un d'autre, au restaurant…) ?

5. Les relations sociales autour des courses :

- Vous connaissez vos voisins ? Est-ce que vous vous rendez service des fois pour les courses ? Est-ce qu'ils vous donnent des choses ? Est-ce que vous leur en donnez ?
- Est-ce que vous vous rendez service avec d'autres personnes pour les courses ou pour faire à manger ?
- Vous connaissez des agriculteurs ? Est-ce que vous mangez leurs produits ? À quelles occasions ?

II. Évolutions des pratiques et représentations

Objectif : comprendre comment les pratiques et représentations décrites par les personnes ont évolué dans le temps et pourraient évoluer à l'avenir (dans quel sens ? quels sont les facteurs (d'impulsion, d'appui mais aussi de blocage) de ces évolutions ? quelles permanences ?)

1. Les changements alimentaires passés :

- Depuis quand habitez-vous ici ? Vous habitiez loin avant ?
- Depuis que vous habitez ici, est-ce que des choses ont changé dans la manière de faire vos courses : des endroits où vous allez moins voire plus du tout, de nouveaux endroits où vous allez ? pourquoi ? depuis quand ? (*dans le cas d'un changement de lieu de résidence, aussi demander quels ont été les impacts sur les pratiques d'approvisionnement*)
- Est-ce que votre façon de choisir ce que vous mangez a changé ? Des choses que vous mangez moins, des choses que vous mangez plus ? pourquoi ? depuis quand ?

2. Les changements alimentaires envisagés :

- Est-ce que votre alimentation actuelle vous satisfait ? Si non, que souhaiteriez-vous changer ?
- (Si des changements sont envisagés : qu'est-ce qui vous empêche de faire ces changements dans votre alimentation ?)

III. Contraintes d'accessibilité alimentaire et stratégies d'adaptation

Objectif : comprendre comment les personnes se représentent l'accessibilité alimentaire et leurs stratégies pour parer aux difficultés qu'elles identifient

- Est-ce que vous trouvez qu'il est facile pour vous de faire vos courses et de manger comme vous le souhaitez ? pourquoi ?
- (Si des difficultés sont mentionnées : comment vous vous débrouillez ? qu'est-ce qui vous rendrait les choses plus faciles ?)
- Est-ce que vous pensez que parmi les habitants du village, il y a des gens pour qui c'est compliqué ? lesquels ? pourquoi ?

IV. Activité commerciale communale

Objectif : caractériser l'environnement alimentaire commercial et comprendre les relations des personnes à cet environnement

- *Approfondir à partir des pratiques évoquées dans la première partie* : pourquoi allez-vous dans tel commerce de la commune ? qu'est-ce qui vous plaît ? y a-t-il des choses qui ne vous plaisent pas ? pourquoi n'allez-vous pas dans tel autre ? (*mentionner aussi les commerces ambulants et les autres formes de vente, par exemple la vente directe chez les producteurs, que l'on aura recensés au préalable sur la commune*)
- Y a-t-il d'autres personnes que celles évoquées qui vendent de l'alimentation sur la commune ?
- Est-ce que vous trouvez que certains commerces manquent sur la commune ? lesquels ?
- Quelles ont été les évolutions au niveau des commerces depuis que vous habitez la commune ? Qu'est-ce que cela a changé pour vous ?

V. Relation des consommateurs aux initiatives locales en matière d'alimentation

Objectifs : comprendre l'impact des initiatives menées sur le territoire en matière d'accessibilité alimentaire, en particulier les épiceries sociales étudiées

1. La fréquentation de l'épicerie sociale et sa place dans les pratiques alimentaires :

- Depuis quand venez-vous à… ?
- Comment avez-vous connu… ?
- Qu'est-ce qui vous a donné envie d'y aller ?
- Est-ce que certaines choses vous ont fait hésiter ?
- Vous aviez déjà bénéficié d'une aide alimentaire avant (distribution, bons alimentaires…) ?

→ Si oui : Sous quelle forme ? C'est toujours le cas ? En quoi est-ce différent de… ?

→ Si non : Pourquoi ?

- Vous y allez toutes les fois ? pourquoi ?
- Comment vous y allez ? avec qui ?
- Qu'est-ce que vous achetez là-bas ? qu'est-ce que vous n'achetez pas ? pourquoi ?
- Quelle est la part de produits que vous achetez à l'épicerie sociale dans votre alimentation ?
- Que pensez-vous :
  - des produits (qualité, choix, prix) ? qu'est-ce que vous aimeriez trouver en plus ?
  - du lieu (emplacement, aménagement du local) ?
  - de la façon dont la vente est organisée ?
- Est-ce que la manière de faire vos courses a changé pendant les confinements ? Avez-vous plus ou moins acheté à… ? pourquoi ?

2. L'investissement dans le projet et son impact :

- Qu'est-ce qui vous plaît dans… ? Qu'est-ce qui ne vous plaît pas / pourrait être amélioré ?
- Vous avez déjà participé à des ateliers, des activités ? lesquels ? pourquoi ? vous en avez pensé quoi ?
- Vous avez déjà donné un coup de main ou participé à l'organisation d'un atelier à… ?[1]

→ Si oui : quand et comment ? qu'est-ce que cela vous a apporté ?

→ Si non : pourquoi ?

- Qu'est-ce que cela vous apporte de venir ? Est-ce que des choses ont changé dans votre quotidien depuis que vous venez ? dans votre manière de faire vos courses ou de cuisiner ?
- Est-ce que vous avez parlé de… à d'autres personnes ? Elles étaient intéressées, pourquoi ?

3. Les autres initiatives locales :

- Vous connaissez d'autres actions menées dans le coin ou des mesures sur l'alimentation ? Si oui, en avez-vous bénéficié ? qu'en pensez-vous ?
- Est-ce que vous avez des idées de choses qui pourraient être mises en place (par les élus, par des associations, par des commerçants) ?

[1] *Cette question sera largement adaptée en fonction de la diversité des situations qu'on peut trouver, notamment à l'Atelier des solidarités (bénévolat ponctuel ou très régulier, service civique), la nature de l'engagement de la personne enquêtée étant connue avant l'entretien.*

Annexe 2. Récépissé d'inscription au registre IL d'INRAE

Récépissé

Déléguée informatique et libertés d'INRAE
24, Chemin de Borde-rouge - Auzeville - CS 52627
31326 Castanet Tolosan Cedex
France
Tél. : +33 1 (0)5 61 28 54 37
Fax : +33 1 (0)5 61 28 55 50
Courriel : cil-dpo@inrae.fr

INSCRIPTION AU REGISTRE
Du 07/09/2022

A LIRE IMPERATIVEMENT
La délivrance de ce récépissé atteste que vous avez transmis à la DIL un dossier complet pour l'inscription au registre. Vous pouvez désormais mettre en œuvre votre traitement de données à caractère personnel.
La CNIL peut à tout moment vérifier, par courrier, par la voie d'un contrôle sur place ou en ligne, que ce traitement respecte l'ensemble des dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Afin d'être conforme à la loi, vous êtes tenu de respecter tout au long de votre traitement les obligations prévues et notamment :
1) La définition et le respect de la finalité du traitement,
2) La pertinence des données traitées,
3) La conservation pendant une durée limitée des données,
4) La sécurité et la confidentialité des données,
5) Le respect des droits des intéressés : information sur leur droit d'accès, de rectification et d'opposition.
Pour plus de détails sur les obligations prévues par la loi « informatique et libertés », consultez le site internet de la CNIL : www.cnil.fr.

Unité/Responsable de traitement

Nom du responsable de traitement : Jean-Marc TOUZARD

Unité : UMR0951 INNOVATION Innovation et Développement dans l'Agriculture et l'Alimentation

N°SIRET : 18007003900300

Code APE : 7219Z

Adresse : INRAE - Campus Supagro Montpellier
2 PLACE Viala
Ville : MONTPELLIER CEDEX 2
Code de postal : 34060
Téléphone : Cliquez ici pour taper du texte.
E-mail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Fax : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Traitement déclaré

Finalité : Étudier les inégalités d'accès à une alimentation de qualité dans les territoires ruraux, ainsi que leur traitement par les acteurs locaux.

Transferts d'informations hors de l'Union européenne : Non

Fait à TOULOUSE, le 07/09/2022

Signature Déléguée Informatique et Libertés



Annexe 3. Programme scientifique annexé à la convention établie avec Familles Rurales[1]

Titre du Projet : Quels dispositifs pour un accès de tous à une alimentation de qualité dans les territoires ruraux ? Étude de l'action de Familles Rurales sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles.

Responsables scientifiques : Christophe SOULARD et Coline PERRIN (UMR Innovation, INRAE)

Durée du projet : Ce projet s'étend de la signature du présent contrat à la fin du contrat doctoral de Claire NEEL (31/08/2023).

Contexte, Objectifs, Questions de recherche :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la thèse de Claire NÉEL, doctorante en géographie à l'Université Paul Valéry Montpellier 3 (accueillie à l'UMR Innovation, INRAE) depuis septembre 2020. Cette thèse porte sur la question de l'accès à une alimentation de qualité pour tous en milieu rural, plus particulièrement sur deux territoires : le Pays Haut-Languedoc et Vignobles et le Pays Cœur d'Hérault. Elle est co-dirigée par Christophe SOULARD et Coline PERRIN. Elle repose sur une analyse à deux niveaux :

- à l'échelle des Pays, elle vise à étudier la construction de politiques alimentaires territoriales et l'intégration des enjeux de réduction des inégalités alimentaires au sein de ces politiques
- à une échelle plus fine, elle analyse des initiatives locales qui contribuent à améliorer l'accessibilité à une alimentation de qualité

Les actions menées par Familles Rurales sur le territoire du Pays Haut-Languedoc et Vignobles en matière d'accès à une alimentation de qualité pour tous (Atelier des solidarités à Saint-Pons-de-Thomières, projet d'épicerie sociale à Olonzac) font partie des initiatives ciblées dans le cadre de cette thèse pour leur approche innovante.

Répartition et calendrier des travaux :

1) **Observation participante** dans le cadre des activités de l'Atelier des solidarités de Saint-Pons-de-Thomières (puis éventuellement dans le cadre de l'épicerie d'Olonzac).
Démarrage au printemps 2021.

2) **Participation aux instances de pilotage** de l'Atelier de solidarités puis de l'épicerie d'Olonzac (comité technique, comité de pilotage).
Démarrage au printemps 2021.

3) **Intégration dans le travail de diagnostic pour la création de l'épicerie d'Olonzac** (participation à certains entretiens et/ou réunions avec Familles Rurales, éventuellement réalisation d'entretiens selon une grille co-construite avec Familles Rurales).
Démarrage au printemps 2021.

4) **Entretiens avec des partenaires de Familles Rurales sur le territoire et des acteurs locaux concernés par les activités de l'association**, avec accord préalable de Familles Rurales.
Démarrage au printemps 2021.

5) **Entretiens avec les bénéficiaires** de l'Atelier des solidarités (puis éventuellement de l'entretien d'Olonzac). Cette enquête viendrait dans un second temps, après une phase d'intégration dans le projet et selon des modalités définies avec Familles Rurales.
Démarrage au second semestre 2021.

[1] Un programme scientifique similaire a été établi dans le cadre du partenariat avec Terre-Contact.